



3 1761 04266 4789

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

95

JEAN-JACQUES ROUSSEAU
GENEVOIS

DU MÊME AUTEUR, AUX MÊMES LIBRAIRIES

Reflets de Rome. *Rome vue par les écrivains. De Montaigne à Gœthe
de Châteaubriand à Anatole France.* Un volume in-16..... 3 fr. 50

GASPARD VALLETTE

JEAN-JACQUES

ROUSSEAU

GENEVOIS



1202.4
3

PARIS

LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^{ie}
8, RUE GARANCIÈRE (6^e)

GENÈVE

A. JULLIEN
ÉDITEUR
Place du Bourg-de-Four, 32

1911

Tous droits réservés

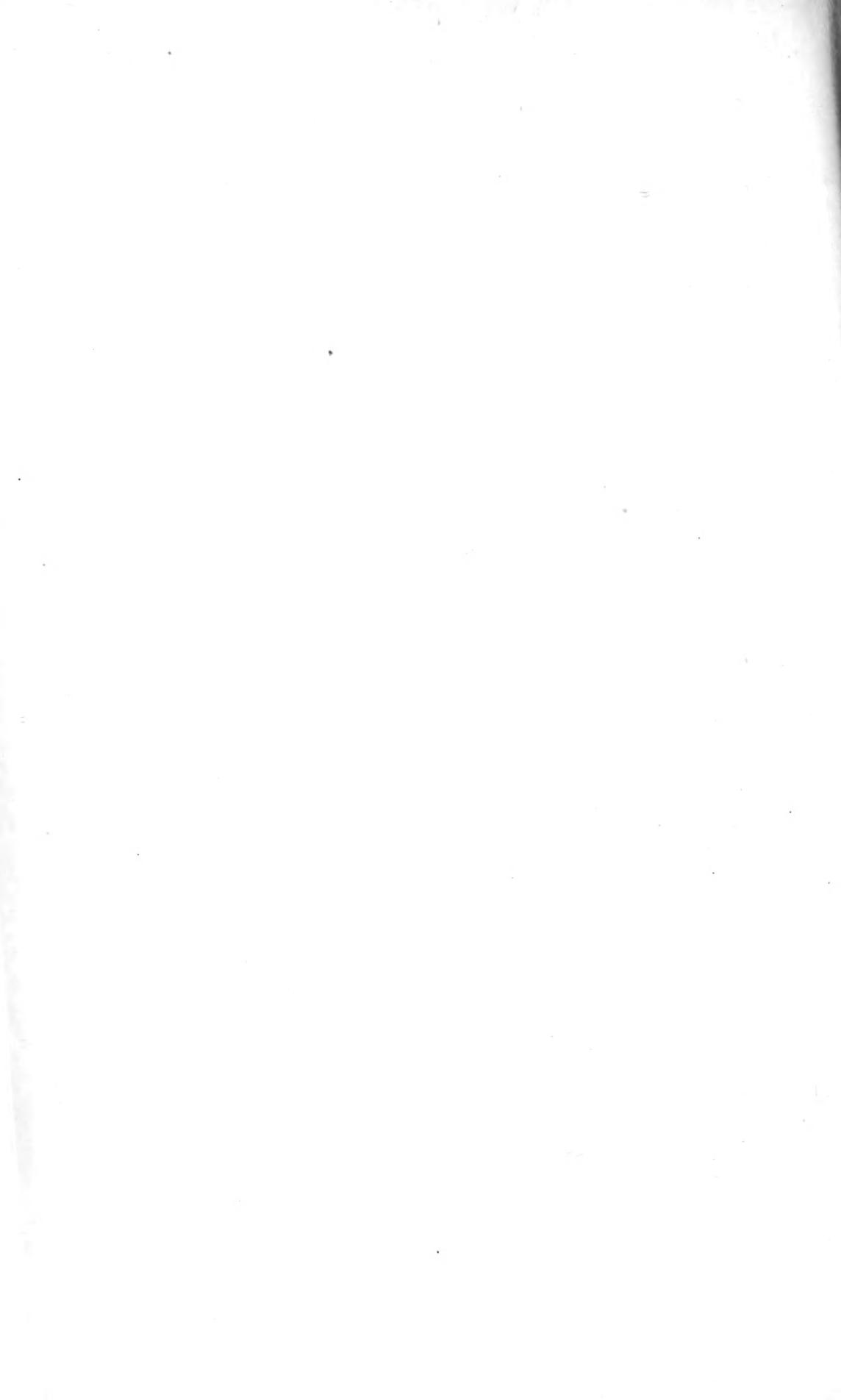
Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

Copyright 1911 by Plon-Nourrit et Cie.

A

MONSIEUR THÉOPHILE DUFOUR

Hommage de respectueuse gratitude.



INTRODUCTION

Parmi les grands écrivains français, la première originalité de Rousseau, et la plus essentielle, c'est de n'être pas Français, mais Genevois.

Cette vérité, si évidente soit-elle, n'a pas été reconnue toujours par tout le monde, et, de nos jours encore, nombre de notices biographiques ou littéraires commencent par cette phrase stéréotypée : « Jean-Jacques Rousseau, écrivain français, né à Genève, le 28 juin 1712. » Et cette formule, sans être tout à fait inexacte, n'en est pas moins fallacieuse, puisqu'elle semble insinuer que Rousseau ne fut Genevois que par le hasard de la naissance.

Le but de ce livre, qui ne vise ni à l'érudition minutieuse, ni à la révélation d'inédit, est précisément de montrer comment et combien Rousseau est Genevois, et combien il le restera toujours dans sa vie, dans son caractère, dans sa pensée et dans son œuvre.

NOTA. — Les principales abréviations des titres d'ouvrages cités dans le cours du volume, sont indiquées ainsi :

Œuvres : pour *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, avec des notes historiques. 4 vol. in-4°. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1883.

Annales : pour *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 5 vol. in-8°. Genève, 1905-1909.

M. D. G. : pour *Mémoires et Documents*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Genève et Paris, grand in-8°.

Rivoire : pour *Bibliographie historique de Genève au dix-huitième siècle*, par Emile RIVOIRE, 2 vol. gr. in-8°. Genève, 1897.

R. C. : Registres du Petit Conseil de Genève.

Cette conclusion qui n'est point neuve, ni paradoxale, puisque, de nos jours, elle est reconnue et proclamée en France avec une insistance particulière, ne nous est point inspirée par un accès de patriotisme local ou de chauvinisme littéraire. Elle s'est imposée à nous, en dehors de toute prévention pour la personne et les idées de Rousseau, par une longue et patiente étude de son œuvre.

Rousseau lui-même s'est senti, s'est dit, s'est proclamé constamment Genevois. Il ne s'est pas contenté de planter fièrement, comme un étendard et comme une devise, en tête de ses grandes œuvres, son titre reconquis de *Citoyen de Genève*. Il a voulu encore, même après tous les déboires qui en furent la conséquence, rester dans toute sa conduite et se dire, dans toute son œuvre autobiographique, Genevois et patriote genevois. « Plus je contemple ce petit État, plus je trouve qu'il est beau d'avoir une patrie », faisait-il dire à Claire d'Orbe parlant de Genève (1). Et, sur ce point-là, du moins, Rousseau n'a jamais varié. S'il a, par ailleurs, beaucoup aimé les Français, c'est, comme nous et comme tous ceux qui lisent, par goût pour leur littérature, par gratitude pour leurs grands écrivains, auxquels il doit tant, et non par affinité d'esprit, de croyance, ou de tradition (2).

Cette qualité de Genevois, que Rousseau revendique avec tant de constance, ne lui a jamais été refusée par

(1) *Nouvelle Héloïse*, Partie VI, lettre 5. *Œuvres*, t. II, p. 333.

(2) « Je les aime en dépit de moi, quoiqu'ils me maltraitent. J'ai cherché longtemps la cause de cette partialité, et je n'ai pu la trouver que dans l'occasion qui la vit naître. Un goût croissant pour la littérature m'attachait aux livres français, aux auteurs de ces livres, et au pays de ces auteurs. » *Confessions*, l. V, *Œuvres*, t. I^{er}, p. 94.

aucun Genevois, si ce n'est peut-être, à l'instant le plus acharné de la lutte, par les plus bornés de ses adversaires politiques, les négatifs.

De son vivant même, la bourgeoisie genevoise, sans bien goûter toujours et sans comprendre parfaitement ce qui, dans ce génie, dépassait le niveau de son esprit positif, reconnut et salua en Rousseau son produit le plus authentique et son plus glorieux représentant. En dehors même de la bourgeoisie, Rousseau fut compris et admiré à Genève par une élite qui lui demeura toujours fidèle, et il trouva de fortes amitiés et un solide appui parmi les Genevois que leur séjour à l'étranger rendait plus clairvoyants ou plus impartiaux.

Dans la génération genevoise qui suivit la sienne, les meilleurs esprits : Mallet-Du Pan, Étienne Dumont, Salomon Reybaz, fussent-ils même à l'antipode de ses idées politiques, gardent pour Rousseau une sympathie instinctive. Des affinités innées ou électives s'affirment en eux pour le concitoyen, dont ils préfèrent ouvertement le caractère, la conduite et l'œuvre à tout ce qu'ont fait ou écrit les Encyclopédistes français. Mme de Staël, qui place Rousseau dans *l'école germanique*, le reconnaît « étranger », et affirme qu'il a su faire entrer « une sève étrangère » dans la régularité française (1).

Après elle, des penseurs genevois, tels que François Roget, Rodolphe Rey, et surtout Henri-Frédéric Amiel, ont affirmé avec une force lumineuse, mais sans en faire la démonstration historique, le caractère genevois de Rousseau dans sa vie, dans son œuvre ou dans son influence.

(1) *De l'Allemagne*. Seconde partie, chap. 1^{er}.

Opposant Rousseau à Voltaire, François Roget montre qu' « il y avait du citoyen dans Jean-Jacques », et il ajoute avec une pénétrante justesse qu' « on ne peut expliquer Rousseau sans connaître la Genève de son temps, sans pénétrer comment l'idée chrétienne s'était transformée dans notre cité à la suite de la réformation, et comment elle s'était amalgamée par l'étude des anciens avec l'idée de patrie telle qu'ils l'avaient conçue (1) ».

Dans une page remarquable, Rodolphe Rey développait la même idée en disant : « Si le génie de Rousseau appartient à l'humanité, le tour de ses opinions, ses théories sur l'organisation de l'Église et de l'État, sur la morale, la société, le rattachent étroitement à sa ville natale, et l'on n'aura jamais la clef de ses idées sans la connaissance des conditions civiles et politiques de Genève (2). » « Il y vécut fort peu, mais toute sa vie, il médita sur ses institutions », s'intéressa à ses destinées, correspondit avec ses meilleurs citoyens, garda ses habitudes frugales et laborieuses, et, en un mot, ne se montra pas moins Genevois par le caractère que par les idées.

Allant plus loin et plus profond, Amiel, dans sa belle caractéristique générale de Rousseau, reconnaît que « par l'hérédité, Rousseau diffère du Genevois classique ; si les éléments sont les mêmes, la proportion est autre ». Et, cependant, « Rousseau a laissé à la société française une impression d'étrangeté. C'est un être *sui generis*, qu'on renonce à classer. Il est neuf, on le déclare original ; il est original, on le tient pour incom-

(1) *Pensées genevoises*. Genève, 1859, t. II, p. 382.

(2) *Genève et les rives du Léman*. Genève, 1868, p. 142.

préhensible. On ne sait qu'en faire, mais on est obligé de compter avec lui; il y a en lui un ascendant qu'il faut subir, malgré qu'on «en ait (1) ». Cette impression d'étrangeté provient de ce que Rousseau apportait à la France une tradition de vie politique, religieuse et morale différente de la tradition française (2).

Sans trop s'arrêter aux historiens patriotes, qu'ils soient fantaisistes comme Jean Gaberel (3), ou scrupuleux comme Amédée Roget (4), qui ont montré en Rousseau le patriote genevois, ou relevé certains traits de caractère qu'ils jugent spécifiquement genevois, on peut citer encore l'opinion de trois historiens littéraires qui, sans être Genevois eux-mêmes, tiennent à Genève par de solides liens d'adoption ou de sympathie.

S'il n'a tracé nulle part le portrait d'un Rousseau genevois, l'excellent historien de « la littérature française à l'étranger », André Sayous, répand, sur le milieu social, intellectuel, religieux de Genève au dix-huitième siècle, comme sur les relations de fait qui régnerent entre Rousseau et sa ville natale, une lumière si vive, si sûre et si neuve que rien, mieux que ces pages impartiales et fidèles, ne pouvait faire pressentir le fond genevois des idées et des sentiments de Rousseau (5).

(1) *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. Genève, 1879, p. 31 et 38.

(2) Vinet, le plus nuancé des critiques, s'efforce de montrer qu'il y a en Rousseau « deux hommes qui se combattent : en première ligne, le penseur libre, l'homme élevé au-dessus de son époque; ensuite, l'homme individuel, historique, J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, membre d'une république, expression de son siècle ». *La Littérature française au dix-huitième siècle*, t. II, p. 320.

(3) *Rousseau et les Genevois*. Genève, 1858.

(4) *Hommes et choses du temps passé*. Etrennes genevoises, 3^e série, 1879.

(5) André SAYOUS, *Histoire de la littérature française à l'étranger*. Le dix-huitième siècle, 2 vol. in-8^o, Paris, 1861, *passim*.

C'est ce que Marc Monnier a compris et affirmé, l'un des premiers, avec la clarté et la vivacité pénétrante de son esprit. Rousseau, qui vécut beaucoup moins à Genève que Voltaire, porta, dit-il, *l'empreinte* de la ville où il était né. « Il fut Genevois de toutes manières, par le tempérament, l'esprit, l'humeur, les idées, l'accent, le talent même; jamais existence plus vagabonde n'a plus reçu, ni plus gardé du sol natal (1). » Qualités et défauts, toutes les qualités, mais aussi tous les défauts du caractère et de l'esprit populaire genevois, Rousseau, Marc Monnier le montre, les conserva, languis et adoucis par la Savoie voluptueuse et poétique, ou exagérés et exaspérés par l'isolement et par une sensibilité outrée d'imaginatif.

L'historien littéraire de la Suisse française, qui connaît Genève et Rousseau mieux que personne, M. Philippe Godet, a insisté, en termes excellents, sur le côté genevois de Rousseau. « Rousseau, dit-il, aima Genève de tout son cœur et je crois qu'il n'aima rien davantage... Ce beau titre de « Citoyen de Genève », comme il le fait sonner aux oreilles de toute l'Europe! C'est qu'il résume toutes ses prédilections, tous ses rêves, toutes ses fiertés. Et quelle heureuse antithèse avec M. de Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi! »

Dans le sentiment religieux de Rousseau, dans son spiritualisme respectueux des choses saintes, dans son protestantisme humanisé, comme dans maint trait de son caractère et de son enseignement, M. Philippe Godet reconnaît la marque et l'empreinte de la cité natale. Il ne craint pas de dire que Rousseau résume

(1) *Genève et ses poètes*. Genève, 1874, p. 219-225.

en lui et dans son œuvre la civilisation protestante de Genève, les traditions de la vie religieuse, politique et morale de la ville de Calvin. « Son originalité, c'est d'être — en prose — le grand poète français du protestantisme. » Et il conclut, avec une sûreté hardie : « Avec l'horloger de Genève, enfant du Refuge, le principe de la Réforme, violemment extirpé de France, rentre triomphant dans la littérature française : Rousseau, c'est le protestantisme exilé reprenant possession de sa patrie (1). » La formule est aussi juste que saisissante.

Le même point de vue est indiqué à mainte reprise, avec toute la discrétion commandée par les circonstances, dans les conférences faites à Genève, à l'occasion du centenaire de 1878, par les professeurs Amiel, Marc Monnier, J. Brillard, Auguste Bouvier, J. Hornung, André Oltramare (2).

Plus près de nous, il a été repris, avec plus de vigueur et de netteté encore, par M. Charles Borgeaud dans son *Histoire de l'Université de Genève* (1900) et par M. Paul Seippel qui accentue, cependant, dans les *Deux Frances* (1905), la part de « mentalité romaine » qui subsista toujours, selon lui, chez Calvin et, grâce à Calvin, dans la Réforme et dans Rousseau.

Que Rousseau soit Genevois et Suisse aux yeux des Genevois et des Suisses, cela est trop naturel, et l'on pourrait être tenté d'attribuer ce jugement unanime au patriotisme de ceux qui le prononcent. Mais Jean-Jacques reste Genevois, essentiellement, aux yeux de presque tous les Français dont l'opinion compte. Si, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, cette

(1) *Histoire littéraire de la Suisse française*, 2^e édition. Neuchâtel, 1895. p. 280-289.

(2) *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. Genève, 1879.

question de la nationalité a peu préoccupé les critiques et les historiens littéraires, la clairvoyance de la haine a arraché aux publicistes et aux polémistes des cris significatifs qui sont des aveux. Sans parler de Proudhon qui s'écrie sobrement : « Cette tête fêlée n'est pas française », Louis Veillot, dès 1839, déverse sur « Rousseau de Genève » un flot d'injures et de sarcasmes qui redouble de virulence, en 1860, après une seconde visite à Genève. Tous les gens du dix-huitième siècle font « mal au cœur » à Veillot, mais Rousseau, en tant que Genevois, est vraiment sa « bête noire ». « Tous mes instincts, dit-il, se piètent contre lui. Il me répugne dans ses raisonnements, dans ses amours, dans sa personne, dans son talent. Ce Rousseau est l'effronterie incarnée, l'ingratitude incarnée, l'emphase incarnée. Il est sale. Il est de cette nature de domestiques qui souillent les maisons... Il est l'homme de Robespierre, de M. Jules Simon, de Mme Sand ; l'homme de l'École normale et l'homme de Genève ! » Les Genevois, il est vrai, ont brûlé jadis les écrits de Rousseau. « C'est le trait le plus honnête de leur histoire depuis le temps de Calvin. » Maintenant, Veillot prophétise et appelle de ses vœux le jour prochain « où l'on verra à Genève quelque préfet français (mon Dieu, oui, un préfet, un Français !) comprendre qu'il est sage de remplacer par une statue de saint François de Sales cette mauvaise figure de Rousseau (1) ».

Sainte-Beuve, qui reprocha doucement à Veillot ce débordement d'invectives contre Genève et les Genevois (2), a constamment discerné et relevé, au cours de

(1) Louis VEUILLOT, *Çà et là*. Paris, 1860, t. I^{er}, p. 60-65. Les mêmes injures se trouvaient déjà dans ses *Pèlerinages en Suisse*. Paris, 1839.

(2) « J'admets qu'on les aime modérément ; mais pourquoi, chaque fois que l'on passe chez eux, commencer par les insulter ? » *Nouveaux lundis*, t. I^{er}, p. 50.

sa longue carrière de critique, où on le voit partagé entre une sympathie instinctive et une aversion raisonnée pour Rousseau, le caractère « étrange » et « étranger » de l'homme et de l'œuvre. Dans l'apparition de cette œuvre, il constate l'explosion géniale de la culture intellectuelle genevoise du dix-huitième siècle. Dans sa personne et dans ses écrits, il relève surtout une « exception » à la société et à la littérature française de son époque. Il ne manque pas une occasion de rappeler combien Rousseau fut incompris et détesté des vrais Gaulois comme Collé, et combien cet « original » et ce « pur moderne » parut répugnant aux contemporains attachés à la pure tradition française et classique. Lui-même discerne ou croit discerner « dans ce style de Rousseau si régulier, si ferme, si admirable aux pages heureuses, un fond de prononciation âcre et forte, qui prend au gosier, un reste d'accent de province ». Outre cet accent, il perçoit, dans la langue éloquente et pleine de sève de Rousseau, une « roideur » et un « travail d'ouvrier » qui sont étrangers aux Français de race et d'éducation. Si Genève « prêta Rousseau à tout un siècle », comme Sainte-Beuve le reconnaît, Rousseau, de par sa naissance, et comme tous les auteurs genevois, ne se sent pas complètement chez lui dans sa langue. A côté de Voltaire, Jean-Jacques sent l'effort.

Ici, comme sur tant d'autres points, Sainte-Beuve a vu plus juste et plus loin que ses contemporains et devancé, par une admirable sûreté d'intuition, les résultats de la critique actuelle. C'est depuis un peu plus de vingt ans — Brunetière le constatait dans un article écrit en 1886 — que les recherches, les travaux et les livres se sont multipliés sur la vie, le caractère et les

œuvres de J.-J. Rousseau, non seulement à Genève, à Neuchâtel, en Suisse, mais aussi en France (1). Et c'est dans ces toutes dernières années — par l'effet des dissensions intestines qui ont déchiré la France — que cette question de la nationalité de Rousseau a été débattue par les écrivains français, avec une vivacité qui atteint souvent les dernières limites de la virulence. Non certes qu'aucun d'eux dénie le fond étranger, le caractère profondément distinct de l'œuvre de Rousseau et de son influence, mais tandis que les uns se félicitent de cet afflux de sève étrangère, les autres s'en désolent, s'en irritent et récriminent avec fureur contre l'intrus.

Un des biographes français de Rousseau les plus précis et les plus sobres, M. Arthur Chuquet, se demande avec raison : « Eût-il été Rousseau s'il ne s'était formé à Paris ? » Mais il a hâte d'ajouter : « Les impressions des premières années ne s'effacent pas. Il n'a jamais oublié la ville où s'écoula sa jeunesse... Il s'est proclamé « Citoyen de Genève ». Tous ses livres portent la trace de son origine bourgeoise, protestante et républicaine. Comme ses compatriotes, il cache sous le flegme la fougue du Méridional, et c'est de Genève qu'il tient son amour-propre, son humeur indépendante, défiante et sombre, son esprit de mécontentement et de contradiction, ces singularités qui font du Genevois une boîte à surprises (2). »

Aux yeux de M. Gustave Lanson, l'auteur de la plus sûre, de la plus riche et de la plus belle histoire de la littérature française qui ait jamais été écrite, cette sin-

(1) F. BRUNETIÈRE, *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*. Paris, 1887, t. III, p. 260-261.

(2) A. CHUQUET, *J.-J. Rousseau*. Paris, 1893, p. 6.

gularité d'être Genevois fut pour Rousseau une bonne fortune intellectuelle :

« Rousseau est Genevois, dit-il, d'une famille française établie depuis cent cinquante ans dans la ville. Ainsi il a échappé à l'éducation française, aux conventions mondaines, aux règles littéraires qui falsifient chez nous les tempéraments dès l'enfance; il y a échappé non en lui seulement, mais en ses ascendants : le fond français qu'ils lui ont transmis, c'est celui qui n'avait pas été travaillé encore par la culture classique. Il sera donc libre absolument de tous les préjugés que notre dix-septième siècle était apte à créer (1). »

M. Émile Faguet, auteur des admirables études littéraires que l'on sait sur le *Dix-huitième siècle* (2), qui ne voue pas à la personne de Rousseau une sympathie trop vive, se demande d'où lui vient son système politique, puisque ses idées générales n'y mènent point. Et voici sa réponse : « Il vient de l'éducation protestante de J.-J. Rousseau, si tant est qu'il ait reçu une éducation; mais on sait assez que l'éducation de l'esprit se fait des lieux où l'on a passé sa jeunesse, autant et plus que de toute autre chose. Rousseau a vécu dans une cité protestante durant tout le premier développement de son esprit, et c'est chose constante qu'il a perpétuellement eu les yeux tournés vers Genève pendant toute sa vie. Or l'ancienne théorie politique... des écoles protestantes

(1) G. LANSON, *Histoire de la littérature française*. Paris, 1894, p. 776-780.

(2) Paris, 1890, p. 391. Dans un livre plus récent sur *la Politique comparée de Montesquieu, Voltaire et Rousseau*. Paris, 1902, M. Faguet souligne très expressément que Rousseau est « un provincial très patriote », qui aime son pays, qui en est fier, qui s'en vante avec une emphase touchante, qui voudrait que son pays gardât les mœurs et les usages qu'il lui a connus. Voltaire, au contraire, n'a aucun patriotisme et n'a aucunement l'idée de patrie. P. 5-6.

n'est pas autre chose que le dogme de la souveraineté du peuple. »

Dans son *Manuel de l'histoire de la littérature française* (1898) (1), F. Brunetière rappelle que pour bien entendre le *Contrat social*, il faut se souvenir que Rousseau est un plébéien, un protestant et enfin un Genevois. En concevant son système politique, il s'est inspiré de la Constitution genevoise, et même, en se la représentant d'une manière idéale, il se l'est représentée plus tyrannique encore qu'elle n'était. Au surplus, le retour à la nature, prêché par Rousseau dans toute son œuvre, est, aux yeux de Brunetière, le renversement de l'ancienne discipline sociale, de l'ancienne morale et de l'ancienne esthétique française.

Dans un livre justement remarqué, car il est très remarquable par la nouveauté du point de vue et par la richesse des faits et des idées qui l'éclairent, *Jean-Jacques Rousseau et les Origines du cosmopolitisme littéraire* (1895), l'auteur, feu Joseph Texte, établit que Rousseau « a voulu être en face de la France trop catholique et trop latine, protestant et Genevois ». Il a, lui aussi, prétendu relever la dignité individuelle. Il a fait appel à « la conscience ». Il a détruit le plus qu'il a pu « d'assignats intellectuels et moraux (2) ».

Sans doute, par les origines du sang, par l'un de ses ascendants, Rousseau est à moitié Français d'origine. Il ne l'est pas par les influences d'enfance et de jeunesse, par l'éducation, par le quiétisme protestant qui rattache son spiritualisme à la pensée et à la piété germaniques.

(1) P. 335, 336, 355.

(2) Le mot est d'AMIEL, *Journal intime*. Genève, 1884, t. II, p. 183.

« Les critiques étrangers le regardent volontiers comme le plus Allemand des Français, si ce n'est comme le plus Anglais. C'est tout au moins un cosmopolite. A regarder les choses de haut, on dirait volontiers qu'il résume en lui tout ce que le protestantisme a pu ajouter en sortant de France de profondeur, de variété, de personnalité à l'esprit français. En face de notre littérature classique, si essentiellement sociable et dont la société fait le lien en même temps que le principal et presque l'unique sujet, il apparaît comme un paradoxe. On s'étonne qu'il l'ait comprise, on doute qu'il l'ait aimée. « Le *je*, disait-il, est presque aussi scrupuleusement banni de la scène française que des écrits de Port-Royal, et les passions humaines, aussi modestes que l'humilité chrétienne, n'y parlent jamais que par *on*. » Or Rousseau parle par *je*, non par *on*. Nul génie n'a été plus personnel, plus lyrique, par suite moins français, au sens où l'ont entendu nos classiques. « La *Nouvelle Héloïse*, a dit justement Mme de Staël, caractérise le génie d'un homme, non les mœurs d'une nation. » On en dirait autant de tous ses livres : ils ne sont nullement dans la tradition française. Œuvres d'un étranger, ils jurent étrangement avec les habitudes de notre art classique. Ils en prennent exactement le contre-pied. Ils en sont la négation même. Ils en ont fait perdre, à ceux qui s'en sont inspirés, l'intelligence (1) ! »

Il est impossible de dire, avec plus de force et de netteté, des choses plus justes et plus profondes. Par malheur, M. Joseph Texte ne s'en est pas tenu là. Vou-

(1) *Ouvr. cité*, p. 110-111.

lant à tout prix établir cette thèse que « l'œuvre de Jean-Jacques a consisté à unir la première des nations de l'Europe latine à la plus grande des nations de l'Europe germanique », c'est-à-dire la France à l'Angleterre, et que « nul n'était mieux préparé par ses origines à faire cette union », l'excellent critique se laisse entraîner à exagérer, hors de toute mesure, l'influence de l'Angleterre sur Genève (1), l'influence de l'Angleterre sur Rousseau et surtout l'amour que Rousseau aurait eu pour l'Angleterre et les Anglais (2). Certes feu J. Texte a mille fois raison quand il énumère et met en relief tout ce que Rousseau doit à Genève, mais il a tort d'ajouter « et, par Genève, à l'Angleterre ». Une foule de traits de mœurs, de caractère, de mentalité, que l'historien littéraire français signale comme « des traits *anglais* ou dignes de l'être » sont tout simplement des traits protestants et genevois. Ils n'ont pas passé, comme il le croit, d'Angleterre à Genève, ils ont été importés de Genève en Angleterre par Knox et les autres puritains qui se sont formés, comme lui, à Genève, à l'école de Calvin. L'amour prétendu de Rousseau pour l'Angleterre et les Anglais est démenti par ses déclarations formelles et répétées. Enfin les recherches précises d'un jeune érudit anglo-saxon, M. W.-Up-Dike Vreeland, entreprises à la suite du livre de J. Texte, l'ont amené à cette conclusion catégorique : « Quelle influence l'Angleterre a-t-elle pu avoir par Genève sur Rousseau? Nous répondrons : Aucune. » Et M. Vreeland d'ajouter : « C'est donc à sa ville natale qu'il faut

(1) J. Texte, p. 106-108, a pris trop au sérieux la boutade sarcastique de Voltaire : « Genève imite l'Angleterre comme la grenouille imite le bœuf : elle est le Gille de l'Angleterre. »

(2) « Après Genève, c'est l'Angleterre qu'il a le mieux aimée. » P. 112.

demander l'explication de son caractère et de ses œuvres (1). »

Cette réserve faite, et nous devons la faire, la thèse de J. Texte demeure inattaquable. Personne comme lui n'avait encore montré combien le contraste, ou l'alliage, d'éléments français et d'éléments germaniques fait le fond de l'esprit genevois :

« L'intelligence ici est latine, mais l'âme est souvent germanique ; de là sont nés, entre la France et Genève, les plus singuliers et parfois les plus douloureux malentendus. »

Aussi pouvons-nous souscrire sans hésiter à la conclusion du livre : « Ce qui est certain, c'est que dans l'histoire de la formation du cosmopolitisme, la place de Rousseau est la première. Entre l'Europe du nord et du midi, il a été le lien puissant qui a uni deux génies. Ce que ni les réfugiés, ni Prévost, ni Voltaire n'avaient réussi à faire, il l'a fait : il a inoculé, par la seule puissance de son talent, la pleine intelligence de ces beautés nouvelles à l'esprit français. »

Le livre de Joseph Texte fut l'objet d'une magistrale étude, où M. Melchior de Vogüé fait sur Jean-Jacques Rousseau et sur son influence d'étranger les déclarations les plus précieuses à retenir (2). Non seulement M. de Vogüé constate en passant « de quel poids ce prodigieux Jean-Jacques pèse sur tout notre établissement intellectuel », et comment cet étranger « décida l'avenir en absorbant la sève étrangère pour ajouter de nouvelles branches au tronc national », et comment

(1) W.-U.-D. VREELAND, *Etude sur les rapports littéraires entre Genève et l'Angleterre jusqu'à la publication de « la Nouvelle Héloïse »*, Genève, 1901, p. 192.

(2) Publiée dans la *Revue des Deux Mondes* (août 1895), cette étude a été recueillie par M. DE VOGÜÉ, dans son livre : *Histoire et poésie*, Paris, 1898, p. 163-184.

« toute la littérature de notre siècle est contenue en germe dans la *Nouvelle Héloïse*, le romantisme d'abord, puis le réalisme ». Mais, exagérant peut-être légèrement la puissance créatrice du « monstre », il va jusqu'à s'écrier :

« Quand on essaie de mesurer le pouvoir *créateur*, universel et prolongé de cet homme extraordinaire, on doute si Napoléon lui-même a fait des conquêtes plus vastes, et laissé dans le monde une empreinte plus profonde et plus durable. »

Une telle puissance individuelle demeurerait inexplicable, selon M. de Vogüé, si l'on ne découvrait « une race derrière l'homme, et l'éducation de Rousseau et le renouvellement de la France à travers lui, par les meilleures énergies d'un autre peuple ». En sorte que malgré lui, dirait-on, et contraint par la seule évidence des faits, l'écrivain français, dont on ne contestera ni le patriotisme ni la liberté de tout préjugé trop favorable à Rousseau, aboutira, dans un second article, à cet aveu final :

« Et voyez quelle malchance pour notre orgueil national — il n'y a qu'une raison très forte à opposer aux gens qui veulent voir dans le romantisme français un produit des influences étrangères; c'est que tout notre romantisme est en germe dans Rousseau. Or ce diable d'homme, père authentique de Bernardin et de Chateaubriand, grand-père de George Sand et des autres, ne s'avisa-t-il pas d'être Suisse? N'arriva-t-il pas dans notre tradition française, avec une physionomie très caractérisée, déjà septentrionale par plus d'un trait? L'aveu est cruel — mais, pour nous défendre contre le reproche d'intoxication allemande et anglaise, nous sommes con-

traints de reconnaître qu'il est suisse, le sang qui coule depuis un siècle au plus profond de nos veines littéraires (1). »

Les écrivains, les critiques que j'ai cités reconnaissent ainsi que l'influence étrangère de Rousseau fut profonde, immense, incalculable, sur la France, mais ils s'inclinent, avec plus ou moins de bonne grâce, devant ce fait accompli et reconnu. Mais voici venir ceux des Français qui, forcés de reconnaître le fait, s'en montrent consternés, navrés et surtout furieux (2).

Le réquisitoire le plus solide et le plus serré qui ait peut-être été dressé contre Rousseau, la critique la plus redoutable et la mieux armée qui ait été dirigée contre ses idées et contre son œuvre se trouvent dans un cours professé au Collège de France, en 1899, par feu Jean-Félix Nourrisson, membre de l'Institut. Publié, en 1903, par le fils de l'auteur, ce cours sur *Jean-Jacques Rousseau et le Rousseauisme* (3) n'a pas fait dans le monde la centième partie du tapage qu'on mena, plus récemment, autour des conférences bien plus anodines, et presque facétieuses, de M. Jules Lemaître. A part quelques menues erreurs de détail, qui sont insignifiantes pour la thèse même du livre, ce réquisitoire de J.-F. Nourrisson tire sa force et sa valeur durable du fait que l'auteur connaît parfaitement, dans l'ensemble et dans le détail, le sujet qu'il traite. Pendant quarante ans, il avait étudié, avec une hostilité clairvoyante, la personne et l'œuvre de Rousseau et il n'ignorait rien de ce qui avait été écrit avant lui sur ce sujet. Tels de ses

(1) M. DE VOGÜÉ, *Histoire et poésie*, p. 226.

(2) Voir, entre autres exemples, le livre de H. BEAUDOUIN, *la Vie et les œuvres de J.-J. Rousseau*. Paris, 1891.

(3) Un vol. in-8°. Paris, 1903.

chapitres — sur le style de Rousseau, sur le *Contrat Social* — sont des modèles d'exposition ou de solide discussion. Et rien ne montre mieux la divergence des deux mentalités, j'oserais dire leur impénétrabilité mutuelle, que le jugement constamment sévère et hostile du dialecticien français et catholique sur l'écrivain protestant et genevois qu'il connaît si bien, sans réussir à le comprendre. C'est ainsi que, parfaitement renseigné sur la religion de Rousseau, Jean-Félix Nourrisson ne craint pas d'affirmer, dès son introduction, que Jean-Jacques fut « non moins hostile et plus dangereusement hostile que tout autre au christianisme ». Ce qui prouve simplement que, dans l'esprit de ce professeur au Collège de France, christianisme reste synonyme de catholicisme. Ainsi encore, le refus par Rousseau d'être présenté au roi qui l'eût pensionné, ce trait qui nous semble un geste très naturel et très louable, apparaît à feu Nourrisson comme « une idée saugrenue ». L'hymne à la nature, qui nous paraît le meilleur de tout l'œuvre de Rousseau, n'est pour feu Nourrisson qu'une « vague, gémissante et agaçante cantilène ». Pourquoi multiplier les exemples ? Tout ce qui nous plaît, nous émeut, nous ravit davantage dans l'œuvre si complexe de Rousseau est pour J.-F. Nourrisson objet d'aversion de dégoût et de pitié. Mais l'on voit assez que la vraie cause de cette irréductible antipathie doit être cherchée dans la rancune que l'auteur garde à Rousseau d'avoir été « le plus puissant promoteur de la Révolution française dans ce qu'elle a de destructif et de subversif ». Le crime de ce Suisse calviniste, c'est que « depuis 1789 il ne s'est point produit en France de remuement ou de changement qui n'ait procédé de son impulsion ». Grâce

à lui et grâce aux autres calvinistes suisses — Necker, Marat, Clavière, Étienne Dumont, Reybaz — « Genève sonne le glas de l'antique constitution française ». De là, la grande colère contre l'homme et contre « les quelques idées fausses qui constituent le Rousseauisme et qu'il doit à ses origines »... C'est un citoyen genevois c'est-à-dire, au fond, un « aristocrate » de petite ville, c'est un protestant calviniste, doublé il est vrai d'un épicurien voluptueux, qui, par ses paradoxes, ses sophismes, son orgueil forcené, a exercé sur la France du dix-huitième siècle une influence néfaste, « faussé toutes les idées et dogmatiquement tout perverti (1) ».

La même idée, ou plutôt le même sentiment d'indignation patriotique, qui inspire l'âpre et grave réquisitoire de feu J.-F. Nourrisson, anime aussi deux livres, qui parurent au même instant, au milieu de mars 1907, et qui ont fait dans le monde plus de tapage qu'ils ne le méritaient par leur valeur intrinsèque.

Les conférences retentissantes de M. Jules Lemaître sur Jean-Jacques Rousseau (2) doivent leur succès, surtout mondain, à la notoriété méritée de l'auteur et aux traces qu'elles gardent de l'esprit « si parisien » qu'on ne saurait lui contester.

M. Jules Lemaître reconnaît d'emblée, avec une ingénuité charmante, que son livre n'est pas issu « d'une pensée d'extrême bienveillance pour Rousseau ». Car il a « touché du doigt » les conséquences de certaines idées de Rousseau et reconnu en lui « le père de quelques-unes des plus fortes erreurs du dix-huitième et du dix-neuvième siècle ». Cependant, avant d'écrire

(1) Voir toute cette conclusion, p. 481-507.

(2) Paris, 1907, in-18.

son réquisitoire, M. Jules Lemaître a eu la bonne foi de lire « sérieusement et complètement » Rousseau, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il est résulté de cette lecture qu'il accorde à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes : fatalité du temps et des événements; candeur fréquente et véritable piété du sujet; conviction que ce pécheur, finalement fou, ne fut point du tout « un méchant homme », mais fut surtout un malheureux. Visiblement, vers la fin de son livre, quand il en vient à parler des *Confessions* et des *Réveries*, le lettré, le poète qu'est M. Jules Lemaître s'est laissé séduire, charmer et reprendre par la magie de l'écrivain, et il en oublie presque son réquisitoire contre Jean-Jacques.

Au total, le jugement de M. Jules Lemaître sur Rousseau demeure assez incertain, hésitant et flottant. Le cas lui est apparu, en l'étudiant, infiniment plus délicat, plus complexe et plus difficile à juger, qu'il ne l'avait cru d'abord. Dans sa première conférence, le spirituel causeur insistait beaucoup sur le protestant, sur le Genevois « très imprégné des mœurs et de l'esprit de sa petite république » et déclarait relire avec plaisir et approuver assez la *Lettre à d'Alembert* : « Cela est tout genevois et tout protestant, mais d'un Genevois presque souriant et d'un protestant détendu. » Plus tard, par un caprice d'imagination, et en sollicitant à l'excès le texte de certaines lettres, simplement courtoises et tolérantes, adressées par Rousseau à des catholiques, laïques ou prêtres, M. J. Lemaître soutient que Jean-Jacques s'est toujours plus dégagé du protestantisme pour se rapprocher du catholicisme, thèse qui ne repose sur aucune preuve sérieuse et qui est contredite par tout un faisceau de faits absolument précis. Tout en insistant, sans

mesure et sans goût, sur la maladie congénitale dont Rousseau souffrit toute sa vie, tout en appuyant plus que de raison sur les accès de folie partielle et intermittente qui troublèrent son esprit dans les dernières années de sa vie, M. Lemaître serait tenté de rendre hommage à la religiosité de Rousseau, où il voit tout au moins un reflet de christianisme, et même à son caractère dont il ne voile pas les beaux et nobles côtés. Mais ce que le souriant M. Jules Lemaître, comme l'austère Nourrisson, ne peut pardonner à Rousseau, c'est la Terreur et ses massacres. Il y revient sans cesse — comme à une idée fixe ou à un leitmotiv — au cours de ses dix conférences : « Tout cela, parce qu'il avait plu à un demi-fou, trente ans auparavant, de rêver pour une ville de 20 000 habitants une législation qui ne convenait qu'à des dieux... Vraiment, il y a des cas, où l'on est tenté de dire que ce malheureux a été un *misérable!* » Et ailleurs : « Ou bien, parce qu'il se ressouvient vivement de la cordialité de quelque fête municipale dans sa petite république, et parce qu'un jour il a pleuré de tendresse de se sentir en communion civique avec ses chers Genevois retrouvés, croire que c'est assurer le bonheur et la liberté de l'homme que de le livrer tout entier à l'État! »

Voici enfin formulé le grand grief de certains Français conservateurs d'aujourd'hui contre Rousseau : il a « interrompu la tradition française » dans les lettres, dans les mœurs, dans la politique. C'est là le grand crime de cet étranger, c'est là sa prodigieuse aventure!

« Les autres peuvent se tromper, dit avec assez d'ingénuité M. Jules Lemaître, ils disent bien ce qu'ils disent, et non autre chose. Parmi leurs audaces et leurs

caprices, leur raison demeure. Ils restent dans la tradition française. Rousseau, cet interrupteur de traditions, Rousseau, cet étranger, insère dans notre histoire littéraire un phénomène, un « monstre » qui aura pour lignée tous les déséquilibrés, grands ou petits, du dix-neuvième siècle. De là peut-être son attrait... Oui, l'attrait de Rousseau, c'est souvent le mystérieux attrait de l'absurde. » Comment un être qui « rompt la continuité entre les générations », un être qui est « exactement le contraire d'un Bossuet ou d'un Auguste Comte » ne serait-il pas absurde ?

Après avoir encore tenté, sans grand succès, mais non sans grand effort, de ramener à une unité les nombreuses « âmes » de Rousseau, et les nombreuses contradictions de son œuvre, M. Jules Lemaître finit, comme il a commencé, par frémir en songeant « avec inquiétude » que « l'homme qui, non tout seul assurément, mais plus que personne, je crois, se trouve avoir fait chez nous ou préparé la révolution et le romantisme, fut *un étranger*, un perpétuel malade, et finalement un fou (1) ».

C'est contre ce second crime de Rousseau, d'avoir fait en France ou préparé le romantisme, que requiert M. Pierre Lasserre dans un livre violent, haineux et brutal, qui a fait beaucoup de bruit : *Le Romantisme français*, « essai sur la révolution dans les sentiments et dans les idées au dix-neuvième siècle (2) ».

« Au milieu du dix-huitième siècle, pense M. Pierre Lasserre, l'élite de la société française tomba sous la domination d'un rhéteur despotique. » Le succès des

(1) Dixième conférence, p. 356.

(2) Paris, 1907, in-8°.

écrits et de la personne même de Rousseau fut inouï. « Essentiellement, il s'imposa comme un réformateur total des cœurs et des esprits. »

« Un homme cependant n'accomplit pas à lui seul une révolution morale. Il faut que la rupture des anciennes attaches livre les esprits à tous les vents. Survienne une parole radicale et violente, elle les polarise. » Rousseau parut dans un de ces moments dangereux. L'irrespect a été prêché dès le début du siècle. L'influence dissolvante de Voltaire, de Montesquieu, de l'Encyclopédie, a fait son plein effet. L'époque est livrée en proie « aux insolences spéculatives, aux fantaisies frondeuses de l'esprit individuel ». Voltaire, « ce fébrile amant de la célébrité », a fondé sa royauté et établi le règne illimité de « l'esprit ». Mais « sa domination ne fut qu'un essai léger de celle de Rousseau. Celle-ci remplit la seconde moitié du dix-huitième et aucune voix ne lui dispute l'empire ».

Or, M. Pierre Lasserre nous l'apprend, « Rousseau est le romantisme ». Il n'est pas le précurseur du romantisme, comme notre simplicité le pensait, « il est le romantisme intégral ». « Rien dans le romantisme qui ne soit dans Rousseau, rien dans Rousseau qui ne soit romantique. » Car le romantisme est bien autre chose, en vérité, que la mode littéraire de l'école de 1830. Il est, aux yeux de M. Lasserre, « une révolution générale de l'âme humaine ». Mais qu'est-il enfin ? « Le romantisme c'est le système de sentir, de penser et d'agir conformément à la prétendue nature primitive de l'humanité. C'est la prédication même de Jean-Jacques. Il n'y manque que le nom. »

Sans rechercher jusqu'à quel point cette formule sim-

pliste autant que commode s'applique vraiment soit à Rousseau, soit au romantisme, soit à tous les deux à la fois, voyons les étonnantes déductions qu'en tire M. Pierre Lasserre. Cette idée de la nature primitive de l'homme n'étant qu'un « concept de fantaisie », car « l'homme primitif n'est qu'un vain mot ou c'est Adam », le romantisme, c'est-à-dire « un parti d'individualisme absolu dans la pensée et le sentiment » n'a aucune base sérieuse et aucune puissance constructive. Court et pauvre en lui-même, le romantisme ne doit sa force qu'à sa passion de détruire. Négatif de tout, il donnera à ses forces destructives les beaux noms des choses détruites et il voudra appeler « le désordre Liberté, la confusion Génie, l'instinct Raison, l'anarchie Égalité ». Il est « la désorganisation enthousiaste de la nature humaine civilisée ». « Le romantisme est primitivement maladie. » Cette maladie pourrit jusqu'au fond la sensibilité, la volonté et l'intelligence de Jean-Jacques. Jointe à un étonnant génie lyrique, elle a fait de lui la bête la plus curieuse. Ce « montreur de soi-même », à qui se livra le désœuvrement intellectuel d'une époque rassasiée de négation, montre la forme ingénue de la maladie. En procédant dès lors à un éreintement outrancier de Rousseau, M. Pierre Lasserre pense nous montrer ce qu'il appelle curieusement « les coulisses du romantisme » ou, plus curieusement encore, la « formation organique d'un virus (?) ».

Ainsi, pour discréditer à jamais, pour ruiner moralement le romantisme français, il suffira que M. Pierre Lasserre ait démoli Jean-Jacques, ce pelé, ce galeux, dont nous vient tout le mal. Il s'y emploie avec une extrême fougue de passion haineuse et une rare virtuo-

sité d'invectives virulentes. Et voici ce qu'il trouve à dire. Si Rousseau ne fut pas un scélérat, « nul ne fut moins honnête homme ». C'était une âme pauvre et voluptueuse, jalouse de tromper sur sa misère. A la base de son individualité morale, il y un élément morbide, un fond de ruine, héritage paternel, car, par hérédité renversée, l'impulsif et bouillant Isaac Rousseau a légué au timide Jean-Jacques « l'obsession de décrépitude ». L'éducation religieuse sans intensité qu'il reçoit fait de lui presque « un sournois de séminaire chez qui la terreur de l'enfer se mêle aux voluptueux énervements ». Après l'Eldorado de Chambéry et l'hôtel de Thérèse Levasseur, deux muses inspirent, tour à tour, ou ensemble, Rousseau, un optimisme souriant d'illuminé et un soupçon perpétuel de persécuté et de nihiliste. Dès lors, il est nécessairement seul dans son siècle, car s'il démolit avec rage le passé, il n'a pas foi, comme les encyclopédistes, dans le progrès du genre humain par la science. Son succès prodigieux, il le doit précisément à son siècle qu'il diffame, à l'étourderie, à la folle ivresse des têtes françaises qu'il raille avec âpreté. Il reçoit le succès en ours, et sa grande réforme personnelle signifie simplement « qu'il fut *lui-même*, avec une absence de contrainte dont il n'avait jamais joui ». Enfoncé dans le rôle de censeur universel, qu'il vient de faire applaudir, il prend des airs de croquemitaine et revêt un faux masque d'énergie. Car « la Genève austère qu'il décrit et invoque fastueusement n'a presque rien de la Genève réelle » et n'est rien « qu'un épouvantail dont il effarouche ses contemporains, et dont il s'enfièvre lui-même ». Ainsi cette réforme personnelle n'est qu'une attitude injurieuse pour les bienséances, où Rousseau

réédite Diogène et, pour n'être plus conventionnel, se fait caricatural, orgueilleux de la risée méprisante qu'il s'attire, joyeux d'écraser de son ironie la badauderie qu'il avait ameutée sournoisement. Rousseau est donc un mime, un simulateur. Le fond de versatilité nerveuse héréditaire de Rousseau a reparu au jour, grâce aux circonstances. Comme tous les malheureux ainsi organisés, il se jette dans « des états de sensibilité *artificiels*, avec une violence imitant la plus ardente sincérité ». Sa sensibilité sans mœurs, deux fois stimulée à l'impudence par l'exagération de sentiment qui règne autour d'elle et par une certaine génialité, se composera l'illusion des passions les plus emphatiques. « On croit alors à une puissance surexaltée. C'est une ruine qui s'étourdit. » Selon M. Pierre Lasserre, « tout chez Jean-Jacques accuse ce cabotinage d'une âme ruinée, impatiente de soi-même. Vilain, mendiant ingrat, tout comme Caton, « citoyen », homme de la nature, ce sont là ses rôles. Le plus constant fut celui de persécuté ». Car, il n'en faut pas douter, cet ours de Berne, qui ne veut pas de mouches sur son front aux jours de chaleur, n'est qu'un persécuté *imaginaire*, ou mieux un hystérique *simulateur*. Ses hallucinations sont voulues, calculées, combinées et « ce mime effréné » les prépare laborieusement pour se sentir vivre avec intensité en quelque enfer artificiel. « Rousseau jouit à se vautrer dans sa propre détresse, à se voir meurtri, objet de pitié. » Il n'aime la solitude que pour se livrer sans contrainte à une orgie de songes « brûlants d'une liqueur qui coulera jusqu'à la littérature moderne » ! Son fameux « sentiment de la nature » n'est qu'une absorption de l'âme de ce « fol androgyne » dans le grand tout. « Car Jean-Jacques se

fait femme. Il se couche sous l'Univers, comme pour en subir un immense frôlement. Et quels singuliers appels échappent à sa passion ! » Voilà pour l'homme, voilà pour ses sentiments.

Quant aux théories de Rousseau, elles sont la glorification de ses mœurs, dont elles contiennent donc aussi la confirmation. Elles aboutissent, par cinq ou six voies différentes, au nihilisme social qui est le vœu profond de son cœur. Elles proposent, avec éloquence, soit l'anarchie, soit la Révolution éternelle. A défaut de ces solutions, elles insinuent « une dictature sacerdotale exercée par Rousseau ». De ses œuvres, analysées à sa façon, de toutes ces « fantaisies moroses », M. Pierre Lasserre sent s'exhaler « une odeur de cadavre ». Oui, décidément, Rousseau incarne bien en soi « cette corruption intégrale des hautes parties de la nature humaine qu'on appelle le Romantisme ». Et c'est là, on se le rappelle, ce que M. Pierre Lasserre se proposait de démontrer.

Je ne l'ai d'ailleurs analysé et cité si longuement que pour bien montrer, par un exemple extrême, la gravité du cas. Et maintenant, si le culte de la tradition politique et littéraire, et la haine de l'étranger de génie qui a violemment interrompu cette tradition, amènent de hautes et vigoureuses intelligences à de pareilles aberrations de pensée et d'expression, trouvera-t-on encore inopportun, inutile ou superflu qu'un Genevois essaie à son tour de montrer toute l'étendue et toute l'importance de ce fonds genevois que Rousseau apportait à la France, non pour la corrompre et la ruiner, comme on le prétend, mais pour la vivifier, la rajeunir et la fortifier ?

Gœthe l'a dit : « Une littérature qui, en vieillissant, se fatigue d'elle-même, doit se rafraîchir aux sources étrangères. » Au dix-huitième siècle, la littérature ou mieux encore l'âme française se fatiguait d'elle-même en vieillissant. Rousseau fut la source étrangère où elle s'est rafraîchie. Ce n'est pas l'Angleterre qu'il a révélée à la France et implantée dans sa littérature, c'est Genève, avec son protestantisme et sa théorie démocratique, son moralisme rigide et son sentiment de la nature, son expérience religieuse et son civisme républicain. Son influence a été immense et profonde, non sur la France seulement, mais sur le monde entier. Elle prolonge aujourd'hui encore ses effets et son action conquérante, et c'est un Tolstoï qui le déclarait, il y a peu d'années, en ces termes : « Rousseau a été mon maître depuis l'âge de quinze ans. Rousseau et l'Évangile ont été les deux grandes et bienfaisantes influences de ma vie. Rousseau ne vieillit pas (1). »

Rousseau ne vieillit pas ! Il est plus actuel aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été. Précurseur de l'âge moderne, il a prévu, ébauché, entrevu, avec la clairvoyance du génie, presque tous les problèmes qui se posent aujourd'hui à notre esprit ou à notre conscience.

« En politique, en morale, dans la poésie, dans le roman, on le trouve partout, à l'entrée de toutes les avenues du temps présent. »

Cette conclusion frappante d'un Français perspicace et pénétrant, M. Gustave Lanson, est l'expression même de la vérité (2). Ceux-là même qui haïssent, maudissent et bafouent cette influence de Rousseau ne songent

(1) *Annales J.-J. Rousseau*, t. I^{er}, 1905, p. 7.

(2) *Histoire de la littérature française*, p. 792.

plus à la contester. Ils la reconnaissent en l'exécrant, ils la proclament par leur anathème

Pour nous qui aimons notre temps, qui sympathisons avec sa recherche ardente et fiévreuse de la vérité, qui vibrons de son espoir et de son attente, il nous est doux de penser que l'avenir meilleur fera remonter un jour son origine lointaine à la pensée et à la sensibilité du fils de l'horloger de Genève.

Cependant, en cherchant à mettre autant que possible en lumière le J.-J. Rousseau genevois, nous ne songeons nullement à atténuer ou à contester les influences étrangères qui sont venues modifier plus tard ce fond irréductible de sa personnalité. Nous ne sacrifions pas davantage la part du génie individuel à l'influence de l'hérédité, de la race ou de l'éducation. En montrant comment et combien Rousseau a été Genevois — par ses défauts et par ses lacunes autant que par ses qualités et par ses dons — nous indiquerons aussi comment et de quelle hauteur il a dépassé Genève, par la force de son génie et par la beauté prestigieuse de son éloquence, donnant seul à ce fond local une valeur générale d'humanité qu'aucun autre Genevois de naissance, ni avant lui, ni après lui, n'a jamais su lui conférer.

En étudiant, sous un angle spécial, la vie, le caractère et l'œuvre de Rousseau, je m'efforcerai donc de garder toujours l'exactitude de l'histoire et l'impartialité de la critique. Mais si l'amour de la cité et la fierté de lui appartenir éclatent parfois, malgré moi, dans ces pages consacrées au plus illustre « citoyen de Genève », je n'en éprouverai ni honte, ni regret. Si l'on a fait à Rousseau un crime de sa nationalité, et, si certains érudits,

entraînés par leur thèse, nous ont montré en lui tantôt un Savoyard, tantôt un Parisien, et tantôt un Anglais, pourra-t-on reprocher à un Genevois d'avoir erré ou exagéré en essayant de peindre un « Rousseau genevois? »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

GENEVOIS

LIVRE PREMIER

GENÈVE

DANS LA FORMATION DE ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

GENÈVE AU COMMENCEMENT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

- I. Genève cité indépendante. — Cité protestante. — Cité républicaine. — Cité morigénée.
- II. Genève cité intellectuelle. — L'Académie et les savants. — L'éveil des sciences.
- III. L'horlogerie et les horlogers.

I

Né à Genève le 28 juin 1712, Rousseau est Genevois. Il l'est par cent cinquante-sept ans d'ascendance genevoise dans la branche paternelle et par cent seize ans d'ascendance genevoise dans la branche maternelle (1); par les seize années d'enfance

(1) Sur ce point important de l'hérédité, tout a été dit par les travaux érudits de Louis DUFOUR-VERNES, *Recherches sur J.-J. Rousseau et sa parenté*. Genève, 1878, et *les Ascendants de Rousseau*. Genève, 1890; et de M. Eugène RITTER, *la Famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. Paris, 1896. Du côté paternel, Didier Rousseau, de Paris, né à Montlhéry, fut reçu habitant de Genève le 15 octobre 1549 et bourgeois le 22 avril 1555. Du côté maternel, les Bernard (d'Arare) sont reçus à la bourgeoisie de Genève en 1596.

qu'il passa à Genève ; par l'éducation qu'il y reçut dans un milieu plus fortement marqué qu'aucun autre de l'empreinte nationale, plus imbu qu'aucun autre de l'esprit, de la tradition et de l'orgueil genevois.

La chose, s'il s'agissait de Lyon, de Marseille ou de Rouen, aurait son intérêt indéniable, mais non pas une importance capitale, pour comprendre et expliquer le génie de l'écrivain ou le caractère de l'homme.

Ce qui donne à cette naissance et à cette première éducation de Rousseau une signification si décisive et une portée si considérable, c'est que Genève est encore, au début du dix-huitième siècle, quelque chose de distinct, d'unique, de paradoxal.

A la France, grand pays monarchique, catholique, nobiliaire, dont la civilisation raffinée et dissolue brille de tout son éclat sous la Régence, Genève s'oppose comme une petite cité indépendante, républicaine, protestante et strictement morigénée.

Près de deux siècles d'existence autonome, d'attaques et de menaces extérieures repoussées, de discipline calviniste, d'hégémonie théologique sur le monde réformé, lui ont donné, avec la fierté de son passé, la foi en son rôle international et la tenace volonté de rester elle-même. L'empreinte qu'une telle cité marquera sur ses enfants sera forte et distincte.

Un an avant la naissance de J.-J. Rousseau, au dénombrement de mai 1711, Genève est une petite ville indépendante de 18 500 habitants, dont 97 « papistes », « tant nourrices que familles savoyardes séjournant avec permission (1) ». Elle est étroitement enceinte de fortifications, que l'on travaillera, dans les années suivantes, à force de peine et d'argent, à rendre toujours plus solides, car la passion de l'indépendance domine tout autre sentiment chez les Genevois. Le souvenir de l'Escalade n'est pas assez lointain pour être atténué ou perdu. Non seulement une garnison permanente et soldée, de 800 hommes, monte constamment la garde aux portes de la ville, qui sont fermées chaque soir une demi-heure après le coucher du soleil, mais des « compagnies bourgeoises » sont armées et exercées en tout temps pour accourir à la rescousse en cas d'alerte. Ces compagnies bourgeoises se recrutent parmi les compagnies de volontaires, rétablies en 1717, composées de garçons de onze à quinze ans, commandés par des

(1) DU BOIS-MELLY, *Genève en 1706*. Pierre Fatio et les troubles populaires de 1707. Genève, 1870.

citoyens et bourgeois et formés à l'exercice par des sergents de la garnison (1). Les exercices bisannuels des compagnies bourgeoises et des volontaires étaient suivis par les citoyens avec une attention passionnée et donnaient lieu à des fêtes civiques qui frappèrent l'imagination de Rousseau enfant et prolongèrent leur écho jusque dans sa *Lettre à d'Alembert*.

Aussi bien le patriotisme ombrageux des Genevois, de l'ouvrier horloger genevois spécialement, n'était pas affaire de simple tradition. Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, des alertes plus ou moins espacées le tenaient encore en éveil. Une alarme très vive, dont Isaac Rousseau, alors âgé de vingt et un ans, avait pu prendre sa part, avait fait frémir les Genevois en 1693. Les Français avaient envahi la Savoie, et un corps considérable de leurs troupes s'était avancé jusqu'à une demi-lieue de la ville, dans la plaine des Bougeries. Des mesures de précaution et de défense extrêmement minutieuses furent prises aussitôt contre toute surprise possible.

« Il fut défendu, dit l'historien Bérenger, à tous ceux qui ne seraient pas citoyens, bourgeois ou habitants de porter l'épée; on se promit de n'écouter aucune proposition; on arrêta que celui qui proposerait de se rendre serait condamné à avoir le ventre ouvert, les entrailles arrachées et mises autour du col; à être attaché à une potence jusqu'à la fin de la guerre; on résolut de vaincre ou de mourir (2). »

De tels souvenirs, de telles alertes, de tels spectacles étaient une forte école de patriotisme. C'est sans aucune exagération que Rousseau a pu, dans ses *Confessions*, attribuer à la lecture de Plutarque et, plus encore peut-être, aux entretiens qu'il avait avec un père ardemment patriote, « cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier impatient de joug et de servitude » qui l'a tourmenté tout le temps de sa vie dans les situations les moins propres à lui donner l'essor. » Sans cesse occupé de Rome et d'Athènes, vivant pour ainsi dire, avec leurs grands hommes, né moi-même citoyen d'une république, et fils d'un père dont l'amour de la patrie était la plus forte passion, je m'en enflammais à son exemple (3). »

Rousseau réunit ici à bon droit l'idée de cité indépendante et celle de cité républicaine. L'ardent patriotisme du Genevois

(1) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 239.

(2) BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 17.

(3) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 3.

s'explique par cette qualité même de citoyen qui lui donne, dans l'Etat, un rôle et un rang, une dignité enviée et une part de souveraineté. La base fondamentale de l'Etat républicain genevois est la souveraineté du peuple, mais le peuple se compose exclusivement des citoyens et bourgeois (1) qui, seuls, ont droit de présence et de vote au conseil général. Au dix-huitième siècle, sur une population moyenne de 21 000 âmes, on estime à 1 300, tout au plus, le nombre des citoyens (2).

Au regard des natifs et des habitants, qui ne jouissaient que de droits non politiques et strictement spécifiés, le citoyen de Genève était, comme on l'a souvent répété, une façon d'aristocrate. En outre, si la base de l'Etat est démocratique à Genève, la forme du gouvernement y est aristocratique. Par le fait, sinon par le droit, l'accès au Petit Conseil et aux hautes magistratures est réservé à un petit nombre de familles privilégiées. La porte du Conseil des CC s'entr'ouvre rarement pour laisser pénétrer un bourgeois. Encore faut-il qu'il ait montré patte blanche. En face du patriciat gouvernant, le même citoyen incarnera donc les aspirations et les revendications de la démocratie.

Etouffées dans le sang, par l'atroce répression des troubles populaires de 1707 et le martyre de Pierre Fatio, ces revendications démocratiques agiteront les deux premiers tiers du dix-huitième siècle pour recevoir une satisfaction partielle et insuffisante dans les actes de médiation imposés à Genève par les Etats alliés et les puissances étrangères (1738 et 1768).

La lutte des représentants (bourgeoisie) et des négatifs (patriciat) fera place un jour à la lutte des natifs et des habitants, exclus de la bourgeoisie, contre les représentants. Mais, au début du dix-huitième siècle, l'antagonisme est entre ceux qui voudraient étendre et ceux qui voudraient restreindre les droits des citoyens demeurés exclus du patriciat.

Son long séjour à Constantinople, de 1705 à 1711, empêcha Isaac Rousseau d'être mêlé activement aux troubles politiques de 1707. Son départ forcé de Genève et sa retraite à Nyon (1722) le tinrent éloigné des dissensions civiles qui agitèrent la répu-

(1) « On appelle citoyen celui qui est issu d'un bourgeois et le bourgeois est celui qui a reçu la bourgeoisie (conférée par le Conseil des XXV). » A. TRONCHIN, *l'Etat du gouvernement présent de la république de Genève (1721)*. M. D. G., t. V, livraison II. Genève, 1901.

(2) DU BOIS-MELLY, *les Mœurs genevoises de 1700 à 1760*, 2^e édition. Genève, 1882, p. 7.

blique de 1734 à 1738. Mais il est évident que son tempérament personnel, aussi bien que les intérêts et les passions de son milieu, auraient fait de lui un des plus bouillants défenseurs de la cause populaire. Vaincue par la force en 1707, et dupée par la ruse dans ce Conseil général de 1712 qui se laissa enlever le seul résultat démocratique conquis par le mouvement de 1707, c'est-à-dire la convocation périodique du Conseil général, l'opposition populaire fut réduite au silence et à l'inaction pendant plus d'un quart de siècle. L'enfance de Rousseau à Genève s'écoula ainsi toute entière dans une période d'accalmie politique et de paix apparente entre les citoyens. Paix apparente, et toute superficielle, car, c'est seulement intimidé par les scènes sanglantes de 1707 que « le peuple demeura tranquille et renferma ses plaintes, ses prétentions, sa haine, ses craintes, pour les développer dans des circonstances plus favorables (1) ». Au fond du cœur, « le peuple conservait ses préventions et ses craintes; peu de chose aurait suffi pour le faire mouvoir (2) ».

De ce frémissement contenu, de cette ardente attente de la revanche, J.-J. Rousseau enfant a dû entendre souvent l'écho dans l'atelier paternel ou dans l'atelier du maître graveur dont il fut l'apprenti. Par sa naissance, son milieu, son éducation, Rousseau fut, dans cette sorte d'aristocratie que conféraient le titre et le rang de citoyen, un Genevois *du bas* et non du haut, un Genevois du peuple et non du patriciat bourgeois, assez improprement qualifié « d'aristocratie ».

L'occasion se présentera peut-être d'esquisser le portrait de ces deux classes, de marquer leurs divergences d'humeur et de tempérament, et d'expliquer la nature des sentiments qu'elles se vouaient réciproquement. La lecture des documents contemporains fait ressortir la correction guindée, la froideur compassée, la distinction dédaigneuse des honnêtes gens et des magistrats intègres qui forment le patriciat genevois. Dépourvus d'imagination, d'ironie et de toute éloquence, autre qu'une rhétorique froidement cicéronienne, dénués de poésie et de gaieté, ces honnêtes gens satisfaits pratiquent un optimisme de commande qui s'exprime dans les congratulations officielles, les éloges funèbres, les harangues de banquets et les sermons d'apparat. Ils cultivent — au moins en public — une admiration mutuelle, qui porte aux

(1) BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 384.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 10.

nues quiconque dans leur milieu se distingue par un talent même modeste. Assurance mutuelle contre le risque redouté de voir quelqu'un du bas pénétrer de force dans les Conseils, dans l'Académie, dans l'une des chasses réservées de la minorité dirigeante.

Facilement véhément, emballé, enthousiaste, volontiers, romanesque, sensuel et gai, disserteur passionné, dont l'âpre logique et la gouaillerie ironique font toute l'éloquence, le Genevois du bas oppose à l'admiration mutuelle de ceux du haut une force surprenante de critique, de dénigrement et de débinage. Débiner ceux du haut, et même se débiner les uns les autres, est pour les Genevois du bas un besoin naturel, une attitude instinctive, un mauvais pli de l'esprit qui n'exclut pas d'ailleurs tout respect ou toute affection pour ceux qu'on débina. Rousseau est un Genevois du bas. Les traits communs à ces deux classes de Genevois distinctes, c'est, au dix-huitième siècle aussi bien qu'au dix-septième ou au seizième, un patriotisme ardent, un dévouement civique sans bornes et un attachement passionné aux institutions politiques de la Cité. Car, si l'on discute avec une âpreté acharnée sur l'application des lois, et sur l'étendue des droits particuliers, on est d'accord sur le fond même des institutions et sur la base constitutive de l'état républicain.

Personne, à Genève, au début du dix-huitième siècle, ne conteste le principe de la souveraineté du peuple. Les magistrats eux-mêmes le proclament publiquement. Le 5 mai 1707, le syndic J.-R. Chouet parlait en ces termes au peuple genevois assemblé en Conseil général sous les voûtes de Saint-Pierre :

« Magnifiques, très honorés et souverains seigneurs,

« Ce n'est pas une question qui doive, ni même qui puisse être proposée parmi nous : A qui ou à quel corps appartient la souveraineté de notre Etat? Il n'y a personne, sans exception, qui ne doive tomber d'accord *qu'elle appartient à ce conseil-ci* et ce serait une pensée très criminelle d'en douter (1). »

Et le lieutenant de police Antoine Tronchin écrivait de même, en 1721, en tête de son traité intitulé *l'Etat du gouvernement présent de la ville de Genève* :

« La constitution de la république de Genève est de cette nature :

(1) Cité par H. FAZY, *les Constitutions de la République de Genève*. Genève, 1890, p. 104.

la souveraineté réside par devers le conseil général des citoyens et bourgeois (1). »

Sans doute, de par les édits eux-mêmes, et de par les empiétements successifs d'un régime aristocratique tendant à l'oligarchie, l'exercice du droit de souveraineté, si pleinement reconnu en théorie et si hautement proclamé, était alors singulièrement restreint. Il n'en existait pas moins en droit et en fait. Deux fois par an le Conseil général était convoqué pour élire les syndics et quelques autres magistrats supérieurs (2). Il se réunit aussi à l'extraordinaire « pour la sanction des lois, et dans les cas auxquels le Petit et le Grand Conseil trouvent à propos de l'assembler, ce qui n'arrive que très rarement (3) ».

L'Édit de médiation du 8 mai 1738, qu'un historien a pu appeler « la charte véritable de la démocratie genevoise » consacra, en outre de ce droit de sanctionner les lois, le droit qu'a le Conseil général d'approuver ou de rejeter les traités d'alliance, les impôts, les travaux d'extension des fortifications. Il reconnaîtra aussi, « sous expresse défense de commettre aucune sorte de violence », le droit qu'ont les citoyens de faire aux Conseils des « représentations » sur les décisions de ceux-ci. La souveraineté du peuple étant la base avérée du droit public genevois, on remarquera que l'effort du parti populaire au dix-huitième siècle tend bien moins à modifier la constitution de la République, qu'à en protéger et maintenir le fondement démocratique contre les empiétements du parti aristocratique gouvernant. Ce n'est pas la suppression ou la modification des *Edits politiques* qu'on demande, c'est contre la violation de ces édits qu'on proteste ; c'est leur stricte observation qu'on réclame et qu'on exige. L'attachement et l'admiration que J.-J. Rousseau professera toute sa vie pour les institutions politiques de Genève sont des sentiments communs à toute la classe populaire.

En troisième lieu, Genève est une cité protestante. Comme la passion de l'indépendance, comme l'attachement aux institutions républicaines, la religion nationale est pour le citoyen de Genève un des éléments essentiels du patriotisme. Le protestantisme est, à Genève, une des formes du civisme (4). L'idée de

(1) Publié par M. Edouard FAYRE dans *M. D. G.* Nouvelle série, t. V, livraison II, p. 219. Genève. 1901.

(2) Le lieutenant de police et ses six auditeurs, le procureur général et le trésorier général.

(3) A. TROCHIN, *ad. loc. cit.*

(4) Un siècle plus tard encore, le 23 avril 1802, une adresse de la Vénérable Com-

patrie et l'idée réformée sont indissolublement unies par plus d'un siècle et demi de lutttes contre le danger extérieur et de discipline calviniste. La loi de l'Etat interdit aux « papistes » de résider sans autorisation spéciale sur le territoire de la république et d'y acquérir des immeubles. Voltaire relève dans l'*Essai sur les mœurs* (1) l'inscription que l'on voyait encore de son temps, à la façade de l'hôtel de ville de Genève, gravée sur une plaque d'airain :

« En mémoire de la grâce que Dieu nous a faite d'avoir secoué le joug de l'Antechrist, aboli la superstition et recouvré notre liberté. »

Les paroles ainsi tracées sur l'airain traduisaient des sentiments gravés plus profondément encore dans les cœurs. Nul n'est citoyen s'il n'est protestant. Le citoyen qui change de religion cesse *ipso facto* d'être citoyen. Il perd sa nationalité. Toute velléité de culte catholique, tout trafic d'images ou d'objets de dévotion sont sévèrement réprimés. Plus encore que les magistrats, les citoyens « considéraient la messe comme une espèce d'acte d'idolâtrie (2) ». Le peuple regardait les moines et les prêtres catholiques « comme ses ennemis cruels (3) ». N'est-il pas le peuple spécialement élu de Dieu pour maintenir la pure religion réformée?

Si, comme le veut l'historien Picot, l'esprit de tolérance a fait quelque progrès à Genève au cours du dix-septième siècle, ce ne fut que dans les classes supérieures. Le peuple persista dans son hostilité intransigeante contre « l'idolâtrie papiste ».

En 1679, l'établissement d'un résident de France à Genève, qui obligea le Conseil à autoriser l'ouverture d'une chapelle catholique dans un appartement de la résidence, provoqua, de l'aveu de tous les historiens, un long frémissement dans le peuple, des murmures croissants et même des manifestations tumultueuses contre le premier résident, M. de Chauvigny.

En 1685, la révocation de l'Edit de Nantes et le passage chaque jour répété de centaines de fugitifs donnèrent à cette ferveur protestante un aliment nouveau et un nouvel essor.

En 1689, l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'An-

pagnie des Pasteurs, exprimant à Portalis sa gratitude envers le Premier Consul, définit Genève « une cité dans laquelle l'amour de la religion fut surtout un des principaux éléments du patriotisme ». Ch. BORGEAUD, *ouvr. cité*, t. II, p. 68.

(1) Chap. CXXXIII. Placée en 1558, date où triomphe définitivement la politique de Calvin, cette table de bronze fut enlevée en 1814, déposée à la Bibliothèque publique et placée enfin dans la nef du temple de Saint-Pierre.

(2) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 53.

(3) BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 12.

gleterre, et le triomphe de la cause protestante provoquèrent à Genève une explosion bruyante de la joie populaire. Quel contraste avec la pusillanimité du Conseil qui n'ose pas, par crainte de Louis XIV, recevoir le résident anglais envoyé par Guillaume III et qui s'excuse secrètement auprès du roi d'Angleterre de ce geste de couardise (1)!

Avant 1700, le résident français, M. d'Iberville, demande, pour y transférer le culte catholique, l'usage de l'église de Saint-Germain réduite alors à l'état de hangar. Le premier syndic Michel Trembley répond qu'il lui faut d'abord consulter « ses enfants ». Le résident s'adresse alors aux fils de Michel Trembley qui déclarent que l'affaire ne les concerne pas. Interpellé par le résident, le premier magistrat genevois répond : « Je vous ai dit qu'il fallait consulter mes enfants. Tous les citoyens le sont. Je ne puis rien sans eux (2). » M. d'Iberville comprit et n'insista pas. Il connaissait les sentiments intimes du peuple genevois à l'endroit du culte catholique. Avec ses quatorze pasteurs de la ville, et ses quatorze pasteurs « des champs », qui doivent faire chacun au moins quatre sermons en quinze jours, avec son Consistoire qui surveille les mœurs du peuple et les actes des magistrats, qui cite à sa barre les citoyens, les censure et exige des coupables amende honorable et génuflexion, l'Église nationale protestante est encore, au début du dix-huitième siècle, à Genève, une puissance fortement organisée et redoutable. Le culte public, auquel chacun se croit astreint d'assister deux fois par dimanche, attire de nombreux auditoires renforcés pendant longtemps par les fugitifs de France (3).

Le 15 décembre 1715, un vaste local, construit dans le mauvais goût architectural du temps, le Temple Neuf est ouvert au culte sur la place de la Fusterie, et deux nouveaux postes de pasteurs sont créés par le Conseil pour pourvoir au service de la nouvelle église (4).

Sur les quatre services du dimanche ou, comme on les appelle, les quatre « exercices de piété », le premier, qui se fait à sept heures du matin et qui consiste en un culte familial précédé et suivi de prières, est destiné surtout à l'instruction des domestiques et des

(1) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 93.

(2) BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 30.

(3) Voir sur ce qui précède et ce qui suit, DU BOIS-MELLY, *les Mœurs genevoises de 1700 à 1760*, p. 307 et *passim*.

(4) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 236.

« apprentifs » placés sous la surveillance des Chasse-coquins (valets de ville) de la Seigneurie (1).

Chacun pouvait, d'ailleurs, assister aussi bien aux deux longs sermons et à la grande prière du dimanche qu'au prêche du jeudi, au catéchisme du lundi pour les prosélytes, à la méditation et à la congrégation du mardi et du vendredi, à la prière liturgique et à l'exhortation à salut du dimanche. Non seulement, toutes les échoppes étaient closes, mais les portes de la ville étaient fermées, et des chaînes étaient tendues autour des temples, chaque dimanche, durant les services religieux, et le jeudi à l'heure du prêche.

La bourgeoisie genevoise cherchait si peu à se soustraire à ces obligations ecclésiastiques que ce fut, en 1719, un mouvement populaire qui fit instituer la célébration des fêtes religieuses de l'Ascension et de Noël.

Le bourgeois genevois, fièrement attaché à son église, n'était pas plus tendre pour les dissidents et les sectaires que pour les « papistes ».

Le piétisme commença, selon Picot, à s'infiltrer à Genève vers 1681 par l'influence de Mme Guyon, qui séjourna alors à Gex et à Thonon. Il avait recruté vers 1718 d'assez nombreux adeptes pour tenir en divers lieux de pieux conventicules de trente à quarante fidèles, « censurés » avec douceur par le Conseil et le Consistoire, pour la raison que « leurs assemblées nombreuses blessent l'opinion publique ». En 1739 et en 1741, des manifestations et même des désordres populaires se produisent au faubourg de Saint-Gervais contre les piétistes et contre l'inoffensif « évêque des Moraves », le comte de Zinzendorf, bien vu, au contraire, de la haute société genevoise, non comme Morave, mais comme comte (2).

La volonté d'être protestant, l'orgueil d'être protestant, le

(1) La société qui prit plus tard le nom de « Société des Catéchumènes » et donna ses soins à l'instruction religieuse de l'enfance, ne fut instituée qu'en 1736, huit ans après le départ de Jean-Jacques Rousseau. Voir RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au dix-huitième siècle*, t. I^{er}, p. 79, n^o 481.

(2) C'est peut-être du préjugé populaire de Saint-Gervais que Rousseau se fait l'écho dans la note de la *Nouvelle Héloïse* (VI^e partie, l. VII), où il définit ainsi les piétistes : « Sorte de fous qui avaient la fantaisie d'être chrétiens et de suivre l'Évangile à la lettre à peu près comme sont aujourd'hui les méthodistes en Angleterre, les moraves en Allemagne et les jansénistes en France. » *Œuvres*, t. II, p. 348. Rousseau n'avait qu'une très médiocre affection pour sa tante, Mme Bernard, qu'il représente dans les *Confessions* comme « une dévote un peu piétiste qui aimait mieux chanter les psaumes que veiller à notre éducation ». *Œuvres*, t. I, p. 12.

mépris pour tout ce qui ne l'est pas, restaient ainsi, au début du dix-huitième siècle, des sentiments instinctifs profondément ancrés dans le cœur de tout Genevois, surtout dans les classes populaires. Les leçons et les prêches des quatorze pasteurs de la ville s'efforçaient de les entretenir et de les fortifier.

Si, comme on le verra, l'éducation protestante genevoise au début du dix-huitième siècle n'avait plus, au point de vue dogmatique, la violence intolérante du seizième siècle, ni la minutieuse étroitesse du dix-septième, elle avait gardé toute sa sévérité morale, toute sa rigueur puritaine.

Au temps de l'enfance de Rousseau, car les choses se modifieront considérablement dans le quart de siècle qui suivit, Genève, cité protestante, est encore une ville strictement morigénée. Certes, au cours du dix-septième siècle, la richesse et le bien-être général se sont accrus, le commerce et l'industrie se sont développés, donnant essor à certaines vellétés de luxe ; mais ces vellétés, assez timides, d'ailleurs, sont vite réprimées par les lois et mieux encore par les circonstances. L'afflux des fugitifs de France produisit, au début, à Genève, un malaise économique dont les marchands et artisans locaux se plaignent âprement au Conseil en 1696 (1). En 1720, la débâcle de la Société du Mississipi eut pour contre-coup, à Genève, ce qu'on appellerait aujourd'hui un *krach* financier désastreux (2).

La terrible peste de Marseille ou de Provence (1720-1723), qui coupa net toutes les relations de Genève avec la Savoie, puis avec Lyon, enfin avec le pays de Gex, fut ruineuse pour le commerce et l'industrie. Ce double désastre a dû, si nous connaissons bien le caractère genevois, porter au luxe naissant un coup plus décisif que les ordonnances somptuaires sans cesse renouvelées et renforcées par le Conseil sur les instances du Consistoire. Ces ordonnances somptuaires qui réglaient jusqu'aux manifestations de la générosité (3), et du deuil des particuliers, prescrivant la longueur du crêpe qu'il est interdit de dépasser, sont revues et publiées par le Conseil en janvier 1710, en janvier 1711, en avril 1725 (4). La fréquente répétition de ces prescriptions prouve à la fois la ten-

(1) BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 22-28.

(2) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III.

(3) R. C., 10 mars 1722. « La dame Vasserot de la Bâtie, appelée pour avoir donné un écu neuf à la garde la demoiselle F..., à l'occasion d'un baptême, dit qu'elle n'avait pas osé donner moins, de peur que l'on eût pensé que ce fût par avarice. Condamnée à payer cent florins d'amende. »

(4) RIVOIRE, *ouvr. cit.*, nos 87, 99, 227.

dance croissante qu'ont les particuliers à les enfreindre, et la volonté bien arrêtée qu'ont les magistrats de les maintenir intacts et de les renforcer.

C'est pourtant chez les gens « du haut », dans les familles qu'on qualifie de patriciennes, que les mœurs nouvelles se répandent surtout. Et ce sont les gens « du bas » qui réclament le plus vivement le maintien des mœurs anciennes, car ils comprennent que la simplicité des mœurs conserve seule entre les citoyens une sorte d'égalité sociale, plus importante encore que l'égalité politique (1).

Ils sont appuyés sur ce point par les pasteurs genevois et, avec d'autres, Spectable Ezéchiel Gallatin prêche « sur la nature du luxe » et tonne en chaire « contre ses dangereux effets (2) ».

C'est au nom de l'indépendance nationale, qui ne doit pas exciter l'envie de voisins puissants, et de la fraternité républicaine qui ne doit pas provoquer l'envie des citoyens les moins aisés, que le brave ministre signale pour les stigmatiser « les progrès effrayants du luxe à Genève » et requiert « une forte et vigoureuse exécution des lois somptuaires (3) ».

Aussi bien ces écarts de luxe, que les prédicateurs dénoncent et que les ordonnances répriment, sont des cas exceptionnels et « scandaleux ». Au début du dix-huitième siècle, c'est plutôt la simplicité, l'austérité même des mœurs genevoises qui nous frappe. Jusque bien avant dans ce siècle, maîtres et serviteurs prennent en commun, souvent dans la cuisine, le repas domestique que précède et que termine la prière (4).

Les oisifs sont très rares dans la cité et le travail est la loi commune de tous les Genevois, même les plus aisés. Le Conseil se réunit en été à sept heures du matin. L'usage des carrosses dans la ville est, sinon puni comme autrefois, du moins vu d'un fort

(1) Enumérant les causes des troubles de 1707, l'historien Béranger mentionne cette transformation graduelle des mœurs. Le peuple veut, dit-il, inscrire dans les lois l'égalité qui n'existe plus dans les fortunes et qui s'efface dans les mœurs. *Histoire de Genève*, t. III, p. 47.

(2) *Sermons*. Genève, Fabri et Barillot, 1720.

(3) « Le voisinage d'une nation opulente, mais dont le goût inquiet a peine à se fixer, nous a fourni chaque année des modes nouvelles. Quelque ridicules qu'elles soient dans leur naissance, nous les avons adoptées avec avidité. » L'historien Béranger taxe les ordonnances somptuaires de « barrières impuissantes que le riche franchit avec audace et que le pauvre passe avec adresse ». *Histoire de Genève*, t. IV, p. 4.

(4) PICOT, t. III, p. 118. Cf. Eugène DE BUDÉ, *Vie de Bénédicte Picot*. Lausanne, 1874.

mauvais œil. Le repos dominical est strictement observé (1). Le goût et l'habitude de la promenade du dimanche en famille commencent seulement à se répandre. L'éducation des enfants, au témoignage de Rousseau lui-même, est simple, rude, virile, presque militaire (2). Elle vise à développer en eux la volonté, la fierté, le stoïcisme (3).

En dehors du luxe, la loi pénale, durant tout le cours du dix-septième siècle, punit sévèrement le blasphème, le suicide, le duel, la fainéantise et la mendicité. Les ivrognes sont enfermés et exposés dans une cage de fer au Molard. La prostituée, femme ou fille, est « liée et menée au port de Longemalle et là noyée et submergée ». L'adultère, quand il n'est pas puni de mort ou de détention, conduit tout au moins à l'amende et au carcan (4). Sans doute, au dix-huitième siècle, toute cette rigueur s'atténuera beaucoup, tant dans la loi elle-même que dans l'administration de la justice pénale, mais il faut la rappeler pour se faire une idée de ce que fut l'austérité, la rigidité morale de Genève au temps de l'enfance de Rousseau.

Comme le luxe et l'oisiveté, l'austère discipline genevoise proscriit le plaisir, les divertissements, presque la sociabilité. Les cercles, qui devaient prendre dans la vie genevoise une place si considérable et jouer un rôle si important et si discuté, n'existent pas encore. C'est en 1734 seulement, six ans après le départ de Rousseau, que les premiers cercles s'ouvrent. Ils ne feront, d'ailleurs, qu'accentuer un des traits les plus distinctifs et caractéristiques des mœurs genevoises, celui que Rousseau goûtera le plus, la complète séparation des sexes.

Pas de jeux de hasard. Si, depuis 1670, la police ne réussit pas à les prohiber tout à fait, les ministres ne cessent de les vitupérer du haut de la chaire et le Consistoire de les dénoncer au magistrat, ou de réprimander directement les joueurs (5). Des ordonnances sévères sont publiées, en 1710, contre les joueurs et renouvelées en 1718 sous une forme plus rigoureuse encore. Pas de théâtre. Aucun spectacle de comédie, ni public, ni privé, n'est autorisé

(1) Registres du Conseil, 20 août 1729.

(2) *Lettre à d'Alembert*. Œuvres, t. III, p. 164-165.

(3) *Réveries du promeneur solitaire*, 4^e promenade. Œuvres, t. I^{er}, p. 423.

(4) FICOT, t. III, p. 140-141.

(5) En 1702, les tantes de Rousseau sont censurées, sur ordre du Consistoire, par le pasteur et l'ancien du quartier pour avoir été vues jouant aux cartes, un dimanche soir, dans l'allée de leur maison de la Cité. E. RITTER, *la Famille et l'enfance de J.-J. Rousseau*, p. 145.

dans Genève. Les mascarades et travestissements sont sévèrement prohibés. La danse, qu'on ne peut interdire d'enseigner aux jeunes nobles étrangers séjournant dans la ville, est à peine tolérée même dans l'intimité stricte de la famille (1).

C'est à titre d'exception et moyennant une autorisation spéciale du Conseil, donnée pour un temps limité, que l'on supporte les vagues spectacles forains donnés au Molard par les bateleurs, marchands d'orviétan ou « médecins spagiriens ». Encore lesdits forains doivent-ils s'engager à « n'y rien faire, ni dire d'indécent ».

Aussi bien cette tolérance toute relative vaut-elle aux magistrats mercuriale sur mercuriale du Consistoire qui représente au Conseil : « Que les théâtres, les danses, les violons, les farces et les comédies sont contraires à la parole de Dieu, à nos Ordonnances ecclésiastiques, aux décisions des Conciles, aux Constitutions des anciens Vaudois et Albigeois, à la discipline des églises de France et aux règlements de plusieurs Synodes modernes. Que les Pères de l'Eglise primitive excommuniaient les bateleurs, etc., etc. (2). »

Malgré tant d'autorités vénérées et redoutables, le Conseil maintint son autorisation. En 1714, il récidive et permet quelques représentations de sauteurs et de marionnettes, après s'être transporté en corps sur le lieu du spectacle pour en constater *de visu* la moralité. Le Consistoire proteste de plus fort contre cette condescendance, affirmant au Conseil « que deux ou trois acteurs se mêlaient avec les marionnettes et jouaient des pièces de Molière et des scènes italiennes » et déclarant « que ces spectacles amollissaient les cœurs et échauffaient les passions; que nos ancêtres avaient toujours eu pour eux une juste horreur, etc. (3) ». Rousseau raconte dans ses *Confessions* comment, étant enfant, il alla voir au Molard, avec son cousin Bernard, le spectacle des marionnettes donné par le charlatan Gambacorta. Et, de fait, le 26 septembre 1726, le Conseil avait autorisé les nommés Charles Jambe Courte et Julien Foune, « opérateurs italiens », à dresser leur table sur la place publique jusqu'à la fin d'octobre (4). D'Alembert, venu à Genève en 1756, feindra de s'indigner, dans son fameux article de l'Encyclopédie, de ce que « dans une ville où les spec-

(1) Le 11 février 1706, David Rousseau, grand-père de Jean-Jacques, comparait en Consistoire pour avoir laissé ses enfants et petits-enfants danser chez lui la veille de l'Escalade et le jour de l'an. *Ibid.*, p. 67.

(2) D^r LÉON GAUTIER, *la Médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*. Genève, 1906, p. 308-310.

(3) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 230.

(4) D^r LÉON GAUTIER, *ouvr. cité*, p. 311. R. C., vol. CCXXV, p. 349.

tacles décents et réguliers sont défendus, on permette des farces grossières et sans esprit aussi contraires au bon goût qu'aux bonnes mœurs ».

C'est qu'en effet un arrêt du Conseil, du 18 mars 1732, pour couper court à toute controverse, prohibait de façon absolue toute espèce de représentation dramatique tant publique que particulière. Au printemps de 1738, vu la présence des ambassadeurs des puissances médiatrices et sur les instances de l'envoyé de France, M. de Lautrec, le Conseil dérogea à cette décision en autorisant une troupe de comédie à s'établir à Genève. Le Consistoire protesta, comme il convenait (1), et il faut souligner encore ici que, si quelques Genevois du haut s'engouèrent pour les spectacles, ceux de Saint-Gervais s'indignent, protestent, tempêtent contre cette intrusion des mœurs étrangères (2).

Au milieu du dix-huitième siècle, les représentations particulières elles-mêmes sont très mal vues de l'autorité ecclésiastique et défendues par le Consistoire (3). Le théâtre, sous toutes ses formes, reste pour les vrais Genevois de pure éducation calviniste l'abomination de la désolation. Il fallut la pression étrangère pour qu'en 1766 un théâtre fût ouvert à Genève à la place Neuve. Moins de deux ans après, un beau soir de 1768, ce théâtre flambait et les gens du peuple refusaient d'aider à l'éteindre. Il semble bien établi que le feu avait été mis par une association de bourgeois exaltés qu'on appelait le Cercle des Imprévus (4). Voltaire ne manqua pas d'en accuser Rousseau. C'était le sentiment populaire genevois qui s'exprimait par ce geste brutal, comme il l'avait fait, dix ans plus tôt, par les phrases harmonieuses de la *Lettre à d'Alembert*.

Dans la cité morigénée, où les concerts d'amateurs sont la seule distraction officiellement autorisée et encouragée (5), Rousseau

(1) Représentations du Consistoire au Magn. Conseil des 20 et 27 avril 1738. Voir aussi *Registres du Consistoire*, 19 juin 1738.

(2) Voir la suite et les détails curieux de cette histoire dans Marc MONNIER, *Genève et ses poètes*. Genève, 1874, p. 162-182, et dans DU BOIS-MELLY, *ouvr. cité*, p. 156-158.

(3) *Registres du Consistoire*, du 18 mars 1748 : « M. le professeur Maurice a dit qu'il s'étoit fait plusieurs représentations de la tragédie de *Polyeucte* dans la maison d'un particulier; que, quoique tout se soit passé dans un grand ordre, sans travestissement ni mélange de sexe, n'ayant été représenté que par des jeunes filles, ces sortes de divertissements ne doivent pas être tolérés à cause des suites que le mauvais exemple pourroit produire. On charge MM. les pasteurs d'avertir les particuliers chez qui la tragédie s'est représentée qu'ils aient à s'en abstenir comme étant une chose défendue. »

(4) DESNOIRESTERRES, *Voltaire et Genève*, p. 101-108.

(5) *Registres du Conseil*, 20 novembre 1717.

a sucé avec le lait ce goût de la vie simple qui deviendra, chez lui, une véritable passion. Mais dans quelle mesure a-t-il profité et bénéficié de la cité intellectuelle et savante que Genève commençait à devenir? C'est ici surtout qu'il importe de ne pas exagérer, mais aussi de ne pas trop diminuer l'influence du milieu natal sur la formation d'un enfant extrêmement précoce et d'une sensibilité peu commune.

II

Genève, au début du dix-huitième siècle, brisant les cadres d'une théologie étroite et surannée qui a dominé exclusivement durant tout le siècle précédent, s'émancipe intellectuellement et s'oriente, par des recherches poussées dans toutes les directions, vers des voies nouvelles. C'est l'aurore encore timide du jour brillant qui va se lever pour la science genevoise. Au siècle des épigones de la théologie calviniste va succéder le siècle des philosophes.

La petite avant-garde intellectuelle de cette armée scientifique, qui deviendra nombreuse, a pour quartier général et pour citadelle l'Académie, sur laquelle dominant, au temps de l'enfance de Rousseau, le scolarque Robert Chouet et le recteur J.-A. Turretini (1).

Le nom de Chouet indique la rupture de la philosophie avec les derniers restes de la tradition scolastique. Celui de J.-A. Turretini indique la rupture de la théologie avec l'autorité dogmatique de Calvin.

De la philosophie cartésienne de Robert Chouet est née l'école scientifique genevoise, dont les premiers et illustres représentants sont les mathématiciens newtoniens Gabriel Cramer (1704-1752) et J.-L. Calandrini (1703-1758) qui enseignent tous deux, dès 1727, à l'Académie, les mathématiques et la logique (2).

Il est à remarquer que ces précurseurs de la science genevoise ne rompirent pas, comme le feront les encyclopédistes français, avec toute religion traditionnelle. A en croire leur élève, Charles Bonnet,

(1) Robert Chouet, scolarque de 1701 à 1727; J.-A. Turretini, recteur de 1701 à 1711. Ch. BERGEAUD, *l'Académie de Calvin*, t. I^{er}, p. 479.

(2) Le pasteur Samuel Bernard, grand-oncle de J.-J. Rousseau, fait à l'Académie un cours libre de mathématiques, *Ibid.*, p. 489.

ils restaient « attachés de cœur et d'esprit à la révélation et, comme ils étaient laïques; ce qu'ils disaient ne manquait point de frapper les écoliers et de les prémunir contre les dangereux sophismes de l'incrédulité (1) ». Par leur modération d'esprit, comme par leur stricte méthode, ces savants genevois surent garder une physionomie distincte et originale dans l'embrigadement général du dix-huitième siècle intellectuel.

C'est aussi à la méthode cartésienne enseignée et pratiquée par Robert Chouet que la théologie genevoise dut son émancipation. Jean-Alphonse Turretini (1671-1737), le plus illustre et le plus influent champion de la tendance nouvelle, est l'élève favori, le compagnon de voyage et le bras droit de Robert Chouet. Il est, dans l'Académie de la Genève nouvelle du dix-huitième siècle, le Bèze de ce Calvin (2). Esprit très ouvert, très cultivé, élargi par de longs voyages d'étude à l'étranger, J.-A. Turretini exerça sur la théologie protestante une influence considérable par son enseignement académique, par sa prédication, par sa vaste correspondance. On a pu le comparer avec un peu d'exagération, sans doute, à un autre Calvin moins grand que le premier, mais excellent comme lui à ramener une doctrine à un petit nombre de principes qui, sans cesse répétés, finissent par s'emparer énergiquement des esprits. La liberté d'examen, la tolérance chrétienne, la morale préférée au dogme, le christianisme ramené à son essence qui est la charité, l'union fraternelle des protestants de toute dénomination, voilà les principes peu nombreux mais essentiels que soutient le successeur de Louis Tronchin dans la chaire ordinaire de théologie. Dès 1702, malgré tous les obstacles et les oppositions les plus acharnées, il fait supprimer le rigide *Consensus* dogmatique du dix-septième siècle qu'il remplace par un formulaire beaucoup plus large (3).

Correspondant de l'Académie des sciences de Prusse, ce savant, ne se contente pas de professer et d'introduire dans l'enseignement de la théologie la méthode scientifique et l'esprit rationnel,

(1) A. SAYOUS, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 77 et p. 65 : « Ils avaient du siècle précédent la gravité et la politesse, la littérature savante et ornée, et du nouveau, la curiosité et la hardiesse, mais la curiosité circonspecte et la hardiesse sans bruit. »

(2) Ch. BORGEAUD, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 477.

(3) Sainte-Beuve dit : « Il y eut une détente et le climat moral s'adoucit », et il ajoute excellemment : « J.-A. Turretini contribua à fixer pour un long temps cette atmosphère religieuse et morale dans laquelle on respira plus librement et qui permettait d'être à la fois, et dans une certaine mesure, chrétien, philosophe, géomètre et physicien, homme d'expérience, d'examen, de doute respectueux et de foi. » *Causeries du lundi*, t. XV, p. 134.

il est encore prédicateur. Comme ses harangues et ses leçons académiques en latin, ses sermons français, que Rousseau enfant a pu entendre et comprendre, sont remarquables de clarté, de simplicité, et de solidité (1).

L'atmosphère intellectuelle de Genève est tout imprégnée, au temps de cette enfance de Jean-Jacques, de la pensée philosophique et religieuse d'un homme qui, par son tact, sa modération, son habileté, exerça une influence presque illimitée sur les esprits de ses adversaires théologiques eux-mêmes. Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève*, loue J.-A. Turretini d'avoir « introduit la philosophie dans la théologie qu'il dépouilla de la rouille scolastique », d'avoir « donné une idée nette de la religion naturelle et de ses principales vérités » et d'avoir le premier, à Genève, « adopté, en 1711, dans une dispute publique, les principes que Leibnitz avait développés dans sa *Théodicée* (2) ». Il restera quelque chose de tout cela, nous le verrons, dans la philosophie religieuse de Rousseau. Certains mots de J.-A. Turretini, que rapporte son biographe (3), et qu'on se répétait dans Genève, trouvent leur écho éloquent dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, comme dans la première des *Lettres écrites de la Montagne*. Certes, la théologie du professeur genevois ne repoussait ni la révélation, ni le dogme de l'expiation, ni le mystère de la Trinité, mais ce n'était pas sur ces points-là qu'elle mettait l'accent.

Elle s'attachait avant tout et essentiellement aux points fondamentaux de l'enseignement biblique et à la partie morale et pratique de la religion chrétienne.

Cet esprit-là, Turretini le fit passer non seulement dans la liturgie, qui fut modifiée dans le sens de ses opinions, mais dans le cerveau et la conscience de ses collègues et de ses élèves. C'est lui qui anime les autres prédicateurs genevois de cette époque, les Léger, Maurice, Ezéchiel Gallatin, de Roches, dont Jean-Jacques enfant dut entendre les sermons, qui « ont joui de leur temps d'une popularité méritée, mais qu'aucune éminente qualité

(1) Rousseau n'a jamais parlé de J.-A. Turretini ni dans ses lettres, ni dans ses œuvres. Un journal français (*Lettres sur quelques écrits du temps*, du 5 octobre 1751) rapproche une harangue académique de J.-A. Turretini, du 18 mai 1705, sur la vanité et le prestige des sciences et la thèse du premier *Discours* de Rousseau. Rousseau enfant peut avoir entendu J.-A. Turretini prêcher en français des idées analogues et en avoir été vivement frappé. Voir RITTER, *J.-J. Rousseau et Alphonse Turretini*, dans *Annales*, t. III, 1907, p. 197-201.

(2) *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 9-10.

(3) Eugène DE BUDÉ, *Jean-Alphonse Turretini, théologien genevois (1671-1737)*. Lausanne, 1880. Voir p. 22, 90, 128 et *passim*.

oratoire n'invite aujourd'hui à relire ». Que viennent plus tard la libre théologie, faite de rationalisme et de mysticisme, d'une Marie Huber, et la critique hardie de l'humble et sage Abauzit, c'est l'influence de J.-A. Turretini qui dominait seule à Genève au temps de l'enfance de Rousseau, et qui lui survécut dans ses disciples. Quand il mourut, en mai 1737, la « Genève moderne était née », a dit justement un historien (1).

Elle était née, non seulement à une théologie tolérante, éclairée et large et au goût des sciences exactes, mais encore aux idées nouvelles du droit naturel, aux principes modernes du droit public.

Proclamée par Puffendorf, dans son *De Jure naturali et gentium*, propagée en pays de langue française par Barbeyrac, la théorie protestante du droit politique pénètre à Genève, dès 1723, par la nomination de Jean-Jacques Burlamaqui à la chaire de droit de l'Académie. Dès son premier cours, il étudie le livre de Puffendorf sur les *Devoirs de l'homme et du citoyen*. Ses leçons réunies en volumes (2), quelques années avant le retour de Jean-Jacques à Genève, montrent assez qu'il fut, dans ce domaine, le vrai maître de Rousseau (3). C'est lui qui transmet à Rousseau, rectifiée, précisée et complétée, la pensée juridique et politique des protestants Grotius, Barbeyrac et Puffendorf, précurseurs de la théorie qui aboutira à la Révolution (4). Notons seulement, pour prévenir toute objection et tout malentendu, que les idées politiques de Burlamaqui, enseignées par lui à Genève durant l'enfance de Rousseau, ne furent complètement révélées qu'à Jean-Jacques parvenu à la maturité de l'âge et du talent.

De tout ce qui s'écrit, s'imprime, se prêche, s'éveille ou se prépare ainsi dans la Genève intellectuelle, on peut se demander ce qui a pu pénétrer dans le « cabinet » de l'horloger Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques? Pour répondre à cette question, il faut dire en deux mots ce qu'était, au commencement du dix-huitième siècle, l'horlogerie à Genève.

(1) Charles BERGEAUD, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 543.

(2) *Principes du droit naturel*. Genève, in-4^o, 1747, et *Principes du droit politique*, in-4^o, 1751. Rousseau cite Burlamaqui dans la préface de son *Discours sur l'inégalité* (1755), p. LX de l'édition originale.

(3) BERGEAUD, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 517.

(4) « Genève fut, en pays de langue française, l'unique centre universitaire de l'école du droit naturel et par suite le berceau de cette science politique du dix-huitième siècle, qui se renouvelait sous l'influence de la philosophie. *L'Esprit des lois* devait y paraître. Le *Contrat social* devait en sortir. » *Ibid.*, p. 518.

III

A côté de l'imprimerie, de la fabrication d'indienne, de la passementerie, industries ouvertes à tous et à chacun et qui eurent leur temps de grande prospérité, l'horlogerie est à Genève, avec les branches voisines de l'orfèvrerie et de la joaillerie, l'industrie ou mieux l'art national par excellence. Elle est protégée, privilégiée, garantie avec un soin jaloux et par toute espèce d'ordonnances, non seulement contre la concurrence ou la contrefaçon du dehors, mais encore contre tout danger intérieur de défaillance ou de déchéance. La « fabrique » (c'est ainsi qu'on l'appelle) constitue dans Genève une véritable aristocratie ouvrière que restreint le nombre limité (1) aussi bien que la qualité de ses membres. Elle n'est pas ouverte à tous les habitants de la ville. L'horloger genevois doit être citoyen ou bourgeois. Les natifs ne sont admis à l'apprentissage que par tolérance et moyennant une autorisation spéciale. Le maître horloger est à la fois un ouvrier et un petit patron, car il ne lui est pas permis de faire travailler dans son atelier plus de deux compagnons et un apprenti. Il lui est interdit d'enseigner sa profession à sa femme et à ses filles, comme de résider hors de Genève, même dans la campagne genevoise si ce n'est à certaines conditions très strictes. Il doit se soumettre à toutes les prescriptions les plus minutieuses des ordonnances qui réglementent à outrance l'exercice de sa profession.

Pour être reçu *maître-orlogeur*, le compagnon genevois, dont l'apprentissage a duré au moins cinq années, doit savoir faire seul et de toute pièce une montre à répétition ou une montre réveil. Il doit faire agréer son « chef-d'œuvre », non seulement par la jurande (corps des jurés), mais par l'assemblée plénière des maîtres horlogers (2). Il doit avoir atteint l'âge de vingt-quatre

(1) Selon l'historien Picot, il y avait à Genève, en 1685, 100 maîtres horlogers et 300 ouvriers, fabriquant 5 000 montres par an, et 80 maîtres orfèvres et joailliers occupant 200 ouvriers. Un siècle plus tard, en 1789, on estime à 6 000 le nombre des Genevois occupés par la « fabrique ».

(2) Elle se réunissait chaque année le premier samedi de mai. « Toutes les fois que les maîtres horlogers s'assembleront pour des affaires qui regardent leur art, ils prieront Dieu avant toutes choses, que tout ce qu'ils diront et feront se rapporte à sa gloire et au bien de l'Etat. » Voir dans DU BOIS-MELLY, *les Mœurs genevoises de 1700 à 1760*, p. 50-57 et tout le chapitre sur l'horlogerie.

ans et payer trois cents florins pour être admis dans la corporation. Une fois reçu et établi maître, il lui sera interdit de fabriquer ses montres avec tout autre métal que l'or (dont le titre est rigoureusement maintenu à vingt carats) ou que l'argent. Interdiction aussi d'acheter aucun produit d'horlogerie étrangère et d'exporter aucune pièce ébauchée pour être finie au dehors. On doit se soumettre, tous les trois mois, à la visite domiciliaire des maîtres jurés.

Le renom même de Genève se montre ainsi lié à celui de son horlogerie. Appartenir à une telle corporation, c'est donc un honneur, une dignité, presque une fonction publique. L'horloger genevois n'est pas un ouvrier ordinaire et il a pleinement conscience de cette supériorité. Il est fier de sa profession, de son milieu, de sa situation dans l'Etat.

Dans sa fameuse lettre au docteur Tronchin, du 27 novembre 1758, J.-J. Rousseau s'est fait l'éloquent porte-parole de cette fierté, en célébrant le milieu de l'horlogerie genevoise où il est né, et où il a reçu, avec la première éducation, un ensemble d'impressions et de sentiments ineffaçables (1). Cet éloge magnifique et passionné est en grande partie justifié. Rousseau avait le droit de louer comme « des hommes instruits et sensés » les ouvriers horlogers de Genève et d'ajouter que son « père n'était que ce qu'ils sont tous » et que « tel qu'il était, il n'y a point de pays où sa société n'eût été recherchée, cultivée, et même avec fruit, par les plus honnêtes gens ».

Intelligents, instruits, d'esprit ouvert et avide de connaître, enclins au raisonnement rigoureux, à l'exactitude minutieuse et

(1) « Considérez qu'il y a une grande différence entre nos artisans et ceux d'un autre pays. Un horloger de Genève est un homme à présenter partout ; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres. L'éducation d'un ouvrier tend à former ses doigts, rien de plus. Cependant, le citoyen reste. Bien ou mal, le cœur et la tête se forment ; on trouve toujours du temps pour cela, et voilà à quoi l'institution (des cercles) doit pourvoir. Ici, monsieur, j'ai sur vous, dans le particulier, l'avantage que vous avez sur moi dans les observations générales : cet état des artisans est le mien, celui dans lequel je suis né, dans lequel j'aurais dû vivre, et que je n'ai quitté que pour mon malheur. J'y ai reçu cette éducation publique, non par une institution formelle, mais par des traditions et des maximes qui, se transmettant d'âge en âge, donnaient de bonne heure à la jeunesse les lumières qui lui conviennent et les sentiments qu'elle doit avoir. A douze ans, j'étais un Romain ; à vingt ans, j'avais couru le monde et je n'étais plus qu'un polisson. Les temps ont changé, je ne l'ignore pas ; mais c'est une injustice de rejeter sur les artisans la corruption publique, on sait trop que ce n'est pas par eux qu'elle a commencé. Partout, le riche est toujours le premier corrompu, le peuple suit, l'état médiocre est atteint le dernier. Or, chez nous, l'état médiocre est l'horlogerie. » *Œuvres*, t. IV, p. 293.

à l'ingénieuse invention, de par leur métier même, formés à la discussion par cent cinquante ans de controverses politiques ou théologiques, ayant par leurs lointains voyages à l'étranger des points de comparaison et par leur qualité de citoyens un intérêt passionné pour la chose publique, les horlogers de Genève discutaient à perdre haleine sur les affaires de l'Etat et même sur celles du monde entier (1). Ils causent le jour dans leur atelier, à la nuit tombante sur le bas de la place de Coutance où ils se rassemblent chaque jour, le travail fini. Et, plus tard, ils se retrouveront encore le soir, dans leurs cercles. Là, on raisonne, on discute, on dispute avec ce singulier mélange d'ardeur passionnée dans la conviction et de froideur logicienne dans l'argumentation, qui est un des traits les plus saillants de l'esprit genevois.

Ces parleurs, ces discuteurs, ces raisonneurs sont aussi d'infatigables lecteurs. La lecture, très répandue à Genève dans toutes les classes de la société, est une véritable passion chez les horlogers de la fabrique. Ce ne sont pas seulement des romans, ce sont de graves livres d'histoire, de théorie politique, de vulgarisation scientifique qu'on lit à haute voix à l'atelier (2). Rousseau, dans sa vieillesse, racontera à Bernardin de Saint-Pierre que, du temps de son père, il n'y avait pas à Genève un citoyen bien élevé qui ne sût son Plutarque par cœur. Les jeunes gens ne parlaient dans leurs conversations que de législation, des moyens d'établir et de réformer les sociétés (3). Voltaire lui-même, dans ses lettres s'émerveille de la lecture et de la culture des ouvriers genevois.

Le goût des sciences exactes, qui deviendra la passion intellectuelle de l'aristocratie genevoise, fleurit dans les ateliers d'horloger aussi bien qu'à l'Académie. Un curieux brouillon, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel, et que Rousseau a négligé d'utiliser pour ses *Confessions*, atteste à la fois les demi-connaissances scientifiques d'Isaac Rousseau et l'ingéniosité d'esprit qu'il déployait pour les communiquer à son fils (4). On y voit aussi que

(1) « Genève est à la fois municipale et cosmopolite. » Rod. REY, *Genève et les rives du Léman*, p. 100.

(2) Voir *Confessions*, l. 1^{er}. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 3.

(3) BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *la Vie et les ouvrages de J.-J. Rousseau*. Edition Maurice Souriau, Paris, 1907, p. 10.

(4) « La circonférence du ciel que je voyais autour de moi m'avait fait imaginer le globe du monde creux et les hommes vivant dans le centre. Pour me désabuser mon père s'avisait de planter des épingles dans une boule de tripoli. Il m'en coûta beaucoup pour imaginer des hommes sur la surface du globe; quand ce vint à l'explication des antipodes, ces gens que je voyais la tête en bas ne pouvaient s'arranger dans la mienne, et le système de Copernic me faisant prendre le soleil pour le

les mêmes problèmes occupaient, vers le même temps, l'horloger Rousseau dans son atelier et, dans l'Académie, le lecteur Pierre Violier qui, avant de mourir, en 1715, voulut publier, en 1704, un mémoire sur *l'Usage de la sphère*. Ces rencontres-là furent, sans doute, fréquentes (1). Elles montrent qu'il n'y avait pas entre les intellectuels et les artisans genevois de barrières infranchissables ou de parois étanches. Et cela s'explique aisément si l'on songe que la ville était petite, étroitement serrée dans ses fortifications, que l'on y vivait tout près les uns des autres, que l'on s'y rencontrait constamment (2). Mais il y a plus encore.

Les prédicateurs, dans leurs sermons où tout le monde assistait, répandaient la théologie nouvelle qui découle d'une philosophie affranchie. Les troubles de 1707 et leur cruelle répression avaient attiré l'attention passionnée des citoyens sur les questions de droit public. Ils cherchaient dans le texte des lois et dans les livres le fondement de leurs revendications légitimes (3). Il y avait souvent dans la même famille des pasteurs et professeurs — comme Samuel Bernard — et des horlogers comme Isaac Rousseau. Les idées des uns passaient aux autres par des relations suivies, comme leurs livres leur étaient transmis par prêt, cadeau ou héritage (4). Enfin, l'exercice de droits démocratiques limités, mais réels, mettait le citoyen en relations suivies avec les gouvernants et lui donnait un sentiment très vif d'égalité envers les gens « du haut » et de supériorité sur les natifs et habitants de la ville et sur les sujets de la campagne.

En rapprochant tous ces faits, et d'autres qu'on pourrait citer, on reconnaîtra aisément que presque rien de ce qui se passait, se

haut de l'univers, je ne pus jamais bien comprendre pourquoi la nuit nous ne tombions pas dans le ciel. A l'égard du cours du soleil, mon père avait une petite sphère armillaire.

« Quoiqu'il en soit, mes premières et meilleures leçons de cosmographie furent prises devant l'établi d'un horloger, avec une boule de tripoli et des épingles pour tous instruments. » Voir le texte complet dans Eug. RITTER, *ouvr. cité*, p. 149-150, et dans *Annales*, t. IV, 1908, p. 233-235 (avec les corrections de M. Th. Dufour).

(1) Qui dira si la longue et âpre controverse que les théologiens genevois — J.-A. Turretini, J. Vernet, L. Baulacre — poursuivirent de 1719 à 1730 contre les prétendus miracles qui se seraient produits en Savoie en 1703 et qui furent publiés à Paris en 1725, n'eut pas son écho dans le « cabinet » d'Isaac et n'éveilla pas l'attention de Jean-Jacques enfant ?

(2) BÉRENGER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 46.

(3) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 238. « Plusieurs citoyens étudiaient les édits afin de se mettre en état de faire valoir les droits du peuple. » (1717).

(4) La bibliothèque de Samuel Bernard passa ainsi en partie à sa nièce Suzanne et, par elle, à Isaac et à Jean-Jacques enfant.

discutait et se préparait à Genève dans l'Etat, dans l'Eglise, et dans l'Académie elle-même, ne restait sans écho, sans contre-coup, sans approbation, critique, ou désapprobation, dans l'atelier aristocratique et discuteur d'un horloger genevois tel qu'Isaac Rousseau. Car l'Etat, l'Eglise, l'Ecole — *hæc civitas, ecclesia et schola*, disait Bèze — formaient encore, étroitement unis, ce bloc solide ou, comme on l'a dit, « cette personnalité historique qui s'appelle Genève (I) ».

(I) Charles BERGEAUD, *ouvr. citi*, t. II, p. 125.

CHAPITRE II

L'ENFANCE DE ROUSSEAU A GENÈVE (1712-1728)

Une famille d'horlogers genevois. — Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques. — A l'atelier. — Chez le pasteur de Bossey. — L'apprenti graveur. — La fuite. — L'empreinte genevoise. — Prestige de la cité natale.

« Le 28 juin 1712 est né un fils à Isaac Rousseau et à Suzanne Bernard, lequel a été présenté au baptême par Jean-Jacques Valençan et baptisé le 4 juillet à Saint-Pierre par Spectable Senebier (1). »

L'enfant ne connut pas les soins et la tendresse de sa mère, Suzanne Bernard, qui mourut huit jours après cette naissance (2). Il fut élevé, d'abord dans la maison familiale où il est né, à la Grand'Rue, n° 3, ensuite au troisième étage de la maison sise au n° 73 de la rue de Coutance, dans le faubourg populaire de Saint-Gervais, par sa nourrice, Jacqueline Danel, sa tante, Suzanne Rousseau, et son père, Isaac Rousseau. Ce père — qui vécut de 1672 à 1747 — était fils, petit-fils, neveu et frère d'horlogers genevois, horloger lui-même et, au dire de son fils, habile dans sa profession.

Au point de vue social, en examinant les alliances de la famille Rousseau jusqu'à la naissance de Jean-Jacques, M. Louis Dufour-Vernes constate qu'à une ou deux exceptions près, elles appar-

(1) Acte de baptême cité par Musset-Pathay, *ouvr. cité*, t. II, p. 291.

(2) Nièce du pasteur Bernard, Suzanne avait reçu une éducation distinguée et témoignait du goût pour le dessin, le chant, la musique et la poésie. Aimable et jolie, Suzanne Bernard avant d'épouser, à trente-deux ans, Isaac Rousseau, son ami d'enfance, avait été distinguée par le résident de France à Genève, M. de la Closure, et par un Genevois « du haut », noble Vincent Sarasin. Ces assiduités tout innocentes n'échappèrent pas à la vigilance policière du Consistoire qui essaya aussi de faire grief à Suzanne d'avoir assisté à un spectacle forain au Molard « travestie en homme ou en paysanne » (*sic*). RITTER, *ouvr. cité*, p. 89-103. Dans une ébauche des *Confessions*, conservée à Neuchâtel, Rousseau a eu raison de déplorer d'avoir coûté la vie à la « meilleure des mères ». Suzanne Rousseau eût certainement été telle pour Jean-Jacques. Voir *Annales*, t. IV, 1908, p. 233.

tenaient toutes à la bonne bourgeoisie de Genève. Pas un membre de cette famille ne prit place dans les conseils et pas un Rousseau ne figure dans le *Livre du Recteur* de l'Académie de Genève. Tous ces Rousseau, occupés dans l'orfèvrerie, la joaillerie et l'horlogerie, étaient généralement dans l'aisance. Au point de vue moral, M. Eugène Ritter a résumé ses patientes recherches dans cette phrase qui mérite d'être retenue : « En considérant de près les origines de Jean-Jacques, on y reconnaît beaucoup d'honnêteté, on y voit des couples laborieux, de braves et dignes gens, et, çà et là, au milieu de l'eau pure, quelque filet un peu trouble et limoneux. » Isaac Rousseau, lui-même, n'est pas tout à fait exempt de ces filets-là, un peu limoneux.

De ce père qui l'éleva avec tendresse jusqu'à dix ans pour le laisser ensuite dans un demi-abandon, Jean-Jacques a tracé à mainte reprise un portrait fortement idéalisé et qui tourne à l'héroïque. C'est ainsi qu'il écrivait, dans sa fameuse *Dédicace*, le 12 juin 1754 :

« Je ne me rappelle point sans la plus douce émotion la mémoire du vertueux citoyen de qui j'ai reçu le jour et qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous était dû. Je le vois encore, vivant du travail de ses mains, et nourrissant son âme des vérités les plus sublimes. Je vois Tacite, Plutarque et Gro-tius, mêlés devant lui avec les instruments de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri, recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des pères. Mais si les égarements d'une folle jeunesse me firent oublier durant un temps de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que, quelque penchant qu'on ait pour le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle reste perdue pour toujours (1). »

Ailleurs, et plus tard, tout en concédant que son père, homme de plaisir, se montra peu soucieux de ses devoirs, Rousseau n'a voulu retenir que les nobles côtés de cette nature mobile : un patriotisme ardent, un civisme dévoué, une fierté toute républicaine, une probité sûre, et une tendresse charmante pour ses enfants, tant qu'ils restaient sous ses yeux et près de son établi.

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 530. Voir encore, outre la lettre au D^r Tronchin, déjà citée, la fameuse note de la *Lettre à d'Alembert*. *Œuvres*, t. III, p. 175 ; les propos rapportés par Bernardin de Saint-Pierre, *ouvr. cité* ; enfin, le passage bien connu des *Confessions*, l. II : « Mon père n'était pas seulement un homme d'honneur, c'était un homme d'une probité sûre, et il avait une de ces âmes fortes qui font les grandes vertus, etc., etc. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 27.

Indifférent, égoïste, inconstant, paresseux, négligent et dur pour son fils, malheureux, à charge à lui-même et aux autres, ayant mal commencé et mal fini sa vie, tel nous apparaît Isaac Rousseau dans le réquisitoire de certains érudits atrabilaires (1). La vérité est entre ces deux extrêmes, ou plutôt, complexe et nuancée, elle réunit certains traits du panégyrique et du réquisitoire et les rectifie les uns par les autres (2).

Habile horloger, maître de danse, pendant quelques mois seulement (3), et, avant d'acquérir la maîtrise de son art, ardent, vif, emporté, batailleur dès qu'il croit sa fierté de citoyen compromise par le dédain d'un étranger ou le ton hautain d'un « aristocrate (4) ». Patriote passionnément, frémissant à la vue ou à la pensée des trois tours du clocher natal. D'humeur nomade et voyageuse, très capable, après un an de mariage, d'aller seul tenter fortune à Constantinople et d'y passer six ans pour éviter sa belle-mère. Tel nous apparaît Isaac Rousseau à la lueur des documents les plus sûrs. Grand chasseur devant l'Éternel, tempérament vigoureux qui ne craint ni le plaisir, ni la bonne chère, peu assidu à exercer l'art où il excelle, peu cupide, mais aussi peu ménager de son propre argent et de l'argent des siens (5), liseur infatigable, esprit bouillant et chimérique, prompt aux coups de main et aux coups de tête (6), ce brouillon irascible a un don personnel de plaire, de charmer et de séduire, que son fils héritera de lui. Très capable d'éveiller la curiosité et l'intérêt d'un enfant, de l'élever avec une « tendresse judicieuse », et de lui inculquer à jamais, par « une éducation dont le cœur se mêle »,

(1) L. DUFOUR-VERNES, *Recherches sur Rousseau et sa parenté*, p. 15-27.

(2) E. RITER, *ouvr. cité*, p. 105-142, 151-167, 192-193, donne une idée plus exacte et plus fidèle de ce père auquel Jean-Jacques ressemble par plus d'un trait de caractère.

(3) En 1694. Acte du notaire J.-A. Comparet, 6 décembre 1694.

(4) « Les âmes étaient nobles, grandes et gaies, contait Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre. Un jour d'été qu'une troupe de bourgeois prenaient le frais devant leur porte, ils causaient et riaient entre eux, lorsqu'un lord vint à passer. Il crut à leurs rires qu'ils se moquaient de lui. Il s'arrêta et leur dit fièrement : « Pourquoi riez-vous quand je passe ? » Un des bourgeois lui répondit sur le même ton : « Eh ! pourquoi passez-vous quand nous rions ? » BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *ouvr. cité*, p. 40. Ce bourgeois alangué ressemble beaucoup à Isaac Rousseau.

(5) Quand il se maria, le 2 juin 1704, Isaac Rousseau apportait au ménage 1 500 florins, et sa femme Suzanne Bernard 16 000 florins (sur 17 000 qu'elle avait hérités tant de son oncle Samuel, pasteur du Petit-Saconnex, que de sa mère).

(6) 27 octobre 1699, bataille nocturne à l'entrée du Pont-Neuf avec quatre ou cinq Anglais qui l'avaient insulté ; 9 janvier 1702, nouvelle querelle avec un autre Anglais ; 1722 : juin, querelle avec Pierre Gautier, près de Meyrin ; 9 octobre, coup d'épée au même dans la rue des Orfèvres.

sa triple conviction et sa triple fierté de Genevois, de républicain et de protestant, Isaac Rousseau a, du même coup, hérité de ses pères, pour le transmettre à son fils, la tare héréditaire des Rousseau : l'indifférence pour les enfants, l'allègre facilité à se décharger sur autrui de leur éducation et à oublier leur existence, dès l'instant qu'on ne les a plus sous les yeux (1).

Quand, en 1722, une querelle violente avec un Genevois du haut, ancien capitaine au service de France, nommé Pierre Gautier, et une menace d'arrestation décidèrent Isaac Rousseau à s'enfuir à Nyon, il trouva tout simple de confier Jean-Jacques aux soins de sa sœur Théodora et de son beau-frère Gabriel Bernard. Et quand, en 1728, Jean-Jacques s'enfuit à Annecy, Isaac se mit sans hâte à sa recherche, et, ne l'ayant pas trouvé chez Mme de Warens, le réclama mollement et prit aisément son parti de la disparition de l'enfant. N'avait-il, pas, auparavant, laissé partir ainsi, disparaître et se perdre sans laisser de traces son premier fils, François Rousseau (2)? Et pourtant, malgré tous ses torts, quelle petite enfance heureuse et claire, ce père, aidé par la tante Suzon et par la mie Jacqueline, sut faire au petit Jean-Jacques, enfant précoce, imagiatif et choyé!

Le jour, à l'atelier, et tous les jours, l'enfant lit à haute voix les livres sérieux que l'horloger autodidacte aime à entendre : l'*Histoire universelle* de Bossuet, les *Caractères* de La Bruyère, des vulgarisations scientifiques, et surtout ces *Vies* de Plutarque, qui enflamment l'imagination de Jean-Jacques et marquent, pour la vie, son esprit d'un trait ineffaçable d'héroïsme. Le soir, et la nuit, et jusqu'au matin quelquefois, le père et le fils lisent ensemble les vieux romans français que Suzanne Bernard a recueillis dans l'héritage de son oncle Samuel, professeur et pasteur du Petit-Saconnex. Souvent, dans l'atelier de l'horloger, la voix claire de la tante Suzon, douce et rieuse, qui brode auprès

(1) « Calus héréditaire, qui concourt à expliquer le plus grave des torts qu'on reproche à Rousseau », dit M. Eug. Ritter qui conclut ainsi : « Dans le bien comme dans le mal, Jean-Jacques a été le fils d'Isaac Rousseau. » *Ouvr. cité*, p. 147-157.

(2) Né en 1705.

(3) Sur tante Suzon, devenue Mme Goncerut, Rousseau écrit, au printemps de 1773, à Mme de Lessert : « Son souvenir et sa bénédiction ont épanoui de joie un cœur à qui, depuis longtemps, on ne fait plus guère éprouver de ces sortes de mouvements. C'est par elle que je tiens encore à quelque chose de bien précieux sur la terre, et, tant que je la conserverai, je continuerai, quoi qu'on fasse, à aimer la vie. » *Œuvres*, t. III, p. 388. Sur ma mie Jacqueline, voir la lettre tout émue et affectueuse que Rousseau lui écrit de Montmorency, le 22 juillet 1761. Lire aussi dans Musset-Pathay (t. II, p. 52), l'anecdote de la tasse d'argent que Rousseau

de l'établi, enseigne à Jean-Jacques les chansons et les airs sans nombre qu'il ne voudra plus oublier. Et c'est à cette tante et à ses chansons que Jean-Jacques attribuera plus tard le goût, ou mieux, la passion de la musique qui se développera, longtemps après, en lui-même. Auprès de tante Suzon, la nourrice Jacqueline Danel, qu'il appelle « ma mie Jacqueline », entoure elle aussi de soins, de tendresse et de gaieté cette enfance orpheline.

Ce fut le départ précipité et forcé d'Isaac qui empêcha Jean-Jacques d'être collégien à Genève. Son oncle, Gabriel Bernard, auquel il fut confié, le mit en effet en pension, avec son propre fils Abraham, chez un pasteur « des champs », Spectable Lambercier, à Bossey, petit village rustique, alors genevois, au pied du Salève.

L'enfant passa deux années entières, du 21 octobre 1722 jusqu'à l'automne de 1724, au presbytère de Bossey. A son propre témoignage (1), il y fut élevé avec sagesse et bonté par des mains honnêtes et fermes, sinon toujours très adroites. Il faut insister, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, sur l'extrême importance d'un tel séjour ainsi prolongé dans un milieu essentiellement genevois, cultivé, religieux et moral.

A ceux qui parlent toujours, et avec tant d'exagération, de l'enfance abandonnée et vagabonde de Jean-Jacques, on doit rappeler que ce ne fut pas jusqu'à dix ans seulement, comme on le dit couramment, mais jusqu'à douze ans et demi, que Jean-Jacques grandit dans cette excellente atmosphère de culture, de patriotisme, de religion éclairée et de bonnes mœurs.

A Bossey, l'enfant s'initia au latin et aux autres éléments de l'instruction secondaire. Son cœur s'ouvrit à l'amitié et son âme au sentiment de la nature. Ses sens s'éveillèrent de la singulière façon qu'il rapporte dans les *Confessions*. Surtout sa personnalité naissante y reçut, de façon plus régulière et plus raisonnée que dans l'atelier paternel, l'empreinte genevoise et protestante qu'elle gardera toujours. C'est dans le presbytère de Bossey, aussi bien qu'au foyer paternel, que Rousseau déclare avoir reçu des principes qui ne l'ont « jamais tout à fait abandonné (2) ». Il les dut à la famille et à l'éducation privée, car,

donna en 1764 à sa vieille nourrice devenue marchande de fromage au marché de Coutance. Tout le quartier voulut boire dans cette tasse que Jacqueline remplit de vin d'abord, puis, devant cette affluence, de bonne eau claire puisée à la fontaine.

(1) *Rêveries du promeneur solitaire*. Troisième promenade, *Œuvres*, t. I^{er}, p. 410.

(2) *Ibid.* Comparez à cela Voltaire enfant chez Ninon de Lenclos.

chose curieuse, cette éducation nationale ou publique, dont il se fera un jour l'éloquent propagateur (1), Rousseau ne l'a jamais reçue lui-même à Genève. Les quatre écoles enfantines, créées en 1742 seulement et ouvertes gratuitement aux enfants dès l'âge de sept ou huit ans, n'existaient pas au temps de l'enfance de Rousseau à Genève (2).

L'instruction primaire est, au moins en théorie, obligatoire à Genève. Les règlements scolaires, édictés en juin 1712, au moment même où Jean-Jacques naît, prescrivent, en effet, que « pour retirer les enfants qui demeurent chez leurs parents, et ne vont point aux écoles, ni au collège, on *obligera* lesdits parents de les y envoyer, par toutes les voies dues et raisonnables, et MM. les ministres et anciens de quartier seront chargés de les exhorter et d'avoir l'œil sur les contrevenants pour ensuite être procédé contre eux selon l'exigence du cas (3) ».

A la même époque, les enfants de l'hôpital et ceux des bourses particulières eux-mêmes doivent suivre le collège, au moins les trois classes inférieures, avant d'être mis en apprentissage (4). On ne pouvait pousser plus loin le caractère général et obligatoire de l'instruction élémentaire publique (5). Jean-Jacques Rousseau n'y fut soustrait que par son séjour à Bossey, qui remplaça pour lui les trois années obligatoires du collège inférieur et précéda sa mise en apprentissage. Quelles belles pages nous y avons sans aucun doute perdues ! Que de souvenirs émus Jean-Jacques eût pu écrire sur l'austère, civique et virile école de Calvin, et peut-être aussi quelles vues larges et personnelles sur le bienfait de l'éducation publique ! On doit les regretter d'autant plus que Rousseau, exclu du collège, a peint en quelques lignes admirables de sa lettre à d'Alembert la rude éducation que les petits Genevois recevaient, dans leurs familles, au temps de sa propre enfance (6).

(1) *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, chap. iv. Education, *Œuvres*, t. I^{er}, p. 709.

(2) RIVOIRE, *ouvr. cité*, n° 476, t. I^{er}, p. 78.

(3) DU BOIS-MELLY, *ouvr. cité*, p. 338.

(4) *Ibid.*, p. 340.

(5) En 1711, les neuf classes du collège comptent, d'après le rapport officiel, quatre cent quatre-vingt-dix-huit écoliers. L'école primaire de la Monnaie compte cent dix-huit élèves. *Ibid.*, p. 337.

(6) « On était plus grossier de mon temps. Les enfants, rustiquement élevés, n'avaient point de teint à conserver, et ne craignaient point les injures de l'air auxquelles ils s'étaient aguerris de bonne heure. Les pères les menaient avec eux à la chasse, en campagne, à tous les exercices, dans toutes les sociétés. Timides et

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans cette page vibrante, l'accent personnel, direct, profond, des souvenirs vécus. C'est après son séjour à Bossey, au temps de son court apprentissage de *graphignan* chez M. Masseron, et de son long apprentissage de graveur chez Abel Ducommun, que Jean-Jacques fut lui-même un de ces polissons genevois qu'il a si bien décrits. Il fut même, faute de tendresse et de surveillance, quelque chose d'un peu pire. Mais n'anticipons pas.

Le délicieux et poétique récit du séjour à Bossey, dans les *Confessions*, récit que M. Eug. Ritter a rectifié et complété fort heureusement dans son livre, ne saurait être refait une fois de plus ici. L'hirondelle, les framboisiers, la terrasse, les noyers de Bossey sont dans toutes les mémoires. L'histoire de la Bible que Jean-Jacques dut aller chercher seul, de nuit, dans les ténèbres terrifiantes du temple désert, est familière à tous les lecteurs de l'*Emile* (1). Elle nous montre aussi chez Rousseau enfant une première et fugitive atteinte de cette maladie de l'envie, qui est un des traits les plus marqués, sinon les plus admirables, du caractère genevois (2).

L'épisode de la punition injuste subie par les deux garçons, de leur révolte intérieure, de leur dégoût pour l'humanité, et même pour la campagne, quoique, par son emphase, le récit des *Confessions* en exagère la répercussion sur la vie entière de Rousseau, reste bien caractéristique du sentiment profond du droit, de l'horreur instinctive de l'injustice qu'avait su lui donner sa première éducation. Il nous montre, pour la première fois, Rousseau, naturellement bon et heureux dans son milieu familial, entrer en révolte ouverte contre la société qui le rend méchant en le faisant injustement souffrir.

modestes devant les gens âgés, ils étaient hardis, fiers, querelleurs entre eux; ils n'avaient point de frisures à conserver; ils se défiaient à la lutte, à la course, aux coups; ils se battaient à bon escient, se blessaient quelquefois, et puis s'embrassaient en pleurant. Ils revenaient au logis suant, essoufflés, déchirés; c'étaient de vrais polissons; mais ces polissons ont fait des hommes qui ont dans le cœur du zèle pour servir la patrie et du sang à verser pour elle. Plaise à Dieu qu'on en puisse dire autant de nos beaux petits messieurs requinqués, et que ces hommes de quinze ans ne soient pas des enfants à trente!» (*Œuvres*, t. III, p. 165.

La nourrice de Jean-Jacques, « ma mie Jacqueline », comme il l'appelle, racontait un trait de rigoureuse sévérité d'Isaac Rousseau, enfermant Jean-Jacques pendant plusieurs jours dans un galetas pour avoir déchiré son atrin (*Atrium latinitatis*). Anecdote transmise par le Genevois Mouchor et rapportée par MUSSET-PATHAY, *ouvr. cité*, t. II, p. 286.

(1) L. II, *Œuvres*, t. II, p. 471-472.

(2) « J'avais pour camarade un cousin plus riche que moi et qu'on traitait en héritier, tandis que, éloigné de mon père, je n'étais qu'un pauvre orphelin, etc. »

Rentré à Genève, à la fin de 1724, le révolté de Bossey se fait encore « redresseur de torts » pour protéger son cousin, surnommé *Barnâ Bredanna*, contre les quolibets et les coups des polissons genevois, leurs camarades (1). Encore un trait bien genevois que Rousseau gardera toute sa vie et où se combine, avec le sens instinctif de la justice, le besoin de morigéner et de réformer. La vocation de prêcher est déjà en lui et il invente de jouer au sermon, avec ce même cousin, comme d'autres garçons jouent aux soldats.

Peu heureux chez les Bernard (2), entre son oncle, homme de travail et de plaisir, qui le néglige, et sa tante Théodora, mère de Rousseau, dévote qui ne s'occupe pas de lui et ne sait que chanter des psaumes, mauvais apprenti « grapignan » chez le greffier de la ville, M. Masseron, qui ne dut pas le garder plus de quelques semaines, Jean-Jacques, après qu'on eut hésité si l'on ferait de lui un pasteur, un procureur, ou un horloger, entra comme apprenti chez le maître graveur Abel Ducommun, rue des Etuves n° 96.

Par le contrat d'apprentissage, conclu le 26 avril 1725 pour une durée de cinq ans, le patron s'engageait non seulement à « nourrir et coucher ledit apprenti pendant ledit temps », mais promettait aussi « de l'élever et instruire en la crainte de Dieu et bonnes mœurs, comme il est convenable à un père de famille (3) ».

Dur, brutal, tyrannique, Abel Ducommun n'exécuta guère les clauses morales de cet engagement. Il ne faut certes pas, comme on l'a fait parfois, attacher une importance excessive aux menus maraudages, larcins domestiques ou mensonges, inspirés par la crainte, sur lesquels Rousseau insiste dans les *Confessions*, avec son imagination grossissante et sa rhétorique emphatique. Il ne faut pas davantage tirer des conséquences pessimistes du récit qu'il nous fait, avec une si visible complaisance, de ses amourettes d'apprenti galant, pour Mlle Vulson ou pour Mlle Goton de Nyon.

(1) *Confessions*, l. 1^{er}, *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 12.

(2) Ils habitaient à la Grand' Rue, n° 19 actuel. Le « séjour d'oisiveté » chez son oncle Bernard ne dura pas deux ou trois ans, comme les *Confessions* le donnent à croire, mais quelques mois de l'hiver 1724-1725. Sur Gabriel Bernard (1677-1735), sous-officier du génie dans l'armée impériale, commis à la Chambre des fortifications à Genève depuis 1715, émigré comme « ingénieur » en Angleterre, puis en Amérique où il meurt à Charleston, peu après son arrivée dans cette ville, voir les notes diverses de M. E. RITTER, dans *Annales*, t. III, 1907, p. 178-189. Théodora Rousseau (1671-1754), sœur aînée d'Isaac, avait épousé, en 1699, Gabriel Bernard, plus jeune qu'elle de six ans.

(3) RITTER, *ouvr. cité*, p. 183.

Certes, l'exemple et l'éducation qu'il reçut d'un patron tel qu'Abel Ducommun furent déplorables pour Jean-Jacques, et ce nouveau contact l'ancre dans son aversion pour « la société » qui corrompt et qui avilit. L'adolescent quitta l'atelier du graveur, moins pur, moins franc, moins naïf, moins confiant et moins heureux que l'enfant n'y était entré. Mais le fond premier de la nature et de l'éducation familiale restait intact sous cette rouille de surface. Rousseau apprenti reste sous l'influence de la famille, par les visites qu'il fait à son père à Nyon, par les relations qu'il garde avec son cousin Abraham Bernard, par les dimanches qu'il passe « presque tous » chez son oncle Antoine Fazy, le fabricant d'indienne des Pâquis (1). Il a gardé le point d'honneur du garçon genevois, qui est de ne point rapporter, et de souffrir en silence plutôt que d'accuser un camarade. Jean-Jacques se tait quand, un dimanche, son cousin Fazy lui écrase deux doigts dans un cylindre à calandrer (2).

Il se tait encore quand, jouant au mail, à Plainpalais, avec son camarade Plince, il reçoit un coup de maillet si bien appliqué qu'il faillit rester assommé sur le carreau. Ces deux traits d'héroïsme, que le récit des *Confessions*, si abondant sur les moindres peccadilles de Rousseau, avait négligé de relever, montrent assez qu'il ne faut pas prendre au tragique les gros mots d'avilissement, d'abrutissement, de « César précoce devenu Laridon » que ce même récit applique à Jean-Jacques apprenti graveur. Rousseau l'a reconnu, lui-même, aux derniers temps de sa vie : « J'ai décrit mes jeunes ans sans me vanter des heureuses qualités dont mon cœur était doué, et même en supprimant les faits qui les mettaient trop en évidence. » Le tableau qu'il nous trace de sa vie d'apprenti est donc incomplet et poussé au noir. S'il maraude des asperges et s'il cherche à prendre une pomme dans l'armoire de son patron, il ne dérobe jamais un sou et professe à l'endroit de l'argent une superbe indifférence. S'il lit nuit et jour, en temps et hors de temps, les livres loués chez la Tribu — et cette passion de la lecture est un des traits heureux qu'il a retenus de sa race et de son milieu — il repousse lui-même, par répugnance naturelle et acquise, les ouvrages obscènes et licencieux que lui pro-

(1) Sur les Fazy et leur fabrique d'indienne, voir *Dictionnaire des artistes suisses*, t. I^{er}, p. 446, art. Fazy, signé A.-J. M.; Louis DUFOUR, *Industrie et état social de Genève au dix-huitième siècle*. M. D. G., t. XX, p. 239; Georges FAZY, dans *Nos anciens et leurs œuvres*, recueil genevois d'art. 6^e année, 1906.

(2) *Réveries du promeneur solitaire*. Quatrième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 423.

pose, avec des airs de mystère, la trop complaisante matrone (1). De sa première enfance, il garde encore les goûts civiques et les habitudes religieuses. Il se désole amèrement quand le coup de maillet de Plince, le retenant au lit, l'empêche de faire l'exercice avec la compagnie des volontaires de son quartier, où il devait, avec trois camarades « faire un rang » et figurer en uniforme au son du tambour (2). Il suit régulièrement avec les autres « apprentifs », le culte public, et c'est après le prêche du dimanche qu'il s'adonne à son goût bien genevois et déjà ardent pour la promenade hors de ville (3).

Enfin, de son apprentissage incomplet de graveur, Rousseau garda non seulement, comme on l'a noté, « une belle écriture », et « quelque goût pour les jolies estampes », mais, ce qui est sans doute plus important, cette prédilection pour le travail manuel, qui fit de lui un copiste de musique, et qui lui inspira l'idée la plus originale et la plus féconde que contienne l'*Emile* : le devoir d'enseigner à tout enfant un métier manuel.

Usant d'un procédé de clair-obscur littéraire qui lui est familier, Rousseau, à la fin du premier livre des *Confessions*, a accentué et accumulé les ombres sur les dernières années de son enfance à Genève, pour faire ressortir mieux encore, par contraste, la limpide pureté et la clarté joyeuse dont il voulait faire briller sa première enfance dans l'atelier paternel, entre son père, sa tante Suzon et sa mie Jacqueline. Mais, avant de raconter comment il quitta Genève pour s'abandonner « à la fatalité de sa destinée », Rousseau vieillissant déplorera en termes émouvants de n'être pas resté ce qu'il était destiné à être, un ouvrier graveur genevois. « L'état le plus simple, celui qui donnait le moins de tracas et de soins, celui qui laissait l'esprit le plus libre, était celui qui me convenait le mieux ; c'était précisément le mien. J'aurais passé dans le sein de ma religion, de ma patrie, de ma famille et de mes amis, une vie paisible et douce, telle qu'il la fallait à mon caractère, dans l'uniformité d'un travail de mon goût et d'une société selon mon cœur. J'aurais été bon chrétien, bon citoyen, bon père de famille, bon ami, bon ouvrier, bon homme en toute chose. J'aurais aimé mon état, je l'aurais honoré peut-être ; et après avoir passé une vie obscure et simple, mais égale et douce,

(1) Sur la Tribu, voir RITTER, *ouvr. cité*, p. 184-185.

(2) *Révères*. Quatrième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 423.

(3) « Dans nos promenades hors de la ville, j'allais toujours en avant sans songer au retour... » *Confessions*, l. I^{er}. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 20.

je serais mort paisiblement dans le sein des miens. Bientôt oublié, sans doute, j'aurais été regretté du moins aussi longtemps qu'on se serait souvenu de moi (1). »

Cette page d'une si évidente sincérité nous paraît aussi juste de pensée qu'elle est éloquente d'accent. L'érudition genevoise s'est pourtant, comme à l'envi, fait un devoir d'en contester les termes et d'en réfuter la conclusion. Pour l'un, la fuite de Jean-Jacques fut un bonheur pour lui. S'il fût resté à Genève, emporté par les luttes politiques et théologiques, il n'eût écrit que quelques brochures de polémique locale. « La littérature française eût beaucoup perdu et Rousseau n'eût rien gagné (2). » Assertion à peine contestable pour la littérature française, mais singulièrement hasardée pour le bonheur personnel de Rousseau qui seul est en cause ici.

Pour un autre érudit, si Jean-Jacques fût resté l'apprenti d'Abel Ducommun, « la lèpre du vice n'eût pas tardé à l'envahir, étouffant les bons germes qui étaient innés en lui (3) ». Plaisante inquiétude, en vérité, de redouter pour l'apprenti « la lèpre du vice » dans le milieu morigéné que nous avons décrit, et d'oublier les immondes contacts que réservait au fugitif son premier refuge stable à l'étranger, l'hospice de San-Spirito à Turin ! Laissons ici les hypothèses oiseuses autant que rétrospectives pour revenir aux faits.

Le dimanche 14 mars 1728, Jean-Jacques avait quitté Genève, dans les circonstances que chacun se rappelle : la promenade aux champs, le pont levé, la porte de la ville close, la crainte d'être battu par un patron brutal, le désir aussi de « voir du pays ». Tous ces éléments de décision réunis ont éloigné l'apprenti de la ville de ses pères.

L'action directe de Genève va cesser pour un temps de s'exercer sur lui. Mais non sans l'avoir marqué d'abord d'une puissante, d'une indélébile empreinte. Grâce au recul du souvenir, au prestige du lointain, au mirage d'une imagination qui embellit le passé pour mieux empoisonner l'heure présente, Rousseau se forgera de la cité natale et de l'éducation familiale qu'il y a reçue une image idéale, moins exacte, mais plus vraie, en son tréfonds moral, que ne l'a donnée de nos jours la photographie documentaire de l'érudition d'archives. On ne doit donc ni tout

(1) *Confessions*, l. I^{re}. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 21-22.

(2) E. RITTER, *ouvr. cité*, p. 188-189.

(3) L. DUFOUR-VERNES, *ouvr. cité*, p. 36.

admettre, ni tout rejeter du passage si controversé des *Rêveries du promeneur solitaire*, où Rousseau, parvenu au seuil de la vieillesse, rend ce beau témoignage à l'éducation genevoise dont jouit son enfance :

« Né dans une famille où régnaient les mœurs et la piété ; élevé ensuite avec douceur chez un ministre plein de sagesse et de religion, j'avais reçu dès ma plus tendre enfance des principes, des maximes, d'autres diraient des préjugés, qui ne m'ont jamais tout à fait abandonné (1). »

Plus d'un détail peut être contesté ou retouché dans le tableau que Rousseau a tracé de son enfance dans le récit des *Confessions* et les menues trouvailles de l'érudition critique en ont pu rectifier quelques-uns. Mais, dans ses grandes lignes et dans sa tonalité générale, le tableau reste juste et vrai. Rousseau, devenu vieux, a bien retenu et fidèlement rapporté, dans l'ensemble, les souvenirs de son enfance genevoise, qui ont eu une grande influence sur la formation de ses idées et le développement de son âme (2).

Ce ne sont pas seulement de simples souvenirs, ou de « vagues réminiscences », que Rousseau emporta de Genève, c'est un faisceau solide et résistant d'impressions profondes, de principes, de règles de vie. C'est encore et surtout un amour de Genève qui l'accompagnera, malgré les luttes, les déboires et les injustices de plus tard, à chaque pas de sa carrière et jusqu'au terme de ses jours.

Faut-il s'en étonner ou nier l'évidence ?

N'est-ce pas un lieu commun de reconnaître combien les impressions premières de l'enfant sont profondes, durables, décisives pour les actes futurs de l'homme ? N'est-ce pas un autre lieu commun d'ajouter que, chez personne, ces impressions d'enfance ne sont aussi fortes et aussi déterminantes que chez ces enfants impressionnables, imaginatifs, nerveux, qui deviendront un jour des poètes ou des artistes ? Et n'est-il pas évident encore que plus le milieu natal sera délimité, caractérisé et distinct, plus

(1) Troisième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 410. Comparez à cela Voltaire, d'Alembert, Diderot, Marmontel, tout l'état-major philosophique, élevés dans des collèges par des Jésuites.

(2) A. SAYOUS, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 230 : « Souvenirs patriotiques, souvenirs de famille, souvenirs des amitiés et des amours de son enfance, tous ont surnagé dans le naufrage successif de ses illusions et de ses espérances, et tous ont reparu dans ses écrits qui leur doivent ce qu'ils ont de plus poétique et de plus gracieux, ce qu'ils ont aussi de dangereux et de chimérique. »

l'empreinte dont il marquera le cerveau et l'âme de ces enfants-là sera, elle aussi, distincte, puissante et décisive? Voilà pour l'influence.

Et, pour l'amour, nous le savons aussi. Quels que soient ses lacunes ou ses défauts, la cité natale, la ville de notre enfance reste toujours, dans notre imagination et dans notre cœur, la première des villes. Elle nous est apparue grande, parce que nous étions tout petits. Elle nous est apparue belle, parce que nos yeux tout neufs ne savaient point alors d'autre forme de beauté. Elle nous est apparue forte, parce que nous étions faibles, et bonne, parce que notre petit être, désarmé et craintif, s'est senti à couvert sous l'aile de ses murs et dans l'ombre de son clocher. Et c'est ainsi grande, belle, aimée et forte, qu'elle nous apparaîtra toujours la première, dans le double prestige du souvenir et de la gratitude.

Telle fut Genève, et telle elle resta, pour Rousseau.

CHAPITRE III

INFLUENCES ÉTRANGÈRES. — LA SAVOIE ET PARIS

- I. Rousseau et la Savoie. — Ce que Genève ne pouvait donner à Rousseau. — Ce que la Savoie lui donne. — Mme de Warens. — Education sentimentale. — Idées religieuses. — Le catholicisme de Rousseau. — Souvenirs et sentiments genevois. — Courses errantes. — Les Charmettes. — Etudes d'autodidacte. — Rousseau n'a jamais oublié Genève.
- II. Rousseau à Paris. — *L'Épître à Parisot*. — Débuts et échecs. — Apprentissage littéraire. — L'intermède de Venise. — Retour à Paris. — Obscurité et pauvreté. — Thérèse Le Vasseur et ses enfants. — Essais d'adaptation au milieu parisien. — Rousseau s'enrôle dans l'Encyclopédie.

I

En quittant Genève, à seize ans, Rousseau emporte donc, gravée en lui pour la vie, la forte empreinte de la cité natale. Cette empreinte genevoise explique à elle seule maint trait profond de sa personnalité, de son œuvre, de son influence. Elle n'explique pas Rousseau tout entier. Genève lui a donné tout ce qu'elle avait en elle, son esprit indépendant, républicain, civique, protestant, morigéné, et cultivé, avec une tendance déjà marquée vers la démocratie et vers la science.

Elle ne pouvait lui donner ce qui lui manquait à elle-même. Pour saisir dans son ensemble le génie de Rousseau, il conviendra d'indiquer les influences étrangères qui viennent se superposer ou s'opposer, dans Rousseau séparé de Genève, à la forte empreinte genevoise de son enfance et de son hérédité.

Si Rousseau resta toujours foncièrement genevois, il n'est pas rien que genevois. Il faut faire la part de la Savoie dans la formation de l'homme et la part de Paris dans la formation de l'écrivain. Car il est deux choses importantes que Rousseau, s'il fût resté à Genève, n'aurait pas reçues de sa ville natale : la poésie du sentiment et la maîtrise dans l'art d'écrire.

La rigidité des mœurs puritaines, la séparation presque absolue des sexes, le caractère positif et raisonneur de l'esprit genevois, sa passion absorbante de la controverse politique et théologique, font de Genève la terre la moins propice qui se puisse trouver à l'éclosion de l'imagination, de la grâce voluptueuse et sensuelle, de la poésie. Les historiens de pure souche genevoise constatent avec une satisfaction mal dissimulée qu'avant Rousseau, Genève, si féconde en polygraphes de toute plume, n'a pas produit un seul écrivain d'imagination (1).

La tendresse, la fantaisie, la chimère, l'amour que Jean-Jacques eût peut-être cherchés sans succès à Genève, il les trouvera, grâce à Mme de Warens, en Savoie. C'est la Savoie qui fera son éducation sentimentale et, si l'on veut, poétique.

C'est à Paris, en revanche, qu'il fera péniblement, pendant près de dix ans, sa rhétorique. La forme littéraire, l'éloquence dans sa beauté est, pour les Genevois de la vieille roche, non seulement chose négligeable, mais chose détestée (2). Ceux-là mêmes qui s'appliquent à écrire restent appliqués et tendus. Pour échapper à la grisaille, à la monotonie pâle, à la dissertation terne, il leur faut un effort et cet effort se sent. Aux yeux des juges étrangers les plus bienveillants, « une certaine légèreté d'agrément » a toujours manqué à la culture genevoise. Et cela leur paraît venir de ce qu'en écrivant, les auteurs genevois, même ceux qui ont le sentiment du style, ne se sentent pas complètement chez eux dans la langue (3).

Ouvrier littéraire, patient artisan du style, c'est donc à Paris et non à Genève, que Jean-Jacques fera le long et rude apprentissage de la partie technique de son art (4). C'est en se séparant résolument de la tribu intellectuelle genevoise du dix-huitième siècle, non certes par le fond même de la pensée ou la tendance

(1) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 184; SENEBIER, *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 366.

(2) Bénédict PICTET, pour ne citer qu'un exemple, écrit en tête de sa *Morale chrétienne* (1711) : « On ne lit pas ces sortes de livres pour apprendre à bien parler, mais pour apprendre à bien vivre. Le but de l'auteur n'est pas de faire admirer son style et ses pensées, mais de toucher les consciences. »

(3) « La vraie mesure, le vrai niveau si mobile de cette langue, n'est pas aux bords du Léman, mais aux bords de la Seine. Jean-Jacques lui-même, à côté de Voltaire, sent l'effort : il y a mainte fois de l'ouvrier dans son art. » SAINTE-BEUVE. *Portraits contemporains*, 1847, t. II, p. 172-173.

(4) Les morceaux écrits par Rousseau en Savoie montrent qu'avant Paris, Jean-Jacques écrivait comme un Genevois qui écrit mal et qui s'applique. Voir les pages inédites publiées par M. Th. DUFOUR, dans *Annales*, t. I^{er}, 1905, p. 202.

de l'œuvre, mais par l'éclat de la forme littéraire acquise, que Rousseau seul a brillé aux yeux de tous (1).

En montrant brièvement ce que Rousseau a pu devoir à la Savoie et à Paris, nous verrons d'ailleurs que cette longue séparation ne lui ôta jamais ni le souvenir ému de Genève, ni la fierté d'être Genevois, ni même le contact direct avec la cité natale. Un détail doit encore être noté d'emblée qui aura, pour nous, son intérêt dans la suite. En atténuant en lui certains défauts du caractère, certains travers de l'humeur nationale, cet éloignement prolongé a beaucoup contribué aussi à créer dans l'esprit de Rousseau cette vision fantaisiste, ce mirage d'une Genève irréaliste et toute idéale qu'il exprimera, avec un excès d'éloquence, dans la *Dédicace* du second Discours et, plus tard encore, dans la *Lettre à d'Alembert*.

Avant d'examiner de plus près quelle part eut la Savoie dans la formation de Rousseau, il faut mentionner, pour n'y plus revenir, quelques faits et quelques dates archiconnues, mais utiles à rappeler pour l'orientation du lecteur.

Ayant renoncé, le 14 mars 1728, à rentrer dans Genève, Jean-Jacques arrive à pied à Annecy, le dimanche des Rameaux, 21 mars. Il voit Mme de Warens, passe trois jours chez elle, repart le 24 mars pour Turin, où il entre le 12 avril à l'hospice du Saint-Esprit. Le 21 août, il abjure la religion réformée, et, le 23, il est baptisé et congédié avec vingt francs en poche. Après quelques courses et menues aventures dans la ville, il trouve accueil chez la comtesse de Vercellis, comme laquais, puis, au même titre, chez le comte de Gouvon.

Un beau jour de printemps (1729), il se remet en route, toujours à pied, avec le Genevois Bâcle, et retourne à Annecy, où, pour a seconde fois, Mme de Warens le reçoit et l'héberge. Séminariste chez les Lazaristes d'Annecy, de Pâques à août 1729, on le voit, du mois d'octobre au mois d'avril 1730, étudier la musique avec Le Maître (2), qui instruit dans son art les enfants de chœur de la cathédrale.

Pendant une absence, assez mystérieuse, de Mme de Warens à Paris, Jean-Jacques escorte à Fribourg, toujours à pied, la jeune Anne-Marie Merceret, femme de chambre de sa maîtresse. Il passe

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XV, p. 132.

(2) C'était le vrai nom du personnage, celui que Rousseau lui donne dans les *Confessions*, et non pas Nicoloz, nom que la critique avait cru devoir lui imposer.

par Genève et par Nyon, où son père Isaac fait un accueil assez froid au fugitif converti.

Vague musicien à Lausanne, vague professeur de musique à Neuchâtel, dans l'hiver de 1730-1731, Rousseau, au printemps, suit dans ses pérégrinations d'aventurier le pseudo-archimandrite Athanasius Paulus qu'il escorte de Boudry à Fribourg, à Berne, enfin à Soleure. Là, le faux patriarche est démasqué, tandis que Jean-Jacques sait intéresser à son sort l'ambassadeur de France, M. de Bonac, qui lui trouve une petite position à Paris, auprès du neveu d'un colonel suisse nommé Godard. Ni Paris, qu'il trouve laid et boueux, ni le colonel, ni son neveu, n'ont l'heur de plaire à ce libre promeneur. Il reste peu de temps dans la capitale et bientôt on le retrouve en Savoie, à Chambéry cette fois, où il vient à pied, ayant appris que Mme de Warens y a fixé son séjour.

Occupé quelque temps, dix-huit mois tout au plus, dans les bureaux du cadastre, Jean-Jacques s'institue maître de musique et ne déplaît pas à ses jolies élèves ou à leurs dignes mères à peine moins jolies. A l'automne de 1733, il est l'amant de Mme de Warens, de compagnie avec Claude Anet, qu'il remplace mal, comme intendant, à la mort de celui-ci (14 mars 1734).

Après quelques fugues encore, nous voyons Rousseau séjourner quelque temps à Genève dans l'été de 1737 pour y recueillir, à sa majorité, sa part de l'héritage maternel. Un peu neurasthénique, et se croyant atteint d'un polype au cœur, il part en septembre pour Montpellier, et rencontre sur sa route une dame très mûre, Mme de Larnage, avec laquelle il a une aventure assez banale, dont l'importance lui paraît considérable. En février ou en mars 1738, il rentre à Chambéry, où il trouve sa place occupée, auprès de Mme de Warens, par le Vaudois Winzenried, dit de Courtilles. Le domaine des Charmettes ayant été pris à bail, le 6 juillet 1738, Rousseau y vivra seul en hiver, ou en compagnie de son amie et de son rival dans la belle saison. En 1739, il fait imprimer son premier opuscule, intitulé : *le Verger de Madame la baronne de Warens*. Le 1^{er} mai 1740, il entre à Lyon chez M. de Mably, comme précepteur des deux fils de la maison, où il reste, selon les uns jusqu'en mai 1741 ou, selon les autres, jusqu'en janvier 1742. Après un retour passager aux Charmettes, où il se sent devenu à charge à sa bienfaitrice, il part, en juillet 1742 (et non en 1741, comme il l'a cru) pour Paris où il tentera fortune. Absences, fugues et préceptorat défalqués, Rousseau aura passé près de

dix ans en Savoie, chez Mme de Warens : seize mois à Annecy, six ans à Chambéry, deux ans et demi aux Charmettes (1).

« C'est la Savoie qui a fait Rousseau », a dit Michelet avec son éloquence. Et, de nos jours, un érudit Savoisien, ayant rencontré dans les documents d'archives et les minutes de notaires quelques heureuses trouvailles de détail sur Mme de Warens, a cru pouvoir se hausser à cette considération générale : « Jean-Jacques, que l'on a appelé le philosophe de Genève, aurait pu être dénommé avec plus de raison le philosophe savoyard ou parisien (2). »

Il en donne pour raison que Rousseau a passé « toute » sa jeunesse en Savoie et que « c'est à Paris que son génie a éclaté, a stupéfié ou enchanté l'Europe entière ».

Et, non moins gravement, l'érudit savoisien ajoutait :

« Quoi qu'il en ait dit, au premier livre des *Confessions* et au huitième, Rousseau n'a jamais été un fils de Plutarque et jusqu'à quarante ans, il a tout à fait oublié qu'il était né citoyen de Genève. »

Il y a dans ces lignes, nous le montrerons, presque autant d'erreurs que de mots. On peut bien concéder que c'est en Savoie que Rousseau a acquis « les connaissances qui ont formé son bagage littéraire et scientifique », comme il les eût acquises aussi bien partout ailleurs. On pourrait même admettre aussi, par gain de paix, que « c'est en Savoie qu'il a appris à penser, qu'il a aimé et souffert de son amour ». Encore cette éducation sentimentale et même intellectuelle, celle qui la lui donna, Mme de Warens, n'était de Savoie ni par la naissance, ni par l'éducation, mais par un simple hasard de sa vie aventureuse. Mais que Rousseau n'ait nullement oublié jusqu'à quarante ans sa qualité de citoyen genevois, c'est ce que prouvent à l'évidence, non seulement les déclarations expresses des *Confessions* — l'érudit savoisien les biffe d'un trait de plume — mais surtout les premiers essais littéraires de Rousseau débutant.

Gardons-nous cependant d'imiter le chauvinisme que nous combattons, et reconnaissons que Rousseau doit quelque chose, non pas de son fonds premier, irréductiblement genevois, mais de son développement, au séjour intermittent qu'il fit dans ce bon pays de Savoie.

(1) Louis DUCROS, *Jean-Jacques Rousseau. De Genève à l'Hermitage (1712-1757)*. Paris, 1908, p. 83.

(2) F. MUGNIER, *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, Paris, 1891. Avant-propos, p. 11.

C'est la délicieuse nature de la Savoie, qui joint à la vigueur encore toute montagnarde du paysage suisse la grâce et le sourire de l'Italie, c'est cette campagne exquise de ligne, de lumière, de fraîcheur verdoyante et d'alpestre abandon, qui a développé et mûri dans Rousseau ce sentiment intime et passionné de la nature, dont son âme d'enfant n'avait connu, au presbytère de Bossey, que le premier éveil encore incertain et timide. Rappelez-vous le voyage pédestre d'Annecy à Turin, l'adorable idylle de Thônes, la pervenche aperçue dans la haie, et cet hymne à la nature et à la campagne qui remplit et exalte de sa beauté toute la première partie des *Confessions*. La part de la Savoie est là.

Rousseau lui-même a indiqué celle des habitants du pays. « L'accueil aisé » des Savoyards, leur « esprit liant », leur « humeur facile » lui rendirent « le commerce du monde aimable (1) ». Ces qualités natives de bonhomie et de gaieté confiante, ces relations fréquentes et simples entre gens de rang et de sexe différents ont pu atténuer, au moins pour un temps, certains défauts inhérents à la nature et à l'éducation genevoise de Jean-Jacques : raideur opiniâtre dans la discussion, humeur revêche, ton guindé, tendance à la misanthropie.

Le charme de la nature et de la société savoyarde, et leur heureuse influence sur Rousseau, demeurent indéniables. Mais aurait-il, au même degré, senti ce charme et subi cette influence, si Mme de Warens n'avait été là pour épanouir l'âme de l'apprenti fugitif et pour lui donner l'éducation du sentiment, de la sociabilité et même, en une certaine mesure, celle de l'intelligence et de la religiosité? Nous ne le pensons pas.

Pour Rousseau, la Savoie c'est surtout Mme de Warens. C'est elle, elle seule qui est le centre de toutes les émotions, de tous les sentiments naissants, de toutes les pensées de l'adolescent genevois déraciné. C'est elle, par sa tendresse d'amie maternelle d'abord et, beaucoup plus tard, d'amante, qui rouvre dans ce cœur aigri et malheureux la source longtemps desséchée du sentiment. C'est pour elle qu'il refuse de rentrer à Genève, comme elle essaie de le lui suggérer, n'osant le lui conseiller ouvertement. C'est pour revenir à elle qu'il se résignera, non sans peine, à

(1) « C'est dommage que les Savoyards ne soient pas riches, ou peut-être serait-ce dommage qu'ils le fussent ; car, tels qu'ils sont, c'est le meilleur et le plus sociable peuple que je connaisse. S'il est une petite ville au monde où l'on goûte la douceur de la vie dans un commerce agréable et sûr, c'est Chambéri. » *Confessions*, l. V. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 97.

changer de religion. C'est pour rester près d'elle qu'il ne peut se fixer dans aucun lieu, dans aucun apprentissage, dans aucun emploi. C'est pour elle qu'il quitte Turin, qu'il fuit Paris, qu'il abandonne Lyon. C'est elle qu'il aime. Ce sentiment de la nature qui s'empare de son âme, cette bienveillance pour les hommes qui l'adoucit, c'est la tendre émotion de l'amour qui les éveille et les nourrit en lui.

A Annecy, c'est de la maison de Mme de Warens qu'il aperçoit la campagne, et la campagne cesse d'être pour lui une chose indifférente (1). A Annecy encore, c'est la gaité rieuse de la nouvelle convertie qui triomphe de l'humeur bourrue de l'apprenti genevois et le dresse à accueillir la foule des quémandeurs et des fâcheux qui assaillent la vieille maison trop largement hospitalière (2). Près d'elle, il oublie presque la timidité et la gaucherie congénitale du Genevois, et, pour la seule fois de sa vie, il se prend à parler avec plaisir et avec une abondance aisée. Elle développe son goût de la lecture. Elle lui apprend à bien lire et, ce qui est moins genevois encore, à parler avec goût de ses lectures. Elle lit avec lui La Bruyère, qui lui plaît mieux que La Rochefoucauld, parce que moins sombre et moins désolant. Elle lui enseigne, sans aucune méthode, les éléments de la musique et encourage son goût naissant, qui deviendra une passion, pour cet art. Elle lui fait part d'un peu de cette éducation mondaine qu'elle a dû faire elle-même pour son propre compte, et où elle a heureusement perdu « ce ton maniéré du pays de Vaud où les femmes prennent le bel esprit pour l'esprit du monde et ne savent parler que par épigrammes ». Elle lui transmet un peu de son expérience du monde et de cette réflexion qui sait tirer parti de l'expérience acquise.

Plus tard, à l'automne de 1733, quand les avances de certaines

(1) « C'était, depuis Bossey, la première fois que j'avais du vert devant mes fenêtres. Toujours masqué par des murs, je n'avais eu sous les yeux que des toits ou le gris des rues. Combien cette nouveauté me fut sensible et douce ! elle augmenta beaucoup mes dispositions à l'attendrissement. Je faisais de ce charmant paysage encore un des bienfaits de ma chère patronne ; il me semblait qu'elle l'avait mis là tout exprès pour moi ; je m'y plaçais paisiblement auprès d'elle ; je la voyais partout entre les fleurs et la verdure ; ses charmes et ceux du printemps se confondaient à mes yeux. Mon cœur jusqu'alors comprimé, se trouvait plus au large dans cet espace, et mes soupirs s'exhalaient plus librement parmi ces vergers. » *Confessions*, I. III. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 53.

(2) « Il fallait entretenir tout à la fois un soldat, un apothicaire, une belle dame, un chanoine, un frère lai. Je pestais, je grommelais, je jurais, je donnais au diable toute cette maudite cohue. Pour elle qui prenait tout en gaieté, mes fureurs la faisaient rire aux larmes. » *Ibid.*, p. 56.

dames de Chambéry eurent porté ombrage à « maman » et qu'elle eut, avec l'excessive indifférence qu'elle montrait pour ce genre de geste (1), remplacé pour Rousseau les émotions passionnées de l'amitié amoureuse par les réalités tangibles de l'amour, l'ascendant extraordinaire de cette femme alla jusqu'à lui faire accepter la honte du partage avec Claude Anet. Mais, s'il faut tout dire, et si l'on songe aux contacts ignobles et aux exemples infâmes que Rousseau confesse avoir rencontrés dans sa vie d'aventures — à l'hospice de Turin, dans les rues de Lyon — on reconnaîtra que, n'y mettant elle-même ni sensualité raffinée, ni perversion d'imagination, Mme de Warens, en se donnant à Jean-Jacques, nuisit certes à sa propre réputation, mais rendit peut-être au jeune homme un précieux service. De l'initiation devenue nécessaire, elle écartait le côté mercantile, ignoble et bas qui la souille souvent pour tant d'autres adolescents.

Celle qui domina ainsi la jeunesse de Rousseau, par le sentiment, par l'intelligence, par les sens, qui était-elle ?

Cette Vaudoise de Vevey, Françoise-Louise de La Tour, née le 31 mars 1699, mariée en 1713 à M. de Loys, seigneur de Warens, fugitive et convertie en 1726, pensionnée à ce titre par le roi de Sardaigne, avait vingt-neuf ans, quand Rousseau la rencontra à Annecy. On sait assez le portrait poétique un peu flatté qu'il a tracé de son amie dans les *Confessions* (2). Elle nous apparaît encore, comme à l'apprenti genevois ébloui, avec ses beaux yeux bleus pleins de douceur, son teint éblouissant, ses cheveux d'un blond cendré, son air caressant et tendre, sa voix, « la voix argentée de la jeunesse », ses belles mains, sa gorge enchanteresse et son sourire et sa bouche fine (3).

Au moral, le portrait de Rousseau insiste, sans doute, sur les côtés lumineux de son amie : l'inépuisable bonté de son cœur, son caractère aimant et doux, sa sensibilité généreuse pour les malheureux, son humeur franche et gaie, une sincérité d'âme que ni l'âge, ni les malheurs ne purent altérer, une piété sincère qui ne sut jamais affecter les dehors ou faire les simagrées de la dévo-

(1) « Elle eût couché tous les jours avec vingt hommes en repos de conscience, et sans même en avoir plus de scrupule que de désir. » *Confessions*, l. VI. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 119.

(2) L. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 24.

(3) Dans une lettre au comte de Mellarède, M. de Conzié, voisin de Mme de Warens, a tracé d'elle un portrait moins enthousiaste, mais qui laisse encore deviner un charme féminin assez vif. *Mémoires et documents de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, t. I^{er}, 1856.

tion. Mais les ombres de cette physionomie ne sont point cachées. Une éducation mêlée et décousue qui ne développa point la justesse naturelle de son esprit. Un goût chimérique des secrets de l'empirisme ou des mystères de l'alchimie. Une activité tracassière qui l'entraîne à d'incessantes et ruineuses entreprises; car à la passion des affaires elle ne joint pas ce clair coup d'œil qui juge des ressources existantes et des moyens possibles.

A l'inverse de Rousseau, l'érudition de nos contemporains a insisté plutôt sur les côtés déplaisants ou fâcheux de cette personnalité peu banale. Sans contester le charme et les mérites indéniables de cette « ensorceleuse », un de ses biographes a mis durement l'accent sur les défauts que ses ennemis lui reprochaient de son vivant. Une vanité démesurée qui exagère et dénature les choses jusqu'au mensonge le plus flagrant. Dès son enfance négligée et précoce, le goût et le besoin, qui iront croissant, de diriger et de dominer et, pour réussir à les satisfaire, la tendance à s'entourer d'inférieurs obséquieux. Avant sa fuite, si aucun document contemporain n'établit ses infidélités conjugales, étalées dans le récit des *Confessions*, les actes officiels n'établissent que trop sa passion malheureuse des affaires, sa prodigalité, l'opinion exagérée qu'elle a d'elle-même, l'impatience de tout contrôle et de toute autorité, l'excessive cordialité témoignée aux inconnus et aux intrigants qui la flattent. Entreprenante, ambitieuse, orgueilleuse, peu délicate en matière d'argent, « c'est à la ruine de son crédit qu'on doit attribuer la fuite de Mme de Warens et son passage au catholicisme (1) ».

Plus sévère encore, un second biographe de Mme de Warens (2) n'a guère su montrer d'elle que son aspect le plus fâcheux, celui qui apparaît le plus nettement dans les documents officiels et les actes notariés, celui de la femme d'affaires, de la solliciteuse éperdue et tracassière, presque de l'intrigante.

Que ce trait ait existé chez Mme de Warens, qu'il l'ait même emporté sur d'autres à la triste fin de sa carrière, cela n'est, hélas! que trop démontré. Mais il serait souverainement injuste de ne voir en elle que cela, d'isoler ce trait déplaisant de tout ce que nous savons par ailleurs du charme, de l'attrait, du prestige que cette femme malheureuse conserva toujours et malgré tout. Pour avoir de Mme de Warens une idée juste et une image fidèle, il

(1) A. DE MONTET, *Madame de Warens et le pays de Vaud*. Lausanne, 1891, *passim*.

(2) F. MUGNIER, *ouvr. cité*, *passim*.

faut donc confronter les traits idéalisés par la légende et les traits mis au jour par les recherches érudites, peser soigneusement ces témoignages divers et les rectifier les uns par les autres. Il s'en dégagera une physionomie complexe et nuancée, aussi humaine et aussi émouvante par ses lacunes et ses déficits évidents que par le charme attrayant de qualités exquis (1).

Au milieu des contradictions intimes qu'on doit relever dans le caractère et dans la conduite de Mme de Warens, un point reste acquis et hors de conteste. C'est l'influence considérable que cette amie eut sur le développement religieux de Jean-Jacques, surtout dans les dernières années de leur vie en commun. Quelles étaient les idées religieuses de Mme de Warens (2) ?

Vaudoise et protestante de naissance, piétiste de milieu et d'éducation, Louise-Françoise de La Tour a abjuré solennellement le 8 septembre 1726, à Annecy, au couvent du premier monastère de la Visitation, la religion protestante (3). Extérieurement et officiellement elle est catholique et sa nouvelle confession l'a rebaptisée du prénom d'Eléonore. Si sincère qu'ait pu être cette conversion, il semble qu'elle ne changea rien au fond même des idées religieuses de Mme de Warens. Les recherches les plus récentes de l'érudition arrivent à la conclusion que c'est de Magny qu'elle tenait ses idées religieuses et que c'est la théologie piétiste que Rousseau connut par elle. En effet, pendant toute sa jeunesse, Mme de Warens a été instruite dans la foi par le chrétien éminent que fut Magny, et elle a subi très fortement son influence. Elle s'est trouvée initiée par lui « à tout ce que la religion protestante a de plus intime et de plus profond ». C'est donc d'une âme religieusement cultivée qu'elle put consoler, aux Charmettes, J.-J. Rous-

(1) VINET, dans son *Histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*, t. II, p. 231, reproche à Rousseau, avec une sévérité indignée, la manière ingrate et insensée dont il aurait parlé de sa bienfaitrice dans les *Confessions*. Certes, il y a quelque chose de choquant dans mainte révélation de Jean-Jacques, mais le portrait qu'il a tracé d'elle reste, dans son ensemble, plus flatteur que celui qui résulte des documents auxquels nous en serions réduits, s'il se fût tu. Plus près de nous, M. DUCROS (*ouvr. cité*, p. 88-89) a renchéri sur la sévérité de Vinet, ce qui est son droit. Ce qui ne l'est pas, ce qui est une injure gratuite, c'est d'insinuer, comme il ose le faire, que c'est parce que Genevois et « descendant des délateurs calvinistes » que Rousseau a trop parlé « des secrets sentiments et de la conduite privée (*sic*) » d'une femme qu'il avait aimée. Vilaine thèse et insoutenable pour qui connaît le caractère genevois, plus réfractaire qu'aucun autre aux confidences d'alcôve et aux bavardages compromettants.

(2) Pour ce qui suit, voir le récit des *Confessions*, commenté et complété par les patientes et ingénieuses recherches de M. Eugène Ritter.

(3) A peine dix-neuf mois avant l'arrivée de Rousseau.

seau malade et qui se croit mourant, et le soutenir « dans la recherche inquiète de la foi sur laquelle il voulait s'appuyer (1) ».

Un des traits les plus caractéristiques du piétisme, à cette époque du moins, c'est son indifférence très marquée pour les questions d'ordre confessionnel et pour tout ce qui touche aux formes extérieures du culte. Le père de Mme de Warens était dans ces sentiments-là et la conversion de sa fille ne l'eût pas scandalisé. Magny, resté protestant lui-même, ne désapprouva point ce passage au catholicisme, comme en fait foi le témoignage indigné de M. de Loys, le mari de la belle « déserteuse (2) ». Et la déserteuse, à son tour, imprégna Rousseau adolescent de cette même indifférence.

En admettant que, par Magny et Mme de Warens, le piétisme allemand d'un Spener ait pu avoir sur Rousseau une certaine influence indirecte et lointaine, il est impossible de souscrire à la thèse soutenue par le même érudit, dans un ouvrage plus récent, d'après lequel Rousseau, pendant vingt ans, n'aurait pas eu un regard en arrière sur l'Eglise protestante qu'il avait abandonnée (3).

Psychologiquement impossible, car les premières impressions d'enfance ne s'effacent jamais, le cas, s'il était démontré par les faits, serait une exception monstrueuse. Mais les faits, à les bien examiner, ne le démontrent nullement (4).

Voyons ce qu'il en est, en fait, de ce fameux passage au catholicisme.

A Confignon, devant le curé de Pontverre, qui lui fait bon accueil et l'adresse à Mme de Warrens, Jean-Jacques, naïvement imbu de sa haute supériorité de protestant, ne songe point à changer de religion, changement dont la seule idée lui fait horreur (5).

(1) E. RITTER, *Magny et le piétisme romand*. Lausanne, 1891. Voici la conclusion de cette intéressante étude : « Magny et Mme de Warens ont été les intermédiaires par lesquels un écho des idées de Spener, le chef du mouvement piétiste allemand à la fin du dix-septième siècle est arrivé jusqu'à l'auteur de l'*Emile*. »

(2) Lettre de S.-J. de Loys à Daniel de Loys, seigneur de Middel, son beau-frère (du 30 octobre 1732). A DE MONTET, *ouvr. cité*, p. 224, document 61.

(3) E. RITTER, *la Famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. Paris, 1896, p. 267 : « Tout ce qu'il y avait eu de huguenot dans son éducation, dans les idées que lui avaient laissées les conversations, les livres et les sermons de Genève, tout était effacé. »

(4) A moins de toujours récuser le témoignage de Rousseau, comme M. E. Ritter n'hésite pas à le faire sur un point très important, l'interrogatoire de l'inquisiteur à Turin. *Ibid.*, p. 198-202.

(5) Il faudra longtemps à l'apprenti genevois pour rencontrer un prêtre en surplus, ou pour entendre la sonnette d'une procession « sans un frémissement de terreur

A Annecy, Mme de Warens, nouvelle convertie et strictement surveillée, n'ose pas l'exhorter à retourner à Genève, ce qui eût été le seul parti sage et honnête, mais elle cherche par ses questions insinuanes à le lui suggérer doucement. Et si Jean-Jacques ne reprend pas le chemin de la ville natale, ce n'est pas qu'il ait la moindre velléité de changer de religion. C'est que, déjà séduit et subjugué par le charme de la blonde convertie, il craint en rentrant à Genève, de ne la quitter à jamais, tandis qu'entre Turin et Annecy les relations sont nombreuses et le va-et-vient constant (1).

A Turin, si le complet dénuement où il se trouve le force à entrer dans l'hospice des catéchumènes de San-Spirito, le spectacle des ignobles néophytes qui l'entourent lui inspire, par contraste, un sentiment de respect profond et d'ardente gratitude pour la première éducation protestante qu'il a reçue à Genève et à Bossey. Il recule d'horreur à l'idée de vendre sa religion qu'il continue à croire « sainte et vraie ». L'abjection de ses camarades de conversion, l'ignominie des contacts qu'il doit subir à l'hospice, ne sont pas faites pour lui donner une trop haute idée de la religion nouvelle qu'il va être forcé d'adopter. Il oppose aux convertisseurs une vive et tenace résistance et son séjour à l'hospice ne dure pas moins de quatre mois et onze jours, du 12 avril au 23 août 1728 (2).

La nécessité, le dégoût, la hâte de quitter un milieu immonde lui font signer enfin une abjuration formelle, qui ne répond à aucun besoin intérieur, à aucune conversion ou conviction catholique quelconque. Au dernier moment encore, la brutale question du père inquisiteur, qui lui demande brusquement « si sa mère était damnée », soulève un mouvement d'indignation réprimé par l'effroi. Rousseau s'en tire par une réponse évasive qui fait

et d'effroi ». « J'avais, explique-t-il, l'aversion particulière à notre ville, pour le catholicisme qu'on nous donnait pour une affreuse idolâtrie et dont on nous peignait le clergé sous les plus noires couleurs. » *Confessions*, l. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 31.

(1) *Ibid.*, p. 27.

(2) La durée véritable de ce séjour à l'hospice a été fixée de façon irréfutable par M. Th. DUFOUR, *ouvr. cité*, p. 7. Feu Gaberel en lisant mal le texte du document officiel avait, en 1858, réduit à onze jours (du 12 au 23 avril) le temps de ce séjour et de la conversion de Jean-Jacques. Plus tard, en 1878, il rectifia cette erreur. Dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande*, 2^e édition, 1903, p. 319 et note, M. Virgile Rossel, qui aurait dû connaître les résultats de M. Th. Dufour, reproduit sans sourciller la fausse indication primitive de Gaberel et n'hésite pas à accuser Rousseau d'avoir « menti » dans les *Confessions*, « pour ne point donner sa conversion comme trop rapide ». En fait, c'est Rousseau qui dit vrai et c'est M. Virgile Rossel qui calomnie Rousseau.

faire la grimace au moine (1). Quels sentiments intimes une religion ainsi acquise pouvait inspirer à un Genevois de seize ans, un peu d'imagination suffit à le faire comprendre. Le seul ecclésiastique catholique, rencontré à Turin, dont Rousseau parla avec admiration et respect, est cet abbé Gaimé, un des prototypes de son vicaire savoyard, qui lui inculque, non pas le dogme ou la pratique de son Eglise, mais « les leçons de la saine morale et les maximes de la droite raison » et qui lui conseille, non pas d'aller à Rome, mais de retourner à Genève (2) !

Mais M. Eugène Ritter veut encore que Rousseau, durant son séjour en Savoie, ait été « bon catholique ». Il le fut en effet à l'extérieur et il lui eût été difficile, en restant l'hôte et le protégé d'une convertie, pensionnée pour cause de conversion et très surveillée, de ne pas fréquenter la messe et d'éviter les amis ecclésiastiques, curés ou moines, de sa protectrice. De ce catholicisme tout extérieur, on pourrait même citer des preuves plus fortes en rappelant le testament fait par Jean-Jacques, le 27 juin 1737, au moment où, presque privé de la vue par un accident, il se croit perdu et redoute l'enfer. Rousseau, dans ce testament, fait profession de foi catholique. Il invoque même l'intercession de la très Sainte Vierge et des saints Jean et Jacques, ses patrons, et fait divers legs pies à des couvents de Chambéry (3). Le récit du prétendu miracle de Mgr de Bernex, évêque de Genève (4), que Rousseau reconnaît avoir écrit moins par conviction profonde que par la vanité de jouer un petit rôle, est une autre preuve de cette adhésion formelle à la religion nouvelle de Mme de Warens.

Mais l'essentiel ici, ce n'est pas la forme, c'est le fond ; ce n'est pas le geste extérieur conforme aux habitudes du milieu et aux nécessités du moment, c'est la pensée intérieure et la conviction intime. Or, dès que nous voyons Rousseau, sérieusement occupé

(1) *Confessions*, l. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 35.

(2) *Confessions*, l. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 45.

(3) Le texte complet de ce testament a été publié par François MUGNIER, *ouvr. cité*, p. 149-152.

(4) « Mémoire remis le 19 avril 1742 à M. Boudet, Antonin, qui travaille à l'histoire de feu M. de Bernex, évêque de Genève. » *Œuvres*, t. III, p. 285-286. Ce mémoire fait partie du cahier autographe de Rousseau : *la Muse Allobroge* (1742), que possède la bibliothèque de Genève. Voir Th. DUFOUR, *Pages inédites de J.-J. Rousseau*, dans *Annales*, t. II, 1906, p. 170-171. Il s'agit de l'incendie qui éclata en septembre 1729 au four des Cordeliers d'Annecy et de la maison qu'une prière de l'évêque préserva « miraculeusement » de la ruine. Le livre de Boudet parut en 1751 et, quatorze ans plus tard, Fréron dénicha le certificat de Rousseau et le publia dans *l'Année littéraire*, 27 mars 1765.

et préoccupé des problèmes religieux — dans les années 1738 et 1739 surtout — chercher une solution dans ses longs entretiens avec Mme de Warens, comme dans ses réflexions et ses lectures personnelles, dès ce moment-là, nous le trouvons affranchi et parfaitement dégagé de tout dogmatisme catholique. Il constate lui-même que, du moins en littérature, Mme de Warens avait « le goût un peu protestant ». Bayle était et restait sa lecture favorite, et ce n'est pas le signe d'une orthodoxie catholique bien stricte. Rousseau, après son amie, a beaucoup lu Bayle. Mais c'est bien de Mme de Warens qu'il tient précisément, dès cette époque, les principaux linéaments de sa philosophie religieuse. A-t-on raison de soutenir que tout ce qu'il y a d'affirmatif dans la *Profession de foi du Vicaire savoyard* date de là? En tout cas, on a pu énumérer justement les cinq points où concordent l'enseignement du piétiste protestant Magny, les souvenirs qu'en garde Mme de Warens, et les idées religieuses de Rousseau lui-même : un sentiment de piété qui tient une large place dans le cœur et dans la vie quotidienne ; une grande indépendance individuelle en face de l'autorité traditionnelle ; une notable indifférence pour les controverses et les barrières confessionnelles ; l'idée de la Providence divine écartant les autres idées théologiques et constituant à elle seule presque toute la dogmatique ; enfin, l'attente et la ferme espérance de l'éternel avenir (1).

Le texte authentique des prières composées à Chambéry par Rousseau pour lui-même et pour sa bienfaitrice (2) confirme l'exactitude de cette énumération.

Le déisme affectueux et confiant, la foi entière en une Providence, la piété quotidienne et personnelle (3), le sentiment chrétien de la paternité de Dieu et l'invocation de ce Père par l'oraison dominicale, voilà ce que nous trouvons dans ces prières aussi belles d'inspiration que de forme. Sauf le *vous* qui s'adresse à Dieu, au lieu du *tu* des protestants, il n'y a pas trace de catholicisme dans ces prières-là. Et il n'y a pas, dans ces mêmes oraisons, une pensée ou un mot qui soit étranger ou contraire à la religion chrétienne réformée telle qu'elle était conçue et enseignée à Genève au temps de l'enfance de Rousseau. Resté protestant à Genève, Rousseau n'eût pas prié autrement. Après dix ou onze

(1) RITTER, *ouvr. cité*, p. 279-280.

(2) Publié par M. Th. DUFOUR, dans *Annales*, t. I^{er}, 1905, p. 221-229.

(3) « Que votre parole soit dans notre bouche et votre loi dans notre cœur ; répandez votre sainte bénédiction sur notre union, etc... » *Ibid.*, p. 223.

ans d'absence, et malgré toutes les influences contraires qu'elle a subies, la pensée religieuse de Rousseau reste, on le voit, tout à fait étrangère à la confession nouvelle dont il pratique le culte, et très conforme à l'esprit de sa religion foncière, dont la fatalité de sa destinée l'a seule écarté. Non ! tout n'était pas effacé de Genève dans l'esprit et le cœur de Rousseau pour avoir subi quatre mois de dégoût dans le répugnant hospice de San-Spirito !

Dans ces mêmes prières, de 1738 ou 1739, Rousseau, avant de penser au genre humain, implore chaque jour la bénédiction divine sur *sa patrie* (1). Et d'autres faits, qu'on va citer, démontrent que jamais, durant son séjour en Savoie et ses courses aventureuses en pays divers, le souvenir et l'amour de Genève n'ont été absents de l'âme de Jean-Jacques.

A Turin, libéré de l'odieux hospice, ce n'est pas la société des nouveaux convertis qu'il recherche, mais celle des Genevois non convertis, qui sont de passage dans la ville : Mussard Tordgueule, le peintre en miniature, et l'amusant Bâcle, l'ancien camarade d'apprentissage, pour lequel Jean-Jacques s'enflamme d'un engouement subit et bien genevois. Et l'amusant Bâcle le ramène, de village en village, montrant une fontaine de Héron, à Annecy (2). L'année suivante — dans l'été de 1730 — accompagnant d'Annecy à Fribourg la jeune Anne-Marie Merceret, Jean-Jacques passe à Genève et, à la vue de la cité natale, son cœur tressaille d'émotion : il se sent défaillir d'attendrissement et de regret (3).

La visite qu'il fait à Nyon à son père, et les récriminations du vertueux Isaac, lui furent, on peut n'en pas douter, un rappel vigoureux de la mentalité genevoise. Dans les mois qui suivent, où il ne fait que séjourner et déambuler à pied dans le pays romand, et de préférence sur les bords du Léman, il n'est guère vraisemblable qu'il ait tout à fait « oublié qu'il est Genevois ».

Ensuite sont-ils assez d'un Genevois, ces deux voyages à pied de Soleure à Paris et de Paris à Chambéry, et surtout, dans ce

(1) *Ibid.*, p. 229.

(2) *Confessions*, l. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 50-51.

(3) « En passant à Genève je n'allai voir personne, mais je fus prêt à me trouver mal sur les ponts. Jamais je n'ai vu les murs de cette heureuse ville, jamais je n'y suis entré sans sentir une certaine défaillance de cœur qui venait d'un excès d'attendrissement. En même temps que la noble image de la liberté m'élevait l'âme, celles de l'égalité, de l'union, de la douceur des mœurs me touchaient jusqu'aux larmes et m'inspiraient un vif regret d'avoir perdu tous ces biens. Dans quelle erreur j'étais, mais qu'elle était naturelle ! *Je croyais voir tout cela dans ma patrie, parce que je le portais dans mon cœur.* » *Confessions*, l. IV. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 74.

voyage de retour, l'étonnement mêlé d'effroi qu'éprouve Rousseau à voir ce qu'est un paysan français terrorisé par la seule pensée des commis et des rats de cave? « Je croyais que c'était comme à Genève ou en Suisse, où tous les habitants à leur aise sont en état d'exercer l'hospitalité. »

Ainsi le contraste entre ce qu'il avait vu dans sa patrie et ce qu'il voit maintenant ouvre brusquement les yeux de J.-J. Rousseau sur l'oppression du malheureux peuple de France et le pénétre de compassion. Du même coup il mesure l'étendue du bien-être et de la liberté dont jouissent chez eux ses propres compatriotes.

Ayant atteint, le 28 juin 1737, l'âge de la majorité que les édits genevois fixent à vingt-cinq ans, Rousseau vient à Genève toucher les 6 500 florins qui sont sa part de l'héritage maternel. Il apprécia vivement et louera plus tard, à cet égard, le libéralisme relatif des lois de Genève qui, à l'inverse de celles de Berne, ne confisquent pas les biens de celui qui change de religion. Sa part d'héritage ne lui fut pas contestée, et, un mois après avoir atteint sa majorité, il toucha ce qui lui était dû (1).

C'est dans ce séjour que Rousseau fut témoin d'une scène qui frappa d'horreur son imagination de patriote. Il vit, en effet, dans une « prise d'armes », deux citoyens de sa connaissance, le père et le fils Barillot, prendre les armes pour des partis différents, le père pour les magistrats, le fils pour la bourgeoisie. Rousseau ne précise pas la date exacte de l'événement, mais il s'agit probablement ici du combat du Perron (21 août 1737) (2). Cette « première fermentation que Genève en armes excite dans son cœur », cette grande pitié qui l'émeut pour la vie des citoyens, ce serment de bon citoyen qu'il prête alors, et qu'il tiendra plus tard dans une occasion délicate, tout cela prouve assez de quel patriotisme foncier Rousseau reste pénétré après dix ans d'absence. Une autre preuve, naïve et touchante, de ce patriotisme tenace, c'est le repentir alarmé que Jean-Jacques garda d'avoir

(1) *Confessions*, l. VI. F. MUGNIER, *ouvr. cité*, p. 153-155. E. RITTER, *ouvr. cité*, p. 217.

(2) « Lorsqu'on prit les armes en 1737, je vis, étant à Genève, le père et le fils sortir armés de la même maison, l'un pour monter à l'hôtel de ville, l'autre pour se rendre à son quartier, sûrs de se trouver deux heures après l'un vis-à-vis de l'autre, exposés à s'entr'égorgier. Ce spectacle affreux me fit une impression si vive que je jurai de ne tremper jamais dans aucune guerre civile, et de ne soutenir jamais au dedans la liberté par les armes, ni de ma personne, ni de mon aveu, si jamais je rentrais dans mes droits de citoyen. » *Confessions*, l. V. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 112.

montré à l'avocat Coccelli, directeur du cadastre de la Savoie, un mémoire imprimé de Micheli du Crest sur les fortifications de Genève (1). Ce factum, trouvé par Rousseau à Genève dans les papiers de son oncle Gabriel Bernard — émigré en 1734 à Charleston, dans la Caroline — n'avait nullement l'importance dangereuse que lui attribue Jean-Jacques, mais ses alarmes, même superflues, restent à l'honneur de son civisme genevois.

Le premier opuscule imprimé par Rousseau, en 1739, *le Verger de Mme la baronne de Warens* (2), atteste aussi que Genève est toujours présente à son souvenir. Non seulement nous y voyons Jean-Jacques étudier l'histoire de Genève dans Spon, mais encore adjurer « sa chère patrie » de demeurer libre, unie dans la concorde de ses citoyens, et de revenir à la foi de ses aïeux, c'est-à-dire au catholicisme (3).

Le même souvenir de Genève et le même sentiment patriotique se retrouvent dans l'*Épître à M. Borde*, pièce de vers écrite pendant son séjour à Lyon (1740-1741), où Rousseau parle lui-même de sa « muse helvétique » et de sa franchise de « fier républicain » que « blesse l'arrogance » et « qui connaît peu les usages de France (4) ».

Tous ces faits, et d'autres qu'en en pourrait rapprocher encore, montrent assez que, si la Savoie a complété, poli, adouci et enrichi, par un élément nouveau de poésie, de sentiment et de cordialité, le fond genevois de Rousseau, elle n'a pu effacer, ni détruire en lui la forte empreinte genevoise et protestante de la naissance et de la première éducation.

Au point de vue intellectuel, la Savoie n'est pour rien dans ses vastes lectures et dans ses études personnelles d'autodidacte, qu'il eût pu faire aussi bien partout ailleurs qu'à Chambéry. En reconnaissant lui-même « qu'avec assez de conception » il n'a « jamais pu rien apprendre avec des maîtres », Rousseau n'excepte

(1) RIVOIRE, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 41, n° 264 : *Mémoire pour le magnifique Conseil des Deux-Cents de Genève* (signé) Micheli du Crest. In fol. 30 pages. Ce mémoire reçu à Genève en novembre 1728, et aussitôt confisqué, fut réfuté officiellement par M. de la Ramière (janvier 1729) auquel Micheli riposta, à son tour, de Landau (27 juin 1730). Voir E. RITTER, article sur Gabriel Bernard, dans *Annales*, 1907, t. III, p. 186-187.

(2) In-8° de vi-10 pages. A Londres, chez Jacob Tomson, 156 vers. Voir Th. DUFOUR, *Pages inédites de J.-J. Rousseau*, dans *Annales*, t. II, 1906, p. 169-170.

(3) *Le Verger des Charmettes*, poème. *Œuvres*, t. III, p. 357-359.

(4) *Épître à M. Borde*. *Œuvres*, t. III, p. 360.

de cette règle que son père, l'horloger de Genève, et M. Lambercier, le pasteur genevois de Bossey (1). Il n'a rien reçu d'aucun maître savoyard. N'insistons donc pas trop sur ces lectures abondantes, dont *le Verger des Charmettes* dresse la liste poétique, un peu amplifiée sans doute par les exigences de la rime ou de la césure. Quant à ses études d'autodidacte, dont les *Confessions* tracent avec complaisance un tableau détaillé (2), elles sont confirmées par les curieux écrits de Rousseau qui remontent à cette époque (3).

Jean-Jacques s'y montre préoccupé des femmes, de leurs aptitudes, de leur rôle dans l'histoire. Il étudie la chronologie universelle, dont il dresse pour son usage particulier un tableau compendieux. On le voit encore aux prises avec la géographie, l'astronomie, la géométrie élémentaire, voire avec la généalogie de la maison d'Autriche. Il lit encore, un peu au hasard, tout ce qui lui tombe sous la main : Fénelon, Rollin, le P. Lamy, mathématicien, Le Gendre et son *Traité de l'Opinion*. Tout cela concorde avec le récit des *Confessions* et le confirme ici dans ses grandes lignes.

Plus tard, à Lyon d'abord, puis à Paris, Rousseau s'efforcera de mettre en valeur littéraire cet amas, un peu indigeste et hétéroclyte, de notions, de faits et d'idées. Et si, comme on l'a dit, il a fait en Savoie, par lui-même et tout seul, sa classe de philosophie, c'est à Paris qu'il fit ensuite, longuement et péniblement, sa classe de rhétorique. C'est là que nous allons le suivre (4).

II

Pendant les huit ans (1742-1749) que dura cette classe de rhétorique, nous allons voir Jean-Jacques s'efforcer vainement

(1) *Confessions*, l. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 61.

(2) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 120.

(3) Voir les deux séries de *Pages inédites* publiées par M. Th. DUFOUR, dans *Annales*, t. I^{er}, 1905, p. 202-220 et *Annales*, t. II, 1906, p. 160-163.

(4) Sur le séjour de Savoie, le voyage à Montpellier, le préceptorat de Lyon, le roman de Rousseau et de Mlle Serre et tant d'autres épisodes émouvants, pittoresques ou charmants, nous devons, pour ne pas nous écarter trop de notre sujet, renvoyer au récit des *Confessions* et aux recherches de l'érudition qui l'éclairent et le complètent.

de devenir un Parisien comme tous les autres, et chercher sa voie en tâtonnant, mais sans aboutir à rien, dans les genres les plus divers par où il espère se hisser au succès ou tout au moins à une situation : la littérature mondaine, la théorie et la composition musicale, le théâtre (comédie et opéra), le journalisme satirique et même la diplomatie.

Quand Rousseau arrive à Paris, au milieu de l'été 1742 (1), il a quinze louis d'argent comptant, une comédie de *Narcisse*, écrite huit ans auparavant, et son projet de musique chiffrée. Il a aussi reçu à Lyon, où il a fait en passant un court séjour, des recommandations dont quelques-unes au moins lui seront utiles à Paris.

Un gentilhomme savoyard, Damesin, lui procure quelques leçons de musique et de composition. Un homme de savoir, M. de Boze, le présente à son ami, M. de Réaumur, qui l'introduit à l'Académie des sciences. Là, le 22 août 1742, Rousseau lit, sur son système de musique chiffrée, un mémoire explicatif qui eut un succès d'estime, d'ailleurs sans lendemain.

La *Dissertation sur la musique moderne*, où il expose alors son système et le défend contre les objections présentées, ne réussit pas, malgré l'appui des journalistes, à vaincre l'indifférence du public. Rousseau doit du moins à ses visites académiques de « faire connaissance avec tout ce qu'il y avait à Paris de plus distingué dans la littérature (2) ». Il voit l'abbé de Mably, Fontenelle, Marivaux. Marivaux lit la comédie de *Narcisse*, la goûte et consent même à la retoucher. De fait, *Narcisse* est un mari-vaudage dont quelques traits clairsemés semblent montrer la touche délicate du maître. Il voit surtout Diderot, chez qui son ami vaudois, M. Roguin, l'a introduit, Diderot qui est du même âge que Rousseau, Diderot qui aime la musique, car il aime tout, et qui en sait la théorie, car il sait tout. Une amitié se noue qui durera quinze ans.

Bien qu'il soit logé assez tristement à l'hôtel Saint-Quentin, rue des Cordiers, proche la Sorbonne, « vilaine rue, vilain hôtel, vilaine chambre », Rousseau voit alors Paris « par son côté brillant ». Sans souci pour l'heure présente, il va flâner le matin au Luxembourg, apprenant par cœur des vers de Jean-Baptiste

(1) Et non pas en automne 1741, comme il le croit dans ses *Confessions*, I. VII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 145. Sur cette question de date, voir la démonstration probante de Th. DUFOUR dans *Annales*, t. II, 1906, p. 177-178.

(2) *Confessions*, I. VII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 147.

Rousseau ou de Virgile, ce qui est déjà un moyen de faire sa rhétorique. L'après-midi, repassant les leçons qu'il a reçues à Chambéry du Genevois Bagueret, il joue aux échecs et, voulant à tout prix « primer » en quelque chose, il s'efforce de jouter, bien inutilement d'ailleurs, avec Philidor et les autres joueurs fameux qui se réunissent chez Maugis (1). Le soir, il va au spectacle, où il se prépare indirectement au métier d'auteur dramatique. Mais le P. Castel, jésuite fantaisiste, fameux par ses bons mots et par l'invention du « clavecin oculaire », lui révèle le vrai moyen de se pousser dans le monde et de réussir à Paris : avoir les femmes pour soi (2).

Ainsi averti par ce « bonhomme », et introduit par lui chez Mme de Besenval et chez Mme Dupin, Rousseau cherche à se rendre agréable dans ce milieu mondain, si nouveau pour lui, et à s'y faire rechercher. Sans doute, auprès de Mme de Besenval et de sa fille, Mme de Broglie, sa « lourdisse » genevoise ne sait guère s'adapter à « ce petit jargon de Paris tout en petits mots, tout en petites allusions fines ». Mais il lit avec chaleur son *Épître à Palissot*, commencée par lui à Lyon et qu'il vient d'achever à Chambéry, le 10 juillet 1742, et son émotion se communique à ses auditeurs (3). Les deux dames pleurent, et même leur ami, le président de Lamoignon, qui, auprès d'elles, écoute Jean-Jacques.

Adressée à Parisot, chirurgien lyonnais, « le meilleur et le mieux faisant des hommes », cette longue épître en trois cent quatorze vers (4) est, d'entre tous les exercices de rhétorique auxquels Rousseau s'applique dans sa période d'apprentissage littéraire, le moins mauvais et le plus lisible. Rousseau lui-même, si sévère en général pour ses essais de débutant, reconnaît que « ce morceau ne manquait pas de chaleur ». L'épître à Parisot offre à nos yeux un intérêt particulier par le retour que Rousseau y fait sur lui-même, sur son enfance à Genève, sur sa famille, sur les maximes de liberté et de démocratie qui lui furent inculquées dans sa jeunesse. N'est-il pas assez piquant de voir Rousseau débiter dans

(1) Voir I. GRUNBERG, *Rousseau joueur d'échecs*, dans *Annales*, t. III (1907), p. 157-174.

(2) « On ne fait rien dans Paris, lui dit-il, que par les femmes : ce sont comme des courbes dont les sages sont les asymptotes ; ils s'en approchent sans cesse, mais ils n'y touchent jamais. » *Confessions*, l. III, *Œuvres*, t. I^{er}, p. 148.

(3) *Confessions*, l. VII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 149.

(4) *Œuvres*, t. III, p. 361-363.

un salon parisien par ce panégyrique de l'éducation genevoise qui l'a fait citoyen, républicain et fier (1)? Aux nations puissantes et conquérantes, mais asservies et ruinées par le luxe, les éducateurs genevois de Rousseau opposaient le tableau de la petite cité austère et libre, régie par des magistrats justes et vertueux que tous les citoyens respectent (2).

Après avoir conté ses révoltes d'enfant républicain au contact des « grands » et de leurs « vils parchemins », Rousseau déplore ces sentiments anciens et rend grâce à celle qui, par ses bienfaits et par ses leçons, lui a fait renier l'erreur genevoise. A son école, il a acquis les « biens de la raison », les « sentiments du cœur », et quelques talents qui lui donnent des droits à l'honneur. Il y a perdu son humeur sauvage de démocrate égalitaire gene-

(1) Ah! s'il fallait un jour, absent de ma patrie,
Traîner chez l'étranger ma languissante vie,
S'il fallait bassement ramper auprès des grands,
Que n'en ai-je appris l'art dès mes plus jeunes ans!
Mais sur d'autres leçons on forma ma jeunesse.
On me dit de remplir mes devoirs sans bassesse,
De respecter les grands, les magistrats, les rois,
De chérir les humains et d'obéir aux lois :
Mais on m'apprit aussi qu'ayant par ma naissance
Le droit de partager la suprême puissance,
Tout petit que j'étais, faible, obscur citoyen ,
Je faisais cependant membre du souverain ;
Qu'il fallait soutenir un si noble avantage
Par le cœur d'un héros, par les vertus d'un sage.
Qu'enfin la liberté, ce cher présent des cieus,
N'est qu'un fléau fatal pour les cœurs vicieux.
Avec le lait, chez nous, on suce ces maximes,
Moins pour s'enorgueillir de nos droits légitimes
Que pour savoir un jour se donner à la fois
Les meilleurs magistrats et les plus sages lois...

(2) Notre plus grande force est dans notre faiblesse,
Nous vivons sans regret dans l'humble obscurité,
Mais du moins dans nos murs on est en liberté.
Nous n'y connaissons point la superbe arrogance,
Nuls titres fastueux, nulle injuste puissance.
De sages magistrats, établis par nos voix,
Jugent nos différends, font observer nos lois.
L'art n'est point le soutien de notre république,
Etre juste est chez nous l'unique politique.
Tous les ordres divers, sans inégalité
Gardent chacun le rang qui leur est affecté.
Nos chefs, nos magistrats, simples dans leur parure,
Sans étaler ici le luxe et la dorure,
Parmi nous cependant ne sont point confondus :
Ils en sont distingués, mais c'est par leurs vertus.
Puisse durer toujours cette union charmante!

vois (1). Formé à la douceur et à la modestie par Mme de Warens, Rousseau complète son éducation à Lyon, où, à l'école de Parisot, il acquerra l'amabilité mondaine, le goût de l'esprit, de la sociabilité, de la galanterie, et un opportunisme moral qui évite les excès du vice comme ceux de l'austérité; car « rien ne doit être outré, pas même la vertu ».

Arrivé à l'âge de trente ans, Rousseau se demande s'il doit poursuivre « le lustre de la gloire ». Sa timidité, sa gaucherie, son incapacité pour l'intrigue, la cabale et l'hypocrisie, lui barreront toujours la route du succès. Mais il n'est point ambitieux et son rêve de bonheur se borne à souhaiter :

« Un bon livre, un ami, la liberté, la paix. »

Il cherchera donc le bonheur dans la vertu, à laquelle il reste fidèle au moins par le cœur, si ce n'est toujours par la conduite (2). Cette déclaration finale est singulièrement caractéristique. Par le cœur, par l'imagination, par les aspirations, Rousseau reste moral, au moment même où il fait le plus d'efforts pour être un Parisien, pareil aux hommes du monde et aux hommes de lettres qu'il fréquente. Il distingue absolument le bien et le mal, il exalte le bien, et, s'il fait le mal, loin de s'en glorifier, il ne se le pardonne pas. C'est là un trait foncier qui le distinguera toujours de ses contemporains français. Mieux encore que le souvenir de son éducation républicaine, mieux que l'espèce d'image idéale qu'il commence à se faire à distance d'une Genève irréaliste, ce trait de l'*Épître à Parisot* marque dans Rousseau la survivance du Genevois. Qu'il se lie maintenant avec Mme Dupin et avec son beau-fils, M. de Francueil, qu'il coudoie dans ce monde de la finance, des grands, des gens de lettres et de belles femmes (3), qu'il mé-

(1) J'abjurai pour toujours ces maximes féroces,
Du préjugé natal fruits amers et précoces,
Qui, dès les jeunes ans, par leurs âcres levains
Nourrissent la fierté des cœurs républicains.
J'appris à respecter une noblesse illustre
Qui même à la vertu sait ajouter du lustre.
Il ne serait pas bon dans la société
Qu'il fût entre les rangs moins d'inégalité.

(2) Les grandes passions sont des sources de peine :
J'évite les dangers où leur penchant entraîne ;
Dans leurs pièges adroits si l'on me voit tomber,
Du moins je ne fais pas gloire d'y succomber.
De mes égarements mon cœur n'est point complice,
Sans être vertueux, je déteste le vice.

(3) Selon MERCIER (*J.-J. Rousseau considéré comme un des premiers auteurs de*

dite des plans de comédies ou d'opéras comme les *Muses galantes*, ou qu'il tente enfin, pendant un an (septembre 1743-août 1744), de jouer au diplomate comme secrétaire du comte de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, tout cela ne touchera guère au fond intime de Rousseau. Plus il s'efforcera d'être comme les autres, plus une force intérieure inconsciente le contraindra à rester pareil à lui-même.

Cet intermède de Venise, qui dure tout juste une année, ne présente, malgré la complaisance visible avec laquelle Rousseau le raconte dans les *Confessions*, rien de bien important pour la psychologie de l'homme ou de l'écrivain. Qu'il ait été secrétaire d'ambassade, comme il le veut, ou simplement secrétaire de l'ambassadeur, qu'il ait déployé ou non dans cet emploi toute la droiture courageuse, le zèle avisé et l'intelligence diplomatique qu'il se reconnaît, assez peu nous importe. Il reste que Rousseau témoigne, dans ses âpres démêlés avec son maître, M. de Montaigu, une roideur de col toute genevoise et très peu compatible avec la carrière pour laquelle il se croit alors de si belles dispositions.

Sans entrer dans le détail de ce séjour, qui est assez connu (1), soulignons quelques points qui ont, pour nous, leur intérêt.

Tout d'abord cette absolue indifférence, dont le silence même des *Confessions* témoigne avec éloquence, pour la beauté artistique de Venise — décor, palais et églises, peinture et architecture — peut être relevé comme un trait genevois bien constant du caractère intellectuel de Rousseau. Les détails naïvement surabondants que le récit des *Confessions* prodigue sur les entrevues galantes de Jean-Jacques avec la Padoana ou la Zulietta

la Révolution, t. II, p. 271), Rousseau « ne dînait pas à table chez M. Dupin les jours où les gens de lettres s'y rassemblaient ». Voilà une allégation qui paraît difficile à concilier avec la fierté courroucée de Jean-Jacques quand Mme de Besenval fit mine, à leur première rencontre, de le faire dîner à l'office. C'est, du reste, dans les *Mémoires* de Marmontel, un des détracteurs les plus felleux de Jean-Jacques, que Mercier a trouvé cette anecdote suspecte. Mme F. MACDONALD, *J.-J. Rousseau. A new criticism* (appendice du t. I^{er}, B, note 2, lettre b), a fait bonne justice de cette légende malveillante.

(1) Outre le récit des *Confessions*, l. VII, *Œuvres*, t. I^{er}, p. 152-168, on peut consulter utilement : *Jean-Jacques Rousseau à Venise*, notes et documents recueillis par Victor Cérésolle, publiés par Th. de Saussure, Genève et Paris, 1885; les articles de Faugère dans le *Correspondant* des 10 et 25 juin 1888 et de Saint-Marc Girardin dans le *Journal des Débats* du 22 janvier 1862. Quant au livre de M. Aug. DE MONTAIGU, *Démêlés du comte de Montaigu, ambassadeur à Venise, et de son secrétaire J.-J. Rousseau (1743-1749)*, Paris, 1904, c'est un ouvrage partial, rapportant contre J.-J. Rousseau des accusations imaginaires ou très invraisemblables. M. Th. DUFOUR a fait bonne justice de ce réquisitoire dans une note critique des *Annales*, t. I^{er}, 1905, p. 305-306.

montrent quelle impression elles ont faite sur lui et combien ce provincial était encore peu déniaisé par toute une année de vie parisienne. Enfin, et surtout, il faut retenir ce que Rousseau raconte sur son plan des *Institutions politiques*, qu'il aurait élaboré à Venise, en dressant dans son esprit une comparaison entre la constitution de cette grande république et celle de sa petite patrie (1). Et si, comme on l'a dit, Rousseau fut très frappé par le parallélisme des institutions républicaines des deux cités, il dut l'être plus encore par l'étrange contraste de leurs mœurs publiques et privées et de leurs religions officielles. L'important est ici pour nous de retenir que, durant ce séjour à Venise, Rousseau non seulement pensait à Genève, mais qu'il réfléchissait et méditait sur les institutions politiques de sa cité natale où, tout comme à Venise, la base de l'état est démocratique et la forme du gouvernement aristocratique.

En quittant Venise, l'intention de Rousseau était même de se retirer à Genève. Le désir de se justifier avec éclat aux yeux de la cour et la nécessité où il était de toucher ce qui lui restait dû de son traitement, pour payer quelques petites dettes, le détournèrent de ce projet.

Rentré en Suisse par le Simplon, il ne fit à Genève qu'un court séjour. Il fallut les instances du libraire Duvillard, un ancien ami de son père, pour décider Jean-Jacques à aller voir le vieil Isaac Rousseau à Nyon. Encore l'entrevue du père et du fils eut-elle lieu au cabaret, tant Jean-Jacques, blessé dans son amour-propre par sa mésaventure, redoutait les rebuffades de son acariâtre belle-mère.

Il rentre bientôt, par Lyon, à Paris, qu'il remplit de ses plaintes et invectives, écrites et orales, contre ce fou « inique et cruel » de Montaigu. Il ressentit douloureusement l'inutilité de ses clauderies, qui restaient vaines, dit-il, « par l'unique raison que, n'étant pas Français, je n'avais pas droit à la protection natio-

(1) Contesté de nos jours par certains critiques, le fait semble confirmé par les réflexions de M. Eug. Ritter, qui montre Rousseau amené par son emploi même à se rendre un compte exact de tout le mécanisme du gouvernement vénitien, et qui conclut : « Dans la vieille cité assise aux bords de l'Adriatique, le citoyen de Genève retrouvait ce qu'avait vu son enfance : une ville souveraine que gouvernait une aristocratie expérimentée, une ancienne constitution républicaine qui alimentait la fierté du peuple, et des traditions d'autorité concentrée, qui ne laissaient point de jeu aux volontés de la foule... Ne l'eût-il pas dit lui-même, nous aurions su voir que c'est à Venise que l'auteur du *Contrat social* a élaboré ses premières idées politiques. » *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1897, p. 97.

nale, et que c'était une affaire particulière entre lui et moi (1) » Quelques lignes de Rousseau indiquent même que sa révolte contre l'injustice sociale date de ses démêlés avec Montaignu, et de ses récriminations inutiles (2).

Ce qui est certain, c'est qu'après celui de la musique chiffrée, le rêve de la diplomatie est dissipé. La lutte va recommencer à Paris contre la pauvreté et l'obscurité. Rousseau a résolu de ne plus dépendre de personne et de ne vivre que de ses propres talents. L'entreprise est d'autant plus difficile qu'il vient de nouer avec une fille employée comme lingère dans son hôtel, Thérèse Levasseur, âgée de vingt-deux ou vingt-trois ans, une relation qui durera autant que sa vie (3). Car il lui a d'avance déclaré « qu'il ne l'abandonnera et ne l'épousera jamais ».

Cherchant d'abord à faire carrière au théâtre, Jean-Jacques se met à remanier son malencontreux opéra des *Muses galantes* où, dans des vers de mirliton, Hésiode doit incarner le genre élevé et fort, Ovide, le genre tendre, et Anacréon, le genre gai, et où viennent évoluer, autour d'Apollon et d'Eros, les Muses, les Grâces et « les troupes de jeux et de ris » ! Cette pièce médiocre, qui déchaîna la fureur de Rameau contre Rousseau, sera acceptée plus tard et répétée à l'Opéra, mais non jouée. Et cet échec plongera Jean-Jacques dans un sombre découragement (4).

A la demande du duc de Richelieu, Rousseau avait même consenti à retaper pour l'Opéra le livret d'un ballet à grand spec-

(1) L'année précédente, une critique parue dans le journal de l'abbé Desfontaines sur sa *Dissertation sur la musique moderne* lui avait fait déjà sentir qu'il n'était pas Français par le style. Une lettre de Rousseau (février 1743) répond : « A l'égard des incorrections de mon langage, j'en tombe d'accord aisément. Un Suisse n'aurait pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste ; et M. Desfontaines, qui n'ignore pas ma patrie, aurait pu engager M. son ami à avoir sur ce point quelque indulgence pour moi, en qualité d'étranger. L'Académie même des sciences en a donné l'exemple, et on n'a pas dédaigné de m'y faire compliment sur mon style. » *Œuvres*, t. IV, p. 185.

(2) Voir la lettre, peut-être apocryphe, à Mme de Besenval (novembre 1744) : « Je vous croyais juste, vous êtes noble ; j'aurais dû m'en souvenir ; j'aurais dû sentir qu'il est inconvenant, à moi, étranger et plébéen, de réclamer contre un gentilhomme. Ai-je des aïeux, des titres, etc?... » *Œuvres*, Ed. Hachette, t. X, p. 48.

(3) Je renonce à étudier ici les relations de Jean-Jacques avec Thérèse, dont on a, je crois, beaucoup exagéré, en bien ou en mal, l'influence sur Rousseau.

(4) Le 9 juillet 1745, il écrivait déjà à son ami Daniel Roguin, en s'excusant de ne pouvoir lui rendre encore ce qu'il lui devait : « Privé de toutes ressources et réduit à des espérances vagues et éloignées, je lutte contre la pauvreté depuis mon arrivée à Paris. » Et, plus loin : « Je suis si dégoûté de la société et du commerce des hommes, que ce n'est que la seule loi de l'honneur qui me retient ici, et que, si jamais je parviens au comble de mes vœux, c'est-à-dire à ne devoir plus rien, on ne me verra pas à Paris vingt-quatre heures après. » *Œuvres*, t. IV, p. 194.

tacle de Voltaire : *les Fêtes de Ramire* (1), tiré de la *Princesse de Navarre*. Cette besogne peu relevée donne à Jean-Jacques l'occasion d'écrire pour la première fois à Voltaire, onze jours avant la représentation de leur œuvre commune (22 décembre 1745). Sa lettre, du 11 décembre 1745 (2), est écrite sur le ton de la soumission la plus humble et de l'admiration la plus respectueuse. Voltaire répond en bon prince, et sans tarder, avec une courtoisie où Jean-Jacques ne verra plus tard qu'une marque de sa « souplesse courtisane » envers Richelieu. La pièce ainsi retapée, avec une sorte de partition musicale bâclée par Rousseau, fut répétée par l'Opéra et froidement accueillie, grâce surtout à l'influence de Mme de la Poplinière, amie de Rameau et ennemie déclarée de tout ce qui était genevois. Rousseau, loin de prendre légèrement l'échec d'une pièce inepte et qui lui appartenait si peu, rentre chez lui « la mort dans le cœur », tombe malade de chagrin et de fatigue, et refuse de sortir pendant six semaines.

Sa comédie de *Narcisse*, quoique retouchée par Marivaux, n'eut pas plus de bonheur. Reçue aux Italiens, elle ne fut pas jouée alors, mais longtemps plus tard, en décembre 1752, après le succès du premier *Discours*. L'échec de ce marivaudage banal et froid, où brillent pourtant quelques mots assez piquants, fut un nouveau coup pour l'amour-propre mortifié de Jean-Jacques et pour ses vagues espérances dramatiques.

Son père Isaac étant mort à soixante-quinze ans, en 1747, et son ami Gauffecourt ayant recueilli à Genève pour Jean-Jacques la part de l'héritage maternel qu'il n'avait pas touchée à sa majorité, la situation pécuniaire de ce « vieux débutant » des lettres s'est un peu améliorée entre temps. Mais la famille Le Vasseur, les terribles « sangsues » qui entourent Thérèse, s'entendent à exploiter et à gruger cette pauvre fille peu intelligente. Les faibles ressources de Rousseau disparaissent rapidement, comme neige fondant au soleil. C'est alors qu'il consent à devenir le secrétaire à frais communs de Mme Dupin, qui rêve de faire un livre, et de son beau-fils Francueil, receveur-général des finances, qui s'intéresse à la chimie et voudrait se pousser à l'Académie des sciences (3). Il passe ainsi l'automne de 1747 au château de Chenonceaux,

(1) Le texte de ce libretto a été reproduit par M. E. RITTER dans *Annales*, t. 1^{er}, 1905, p. 246-259.

(2) *Œuvres*, t. IV, p. 195.

(3) Voir Th. DUFOUR, *les Institutions chimiques de J.-J. Rousseau*. Genève, janvier 1905, p. 5 et 8-14.

qui appartenait à M. Dupin, prenant part à la bonne chère et aux divertissements d'une société brillante et dissipée. Il s'y rend agréable en composant des trios, en rimant les vers fluides de *l'Allée de Sylvie*, en improvisant en trois jours les trois actes en vers de *l'Engagement téméraire* (1).

La pièce de vers, qui chante une des allées du parc de Chenonceaux, est assez curieuse à lire parce qu'on y voit déjà paraître timidement un Rousseau amateur de la nature, de la rêverie et de la solitude. C'est le vrai Rousseau qui surgit avec discrétion à côté du Rousseau artificiel faisant effort contre soi-même pour se montrer aimable, sociable, agréablement opportuniste, également éloigné d'une philosophie cynique et d'un fanatisme intransigeant. Aussi bien, ces petits vers faciles prouvent qu'il reste encore chez Jean-Jacques, après six ans de vie parisienne, un fond irréductible de déisme affectueux et de moralisme impénitent (2). Quant à *l'Engagement téméraire*, cette comédie rimée à Chenonceaux, est aussi plate qu'il le dit lui-même, et moins gaie qu'il ne se le figurait.

C'est au retour de Chenonceaux que se place la grande faute de Rousseau, la tache véritable de sa vie, l'abandon de son premier enfant déposé, malgré les gémissements de Thérèse, aux Enfants-Trouvés par les soins d'une sage-femme prudente et sûre. Cette « fatale conduite » eut, de l'aveu même de Rousseau, d'importantes conséquences, non seulement sur sa vie, mais sur sa pensée. Fut-elle, comme il le veut, le résultat des maximes courantes alors à Paris et qu'il entendait répéter chaque jour dans la société joyeuse, corrompue et polie avec laquelle il dînait à la table de Mme La Selle? Il est certain que l'exemple du milieu fut pour beaucoup dans cette lourde faute de conduite qui se répéta encore quatre fois (3). Car Rousseau s'efforçait alors d'être « comme les autres » et de régler sa conduite sur le seul principe

(1) Rousseau ne parle que d'un séjour à Chenonceaux, mais certains veulent qu'il en ait fait deux, l'un en 1746, l'autre en 1747. Selon M. RITTER (*Revue d'histoire littéraire*, année 1900, p. 314), *l'Allée de Sylvie* et la première grossesse de Thérèse se placeraient au temps de ce premier séjour. Le premier enfant serait né dans l'hiver de 1746-47, la liaison avec Thérèse datant de l'été 1746. L. DUCROS *Ouvr. cité*, p. 131, note 1. Cependant le même auteur (p. 162) place encore *l'Allée de Sylvie* en 1747. La question de date n'a pas ici grande importance, d'ailleurs.

(2) Sur la permanence en Rousseau de la conviction et du sentiment religieux, voir, entre autres témoignages, sa lettre à d'Altuna, du 30 juin 1748, où il déclare que ses sentiments sont restés invariables à l'égard de la religion et de la foi. Il veut rester dans son état, et laisser son ami dans le sien, à condition qu'il soit de bonne foi et se conduise « selon les divins et sublimes préceptes du christianisme » (*Œuvres*, t. IV, p. 19).

(3) *Confessions*, l. VII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 177-178.

qui fût universellement admis, l'usage mondain formulé par ce décret : « Cela se fait, cela ne se fait pas (1) ! » Mais cette circonstance atténuante n'est pas une excuse suffisante, et il faut encore rappeler ici cette tare héréditaire des Rousseau : l'indifférence pour les enfants, l'insouciance de leur éducation et de leur destinée, l'incroyable détachement avec lequel on les voyait partir et se perdre dans le vaste monde (2). Rousseau lui-même, au témoignage duquel nous sommes presque exclusivement réduits sur toute cette affaire (3), n'a point songé à invoquer cette excuse, capitale à nos yeux, de l'hérédité. Ses explications et son propre jugement sur sa conduite ont varié avec le temps. Après l'usage et l'exemple des autres, il invoquera l'honneur de Thérèse à sauver, puis l'erreur intellectuelle qui, à la troisième grossesse de cette femme, résista à l'examen approfondi qu'il fit de sa conduite sous l'aspect des lois de la nature, de la raison, de la justice et même « de cette religion pure, sainte, éternelle comme son auteur, que les hommes ont souillée en feignant de vouloir la purifier ». Non pas dureté de cœur, certes, insensibilité, inhumanité — rien n'est plus étranger et contraire à sa nature — mais bien un sophisme intellectuel qui lui voilait le caractère vrai de son acte. En livrant ses enfants « à l'éducation publique », faute de pouvoir les élever lui-même, en les destinant à devenir ouvriers et paysans, plutôt qu'aventuriers et coureurs de fortune, Rousseau crut, sincè-

(1) Voir, dans la *Nouvelle Héloïse*, les réflexions de Saint-Preux, étranger qui cherche à s'acclimater à Paris : « C'est le premier inconvénient des grandes villes que les hommes y deviennent autres que ce qu'ils sont et que la société leur donne pour ainsi dire un être différent du leur. Cela est vrai surtout de Paris. » Et, ailleurs, sur les gens du monde : « Ce peuple imitateur serait plein d'originaux qu'il serait impossible d'en rien savoir ; car nul homme n'ose être lui-même. Il faut faire comme les autres : c'est la première maxime de la sagesse du pays. Cela se fait cela ne se fait pas : voilà la décision suprême. » Deuxième partie, lettres 15 et 21. *Œuvres*, t. II, p. 124-136.

(2) E. RITTER, *ouvr. cité*, p. 147.

(3) Ce témoignage de Rousseau se trouve notamment dans les *Confessions*, l. VII, l. VIII, l. XII ; dans ses lettres à Mme de Francueil (20 avril 1751), à Mme de Luxembourg (12 juin et 10 août 1761), à Mme B... (17 janvier 1770), et à M. de Saint-Germain (26 février 1770) ; dans la quatrième et la neuvième *Fro-menade des Réveries* (*Œuvres*, t. 1^{er}, p. 421-422 et 448-449). Il est très remarquable que ni Diderot, ni Grimm, ni Mme d'Épinay, dans leurs factums si hostiles à Rousseau, ne lui reprochent l'abandon de ses enfants. Cette accusation ne se lit que dans le pamphlet de Voltaire : *Sentiment des citoyens* (fin décembre 1764) et dans certaine lettre du docteur Tronchin, demeurée inédite jusqu'à nos jours. Mme F. Macdonald, dans son apologie de Rousseau (1906), a fait état du silence de ses ennemis sur ce point pour essayer de prouver que Jean-Jacques n'a pas eu d'enfants et n'a pu, par conséquent, les remettre à l'Assistance publique. Mais sa démonstration ne résiste pas à l'examen.

rement, « faire un acte de citoyen et de père ». Il se regarda « comme un membre de la république de Platon ». Si plus tard « les regrets de son cœur » lui ont appris qu'il s'est trompé, jamais la raison ne lui a fait le même reproche. Cet « arrangement » lui parut « si bon, si sensé, si légitime » qu'il le raconta ouvertement, et sans nécessité, à ceux de ses amis, comme Diderot et Grimm, qui étaient au courant de sa liaison, puis à Mme d'Epinaï, puis, beaucoup plus tard, à Mme de Luxembourg. Il ne voyait alors aucun mal à sa conduite, et vingt ans plus tard, écrivant les *Confessions*, il affirme qu'il voudrait encore avoir été élevé et nourri comme ses enfants l'ont été. Sa faute a été grande, mais c'est une « erreur », à laquelle le cœur n'a point participé, car « les entrailles de père ne sauraient parler bien puissamment pour des enfants qu'on n'a jamais vus ». Dans sa lettre à Mme de Francueil, Rousseau invoque encore sa misère, ses maux, les nécessités de son travail, sa volonté de rester un écrivain libre, l'honneur de Thérèse, la crainte de voir ses enfants réduits à l'alternative de se faire décrotteurs ou bandits, la bonne subsistance et l'éducation virile qu'il leur a assurées, et qu'il n'a pas eues lui-même. Quand, en 1761, la maréchale de Luxembourg entreprit aux Enfants-Trouvés des recherches pour retirer au moins l'aîné des enfants de Rousseau, et qu'on ne trouva rien, Jean-Jacques ne témoigna ni d'un zèle extrême pour la recherche, ni d'un regret bien vif pour cet insuccès. Pourtant, en méditant son *Emile*, il a des regrets de sa « négligence », des inquiétudes, un remords si vif, qu'il voulut l'apaiser en faisant, au début du livre, un aveu public et presque direct de sa faute et en la condamnant en termes solennels (1). Si, plus tard, traîné dans la boue par le pamphlet anonyme de Voltaire, Rousseau peut déclarer, en jouant sur les mots « qu'il n'a jamais *exposé* ni fait exposer un enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs (2) », il renouvellera, par deux fois dans ses lettres, comme il l'a fait dans ses *Confessions*, l'aveu complet de sa faute et des souffrances

(1) « Un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche. Il doit des hommes à son espèce, il doit à la société des hommes sociables; il doit des citoyens à l'Etat. Tout homme, qui peut payer cette triple dette et ne le fait pas est coupable, et plus coupable peut-être quand il la paye à demi. Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire... » *Emile*, l. 1^{re}. *Œuvres*, t. II, p. 409.

(2) *Réponse aux lettres écrites de la Montagne, publiée à Genève, sous ce titre : Sentiment des citoyens*; à Genève, et se trouve à Paris chez Duchesne, libraire, 1765, p. 15-16.

que son cœur en ressent. Mais, ici encore, il maintient que, s'il a souffert lui-même de sa faute, il a agi dans l'intérêt vrai de ses enfants et que, d'ailleurs, sa faute est moins grave que celle des amis perfides qui ont trahi sa confiance en divulguant, pour le diffamer, le secret versé dans leur sein. Il déplore cette faute, il en gémit, il s'en accuse, il l'expie, mais il ne peut la regretter pour la destinée même de ses enfants. Enfin, à la veille de sa mort, dans la neuvième promenade des *Rêveries*, il lève le dernier coin du voile et déclare que la raison déterminante de sa conduite fut la crainte, hors d'état d'élever lui-même ses enfants, de les voir élever par leur mère qui les aurait gâtés et par leur famille (les Le Vasseur) qui en aurait fait des monstres. A cette seule pensée, Rousseau frémit encore, et, malgré tout ce qu'il a confessé et souffert, il ne craint pas d'affirmer ceci : « Je le ferais encore, avec bien moins de doute aussi, si la chose était à faire, et je sais bien que nul père n'est plus tendre que je l'aurais été pour eux, pour peu que l'habitude eût aidé la nature (1). »

Ainsi donc, en dernière analyse, si le cœur de Rousseau a regretté son acte, s'il en a souffert, s'il l'a confessé, sa raison n'a cessé de l'approuver et sa conscience morale ne le lui a jamais peint aussi monstrueux qu'il nous semble l'être.

C'est dans les deux années qui suivent l'abandon de son premier enfant, que nous voyons Rousseau se lancer éperdument dans la société mondaine et dans la compagnie des gens de lettres qui vont devenir les chefs de l'armée encyclopédique. C'est alors qu'il est le moins lui-même, et le plus éloigné de Genève, tant par la pensée que par la conduite. Il semble se complaire dans ce monde de la finance où des femmes séduisantes par l'esprit, par la beauté, par la liberté du propos et du geste, lui font le meilleur accueil.

C'est aussi entre 1747 et 1749 qu'il fait connaissance de l'aimable et spirituelle maîtresse de Francueil, Mme d'Epinaÿ, et qu'il est admis aux amusements du château de la Chevrette, près de Saint-Denis, où il ânonne un rôle, péniblement étudié pendant six mois, de son *Engagement téméraire*. Par elle, il apprend à connaître aussi sa délicieuse belle-sœur, Mlle de Bellegarde, alors à la veille d'épouser le comte d'Houdetot. C'est lui-même qui présente à Mme d'Epinaÿ, le jeune Grimm, lecteur du prince héréditaire de Saxe-Gotha (2). Il est toujours plus lié avec Diderot,

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 448-449.

(2) Parmi les belles relations qu'il fit alors, Rousseau énumère encore le prince héréditaire lui-même; M. de Thun, son gouverneur; Klupffel, son chapelain; Se-

auquel il amène Condillac, qui vient d'achever son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1747). Une fois par semaine on dîne ensemble à l'hôtel du Panier-Fleuri. A l'un de ces dîners, Rousseau esquisse le plan du journal littéraire qu'il veut fonder avec Diderot : *le Persifleur*. La première feuille, écrite par Rousseau, est communiquée à d'Alembert, auprès duquel Jean-Jacques se trouve ainsi introduit (1748). Le titre même du journal projeté, qui devait être critique, satirique et léger, est singulièrement étranger et opposé au vrai caractère, à la nature foncière de Rousseau. Le premier essai ne l'est pas moins. La plaisanterie est voulue, appliquée, lourde. L'ironie est soutenue, factice, alambiquée. Visiblement Rousseau a fait effort pour être agréable, fringant et brillant par le style et par la pensée. Il n'y a guère réussi et l'effort se sent. La pensée reste, malgré lui, grave ou sérieuse comme le montre cette conclusion : « Les jugements peuvent être faux, mais le juge ne sera jamais inique. » La phrase longue et nombreuse se prête mal au genre sémillant, et le style, qui veut être badin, reste, malgré tout, oratoire et solennel (1). Il est très heureux que l'emprisonnement de Diderot à Vincennes ait coupé les ailes à ce beau projet de journal.

En attendant, Rousseau qui use son esprit et sa santé pour sortir, s'il est possible, « de cet état d'opprobre et de misère », qu'il décrivait dans une lettre à Mme de Warens (2), va s'enrôler dans l'armée des encyclopédistes. Il accepte de rédiger les articles de musique pour le grand *Dictionnaire des arts et des sciences*, dont le premier volume va être mis sous presse. Par un trait de caractère bien genevois, il se croit engagé d'honneur à livrer son travail dans le terme prescrit de trois mois (3). Candide simplicité ! Il fut le seul collaborateur du volume qui fut prêt à temps. En récompense, le libraire négligea de le payer.

L'arrestation et la détention de Diderot à Vincennes, qui affolèrent l'imagination inquiète de son ami, marquent le terme

guy, éditeur de J.-B. Rousseau, etc., etc. *Confessions*, l. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 180-181.

(1) Il n'en est pas meilleur pour cela. Voici un exemple : « C'est à peu près ainsi que toutes les vicissitudes et les irrégularités de l'air n'empêchent pas que les marins et les habitants de la campagne n'y aient remarqué quelques circonstances annuelles et quelques phénomènes, qu'ils ont réduits en règle pour prédire à peu près le temps qu'il fera dans certaines saisons. » *Œuvres*, t. III, p. 294.

(2) Du 26 août 1748. *Œuvres*, t. IV, p. 200.

(3) Il écrit à son amie, le 17 janvier 1749 : « La besogne croît sous ma main, et il faut la rendre à jour nommé... Je suis sur les dents, mais j'ai promis, il faut tenir parole. » *Ibid.*

de cette longue période où Rousseau fit ainsi, inutilement, ses débuts d'écrivain mondain, et, fort utilement, ses études de rhétorique. La faiblesse, le vide, la stérilité banale des œuvres de cette première époque ne font que souligner l'éclat et la nouveauté des œuvres qui suivent et où l'écrivain va enfin se retrouver et se montrer lui-même. Avant d'en venir à ces œuvres, il faut examiner maintenant, avec une attention spéciale, la crise intérieure qui fit reparaître à la lumière, comme par une explosion, le fond vrai de Rousseau, tout ce subconscient qui s'accumulait en lui, depuis tant d'années, voilé au regard des autres sous la contrainte de l'attitude et du geste extérieur.

CHAPITRE IV

LA CRISE INTÉRIEURE

- I. La conversion de Rousseau. — Ses étapes. — Volonté de redevenir soi-même. — Réforme personnelle extérieure et intérieure. — La *Parabole* et l'*Allégorie*. — Le premier *Discours*. — Rupture avec la philosophie et les mœurs du jour. — La préface de *Narcisse*. — Rousseau revient à ses origines.
- II. Retour et séjour à Genève (1754). — La *Dédicace* à la république. — Vision lyrique d'une Genève idéale. — Rousseau redevient protestant, citoyen et Genevois. — Accueil empressé des Genevois. — Importance de ce séjour.
- III. Pourquoi Rousseau renonce à se fixer à Genève. — Accueil fait à la *Dédicace*. — La lettre de Philopolis. — Voltaire s'établit aux Délices. — Transformation de Genève au milieu du dix-huitième siècle.

I

Cette crise intérieure, cette conversion comme on l'a justement nommée (1), car si le mot n'est pas dans Rousseau, la chose y est, n'est et ne peut être connue que par le témoignage de Rousseau lui-même. Il le donne dans sa correspondance et dans son œuvre autobiographique (2). Il en fait encore le récit ou en manifeste les effets et les résultats dans mainte partie de son œuvre, imprimée de son vivant ou posthume (3).

Dans cette crise, qui fut décisive pour la pensée de Rousseau comme pour sa destinée, on peut remarquer, comme dans mainte

(1) VINET, *Histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*. Paris, 1853, t. II, p. 196.

(2) *Confessions*, l. VIII. Seconde lettre à M. de Malesherbes. *Réveries du promeneur solitaire*, Troisième promenade.

(3) *Discours sur les sciences et les arts* et Réponses à ses contradicteurs. *Parabole* (citée dans les *Mémoires* de Mme d'Épinay). *Allégorie* sur la révélation (dans *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par G. Streckeisen-Moultou, Paris, 1861). Sur ces deux œuvres posthumes, voir les notes décisives de M. Th. DUFOUR dans *Annales*, t. I^{er}, 1905, p. 183 et 187-188.

autre conversion fameuse, plusieurs phases successives et distinctes.

La première fut, sur la route de Vincennes, à la lecture de la question proposée par l'académie de Dijon, une explosion soudaine. De cette illumination subite de tout l'être, de cette révélation imprévue d'un autre univers perçu par un autre homme — un homme nouveau dont les yeux sont enfin dessillés — résultera le premier *Discours*. Et ce premier *Discours*, l'écrivain l'a reconnu lui-même, renferme déjà implicitement toute la pensée de Rousseau. Le succès de ce *Discours*, couronné par les académiciens de Dijon et acclamé par la voix publique, marque le début d'une deuxième étape. Il réveille, précise, exalte en Rousseau ces idées nouvelles et les transforme en une volonté bien arrêtée de rompre avec les maximes du siècle et de vivre une vie nouvelle, où il sera enfin lui-même, indépendant et différent des autres.

Retardée d'abord par les habitudes prises, les relations mondaines, la mauvaise honte, cette décision se voit renforcée, dans une troisième période, par les réfutations de ses contradicteurs, par une maladie que Rousseau croit mortelle, par la situation fautive où le mettent les abandons successifs de ses enfants à l'Assistance publique. Elle se traduira d'abord à l'extérieur par une réforme de son genre de vie personnel, qui le fait traiter de fou par ses contemporains du monde de la finance et du monde des lettres. Elle aboutira, enfin, à une réforme intérieure plus profonde, d'ordre moral et religieux, qui, en l'isolant de son siècle et en l'opposant à son siècle, consacra à la fois son originalité d'écrivain, sa prodigieuse influence et le malheur de sa destinée. Telle étant, sommairement esquissée, la marche générale de cette crise intérieure, il convient d'en examiner une à une, et de plus près, chacune des étapes successives.

La plus importante, la plus dramatique aussi, est cette explosion initiale, où la pensée puissante dont il était depuis longtemps porteur sans en avoir conscience, se révéla brusquement à Rousseau. Il connut alors une de ces heures uniques qui, exaltant l'être au-dessus de lui-même et de l'humanité commune, projettent une vive lueur sur la route de l'avenir et décident de toute une vie d'homme (1). Cette heure unique, ce transport tumultueux et impétueux de toute son âme vers la vérité reconnue, Rousseau en a fait deux fois le récit plus ou moins lyrique, une fois dans la

(1) VINET, *ouvr. cité*, t. II, p. 197.

seconde des quatre lettres à M. de Malesherbes, sur son caractère et les motifs de sa conduite, et la seconde fois au livre VIII des *Confessions*.

Ce récit des *Confessions* est trop connu pour qu'on ose ici le citer textuellement. Par une chaude après-midi d'octobre 1749 Rousseau, promeneur solitaire, se rend à pied à Vincennes, où il va visiter son ami Diderot détenu pour quelque peccadille philosophique. Rendu de fatigue et de chaleur, il lit, pour modérer l'ardeur de son pas, le numéro d'octobre du *Mercur de France*. Ses yeux tombent sur cette question mise au concours, pour l'année suivante, par l'académie de Dijon : « Si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs? »

« A l'instant de cette lecture, raconte Rousseau, je vis un autre univers et je devins un autre homme. » Un flot impétueux de pensées monte à son cerveau, et, à l'ombre d'un chêne, il écrit seulement, au crayon, la prosopopée de Fabricius. Il arrive à Vincennes « dans une agitation qui tenait du délire ». Il raconte tout à Diderot qui l'exhorte à « donner l'essor à ses idées » et à concourir au prix. « Je le fis, ajoute Jean-Jacques, et dès cet instant je fus perdu (1). »

Une inspiration subite, un esprit tout à coup ébloui de mille lumières, une foule d'idées vives et de grandes vérités qui s'y présentent à la fois avec une force et une confusion qui le jettent dans un trouble inexprimable. Sa tête prise d'un étourdissement semblable à l'ivresse. Une violente palpitation qui l'opprime, soulève sa poitrine, l'empêche de respirer, le couche sous un des arbres de l'avenue dans une telle agitation qu'en se relevant il voit tout le devant de sa veste mouillé par les larmes qu'il a versées sans s'en douter. Voilà les détails qu'ajoutait d'avance au récit des *Confessions* le récit plus lyrique et plus complet de la deuxième lettre à Malesherbes (2). C'est de cette explosion initiale, et de l'enthousiasme qui la suivit, qu'est sorti le premier *Discours*

(1) *Confessions*, l. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 181. Diderot, dans sa *Vie de Sénèque* (§§ 61-68), donne une autre version : « Lorsque le programme de l'académie de Dijon parut, il vint me consulter sur le parti qu'il prendrait. — Le parti que vous prendrez, lui dis-je, c'est celui que personne ne prendra. — Vous avez raison, répliqua-t-il. » Marmontel, brochant sur cette version dans ses *Mémoires* (l. VIII), l'a dénaturée, par légèreté et malveillance, dans un sens défavorable à Rousseau. En admettant même que, par déférence, Rousseau ait consulté Diderot, il savait d'avance la réponse qu'il ferait lui-même. Aussi bien l'essentiel, ici, c'est la crise, non l'entretien des deux amis, sur les termes duquel on n'a que trop discuté.

(2) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 394.

avec l'idée essentielle qui animera toute l'œuvre de Rousseau, à savoir « que l'homme est bon naturellement et que c'est par les institutions seules que les hommes deviennent méchants ».

Le succès éclatant du premier *Discours* (1), tout en prouvant à Rousseau l'existence de ce talent qu'il sentait en lui-même, sans pourtant cesser d'en douter, marque une nouvelle étape en lui révélant enfin la nécessité d'être lui-même et de s'affirmer tel envers et contre tous. Or, pour être lui-même, il lui fallait rompre avec le présent parisien tout artificiel et factice, et revenir à sa vraie nature, c'est-à-dire à son fond genevois. C'est lui qui le déclare lui-même (2). Cette volonté de redevenir lui-même et de s'affirmer différent, si nettement analysée et décrite dans la deuxième lettre à M. de Malesherbes, ne se manifesta pas immédiatement par des actes. Pourtant, elle se fortifiait en Rousseau sous l'influence de divers faits extérieurs que mentionne le récit des *Confessions*, confirmé par le témoignage plus direct de sa correspondance.

C'est d'abord une troisième grossesse de Thérèse qui amène Rousseau à réfléchir à sa situation morale personnelle. Sans aller encore ni assez loin, ni assez profond, cet examen de conscience sérieux l'oblige à reconnaître qu'il devra songer à justifier en quelque mesure sa conduite, racontée déjà à d'assez nombreux confidents, par un genre de vie simple et retiré. Ensuite une maladie pénible, sinon très grave, dont il attribue la violence aux soucis que lui donne sa situation nouvelle et lucrative de caissier du receveur général, M. de Francueil, vint, dès le printemps de 1751, le plonger plus profondément dans ses méditations d'ordre moral et religieux. Torturé par de violentes crises de colique néphrétique, il crut mortel un mal qui n'était que douloureux. Se jugeant, très sérieusement, condamné à mort, ses méditations sur l'éternité viennent accentuer son besoin intime d'une réforme personnelle. Avant de mourir, il veut mettre sa vie d'accord avec les pensées sérieuses et les principes sévères qui

(1) « Il prend tout par-dessus les nues, il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil », écrit Diderot.

(2) « L'année suivante, 1750, comme je ne songeais plus à mon discours, j'appris qu'il avait remporté le prix à Dijon. Cette nouvelle réveilla toutes les idées qui me l'avaient dicté, les anima d'une nouvelle force et acheva de mettre en fermentation dans mon cœur ce premier levain d'héroïsme et de vertu que mon père, et ma patrie, et Plutarque y avaient mis dans mon enfance. Je ne trouvai plus rien de grand et de beau que d'être libre et vertueux, au-dessus de la fortune et de l'opinion, et de se suffire à soi-même. » *Confessions*, l. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 184.

remplissent son âme (1). C'est ainsi qu'il résiste à la beauté troublante de Mme de Chenonceaux, malgré l'attrait que cette jeune femme, délaissée et douce, semble éprouver pour lui. Il renonce aussi à la brillante situation de caissier que lui a procurée Francueil, et Francueil le juge et le déclare fou. Pour subsister, il songe au travail manuel qui a fait vivre heureux et indépendants ses devanciers, les horlogers de Genève, et il se fait copiste de musique à tant la page. Après le succès du *Devin du village* (2), il refuse de voir le Roi qui veut le complimenter et il sacrifie ainsi la pension annuelle que Louis XV voulait lui attribuer sur sa cassette particulière. Geste ombrageux et fier qui ne fut pas compris de ses contemporains.

Allant plus loin, il simplifie sa tenue extérieure, il réforme jusqu'à sa toilette. Plus d'épée, plus de montre, plus de bas blancs, de dorure, de coiffure élégante, et bientôt, sacrifice suprême, plus de linge fin. Une perruque ronde toute simple, un bon gros habit de drap. Voilà pour le dehors (3).

Mais cette réforme extérieure ne suffit pas. C'est son être intérieur que Rousseau veut soumettre à un examen approfondi et sévère qui le règle pour toute sa vie. Résolu à rechercher ce qui est bon et raisonnable en soi, sans plus s'occuper du jugement des hommes, il faut d'abord, pour procéder à cet examen intime, que Rousseau se sépare du monde. Pour repousser l'assaut des mondains — curieux, fâcheux, faiseurs de cadeaux — déchaînés sur lui moins encore par le succès du *Devin* que par la nouvelle même de son changement de vie, il se fait misanthrope, bourru, caustique, presque cynique. « Il a de l'humeur comme un dogue », dit Duclos (4). Et si lui-même juge cette attitude extrêmement contraire à sa nature, nous pensons, nous, qu'il dut en trouver aisément le secret dans le fond inconscient de sa nature d'ave-naire genevois.

A en croire Rousseau, il s'était dès sa jeunesse fixé l'âge de quarante ans comme le terme de ses efforts pour parvenir. Et en effet il a atteint cet âge fatidique sans règle, ni boussole, « flottant entre l'indigence et la fortune, entre la sagesse et l'égare-

(1) Sur l'influence de la maladie et de la souffrance sur le sentiment religieux, voir les nombreux cas de conversion, cités par W. JAMES, *l'Expérience religieuse* (traduction Abauzit, Paris, 1906), qui présentent une singulière analogie avec le cas de Rousseau.

(2) Octobre 1752.

(3) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 187-190.

(4) *Mémoires de Mme d'Épinay*, Édition P. Boiteau, Paris, 1865, t. I^{er}, p. 263.

ment, plein de vices d'habitude, sans aucun mauvais penchant dans le cœur, vivant au hasard, sans principes bien décidés par sa raison, et distrait sur ses devoirs sans les mépriser, mais souvent sans les bien connaître ». Rendu à lui-même par la solitude et par son « entier renoncement au monde », il faut maintenant, de façon impérieuse et absolue, qu'il se formule à lui-même sa propre pensée, sa conviction personnelle, sa règle décisive de vie. La « grande révolution » qui s'est faite en lui, cet « autre monde moral » qui s'est dévoilé à ses regards, lui font un devoir, une nécessité de procéder à « cette grande revue », dont il sentait depuis longtemps le besoin (1).

Rendu à lui-même par la solitude et la méditation, Rousseau arrive tout d'abord à comprendre qu'il faut, avant tout autre soin, « secouer le joug dogmatique » des philosophes du jour qu'il a fréquentés jusqu'alors.

Certes ces gens, qui ne souffrent pas qu'on ose penser autrement qu'eux sur un point quelconque, n'ont pas entièrement convaincu Rousseau. Mais ils l'ont ébranlé et inquiété intellectuellement, car son cœur leur répondait mieux que sa raison. Bien résolu maintenant à ne plus se laisser balloter par eux, à fixer une bonne fois ses opinions, ses principes, sa règle de conduite, Rousseau est encore embarrassé au début par cent difficultés, objections, « tortuosités » et ténèbres qui tentent de le faire rentrer dans l'ornière commune de la prudence courante. Il résiste à cette tentation. Pour la première fois de sa vie, c'est lui qui le dit, il a du courage. Il sent que c'est « le sort éternel son âme » qui est en jeu dans cette lutte intérieure. Sa recherche ardente et sincère du vrai triomphe de tout obstacle et le conduit à la certitude, à la seule certitude possible, celle du « sentiment intime ». Dès lors, son parti est pris, la route est tracée devant lui, où il va marcher résolument (2).

Rousseau ne peut pas, il est vrai, comme il le reconnaît loyalement, lever tous les doutes intellectuels, toutes les difficultés dont les « philosophes » avaient si souvent rebattu ses oreilles. Mais, devant tant de mystères impénétrables à la seule intelli-

(1) *Rêveries*. Troisième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 411.

(2) « Je me décidai pour toute ma vie sur tous les sentiments qu'il m'importait d'avoir, et si j'ai pu me tromper dans mes résultats, je suis sûr au moins que mon erreur ne peut m'être imputée à crime; car j'ai fait tous mes efforts pour m'en garantir. Je ne doute point, il est vrai, que les préjugés de l'enfance et les vœux secrets de mon cœur n'aient fait pencher la balance du côté le plus consolant pour moi... etc., etc. » *Ibid.*, p. 412-413.

gence, devant tant d'objections insolubles, que rétorquent d'autres objections, non moins fortes dans le sens opposé, il résolut d'adopter sur chaque question le *sentiment* qui lui parut le mieux établi et le plus croyable en lui-même.

Quel fut, dans le domaine le plus essentiel, celui de la religion, le sentiment intime que lui révéla cette longue et sincère enquête sur lui-même? Rousseau répond qu'il en a consigné plus tard le résultat dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*. Rien n'est plus exact, mais il l'avait consigné déjà, sur le moment même, dans deux morceaux, qu'il ne destinait pas à la publicité et qui ne furent connus que bien longtemps après sa mort, la *Parabole* (1751) et l'*Allégorie* (écrite entre 1750 et 1753). Ils méritent d'être examinés avec attention, car nulle part peut-être, autant que dans ces deux écrits, contemporains de sa crise intérieure, Rousseau ne s'est reconnu aussi nettement et aussi complètement religieux et chrétien.

Déjà, dans le dernier dîner de la société du Bout-du-Banc, réunie chez Mlle Quinault, la conversation s'étant mise sur le terrain de la religion, Rousseau avait soutenu contre les autres convives la morale de l'Évangile. Aux déclarations d'athéisme de Saint-Lambert, il avait protesté avec éclat (1). Et, quand son contradicteur eut dit que la notion d'un Dieu personnel est le germe de toutes les folies, il avait menacé de sortir. Il ne peut souffrir cette rage de détruire sans édifier et d'ailleurs l'idée d'un Dieu personnel est nécessaire au bonheur. La discussion reprend plus tard en tête-à-tête chez Mme d'Épinay qui, sans blâmer la sortie de Rousseau, avoue qu'elle a trouvé plus forts les arguments de Saint-Lambert (2). Rousseau l'interrompt et la termine par une sorte de conte philosophique qui est précisément notre *Parabole* (3).

C'est un morceau très simple en lui-même, où, sous le voile d'une allégorie transparente, le conteur proclame l'existence de

(1) Il s'était écrié : « Si c'est une lâcheté que de souffrir qu'on dise du mal de son ami absent, c'est un crime de souffrir qu'on dise du mal de son Dieu qui est présent, et moi, messieurs, je crois en Dieu. » *Mémoires de Mme d'Épinay*. t. I^{er}, p. 381.

(2) Rousseau avoue qu'il a encore quelquefois des doutes lui-même, dans son cabinet et dans la nuit, mais ces doutes ne résistent pas au lever du soleil devant le spectacle merveilleux de la nature : « Je retrouve ma foi, mon Dieu, ma croyance en Lui ; je l'admire, je l'adore et je me prosterne en sa présence. » *Ibid.*, p. 394.

(3) Écrite par Rousseau à la demande de Mme d'Épinay, qui la transcrit fidèlement, on peut l'espérer, dans le roman épistolaire que ses éditeurs ont décoré du nom de *Mémoires*, t. I^{er}, p. 395-400.

Dieu, sa toute-puissance sur l'homme, son indifférence parfaite pour le doute intellectuel et pour l'erreur sincère, enfin sa bonté infinie. Le conte s'en tient là, mais la conversation qui suivit va beaucoup plus loin. Comme son amie lui fait observer qu'il semble dépasser la religion naturelle et admettre même la religion révélée, Rousseau répond :

— Madame, c'est une de ces inconséquences nécessaires à notre bonheur.

— Et si ce n'est qu'une illusion?

— Si j'en savais une plus consolante, je l'adopterais.

Alors éclate une véritable apologie de la religion révélée, nécessaire pour le bonheur de l'homme de bien et des humbles, comme pour le châtement des méchants et des grands. Et, après une charge à fond contre les professionnels, les brailleurs et les hypocrites de l'athéisme impie, cette franche et nette déclaration :

« Je veux vivre en homme de bien et en bon chrétien, parce que je veux mourir en paix et que, d'ailleurs, ce sentiment ne gêne en rien la suite de ma vie et qu'il me fait concevoir une espérance qui m'est douce quand je ne serai plus (1). »

Contemporaine de cette parabole, l'*Allégorie sur la Révélation* est plus importante et plus caractéristique encore (2). Dès le début, elle semble résumer le long travail de pensée, de réflexion et de méditation intérieure que Rousseau nous a décrit dans les confidences si précises de la troisième promenade. L'*Allégorie* accentue même ce qui n'était encore qu'indiqué dans cette description.

Dans l'*Allégorie*, ce « premier homme qui tente de philosopher » et qui, par une belle nuit d'été, « ose élever ses réflexions jusqu'au sanctuaire de la Nature », c'est, à n'en pas douter, Rousseau lui-même. Et c'est sa propre conversion, transposée avec

(1) *Mémoires de Mme d'Épinay*, t. 1^{er}, p. 402.

(2) *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par G. STRECKEISEN-MOULTOU, Paris, 1861, p. 171-185 (sous ce titre : *Fiction* ou morceau allégorique sur la révélation). Rééditée, avec une étude, par M. Ernest Naville dans le *Chrétien évangélique* (1862), p. 214-222 et 334 et sqq. Feu Louis Thomas dans son étude sur ce fragment allégorique, intitulée *la Dernière phase de la pensée religieuse de J.-J. Rousseau* (Lausanne, 1903) place à tort, comme M. E. Naville, la composition de ce morceau dans la dernière année de la vie de Rousseau (juin 1778) et déduit longuement de cette date inexacte des conclusions erronées. C'est le grand mérite de MM. Eug. RITTER (*Ouvr. cité*, p. 278, note) et Th. DUFOUR (*Annales*, t. 1^{er}, p. 183) d'avoir fixé entre 1750 et 1753 le moment où fut vraiment écrit ce morceau. Cette rectification de date modifie profondément ce qu'on avait dit jusqu'ici sur le développement religieux de Rousseau.

toute la liberté de la fiction. qu'il peint dans un passage, significatif entre tous, où il montre le rayon de lumière qui vint frapper son esprit et lui dévoiler, tout à coup, « ces sublimes vérités qu'il n'appartient pas à l'homme de connaître par lui-même et que la raison humaine sert à confirmer sans servir à les découvrir (1) ».

On peut lire dans le texte le récit, d'ailleurs un peu obscur, au moins au début, du songe du philosophe. Tout l'intérêt du petit écrit se concentre pour nous dans la vision finale, la vision du Christ tel que le concevait alors Rousseau. La voici, ramenée à ses grands traits. Le jeune homme qui renverse sans peine la statue de la sanguinaire intolérance (qu'un sage vieillard — Socrate — avait simplement dévoilée) est d'un aspect imposant et doux qui frappe d'étonnement et de respect. Son vêtement est populaire et semblable à celui d'un artisan, mais son regard est céleste et son maintien modeste a quelque chose de sublime où la simplicité s'allie à la grandeur. La voix distincte qui l'annonçait dans les airs disait ces mots : « C'est ici le Fils de l'homme ; les cieus se taisent devant lui ; terre, écoutez sa voix. » Et lui-même, d'un ton de tendresse qui pénètre l'âme, parle ainsi : « O mes enfants, je viens guérir et expier vos erreurs ; aimez celui qui vous aime et connaissez celui qui est. » Ses paroles, son air, son ton, son geste saisissent le peuple d'enthousiasme. « L'homme populaire et ferme », en prêchant une morale divine, entraîne tout. Il n'a qu'un mot à dire et ses ennemis ne seront plus. Mais celui qui vient détruire la sanguinaire intolérance n'a garde de l'imiter. Il prêche avec douceur l'amour des hommes et toutes les vertus (2). Il ne faut que l'entendre une fois pour être persuadé. On sent que le langage de la vérité ne lui coûte rien, parce qu'il en a la source en lui-même.

La glorification de la personne du Christ et de son enseigne-

(1) « Un nouvel univers s'offrit pour ainsi dire à sa contemplation ; il aperçut la chaîne invisible qui lie entre eux tous les êtres ; il vit une main puissante étendue sur tout ce qui existe ; le sanctuaire de la nature fut ouvert à son entendement comme il l'est aux intelligences célestes, et toutes les plus sublimes idées que nous attachons à ce mot : *Dieu*, se présentèrent à son esprit. » STRECKEISEN, *Œuvres et correspondance inédites*, p. 175-176.

(2) « Son parler était simple et doux et pourtant fort et sublime ; sans étonner l'oreille, il nourrissait l'âme : c'était du lait pour les enfants et du pain pour les hommes. Lui, ployait le fort et consolait le faible, et les génies les moins proportionnés entre eux le trouvaient tous également à leur portée ; il ne haranguait point d'un ton pompeux, mais ses discours familiers brillaient de la plus ravissante éloquence et ses instructions étaient des apologues, des entretiens pleins de justesse et de profondeur. Rien ne l'embarrassait ; les questions les plus captieuses avaient à l'instant des solutions dictées par la sagesse. » *Ibid.*, p. 185.

ment, voilà où aboutit le progrès de la pensée religieuse de Rousseau.

Car, dans l'*Allégorie*, comme plus tard dans la *Profession de foi*, on peut distinguer ces trois étapes : doute philosophique respectueux, religion naturelle ou déisme, christianisme enfin, non pas dogmatique, mais moral par la base et sentimental par l'expression poétique (1).

Tel est aussi le point d'arrivée de la longue crise intérieure, dont nous avons suivi les progrès depuis l'illumination soudaine que Jean-Jacques déclare avoir eue sur la route de Vincennes, jusqu'à sa rupture avec la philosophie du jour.

Sans aller aussi loin dans la voie de l'affirmation que ces confidences faites à une amie (*Parabole*) ou à soi-même (*Allégorie*), Rousseau, dans le premier de ses écrits publics qui ait eu du retentissement, le *Discours sur les sciences et les arts* (1749), s'était affirmé déjà nettement distinct et différent du milieu français, auquel il avait cherché jusqu'alors à s'assimiler. L'épigraphe même du livre est bien caractéristique à cet égard. Rousseau, citant, approximativement, un vers des *Tristes* d'Ovide, s'y reconnaît étranger et incompris de ceux avec lesquels il vit :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis (2).

Cet accent nouveau, étranger même, n'échappe point aux Français clairvoyants et, dans le *Mercure de France* de janvier 1751, l'abbé Raynal écrivait déjà : « On voit aisément que l'auteur s'est nourri l'esprit et le cœur des maximes de son pays (3). »

Dès les premières pages du *Discours*, l'individualisme de Rousseau, son besoin d'être comme lui-même, s'insurge contre la

(1) Sainte-Beuve, tout en insistant sur le caractère de rêverie que présente ce morceau, en a très justement apprécié la portée. Le songe allégorique sur la Révélation montre, selon lui, que Rousseau fut « chrétien d'instinct, de sentiment et de désir. Ce n'est pas jouer sur les mots que de dire qu'au milieu de son siècle et entre les philosophes, ses contemporains. Rousseau a été relativement chrétien ». Sainte-Beuve réfute de façon décisive l'idée étrange de A. Sayous, si sûr et si judicieux à l'ordinaire, qui s'est imaginé que Jean-Jacques avait voulu se peindre lui-même dans l'émouvant portrait du Christ : « J'ai beau prendre tous mes verres de lunettes, dit avec raison Sainte-Beuve, il m'est impossible de voir dans la belle page de Rousseau autre chose que le plus sincère hommage rendu à ce qu'il a appelé ailleurs *la sainteté de l'Évangile*. » *Causeries du lundi*, t. XV, p. 232-238.

(2) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 463.

(3) Borde, dans sa réfutation du discours de Rousseau (*Mercure de France*, décembre 1751 et mai 1752), défend Athènes (Paris) contre Lacédémone (Genève), et donne à comprendre à son adversaire que les petites vertus qu'il prêche sont bonnes pour sa petite république natale.

« vile et trompeuse uniformité » qui règne dans les mœurs françaises où « tous les esprits semblent avoir été jetés dans un même moule (1) ». Dans cette société qui n'est qu'un troupeau, la politesse exige, la bienséance ordonne, les usages commandent. Nul n'ose plus paraître ce qu'il est. Nul ne suit son propre génie. D'où la fausseté, l'hypocrisie, la défiance universelle qui corrompent les âmes à mesure que les sciences et les arts s'avancent vers la perfection. Les peuples incultes, eux, sont restés heureux par la vertu (2).

Plus loin, au début de la seconde partie, c'est une sortie vigoureuse contre cette foule d'écrivains obscurs et de lettrés oisifs qui dévorent en pure perte la substance de l'Etat, contre ces vains et futiles déclamateurs qui vont de tout côté, armés de leurs funestes paradoxes, sapant les fondements de la foi et anéantissant la vertu. « Ils sourient dédaigneusement à ces vieux mots de *patrie* et de *religion* et consacrent leurs talents à détruire et à avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes. »

Après la philosophie du jour, c'est au luxe que s'en prend Rousseau. Il ose proclamer, en vrai Genevois du populaire, la nécessité des lois somptuaires. Et c'est l'exemple des vieux Suisses qu'il propose encore à l'imitation des peuples corrompus par le luxe et amollis par la richesse (3).

Les effets avilissants de la mondanité sont stigmatisés à leur tour. Le besoin d'être applaudi, surtout par les femmes, dont il faut ne pas effaroucher la pusillanimité, entraîne l'artiste à rabaisser son génie au niveau de son siècle et à composer des ouvrages communs qu'on admire de son vivant plutôt que des merveilles qu'on n'admirerait que longtemps après sa mort (4).

(1) « Rousseau est protestant et protestant genevois par-dessus le marché et c'est pour cela qu'il est si profondément individualiste... Seul, parmi les philosophes, Rousseau a osé être religieux... C'est montrer une indépendance d'esprit dont aucun catholique ni aucun philosophe n'est capable à cette époque et c'est ce qu'il pouvait faire seul, en plein dix-huitième siècle et en plein Paris, un protestant de Genève. » L. DUCROS, *Ouvr. cité*, p. 220.

(2) « Telle s'est montrée, jusqu'à nos jours, cette nation rustique si vantée pour son courage que l'adversité n'a pu abattre et pour sa fidélité que l'exemple n'a pu corrompre. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 467.

(3) « Une troupe de pauvres montagnards, dont toute l'avidité se bornait à quelques peaux de mouton, après avoir dompté la fierté autrichienne, écrasa cette opulente et redoutable maison de Bourgogne qui faisait trembler les potentats de l'Europe. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 471.

(4) « Dites-nous, célèbre Arouet, combien vous avez sacrifié de beautés mâles et fortes à notre fausse délicatesse et combien l'esprit de la galanterie, si fertile en petites choses, vous en a coûté de grandes! » *Ibid.*, p. 472. C'est ici le premier coup

A la source de tous ces maux, Rousseau place l'éducation « insensée » que reçoivent les jeunes Français de son temps. Tout extérieure, tout intellectuelle, tout artificielle, cette éducation orne l'esprit et corrompt le jugement. Elle enseigne toutes choses à la jeunesse, excepté ses devoirs. Elle apprend aux jeunes hommes à parler, à versifier, à argumenter de façon supérieure. « Mais ces mots de magnanimité, d'équité, de tempérance, d'humanité, de courage, ils ne sauront ce que c'est : ce doux nom de patrie ne frappera jamais leur oreille, et s'ils entendent parler de Dieu, ce sera moins pour le craindre que pour en avoir peur. »

Morale, religion, civisme, voilà ce qui manque à cette éducation, et le résultat final c'est l'absence de citoyens et d'hommes (1).

Après une dernière et virulente attaque contre les philosophes de tous les temps, qu'il compare à une troupe de charlatans criant sur la place publique, et une boutade paradoxale contre l'invention de l'imprimerie qui a propagé leurs dangereuses rêveries, Rousseau conclut par un hymne final à la vertu, dont ses contemporains parlaient aussi beaucoup, et à la conscience morale, dont ils semblaient avoir perdu jusqu'au souvenir (2).

On sait le nombre considérable des réfutations, de qualité variable, que provoqua ce premier *Discours*, tombé comme un caillou dans la mare aux grenouilles. Toutes les grenouilles coassèrent à l'unisson. On sait aussi avec quelle ténacité et quelles ressources de dialectique, Rousseau, obéissant à son instinct genevois de la polémique, réfuta ses contradicteurs (3). Cette formidable controverse, loin d'ébranler Rousseau, ne fit que l'ancre et l'exalter dans sa propre conviction. Quelques citations caractéristiques suffiront à montrer combien, dans ces réponses, se précise et s'accroît l'opposition radicale de notre Genevois

de patte de Rousseau à Voltaire. La griffe paraît à peine sous le velours de l'éloge, mais elle est là.

(1) « Nous avons des physiciens, des géomètres, des chimistes, des astronomes, des poètes, des musiciens, des peintres; nous n'avons plus de citoyens... » « On ne demande plus d'un homme s'il a de la probité, mais s'il a des talents; ni d'un livre s'il est utile, mais s'il est bien écrit. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 473-474.

(2) « O vertu, science sublime des âmes simples, faut-il donc tant de peines et d'appareil pour te connaître? Tes principes ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs? et ne suffit-il pas, pour apprendre tes lois, de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience dans le silence des passions? » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 476.

(3) Pour le détail, voir la brochure de M. G. DE REYNOLD, J.-J. Rousseau et ses contradicteurs. Du premier *Discours* à l'*Inégalité* (1750-1755). Fribourg, 1904,

contre les mœurs, les idées et l'irréligion philosophique de ses contemporains français (1).

La *Réponse au roi de Pologne*, à côté de maint autre trait significatif (2), est intéressante surtout parce qu'elle met très nettement l'accent sur les sentiments personnels de Rousseau à l'égard du Christ et de l'Évangile. Elle célèbre essentiellement la « sublime simplicité » de l'Évangile et de ses propagateurs (3), qu'elle oppose à l'orgueil et à la fausse science des saducéens qui furent les « philosophes » de Jérusalem et des pharisiens qui en furent les « docteurs ». Non moins que la philosophie incrédule, Rousseau flétrit ici les méfaits et les crimes de la théologie dogmatique, qui vint plus tard corrompre la simplicité primitive de l'Évangile, « ce divin livre, le seul nécessaire à un chrétien, et le plus utile de tous à quiconque même ne le serait pas ». Quant aux résultats concordants de la philosophie négative et de la théologie dogmatique, Rousseau les résume en ces quelques traits tranchants :

« Autrefois nous avions des saints et point de casuistes. La science s'étend et la foi s'anéantit ; tout le monde veut enseigner à bien faire et personne ne veut l'apprendre ; nous sommes tous devenus docteurs et nous avons cessé d'être chrétiens. »

Enfin, dans sa fougueuse *Réponse à M. Borde* (1752), Rousseau ne se contente plus de flageller, avec une croissante véhémence, les « chimères », les « vains simulacres », les « niaiseries » de la philosophie du jour, il ose s'en prendre directement à la grande tare morale de la société contemporaine qu'il appelle de son nom, « la débauche, mère féconde de tous les autres vices ». Crime plus im-

(1) Au moment même où fut couronné le premier *Discours* (1750), Diderot écrivait dans le prospectus destiné à figurer en tête de l'*Encyclopédie* : « Les sciences et les arts ne peuvent trop concourir à illustrer le règne d'un souverain qui les favorise... Que l'*Encyclopédie* devienne un sanctuaire où les connaissances des hommes soient à l'abri des temps et des révolutions ! » Y a-t-il rien de plus contraire à l'esprit et à la lettre du *Discours* de Dijon ? demande avec raison M. L. Ducros, *ouvr. cité*, p. 181, note 1.

(2) Celui-ci, entre autres : « Il me serait bien difficile de parler de gouvernement sans donner trop beau jeu à mon adversaire ; et, tout bien pesé, ce sont des recherches bonnes à faire à Genève, et dans d'autres circonstances. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 488.

(3) « Dans l'établissement de la nouvelle loi, ce ne fut point à des savants que Jésus-Christ voulut confier sa doctrine et son ministère. Il suivit dans son choix la prédilection qu'il a montrée en toute occasion pour les petits et les simples ; et dans les instructions qu'il donnait à ses disciples, on ne voit pas un mot d'étude ni de science, si ce n'est pour marquer le mépris qu'il faisait de tout cela. Après la mort de Jésus-Christ, douze pauvres pêcheurs et artisans entreprirent d'instruire et de convertir le monde. Leur méthode était simple ; ils prêchaient sans art, mais avec un cœur pénétré ; et, de tous les miracles dont Dieu honorait leur foi, le plus frappant était la sainteté de leur vie. » *Ibid.*, p. 489.

pardonnable encore, il ose blasphémer contre cette société constante des deux sexes qui est la joie et la raison de vivre de ses contemporains français et préconise, en vrai Genevois, la séparation habituelle des sexes (1).

Après l'échec de *Narcisse* (18 décembre 1752), Rousseau fit imprimer cette comédie et l'enrichit d'une préface fort curieuse (2) où il réfute ceux qui veulent mettre en opposition les actes antérieurs de l'auteur et les principes qu'il énonce dans son premier *Discours*. Il déclare qu'il n'a pas toujours pensé comme il pense aujourd'hui, et qu'il y aurait de la dureté à lui reprocher d'avoir, par ces amusements de sa jeunesse, contredit des principes qui n'étaient point encore les siens. Il combat longuement les objections faites à son discours et pourfend une fois de plus le goût des lettres, de la philosophie et des beaux-arts, goût funeste qui entraîne après lui tous les maux, et pour ceux qui s'y livrent par profession et pour la société qui admire et encourage ces professionnels. Cependant Rousseau indique ici déjà le *distinguo*, qu'il développera dans sa *Lettre sur les spectacles*, entre Paris et Genève. A un peuple encore sain, intact, vertueux, il ne faut ni livres, ni pièces de théâtre, ni œuvres d'art quelconques. Mais à un peuple déjà corrompu par la civilisation, ni les spectacles, ni les livres ne peuvent plus faire de mal. Ils peuvent même atténuer le mal en le combattant.

Quant à lui, Rousseau, fort de son indifférence aux succès comme aux revers littéraires, armé de son métier manuel, soutenu par son but vertueux, il ne s'occupera plus désormais de toutes ces accusations d'inconséquence et de contradiction qu'on jette contre lui. S'il agit mal, qu'on le condamne. Mais il ne se taira pas (3). Il combattra son siècle par les seules armes que ce siècle reconnaisse, et il restera auteur, tout en rompant avec

(1) « Je n'ai nul dessein, dit-il, de faire ma cour aux femmes... Je suis grossier, maussade, impoli par principes, et ne veux point de prôneurs; ainsi je vais dire la vérité tout à mon aise. L'homme et la femme sont faits pour s'aimer et s'unir; mais, passé cette union légitime, tout commerce d'amour entre eux est une source affreuse de désordres dans la société et dans les mœurs. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 497, note 2.

(2) *Œuvres*, t. III, p. 192-197.

(3) « En attendant, j'écrirai des livres, je ferai des vers et de la musique, si j'en ai le talent, le temps, la force et la volonté; je continuerai à dire très franchement tout le mal que je pense des lettres et de ceux qui les cultivent, et croirai n'en valoir pas moins pour cela. Il est vrai qu'on pourra dire quelque jour: « cet ennemi « si déclaré des sciences et des arts, fit pourtant et publia des pièces de théâtre », et ce discours sera, je l'avoue, une satire très amère, non de moi, mais de mon siècle. » *Œuvres*, t. III, p. 197.

le monde, qui distribue aux auteurs gloire, argent et faveurs.

La correspondance de J.-J. Rousseau à cette même époque (1749-1754) ne contredit point à ce que nous a montré la lecture de ses souvenirs autobiographiques et de ses œuvres. Elle confirme, au contraire, et accentue tout ce que nous avons vu et dit de sa rupture avec le milieu français et de sa conversion, qui n'est, à tout prendre, qu'un retour instinctif à son fonds original et naturel, à son tréfonds genevois, protestant et populaire.

Ses lettres commencent en effet à nous révéler alors un Rousseau ami de la campagne contre la ville, de la solitude contre la société mondaine, de la liberté contre la servitude. Il s'y déclare volontiers lui-même, et à mainte reprise, Genevois, vrai Suisse, patriote, citoyen, républicain. Il s'y proclame aussi homme simple, dépourvu d'ambition, incapable de tout manège, ennemi des formules de politesse et des compliments de vanité. Persuadé qu'il va mourir, il regarde de haut la vie qui passe et les hommes qui s'agitent (1). Refusant d'écrire pour gagner de l'argent, il exerce avec orgueil l'humble métier manuel qui assure sa subsistance.

Dès cette époque aussi, on voit percer dans ses lettres un regret, une ferveur et comme un désir de Genève. Dans une lettre du 28 mai 1751, adressée à Marcet de Mézières, ancien ami de son père, il dit son patriotisme genevois impénitent et le bonheur de ceux qui peuvent se dire citoyens de Genève (2).

Cette qualité de citoyen de Genève, qu'il n'ose revendiquer encore dans ses lettres privées, Rousseau la prend pour la première fois publiquement dans sa *Lettre sur une nouvelle réfutation de son Discours par un académicien de Dijon* (Lecat), qui date de 1752. Expliquant le frontispice allégorique qui figure en tête de la première édition de son *Discours*, Rousseau déclare

(1) Voir lettres à Voltaire, 30 janvier 1750; à l'abbé Raynal, 25 juillet 1750; à Marcet de Mézières, 28 mai 1751; à Mme de Warens, 13 février 1753 (« Votre fils s'avance à grand pas vers sa dernière demeure »). *Œuvres*, t. IV, p. 200-208, *passim*, et édition Hachette, t. X, p. 65.

(2) « Vous le savez, monsieur, j'ai reçu le jour d'un excellent citoyen : toutes les circonstances de ma vie n'ont servi qu'à donner encore plus d'énergie à cet amour de la patrie qu'il m'avait inspiré. C'est à force de vivre parmi des esclaves que j'ai senti tout le prix de la liberté. Que vous êtes heureux de vivre au sein de votre famille et de votre pays, d'habiter parmi des hommes et de n'obéir qu'aux lois, c'est-à-dire à la raison ! » *Œuvres*, édition Hachette, t. X, p. 66. M. Eug. Ritter a constaté que cette lettre est adressée à Marcet de Mézières (rue du Cendrier, à Genève), et non, comme l'indiquent les éditeurs, à Moulou, que Rousseau ne connaissait pas encore à cette date. *Annales*, t. III, 1907, p. 195.

que le Prométhée qui crie et avertit les hommes du danger est *le citoyen de Genève* (1).

Ce titre, que la rigueur des lois ne lui permet plus de porter, aussi longtemps qu'il restera extérieurement catholique, et, par là, déchu de son droit de cité, Rousseau a le droit moral de le reprendre. En fait, il a rompu avec la France, avec le Paris philosophe et mondain auquel il a, pendant dix ans, tenté en vain de s'assimiler, avec la société brillante, spirituelle et corrompue qu'il continue de voir, mais qu'il a cessé d'admirer. Dans cette crise intérieure, morale, religieuse, il s'est retrouvé lui-même; il s'est reconquis; il s'est affirmé différent de son entourage, puissant et supérieur par le talent, distinct surtout par la pensée, le sentiment, la foi (2). Réforme intérieure et extérieure, métier manuel, vie simple et pauvre, rigide moralisme, christianisme ému et respectueux, tolérant et peu dogmatique, qu'est-ce que tout cela, sinon l'abandon du passé français et le retour à Genève?

Toute cette crise lente, profonde, radicale, a fixé pour jamais, sinon la conduite, au moins la pensée de Rousseau et son idéal. Elle a brisé la mince couche superficielle de vernis parisien acquise avec tant d'efforts. Elle a ramené au jour le fond primitif de l'être et le subconscient profond qui s'y développait, invisible aux regards. Elle a fait brusquement surgir l'ours de la peau de renard dont il a vainement tenté de s'affubler. Maintenant cette crise intérieure, essentielle et décisive, cette conversion, enfin accomplie, devait s'affirmer par un acte, par un geste extérieur.

Ce geste fut le retour de Jean-Jacques à Genève, et sa rentrée officielle dans l'église de ses pères, comme dans ses droits de citoyen.

II

Le 1^{er} juin 1754, Rousseau part pour Genève avec Thérèse Le Vasseur, et son vieil ami Gauffecourt qui les accompagne jusqu'à

(1) *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 510. Remarquons qu'une édition du premier *Discours*, publiée à Genève, porte encore ces mots « par M. Rousseau, Genevois » (et non « citoyen de Genève »).

(2) Sainte-Beuve le reconnaît en maint passage: « Jean-Jacques était spiritualiste, et par moments une espèce de calviniste socinien; il niait les arts, les sciences, l'industrie, la perfectibilité, et, par toutes ces faces, heurtait son siècle plus qu'il ne le réfléchissait. Il faisait, à plusieurs égards, exception dans cette société libertine, matérialiste et éblouie par ses propres lumières. » *Portraits littéraires*, t. 1^{er}, p. 242.

Lyon, non sans éveiller la méfiance jalouse de Jean-Jacques par ses assiduités entreprenantes auprès de sa « gouvernante (1) ». De Lyon, Rousseau passe par la Savoie pour revoir Mme de Warens, cette « maman » à laquelle, avec une inconsciente cruauté, il propose de venir vivre avec Thérèse et lui. A Chambéry, il achève la *Dédicace à la république de Genève*, qu'il avait esquissée à Paris, de son second *Discours*, et il la date, le 12 juin 1754, de cette petite ville savoyarde, « jugeant qu'il était mieux pour éviter toute chicane de ne la dater ni de France, ni de Genève (2) ».

Rousseau déclare qu'il fut amené à Genève par son « enthousiasme républicain ». C'est cet enthousiasme qui se donne libre carrière dans la *Dédicace* écrite sur le ton d'un lyrisme exalté ou d'une idyllique émotion (3). Rousseau, par le mirage de l'absence et de la distance, comme par la révélation qu'il a eue de son génie propre, si distinct par son origine et par sa tendance, s'est fait de Genève une image idéale que son imagination débordante a parée des plus belles couleurs et des charmes les plus séduisants (4). Rien ne lui paraît plus désirable et plus beau que d'être Genevois et, si l'on a eu le malheur de cesser de l'être, que de le redevenir.

Entraîné par cette vision de poète, il s'imagine très sérieusement qu'il n'a travaillé depuis trente ans que pour offrir aux « magnifiques, très honorés et souverains seigneurs », les citoyens de Genève, l'hommage public qu'il leur présente maintenant. Le gouvernement de Genève lui apparaît comme l'expression même, dans la réalité terrestre, de son idéal personnel et théorique de la meilleure constitution de l'Etat.

S'il avait eu à choisir le lieu de sa naissance, Rousseau aurait voulu « une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines » ; un pays « où cette douce habitude de se voir et de se connaître fit de l'amour de la patrie l'amour des citoyens plutôt que celui de la terre » ; une cité où le souverain et le peuple ne pussent avoir qu'un seul et même intérêt, c'est-à-dire une cité régie par un gouvernement démocratique sagement tempéré. Il aurait voulu pouvoir vivre et mourir libre, c'est-à-dire soumis

(1) Gauffecourt n'est pas Genevois, comme Rousseau le dit par erreur. Mais il a vécu à Genève, comme employé du résident de France, et il possède à Montbrillant une « campagne » où il vient faire des séjours en été.

(2) *Confessions*, l. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 204.

(3) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 526-531.

(4) Il faut faire aussi, dans cette vision, la part du souvenir que Rousseau garde d'une Genève telle qu'il l'avait vue et connue au temps de son enfance, bien différente de ce qu'elle est devenue vers le milieu du siècle.

comme tous au joug honorable de lois égales pour tous, dans un pays où nul ne pût se dire au-dessus de la loi, c'est-à-dire dans un pays qui ne connût ni roi, ni chef étranger (pape). Il eût choisi, non pas une république nouvelle, mais une république ancienne où la liberté fût invétérée, « car il en est de la liberté comme de ces aliments solides et succulents, ou de ces vins généreux, propres à nourrir et fortifier les tempéraments robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent et enivrent les faibles et délicats qui n'y sont point faits ». Pacifique, en outre, cette patrie serait « détournée par une heureuse impuissance du féroce amour des conquêtes » et placée de telle sorte qu'elle ne tentât point l'ambition de ses voisins et pût au besoin compter sur leurs secours. Il lui faudrait encore un Etat où le droit de législation fût commun à tous les citoyens, le droit de proposer les lois et de les exécuter étant reconnu aux seuls magistrats, élus, d'année en année, parmi les plus capables et les plus intègres de leurs concitoyens. Un pays, enfin, où la vertu des magistrats portant ainsi hommage à la sagesse du peuple, les uns et les autres s'honoreraient mutuellement.

A tous ces avantages politiques, si la Providence « avait ajouté de plus une situation charmante, un climat tempéré, un pays fertile et l'aspect le plus délicieux qui soit sous le ciel, je n'aurais désiré, dit Rousseau, pour combler mon bonheur, que de jouir de tous ces biens dans le sein de cette heureuse patrie, vivant paisiblement dans une douce société avec mes concitoyens, exerçant envers eux et à leur exemple, l'humanité, l'amitié et toutes les vertus, et laissant après moi l'honorable mémoire d'un homme de bien et d'un honnête et vertueux patriote ».

Que si, éloigné du pays par l'erreur d'une jeunesse imprudente, il parlait à ses concitoyens plus heureux et plus sages, il leur dirait : « Votre situation politique et civile est telle que la nature des choses n'en peut comporter une meilleure. Votre constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison, garantie par des puissances amies et respectables. Vous êtes en paix, libres, heureux. Méritez de garder ce bonheur par votre union, votre sagesse votre respect pour les lois et les magistrats ! » Après les citoyens, c'est aux magistrats que s'adresse le sermonnaire — il y a assez d'onction dans sa harangue pour lui mériter ce titre — et il leur dit en substance ceci : « Magnifiques et très honorés seigneurs, choisis par un tel peuple, je vous trouve au-dessus des autres magistrats autant que ce peuple libre est au-dessus des autres peu-

ples. » L'éloge de ce peuple naît pour Rousseau du souvenir ému qu'il garde du vertueux citoyen, du simple ouvrier qui fut son père, « le meilleur des pères » et l'exemplaire accompli « des hommes sensés et instruits » qui forment, à Genève, le peuple ouvrier. « Vous savez, dit-il aux magistrats, vous rendre dignes d'un tel peuple par votre conduite pleine de bienveillance, de justice et de sagesse. »

Le clergé genevois n'est pas moins bien traité dans la *Dédicace*. Rousseau loue sa vertu, son éloquence vive et douce, sa modération éclairée, son patriotisme. Il a même un couplet enthousiaste, lui si peu courtois à l'ordinaire pour « les tyrans de notre liberté », à l'éloge des femmes genevoises, ces aimables et vertueuses citoyennes, chastes gardiennes des mœurs pures et des saines traditions nationales. Et il conclut par un hymne qui célèbre, comme un prélude aux accents de la *Lettre à d'Alembert*, le bonheur obscur, mais profond, des Genevois (1). Par une précaution oratoire finale, qui ne paraîtra pas inutile, il supplie les M. T. H. et S. Seigneurs, c'est-à-dire les citoyens, de pardonner à la tendre affection d'un vrai patriote, s'il avait eu le malheur d'être coupable de quelque transport indiscret dans cette vive « effusion de son cœur ».

L'accueil fait à Rousseau par les Genevois, à son arrivée et durant tout son séjour, fut de nature à lui permettre de conserver, pour un temps bien court, les illusions optimistes et les visions flatteuses dont regorge l'image idéale qu'il traçait de sa ville natale dans cette redondante et idyllique *Dédicace*. Gouvernants et gouvernés étaient mis de très belle humeur par la signature du traité de Turin (3 juin 1754) qui réglait définitivement leurs difficultés avec la Savoie. Le texte venait d'en être mis en vente chez E. Du Villard fils quand Rousseau arriva.

Les Genevois, du reste, ne sont jamais insensibles au talent de leurs concitoyens, à la condition qu'il soit consacré d'abord par le succès à l'étranger (2). Le premier *Discours* ayant répandu la

(1) « Qu'une jeunesse dissolue aille chercher ailleurs des plaisirs faciles et de longs repentirs; que les prétendus gens de goût admirent en d'autres lieux la grandeur des palais, la beauté des équipages, les superbes ameublements, la pompe des spectacles, et tous les raffinements de la mollesse et du luxe; à Genève, on ne trouvera que des hommes. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 531.

(2) Le *Journal helvétique* (juillet 1757) publie une lettre écrite en août 1754 par un anonyme (J.-B. Tollot), et dont voici les passages les plus caractéristiques : « Tout Genève l'a vu, comme moi, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, tout s'est empressé à contempler un homme qui vient de Paris, où il s'est fait un grand nombre d'ennemis, dont la haine et la jalousie n'ont fait que rendre son nom plus illus-

gloire de l'écrivain dans toute l'Europe, Jean-Jacques pouvait être certain d'être reçu à bras ouverts dans Genève.

Des signes précurseurs lui avaient dès longtemps annoncé cet accueil. En 1751, déjà, le lundi 23 mai, dans son discours latin des Promotions, un des grands hommes du clergé et de l'académie, le professeur Jacob Vernet, avait présenté, sous la forme la plus courtoise et la plus élogieuse, une réfutation dialoguée de la thèse soutenue par le premier *Discours* de Jean-Jacques. La bonne grâce de ce personnage officiel, plutôt rogne de son naturel, était de bon augure (1).

En 1753, Rousseau avait reçu à Paris la visite et les avances câlines du jeune Jacob Vernes, un de ces ministres genevois, comme on en voyait alors, qui, s'empessant et se multipliant auprès de toute gloire nouvelle, espèrent, par cet engouement, mériter qu'un rayon du soleil levant retombe, pour l'éclairer un peu, sur leur propre personne. Comme la courtoisie académique de Vernet, l'empressement du papillonnant Vernes était, à tout le moins, un symptôme de la vogue dont Rousseau jouissait alors dans sa patrie. C'est devant un char de triomphe que voletait, cette fois-ci, la mouche du coche.

L'accueil, en effet, fut triomphal. Magistrats, pasteurs, badauds, citoyens, tous veulent contempler ce « phénomène rare », cette « étoile qui s'éclipsait quelquefois et se couvrait d'un nuage », comme dit le brave Tollot. De l'aveu même de Rousseau, il fut « fêté, caressé dans tous les états ». Il put se livrer, sans arrière-pensée, à « l'enthousiasme républicain » et au « zèle patriotique » qui l'avaient ramené à Genève.

« Honteux d'être exclu de mes droits de citoyen par la profession d'un autre culte que celui de mes pères, je résolus de

tre... Il dit que l'esprit court les rues à Genève, mais que le bon sens y est aussi rare qu'ailleurs... Avec cela, si M. Rousseau ne fût jamais sorti de Genève, ceux qui le louent aujourd'hui le plus ne seraient peut-être pas au nombre de ses admirateurs. » Cité par Eug. RITTER, *la Rentrée de Jean-Jacques dans l'église de Genève. Etrennes chrétiennes*, 1884, p. 153-198. Voir aussi *Annales*, t. III, 1907, p. 202-205.

(1) Eugène RITTER, *Vernet et Rousseau*, dans *Etrennes chrétiennes*, 8^e année, 1881, p. 180-247, et dans *Annales*, t. III, 1907, p. 192-197. Rousseau n'a pas lu cette harangue de Vernet, mais il en a entendu parler et l'a prise de travers. Une note de sa dernière réponse (à M. Borde) se plaint de ce qu'on l'a fait réfuter dans son pays « par des enfants ». Le discours de Vernet avait en effet la forme d'un dialogue entre un écolier (J.-A. Turrettini) et un professeur. Rousseau y est traité « d'écrivain élégant », et son discours est jugé « plein de mouvement, plein de traits, hardi dans sa forme et solide au fond ». Il donne de bons arguments et s'appuie sur les leçons de l'histoire ». Vernet ne mentionne pas le nom de Rousseau et ne fait pas allusion à son origine genevoise.

reprendre ouvertement ce dernier (1). » Du même coup, il rede viendra citoyen.

La *Dédicace*, qui doit paraître après cette démarche décisive sera la déclaration publique par laquelle, aux yeux de l'Europe Rousseau se proclamera Genevois et protestant. L'idée, si fausse à nos yeux, mais si fortement ancrée en Rousseau, que le souverain a, en chaque pays, le droit de fixer le culte et le dogme, et que le citoyen a le devoir de se plier à cette loi une fois fixée, lui facilita cette démarche. Son christianisme, libéré du dogme et nourri par la lecture fervente qu'il faisait de l'Évangile, lui permettait de rentrer sans hypocrisie dans une église chrétienne. L'opinion publique genevoise fut unanime à approuver ce geste et à s'en réjouir (2).

Seulement, on ne rentrait pas dans l'Église de Genève sans quelques formalités assez pénibles et désagréables à l'amour propre du pénitent. L'article 95 des Ordonnances ecclésiastiques de 1576, jamais abrogé formellement, statuait ceci :

« Et quant à ceux qui, pour sauver leur vie, se seraient dédités et auraient renoncé la pure foi de l'Évangile, ou qui, après avoir reçu ici la sainte cène, seraient retournés aux abominations de la papauté, qu'ils soient appelés en Consistoire pour être exhortés à venir reconnaître et confesser leur faute au Temple, devant toute l'Église, pour là en demander pardon à Dieu, et se reconcilier à toute l'Église, de laquelle ils s'étaient retranchés par leur chute. »

Au cours des générations, cette rigueur s'était relâchée et le « rétablissement à la paix de l'Église » avait lieu en séance du Consistoire et non plus dans un temple et en public. Malgré tout en droit strict, la procédure exigée pour récupérer la bourgeoisie comprenait ces quatre actes formels : comparution en conseil, deux ou trois jours de prison, comparution devant le Consistoire et genuflexion. Toutes ces formalités furent singulièrement allégées et simplifiées pour Jean-Jacques par la bonne volonté complaisante des autorités civiles et religieuses (3).

(1) *Confessions*, I. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 204.

(2) « Tout ce que je sais, écrit Tollot, c'est que notre auteur a fait ici toutes les fonctions d'un bon protestant... Ainsi, si on appelle *avoir de la religion*, être réglé dans ses mœurs et dans sa conduite, être modeste, vrai et sincère, M. Rousseau a plus de religion que bien des gens qui ont sans cesse à la bouche le nom de Jésus-Christ sans pratiquer ses divins préceptes... Notre auteur est convaincu, ainsi qu'il me l'a dit, qu'il vaut mieux pratiquer la Religion que la croire. » *Annales*, t. III, p. 203.

(3) *Registre du Consistoire*, du 25 juillet 1754 : « M. le pasteur Maystre a dit qu'

Vu l'état de sa santé et son caractère timide, Rousseau fut simplement interrogé par une commission consistoriale de six membres — trois pasteurs et trois laïques — après avoir reçu les instructions du pasteur de sa paroisse de Cologny-Eaux-Vives, Spectable Jacques Maystre. Rousseau comparut le lundi 29 juillet 1754 devant cet aéropage restreint, satisfit à ses questions et fut admis à la communion (1). Réintégré dans ses droits de citoyen, inscrit sur le rôle de la taxe des gardes (2) qui n'atteint que les citoyens et bourgeois, Rousseau eut la joie civique d'assister, mais non pas encore comme « membre du souverain », dans Saint-Pierre, au Conseil général extraordinaire du 21 juillet, qui reçut le serment du syndic Pierre Mussard, parent éloigné de Jean-Jacques (3).

Ce séjour de quatre mois à Genève fut un temps charmant de la vie de Rousseau. Il reçoit partout un accueil empressé et cordial. Il forme de nombreuses amitiés. Il lie des relations d'affection ou de courtoisie avec des professeurs et des savants comme Jallabert, J. Vernet, Georges Le Sage (4), Amédée Lullin, le biblio-

le sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen, ayant été conduit en France dès son bas âge, y avait été élevé dans la religion catholique romaine, et l'avait professée pendant plusieurs années; que dès qu'il a été éclairé, et reconnu les erreurs, il n'en a plus continué les actes; qu'au contraire il a dès lors fréquenté assidument les assemblées de dévotion à l'hôtel de M. l'ambassadeur de Hollande à Paris et s'est déclaré hautement de la religion protestante; que c'est pour confirmer ces sentiments qu'il a pris la résolution de venir dans sa patrie pour faire abjuration et rentrer dans le sein de notre église; qu'il l'a prié de supplier pour lui ce vénérable Consistoire de vouloir l'exempter de comparaître céans, ayant des raisons importantes de ne pas rendre cette démarche publique, et qu'il lui plaise de le renvoyer par devant tels commissaires de son corps qu'il lui plaira nommer.

« Sur quoi étant opiné, on a représenté que le sieur Rousseau est actuellement atteint d'une maladie très dangereuse; que l'on peut user à son égard, en cette considération, de quelque indulgence; qu'il est d'ailleurs d'un caractère timide, et reconnu, même par les personnes les plus jalouses de son mérite, pour avoir des mœurs pures et sans reproche. L'avis en deux tours a été de le renvoyer devant MM. les pasteurs de Waldkirch, qualité de modérateur actuel, Sarasin l'ainé et Maystre, et de MM. les anciens Grenus, auditeur, Pictet et Jalabert, professeurs, pour l'ouïr et le recevoir à notre communion, s'il satisfait aux différentes questions qu'ils sont chargés de lui adresser. » Texte cité par M. E. RITTER.

(1) *Registre du Consistoire*, cité par M. RITTER : « Du jeudi 1^{er} août 1754 : M. le pasteur de Waldkirch a dit que le sieur J.-J. Rousseau avait comparu lundi dernier devant la commission; et qu'après avoir satisfait, tant sur les motifs qui l'avaient obligé de supplier qu'on l'exemptât de paraître céans que par rapport à la doctrine, ils l'avaient admis à notre communion. »

(2) La taxe était de 12 florins au minimum. Rousseau fut taxé à 18 florins.

(3) Le syndic Mussard, qui venait de négociier et de faire signer le traité de Turin (3 juin 1754), n'avait pu prêter serment au Conseil général ordinaire de janvier.

(4) Auquel il écrit, sur la musique, une longue note datée des Eaux-Vives, le 1^{er} juillet. *Œuvres*, t. III, p. 581. Rousseau semble avoir habité au bord du lac,

thécaire ; avec des ministres doux et bienveillants comme Perdriau, empressés et sémillants comme Jacob Vernes, enthousiastes et vibrants comme le tout jeune Paul Moultoy ; avec des bourgeois, anciens amis de son père comme Marcet de Mézières, ou amis de ses amis, comme les jeunes Marc Chappuis, commis et plus tard successeur de Gauffecourt, et François Coindet, qui devint caissier des banquiers genevois Thelusson et Necker à Paris.

Il se lie surtout avec la tribu des De Luc. Le père, François De Luc, horloger féru de science, patriote excellent, protestant militant, d'une orthodoxie intraitable, théologien indigeste (1), citoyen combatif et l'un des chefs du parti des représentants. Il enveloppa plus tard, obséda et, finalement, assomma de son amitié indiscreète ce Jean-Jacques dont il souhaitait utiliser le génie au profit de son parti politique. Et les deux fils, Jean-André De Luc, l'aîné, et Guillaume-Antoine De Luc, le cadet, singuliers types de bourgeois genevois de ce temps-là. Banquiers, moralistes, politiciens, gens d'église, naturalistes autodidactes et assez distingués. Le premier surtout physicien, le second surtout géologue. Tous deux bons chrétiens, et qui peineront pendant trente ans à démontrer dans leurs *Lettres physiques* (2), la vérité scientifique du livre de la Genèse. C'est avec ces excellentes gens, qui ne lui apparurent pas alors aussi cruellement ennuyeux que neuf ans plus tard, et avec l'inévitable Thérèse, que Rousseau fit sur le lac et autour du lac « une promenade de sept jours » ou plus exactement de six jours (3). Le temps fut splendide, la promenade parfaitement agréable. Rousseau en revint enchanté. Il avait, devant les admirables vues du haut lac, rafraîchi ses souvenirs de jeunesse et précisé les croquis dont il devait tirer plus tard ses

aux Eaux-Vives, la maison de son cousin J. Petit-Babault, grand-père de Petit-Senn, qui affirme le fait dans *l'Album de la Suisse romane*. 4^e année, 1846, p. 171-173. Une tradition légendaire, soutenue par L. Thomas, place à Grange-Canal la demeure de Rousseau en 1754. Mais Rousseau écrit textuellement de Genève, le 20 juillet 1754, à Mme Dupin : « J'ai pris hors de la ville un petit logement au bord du lac et dans une situation délicieuse, qui me rappelle celle de Chenonceaux. » VILLENEUVE-GUIBERT, *le Portefeuille de Mme Dupin*, Paris, 1884, p. 343.

(1) Voir ses *Observations sur quelques savants incrédules* (1762).

(2) *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'Histoire de la terre et de l'homme*, adressées à la reine d'Angleterre, 6 vol. in-8°. La Haye, 1778-1780.

(3) Du dimanche 22 septembre au vendredi 27 septembre 1754. M. Th. Dufour a reproduit, d'après les prétendus *Mémoires* de Condorcet, et discuté l'itinéraire de ce petit voyage dans *Annales*, t. II, 1906, p. 156-157. On y voit que les promeneurs ont dîné sur l'herbe auprès d'Hermance et auprès de Ripaille, couché au château de Coudrée, à Meillerie, à Vevey, Lausanne et Morges, dîné à l'auberge à Villeneuve, Cully, Morges et Nyon.

beaux paysages romands de la *Nouvelle Héloïse*. Il avait encore rappris de la bouche des bateliers, les noms locaux des oiseaux du lac, les termes locaux de la batellerie, les mots qui désignent certains mets locaux, bref tous ces provincialismes savoureux que nous retrouvons dans son roman suisse (1).

Rousseau voit souvent les parents du ministre Vernes et sa belle-sœur, Mme Dorothée Vernes, née Goy, « cette aimable et chère parente », dont il gardera longtemps le souvenir et le regret (2). Il fréquente encore à Châtelaine, M., Mme et Mlle Muscard ; en ville, le bon et sage Abauzit, auquel il ne sait assez témoigner, en termes emphatiques, sa profonde et sincère vénération. Le bonhomme se rappelle alors, avec à-propos, qu'il est sourd, ce qui le dispense de répondre aux éloges exagérés de son visiteur (3). En revanche, il lui donne de sûres et précieuses indications techniques sur la musique des anciens (4). Rousseau semble avoir été un peu mortifié, ou tout au moins gêné, par le silence modeste du vieux savant.

Dans ce même séjour, Rousseau rencontre un concitoyen établi comme libraire-imprimeur à Amsterdam, Marc-Michel Rey, qui devint son éditeur dévoué et, malgré des orages et quelques brouilles passagères, demeura son fidèle ami. C'est lui, pour débiter, qui imprimera le *Discours sur l'inégalité*. Auteur et éditeur se mettent vite d'accord pour faire précéder la *Dédicace à la république* d'un bel écusson aux armes de Genève, et pour commander cette vignette au dessinateur genevois Pierre Soubeyran, qui dirige alors dans notre ville une école publique de dessin.

Fidèle à son goût et à ses habitudes, Jean-Jacques fait à pied des promenades solitaires au bord de ce lac qui lui rappelle « les douces heures de son enfance » et dont l'amour le bercera jusqu'aux jours de sa vieillesse. En marchant, quand il ne rêve pas, son cerveau travaille. Il mûrit le plan déjà formé de ses *Institutions politiques*. Il médite une *Histoire du Valais*. Il ébauche les deux premiers actes d'une tragédie en prose, *Lucrèce* (5). Chez

(1) A. FRANÇOIS, *les Provincialismes de J.-J. Rousseau* dans *Annales*, t. III (1907), p. 22.

(2) Rousseau à Vernes, 25 mai 1758. *Œuvres*, t. IV, p. 285.

(3) Voir SAYOUS, *Ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 98, et Rousseau à Vernes, 15 octobre 1754. *Œuvres*, t. IV, p. 215.

(4) SENEBIER, *Ouvr. cité*, t. III, p. 70.

(5) M. Th. DUFOUR, dans ses *Pages inédites de J.-J. Rousseau*, cite les notes prises par Rousseau en vue de cette histoire du Valais et publie ce qu'il avait écrit de cette *Lucrèce*. *Annales*, t. II (1906), p. 157-158 et 218-244.

lui, il traduit, pour achever de se faire la main, et pour s'exercer à une sobre concision, le premier livre des *Histoires* de Tacite (1).

A cette activité de l'esprit se joignent les joies et les mélancolies des souvenirs d'enfance. Il rêve, sans réussir à le faire, d'aller revoir le vieux noyer de Bossey (2). Il rencontre à Grange-Canal, Mme de Warens, que ses affaires ont amenée dans le Chablais, et qui veut donner à Thérèse son dernier bijou, une petite bague qu'elle portait au doigt. Il annonce et fait une visite à Nyon à sa chère « tante Suzon », qui est devenue Mme Goncerut, et qui berça sa petite enfance de ses chansons et de son rire joyeux (3).

A Saint-Gervais, sur la place de Coutance, où elle a dressé son étalage de marchande de fromage, il a retrouvé sa « mie Jacqueline », sa bonne nourrice Jacqueline Danel. Il dîne volontiers chez un pâtissier en face du haut-banc de sa mie. En attendant le dîner, il va s'asseoir à côté d'elle et ils causent longuement du passé. Les gens du quartier, les horlogers liseurs de Saint-Gervais s'assemblent autour d'eux, contemplant leur « citoyen » devenu si brusquement célèbre, fiers de le reconnaître pour un des leurs, plus fiers encore de constater que, malgré sa longue absence, il a conservé leur accent. Sur une chaise, une petite fille est grimpée, pour apercevoir, par-dessus les têtes, le grand homme « en petite perruque courte, sans chapeau, habit, veste et culotte de drap gris, l'œil noir, petit, vif, perçant, le sourire agréable, sa main droite sur le genou de sa nourrice ». Plus tard, devenue mère de famille, elle se rappellera cette scène populaire et charmante et la contera à Louis Simond qui nous la rapporte (4).

A Coppet, il est l'hôte de cet ancien ami de son père, Marcet de Mézières, qui est devenu son correspondant, et qui, sans aucun doute, l'entretient du passé et du présent genevois. A Genève même, il retourne au sermon, et c'est à Saint-Pierre qu'il entend le pasteur Jean Sarasin, l'ainé, prêcher « sur le citoyen », un si beau sermon que quatre ans plus tard, en 1758, Jean-Jacques se le rappelle encore et déclare qu'il ne pourra l'oublier de sa vie.

(1) « Travail d'écolier », selon Rousseau lui-même. *Œuvres*, t. III, p. 304-329.

(2) Le noyer de Bossey devait vivre encore près de trois quarts de siècle : « M. Martine, ébéniste à la Taconnerie, a emplété le noyer qui fut jadis planté par J.-J. Rousseau et dont il est fait mention dans les *Confessions*. M. Martine possède toutes les attestations nécessaires des autorités locales de ladite commune pour constater la réalité de ce fait. Il vendra ce bois ou en fera les meubles qu'on pourra lui commander. » *Journal de Genève*, 26 juin et 3 juillet 1828.

(3) Rousseau à Mme Goncerut, Genève, 11 juillet 1754. *Œuvres*, t. IV, p. 214.

(4) A l'article Genève de son *Voyage en Suisse*. Paris, 1824 (2^e édition), t. I^{er}, p. 644.

A Rive, il revoit le grenier à blé et il copie, pour la méditer, la belle inscription gravée au fronton de l'édifice : *Alit et ditat*. L'année suivante, dans son important article de l'*Encyclopédie* sur l'Economie politique, il proposera en exemple à l'Europe cette institution genevoise qui fait « la ressource publique dans les mauvaises années et le principal revenu de l'État dans tous les temps ». Et il ajoutera à ce conseil, cette déclaration caractéristique :

« Pour exposer ici le système économique d'un bon gouvernement, j'ai souvent tourné les yeux sur celui de cette république ; heureux de trouver ainsi dans ma patrie l'exemple de la sagesse et du bonheur que je voudrais voir régner dans tous les pays (1). »

Au bout de quatre mois, quand, le 10 octobre 1754, Rousseau repart pour Paris, c'est seulement pour y mettre ordre à ses affaires et avec la ferme intention de revenir le printemps suivant fixer son séjour à Genève. Cette résolution, qui eût modifié si fort la carrière et l'œuvre de Rousseau, était si bien arrêtée dans son esprit qu'il fit verser par Marc Chappuis, au dizénier Revilliod, sa taxe des gardes pour les années 1755 et 1756 (2). Cette intention de revenir, qui est celle de tous les Genevois que les nécessités de la vie ont tenus pour un temps éloignés de la cité, paraît d'autant plus naturelle et sincère chez Rousseau qu'il est, se dit et se proclame enchanté de ce séjour de quatre mois. De ce temps assez long où il s'est complètement retrempé en pleins souvenirs, en pleine tradition, en pleine mentalité genevoise, où il a retrouvé son milieu, son passé, sa patrie, sa religion, Rousseau semble vraiment n'avoir emporté qu' « estime, amitié, souvenir, reconnaissance », sentiments, qu'il exprime spécialement à l'un de ses amis genevois (3) ».

Quant à l'importance de ce séjour de 1754, de cette rentrée dans la religion de ses pères et dans sa qualité et ses droits de

(1) *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 599.

(2) E. RITTER, *article cité*, p. 156.

(3) Lettre à J. Vernes du 15 octobre 1754, déjà citée. Dans sa lettre à Mme Dupin, du 20 juillet, Rousseau disait : « Je ne puis vous dire, madame, combien Genève m'a paru embelli sans que rien y soit changé... Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette ville me paraît une des plus charmantes du monde, et ses habitants les hommes les plus sages et les plus heureux que je connaisse. La liberté y est bien affermie, le gouvernement tranquille, les citoyens éclairés, fermes et modestes, connaissant et soutenant courageusement leurs droits, mais respectant ceux d'autrui, et, par un traité que nous venons de conclure avec le roi de Sardaigne, notre souveraineté est enfin publiquement reconnue par le seul prince qui pouvait nous la disputer. »
VILLENEUVE-GUIBERT, *ouvr. cité*, p. 342.

citoyen, il ne nous semble pas qu'elle ait été jusqu'ici assez vigoureusement soulignée par les biographes ou les commentateurs de Rousseau. N'est-il pas d'une importance capitale de marquer que Rousseau est deux fois Genevois, d'abord, comme tous les autres, par le hasard de la naissance, ensuite, ce qui est autrement significatif, par sa propre volonté? Séparé de Genève par sa fuite et détaché d'elle par sa longue absence et par l'effet même des lois, il y est revenu spontanément, par son libre choix, par un acte de volonté réfléchi et décisive. Libre de choisir entre deux pays, deux religions, deux lois, deux mentalités opposées, il a résolument opté, dans la pleine maturité de l'âge et du talent pour la petite cité indépendante, républicaine, protestante et morigénée que le hasard ou la Providence lui avait donnée pour berceau. Voilà ce qu'il ne faudrait jamais oublier, quand on parle de lui.

Mais pourquoi Rousseau, redevenu Genevois, ayant pris et annoncé la ferme résolution de revenir à Genève au printemps de 1755 pour s'y établir, n'y revint-il pas, en effet, ni à cette date ni plus tard? C'est ce qu'il nous faut examiner maintenant de très près.

III

La raison la plus immédiate de ce changement de front fut l'accueil froidement poli que l'autorité genevoise fit à la lyrique *Dédicace à la république* de son *Discours sur l'inégalité*. Un de ses amis genevois, M. Perdriau, alors pasteur de campagne, « homme plein de douceur et d'aménité », avait vainement cherché dans l'automne de 1754, à détourner Rousseau de son projet de *Dédicace à la république*, c'est-à-dire aux citoyens de Genève. C'est au Conseil, non au peuple, qu'il faudrait dédier. Rousseau tint *mordicus* à son idée. Dans une longue lettre confidentielle, du 28 novembre 1754, à Perdriau (1), il réfute avec une hauteur éloquente les sages objections de cet opportuniste ami. Il veut être utile, donner le bon exemple, innover, s'il le faut, sans pusillanimité. S'il n'a pas demandé au Conseil, comme le voudrait l'étiquette, l'autorisation de dédier, il est venu à Genève en partie

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 215-218.

pour solliciter cet agrément ; mais il s'est rendu compte qu'il ne l'obtiendrait pas. Ne voulant, dès lors, ni renoncer à son idée, ni désobéir formellement, il s'est décidé à dédier, sans en demander l'autorisation préalable.

Demander l'autorisation, c'était soumettre l'ouvrage lui-même à la censure du Conseil, et Rousseau est décidé à être désormais son unique censeur. C'était aussi engager indirectement la responsabilité, au moins partielle, du Conseil, et Rousseau est résolu à garder l'entière responsabilité personnelle de sa *Dédicace* (1). Les considérations d'intérêt égoïste le touchent si peu qu'il est prêt à sacrifier au but plus élevé qu'il poursuit ce qui lui tient le plus à cœur, « le doux séjour de la patrie (2) ».

En fait, ce ne fut que le 18 juin 1755, un an après avoir été écrite, que la fameuse *Dédicace*, qui brillera en tête du *Discours de l'inégalité*, fut remise au Conseil de Genève, de la part de Rousseau, par M. le syndic Saladin qui en rapporta de Paris les feuilles imprimées.

L'embarras du Conseil se traduit dans les termes mêmes de la délibération par laquelle il charge le premier syndic, J.-L. Chouet, d'adresser à Rousseau une lettre de pure courtoisie qui évite toute appréciation sur le contenu de la *Dédicace* (3). Sans doute, la lettre du premier syndic enveloppe d'un peu de grâce personnelle la sécheresse laconique de la délibération officielle (4). Mais il n'en reste pas moins visible que le Conseil ne fut pas content. Il n'était pas et il ne pouvait pas, raisonnablement, être ravi d'un hommage qui, d'abord, s'adressait non pas à lui-même, mais à l'ensemble des citoyens, au peuple genevois, dont il soulignait la souveraineté (5). La *Dédicace* se distinguait ensuite par une

(1) « Si j'ai bien dit en l'honneur de ma patrie, la gloire en sera pour elle ; si j'ai mal dit, le blâme en retombera sur moi seul ! »

(2) « Croyez que je veux être, jusqu'au tombeau, honnête, vrai, et citoyen zélé et que, s'il fallait me priver, à cette occasion, du doux séjour de la patrie, je couronnerais ainsi les sacrifices que j'ai faits à l'amour des hommes et de la vérité, par celui de tous qui coûte le plus à mon cœur et qui, par conséquent, m'honore le plus. »

(3) *Registre du Conseil*, 18 juin 1755 : « Opiné sur ledit rapport, l'avis a été que ladite épître dédicatoire étant imprimée, il n'est pas question de délibérer sur son contenu, mais que monsieur le Premier peut lui répondre que le Conseil voit avec satisfaction qu'un de leurs concitoyens s'illustre par des ouvrages qui manifestent un génie et des talents distingués. »

(4) « Il (le Conseil) a vu avec plaisir les sentiments de vertu et de zèle pour la patrie que vous exprimez avec tant d'élégance... Agréez, monsieur, qu'en mon particulier je vous témoigne combien j'ai été touché des beautés de cette pièce... » Voir le texte dans SAYOUS, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 248.

(5) « On assure qu'ils (les aristocrates) avaient fait plusieurs tentatives pour

chaleur d'enthousiasme et une exagération de lyrisme qui devait fort peu plaire à la froideur positive et compassée des gouvernants genevois. Enfin, et surtout, elle devançait un écrit dont la violence subversive en matière sociale devait contredire à tous leurs instincts, à tous leurs principes et à tous leurs intérêts. Vraiment, on ne pouvait demander au Conseil de Genève de saluer le futur *Discours* et sa *Dédicace* avec plus de ferveur.

Rousseau le comprit bien et, au premier moment, sans s'arrêter à la fraîcheur du ton, il fut tout à la joie du résultat obtenu. Sa *Dédicace* était agréée et le Conseil l'en remerciait. Il ne voulut voir que cela et, dans le premier élan de son contentement, il se confondit en remerciements pour l'accueil fait par le Conseil à sa *Dédicace à la république* (1).

Des compliments particuliers lui vinrent de Genève, entre autres ceux de Jallabert et de De Luc, et une seule attaque directe contre le *Discours* lui-même, la lettre que Charles Bonnet adressa au *Mercur de France*, le 25 août 1755, sous le pseudonyme de Philopolis (2).

On a dit et répété, non sans quelque apparence de raison, que Charles Bonnet voulut, par cette lettre de Philopolis, dégager la responsabilité de Genève à l'égard des thèses subversives contenues dans le *Discours* dédié à la république. Précaution d'autant plus indiquée que, pour la première fois, en tête de ce livre, l'écrivain avait ajouté fièrement à son nom le titre de « citoyen de Genève », qu'il pouvait de nouveau légalement porter. En tout cas, l'exaltation, la véhémence sombre et l'extase idyllique, qui règnent tour à tour dans le second *Discours*, devaient, aussi bien que la thèse antisociale qui en fait le fond, heurter l'esprit du savant judicieux, positif et satisfait, auquel l'observation du

l'engager à dédier au Sénat son *Discours sur l'origine de l'Inégalité des conditions*; mais ce grand homme persista à porter son hommage au souverain de sa patrie. Ses ennemis admirèrent dans sa *Dédicace* l'étendue de son génie et la sensibilité de son âme; mais ils ne lui pardonnèrent jamais ni son refus, ni l'éclat qu'il avait donné à la souveraineté des citoyens. » D'IVERNOIS, *Révolutions de Genève*, Genève, 1850, p. 118-119.

(1) « Je ne puis exprimer la joie avec laquelle j'ai appris que le Conseil avait agréé, au nom de la République, la dédicace de cet ouvrage, et je sens parfaitement tout ce qu'il y a d'indulgence et de grâce dans cet aveu. » Rousseau à Vernes, 6 juillet 1755. *Œuvres*, t. IV, p. 222. Voir aussi, dans les *Fragments* de GRENUS, cet extrait des *Registres du Conseil*, 28 juillet 1755 : « Lettre du sieur J.-J. Rousseau, qui fait ses humbles remerciements à M. le premier syndic, de ce qu'il a bien voulu faire agréer au Magnifique Conseil la dédicace de son ouvrage. »

(2) *Mercur de France*, octobre 1755. Reproduite dans *Œuvres* de Rousseau, Genève, 1782, Suppl., t. II, p. 459-462.

puceron lanigère avait fait une précoce réputation. A titre de symptôme encore, cette première escarmouche d'avant-postes entre la Genève aristocratique et savante de Bonnet et la Genève égalitaire et éloquente de Rousseau mérite d'être notée au passage.

Bien qu'il s'efforce de rester courtois et même flatteur, le ton de l'épître de Charles Bonnet a quelque chose de protecteur et d'aigre-doux, qui la rend assez déplaisante, venant d'un homme sensiblement plus jeune que Rousseau (1).

C'est le ton d'un magister qui fait la leçon à l'écolier Rousseau, même sur le terrain qui est le plus étranger à ce pauvre Bonnet, celui de l'art littéraire. « J'ai admiré le coloris de cet étrange tableau, écrit-il, mais je n'ai pu admirer de même le dessin et la représentation. » Cette formule — celle du sourd-muet parlant de musique — parut si magistrale à Charles Bonnet qu'il la répéta dès lors à satiété, après avoir lu, et surtout avant d'avoir lu, chacun des livres de Rousseau qu'il voulut déprécier. Pour l'instant, l'ingénieux éducateur des pucerons félicite Genève de compter Rousseau « parmi ses hommes célèbres », parle de « ce génie hardi et indépendant » que la contradiction ne peut qu'exalter, souhaite que « ce génie original et fécond » mérite un jour notre gratitude et nos éloges, en cessant de « caresser » le paradoxe et de se livrer « à des plaintes continuelles, aussi superflues que déplacées » contre la société. Si Charles Bonnet parle à Rousseau « avec toute la franchise que la relation de compatriote autorise », c'est qu'il a « une si grande idée des qualités de son cœur » qu'il ne doute pas qu'il ne prenne en bonne part des réflexions dictées par « le seul amour de la vérité », ou qu'il ne pardonne, si quelque chose a pu lui déplaire, « à la pureté de ses intentions ».

Toutes ces précautions oratoires, tant de miel mêlé à un peu de fiel, dissimulent mal le mépris latent qu'il y a à opposer, comme le fait Bonnet, quelques petites pages sèches à un très long discours, et un court « raisonnement tout simple », qui lui « semble renfermer tout ce qu'il y a d'essentiel dans la question », à l'impétueux torrent d'idées, de sentiments, de passions, déchainé par l'éloquence de Rousseau.

Voici le petit « raisonnement tout simple » du naturaliste et aspirant-philosophe de Genthod. Tout ce qui résulte immédiatement des facultés de l'homme doit résulter de sa nature. Or,

(1) Charles Bonnet, né en 1720, huit ans après Rousseau.

l'état de société résulte immédiatement des facultés de l'homme, comme Rousseau le démontre avec tant d'ingéniosité dans la seconde partie de son *Discours*. Donc l'état social est naturel à l'homme, et il serait aussi déraisonnable de se plaindre que ces facultés aient produit cet état, que d'accuser Dieu pour avoir donné ces facultés à l'homme. L'homme est tel que l'exigeait la place qu'il devait occuper dans l'univers. Comme le castor construit des cabanes, l'homme devait construire des villes ; et l'homme sauvage de Rousseau n'est pas celui que Dieu voulait faire. En invectivant l'état de société, Rousseau s'élève, sans y penser, contre la volonté de Dieu, car cet état social est un fait, et « les faits ne sont autre chose que l'expression de cette volonté adorable ». Laissons « la chimérique entreprise de prouver que l'homme serait mieux s'il était autrement ». Au nom du bon sens et de la raison, prenons l'homme tel qu'il est, laissons aller le monde comme il va, et soyons sûrs qu'il va aussi bien qu'il pouvait aller. Au reste, Leibnitz et Pope ont assez « justifié la Providence » dans leurs ouvrages immortels, « ces monuments élevés à la gloire de la raison ». Le *Discours* de M. Rousseau « est un monument élevé à l'esprit, mais à l'esprit chagrin et mécontent de lui-même et des autres ».

L'élève ainsi dûment morigéné, Charles Bonnet cherche, en terminant, à mettre en contradiction la *Dédicace* et le *Discours* lui-même, et il s'étonne de ce qu'un écrivain qui a si bien reconnu et décrit les avantages d'un bon gouvernement « les ait si tôt et si parfaitement oubliés dans son *Discours* ». Il conclut en posant à l'écolier Rousseau trois questions, qui voudraient être malignes, et qui sont surtout puériles, au sujet de la pitié dont le *Discours* avait fait l'apanage de l'homme primitif (1).

A cette lettre de Philopolis et à ces questions, Rousseau crut

(1) Un être sensible qui n'aurait jamais connu la douleur aurait-il de la pitié? demande Bonnet. — Non, répond Rousseau avec une simplicité un peu dédaigneuse. — Pourquoi la populace, si pitoyable, se rue-t-elle au supplice d'un malheureux qui expire sur la roue? — Par pitié, répond Rousseau, et par curiosité de connaître la mort. Ajoutez à cela le plaisir d'être pendant deux mois l'orateur du quartier. — Enfin, l'affection des femelles d'animaux pour leurs petits a-t-elle pour objet ces petits ou leur mère? Rousseau répond que l'objet de cette affection est d'abord la mère, pour son besoin, puis les petits, par habitude. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 561. Rousseau ajoute ici cette réflexion finale bien intéressante à retenir : « Voilà, monsieur, mes réponses. Remarquez, au reste, que, dans cette affaire comme dans celle du premier *Discours*, je suis toujours le monstre qui soutiens que l'homme est naturellement bon, et que mes adversaires sont toujours les honnêtes gens qui, à l'édification publique, s'efforcent de prouver que la nature n'a fait que des scélérats. »

devoir répondre publiquement (1). Il le fit avec dignité, mais non sans quelque hauteur et quelque dédain. Il laisse de côté, dans la lettre de son contradicteur, ce qui le regarde personnellement, soit en bien, soit en mal, « parce que, dit-il, l'un compense l'autre à peu près, que j'y prends peu d'intérêt, le public encore moins et que tout cela ne fait rien à la recherche de la vérité ». Les coups de griffe de Bonnet, comme ses caresses, ont été ainsi prodigués en pure perte.

Sur le fond du débat, Rousseau montre à Bonnet que ce qu'il dit de l'état social pourrait aussi bien s'appliquer à la vieillesse de l'homme, à supposer qu'on eût découvert le secret de l'accélérer et l'art d'engager les hommes à faire usage de cette étrange découverte. A l'esprit singulier, bizarre, paradoxal qui viendrait démontrer aux hommes l'absurdité de leur conduite, les sophistes ne manqueraient pas de crier : « Cessez, déclamateur téméraire, de tenir ces discours impies. Osez-vous blâmer ainsi la volonté de celui qui a fait le genre humain? L'état de vieillesse ne découle-t-il pas de la constitution de l'homme?... L'homme jeune n'est point celui que Dieu a voulu faire, et, pour s'empresser d'obéir à ses ordres, il faut se hâter de vieillir. » Or, Rousseau a dit précisément que « la société est naturelle à l'espèce humaine, comme la décrépitude à l'individu, et qu'il faut des arts, des lois, des gouvernements aux peuples, comme il faut des béquilles aux vieillards ». Or, il dépend du genre humain de retarder cette décrépitude sénile, ou de l'accélérer par la variété des maux et des misères qu'on lui fait prendre pour la perfection de l'espèce.

Le « petit raisonnement tout simple » ainsi réfuté, Rousseau raille Philopolis de son optimisme simpliste et béat et de sa Providence « justifiée » par Leibnitz. L'optimisme intelligent de Leibnitz, qui ne nie que le mal universel et non le mal particulier, ne contredit pas la thèse antisociale de Rousseau. Mais l'optimisme de Bonnet exclut tout changement, tout progrès, toute transformation et peut même appuyer la thèse de Rousseau. Tout était bien comme il était avant qu'il y eût des gouvernements et des lois : il fut donc superflu de les établir. Ou encore, si tout est bien comme il est, « il est bon qu'il y ait des Lapons, des Esquimaux, des Algonkins, des Chicacas, des Caraïbes, qui se passent de notre police, des Hottentots qui s'en moquent et un Genevois qui les approuve. Leibnitz lui-même conviendrait de

(1) *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 578-581.

ceci ». En guise de conclusion, Rousseau répond à Philopolis qu'il n'a jamais songé à vivre dans les bois, et « qu'il faut fixer quand on le peut, son séjour dans sa patrie pour l'aimer et la servir ». Le spectacle de la vie peut être observé de partout, « mais c'est dans son pays que chacun devrait en paix achever la sienne (1) ».

Pour en revenir à la *Dédicace*, et à l'accueil qui lui fut fait à Genève, il semble que Rousseau ait été trop sévère pour ses concitoyens, quand il affirme, dans le récit des *Confessions*, que cette dédicace, dictée par le plus pur patriotisme, « ne fit que lui attirer des ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la bourgeoisie »; qu'aucun Genevois ne « lui sut un vrai gré du zèle de cœur qu'on sentait dans cet ouvrage »; et que « cette indifférence scandalisa tous ceux qui la remarquèrent (2) ». Ici, comme en mainte et mainte occasion, Rousseau exagère. Sans être enthousiaste, l'accueil fait par le public genevois à la *Dédicace* fut plutôt empressé. Eût-il même été aussi froid qu'il se l'imagina, cet accueil n'eût pas, à lui seul, suffi à détourner Jean-Jacques de son projet bien arrêté de rentrer à Genève.

Une autre raison, bien autrement grave, vint, en effet, entraîner sa décision : l'établissement de Voltaire à Genève. C'est là le fait capital qui, après l'avoir retenu plus d'un an, empêchera définitivement Rousseau de quitter pour Genève l'Hermitage, où l'amitié de Mme d'Epinaï l'a délicieusement installé au printemps de 1756 (3).

Les dates, ici, ont leur éloquence. Il faut en citer quelques-unes. Le 10 octobre 1754, Rousseau quitte Genève avec l'intention arrêtée d'y revenir au printemps suivant. Le 12 décembre 1754, Voltaire passe pour la première fois à Genève et conçoit, sans doute, l'idée de s'y fixer. Le 1^{er} février 1755, le Conseil l'autorise à habiter le territoire genevois sous le bon plaisir de la Seigneurie. Le 11 février 1755, le marché est enfin conclu, avec l'aide des Tronchin, pour la maison de Saint-Jean, qu'il appellera *les Délices*. En mars 1755, Voltaire fait ses préparatifs pour son installation aux Délices, qui fut accomplie vers le 24 du mois. Du

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 581.

(2) *Confessions*, l. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 206. On peut opposer à ce passage morose l'opinion de Senebier (qui n'aime pas Rousseau) : « Cette dédicace doit être comptée entre les plus belles : l'enthousiasme patriotique n'a jamais produit de sentiments plus vifs, de peintures plus touchantes; les vrais Genevois souhaiteront toujours que ce tableau soit la fidèle copie de la ville où ils sont nés et qu'ils chérissent avec tant de raison. » *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 260-261.

(3) Exactement le 9 avril 1756.

25 au 27 mars, à peine dans ses meubles, il reçoit la visite de l'acteur Lekain, et aussitôt son dada se manifeste d'implanter à Genève le goût, l'habitude et la passion du théâtre (1).

Un de ces engouements genevois, si violents et si peu durables, s'enflamme alors pour Voltaire dans une partie de la haute société genevoise. « Nous avons joué presque toute la pièce de *Zaïre* devant les Tronchin et les syndics », écrit le triomphant impresario des *Délices*. Il y avait là de quoi donner à réfléchir à Rousseau.

La mort de Montesquieu (10 février 1755) laissait la place libre à deux grandes personnalités intellectuelles et littéraires : Voltaire dans le plein éclat d'une gloire grandissante, Rousseau, dans l'aurore d'une gloire naissante, dont personne ne pouvait encore prévoir la durée et l'éclat. Entre ce conscrit des lettres, brusquement célèbre, et ce général illustre, la partie n'était pas égale. Rousseau eut le mérite de reconnaître d'emblée qu'il n'y avait pas place à la fois pour Voltaire et pour lui dans la « parvulissime » république (2). Il comprit très bien et très vite, à la fois que la bataille s'engagerait et qu'il n'était pas de taille à la gagner sur le terrain de l'influence directe et du prestige personnel (3).

C'est à distance, par la plume, et sur le terrain, plus sûr pour lui, de l'éloquence et de l'idée générale, qu'il soutiendra la lutte

(1) Il écrit triomphant le 2 avril : « Lekain a fait pleurer les Genevois... presque tout le Conseil de Genève... Je n'ai jamais vu verser plus de larmes. Jamais les calvinistes n'ont été si tendres... Calvin ne se doutait pas que des catholiques feraient un jour pleurer des huguenots dans le territoire de Genève. » DESNOIRES-TERRES, *Voltaire aux Délices*, p. 77-78. Voir aussi H. TRONCHIN, *le Conseiller Français Tronchin*. Paris, 1895, chap. 1^{er} et II.

(2) Mot de Voltaire : « Une république de 24 000 raisonneurs, une pétaudière ridicule, petitissime, parvulissime et très-pédantissime. »

(3) *Confessions*, l. VIII : « Une chose qui aida beaucoup à me déterminer fut l'établissement de Voltaire auprès de Genève. Je compris que cet homme y ferait révolution ; que j'irais retrouver dans ma patrie le ton, les airs, les mœurs qui me chassaient de Paris ; qu'il me faudrait batailler sans cesse et que je n'aurais d'autre choix dans ma conduite que celui d'être un pédant insupportable ou un lâche et mauvais citoyen. La lettre que Voltaire m'écrivit sur mon dernier ouvrage [le second *Discours*] me donna lieu d'insinuer mes craintes dans ma réponse ; l'effet qu'elle produisit les confirma. Dès lors je tins Genève perdue et je ne me trompai pas... Mais qu'eussé-je fait seul, timide et parlant très mal, contre un homme arrogant, opulent, étayé du crédit des grands, d'une brillante faconde, et déjà l'idole des femmes et des jeunes gens ? Je craignis d'exposer inutilement au péril mon courage ; je n'écoutai que mon naturel paisible, que mon amour du repos, qui, s'il me trompa, me trompe encore aujourd'hui sur le même article. En me retirant à Genève, j'aurais pu m'épargner de grands malheurs à moi-même ; mais je doute qu'avec tout mon zèle ardent et patriotique j'eusse fait rien de grand et d'utile pour mon pays. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 207.

avec Voltaire. Le tremblement de terre de Lisbonne (1^{er} novembre 1755) où Voltaire vit d'emblée « un horrible argument contre l'optimisme » qu'il développa dans son poème du *Désastre de Lisbonne* (janvier 1756), avait déjà donné à Rousseau l'occasion d'engager avec lui une controverse encore toute courtoise et toute théorique. A la thèse fataliste et pessimiste de Voltaire, Rousseau, dans sa volumineuse lettre du 18 août 1756, qui est tout un petit traité, opposait la thèse optimiste de la Providence (1). La réponse de Voltaire fut encore aimable et courtoise (2). Ainsi, malgré la lettre d'une ironie endiablée que Rousseau avait reçue de Voltaire au sujet de son second *Discours* (été 1755) (3), les hostilités ne s'ouvrirent vraiment qu'avec la *Lettre sur les spectacles*.

Dans le récit des *Confessions*, Rousseau énumère d'autres causes qui motivèrent sa décision de ne pas rentrer à Genève. Il méditait le plan de ses *Institutions politiques* et il pensa, non sans raison, qu'il serait plus libre d'écrire un tel livre en France qu'à Genève même où, dans quelque lieu que ses livres fussent imprimés, le magistrat avait le droit d'épiloguer sur leur contenu (4).

Le bonheur, la joie, le « délire champêtre » que Rousseau éprouve dès son arrivée à l'Ermitage à se trouver seul et en pleine campagne. La détente que cette joie lui inspire et qui diminue pour un temps son hostilité contre Paris, la société et la civilisation. Les instances câlines et pressantes de Mme d'Epinay pour le

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 238-245. Cette lettre, qui contient une curieuse ébauche du chapitre du *Contrat social* sur la religion civile, se termine par cette éloquente et caractéristique profession de foi : « Non, j'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. Toutes les subtilités de la métaphysique ne me feront pas douter un moment de l'immortalité de l'âme et d'une Providence bienfaisante. Je la sens, je la crois, je la veux, je l'espère, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir... » *Œuvres*, t. IV, p. 246.

(2) Aux Délices, 12 septembre 1756 : « M. Tronchin m'a dit que vous viendriez enfin dans votre patrie. M. d'Alembert vous dira quelle vie philosophique on mène dans ma petite retraite. Elle mériterait le nom qu'elle porte, si elle pouvait vous posséder quelquefois. » Voltaire assure Rousseau que personne plus que lui ne l'estime et n'est disposé à l'aimer tendrement.

(3) « On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes : il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage... » « M. Chappuis m'apprend que votre santé est bien mauvaise : il faudrait la venir rétablir dans l'air natal, jouir de la liberté, boire avec moi du lait de nos vaches, et brouter nos herbes. » Lettre citée dans *Œuvres*, t. IV, p. 224-225.

(4) « Quand on veut consacrer des livres au vrai bien de la patrie, il ne faut point les composer dans son sein. » Voir tout le développement, qui est long, dans *Œuvres*, t. I^{er}, p. 211-212.

retenir, et le charme que Rousseau goûte encore à la société de cette femme exquise. Tous ces sentiments, tous ces motifs, que les *Confessions* exposent et analysent longuement, eurent leur part dans sa détermination de ne pas revenir à Genève.

Aussi bien, tout ce que Rousseau apprend de sa patrie, tout ce qu'on lui mande sur le succès de Voltaire, sur l'engouement d'une partie des Genevois pour le propriétaire des Délices, lui montrent assez clairement que la ville où il songeait à rentrer n'est plus la Genève encore austère de son enfance. Et qu'elle est moins encore la Genève idéale que son imagination enthousiaste lui avait fait entrevoir comme dans un rêve, les faits eux-mêmes le prouvent.

Dans les cinquante dernières années, Genève, en effet, s'est agrandie, développée, enrichie. Dans cette crise de croissance, elle a subi plus d'une transformation extérieure et intérieure. L'émigration française a rempli la ville de commerce, d'industrie, de richesses. La différence des fortunes a consacré des inégalités sociales bien plus sensibles et plus odieuses que les inégalités politiques. A la prospérité croissante répondent des mœurs moins simples, un luxe plus grand chez les riches, une inégalité plus envieuse dans le peuple. Les beaux hôtels qui se construisent dans la haute ville, les riches villas qui couvrent peu à peu les environs, les mœurs étrangères qui s'infiltrèrent petit à petit dans une partie de la société, les relations d'affaires et le cosmopolitisme de l'argent qui la rapprochent de la France, menacent, aux yeux des vieux Genevois demeurés citoyens et pauvres, l'intégralité du caractère national et protestant de la cité.

D'autre part, dès 1732, l'habitude de la vie de cercle s'établit, se propage et s'ancre dans les mœurs de la bourgeoisie. On discute là, avec une âpre ténacité, tous les soirs et toute la soirée, sur les incidents locaux, on lit les gazettes du dehors, on parle politique, on disserte. On s'échauffe et l'on s'organise. Rangée, laborieuse, économe, lentement enrichie par le commerce, et par la « fabrique » (horlogerie, bijouterie, gravure), la bourgeoisie genevoise s'irrite et s'indigne des rapides fortunes que l'aristocratie acquiert alors par l'agiotage et la spéculation. A mesure que s'accroissent le luxe, la suffisance et l'ostentation d'une partie de la classe gouvernante et privilégiée, le fossé devient plus profond entre les deux Genève, l'aristocratique et la démocratique, celle qui fréquente aux Délices et celle qui fréquente dans les cercles, celle qui s'engoue pour Voltaire et pour le théâtre et

celle que Rousseau, « ce puritain de la démocratie (1) » va enflammer contre les mœurs, les plaisirs et les arts de l'étranger.

Au printemps de 1757, le parti de Rousseau est pris. Il refuse catégoriquement la proposition flatteuse du docteur Tronchin, qui lui offre un poste de bibliothécaire (2). Il refuse encore, avec non moins d'énergie, d'accompagner à Genève Mme d'Epinaÿ, quand elle vient y confier le soin de sa personne au célèbre Esculape. Il ne veut pas rentrer dans sa patrie, « comme un valet aux gages d'une fermière générale ». Et il a cent bonnes raisons pour refuser ce rôle indigne que Grimm et Diderot s'acharnent à lui faire jouer. Mais, si Rousseau renonce ainsi à rentrer à Genève, qu'il ne reverra plus jamais, et s'il refuse d'y cohabiter avec M. de Voltaire, il ne renonce pas pour autant à lutter contre Voltaire, contre son influence à Genève, contre les tendances d'esprit, et les divertissements mondains, que le patriarche cherche à y faire prévaloir. La *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* marque la rupture en attaquant non seulement Voltaire, mais, avec lui, la société française, dans son divertissement favori et sa passion, dominante (3).

C'est donc le premier écrit à étudier, de notre point de vue, dans la longue série des ouvrages où Rousseau, revenu à ses origines par la réflexion, redevenu par un acte de libre volonté Genevois, protestant et citoyen, va proclamer et propager dans le monde la pensée genevoise, protestante, républicaine et puritaine. La contradiction de Voltaire et de ses caudataires genevois contribuera d'ailleurs à ancrer Rousseau dans ses principes nouveaux et le poussera à tout oser pour les faire triompher. L'esprit de contradiction, le tempérament combatif n'est-il pas un des traits distinctifs les plus marqués et les plus constants du Genevois?

(1) Rod. REY, *Genève et les rives du Léman*, p. 161.

(2) Lettre du 27 février 1757 : « Où prendrais-je les talents nécessaires pour remplir un tel emploi? Je ne connais aucun livre, je n'ai jamais su quelle était la bonne édition d'aucun ouvrage, je ne sais point de grec, très peu de latin, et n'ai pas la moindre mémoire. Ne voilà-t-il pas de quoi faire un illustre bibliothécaire? » *Annales*, t. I^{er}, p. 33-34.

(3) Sur cette manie du théâtre qui est, à Paris, dans tous les états et à tous les rangs de la société, la grande affaire de la vie, tous les témoignages contemporains sont concordants. On les trouvera résumés dans A.-A. PONS, *J.-J. Rousseau et le Théâtre*, Genève, 1909, p. 15-18.

LIVRE II

GENÈVE DANS L'ŒUVRE DE ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

LA LETTRE A D'ALEMBERT SUR LES SPECTACLES (1758)

- I. Voltaire et Rousseau. — D'Alembert aux Délices. — L'article *Genève* dans l'*Encyclopédie*. — Le théâtre et le clergé. — Déclaration de la Vénérable Compagnie.
- II. La *Lettre à M. d'Alembert* (octobre 1758). — Caractère et analyse de ce livre. — Acte de civisme genevois. — Question du clergé socinien. — Dangers du théâtre en général. — Dangers du théâtre pour Genève. — Eloges des fêtes nationales et populaires. — Caractère genevois de cette lettre. — Colère de Voltaire et de ses partisans genevois. — Enthousiasme de la bourgeoisie et du clergé. — Le docteur Tronchin et les cercles. — Rousseau fait le panégyrique de l'ouvrier genevois.

I

Entre Voltaire et Rousseau, la guerre fatalement devait éclater un jour. L'antagonisme entre les deux hommes, les deux tempéraments, les deux mentalités, était irréductible. Il fallait qu'il se déchaînât, à une occasion quelconque, pour ne plus se relâcher jamais. L'occasion fut l'article de d'Alembert sur « Genève » dans l'*Encyclopédie*, et la *Lettre de J.-J. Rousseau à d'Alembert sur les spectacles* consumma la rupture. Cette lettre est la déclaration de guerre de Jean-Jacques à Voltaire sur le terrain des mœurs et du patriotisme genevois.

Tout séparait ces deux hommes : le fond même de leur nature, l'origine, le milieu, les conditions de vie, les convictions intimes.

les tendances, les aspirations et les moyens mêmes dont disposent leur génie d'écrivains. Rien n'était prédestiné à les rapprocher, tout concourut à les rendre inconciliables jusqu'à la haine.

Voltaire est le bourgeois parisien qui, à force de souplesse, de savoir-faire et de sens des affaires, s'élèvera, devenu riche, à la dignité de bourgeois-gentilhomme et jouera, au grand sérieux, son rôle de seigneur de Ferney. Rousseau est le Genevois, fils d'horloger, qui restera pauvre jusqu'au bout de sa vie et demandera son pain à un travail manuel.

Enfant, Voltaire suit la filière banale et reçoit l'empreinte de l'éducation classique la plus régulière dans un collège de jésuites. Son esprit et son cœur se forment dans le boudoir de Ninon de l'Enclos vieillie, et, plus tard, dans la fréquentation de la société du Temple. Rousseau, enfant, n'a d'autres leçons que celles de l'atelier paternel, du presbytère campagnard de Bossey, de la nature et de l'aventure.

Voltaire est le produit, précoce et brillant, de la serre chaude du monde le plus affiné et le plus artificiel. Il grandit dans les coulisses de théâtre et les loges d'actrices. Autodidacte et campagnard, Rousseau a le lent développement des plantes rustiques qui poussent, à l'aventure, dans la liberté des champs et ne donnent que tard des fruits savoureux et naturels.

Sujet d'une monarchie absolue, protégé des grands, courtisan des puissances établies, Voltaire, avec quelques principes libéraux, restera en politique un conservateur. Bâtonné par un comédien, par un mouchard, par les valets d'un Rohan, il avale l'affront et n'en garde point rancune à la société. Rousseau, citoyen d'une république et fils d'ouvrier, restera fidèle à ses origines et, demandant peuple lui-même, proclamera les droits du peuple et l'avènement de la démocratie. Brocanteur, boursicotier, pensionné, méprisant le petit gain honnête et régulier, Voltaire aime l'argent, le luxe, le monde, la vie de salon, le théâtre. Rousseau aime la vie simple, le travail humble, la solitude, la nature. Voltaire transporte à la campagne les plaisirs, les fêtes, les spectacles de Paris. Rousseau fuit Paris et ses fêtes pour se plonger dans le silence et la rêverie solitaire, par les forêts et par les champs.

Esprit prosaïque, précis, positif, Voltaire ne voit en Dieu qu'un gendarme supérieur prédestiné à protéger ses biens contre les voleurs et à maintenir ses domestiques dans l'obéissance. Rousseau, âme poétique, rêveuse, aisément émue, adore un Dieu providentiel et bon qui le consolera des misères de sa vie.

Le pessimisme de Voltaire, son mépris foncier et radical de l'humanité, lui laissent l'esprit gai, l'égoïsme heureux, le ricanement satisfait. La conscience morale, si elle existe en lui, est réduite à son expression la plus rudimentaire. Il ment avec joie, avec bonheur, avec constance, avec une tranquille impudeur d'effronterie. Il ment aussi naturellement qu'il parle. Optimiste foncièrement, Rousseau est enflammé par l'amour des hommes. Il souffre du contraste qu'il voit entre la condition humaine et son idéal d'humanité, entre sa propre conduite et son idéal moral. Assoiffé de vérité, il la proclame contre les autres et contre lui-même, et, s'il ment par instant, c'est pour étouffer la voix de la conscience qui parle en lui trop clair et trop fort.

Elève des jésuites, Voltaire hait, d'une haine fervente et agressive, avec le catholicisme, le christianisme et son fondateur. « L'infâme » qu'il prêche d'écraser, c'est bien la religion chrétienne tout entière, dogme, morale et vie. Protestant de Genève, Rousseau restera toujours chrétien par le cœur, sinon par le dogme, par l'aspiration morale et par le respect religieux, sinon par la conduite et par la formule. L'arme de Voltaire, c'est l'ironie, et c'est à l'esprit seul qu'il s'adresse. L'arme de Rousseau, c'est l'éloquence, et c'est au sentiment seul qu'il parle.

Quand ils entrent en lutte, Voltaire est le Français qui veut conquérir Genève aux mœurs et aux fêtes de Paris. Rousseau est le Genevois qui prétend défendre les vieilles maximes de la Cité contre l'invasion des mœurs et des principes étrangers. Car c'est bien entre Rousseau et Voltaire que s'engage la bataille, et d'Alembert n'est ici que le prête-nom, le porte-parole complaisant et désintéressé, indifférent aussi, d'un acteur plus considérable qui parle, agit, se démène et se dissimule derrière la coulisse.

Voltaire, par son esprit, par ses chatteries, par le prestige d'une gloire européenne, n'a pas tardé à attirer et à conquérir la partie la plus brillante et la plus émancipée de la haute société genevoise (1). Les Tronchin, les Cramer, les Pictet, les Gallatin, les Huber, sont de son cercle intime. Les Tronchin, surtout!

Robert Tronchin, le banquier de Lyon, avant de devenir fermier général, gère les fonds de Voltaire et lui fournit de la droguerie en gros, rhubarbe, casse, au rabais. Le docteur Théodore

(1) Voir sur ce point L. PEREY et G. MAUGRAS, *la Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney (1754-1758)*. Paris, 1885, p. 76-89. G. DESNOIRESTERRES : *Voltaire aux Délices*. Paris, 1873. HENRY TRONCHIN, *le Conseiller François Tronchin et ses amis*. Paris, 1895, et *Théodore Tronchin (1709-1781)*. Paris, 1906.

Tronchin, médecin adroit et très habile homme, soigne Voltaire pour « sa bile toujours irritante et ses nerfs toujours irrités ». Très influent, par lui-même et par ses parents, ce bon médecin soigne aussi, quand elles deviennent par trop tendues et menacent de craquer, les relations entre son illustre client et le Consistoire ou le Conseil de Genève (1). En retour de tant de soins divers Voltaire fait à Esculape, dans sa correspondance, la plus efficace la plus effrontée, la plus étourdissante réclame que le monde ait jamais connue.

Le conseiller François Tronchin, collectionneur de tableaux et dramaturge amateur, est le factotum de Voltaire. Le procureur général Jean-Robert Tronchin, esprit distingué, dont l'emphase de ses partisans a voulu faire un Montesquieu genevois, fréquent aux Délices et s'assied volontiers avec son frère Jacob, conseiller plus obscur et allié Calandrini, à la table du roi Voltaire.

Les éditeurs de Voltaire, les libraires Cramer, Gabriel, dit le marquis, et le beau Philibert, dit le prince, ont toutes les raisons du monde de ménager et de garder un pareil client. Avec la femme de Gabriel, une Languedocienne piquante et délurée, les deux frères sont les meilleurs acteurs de la petite troupe improvisée. Le professeur Pictet (de Saint-Jean) et sa fille, la belle Charlotte qui épousera Samuel de Constant, sont en rapports suivis d'amitié avec leur voisin des Délices. Et le chevalier Jean Huber amusé souvent et exaspère quelquefois Voltaire, qu'il ne se lasse pas de caricaturer dans toutes ses poses, au crayon, à l'huile, en silhouette découpées, en boulettes de mie de pain modelée.

D'autres, moins intimes, les Butini, le ménage de Saussure Boissier, les Turrettini, les Buisson et, *tutti quanti* sont en échange assidu de politesses avec le locataire des Délices. Jusqu'au sémilant ministre Jacob Vernes, qu'on voit en flirt réglé avec Voltaire, lequel, de son côté, trouve « son petit prêtre » charmant.

Comme on le sait, l'idée fixe de Voltaire, ou mieux sa marotte obsédante, est alors de faire jouer la comédie aux Délices, soit que la comédie soit vraiment sa passion la plus forte, soit aussi parce qu'il sait la comédie sévèrement interdite à Genève. Satisfaire sa manie et du même coup contrister les ministres, voilà de quoi ravir Voltaire. Il n'épargnera rien pour se donner cette double joie.

Dès le 31 juillet 1755, le Consistoire s'émeut de ces tentatives

(1) Affaires de la *Pucelle* et de l'*Essai sur l'histoire générale*.

et il rappelle au Conseil les arrêtés des 10 mars 1732 et 5 décembre 1739, interdisant la représentation de toute espèce de comédies, tant en public qu'en particulier. Voltaire cède à l'orage avec une prudente et hypocrite déférence, mais il jure de se venger du Consistoire, et il s'en vengera, abondamment.

Dès 1756, il achète une maison à Lausanne, s'y établit, installe son théâtre de Montrepos, et y fait représenter *Zaïre*. Il attire à ce spectacle nombre de Genevois, sans parler des ministres et proposants de l'endroit. C'est un premier succès, mais il lui faut plus et mieux. Il invite aux Délices son ami d'Alembert qui arrive à Genève le 10 août 1756 et y passe la fin du mois. On fait fête à l'auteur du *Discours préliminaire*, on l'entoure, on le choie, on n'a d'yeux que pour lui, car les Genevois de toutes les classes, spécialement les ouvriers lecteurs de la « fabrique », sont alors en plein engouement pour l'*Encyclopédie*. « C'est la curiosité de Genève, écrit Voltaire, et c'est aujourd'hui la mode de venir ici (aux Délices). » A la table de Voltaire, d'Alembert dîne avec le président de Brosses, le docteur Tronchin, l'amusant Huber, le savant Jallabert, et toute une partie de l'élite genevoise. Outre le remuant Jacob Vernes et le tout jeune ministre Moultoy, des pasteurs et professeurs plus sérieux, tels que Jacob Vernet, Lullin, de la Rive, viennent lui rendre visite et tiennent peut-être devant lui, pour se faire mieux venir, quelques propos imprudents qu'ils n'auraient pas proférés *ex cathedra* (1). Des magistrats veulent aussi le renseigner, tant par leurs conversations que plus tard par l'envoi d'un mémoire écrit, sur les institutions politiques de la république. Avec sa ténacité ordinaire, Voltaire ne perd ni une heure, ni une minute, pour insinuer, implanter et ancrer dans l'esprit de son ami les deux termes de sa vengeance contre le Consistoire. Il faut que le monde sache que les pasteurs de Genève professent presque tous le socinianisme le plus pur (2), et qu'il

(1) Jacob Vernet nie résolument que d'Alembert ait tiré de ces confidences de théologiens le tableau fantastique, fait d'imagination, assorti aux désirs et aux vues de la secte, inspiré d'ailleurs par M. de Voltaire, qu'il a fait de la religion à Genève. Les professeurs étaient bien trop prudents et les jeunes ministres jurèrent qu'ils n'ont rien dit de compromettant. Voir *Lettres critiques d'un voyageur anglais*, etc. Troisième édition. Copenhague (Genève), 1766, t. I^{er}, p. 107-106. et t. II, p. 264.

(2) Voltaire écrivait déjà, le 12 avril 1756, à M. de Cideville : « Genève n'est plus la Genève de Calvin; il s'en faut de beaucoup; c'est un pays rempli de vrais philosophes. Le christianisme raisonnable est la religion de presque tous les ministres et l'adoration d'un Etre suprême, jointe à la morale, est la religion de presque tous les magistrats. »

est de toute nécessité d'introduire la comédie à Genève, où elle est encore prohibée.

Quand d'Alembert quitta les Délices, il était parfaitement stylé par Voltaire. Il savait ce qu'il fallait dire sur Genève pour être agréable au maître. Un peu plus d'un an après, le 10 octobre 1757, l'article « Genève », ou « description abrégée du gouvernement de cette république », paraissait dans le tome VII de l'*Encyclopédie*.

L'article de d'Alembert peut se lire aujourd'hui encore avec intérêt. Il est judicieux de pensée, bien renseigné sur la plupart des faits, bienveillant de ton, sinon d'intention. Il n'y a rien à dire de la description que d'Alembert fait tout d'abord de Genève, du lac, du paysage, non plus que de l'abrégé qu'il esquisse de son histoire et de son état présent.

Il vante la richesse de la ville et son indépendance, « qui lui permet de juger tous les souverains de l'Europe, sans les flatter, sans les blesser et sans les craindre ». Il n'a que des éloges pour l'organisation politique de Genève « qui a tous les avantages et aucun des inconvénients de la démocratie ». Il célèbre même les lois somptuaires « qui ne retranchent que le faste » et qui favorisent les mariages « heureux et féconds », car « les règlements contre le luxe font qu'on ne craint point la multitude des enfants ». « Genève, dit-il, est sur ce point à deux cents ans de nos mœurs. » Il admire et recommande à l'admiration du lecteur la vie intellectuelle intense qui anime Genève et qui se révèle par son académie, par sa bibliothèque publique, par les découvertes de ses savants (1), par l'attrait qu'elle exerce sur les étrangers célèbres (2). L'horlogerie, l'agriculture, l'organisation des hôpitaux reçoivent encore l'hommage de l'écrivain. Il ne blâme rien dans la religion, la constitution de l'Eglise, la simplicité décente et recueillie du culte réformé. Il fait du clergé genevois le plus vif et le plus chaleureux éloge. Et il termine par une comparaison avec « la république des abeilles », qui devait flatter l'amour-propre national, toujours éveillé, des Genevois (3).

(1) L'inoculation préconisée et popularisée par le Dr Tronchin.

(2) « M. de Voltaire retrouve chez ces républicains les mêmes marques d'estime et de considération qu'il a reçues de plusieurs monarques. »

(3) « Nous ne donnerons peut-être pas d'aussi grands articles aux plus vastes monarchies; mais, aux yeux du philosophe, la république des abeilles n'est pas moins intéressante que l'histoire des grands empires; et ce n'est peut-être que là que l'on peut trouver le modèle d'une parfaite administration politique. Si la religion ne nous permet pas de penser que les Genevois aient efficacement travaillé à

Ainsi, dans ses grandes lignes, l'article de l'*Encyclopédie* est aussi bienveillant, élogieux et même flatteur que pouvait le souhaiter le Genevois le plus fier de sa Cité. On y retrouve l'écho fidèle de l'optimisme satisfait qui régnait dans les conversations que d'Alembert put avoir avec les magistrats et les ministres attirés aux Délices par sa présence. Par malheur, l'article « Genève » ne contenait pas que cela. Sous les fleurs de l'éloge et de l'approbation, les deux serpents s'étaient installés qu'y avait glissés la main adroite et perfide de Voltaire. Dans l'un de ses passages, d'Alembert insistait sur l'introduction de la comédie à Genève; dans l'autre, il louait le clergé genevois d'avoir rompu avec le calvinisme pour adopter le socinianisme le plus pur (1).

Pour ce qui est de la comédie, c'est par la vanité que d'Alembert cherche à prendre les Genevois.

On craint que le contact des comédiens ne soit dangereux aux bonnes mœurs.

« Ne serait-il pas possible, répond le bon apôtre, de remédier à cet inconvénient par des lois sévères et bien exécutées sur la conduite des comédiens? Par ce moyen, Genève aurait des spectacles et des mœurs, et jouirait de l'avantage des uns et des autres. Les représentations théâtrales formeraient le goût des citoyens, et leur donneraient une finesse de tact, une délicatesse de sentiment qu'il est très difficile d'acquérir sans ce secours. La littérature en profiterait, sans que le libertinage fît des progrès, et Genève réunirait à la sagesse de Lacédémone la politesse d'Athènes (2). »

leur bonheur dans l'autre monde, la raison nous oblige à croire qu'ils sont à peu près aussi heureux qu'on peut l'être dans celui-ci. » Jacob Vernet remarque que l'article *Genève* occupe quatre fois plus de pages dans l'*Encyclopédie* que l'article *France*.

(1) La doctrine des hérésiarques Socin, Lelio Sozzini (1525-1562) et Fausto Sozzini (1539-1604), son neveu, est exposée dans leurs écrits qui furent réunis et publiés sous le titre commun de *Tractatus theologici* en 1654. Parmi les dogmes orthodoxes, c'est surtout celui de la divinité de Jésus-Christ que les Socin combattirent. V. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, 3^e édition. Rotterdam, 1720.

(2) Dans la douzième de ses *Lettres critiques d'un voyageur anglais* (t. II, p. 218-219), Jacob Vernet montre, non sans esprit, que Genève n'est ni Sparte, ni Athènes, mais bien un lieu d'étude, une place de commerce et une ville de fabrique. Elle ne leur ressemble en rien, ni par sa constitution, ni par sa discipline. « Que le ciel préserve les bonnes cités helvétiques de prendre Athènes pour modèle! » conclut le vieux professeur. Il avait déjà demandé que Genève restât « le domicile des bons arts plutôt que des beaux-arts, l'Ecole des bonnes études, en comptant pour la première celle de la piété ». T. 1^{er}, p. 152. Il ajoute maintenant : « Si (au lieu d'un théâtre) M. d'Alembert eût parlé d'établir à Genève un observatoire, un jardin des plantes, un recueil des curiosités de l'art et de la nature, des yachts pour aller

Il conviendrait à une république si sage et si éclairée de détruire « le préjugé barbare contre la profession de comédien », de la rendre estimable et d'instituer ainsi la meilleure troupe de l'Europe : « Le séjour de cette ville, que bien des Français regardent comme triste par la privation des spectacles, deviendrait alors le séjour des plaisirs honnêtes, comme il est celui de la philosophie et de la liberté. »

Caressant enfin, au bon endroit, la marotte la plus invétérée des Genevois, qui est de faire la leçon à l'Europe, d'Alembert ajoutait adroitement : « Les comédiens de Genève serviraient de modèle aux comédiens des autres nations... Et une petite république aurait la gloire d'avoir réformé l'Europe sur ce point, plus important peut-être qu'on ne pense. »

Après la comédie, le clergé.

D'Alembert célèbre l'union et la tolérance mutuelle de ses membres. Tolérance d'autant plus louable « qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils pensent tous de même sur les articles qu'on regarde ailleurs comme les plus importants de la religion. Plusieurs ne croient pas la divinité de Jésus-Christ, dont Calvin leur chef était si zélé défenseur et pour laquelle il fit brûler Servet ». D'ailleurs, ajoute d'Alembert, les pasteurs genevois ne cherchent plus à justifier cet acte très blâmable de leur patriarche. Ils laissent imprimer librement dans Genève le passage de l'*Essai sur l'histoire générale* où M. de Voltaire flétrit « l'âme atroce de Calvin » et « le meurtre abominable de Servet (1) ».

D'Alembert loue encore plusieurs pasteurs qui ne croient plus ni à l'enfer, ni à l'inspiration littérale des écritures, ni à rien de ce qui heurte la raison. Il en résulte qu'à Genève « on se plaint moins qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité, ce qui ne doit pas surprendre ; la religion y est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez tout ce qui n'est pas peuple ; le respect

sur le lac, et de bonnes méthodes pour perfectionner cette navigation... on eût pu lui dire : « Voilà des conseils dignes d'un membre de l'Académie des sciences. » T. II, p. 217.

(1) Comparez ce passage de la lettre de Voltaire à Thiérot, du 26 mars 1757 : « Ce n'est pas un petit exemple du progrès de la raison humaine qu'on ait imprimé à Genève dans cet essai, avec l'approbation publique, que Calvin avait une âme atroce... Le meurtre de Servet paraît aujourd'hui abominable. » Voir encore dans l'*Essai sur les Mœurs* (1775), édition revue et considérablement augmentée de l'*Essai sur l'histoire*, les chapitres cxxxiii et cxxxiv sur Genève, Calvin et Servet. Voltaire affirme qu'à Genève on fait amende honorable aux cendres de Servet ; que de savants pasteurs ont adopté ses sentiments et ceux de Socin ; qu'ils ont même été plus loin qu'eux, etc., etc.

pour Jésus-Christ et pour les Ecritures sont peut-être la seule chose qui distingue d'un pur déisme le christianisme de Genève ».

C'étaient là, quoique roulées dans du sucre, des pilules amères à faire avaler à Genève (1). L'émoi fut grand dans la ville, surtout, on peut le croire, parmi les ministres et gens d'église. Le Consistoire s'alarme et nomme une Commission, présidée par le professeur Jacob Vernet, avec Tronchin, le médecin, pour secrétaire, qui est chargée « d'aviser à ce qu'il y avait à faire ». Voltaire, lui, exulte d'allégresse. Le succès de son coup dépasse toute attente. Il écrit à son fidèle et adroit interprète d'Alembert : « Vous savez, mon cher philosophe, tous les murmures de la synagogue... Les drôles osent se plaindre de l'éloge que vous daignez leur donner de croire en Dieu et d'avoir plus de raison que de foi. Mais vous, à qui quelques-uns se sont ouverts, vous qui êtes instruit de leur foi par leur bouche, ne vous rétractez pas! ... Vous n'avez pas besoin de mes saintes exhortations pour soutenir la gale que vous avez donnée au troupeau de Genève. »

La commission du Consistoire chercha d'abord à obtenir une rétractation de d'Alembert, en usant de l'influence que le docteur Tronchin était censé avoir sur le coupable, sur Diderot et sur Voltaire. Voltaire, d'une main, écrit à Vernet et à Tronchin qu'il n'est pour rien dans cet article et qu'il a été le dernier à en être informé. De l'autre main, le fourbe fortifie son ami dans la foi et l'exhorte à une résistance à outrance : « Les prêtres de Genève doivent vous écrire... Je vous assure que mes amis et moi les mènerons bon train. » Refus poli de d'Alembert. « Déclinatoire d'incompétence » de Diderot. Calembredaines joyeuses de Voltaire, qui conseille aux ministres, spécialement à Vernet, qu'il traite de « tartufe au col tors », de rédiger l'article sur Lelius Socin pour la lettre L du prochain tome de l'*Encyclopédie* ou « d'expliquer la Trinité bravement et de dire qu'ils la croient et qu'on s'est trompé à l'article « Genève ». Ou mieux, il leur donne ce dilemme « ou de soutenir hardiment le socinianisme ou de trahir leur conscience ». Les démarches secrètes ont partout échoué.

Devant ce piteux échec, on se décide à répondre par une *Déclaration de principes* de la Compagnie des Pasteurs et Professeurs, déclaration qui fut répandue à 1 500 exemplaires (2). Ce document

(1) Pour le détail, voir Lucien PEREY et MAUGRAS, G. DESNOIRESTERRES, et Henry TRONCHIN, *Ouvr. cités*.

(2) RIVOIRE, *Bibliographie historique*, n° 608.

officiel, extrait des registres de la Compagnie, est daté du 10 février 1758.

Cette *Déclaration*, comme tout écrit collectif, manque singulièrement de relief et de couleur. A l'allégation de d'Alembert, assimilant leur christianisme à un déisme respectueux de Jésus-Christ et de la Bible, les pasteurs genevois opposent : 1^o la profession constante de tenir la doctrine contenue dans les Ecritures pour une doctrine divinement inspirée, seule règle infaillible et parfaite de notre foi et de nos mœurs ; 2^o l'usage continuel que fait l'Eglise du Symbole des Apôtres ; 3^o les prédications, le culte, la liturgie, les leçons et les thèses académiques, où « tout est relatif à notre rédemption par Jésus-Christ ». Les pasteurs genevois estiment et cultivent, il est vrai, la philosophie, mais non point « cette philosophie licencieuse et sophistique dont on voit aujourd'hui tant d'écart ». Leur philosophie solide, « loin d'affaiblir la foi, conduit les plus sages à être aussi les plus religieux ». Il n'est pas vrai, non plus, qu'ils sacrifient le dogme à la morale. Le dogme garde sa large part, et la morale chrétienne qu'on prêche est « toujours liée au dogme et tirant de là sa principale force ». La tolérance, dont on les loue si fort, n'est qu'une forme de la charité chrétienne, mais elle n'implique ni indifférence, ni relâchement. A la théologie naturelle des déistes, ils joignent toujours la révélation « comme un secours du ciel très nécessaire ». « Si leur principe, commun à tous les protestants, est de ne rien proposer à croire qui heurte la raison, il ne va pas jusqu'à leur faire rejeter tout ce qu'on appelle mystère, c'est-à-dire toute vérité d'ordre surnaturel que la seule raison de l'homme ne découvre pas et que Dieu nous a révélée. » Le terme de « respect pour Jésus-Christ et pour l'Ecriture » est beaucoup trop faible. « Nous disons que c'est avec foi, avec une vénération religieuse, avec une entière soumission d'esprit et de cœur, qu'il faut écouter ce divin maître et le Saint-Esprit parlant dans les Ecritures. » Ce sentiment unanime des pasteurs, qui est aussi le sentiment général de l'Eglise, montre que leur attachement à la saine doctrine évangélique n'est ni moins sincère que celui de leurs frères, ni différent de celui des autres Eglises réformées, qu'il s'agissait précisément de rassurer.

Le ton de ce manifeste est ferme, modéré et digne. Il fut très goûté par ceux qui partageaient le sentiment des pasteurs. Sur le fond même des questions en débat — divinité de Jésus-Christ, Trinité, inspiration littérale — il reste plutôt vague et terne,

beaucoup moins affirmatif que purement défensif. Il n'en pouvait être autrement, d'ailleurs, puisque les opinions doctrinales du clergé genevois variaient, selon ses membres, d'une orthodoxie presque complète jusqu'à un libéralisme très accentué. Peut-être eût-il mieux valu proclamer ouvertement cette variété de doctrines, conséquence nécessaire du principe protestant du libre examen (1).

Bonne ou mauvaise, prudente ou hardie, la *Déclaration* ne défendait que les pasteurs et seulement contre l'allégation de socinianisme. Elle ne défendait pas Genève contre l'infiltration des mœurs étrangères et surtout contre cet établissement d'un théâtre, qui était l'idée fixe du plus tenace des hommes. Ce fut Rousseau qui se chargea de ce soin. Jamais aubaine littéraire ne tomba mieux, et ne fut accueillie avec plus d'empressement, que ce fameux article de d'Alembert sur « Genève ».

Rousseau après une longue querelle, dont nous n'avons pas à raconter ici l'histoire compliquée (2), a rompu définitivement avec Mme d'Epinaÿ, Grimm et leur entourage. Chassé de l'Ermitage (3), il a trouvé asile, dès le 15 décembre 1757, à Montlouis (Montmorency) (4).

Diderot, avec lequel il va rompre définitivement, lui avait annoncé l'article « Genève » de l'*Encyclopédie* et lui avait ouvertement déclaré « que cet article concerté avec des Genevois du haut étage avait pour but l'établissement de la comédie à Genève ». Indigné « de tout ce manège de séduction dans sa patrie », Rousseau attend avec impatience la publication de l'article auquel il est décidé à répondre, « pour parer ce malheureux coup ». L'article

(1) C'est du moins l'avis du grave et pénétrant François ROGET, *Pensées genevoises* (t. II, p. 29) : « La réponse de la Compagnie des Pasteurs à d'Alembert manque de hardiesse plutôt que de franchise. En partant du double principe de la divinité des Saintes Ecritures et de leur libre interprétation, il fallait en déclarer la conséquence, c'est-à-dire que rien n'empêchait qu'il se trouvât dans la Compagnie des pasteurs sociniens aussi bien qu'orthodoxes, et que, vu le double principe sur lequel elle reposait, l'Eglise de Genève ne pouvait pas plus accepter le premier de ces noms que le second. C'était une position qui ne manquait pas de force, mais il fallait la défendre hardiment. »

(2) On la trouvera contée tout au long dans le l. IX des *Confessions* et au t. II des prétendus *Mémoires* de Mme d'Epinaÿ, roman à thèse concerté et truqué par Grimm et Diderot, avec la complicité de Mme d'Epinaÿ, pour ruiner moralement Rousseau aux yeux de la postérité. Un lumineux exposé critique de cette inextricable querelle a été publié par M. Eug. RITTER dans *Annales*, t. II, 1906, p. 1 à 136.

(3) Par une lettre de Mme d'Epinaÿ, datée de Genève, 1^{er} décembre 1757, et reçue par Rousseau le 10 décembre.

(4) Dans une maisonnette que lui loua, dans son jardin de Montlouis, M. Mathas, procureur fiscal du prince de Condé.

reçu, peu après son installation à Montlouis, il se met à l'ouvrage, dans le plus grand secret, avec une ardeur de zèle qui lui permet de composer sa fameuse lettre en trois semaines. Il l'écrivit avec une sorte de volupté, malgré l'hiver, et par le bénéfice de la campagne qui lui verse une « douceur d'âme » qu'il n'a jamais connue à Paris, travaillant quatre heures par jour dans un donjon tout ouvert qui était au bout de son jardin (1).

Composée en février, retouchée et mise au net le mois suivant, offerte à l'éditeur M.-M. Rey, le 9 mars, sous le sceau du plus grand secret, et sans aucune indication précise, la lettre est précédée d'une *Préface* datée du 20 mars 1758. Une note tirée de l'*Ecclésiastique* (2) rendra publique et irréparable la rupture consommée avec Diderot au commencement de ce même mois (3).

Il est assez curieux de constater le soin que Rousseau prend, dans les lettres qu'il écrit à ses amis genevois, de bien souligner qu'il n'a pas lu la *Déclaration* de la Compagnie et de bien cacher la réponse qu'il écrit lui-même et fait imprimer dans le plus grand mystère (4). Le 25 juin, il écrit à son éditeur Marc-Michel Rey, à Amsterdam, d'envoyer vingt-cinq exemplaires à Genève, « dont un en beau papier, sur le titre duquel, afin qu'il ne puisse être changé, vous écrirez *Pour la Bibliothèque de Genève* (5) ».

C'est seulement à la veille du jour où l'imprimeur a composé son avis final, daté du 15 juillet 1758, que Rousseau informe discrètement son ami Vernes d'un « petit écrit » qu'il a sous presse sur l'article « Genève » de M. d'Alembert (6). Et c'est le 18 septembre, seulement, quinze jours avant la mise en vente de la *Lettre à d'Alembert* à Paris, qu'il se décide à féliciter Vernet pour sa *Déclaration* qualifiée, alors, de « modèle (7) ».

N'en voulant pas à d'Alembert, qu'il sait assez n'être que le

(1) *Confessions*, l. X. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 260 et 264.

(2) *Œuvres*, t. III, p. 115. Rousseau cite (en latin) l'*Ecclésiastique*, chap. xxxii, versets 26 et 27 : « Si vous avez tiré l'épée contre votre ami, n'en désespérez pas, car il y a moyen de revenir. Si vous l'avez attristé par vos paroles, ne craignez rien, il est possible encore de vous réconcilier avec lui. Mais pour l'outrage, le reproche injurieux, la révélation du secret et la plaie faite en trahison, point de grâce, l'ami s'éloignera sans retour. »

(3) Lettre du 2 mars 1758. *Œuvres*, t. IV, p. 281-282.

(4) Lettres à Vernes des 18 février et 25 mars 1758. *Œuvres*, t. IV, p. 279 et 284.

(5) *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey*. Edition Bosscha, Paris, 1858, p. 45.

(6) Lettre du 14 juillet 1758 à Vernes. *Œuvres*, t. IV, p. 286.

(7) Rousseau à Vernet. *Œuvres*, t. IV, p. 288.

père putatif de son article (1), Rousseau n'hésite pas alors, ni plus tard, à rendre hommage au ton de cet article, comme à l'adresse et à l'art de son auteur. Le 25 juin, il écrit à son contradicteur pour s'excuser d'avance de n'avoir pu balancer entre ce qu'il lui doit et ce qu'il doit à sa patrie (2). Dans la Préface même de cette première édition, au titre significatif (3), Rousseau rend encore hommage à l'œuvre, au talent, à la personne même de M. d'Alembert. Mais, les égards qu'il lui doit, il faut qu'il les sacrifie à des devoirs supérieurs. « Justice et vérité, voilà les premiers devoirs de l'homme. Humanité, patrie, voilà ses premières affections ». Un passage de l'article « Genève », celui qui traite de la comédie, a paru à Rousseau extrêmement dangereux pour la jeunesse genevoise. « Ai-je dû me taire? L'ai-je pu sans trahir mon devoir et ma patrie? » Non! Rousseau qui a écrit « sur des sujets moins nécessaires » ne peut refuser d'obéir à la voix du devoir patriotique.

Venons à la *Lettre* elle-même.

II

Rousseau bornera sa défense aux deux points de l'article qui ont alarmé et froissé ses concitoyens : le prétendu socinianisme des ministres genevois et l'introduction proposée du théâtre à Genève. Tout le reste lui a fait plaisir et, s'il n'en fait pas l'éloge, c'est qu'étant Genevois lui-même, il semblerait rendre compliment pour compliment.

Sur le premier point contesté — la doctrine des pasteurs genevois — Rousseau est bref. Visiblement, il ne veut pas polémiquer sur le détail du dogme, car il n'aime guère « qu'en matière de foi,

(1) Lettre à Vernes du 22 octobre : « Je n'ignorais pas que l'article *Genève* était en partie de M. de Voltaire. » *Ibid.*, p. 290.

(2) *Ibid.*, p. 286. Cependant Rousseau a vu clairement que d'Alembert « ne se faisait pas un scrupule de faire sa cour à M. de Voltaire à nos dépens » et il se déclare « indigné » dans sa lettre à Vernes du 14 juillet, citée plus haut. *Ibid.*, p. 287.

(3) J.-J. Rousseau, *citoyen de Genève, à M. d'Alembert, de l'Académie française, de...* (suivent les titres) *sur son article Genève dans le VII^e volume de l'Encyclopédie, et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de comédie en cette ville.* A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, MDCCLVIII, in-8, XVIII, 204 et 4 pages. L'opposition voulue entre le simple « citoyen de Genève » et la liste des titres pompeux de l'académicien a son éloquence. Rousseau recourra au même artifice en tête de sa réponse à l'archevêque de Paris (1763).

l'on assujettisse les consciences à des formules (1) ». Aussi, avec une sûre habileté de polémiste, Rousseau ébranle d'avance le témoignage de son contradicteur, qui ne peut se baser que sur des racontars sans valeur ou des confidences inviolables. Mais il se garde bien de faire le procès du socinianisme. « Je suis l'ami de toute religion paisible, où l'on sert l'Être éternel selon la raison qu'il nous a donnée. Quand un homme ne peut croire ce qu'il trouve absurde, ce n'est pas sa faute, c'est celle de sa raison (2). »

Rousseau n'est pas scandalisé davantage par ceux des ministres qui rejettent le dogme de l'éternité des peines, le trouvant incompatible avec la justice de Dieu. Il professe un respect et un amour sans bornes pour la Bible, mais il n'a pas pour ce livre des livres une adoration poussée jusqu'à l'idolâtrie (3). Oui, certes, ces ministres sont philosophes, humains, tolérants, comme d'Alembert les en a justement loués, mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient pour autant hérétiques. Pourquoi se charger de faire la profession de foi d'autrui? Pourquoi vouloir pénétrer ainsi « les secrets des consciences »? « Monsieur, jugeons les actions des hommes, et laissons Dieu juger de leur foi. »

Sans discuter d'avantage sur leur credo — ne vient-il pas d'apprendre qu'ils ont répondu par une déclaration publique? — Rousseau fait un pompeux éloge des pasteurs de Genève. Il demande qu'on ne rabaisse pas au rang de gens d'Eglise « le corps de théologiens philosophes et pacifiques », ou plutôt le corps « d'officiers de morale et de ministres de la vertu » que Genève a le bonheur de posséder. Cet éloge est senti, bien que les termes en soient empruntés à la phraséologie de l'abbé de Saint-Pierre (4). Rousseau ne comptait alors dans le clergé de Genève que des amis et des alliés.

(1) C'est ce qu'il écrivait, en propres termes, à Vernes, le 18 février 1753. *Œuvres*, t. IV, p. 279.

(2) Cette idée favorite de Rousseau est développée tout au long dans la *Profession de foi* et dans la deuxième des *Lettres de la Montagne*. Nous la retrouverons plus loin.

(3) « Nul n'est plus pénétré que moi d'amour et de respect pour le plus sublime de tous les livres : il me console et m'instruit tous les jours, quand les autres ne m'inspirent plus que du dégoût. Mais je soutiens que, si l'Écriture elle-même nous donnait de Dieu quelque idée indigne de lui, il faudrait la rejeter en cela, comme vous rejetez en géométrie les démonstrations qui mènent à des conclusions absurdes; car, de quelque authenticité que puisse être le texte sacré, il est encore plus croyable que la Bible soit altérée, que Dieu injuste ou malfaisant. » *Œuvres*, t. III, p. 117.

(4) Rousseau s'en était imbu, dès 1756, en lisant les manuscrits du bon abbé et en faisant des extraits ou des critiques de la *Paix perpétuelle* et de la *Polysynodic*. Voir *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 220-221.

La question de la foi des ministres ainsi rapidement réglée, Rousseau en vient à l'objet principal de la lettre : le projet d'établir un théâtre de comédie à Genève. Mais il n'a garde d'aborder un tel sujet par le petit côté local et spécialement genevois auquel se tiendrait, comme le fit plus tard Jacob Vernet, un médiocre esprit. Rousseau est de ceux qui élèvent, étendent et généralisent les questions qu'ils abordent.

C'est à la question du théâtre en général qu'il s'attachera en premier lieu en se demandant : Les spectacles sont-ils bons ou mauvais, en eux-mêmes d'abord, puis pour les spectateurs, enfin pour les acteurs ? C'est ensuite seulement qu'il exposera les raisons particulières que les Genevois peuvent avoir de ne pas vouloir de théâtre dans leur ville, malgré le conseil de M. d'Alembert.

Sur la première partie, toute générale, de la discussion, qui est archiconnue et qui a été commentée à perte de vue, nous pouvons passer un peu vite.

En luttant contre le théâtre, qui est précisément, de toutes les formes littéraires, la plus sociable et la plus artificielle, Rousseau ne fait que développer sur un point spécial la thèse centrale qu'il a soutenue jusqu'ici : lutte contre la civilisation artificielle et retour à la vie naturelle et simple. Voici l'essentiel de son argumentation, où les paradoxes les plus déconcertants viennent se mêler à une foule de pensées justes et parfois profondes.

Les spectacles du théâtre sont-ils bons ou mauvais en eux-mêmes ? Le spectacle est un amusement. C'est l'ennui et l'inaction qui rendent cet amusement nécessaire. Bons ou mauvais, les spectacles le sont, selon l'effet qu'ils produisent sur les hommes. Mais l'homme est un être divers à l'infini, d'un pays, d'un peuple, d'un temps à l'autre (1). Flatter les passions de chaque peuple, dans un moment donné, voilà la condition du succès pour les auteurs de spectacles. Donner une nouvelle énergie à toutes les passions, tel est l'effet général du spectacle. « Ainsi le théâtre purge les passions qu'on n'a pas et fomente celles qu'on a. Ne voilà-t-il pas un remède bien administré ? »

On dit que le théâtre fait aimer la vertu et détester le vice,

(1) « Il y a de peuple à peuple une prodigieuse diversité de mœurs, de tempéraments, de caractères. L'homme est un, je l'avoue ; mais l'homme modifié par les religions, par les gouvernements, par les lois, par les coutumes, par les préjugés, par les climats, devient si différent de lui-même qu'il ne faut plus chercher parmi nous ce qui est bon aux hommes en général, mais ce qui leur est bon dans tel temps ou dans tel pays. » *Œuvres*, t. III, p. 119.

mais la nature et la raison le font avant lui. Il est vrai, sans doute que la tragédie mène à la pitié par la terreur, mais ce n'est là qu'une pitié stérile. Rousseau en cite quelques exemples et il ajoute cette critique pénétrante de la tragédie classique : « N'aurait-il pas à désirer que nos sublimes auteurs daignassent descendre un peu de leur continuelle élévation, et nous attendrirent quelquefois pour la *simple humanité souffrante*, de peur que, n'ayant de la pitié que pour des héros malheureux, nous n'en ayons jamais pour personne. » Il compromet presque aussitôt l'exquisite justesse de telles pensées par un paradoxe déclamatoire sur les horreurs de la scène française plus barbares que les massacres de gladiateurs (1) !

La comédie, elle, a recours au ridicule qui est « l'arme favorite du vice ». Elle est mille fois plus dangereuse encore que la tragédie, parce que les personnages en sont plus près de nous, et parce que, le plaisir d'un tel spectacle étant fondé sur un vice du cœur humain, plus la comédie est agréable et charmante, plus son effet est funeste aux mœurs. Ainsi, le théâtre de Molière, le plus parfait auteur comique dont les ouvrages nous soient connus, est « une école de vices et de mauvaises mœurs, plus dangereuse que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner ». N'est-ce pas la vérité et la vertu qui sont bafouées dans *Alceste* au profit du scepticisme et de la lâcheté morale ?

Rousseau continue à énumérer, en appuyant son dire par de nombreux exemples, les autres dangers des spectacles en eux-mêmes. L'amour qui y domine, est le règne des femmes, danger ! Les jeunes gens y sont mis au-dessus des vieillards qu'ils bafouent, danger ! La passion portée au théâtre y devient séductrice et contagieuse, danger, danger moral ! Et voici la conclusion et le résumé de ses griefs contre les spectacles en eux-mêmes : « Par une suite de son inutilité même, le théâtre, qui ne peut rien pour corriger les mœurs, peut beaucoup pour les altérer. »

Sans aller plus loin, on ne peut s'empêcher de remarquer combien, même dans cette partie générale, le point de vue de Rousseau est radicalement puritain, c'est-à-dire genevois. C'est l'effet moral seul du théâtre qui le préoccupe. A supposer que l'effet des spectacles soit prouvé mauvais pour les mœurs, Rousseau n'

(1) « Non... je le soutiens et j'en atteste l'effroi des lecteurs, les massacres de gladiateurs n'étaient pas si barbares que ces affreux spectacles. On voyait couler du sang, il est vrai ; mais on ne souillait pas son imagination de crimes qui font frémir la nature. »

se demande même pas si le théâtre ne se justifierait pas, soit par son intérêt intellectuel, soit par sa beauté artistique. Que le théâtre soit démoralisant, plus de théâtre! Calvin lui-même n'eût pas été plus rigoureux (1). Et il est fâcheux, confessons-le ouvertement, que le moralisme genevois outrancier de Rousseau l'ait rendu incapable de comprendre et de sentir vraiment la fleur même du génie français, Molière qu'il morigène ici et La Fontaine qu'il blâmera lourdement dans *Emile*.

Seconde question, d'ordre moral comme la première. A supposer même que cet amusement soit indifférent en lui-même — et il ne l'est pas — quels en seront les effets pour les spectateurs?

Le théâtre interrompt les occupations régulières. Dans une grande ville, où le vice sévit, le théâtre est un moindre mal. On ne saurait trop y multiplier les plaisirs permis, puisque empêcher les gens de s'occuper, c'est, ici, les empêcher de mal faire. Mais, dans les petites villes, s'il y a de l'industrie, il ne faut pas la relâcher par des distractions, et, s'il n'y en a pas, il faut que l'oisiveté soit rendue insupportable par l'ennui. Donc, pas d'amusements! Rousseau développe alors un de ses thèmes favoris en faisant, contre Paris, un éloge senti et éloquent des petites villes. On y rencontre, dans ces petites villes dédaignées, des gens beaucoup plus sensés que « vos singes des grandes villes ». Beaucoup d'hommes ingénieux, inventifs, originaux, parce qu'imitant moins ils trouvent davantage; parce que l'esprit moins étendu, moins noyé, s'élabore et fermente mieux dans la tranquille solitude; parce qu'enfin, moins pressé du temps, on a plus le loisir d'étendre et digérer ses idées (2).

A l'appui de cette thèse, Rousseau, évoquant les souvenirs de sa jeunesse errante, trace ici un tableau admirable, à la fois idyllique et vrai, de l'industrie horlogère dans le Jura neuchâtelois (3). Il décrit, avec infiniment de verve et d'éclat, la vie heureuse et les mœurs patriarcales de ces *Montagnons* horlogers, industriels,

(1) Rousseau n'hésite pas à s'appuyer sur l'autorité de théologiens calvinistes, comme J. Vernet, dont il cite avec éloge les *Instructions chrétiennes*, 5. vol. in-8°, Amsterdam, 1755. *Œuvres*, t. III, p. 119, en note. De nombreuses traces fortement marquées de ce moralisme genevois avaient déjà paru dans le premier *Discours*. Voy. L. DUCROS, *Jean-Jacques Rousseau, De Genève à l'Hermitage*. Paris, 1908, p. 221.

(2) Voir tout ce passage remarquable. *Œuvres*, t. III, p. 139-140.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 140-141. C'est pendant l'hiver 1730-1731, où il habitait Neuchâtel, cherchant à y donner des leçons de musique, que Rousseau fit mainte excursion au pays des Montagnons.

actifs, inventifs, si bien logés chacun dans sa jolie et propre maison de bois. Instruits, liseurs, raisonneurs sensés sur toute chose sur plusieurs, spirituels, ces inventeurs, qui savent un peu de musique et chantent juste à quatre parties les psaumes à l'hymne forte et mâle de Goudimel, font admirer « un mélange étonnant de finesse et de simplicité » que Jean-Jacques n'a pu observer nulle part. « Faut-il ne revoir plus cet heureux pays ? Hélas ! il est sur la route du mien. »

Supposez maintenant le théâtre établi chez les Montagnards, qu'en résultera-t-il ? Le travail se relâche, les dépenses augmentent, le prix des marchandises s'élève et le débit diminue. Des impôts sont rendus nécessaires, ne fût-ce que pour construire les routes qui mèneront au théâtre. Le luxe et la toilette succèdent à la vie simple. Ainsi, quand un peuple est corrompu, les spectacles lui sont bons, et mauvais quand il est bon lui-même. D'où cette conclusion prévue pour Genève, « c'est qu'il est vrai que la comédie ne nous fera point de mal, si plus rien ne nous en peut faire ».

Mauvais en eux-mêmes, et mauvais pour les spectateurs, le théâtre et ses spectacles sont encore mauvais pour les acteurs. D'Alembert avait demandé pour Genève, afin qu'elle fût en mode à l'Europe, des comédiens vertueux, grâce à des lois sévères strictement exécutées. Rousseau répond que les lois ne peuvent rien contre les mœurs et qu'en fait les mœurs des comédiens sont mauvaises. Le préjugé universel qui règne contre eux — de tout temps et en tout pays — doit avoir sa cause dans la nature même de leur profession. En effet, le talent du comédien réside dans l'art de se contrefaire, et l'acteur reçoit de son état un esprit « qui le rend propre à toutes sortes de personnages, hors le plus noble de tous, celui d'homme, qu'il abandonne ».

Par les conditions mêmes de leur vie, le désordre des actrices est inévitable, et ce désordre force et entraîne celui des acteurs. Rousseau s'élève une fois de plus et longuement contre la vie commune des deux sexes, cet état de choses que Paris adore et que Genève réproouve. Il affirme qu'il n'y a point, hors d'une vie privée et domestique, de bonnes mœurs pour les femmes, et que la honte et la pudeur sont en elles inséparables de l'honnêteté. « Toute femme qui se montre se déshonore. » Rousseau, en disant cela, sait à quoi il s'expose. Il pare d'avance l'attaque des « philosophes » par ce coup de boutoir : « A l'instant va s'élever contre moi cette philosophie d'un jour, qui naît et meurt dans le coin

d'une grande ville, et veut étouffer de là le cri de la nature et la voix unanime du genre humain (1). »

Aux yeux de ces philosophes d'un jour, la pudeur n'est rien ; elle n'est que le fruit d'un préjugé populaire, une petite erreur de l'enfance, une invention et une tromperie de l'éducation et des lois (2). Eh bien, non ! dit Rousseau, la pudeur est pour la femme un fait, une loi naturelle, un sentiment instinctif qu'elle ne peut fouler aux pieds sans être coupable et dépravée. Elle est si peu un préjugé social que c'est dans l'état de civilisation le plus raffiné qu'elle existe le moins. Ayant développé, non sans éloquence, cet amusant argument, Rousseau célèbre la vie domestique et exalte la mère de famille qui vit dans sa maison et la gouverne sagement. Par les conditions mêmes de sa vie, une actrice honnête est un prodige. « Défendre au comédien d'être vicieux, » comme le proposait d'Alembert, « c'est défendre à l'homme d'être malade. » Le contact et l'exemple des acteurs ne peuvent donc être que dangereux pour la ville qui les attire et les accueille.

Ici se termine la partie générale de la lettre que nous voyons déjà animée et remplie du plus pur moralisme genevois (3).

Dans la seconde partie, Rousseau applique à Genève ce qu'il vient de dire des dangers du théâtre en général, et cherche à prouver que le conseil de M. d'Alembert, s'il était suivi, serait fatal à la république, en raison même de sa situation particulière. Il taille, dès lors, en pleine matière genevoise. Le ton s'accroît. Il s'échauffe. C'est l'orateur, maintenant, dans la plus noble acception du terme, qui succède au disserteur. C'est le patriote, enflammé par le danger de la cité, qui va crier haro ! contre le séducteur Voltaire, en l'attaquant sur le point qui lui est sensible entre tous. C'est le Genevois qui va proclamer, comme un patriotique programme, le maintien des mœurs nationales, simples,

(1) Rousseau a déjà stigmatisé, dans la page qui précède, les préjugés et l'erreur qui règnent si fièrement sous le nom de *philosophie*, dans ce siècle où « les hommes abrutis par leur vain savoir ont fermé leur esprit à la voix de la raison, et leur cœur à celle de la nature ».

(2) C'était là, avec tous les développements qu'il comporte, un des thèmes favoris de discussion dans les dîners où les « philosophes » et les femmes d'esprit se renvoyaient la balle. Voir *Mémoires de Mme d'Épinay*, t. I^{er}, p. 218-226.

(3) M. G. de Reynold a vu très juste quand il a écrit : « Il faut interpréter la *Lettre à d'Alembert*, ainsi d'ailleurs que le premier *Discours*, moins comme une condamnation du théâtre en général que comme une réaction contre la littérature française. » *Le Doyen Bridel*, p. 321, note 1. Voir aussi la page 485, sur les origines de l'helvétisme, réaction contre l'influence prépondérante et envahissante de la France, au début du dix-huitième siècle et dans les centres protestants suisses.

républicaines, austères, dont il exaltera poétiquement la beauté (1). Dialectique encore et polémique, sans doute, cette seconde partie abonde en accents d'enthousiasme et de poésie, que Rousseau n'avait pas encore fait entendre et qui étonnèrent le monde.

La création d'un théâtre à Genève serait fatale aux mœurs nationales et par là même à la liberté, voilà le thème très simple de cette seconde partie, mais de quels élans superbes de l'émotion et du verbe Rousseau a su l'animer et la faire briller ! Il faut la relire dans le texte même pour s'en rendre compte. Bornons-nous à rappeler la marche de l'argumentation.

L'institution d'un théâtre à Genève se heurte d'abord à des obstacles de fait. Genève est riche, sans doute, mais l'aisance du plus grand nombre ne provient que d'un travail assidu, d'économie et de modération, non pas d'une richesse positive qui résulte du sol et ne peut s'épuiser. « Le peuple genevois ne se soutient qu'à force de travail et n'a le nécessaire qu'autant qu'il se refuse tout superflu : c'est une des raisons de nos lois somptuaires. » Rousseau trace de cette activité genevoise un tableau saisissant où la vie même et le mouvement de la cité semblent ressusciter sous nos yeux (2).

La population de Genève n'est pas assez nombreuse pour faire vivre un théâtre. Comment y suffirait-elle avec ses 24 000 habitants, quand la ville de Lyon cinq ou six fois plus peuplée n'entretient qu'avec peine un seul théâtre ? Paris, avec ses 600 000 habitants, ne soutient que médiocrement ses quatre théâtres qui se partagent de 1 000 à 1 200 spectateurs par soir en moyenne (3).

(1) GRIMM, dans sa *Correspondance littéraire* (édition Furne), t. II, p. 288, constate *mordicus* la réputation de vertu que Rousseau veut faire à ses concitoyens.

(2) « Il me semble que ce qui doit d'abord frapper tout étranger entrant dans Genève, c'est l'air de vie et d'activité qu'il y voit régner. Tout s'occupe, tout est en mouvement, tout s'empresse à son travail et à ses affaires. Je ne crois pas que nulle autre aussi petite ville au monde offre un pareil spectacle. Visitez le quartier Saint-Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paraît rassemblée. Parcourez le Molard et les rues basses, un appareil de commerce en grand, des montres, des ballots, de tonneaux confusément jetés, une odeur d'Inde et de droguerie vous font imaginer un port de mer. Aux Pâquis, aux Eaux-Vives, le bruit et l'aspect des fabriques d'indienne et de toile peinte semblent vous transporter à Zurich. La ville se multiplie en quelque sorte par les travaux qui s'y font, et j'ai vu des gens, sur ce premier coup d'œil, en estimer le peuple à cent mille âmes. Le bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'austère parcimonie, voilà les trésors du Genevois ; voilà avec quoi nous attendons un amusement de gens oisifs, qui nous ôtant à la fois le temps et l'argent, doublera réellement notre perte. » *Œuvres*, t. III, p. 156.

(3) Rousseau néglige de mentionner la foule des théâtres d'à côté, théâtres de cour, spectacles forains, théâtres des particuliers.

La même proportion donnerait au théâtre de Genève 48 spectateurs par représentation. Les comédiens n'y pourront pas vivre, car, si la vie est moins chère à Genève qu'à Paris, le prix des places y sera aussi moins élevé. On ne saurait d'ailleurs les assujettir à l'austérité de nos lois somptuaires : « Jamais Cléopâtre et Xerxès ne goûteront notre simplicité. L'état des comédiens étant de paraître, c'est leur ôter le goût de leur métier de les en empêcher, et je doute que jamais bon acteur consente à se faire quaker. »

Un autre obstacle, non moins sérieux, car il viderait le théâtre la moitié de l'année, c'est le goût très vif et très général qu'ont les Genevois pour la campagne et la vie à la campagne.

Rousseau résume ici les observations très justes qu'il a pu faire sur ce point, quatre ans plus tôt, durant son séjour de quatre mois dans sa ville natale.

« Le Genevois, dit-il, aime excessivement la campagne : on en peut juger par la quantité de maisons répandues autour de la ville. L'attrait de la chasse et la beauté des environs entretiennent ce goût salubre. Les portes, fermées avant la nuit, ôtant la liberté de la promenade au dehors et les maisons de campagne étant si près, fort peu de gens aisés couchent en ville durant l'été. Chacun, ayant passé la journée à ses affaires, part le soir à portes fermées, et va dans sa petite retraite respirer l'air le plus pur et jouir du plus charmant paysage qui soit sous le ciel. Il y a même beaucoup de citoyens et bourgeois qui y résident toute l'année et n'ont point d'habitation dans Genève (1). »

Enfin, obstacle moral plus puissant encore que les précédents, le théâtre se heurtera à Genève à une tradition profonde qui lui est hostile. Contraire à nos anciennes maximes, il apparaîtra dangereux et pernicieux pour la simplicité des mœurs et pour la liberté publique. Aussi, par patriotisme, plusieurs qui vont sans scrupule au théâtre de Paris, « n'y mettront jamais les pieds à Genève, parce que le bien de la patrie leur est plus cher que leur amusement ».

Supposé que tous les obstacles de fait soient écartés, et que le théâtre soit possible, établi et florissant à Genève, quel bouleversement ce changement n'entraînerait-il pas après lui dans nos usages et dans nos mœurs ! De ces usages, les plus menacés seraient précisément « ceux qui tiennent à la forme du gouverne-

(1) Les belles villas qui ornent les environs de Genève semblent en effet avoir été créées vers le temps qui sépare la fuite de Jean-Jacques et son séjour de 1754, où il a pu les admirer durant ses longues promenades au bord du lac.

ment et servent à la maintenir » et, en première ligne, la vie de « cercles ». De ces cercles qui, depuis 1732, ont remplacé les « sociétés », chères de tout temps aux Genevois, Rousseau fait un tableau charmant et un magnifique éloge (1). Instituer le théâtre c'est supprimer les cercles. Mais où serait le mal? Ce n'est pas un philosophe comme d'Alembert qui posera cette question. Mais s'écrie Rousseau, « j'écris pour le peuple, et sans doute il y paraît mais vous m'y avez forcé ». Supprimer les cercles serait un mal d'abord, parce que, selon les indications de la nature, et pour le bien de la société, « les deux sexes doivent se rassembler quelquefois et vivre ordinairement séparés (2) ». A l'appui de son idée favorite, qui est une idée très genevoise, Rousseau se livre à une charge à fond contre la vie de salon, contre la perpétuelle société des deux sexes, contre cette galanterie qui en découle et qui étouffe à la fois le génie et l'amour, contre toute cette vie factice dont il a lui-même si cruellement pâti. En flagellant l'influence déplorable de la femme sur le caractère et les travaux de l'homme Rousseau se laisse entraîner à sa fameuse tirade sur l'infériorité congénitale de la femme (3). Boutade qu'on a eu le tort de prendre au grand tragique, au lieu d'y voir un écho furieux de l'exaspération où l'avaient mis les intrigues, les manèges et les perfidies des femmes de la finance parisienne, avec lesquelles il vient de rompre. Affranchis de l'influence et de la tyrannie des femmes les cercles à Genève « conservent encore quelque image des mœurs antiques ». Ils restent une école de vigueur et de justesse virile pour la pensée, pour la conversation, pour les habitudes elles-mêmes (4).

(1) « Ces cercles sont des sociétés de douze ou quinze personnes qui louent un appartement commode qu'on pourvoit à frais communs de meubles et de provisions nécessaires. C'est dans cet appartement que se rendent tous les après-midi ceux des associés que leurs affaires ou leurs plaisirs ne retiennent point ailleurs. On s'y rassemble et là, chacun se livrant sans gêne aux amusements de son goût on joue, on cause, on lit, on boit, on fume. Quelquefois on y soupe, mais rarement parce que le Genevois est rangé, et se plaît à vivre avec sa famille. Souvent aussi l'on va se promener ensemble et les amusements qu'on se donne sont des exercices propres à rendre et maintenir le corps robuste... Tels sont les amusements journaliers de la bourgeoisie genevoise. Sans être dépourvus de plaisir et de gaieté, ces amusements ont quelque chose de simple et d'innocent qui convient à des mœurs républicaines... » *Œuvres*, t. III, p. 158-159.

(2) Mme de Staël approuve cet usage « dans une république, où l'amour de la patrie est un mobile si puissant qu'il rend les hommes indifférents même à ce que nous appelons la gloire. » *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau* (1788). *Œuvres complètes*, Paris, 1820, t. I^{er}, p. 20.

(3) « Les femmes en général n'aiment aucun art, ne se connaissent à aucun métier, n'ont aucun génie, etc., etc. » *Œuvres*, t. III, p. 160, note 2.

(4) § Les hommes entre eux, dispensés de rabaisser leurs idées à la portée de

Les « sociétés » des femmes genevoises, malgré la médisance satirique qui y fleurit, sont aussi un bien, puisqu'elles permettent aux sexes de vivre séparés et chacun à sa manière. Médisantes et « observatrices », mais non menteuses et calomniatrices, les Genevoises font presque dans notre ville l'office de censeurs. La crainte de leur caquet prévient bien des scandales publics, et, à tout prendre, mieux vaut dire à ses amies du mal de son mari que, tête-à-tête avec un homme, de lui en faire.

Quant aux inconvénients des cercles, qu'on leur reproche si âprement, Rousseau estime qu'ils ne l'emportent pas sur les avantages de cette institution. On joue, on boit, on s'enivre, on passe les nuits. Si cela est vrai, cela est un abus, mais l'institution reste bonne en elle-même.

Emporté par la joie de discuter, Rousseau, dans un des passages les plus paradoxalement amusants qu'il ait écrits, s'exalte, sinon jusqu'à justifier complètement, du moins jusqu'à excuser dans une large mesure l'intempérance et l'ivresse. Ceci encore est bien d'un Suisse, et je ne crois pas qu'un Français poli, même en veine de paradoxé, eût jamais imaginé semblable plaidoyer (1). Le fléau social de l'alcoolisme est inconnu du dix-huitième siècle et il est certain qu'aujourd'hui Rousseau n'eût pas ajouté, comme il le fit alors : « Jamais peuple n'a péri par l'excès de vin, tous périssent par le désordre des femmes. » Quant au jeu, il n'aura jamais grand crédit « chez un peuple raisonneur et laborieux, qui connaît trop le prix du temps et de l'argent pour aimer à les perdre ensemble ».

« Conservons donc les cercles, même avec leurs défauts » et surtout conservons précieusement, s'il en est temps encore, nos mœurs nationales. « Deux ans seulement de comédie et tout est bouleversé. » Le mépris des anciens usages suivra de près l'adoption des nouveaux. Qu'on substitue « l'agréable vie de Paris et les bons airs de France » à l'ancienne simplicité, et « je doute

femmes et d'habiller galamment la raison, peuvent se livrer à des discours graves et sérieux sans crainte du ridicule. On ose parler de patrie et de vertu sans passer pour rabâcheur : on ose être soi-même sans s'asservir aux maximes d'une caillette, etc. »

(1) « Toute intempérance est vicieuse, et surtout celle qui nous ôte la plus noble de nos facultés. L'excès du vin dégrade l'homme, aliène au moins sa raison pour un temps et l'abrutit à la longue. Mais enfin le goût du vin n'est pas un crime ; il en fait rarement commettre ; il rend l'homme stupide et non pas méchant. Pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachements durables. Généralement parlant, les buveurs ont de la cordialité, de la franchise ; ils sont presque tous bons, droits, justes, fidèles, braves et honnêtes gens, à leur défaut près. »

un peu, dit Rousseau, que des Parisiens à Genève y conservent longtemps le goût de notre gouvernement ».

Son patriotisme ne craint pas de pousser ici un véritable cri d'alarme : « Il ne faut point le dissimuler, les intentions sont droites encore, mais les mœurs inclinent déjà visiblement vers la décadence. » Rousseau oppose alors, dans une page admirable d'éloquence et d'ironie, ce qu'il a vu et ce qu'on lui rapporte de l'éducation adoucie, affinée et efféminée que l'on donne aux enfants genevois (1), et ce qu'il se rappelle de l'éducation rude, virile, civique que les garçons recevaient à Genève au temps de son enfance. Et il préfère les polissons de son temps rentrant « au logis, suant, essoufflés, déchirés » aux « beaux petits messieurs requinqués » que forme l'éducation nouvelle.

Le danger est grand. « Ne nous flattons pas de conserver notre liberté en renonçant aux mœurs qui nous l'ont acquise ! »

Funeste aux mœurs nationales, le théâtre nuira encore directement à la constitution genevoise en rendant plus sensible l'inégalité des conditions sociales. Les spectacles constituent une espèce de taxe volontaire, indirecte, onéreuse pour le peuple, et qui n'est pas proportionnelle à la fortune de ceux qui la paient. Appauvrissant les pauvres, sans rendre les riches moins riches, elle accentue les inégalités de fortune, et cette rupture d'équilibre est tout particulièrement dangereuse dans une petite ville et dans une démocratie. C'était là, nous l'avons vu, une des craintes les plus justifiées des bourgeois genevois.

Enfin, les enseignements que donne le théâtre seront nuisibles aux Genevois plus qu'à tout autre peuple. La tragédie nous représente des tyrans et des héros. Qu'en avons-nous à faire ? La Comédie, au lieu de nous guérir de nos ridicules, nous apportera ceux d'autrui. Elle nous persuadera que nous avons tort de mépriser des vices qu'on estime si fort ailleurs. Enfin, tout le théâtre français ne respire que la tendresse et l'amour passionné. Il est plus dangereux à montrer aux Genevois qu'à tout autre peuple. Car, à en croire Rousseau, « sous un air flegmatique et froid, le Genevois cache une âme ardente et sensible, plus facile à émouvoir

(1) « A mon dernier voyage à Genève, j'ai déjà vu plusieurs de ces jeunes demoiselles en justaucorps, les dents blanches, la main potelée, la voix flûtée, un joli parasol vert à la main, contrefaire assez maladroitemment les hommes. » *Œuvres*, t. III, p. 164. Un portrait de Paul Moultou enfant, exposé à Genève en 1906 à la salle Thellusson, montre ce garçon vêtu d'une robe de fille, avec parasol et éventail.

qu'à retenir. Dans ce séjour de la raison, la beauté n'est pas étrangère, ni sans empire; le levain de la mélancolie y fait souvent fermenter l'amour; les hommes n'y sont que trop capables de sentir des passions violentes, les femmes de les inspirer; et les tristes effets qu'elles y ont quelquefois produits ne montrent que trop le danger de les exciter par des spectacles touchants et tendres (1) ».

Tout n'est pas faux, certes, dans ce portrait du Genevois ardent, passionné, sensible et violent dans la passion mélancolique et tendre, mais cette passion concentrée et intérieure n'apparaît guère à la surface et se manifeste peu à l'extérieur et par le geste. Pour peindre ici le Genevois, c'est le Genevois Jean-Jacques que Rousseau a eu sous les yeux et qu'il a pris pour modèle.

Le dernier argument, qui dut piquer au vif l'amour-propre genevois, c'est que, pour juger des spectacles, le goût manquera. Faute de tradition et d'exercice, les comédiens seront mauvais et les pièces reçues de seconde main. On se targuera, néanmoins, de goût et de jugement en matière théâtrale et, n'en ayant pas, on se rendra parfaitement ridicule. Et, d'ailleurs, ajoute Rousseau, « qu'est-ce au fond que ce goût si vanté? l'art de se connaître en petites choses. En vérité, quand on en a une aussi grande à conserver que la liberté, tout le reste est bien puéril ». Rousseau heurte ainsi, à chaque pas, et attaque de front la tradition française et l'époque contemporaine où « le culte du goût » reste, pour un Voltaire, la seule foi vivante, la seule dévotion émue.

C'est ici que, dans un passage trop peu développé, mais très curieux à relever, Rousseau, après avoir montré tous les inconvénients d'un théâtre importé de l'étranger, entrevoit la possibilité d'un théâtre national :

« Il est sûr que des pièces tirées, comme celles des Grecs, des malheurs passés de la patrie ou des défauts présents du peuple, pourraient offrir aux spectateurs des leçons utiles. » Pour la tragédie, les grands noms des obscurs martyrs de la liberté genevoise, Philibert Berthelier, Jean Levrery (Lévrier), se présentent d'emblée à son imagination de citoyen, et il prononce leurs noms avec une éloquente émotion (2). A côté de ces héros, les tyrans

(1) Ayant cette idée-là, on comprend que Rousseau n'ait pas voulu adresser à Genève un seul exemplaire de sa *Julie*. Mais cette idée est-elle bien juste? Il convient peut-être de distinguer ici entre les diverses classes de Genevois.

(2) « Philibert Berthelier fut le Caton de notre patrie, avec cette différence, que la liberté publique finit par l'un et commença par l'autre... Il mourut comme doit mourir un martyr de la liberté. »

dans la tragédie genevoise, seraient « des gentilshommes de la Cuiller, des évêques de Genève, des comtes de Savoie, des ancêtres d'une maison avec laquelle nous venons de traiter et à qui nous devons du respect (1) ». Quant à la comédie, il n'y faut pas songer à Genève. La ville « est si petite que les peintures de mœurs les plus générales y dégénéraient bientôt en satires et en personnalités. » Instrument des partis, des factions, des vengeances particulières, cette comédie locale causerait dans la cité les plus affreux désordres.

Aussi bien, pour avoir un théâtre national, ce n'est pas des acteurs qu'il nous faudrait seulement, mais aussi des auteurs dramatiques. Rousseau ne souhaite pas que le jour vienne où l'on verra « les citoyens, travestis en beaux esprits, s'occuper à faire des vers français et des pièces de théâtre (2), talents qui ne sont point les nôtres et que nous ne posséderons jamais (3) ». Il glisse rapidement sur cette idée d'un théâtre national qui, sans aucun doute, a séduit son imagination, mais qui, développée et préconisée ici, nuirait à sa thèse générale (4). Enfin, dans une dernière et déclamatoire tirade, il s'efforce de montrer les comédiens faisant sentir leur influence jusque dans les élections, et « les chefs d'un peuple libre » devenus « les créatures d'une bande d'histrions ».

Le théâtre étant ainsi écarté de Genève, comme dangereux et corrompateur, tout spectacle sera-t-il pour autant banni de la république? En aucune façon.

Non seulement, Rousseau veut conserver les spectacles républicains de Genève, mais il voudrait les voir se développer et se multiplier. Il fait alors le brillant et poétique tableau des fêtes populaires genevoises (5), fêtes publiques, tenues en plein air,

(1) Traité de Saint-Julien, entre la Savoie et Genève, du 3 juin 1754.

(2) Comme le conseiller François Tronchin, ce *factotum* de Voltaire, qui, quatre ans plus tard, votera contre Rousseau dans le Conseil.

(3) Rousseau place ici un compliment à l'adresse de Voltaire, auteur tragique. Rapproché du contexte, cet éloge ressemble beaucoup à un coup de patte : « Que M. de Voltaire daigne nous composer des tragédies sur le modèle de *la Mort de César*... et, s'il nous faut absolument un théâtre, qu'il s'engage à le remplir toujours de son génie et à vivre autant que ses pièces! »

(4) Dans sa *Théorie générale des beaux-arts* (1771-1774), le Zurichois Sulzer « a sur le théâtre populaire des idées toutes modernes... Certaines pages de son livre, mises en regard de la *Lettre à d'Alembert*, complètent l'œuvre de Jean-Jacques en nous donnant la définition d'un théâtre qui n'est autre que notre *Festspiel* suisse actuel, mais dont les origines remontent bien avant dans le moyen âge ». G. DE REYNOLD, *le Doyen Bridel*, Lausanne, 1909, p. 230-231.

(5) *Œuvres*, t. III, p. 171-172.

sous le ciel, ouvertes à tous, où les spectateurs sont en spectacle à eux-mêmes, où ils sont acteurs eux-mêmes, et où la joie de se voir, de s'aimer, de se sentir unis tient lieu de tout. « Nous avons tous les ans des revues, des prix publics, des rois de l'arquebuse, du canon, de la navigation. » Multiplions les fêtes pareilles et les rois de cette espèce! Rousseau préconise encore les concours de gymnastique : la lutte, la course, le jet du disque, et divers autres exercices du corps. Il propose des régates sur le lac, dont il trace par l'imagination, le séduisant programme (1). Il célèbre les bals entre jeunes gens d'âge à se marier, bals publics et officiels, présidés par un seigneur-commis, bals dont il esquisse le plan sentimental, idyllique et, il faut bien l'avouer, légèrement ridicule (2). De telles fêtes, simples et patriarcales, suffiraient à attirer et à retenir les étrangers à Genève, ce qui n'est pas, aux yeux de Rousseau, un grand bien (3) et surtout elles contribueraient à y faire revenir les nombreux Genevois fixés à l'étranger. Rousseau a écrit ici, en laissant parler son cœur de citoyen et son imagination de poète, des pages superbes sur l'ardeur du Genevois à célébrer ses fêtes (4); sur l'attachement profond du Genevois exilé à l'image de la petite patrie lointaine (5); sur sa joie à y revenir finir ses jours pour la retrouver pareille à elle-même et constante dans ses maximes (6).

(1) « Y aurait-il au monde un plus brillant spectacle que de voir sur ce vaste et superbe bassin des centaines de bateaux, élégamment équipés, partir à la fois, au signal donné, pour aller enlever un drapeau arboré au but, puis servir de cortège au vainqueur revenant en triomphe recevoir le prix mérité? »

(2) Rousseau veut qu'on couronne, au dernier bal de chaque hiver, la jeune personne qui se serait comportée le plus honnêtement, le plus modestement et qui aurait plu davantage à tout le monde. Ses parents seraient félicités publiquement. Elle-même, si elle se mariait dans l'année, recevrait de la Seigneurie une distinction officielle importante.

(3) « Je suis persuadé, quant à moi, que jamais étranger n'entra dans Genève qu'il n'y ait fait plus de mal que de bien. »

(4) « On ne le reconnaît plus. Ce n'est plus ce peuple si rangé qui ne se départ point de ses règles économiques; ce n'est plus ce long raisonneur qui pèse tout, jusqu'à la plaisanterie, à la balance du jugement. Il est vif, gai, caressant; son cœur est alors dans ses yeux comme il est toujours sur ses lèvres; il cherche à communiquer sa joie et ses plaisirs; il invite, il presse, il force, il se dispute les survenants. Toutes les sociétés n'en font qu'une, tout devient commun à tous. »

(5) « La moitié de nos citoyens, épars dans le reste de l'Europe et du monde, vivent et meurent loin de la patrie; et je me citerais moi-même avec plus de douleur si j'y étais moins inutile. »

(6) « Sera-ce avec des théâtres, toujours moins parfaits chez nous qu'ailleurs, qu'on les y fera revenir? Quitteront-ils la comédie de Paris ou de Londres pour aller revoir celle de Genève? Non, non, monsieur, ce n'est pas ainsi qu'on les peut ramener. Il faut que chacun sente qu'il ne saurait trouver ailleurs ce qu'il a laissé

Enfin, après une digression poétique, aussi brillante qu'inutile, sur les vierges spartiates qui dansaient nues devant la foule, et sur la chasteté de la pure nudité, Rousseau évoque le souvenir de ces fêtes simples, viriles, patriotiques, que son enfance a vues et que son cœur n'a pu oublier. La page merveilleuse d'allure, de couleur, d'émotion, où il a peint la revue du régiment de Saint-Gervais et la fête spontanée du peuple au retour des troupes, couronne la lettre à d'Alembert et l'enveloppe d'une chaude, lumineuse et splendide auréole de civisme et de patriotisme genevois : « Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore : « Jean-Jacques, me disait-il, « aime ton pays (1) ! »

Ce tressaillement, Rousseau le sentait vraiment en écrivant ces pages et il n'est pas un Genevois qui ne l'éprouve encore en les lisant.

Et, de fait, la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* est, parmi tous les écrits de Rousseau, l'un des plus complètement genevois. Son patriotisme l'a, ici, magnifiquement inspiré. C'est ce patriotisme qui s'exprime, qui se proclame et qui s'exalte avec une ardeur d'éloquence, avec un éclat de poésie, avec un attendrissement intime que Rousseau lui-même ne retrouvera plus au même degré. C'est bien un Genevois du peuple qui parle, inspiré par l'antipathie instinctive et profonde que ressent le populaire pour les mœurs étrangères et pour l'importation du théâtre dans ses murs. Dans l'ardeur enthousiaste de son apologie, Rousseau ira jusqu'à célébrer les vices de ses concitoyens, l'intempérance des hommes et la médisance acrimonieuse des femmes. Attaque contre le divertissement favori et la passion dominante de la société française, déclaration de guerre à Voltaire qu'il contrecarre dans son idée la plus fixe et la plus chère, la *Lettre à d'Alembert* constitue une véritable « profession de foi » civique, républicaine, protestante, de Rousseau.

Elle est aussi, de tous ses ouvrages, celui qui nous donne le plus de renseignements précieux sur la Genève d'alors et sur les modifications qu'elle est en train de subir au milieu du dix-huitième

dans son pays ; il faut qu'un charme invincible le rappelle au séjour qu'il n'aurait point dû quitter, etc., etc... »

(1) Le morceau, trop connu pour être cité ici : « Je me souviens d'avoir été frappé dans mon enfance d'un spectacle assez simple... Tu es Genevois, tu verras un jour d'autres peuples, mais quand tu voyagerais autant que ton père, tu ne trouveras jamais leur pareil », se trouve dans *Œuvres*, t. III, p. 175-176, en note.

siècle. Activité, mœurs, habitudes, cercles, vie à la campagne, goût de la campagne, vie séparée des hommes et des femmes, passions contenues des Genevois, leurs fêtes nationales, leur attachement au sol natal et aux coutumes anciennes, premiers signes de décadence dans l'éducation et dans les mœurs, tout cela surgit dans une claire lumière, en plein relief, évoqué par la ferveur des souvenirs ou la violence des sentiments intimes de Rousseau. De tous ses livres, c'est aussi le seul qu'il composa de verve, dans l'emportement de l'inspiration, en trois semaines, et dans la joie de créer. Et, de toutes ses œuvres, c'est cette œuvre genevoise que Rousseau, jusqu'au terme de sa vie, préféra à toutes les autres (1).

Il a le droit de se rendre l'hommage qu'il a fait ici « œuvre d'homme ». Il a osé parler pour le bien de son peuple, obéissant à la voix du devoir patriotique, sachant qu'il va consommer sa rupture avec l'*Encyclopédie*, avec Diderot, avec tous les puissants du jour, et avec Voltaire le tout-puissant. Qu'entraîné par la passion, il déclame par endroits et pousse jusqu'au paradoxe, que sa lettre porte les traces de l'improvisation, par plus d'une digression superflue et plus d'une erreur de fait évidente, l'œuvre n'en reste pas moins émouvante et belle. Elle parle au cœur, parce qu'elle vient du cœur. Et c'est là l'essentiel (2). On le sentit à Genève, on le reconnut, et on fut reconnaissant à Rousseau de cet acte de civisme.

Non pas, certes, M. de Voltaire, qui écume de rage et écrit à Vernes sur une carte à jouer : « A l'égard des ânes rouges qui écrivent contre l'art des spectacles, dans lequel ils se sont eux-mêmes exercés, je les plains et je vous aime. » Ni la clique genevoise des Délices, ni la belle Charlotte Pictet, mariée par Voltaire à Samuel de Constant, laquelle écrit, le 4 novembre 1758 : « Nous lisons le Rousseau genevois : rien n'est plus fou, ni plus fait pour

(1) Dusaulx raconte qu'à un dîner chez lui, on fit remarquer à Rousseau tous ses livres exposés sur un même rayon de bibliothèque. « Saisissant sa *Lettre à d'Alembert* concernant les spectacles, il s'écria : « Voici mon livre favori, voici mon Benjamin ! C'est que je l'ai produit sans effort, du premier jet, et dans les moments les plus lucides de ma vie. On a beau faire, on ne me ravira jamais à cet égard la gloire d'avoir fait une œuvre d'homme. » DUSAULX, *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*. Paris, 1798, p. 102.

(2) « Jamais Rousseau ne s'est montré avec autant de dignité : l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la liberté, l'attachement à la morale guident et animent sa pensée. La cause qu'il soutient, surtout appliquée à Genève, est parfaitement juste ; tout l'esprit qu'il met quelquefois à soutenir un paradoxe est consacré dans cet ouvrage à appuyer la vérité. » MME DE STAEL, *ouvr. cité*, p. 19.

le bas (1). » Mais le dédain de la belle Charlotte produit peu d'effet et Voltaire n'ose rien répondre. Le jeu de Rousseau est nouveau pour lui et devant cette massue d'éloquence, brandie avec fougue, il retire, le jugeant trop mince, le fleuret de son ironie déliée. Il attend le moment, lointain ou proche, où il pourra blesser Rousseau, traîtreusement, d'un coup de stylet empoisonné.

La bourgeoisie genevoise exulta. Rousseau, depuis la *Dédicace à la république*, était son idole. Et maintenant, il la défendait dans ses maximes, ses instincts, ses plaisirs et ses cercles. L'enthousiaste admirateur de Jean-Jacques, Paul Moultoy, lui décrit, avec son lyrisme coutumier, l'impression produite à Genève (2).

La réponse de Rousseau à ce panégyrique, où il trouva « des traits dignes du sens de Tacite et du zèle de Caton », montre que la lettre d'Alembert avait été fort approuvée par « le respectable Abauzit » ; et cette approbation d'un sage consola Jean-Jacques de bien des critiques.

La partie la plus clairvoyante du clergé genevois, qui sut comprendre alors, mieux qu'elle ne fit plus tard, que Voltaire était pour elle l'ennemi, et Rousseau l'allié, fut, sous quelques réserves, enchantée du livre et de l'impression qu'il produisit dans Genève. Le professeur J. Vernet, remerciant Rousseau de l'envoi de son livre, lui écrit, le 24 novembre 1758, pour approuver pleinement tout ce qu'il a dit sur la théologie des ministres et contre l'importation du théâtre (3). Le patriotisme, l'inspiration morale et religieuse, la courageuse générosité de Rousseau y sont dûment célébrés par cet homme, plutôt froid, qui va s'échauffant jusqu'à ce vœu final : « Dieu veuille vous fortifier et vous ramener dans une patrie à laquelle vous faites tant d'honneur ! »

Si l'accord de Rousseau avec la bourgeoisie et le clergé genevois est complet à ce moment, la partie même de l'aristocratie qui

(1) L. PEREY et G. MAUGRAS, *ouvr. cité*, p. 207.

(2) « Votre livre est ici le signal de ralliement de tous les bons citoyens, l'opprobre et l'effroi des méchants, et l'on peut juger maintenant de l'amour plus ou moins grand que chacun porte à la patrie par le degré d'estime qu'il donne à votre ouvrage. En un mot, si Genève peut conserver ses anciennes mœurs ou les reprendre, c'est à vous qu'elle le devra, et le *palladium* de cette république est sorti de cet article de l'*Encyclopédie* qui devait la conduire à sa ruine. » 1758. STRECKEISEN-MOULTOU, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 1865, t. I^{er}, p. 1-2.

(3) Lettre publiée par M. Eug. RITTER, dans les *Etrennes chrétiennes*, année 1881, p. 196 et suivantes. Sur l'accord de Vernet et de Rousseau, et l'alliance de la bourgeoisie et de l'Académie contre Voltaire, alliance que vint rompre le bûcher de l'*Emile*, voir les pages remarquables de Charles BORGEAUD, *Académie de Calvin*, p. 550-558.

réprouve les intentions de Voltaire, ne laisse pas que d'être inquiète sur l'éloge enthousiaste que Rousseau a fait des cercles. « Nos cercles sont un mal politique qu'il ne pouvait voir de cent lieues », écrit Charles Bonnet à Lalande (1). Les cercles sont en effet un danger constant pour le régime oligarchique par l'esprit de discussion, de vigilance, de critique impitoyable qui y règne et s'y développe. Et les partisans du *statu quo* s'en doutent.

Il est amusant, encore aujourd'hui, de lire à cet égard, l'interminable et onctueuse épître du 13 novembre 1758, où le docteur Tronchin, après s'être déclaré tout à fait d'accord avec Rousseau « sur la nature et sur les effets de la comédie », et avoir reconnu modestement que sur aucun article il ne saurait s'exprimer aussi bien que lui, s'efforce de prouver à son « bon ami » le mal effroyable que les cercles font aux mœurs genevoises ; car il ne s'agit que des mœurs, et nullement, comme on pourrait le croire, de politique (2) !

A cette prière du pharisien, à cette sévère condamnation du péager bourgeois, qui fume et boit dans les cercles, Rousseau, qui avait résolu pourtant de ne rien répondre aux criticailleries venues de Genève ou d'ailleurs, ne peut se tenir de riposter. Il le fait par sa fameuse lettre du 27 novembre 1758 au docteur Tronchin, qui est un admirable complément à la *Lettre à d'Alembert* (3).

Ecrite sur un ton respectueux, mais ferme, où l'on sent frémir la colère de Rousseau pour l'outrage fait à sa classe, cette lettre vraiment vibrante est encore belle à lire aujourd'hui. Elle nous montre l'ancien petit apprenti graveur de Saint-Gervais se redressant de toute sa hauteur en face du patricien, satisfait et protecteur, qu'il foudroie de son éloquence. Sans nier les abus que peuvent produire les cercles, Rousseau croit qu'aux abus des cercles supprimés succéderaient des abus bien pires. L'éducation qui convient aux enfants genevois, intermédiaire entre l'éducation publique des Grecs et l'éducation domestique des monarchies, est précisément l'éducation des cercles et des sociétés, où ils doivent accompagner, les garçons, leurs pères, et les filles, leurs mères. Ici se place ce magnifique éloge de l'horloger genevois où Rousseau, évoquant le souvenir de son père idéalisé par la distance, et toute sa race, et toute son enfance, revendique si fière-

(1) Le 19 janvier 1759. Voir E. RITTER, *J.-J. Rousseau et Charles Bonnet*, dans les *Etrennes chrétiennes*, année 1898, p. 192.

(2) Lettre publiée par Streckeisen, t. I^e, p. 325-326.

(3) *Œuvres*, t. IV, p. 292-293.

ment son origine ouvrière, son éducation à l'atelier, et cet état moyen de l'horlogerie, auquel il appartient, et qui reste, dans l'Etat genevois, comme partout, le plus intact moralement, le riche étant toujours le premier corrompu et la plèbe suivant les riches.

L'évolution de Rousseau a ainsi atteint son terme. Il a pris parti et position pour Genève contre Voltaire, pour les vieilles mœurs nationales contre les mœurs nouvelles d'importation étrangère, pour le protestantisme genevois contre l'*Encyclopédie*, pour la bourgeoisie horlogère de Saint-Gervais et ses cercles contre le patriciat et ses craintes.

Laissons à d'autres le soin de raconter les péripéties de la lutte qui se poursuit à Genève pour et contre le théâtre. Rousseau n'y est plus directement mêlé, et il suffit de dire que, peu de temps après avoir publié la *Lettre à d'Alembert*, il avait le sentiment de n'avoir pas triomphé dans la lutte et d'être vaincu, dans sa propre patrie, par l'influence de Voltaire. Il exprime, non sans amertume, ce sentiment à la fin d'une lettre écrite au docteur Tronchin le 28 avril 1759 (1). Mais ici, comme en tant d'autres occasions, Rousseau a vu et peint les choses trop en noir. Ce n'était là qu'une défaite passagère, si défaite il y avait. L'idée de Rousseau devait triompher à Genève et nous avons dit comment, neuf ans plus tard, l'instinct populaire la traduisit par le geste et par l'action, en brûlant, ou en empêchant d'éteindre, alors qu'il brûlait, le théâtre imposé depuis deux ans à la cité par la pression de l'étranger. Pour rétablir un théâtre à Genève, en 1783, il faudra d'abord fermer les cercles, abolir les milices, supprimer les exercices militaires, et désarmer les citoyens. La victoire du théâtre fut celle, bien passagère, de la réaction oligarchique.

(1) « Si j'ai bien voulu, devant le public, rendre honneur à ma patrie, je ne prévoyais que trop que ce qui était vrai ne le serait pas longtemps. Je m'efforçais de retarder ce triste progrès par des considérations utiles, mais tant de causes l'ont accéléré, que le mal est désormais sans remède; loin d'aller être témoin de la décadence de nos mœurs, que ne puis-je fuir au loin pour ne pas l'apprendre? J'aime mieux vivre parmi les Français, que d'en aller chercher à Genève. Dans un pays où les beaux esprits sont si fêtés, Jean-Jacques ne le serait guère, et quand il le serait, il n'aurait guère à s'en glorifier. » *Annales*, t. I^{er}, p. 39-41.

CHAPITRE II

« LA NOUVELLE HÉLOÏSE » (1761)

- I. Un roman suisse. — Ce qu'il apporte de nouveau et d'étranger. — Succès de cette nouveauté en France. — Trois sources d'inspiration poétique. — « Le sentiment y est. » — Triomphe de la passion. — Brève analyse du roman. — Faiblesse de la psychologie. — Importance des digressions et des discussions d'idées.
- II. Nouveauté de ce roman. — Sentiment intime et passionné de la nature. — Décor du pays romand et du lac de Genève. — Vie patriarcale à la campagne. — L'Alpe suisse et les montagnards du Valais. — Profession de foi protestante de Julie.
- III. Genève et les Genevois décrits et jugés par Claire d'Orbe. — Accueil réservé fait à la *Nouvelle Héloïse* à Genève. — Cause de cette réserve.

I

Dans la lettre à d'Alembert sur les spectacles, Rousseau se tenait encore sur la défensive, combattant l'invasion des mœurs étrangères dans son pays. Dans la *Nouvelle Héloïse*, on pourrait dire qu'il prend l'offensive, offrant les mœurs, la vie, la pensée morale et religieuse de son pays en exemple et en modèle à l'étranger. Et cela est si bien l'intention de Jean-Jacques que, parlant de la *Nouvelle Héloïse*, il l'appelle un *roman genevois* (1). Il aurait pu l'appeler, à meilleur droit encore, un roman suisse (2). Et c'est en effet quelque chose de tout nouveau, de très différent, de tout à fait étranger à la France que la *Nouvelle Héloïse* apporte au roman français : la mélancolie dans la passion, le sentiment intime et profond de la nature, la vie campagnarde

(1) *Observations* de J.-J. Rousseau sur les retranchements que M. de Malesherbes voulait qu'on fit à la *Nouvelle Héloïse* (1761). *Œuvres*. t. II, p. 386.

(2) M. G. DE REYNOLD, *Le Doyen Bridel*, Lausanne, 1909, p. 86, dit « ce roman vaudois » et montre l'impression produite par la *Nouvelle Héloïse* en Suisse et l'influence qu'elle y exerça : « De ce jour, la poésie romande fut créée, et Bridel exista, etc., etc. »

et patriarcale du pays romand, le décor du lac et de l'Alpe suisse, et aussi, on peut bien le dire, l'idée protestante sous son double aspect moral et religieux. Par les personnages, par le décor, par les sentiments, par les idées même, le roman de Rousseau est suisse. Il ouvre à ses lecteurs français des horizons nouveaux et des perspectives inconnues, et il fait jaillir du sol étranger des sources d'émotion profonde que l'ironie desséchante du siècle semblait avoir à jamais taries. Ainsi s'explique le succès prodigieux, inouï et durable, que rencontrèrent, dès leur apparition, en France, les lettres, si souvent prolixes, prêcheuses et déclamatoires, des deux amants « habitants d'une petite ville au pied des Alpes (1) ». Lasse d'ironie et de sarcasme, d'intellectualisme sec et discuteur, de négation et de scepticisme ricaneur, l'âme française but avec avidité, aux sources nouvelles et fraîches, les flots de passion, de sentiment, d'éloquence, de foi optimiste et de religiosité morale que Rousseau répandait ainsi magnifiquement sur un sol trop longtemps desséché. Aux âmes inquiètes, ardentes, passionnées, aux cœurs sensibles et romanesques, aux esprits chercheurs, aux consciences sincères et scrupuleuses, qu'est-ce que le roman français avait donné avant Rousseau?

L'observation juste et courte, la morale terre à terre de *Gil Blas* (1725 à 1735); la passion presque enfantine, tout inconsciente et toute sensuelle de *Manon Lescaut* (1733); le réalisme clairvoyant et satirique du *Paysan parvenu* (1751); enfin, le pessimisme corrosif et le nihilisme sardonique de *Candide* (1758).

Trois ans après *Candide*, au carnaval de 1761, paraît la *Nouvelle Héloïse* (2), et il semble que ce soit un grand souffle d'air des Alpes qui passe sur la plaine brûlante, chassant les miasmes des

(1) On s'arrache à Paris les volumes qui se louent douze sous l'heure dans les cabinets de lecture. Les femmes pleurent à se rendre malades, à se rendre laides. Une mondaine, en oublie le bal et passe la nuit à lire. On s'éprend de Rousseau, on lui adresse des déclarations passionnées. On veut savoir qui est Julie. On fait demander à Jean-Jacques le portrait de la bien-aimée. Voir *Confessions*, l. XI *Œuvres*, t. I^{er}, p. 288-289.

(2) La correspondance de Rousseau avec son éditeur, Marc-Michel Rey, précise exactement la date où fut envoyée chacune des six parties du roman. C'est le 24 octobre 1758 que Rousseau fait prix avec Rey pour 90 louis (15 louis par partie). La première partie est envoyée en avril 1759; la deuxième, le 2 mai; la troisième, le 5 septembre; la quatrième, le 20 octobre; la cinquième, un peu avant le 15 décembre; la sixième partie, avec la préface, le 18 janvier 1760. La longueur de l'ouvrage, la minutie de Rousseau dans ses corrections d'épreuves et surtout les difficultés qu'il rencontre pour la publication du roman en France expliquent les quinze mois qui séparent la remise du dernier manuscrit et l'apparition du livre.

villes, rafraîchissant les esprits et les cœurs, et versant sur les âmes, lasses enfin d'ironie et de sécheresse, avec l'arome tonique et vivifiant de la montagne, la fraîcheur délicieuse de la poésie, de l'enthousiasme et de la mélancolie passionnée.

Rêvé, médité et écrit tout entier à la campagne et dans la solitude, dès son établissement à l'Ermitage (9 avril 1756), le roman de Rousseau porte l'empreinte profonde du triple enthousiasme qui le fit concevoir : enthousiasme de la nature, enthousiasme des souvenirs de jeunesse, enthousiasme de sa passion tardive pour Mme d'Houdetot.

La joie de la campagne retrouvée, la promenade solitaire, les primevères, les violettes, le rossignol, le printemps, le grand silence de la forêt, enflamment le cerveau de Rousseau d'une véritable ivresse. Au contact de la nature, et loin du monde artificiel qu'il a fui, son âme s'épanouit à la tendresse, et le besoin d'aimer la remplit tout entière. Il rêve au souvenir des femmes autrefois aimées, au souvenir surtout de la blonde et maternelle amie de Savoie, et son cerveau embrasé conçoit, dans un monde chimérique, d'idéales et imaginaires amours. Les premiers contours, encore incertains, du roman se tracent dans son imagination ravie et les premières lettres des amants de Vevey sont jetées sur le papier, sans plan, sans ordre, au hasard.

Ce flot impétueux du sentiment, ce brusque renouveau d'amour, si fréquent chez les hommes entre quarante et cinquante ans, prend forme, si l'on peut dire, et se cristallise, ensuite, dans la passion tardive, violente et douloureuse, de Jean-Jacques pour Mme d'Houdetot. La figure de Julie est faite ainsi du souvenir de Mme de Warens et de la présence adorée de Mme d'Houdetot (1). Cette femme délicieuse, sans être belle, ni même jolie, la seule qui ait inspiré à Rousseau un amour profond, avait vingt-sept ans, quand, à sa seconde visite, travestie en cavalier, elle déchaîna ainsi, dans l'âme de ce solitaire bourru et de ce moraliste austère, la joie, la démence et la douleur d'une passion délirante. Il faut relire, dans le récit encore brûlant, après tant d'années, des *Confessions*, cette folie de Rousseau et ses aveux. Leurs longues promenades dans la forêt, à l'Ermitage ou à Eau-bonne ; leurs journées et leurs soupers en tête-à-tête ; et les déclai-

(1) Il faut bien remarquer ici que la passion de Rousseau pour Mme d'Houdetot est le résultat de ses longues rêveries d'amour au sujet de Julie, et non pas l'inverse, comme on l'a dit trop souvent. Voir sur ce point la pénétrante étude de M. Lucien BRUNEL, *la Nouvelle Héloïse et Mme d'Houdetot*, Paris, 1888.

rations enflammées de Jean-Jacques, et la douceur de l'aimée. Car, si Mme d'Houdetot veut rester fidèle, moins par honneur que par amour, à son amant, qui est Saint-Lambert, et si elle refuse tout à Rousseau, elle le fait avec tant de grâce, de pitié et de tendresse que ses refus sont des caresses. Des cancans, de lettres anonymes, des indiscretions, des espionnages, viennent troubler cette passion délicieuse et sans espoir. Saint-Lambert prévenu affecte de traiter Rousseau comme un rival sans conséquence. Le 25 octobre 1757, cette dernière entrevue à Eau-bonne, ces adieux et ce baiser que Mme d'Houdetot lui donne comme une aumône, « devant ses gens ». La douleur de Rousseau, sa colère, sa rage contre les alentours de l'amie, mais non contre l'amie elle-même (1). Sa rupture avec Mme d'Épinay, Grimm, Diderot. Voilà, en quelques sèches notations, la trop longue crise esquissée. Crise de passion, de délire, d'ardeur, et, finalement de souffrance aiguë et de mélancolie intense, au cours de laquelle Rousseau conçut, médita et écrivit les dernières parties de la *Nouvelle Héloïse*, opposant l'idéale vision de ses « belles âmes » de petite ville suisse à la réalité assez laide du Paris philosophe et mondain, contre lequel il luttait maintenant corps à corps.

Dans sa première préface, Rousseau a tenu à marquer le caractère étranger, pour ne pas dire exotique, de son ouvrage.

« Quiconque veut se résoudre à lire ces lettres doit s'armer de patience sur les fautes de langue, sur le style emphatique et plat, sur les pensées communes rendues en termes ampoulés; il doit se dire d'avance que ceux qui les écrivent ne sont pas des Français, des beaux esprits, des académiciens, des philosophes mais des provinciaux, des étrangers, des solitaires, des jeunes gens, presque des enfants, qui, dans leurs imaginations romanesques, prennent pour de la philosophie les honnêtes délire de leur cerveau (2). »

La seconde préface est un dialogue où Rousseau répond à un interlocuteur qui vient de lire son manuscrit. Elle contient la critique la plus vive et la plus ferme qu'on ait jamais écrite de la *Nouvelle Héloïse* et exprime la claire volonté de l'auteur de ne tenir aucun compte de cette critique, de rompre en visière aux goûts, au ton, aux idées du milieu français, et de s'affirmer soi-même différent, étranger et étrange... « Ces lettres ne sont

(1) C'est le 19 ou 20 novembre 1757 que Rousseau commence la copie de son roman destinée à Mme d'Houdetot. *Annales*, V, t. V (1909) p. 24, note.

(2) *Œuvres*, t. II, p. 3.

point des lettres, lui dit-on. Ce roman n'est point un roman : les personnages sont des gens de l'autre monde. — J'en suis fâché pour celui-ci », répond Rousseau, et il reconnaît que les « belles âmes » qu'il a voulu peindre doivent demeurer inintelligibles à une philosophie qui prend peine « à rétrécir les cœurs » et « à rendre les hommes petits ». Style guindé, peu naturel, emphatique, déclamatoire ; pensées communes, rarement justes, jamais profondes ; petit milieu de deux ou trois amis toujours occupés d'eux seuls ! Rousseau admet tout cela, mais le langage de la passion n'est pas celui des gens du monde. Il n'en a ni l'éclat, ni la fermeté, ni la couleur, ni la force persuasive (1). Or, il ne s'agit pas ici de style épistolaire, mais de la passion qui s'exprime avec tout le désordre, la surabondance, et même la grandiloquence qui lui convient. « Ce ne sont plus des lettres que l'on écrit, ce sont des hymnes. »

On objecte encore à l'éditeur des lettres : Les gens du monde s'ennuieront vite de vos bonnes gens, de leur pathos affecté, de leur déraisonnement continu qu'un solitaire seul peut goûter ! Mais Rousseau n'écrit pas pour les gens du monde, il sait trop que cela est inutile, ni même pour les gens des grandes villes. Il écrit pour les honnêtes gens de province, pour ceux qui vivent à la campagne et sur leurs terres et, au lieu de les dégoûter, comme font les auteurs à la mode du jour, de leur vie simple, retirée et rustique, il veut leur en montrer la beauté et leur en faire mieux aimer le charme, la poésie et le prix.

Quant à l'impression que fera sur le lecteur ce livre, si ennuyeux et si attachant à la fois, Rousseau la prédit avec une justesse prophétique : « Leurs lettres n'intéressent pas tout d'un coup ; mais peu à peu elles attachent : on ne peut ni les prendre, ni les quitter. La grâce et la facilité n'y sont pas, ni la raison, ni l'esprit, ni l'éloquence ; le sentiment y est ; il se communique au cœur par degrés, et lui seul à la fin supplée à tout. C'est une longue romance, dont les couplets pris à part n'ont rien qui touche mais dont la suite produit à la fin son effet. »

Le sentiment y est ! Tout est là, et ces quatre mots expliquent, mieux que tout long commentaire, la force d'émotion contagieuse d'un tel livre et le prodigieux succès qui en accueillit l'apparition.

(1) « La passion, pleine d'elle-même, s'exprime avec plus d'abondance que de force ; elle ne songe pas même à persuader ; elle ne soupçonne pas qu'on puisse douter d'elle. Quand elle dit ce qu'elle sent, c'est moins pour l'exposer aux autres que pour se soulager. » *Ibid.*, p. 5.

Aucun écrit de Rousseau n'a des défauts plus nombreux et plus apparents que celui-ci — il le reconnaît lui-même — et aucun n'eut une influence sentimentale plus profonde. C'est au sentiment, c'est à l'âme qu'il s'adresse et ce furent les âmes sentimentales qui lui répondirent. Elles vinrent à lui avec un élan qui s'explique par le long jeûne où la littérature les avait tenues.

A ces âmes sentimentales, Rousseau apportait d'abord un roman de passion, passion d'âme éminemment, mais qui, dans les deux premières parties de l'œuvre, s'entremêle singulièrement de voluptueuse sensualité. Débordante et triomphante au début du roman, réfrénée et réprimée, après le mariage de Julie, par la conscience morale et le respect de la parole donnée, cette passion domine et remplit toute l'œuvre. Elle en anime toutes les pages et, plus forte que la mort, elle s'affirme éternelle et victorieuse dans la lettre que Julie mourante adresse à Saint-Preux, pour lui être remise après qu'elle aura cessé de vivre (1).

Cette passion brûlante, dominatrice, qui tient asservi l'être tout entier — sens, volonté, pensée — Rousseau, nous l'avons vu, l'avait trouvée en lui-même, au contact enchanteur de la nature d'abord, puis dans son amour éperdu et décevant pour Mme d'Houdetot.

Mais en tenait-il le principe et l'ardeur de sa race, de son origine genevoise? Le Genevois est-il passionné de tempérament et de complexion? Certes, pour le patriotisme, pour la politique, pour la religion, pour les formes diverses de la discussion, il l'est, à n'en pas douter et il l'est avec violence. Mais, pour l'amour? Rousseau l'affirme de la façon la plus catégorique et à plusieurs reprises (2). Et l'on serait tenté de le croire, car un être passionné en tout autre domaine doit, semble-t-il, l'être aussi dans le domaine royal de la passion, l'amour de l'homme pour la femme. Rien cependant, dans ce que j'ai pu lire d'histoire et de biographies genevoises contemporaines, ne m'autorise à affirmer que la passion fût alors chose répandue et force dominante dans la patrie

(1) « Eh! pourquoi craindrais-je d'exprimer tout ce que je sens? Ce n'est plus moi qui te parle; je suis déjà dans les bras de la mort. Quand tu verras cette lettre, les vers rongeront le visage de ton amante, et son cœur, où tu ne seras plus. Mais mon âme existerait-elle sans toi? Sans toi, quelle félicité goûterais-je? Non, je ne te quitte pas, je vais t'attendre. La vertu qui nous sépara sur la terre nous unira dans le séjour éternel. Je meurs dans cette douce attente, trop heureuse d'acheter au prix de ma vie le droit de t'aimer toujours sans crime, et de te le dire encore une fois. » Sixième partie, lettre 12. *Œuvres*, t. II, p. 377.

(2) Entre autres, dans la *Lettre à d'Alembert*, comme on l'a vu plus haut.

et dans la race de Rousseau (1). Si la passion existe à Genève, elle se cache au fond des cœurs et n'apparaît pas au grand jour.

Ce qui, en revanche, est certainement et profondément genevois, c'est la honte pudibonde que Jean-Jacques éprouve et témoigne à la pensée d'avoir pu écrire un roman d'amour où la volupté a sa place. Son interlocuteur, dans la seconde préface, lui demande tout à coup :

— « A la tête d'un livre d'amour, on lira ces mots : Par J.-J. Rousseau, *citoyen de Genève* ? »

Et Rousseau de répondre avec solennité :

— « *Citoyen de Genève* ! Non, pas cela. Je ne profane point le nom de ma patrie ; je ne le mets qu'aux écrits que je crois lui pouvoir faire honneur (2) ! »

Il pousse la pudeur du sentiment national jusqu'à faire le vœu, et à le tenir, de ne pas adresser un seul exemplaire du roman à ses concitoyens de Genève. Hypocrisie ! diront les malveillants. Non ! mais profondeur du pli originel, marque indélébile de l'empreinte genevoise.

La partie romanesque de ce roman, dont Rousseau s'exagérât si fort le danger moral et la puissance séductrice, peut se résumer en quelques lignes. La longueur de l'œuvre résulte des prolixes descriptions et dissertations, souvent contradictoires, que soulève, sous la plume de ces infatigables raisonneurs, le moindre incident du récit.

Tout le monde sait assez l'histoire du précepteur Saint-Preux et de son élève Julie d'Étange. L'amour qui s'empare d'eux, les premiers aveux, le premier baiser dans le bosquet de Clarens, l'exil volontaire de Saint-Preux dans les montagnes du Valais, et dans la retraite sauvage des rochers de Meillerie. La dureté aristocratique du baron d'Étange, qui veut imposer un autre mariage à sa fille, précipite une faute que nous faisions prévoir les confidences de Julie à sa cousine Claire d'Orbe. La passion contrariée fait tomber la jeune fille dans les bras de son amant. Julie se donne à Saint-Preux. Dans une scène de fureur, le vieux d'Étange repousse la demande en mariage que devait rendre plus

(1) Cependant les *Mémoires* (inédits) d'Isaac Cornuauud montrent chez ce natif de Genève des passions violentes, profondes et durables.

(2) *Œuvres*, t. II, p. 11. La lettre du 24 juillet 1760 à M.-M. Rey lui interdit sévèrement de faire figurer sous le titre du roman la devise de Rousseau : *Vitam impendere vero*. « Je vous prie de vous le tenir enfin pour dit », ordonne l'écrivain à l'éditeur.

acceptable l'offre généreuse d'un riche Anglais, ami de Saint-Preux, milord Edouard Bomston. L'amant repoussé quitte le pays et gagne Paris, d'où il continue de correspondre avec Julie. Les descriptions de la vie et de la société parisienne, que Saint-Preux trace dans ses lettres, font ressortir, par contraste, l'idylle du paysage et de la vie rustique au pays romand. Elles nous montrent les impressions de Rousseau lui-même arrivant à Paris, étranger champêtre que tout surprend, étonne et choque dans la grande ville.

A Clarens, les lettres d'amour ont été découvertes et Julie a refusé de se sauver par un mensonge. La mort de sa mère, la douleur et les supplications éplorées de son père, le remords s'alliant à la piété filiale, décident Julie à rompre avec Saint-Preux et même à épouser M. de Wolmar, un ami de son père, athée et vertueux. Mais elle aime encore Saint-Preux, son cœur lui jure un amour éternel et le lecteur ne doute pas que Julie ne se venge bientôt de la contrainte par la tromperie. Erreur profonde ! Car, à l'instant même du mariage célébré dans l'église, un revirement subit et complet se produit au fond de l'âme de Julie, revirement qui va transformer la destinée des amants et renverser le cours du roman. La conscience morale protestante, avec l'horreur du mensonge, qui en est le trait essentiel et distinctif, triomphe dans Julie et lui impose le serment intérieur de rester fidèle à la parole donnée. Elle sacrifiera donc, par amour de la vérité, à l'époux qu'elle n'aime pas l'amant qu'elle aime encore, et qu'elle ne veut plus aimer. La scène est admirable en elle-même, à peine gâtée seulement par les interminables dissertations, qui la suivent, sur l'adultère. Dans son ardent besoin de sincérité et de vérité, Julie demande à Saint-Preux, pour qui elle ne sera plus désormais qu'une amie, de pouvoir tout dire à Wolmar. Saint-Preux, désespéré, refuse cette autorisation et fait le tour du monde, après avoir sérieusement songé au suicide, dont le détourne une éloquente déclamation de milord Edouard.

Quand il revient, Julie, après six années d'une union parfaitement heureuse, quoique dénuée de toute passion, ne pouvant supporter le poids d'un secret odieux, avoue tout le passé à Wolmar. Cet homme calme n'en témoigne ni étonnement, ni colère. Bien mieux, il s'empresse d'inviter Saint-Preux à venir dans sa demeure, à s'y installer, à partager sa vie de famille, et peu après, à se charger de l'éducation de ses enfants ! Saint-Preux revoit Julie, son pays, son lac. Il décrit avec enthousiasme la maison de

Clarens, la vie large, heureuse, utile des Wolmar à la campagne et sur leurs terres, et le vertueux « ménage à trois » que Rousseau rêva d'établir, lui-même, et dans la vie réelle, avec Saint-Lambert et Mme d'Houdetot.

L'imperturbable Wolmar va plus loin encore. Dans le bosquet même de Julie, évocateur de souvenirs brûlants, il révèle à sa femme et à Saint-Preux qu'il a tout su avant l'aveu, qu'il a lu toutes leurs lettres, et qu'il a pleine confiance en leur vertu. Il les force à s'embrasser en sa présence et à rester seuls ensemble à Clarens pendant qu'il s'en va lui-même à Etange soigner ses forêts et ses prés. Ainsi, cet homme froid joue avec le feu et ce sage pousse à la folie. Il a cru sentir que « ses jeunes gens » sont à la fois « plus amoureux que jamais » et « parfaitement guéris ». Et il les confie l'un à l'autre.

L'épreuve est dangereuse. La force des souvenirs anciens est singulièrement puissante et celle de la mélancolie est plus périlleuse encore. Julie a avoué à Saint-Preux, qu'avec toutes les apparences du bonheur, elle n'est pas heureuse et cet aveu a plongé Saint-Preux dans de longues rêveries. Une promenade sur le lac, l'orage qui les pousse sur les rochers de Meillerie, l'asile ancien de Saint-Preux qu'ils vont revoir ensemble, le retour sur le lac dans la nuit, dans le silence, et la main dans la main, pénètrent Saint-Preux d'une sombre mélancolie, mêlée de douleur et de rage, à laquelle ne répondent que trop la mélancolie de Julie et ses larmes. « Nos cœurs n'ont jamais cessé de s'entendre », dit Saint-Preux. Et Julie répond : « Il est vrai, mais que ce soit la dernière fois qu'ils auront parlé sur ce ton. » Et, sans doute, en cet instant, le devoir triomphe du désir, la victoire d'âme est remportée. Mais on sent bien qu'il ne faudrait pas, pour qu'elle se transformât en défaite, beaucoup de rencontres pareilles. Aussi, après de très longues descriptions de la vie à Clarens ; après une vaine tentative de Julie pour faire épouser à Saint-Preux son amie Claire d'Orbe, demeurée veuve et restée charmante ; après de très amples dissertations épistolaires des deux amants sur la prière, la religion, le mysticisme, Julie, de façon très opportune, meurt. Dans une promenade à Chillon, en sauvant la vie de l'un de ses enfants qui est tombé au lac, elle a contracté un mal qui ne pardonne pas. Les derniers jours de Julie, ses discours, ses sentiments, son attitude devant la mort, sa profession de foi religieuse, qui touchera à salut l'athéisme de Wolmar, sa dernière lettre et son adieu suprême à Saint-Preux, où elle lui laisse, avec l'aveu d'un amour

éternel, le soin de son mari et de ses enfants, remplissent la fin du roman. Ainsi, la *Nouvelle Héloïse* nous a montré d'abord la passion sincère triomphant de la vertu conventionnelle et prudente, ensuite la vertu sincère l'emportant sur la passion, quand celle-ci deviendrait coupable, non parce que passion, mais parce que mensonge.

Cette brève analyse du roman suisse de Rousseau laisse assez deviner que la peinture vraie des caractères n'en est pas le point fort.

De parti pris et consciemment, Rousseau a voulu peindre moins des hommes que des héros, de « belles âmes », des êtres d'exception. Les personnages de ce roman appartiennent à une humanité idéale et chimérique rêvée par un poète bien plutôt qu'à l'humanité vraie qui s'agit et souffre sous les yeux de l'observateur et du psychologue. Étrangers à la vie réelle, ils apparaissent bien exceptionnels et bien peu vivants. A peine si le cadre d'idylle et de vie rustique où Rousseau les a placés les rend un peu moins invraisemblables qu'ils ne le seraient dans le mouvement, le bruit, l'éclat et l'esprit de la société mondaine parisienne.

Blonde et douce, tendre et modeste, Julie nous est toujours montrée comme une enchanteresse parée de toutes les vertus. Sensible et imaginative, c'est la pitié qui la perd. Franche et droite, c'est la passion de la vérité qui la sauve de l'adultère. Prêcheuse à l'excès, c'est elle qui le confesse, elle disserte, péroré, morigène et ratiocine à perte de vue. Elle est souvent horripilante mais enfin elle aime, elle se fait aimer et, par cet amour seulement elle vit parfois d'une vie assez intense.

Plus ordinaire, sans rien de très distingué ou de très brillant Saint-Preux reste une physionomie attachante et, comme on disait alors et comme on dira toujours plus, « sensible ». Timide dans sa contenance, un peu embarrassé de sa personne et de sa parole, quand il est de sang-froid, il se révélera, dans la passion bouillant et emporté jusqu'à la violence. C'est un Suisse. Mais c'est encore, et surtout, un faible. Un faible qui se fait tant aimer à cause de sa faiblesse même. Un révolté que le moindre geste de la femme aimée rend soumis jusqu'à la servilité. Un cœur orageux et incertain que la vie mène et que la passion domine. Un chevaucheur de nuages dont les chutes sont lourdes. Un mélancolique passionné qui ressemble beaucoup à Rousseau (1). Impar

(1) « Je le fis aimable et jeune, lui donnant au surplus les vertus et les défauts ».

fait et faillible, parmi tant de héros impeccables, il vit, par ces imperfections mêmes, un peu plus que les autres personnages du roman.

Claire, l'amie, est une brune piquante, éveillée et gaie, plus coquette et plus délurée que sa cousine, plus raisonnable aussi et plus prudente, parce que plus terre à terre. Elle a de l'esprit et de la verve qu'elle étale avec une constance trop suivie.

M. de Wolmar, le mari, n'est qu'un simple mannequin, parangon de sagesse et de vertu, assommant à l'insu de l'auteur et malgré sa volonté. L'air froid et posé, le maintien immuable, l'abord imposant, le geste rare et noble, cet homme modèle garde bien peu d'humanité. Le lecteur le plus bienveillant ne peut s'empêcher de regretter un peu que ce sage ne brûle pas le bout de ses doigts impeccables au feu qu'il attise avec tant d'imprudente sérénité.

Parmi les personnages de second plan, les deux plus en vue, le baron d'Etange, un ancien officier au service de France, portant encore beau et tout imbu de préjugés, et milord Edouard, ce phénix de vertu stoïque et de féminine sensibilité, ne sont guère plus que des fantoches, dépourvus de caractère et de vie.

Comme on le voit, l'intérêt du roman n'est guère dans les héros auxquels Rousseau n'a pas trop su donner le mouvement et la vie. Il réside bien plutôt, et en grande partie, dans les innombrables sujets accessoires qui viennent interrompre, à chaque pas, la trame romanesque de cette histoire d'amour. Rousseau, comme on l'a dit excellemment, a fait du roman « un véhicule d'idées », et le véhicule est parfois chargé au point d'en craquer.

De quoi ne dissertent pas les héros et les comparses de ce prodigieux « roman » ?

Ils dissertent, à perdre haleine, de la musique italienne préférée à la musique française ; de l'ivrognerie et de l'abstinence ; du duel et du faux point d'honneur ; du préjugé nobiliaire et de la vraie noblesse, celle qui est « gravée au fond du cœur en caractères ineffaçables (1) ».

Ils dissertent et ils discutent, et ils ratiocinent, à perte de vue,

que je me sentais. » *Confessions*, l. IX. Rousseau dit à Bernardin que Saint-Preux c'est lui-même, non tout à fait tel qu'il a été, mais tel qu'il aurait voulu être. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *la Vie et les ouvrages de J.-J. Rousseau*. Edition M. Souriau, 1905, p. 140.

(1) Milord Edouard évoque ici les souvenirs légendaires de la Suisse primitive : « Les *Furst*, les *Tell*, les *Stouffacher* étaient-ils gentilshommes ? » *Œuvres*, t. II, p. 83.

sur Paris et les Parisiens, et plus encore sur les Parisiennes ; sur la vie mondaine, la conversation de salon, les soupers, les théâtres et sur l'opéra, ce genre archifaux dont l'absurdité et le ridicule sont abondamment démontrés.

Et sur l'adultère, sur la politesse, sur les jardins artificiels et les jardins naturels, sur la mendicité et la philanthropie, sur le suicide, sur l'éducation des enfants, sur la prière et la religion, le libre arbitre et le fatalisme, la vie à venir, le catholicisme et le protestantisme, ils dissertent encore et discutent éperdument, cérébraux inlassables pour qui la notion de temps semble ne pas exister (1).

II

Mais ce ne sont là que les hors-d'œuvre d'une table trop richement, trop surabondamment fournie (2). Arrivons enfin aux morceaux de résistance, aux aliments nouveaux, vivifiants et savoureux que Rousseau apportait à tant d'âmes affamées de vérité, de naturel et d'émotions fraîches. Car elles étaient dégoûtées et lasses de sécheresse, d'ironie, de négation et de « philosophie » mondaine, sceptique ou cynique.

Il leur apportait, d'abord, le sentiment le plus fort, le plus intense et le plus permanent qu'il eût en lui-même, le plus étranger aussi aux Français de son temps, le sentiment intime et profond de la nature. Eveillé par deux ans de séjour à Bossey, entretenu par les longues promenades de l'apprenti graveur dans la campagne genevoise, épanoui en lui par le doux et délicieux séjour de la Savoie et par les courses vagabondes, les voyages à pied et les nuits à la belle étoile de sa jeunesse errante, contrecarré et

(1) Rousseau paraît avoir lui-même conçu et écrit son roman dans une sorte d'ivresse cérébrale, de griserie de la pensée et de la discussion avec soi-même. Il raconte le plaisir presque enfantin qu'il eut à mettre au net les deux premières parties du roman, « employant pour cela le plus beau papier doré, de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, de la nonpareille bleue pour coudre mes cahiers ». Tous les soirs, il lit et relit ces deux parties à Thérèse qui sanglote, avec lui, d'attendrissement. *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 228.

(2) Cependant il faut se rappeler que toutes ces dissertations, descriptions et discussions, spécialement celles qui se rapportent au séjour de Saint-Preux à Paris, marquent et accentuent le caractère « étranger » des correspondants et leur étonnement ébahi, choqué ou indigné devant la révélation des mœurs, de la mentalité et de la vie françaises.

exaspéré par seize ans de vie mondaine et d'apprentissage parisien, le sentiment de la nature s'était réveillé en Rousseau avec une violence impétueuse au premier contact de la campagne, au jour même de son arrivée à l'Ermitage.

Plus qu'un goût instinctif, plus qu'une habitude très chère, la vie en plein air, la vie rustique et la promenade solitaire sont devenues un besoin impérieux de sa nature, une partie constitutive de son être. Au sortir des grandes villes détestées, des salons redoutés et des mondanités cérémonieuses, c'est plus que du plaisir, c'est de la joie, c'est une pure allégresse que Rousseau éprouve au premier accueil des champs, des bois, des prés, des choses et des gens rustiques. C'est un cri de délivrance et de triomphe qu'il pousse, à peine arrivé dans sa forêt, et l'écho de ce cri se prolonge à travers toute l'œuvre (1).

Pour lui la nature ne sera pas seulement, comme pour La Fontaine et Mme de Sévigné, un décor plus ou moins pittoresque et agréable, elle deviendra toujours plus la compagne nécessaire, la bonne confidente, la consolatrice aussi de sa pensée et de son rêve. Elle pénétrera l'œuvre autobiographique de ses dernières années, comme elle remplit tout son être intime. Il l'associera constamment aux mouvements, aux passions, aux élans de son âme, à toutes les émotions joyeuses, mélancoliques ou tristes de son cœur. Elle sera vraiment une partie vivante de lui-même, un état de son âme. Dans la *Nouvelle Héloïse*, ce sentiment intime et passionné de la nature apparaît déjà. Il vivifie, anime et rafraîchit toute l'œuvre. Et, dans certains passages où il s'associe aux troubles de l'âme, il éclate avec une beauté de la forme littéraire et une poésie du sentiment que la littérature française n'avait jamais connues. Saint-Preux fait participer la nature aux délices de l'amour heureux, et du coup cet amour acquiert une valeur et une splendeur universelles (2).

(1) Sur le point de savoir précisément jusqu'où les contemporains français de Rousseau pouvaient porter l'habitude, le goût et le sentiment de la campagne et de la vie rustique, il faut consulter attentivement le très solide et très important ouvrage de M. Daniel MORNET, *le Sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, 1907. Cet excellent « essai sur les rapports de la littérature et des mœurs », qui peut sembler d'abord contredire notre thèse, ne fait que l'éclairer et la confirmer quand on le comprend bien.

(2) « Je trouve la campagne plus riante, la verdure plus fraîche et plus vive, l'air plus pur, le ciel plus serein; le chant des oiseaux semble avoir plus de tendresse et de volupté; le murmure des eaux inspire une langueur plus amoureuse; la vigne en fleurs exhale au loin de plus doux parfums; un charme secret embellit tous les objets ou fascine mes sens; on dirait que la terre se pare pour former à

Il l'associe encore, dans sa retraite de Meillerie, aux douleurs de son amour malheureux et de sa passion combattue, et le deuil des choses mêle sa plainte au deuil de son cœur (1).

Il l'associe, enfin, plus étroitement encore, à la mélancolie profonde de l'âme passionnée, qui a bien pu triompher du désir et repousser la faute, mais qui n'a pu vaincre l'amour, plus fort que la mort. Mais ici, quand les deux amants traversent le lac, de Meillerie à Vevey, la main dans la main, sous la lune, la douce sérénité des choses ne fait qu'accentuer, par contraste, l'orageuse agitation des âmes et les tourments du souvenir (2).

Ce ne sont encore là que des élans lyriques, des mouvements et des états d'âme individuels. Mais pourquoi Rousseau a-t-il choisi pour le cadre, ou mieux pour le fond même de son tableau, non pas l'admirable forêt de Montmorency où il vivait alors, mais le pays romand avec son lac, ses campagnes à mi-côte, et ses montagnes? S'il l'a préféré à tout autre pays, c'est d'abord qu'il le connaissait et qu'il l'aimait plus qu'aucun autre; c'est qu'il lui rappelait le souvenir et les récits de Mme de Warens; et c'est aussi que seul il convenait, nouveau, différent, distinct, aux personnages si différents et si distincts qu'il allait mettre en scène (3). Et puis, il lui fallait son lac, ce lac « autour duquel son cœur n'a jamais cessé d'errer », et la rive

ton heureux amant un lit nuptial digne de la beauté qu'il adore et du feu qui le consume. » Première partie, lettre 38.

(1) « Dans les violents transports qui m'agitent, je ne saurais demeurer en place; je cours, je monte avec ardeur, je m'élançe sur les rochers, je parcours à grands pas tous les environs, et trouve partout dans les objets la même horreur qui règne au dedans de moi. On n'aperçoit plus de verdure, l'herbe est jaune et flétrie, les arbres sont dépouillés, le séchard et la froide bise entassent la neige et les glaces; et toute la nature est morte à mes yeux, comme l'espérance au fond de mon cœur. » Première partie, lettre 26.

(2) « Nous gardions un profond silence. Le bruit égal et mesuré des rames m'excitait à rêver. Le chant assez gai des bécassines, me retraçant les plaisirs d'un autre âge, au lieu de m'égayer, m'attristait. Peu à peu, je sentis augmenter la mélancolie dont j'étais accablé. Un ciel serein, la fraîcheur de l'air, les doux rayons de la lune, le frémissement argenté dont l'eau brillait autour de nous, le concours des plus agréables sensations, la présence même de cet objet chéri, rien ne put détourner de mon cœur mille réflexions douloureuses. » Quatrième partie, lettre 17.

(3) « Pour placer mes personnages dans un séjour qui leur convint, je passai successivement en revue les plus beaux lieux que j'eusse vus dans mes voyages. Mais je ne trouvai point de bocage assez frais, point de paysage assez touchant à mon gré. Les vallées de la Thessalie m'auraient pu contenter, si je les avais vues, mais mon imagination, fatiguée à inventer, voulait quelque lieu réel qui pût lui servir de point d'appui, et me faire illusion sur la réalité des habitants que j'y voulais mettre. Je songeai longtemps aux îles Borromées, dont l'aspect délicieux m'avait transporté; mais j'y trouvai trop d'ornement et d'art pour mes personnages. » *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 225.

adorable et superbe de ce lac, qui s'étend de Vevey jusqu'à Meillerie.

« Le contraste des positions, la richesse et la variété des sites, la magnificence, la majesté de l'ensemble qui ravit les sens, émeut le cœur, élève l'âme, achevèrent de me déterminer et j'établis à Vevey mes jeunes pupilles. »

Ce grand lac qu'il aimait d'amour, Rousseau en avait fait la connaissance dans les longues promenades qu'il fit sur ses bords, dans l'été de 1730, aux jours de la libre adolescence vagabonde. Et il avait gardé pour la jolie cité de Vevey, rieuse et claire, une prédilection qui dura toute sa vie (1). Lors de son séjour à Genève, en 1754, il avait rafraîchi l'image et retrouvé l'émotion de ces visions de jeunesse dans la promenade en barque qu'il fit autour du lac avec les De Luc. Les transports de joie exaltée qui soulèvent Saint-Preux quand, au retour d'une longue absence, il découvre tout à coup devant ses yeux le pays, le lac, la patrie, c'est Rousseau lui-même qui les a ressentis.

« Plus j'approchais de la Suisse, plus je me sentais ému. L'instant où des hauteurs du Jura je découvris le lac de Genève fut un instant d'extase et de ravissement. La vue de mon pays, de ce pays si chéri, où des torrents de plaisir avaient inondé mon cœur; l'air des Alpes si salubre et si pur, le doux air de la patrie, plus suave que les parfums de l'Orient; cette terre riche et fertile, ce paysage unique, le plus beau dont l'œil humain fut jamais frappé; ce séjour charmant auquel je n'avais rien trouvé d'égal dans le tour du monde; l'aspect d'un peuple heureux et libre, la douceur de la saison, la sérénité du climat, mille souvenirs délicieux qui réveillaient tous les sentiments que j'avais goûtés; tout cela me jetait dans des transports que je ne puis décrire et semblait me rendre à la fois la jouissance de ma vie entière (2). »

(1) « J'allai à Vevey loger à la Clé; et pendant deux jours que j'y restai sans voir personne, je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages, et qui m'y a fait établir enfin les héros de mon roman. » *Confessions*, l. IV.

(2) Quatrième partie, lettre 6. Comparer encore ce passage des *Confessions*, l. IV. « Toutes les fois que j'approche du pays de Vaud, j'éprouve une impression composée du souvenir de Mme de Warens qui y est née, de mon père qui y vivait de Mlle de Vulson, qui y eut les prémices de mon cœur, de plusieurs voyages de plaisir que j'y fis dans mon enfance et, ce me semble, de quelque autre cause encore plus secrète et plus forte que tout cela. Quand l'ardent désir de cette vie heureuse et douce qui me fuit et pour laquelle j'étais né, vient enflammer mon imagination, c'est toujours au pays de Vaud, près du lac, dans des campagnes charmantes, qu'elle se fixe. Il me faut absolument un verger au bord de ce lac, et non pas d'un autre. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 78.

Ce n'est pas seulement le prestige de l'eau que Jean-Jacques « aime passionnément » et dont « la vue le jette dans une rêverie délicieuse », ce n'est pas seulement « l'aspect du lac de Genève et de ses admirables côtes », et « la beauté du spectacle », qui émeuvent Rousseau dans ce pays unique au monde. Ce sont encore tous les souvenirs qu'il y retrouve flottants de celle qu'aux jours de sa jeunesse il a tant aimée. C'est à Vevey qu'est née Françoise-Louise de la Tour, qui deviendra Mme de Warens. C'est au Basset, dans la baronnie du Châtelard, qu'elle a été élevée et que Rousseau a voulu placer le « bosquet de Julie ». Le domaine de Clarens, dans le roman, c'est le vignoble de Chailly, au petit Basset, dans la réalité. La baronnie d'Etange, faite de prés, de champs et de bois, correspond fidèlement, dans le roman, au domaine de Vuarens, comme Wolmar lui-même ressemble, par plus d'un trait, au mari de Mme de Warens, noble Sébastien-Isaac de Loys. Et comme, dans le roman, la bonté de Julie la fait chérir de tout le pays, ainsi, dans la vie réelle, la bienfaisance de Françoise-Louise « pour les pauvres de la ville » faisait aimer et bien voir le mari et la femme par tout le monde à Vevey (1). Sa description si fidèle des lieux, des coutumes, des travaux de ce pays, l'emploi heureux des locutions locales, la silhouette juste des personnages secondaires, tout cela est dû aux impressions personnelles de Rousseau, sans doute, mais surtout aux longs récits que lui fit Mme de Warens de ses réminiscences, colorées par le temps, la distance et l'imagination poétique.

Aussi, comme le tableau du pays romand, qui remplit une bonne part de la *Nouvelle Héloïse*, est non seulement fidèle dans l'ensemble, mais aussi vivant, animé et senti jusque dans le détail! Comme tout cela est vu, non dans les grandes lignes du paysage seulement, qui peuvent frapper même un étranger, mais dans ces mille petits traits de réalité courante que donne seule une longue habitude des gens et des choses du pays aimé.

C'est Saint-Preux qui, à l'automne, « voit déjà blanchir la pointe de la Dent de Jaman ». C'est lui qui vend, à Grandson, la petite maison qu'il y a gardée, « reste de son chétif patrimoine ». C'est lui encore qui va à Bex « visiter la saline », avec milord Edouard, et « prendre les mesures et le dessin du bâtiment de graduation ». C'est lui qui observe l'hospitalité patriarcale des

(1) Tout cela est établi, avec preuves à l'appui, par M. Albert DE MONTET, dans *Mme de Warens et le pays de Vaud*. Lausanne, 1891.

montagnards valaisans et leurs larges rasades, les petites coiffures noires des femmes et leurs corps de robe « si élevés par derrière qu'elles en paraissent bossues ».

C'est Julie qui décrit « près des coteaux fleuris d'où part la source de la Veveyse » un village de chalets isolés, qui pourrait bien être celui de l'Alliaz. C'est elle qui danse au bal dans le costume valaisan que Saint-Preux lui a rapporté de ces montagnes, « n'ayant pour toute coiffure qu'une longue tresse de ses cheveux roulée autour de la tête et rattachée avec une aiguille d'or, à la manière des villageoises de Berne ». C'est elle qui prépare, par des recettes diverses, les vins de Lavaux pour en faire des vins d'Espagne ou de Sicile et qui, en vraie Vaudoise, raille « les petits messieurs francisés qui boivent de l'eau par air ». Ce sont les deux amants qui font ensemble sur le lac, au lever du soleil, cette promenade où Saint-Preux, renonçant à tirer des besolets, s'amuse à inquiéter des gros sifflets, des tioutiou, des crenets, des sifflassons, à tirer une grèbe, et à pêcher la « ferra » ou la truite. Le même Saint-Preux a bien observé, pour les opposer plus tard aux flots longs et profonds de l'Océan, les petites vagues du lac de Genève, ces « ondes vives et courtes dont le perpétuel tranchant agite, émeut, submerge quelquefois, sans jamais former de long cours ». Et pareille à ces petites vagues courtes lui apparaît l'amitié amoureuse de Claire d'Orbe, quand il la compare à la passion profonde de Julie de Wolmar.

Rousseau sait aussi qu'il y a en Valais des mines d'or que l'on n'exploite pas, et à Moutru (Montreux), près de Clarens, « une commune assez riche à elle seule pour entretenir tous les communiars, n'eussent-ils pas un pouce de terre en propre ». Il connaît à Vevey un bailli courtois qui invite la bonne société locale à quelque partie dans ce château de Chillon illustré par la captivité de François Bonivard. Il a vu, de ses yeux, ou par le témoignage de son amie, tout ce petit monde d'officiers vaudois au service étranger, comme M. Roguin, ou retirés du service, comme le baron d'Etange, et qui gardent toujours au cœur l'amour de la France, comme ils ont à la bouche l'éloge des Français. Il a vu aussi ces deux hobereaux, prétendus épouseurs de Julie, l'un, petit maître d'Yverdon, « gîtant, chassant de château en château », alangué et plein d'assurance, l'autre, venu du pays allemand, par le coche de Berne, balourd et vicieux. Il a pu voir, chez un brave notable campagnard, comme M. de Vuillerens, six bouteilles de vin de la Côte faire, à la fois, la ronde pour les hôtes attablés

après le souper. Il semble qu'il ait connu personnellement la jeune Mme Belon, la Vaudoise séduisante et sémillante qui déploie toutes ses grâces, et Gustin le jardinier, et les vieilles servantes, la Chaillot qui ferme l'œil et la Babi qui cause trop, et encore Hans, le domestique bernois, et la brave Fanchon Regard et Claude Anet, son époux volage et repentant. Tous ces gens-là, toutes ces petites gens sont bien de chez nous et bien vivants. Et leur physionomie est du pays romand, comme leurs noms.

Cependant, tout caractéristiques et significatifs qu'ils soient, ces croquis de paysages et de mœurs et ces silhouettes d'humanité s'effacent devant l'admirable tableau, si large et si minutieux à la fois, que Rousseau a fait de la vie patriarcale et retirée à la campagne, de la vendange au pays de Vaud, de la montagne suisse, enfin, et de l'Alpe valaisanne.

Aux yeux de Rousseau, la vie uniforme, retirée et domestique, à la campagne, est la vie heureuse. Le secret du bonheur est dans cette maison de Clarens. On y sait vivre. Et l'on y vit en campagnards, non en citadins exilés :

« Les gens de ville ne savent point aimer la campagne ; ils ne savent pas même y être ; à peine, quand ils y sont, savent-ils ce qu'on y fait. Ils en dédaignent les travaux, les plaisirs ; ils les ignorent ; ils sont chez eux comme en pays étranger ; je ne m'étonne pas qu'ils s'y déplaisent. Il faut être villageois au village, ou n'y point aller, car qu'y va-t-on faire ? Les habitants de Paris qui croient aller à la campagne n'y vont point : ils portent Paris avec eux (1). »

Ainsi ne font pas M. de Wolmar et sa femme, dont la vie patriarcale et heureuse à Clarens est proposée par Rousseau en exemple et en modèle aux Français de son temps. Leur maison simple, mais confortable, « faite non pour être vue, mais pour être habitée », distribuée en logements restreints et agréables, munie de meubles simples et commodes, est en contraste parfait avec les châteaux de France splendides et mal commodes à habiter. Tout ici est plaisant, riant, propre, abondant, mais sans luxe, ni richesse. L'utile y remplace partout l'agréable, et l'agréable y a presque toujours gagné. Au lieu de remises, une basse-cour ; au lieu d'un billard délabré, un beau pressoir ; au lieu des paons criards,

(1) T. II, p. 305. Rousseau ajoute : « Les chanteurs, les beaux esprits, les auteurs les parasites, sont le cortège qui les suit. Le jeu, la musique, la comédie, y sont leur seule occupation. » Voir, à l'appui de ce dire, les Dupin à Chenonceaux, Mme d'Epinaÿ à la Chevrette, et, surtout, M. de Voltaire à Ferney.

une laiterie. Un potager au lieu de parterre, de bons espaliers au lieu des tristes ifs, de jeunes mûriers noirs au lieu de l'inutile marronnier d'Inde, et, le long de l'avenue ancienne, deux rangs de beaux noyers. Les cris de la basse-cour, le chant des coqs, l'attelage des charriots, le repos des champs, le retour des ouvriers, voilà la vie, le bruit champêtre, la gaîté et la joie que l'ancienne demeure n'avait pas « dans sa morne dignité ». Wolmar n'affirme pas ses terres, il les cultive lui-même, dirigeant la vendange à Clarens et la moisson à Etange. Il impose à ses champs une culture intensive, car plus on met d'hommes à la terre, plus la terre rapporte. A tous ces ouvriers et journaliers, choisis en première ligne parmi les gens du pays, Wolmar donne le prix courant du pays, et, à ceux qui se distinguent par leur travail, un prix supplémentaire « de bienfaisance ». Le meilleur travailleur reçoit, en outre, vingt batz de gratification par semaine. Les services mutuels et la bienfaisance active de Julie créent entre les maîtres et les gens du pays des liens solides de gratitude et d'affection. Les huit domestiques, trois femmes et cinq hommes, choisis avec soin et formés dès leur jeune âge, traités comme des membres de la famille, mais tenus au travail comme ils le seraient chez eux, deviennent des enfants de la maison. Ils lui sont attachés encore par l'augmentation progressive de leurs gages qui s'élèvent d'un vingtième pour chaque année de service. Les deux sexes sont strictement séparés. Sauf la promenade quotidienne avec les enfants et la maîtresse, les femmes demeurent dans la maison où le dimanche, après le prêche du soir, elles reçoivent à goûter leurs amies. Les hommes travaillent dehors et, le dimanche, sont retenus au logis, où ils peuvent boire sans payer et jouer sans perdre, la mise étant donnée en nature par les maîtres. En hiver, on danse en commun, sous le regard et souvent en compagnie de la dame de céans, qui sait le bienfait hygiénique et moral de la danse. Concorde des domestiques entre eux, confiance et gratitude envers les maîtres, voilà le résultat de la conduite franche, droite, ouverte, des maîtres envers les serviteurs.

La vie de ces maîtres eux-mêmes n'est pas moins idyllique que celle de leurs gens. Pour l'agrément de Julie, Wolmar a réservé une retraite délicieuse, un coin de nature exquis, qu'on appelle l'Elysée et qui n'est autre chose qu'un magnifique verger, métamorphosé en éden, sans le concours de l'art, par les seules forces de la nature. Par les plantes grimpantes poussées en liberté, par les eaux simplement dérivées du jet d'eau et de la fontaine pu-

blique, par les oiseaux librement installés dans les bocages qu'ils transforment en volière naturelle, la nature seule, aidée par quelques journées de travail, a créé un jardin admirable et délicieux. C'est qu'on l'a laissée faire, qu'on ne l'a contrariée ni par le niveau, ni par le cordeau, qu'on ne l'a défigurée par aucune architecture, qu'on ne l'a ridiculisée par aucune pédanterie de fleuriste professionnel. Non! point d'architecte venu de Paris ou de Londres et « chèrement payé pour gâter la nature ». Point de beaux alignements, de belles allées bien droites, de belles pattes d'oie, pas d'arbres en parasol ou en éventail, de charmilles bien équarries, pas de beaux boulingrins de fin gazon d'Angleterre, pas d'ifs taillés en dragons, en pagodes ou en marmousets, pas de vases de bronze ou de beaux fruits de pierre! De belles fleurs naturelles et simples, une retraite d'ombre, de verdure, de fraîcheur, de l'eau courante, de la mousse et de l'herbe, qui invite à la promenade au lieu d'en dégoûter, voilà la vérité. Jamais la lutte de Rousseau contre la convention, et pour la nature, ne l'a mieux inspiré que dans ce plaidoyer vibrant pour le jardin champêtre contre le parc artificiel.

Le tableau qu'il trace ensuite de la vie quotidienne, large, aisée, laborieuse, généreuse aussi et charitable, des Wolmar, vie heureuse, pacifique, ordonnée et réglée, est une idylle romande qu'il oppose à la vie agitée, inutile et fiévreuse des riches de Paris soit qu'ils habitent la capitale, soit qu'ils s'exilent dans leurs châteaux de campagne. Mais, on le comprend assez, c'est là une peinture idéalisée, dont on eût cherché vainement dans la réalité le modèle exact, tout comme on n'eût pas trouvé aisément Wolmar, Julie, Saint-Preux et Claire, en chair et en os, parmi les habitants de Lavaux.

Brillant, poétique, superbe, le tableau des vendanges à Clarens serre de plus près la réalité des choses, encore que plus d'un trait en soit embelli et paré par l'imagination et l'enthousiasme de l'écrivain. C'est dans le texte même qu'il faut relire la description longue, minutieuse et séduisante que Saint-Preux fait du plus fécond, du plus joyeux, du plus solennel, dirait-on volontiers, des travaux rustiques en pays romand, la vendange (1).

La vendange heureuse, aux premières gelées de l'automne. Bruit des tonneaux, des cuves, des légrefasses! Chants des vendangeuses sur les coteaux, pas des vigneronns vers le pressoir.

(1) *Œuvres*, t. II, p. 306-309.

son des instruments rustiques qui les anime au travail, voile du brouillard que le soleil lève, au matin, sur ce spectacle d'allégresse et sur cette fête du travail ordonné, réparti et joyeux. Travail de tous, familiarité de tous, égalité de tous, chansons de tous, et la danse du dimanche soir, après le prêche et avant le souper ! Le souper servi pour tous, dans une salle antique où flambe un grand feu, sur deux longues tables, le souper avec ses francs propos et ses fortes rasades ! Après le souper, la veillée, où l'on teille le chanvre, où chacun dit sa chanson tour à tour, où les vendangeuses chantent en chœur, toutes ensemble, les vieilles romances du pays qui ont quelque chose d'antique, d'émouvant et de doux. Enfin, le feu d'artifice de Julie, la flambée claire des chenevottes entassées, allumées, en guise de récompense, par celui qui a fait le plus d'ouvrage. Autour de ce feu de joie, on rit, on saute. « Ensuite on offre à boire à toute l'assemblée : chacun boit à la santé du vainqueur et va se coucher content d'une journée passée dans le travail, la gaiété, l'innocence, et qu'on ne serait pas fâché de recommencer le lendemain, le surlendemain et toute sa vie. »

Pourquoi multiplier les exemples ? Un seul tableau pareil est-il, oui ou non, quelque chose de nouveau, de distinct, d'étranger dans la littérature classique, telle que nous la connaissons de ses origines jusqu'à *Candide* ? Est-ce, oui ou non, parce qu'il est Suisse, et non pas Français, que Rousseau l'a tracé ? Mais il va faire plus encore.

La douceur de la campagne, les joies de la vie rustique et de la vendange ne sauraient suffire à l'âme inquiète et orageuse de Saint-Preux. Dans les crises douloureuses de la passion, il lui faut la montagne et l'Alpe. Il gagne les rochers de Meillerie et les hautes vallées du Valais. Et voici, grâce à Rousseau, le paysage alpestre qui pénètre dans la littérature française.

A vrai dire, c'est à la région moyenne de la montagne, aux contreforts des géants alpestres que s'en tient encore Saint-Preux. Son asile dans les rochers de Meillerie n'est qu'à une heure de marche au-dessus du lac, par des sentiers tortueux et frais qui n'ont rien d'incommode. Il reste à distance respectueuse des hautes montagnes rocheuses qu'il juge inaccessible et des *glacières* dont ces roches le séparent. Et c'est de loin qu'il voit les cimes blanches devenir roses, une demi-heure après le coucher du soleil, par les rayons de l'*Alpenglüh*. Un torrent bruyant que la fonte des neiges a rendu boueux, l'ombre triste d'une forêt « de noirs

sapins », un grand bois de chênes au delà du torrent, et, au-dessous de lui, « cette immense plaine d'eau que le lac forme au sein des Alpes », voilà les beautés montagnardes qui plaisent alors, et qui suffisent « aux âmes sensibles », tandis qu'elles paraissent encore « horribles » aux autres. A l'arrière-automne le froid, la neige, la glace, le cri des oiseaux, « le vorace épervier, le corbeau funèbre et l'aigle terrible des Alpes », donnent à cette esplanade de rochers la désolation et l'horreur que Saint-Preux, éloigné de Julie, demande à sa retraite (1).

Arrivé dans le Valais, Saint-Preux décrit assez longuement à son amie l'aspect du pays et les mœurs des montagnards. Rousseau a parfaitement saisi et rendu le curieux spectacle, si frappant au Valais, du travail humain qui s'en va disputer à la montagne aride le moindre coin de sol, la moindre motte de terre qui peut produire un grain ou un fruit.

Sans être photographique, cette belle description pourrait, je crois, se rapporter assez exactement à la région de Vernayaz avec la cascade de la Salanfe, les gorges du Trient et la montée à Salvan mêlée de culture humaine et de rochers sauvages (2).

L'observateur précis que Rousseau pouvait être toutes les fois qu'il le voulait bien n'a pas manqué d'être frappé par le contraste saisissant et admirable que la nature valaisanne porte en elle-même, à la fois alpestre et suisse, d'une part, méridionale et italienne, de l'autre. Et il a souligné ce contraste dans une page aussi juste qu'elle est éloquente (3).

(1) *Nouvelle Héloïse*. Première partie, lettre 26, et quatrième partie, lettre 17. *Œuvres*, t. II, p. 43 et 262-263.

(3) « Je gravissais lentement et à pied des sentiers assez rudes, conduit par un homme que j'avais pris pour être mon guide, et dans lequel, durant toute la route, j'ai trouvé plutôt un ami qu'un mercenaire. Je voulais rêver et j'en étais toujours détourné par quelque spectacle inattendu. Tantôt d'immenses rochers pendaient en ruines au-dessus de ma tête. Tantôt de hautes et bruyantes cascades m'inondaient de leur épais brouillard. Tantôt un torrent éternel ouvrait à mes côtés un abîme dont les yeux n'osaient sonder la profondeur. Quelquefois je me perdais dans l'obscurité d'un bois touffu. Quelquefois, en sortant d'un gouffre, une agréable prairie réjouissait tout à coup mes regards. Un mélange étonnant de la nature sauvage et de la nature cultivée montrait partout la main des hommes où l'on eût cru qu'ils n'avaient jamais pénétré; à côté d'une caverne, on trouvait des maisons; on voyait des pampres secs où l'on n'eût cherché que des ronces des vignes dans des terres éboulées, d'excellents fruits sur des rochers, et des champs dans des précipices. » Première partie, lettre 23. *Œuvres*, t. II, p. 36.

(2) « Ce n'était pas seulement le travail des hommes qui rendait ces pays étranges si bizarrement contrastés; la nature semblait encore prendre plaisir à s'y mettre en opposition avec elle-même, tant on la trouvait différente en un même lieu sous divers aspects. Au levant les fleurs du printemps, au midi les fruits de l'automne, au nord les glaces de l'hiver; elle réunissait toutes les saisons dans le

Rousseau a observé aussi et décrit avec une sûre précision les jeux étonnants de la lumière dans la montagne, « les illusions de l'optique, les pointes des monts différemment éclairées, le clair-obscur du soleil et des ombres, et tous les accidents de lumière qui en résultaient le matin et le soir ».

Et, le premier, à ma connaissance, il a finement relevé la qualité scénique du décor alpestre où « la perspective des monts étant verticale frappe les yeux tout à la fois, et bien plus puissamment que celle des plaines, qui ne se voit qu'obliquement, en fuyant, et dont chaque objet vous en cache un autre ».

Mais ce n'est pas seulement ce spectacle pittoresque de l'Alpe qui a frappé Rousseau. Près de cent ans avant que la science médicale y songeât, il a deviné le bienfait physique et moral de la haute montagne, préconisé l'emploi et vanté les résultats surprenants de ce qu'on appellerait aujourd'hui la « cure d'altitude (2) ». Cette consultation de psychothérapie n'est qu'amusante et curieuse. Ce qui est beaucoup plus important, c'est le sentiment intime de volupté qu'eut Rousseau à découvrir ainsi, dans la haute montagne, un monde nouveau, une nature inexplorée et merveilleuse qu'il révélera à l'Europe (2). L'enthousiasme de

même instant, tous les climats dans le même lieu, des terrains contraires sur le même sol et formait l'accord inconnu partout ailleurs des productions des plaines et de celles des Alpes. » *Ibid.*

(2) « Sur les hautes montagnes où l'air est pur et subtil, on se sent plus de facilité dans la respiration, plus de légèreté dans le corps, plus de sérénité dans l'esprit; les plaisirs y sont moins ardents, les passions plus modérées. Les méditations y prennent je ne sais quel caractère grand et sublime, proportionné aux objets qui nous frappent, je ne sais quelle volupté tranquille qui n'a rien d'âcre et de sensuel. Il semble qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et terrestres, et qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'âme contracte quelque chose de leur inaltérable pureté. » Voilà ce que Saint-Preux a reconnu par sa propre expérience et voici ce qu'il en conclut pour les neurasthéniques de son temps et de tous les temps : « Je doute qu'aucune agitation violente, aucune maladie de vapeurs pût tenir contre un pareil séjour prolongé, et je suis surpris que des bains de l'air salubre et bienfaisant des montagnes ne soient pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale. » Première partie, lettre 23.

(2) « Supposez les impressions réunies de ce que je viens de vous décrire, et vous aurez quelque idée de la situation délicieuse où je me trouvais. Imaginez la variété, la grandeur, la beauté de mille étonnants spectacles; le plaisir de ne voir autour de soi que des objets tout nouveaux, des oiseaux étranges, des plantes bizarres et inconnues, d'observer en quelque sorte une autre nature, et de se trouver dans un nouveau monde. Tout cela fait aux yeux un mélange inexprimable, dont le charme augmente encore par la subtilité de l'air qui rend les couleurs plus vives, les traits plus marqués, rapproche tous les points de vue; les distances paraissant moindres que dans les plaines, où l'épaisseur de l'air couvre la terre d'un voile, l'horizon présente aux yeux plus d'objets qu'il semble n'en pouvoir contenir; enfin

Saint-Preux n'est ici qu'un écho de l'enthousiasme de Rousseau lui-même pour la montagne valaisanne. Il faut ajouter qu'il n'en éprouva pas moins pour les montagnards eux-mêmes, qui semblent justifier par le fait le bien que Rousseau avait dit théoriquement de l'état de nature.

D'autres viendront après Rousseau, qui donneront au paysage alpestre un caractère plus précis, plus scientifique, plus technique, et qui pousseront leurs recherches hardies sur les cimes qu'il croyait inaccessibles et sur les « glaciers » qu'il se contentait de regarder de loin. Il n'en est pas moins vrai qu'ici encore il a été un initiateur, qu'il a ouvert et frayé la voie aux Bourrit et aux H.-B. de Saussure, et qu'il a, le premier, conféré une valeur littéraire générale et universelle au spectacle le plus caractéristique et le plus grand qu'offre la nature même de son pays (1).

Sentiment intime de la nature, goût passionné de la campagne et de la vie rustique, paysage alpestre, enthousiasme pour la montagne, voilà ce que la *Nouvelle Héloïse* apportait de nouveau et de distinct au roman français du dix-huitième siècle. Il faut y ajouter encore le souffle de protestantisme qui traverse toute l'œuvre, comme il remplit l'âme et dirige la conduite de presque tous les héros du roman.

Cette pensée protestante, qui circule partout, invisible et présente, dans le roman, s'affirme directement dans la scène du temple, dans les longues lettres de Saint-Preux et de Julie sur la religion, l'athéisme et la prière, enfin dans la profession de foi que Julie fait sur son lit de mort.

Dans la scène du temple, le jour du mariage de Julie, c'est la conscience morale protestante qui se réveille en elle et qui lui dicte sa loi impérieuse. Dans la liturgie du mariage, Julie a cru entendre la voix du Dieu lui-même proclamant la sainteté du mariage, l'horreur du parjure, le caractère sacré de la parole donnée. Rentrée chez elle et dans le recueillement, elle reconnaît, dans la voix secrète et intérieure qui l'a avertie, la voix même de « l'auteur de toute vérité » qui l'a sauvée de l'abîme. Elle lui adresse une brève et ardente prière, d'un caractère strictement

ce spectacle a je ne sais quoi de magique, de surnaturel, qui ravit l'esprit et les sens : on oublie tout, on s'oublie soi-même, on ne sait plus où l'on est. » *Ibid. Œuvres*, t. II, p. 37.

(1) G. DE REYNOLD, *J.-J. Rousseau et le paysage suisse*, Fribourg, 1905. L'auteur montre comment le sentiment de la nature et du paysage alpestre distingue Rousseau des écrivains français et le rapproche des Suisses allemands, tels que Haller ou Salis-Seewis.

moral et pratique, qui se résume bien dans ces quelques mots : « Je veux le bien que tu veux, et dont toi seul es la source... Je remets mon cœur sous ta garde et mes désirs en ta main (1). »

Elle juge alors et repousse sa religion ancienne, religion tout extérieure, maniérée, bornée à des formules, réduite au culte public, dépourvue d'effet sur la pratique de sa vie. Elle voit la religion nouvelle qu'elle lui opposera, religion intérieure, adoration personnelle, principe intime qui donnera un sens à sa vie et un précepte à sa conduite, et qui chassera loin d'elle l'adultère, qui est mensonge, par le besoin impérieux de vérité et de sincérité qui remplira son âme (2).

Les lettres de Julie à Saint-Preux, qui est lui-même une âme religieuse et croyante, opposent à l'athéisme de Wolmar, résultat de son éducation catholique, un protestantisme éclairé pour lequel « la preuve intérieure ou de sentiment » est la seule qui rendra toutes les autres invincibles. La religion est pour elle un besoin naturel et impérieux de l'âme, car le bonheur humain le plus complet ne remplit pas le cœur de l'homme, et Julie peut dire : « Je suis trop heureuse, le bonheur m'ennuie. » L'âme cherche ailleurs ce que la terre lui refuse et seule la prière remplit « le vide de l'âme ». Julie agit avant de prier, mais elle prie après avoir agi, et cette élévation lui devient le plus sensible et le plus innocent des plaisirs. Le Dieu qu'elle sert est un père clément et miséricordieux, un Dieu de paix, un Dieu de bonté, dont l'adoration ne verse en elle que douceur et joie (3).

Après beaucoup de discussions sur l'athéisme avec Wolmar, discussions qui se terminent souvent par des scènes aussi touchantes qu'inutiles, Julie, dont le zèle ne fut jamais ni intempestif, ni aigre, et qui condamne l'amère intolérance des professionnels de la dévotion, décide de ne plus parler religion à son mari que par l'exemple de sa vie (4).

Elle lui parlera mieux encore par l'exemple de sa mort (5). Avant de mourir, Julie fait l'admirable profession de foi qui commence par ces mots :

« J'ai vécu et je meurs dans la communion protestante, qui tire son unique règle de l'Écriture sainte et de la raison... Ce

(1) *Œuvres*, t. II, p. 179.

(2) *Ibid.*, p. 180-182.

(3) *Ibid.*, p. 298-302.

(4) *Ibid.*, p. 341-356, *passim*.

(5) *Ibid.*, p. 363-373.

qu'il m'était impossible de croire, je n'ai pu dire que je le croyais ; ... et j'ai toujours cru ce que je disais croire. C'était, sur ce point, tout ce qui dépendait de moi. Si Dieu n'a pas éclairé ma raison au delà, il est clément et juste ; pourrait-il me demander compte d'un don qu'il ne m'a pas fait ? »

C'est là, nous l'avons dit, une des idées les plus chères, une des convictions les plus inhérentes à Rousseau que Julie exprime ainsi. Jean-Jacques a eu raison de demander à M. de Malesherbes de respecter la déclaration de foi de Julie mourante, qui est celle de l'auteur lui-même : « C'est une nouvelle sorte d'intolérance dont les prêtres ne s'étaient pas encore avisés, de vouloir qu'un protestant soit protestant à leur mode, plutôt qu'à la sienne (1). »

Cette profession de foi de Julie, première esquisse de la philosophie religieuse de Rousseau, est, de l'aveu de l'auteur, « exactement la même que celle du Vicaire savoyard... Tout ce qu'il y a de hardi dans l'*Emile* était auparavant dans la *Julie* (2) ».

Les longs entretiens qui suivent la déclaration de Julie accentuent le caractère protestant du roman et son hostilité au catholicisme, cette religion des mourants qui les épouvante et les étourdit à l'heure suprême. « Rendons grâces au ciel, dit Julie, de n'être point nés dans ces religions vénales qui tuent les gens pour en hériter. » Dans son suprême discours, après avoir remercié Dieu de l'avoir fait naître dans un pays de liberté, elle « vante l'avantage d'avoir été élevée dans une religion raisonnable et sainte qui, loin d'abrutir l'homme, l'ennoblit et l'élève, qui, ne favorisant ni l'impiété, ni le fanatisme, permet d'être sage et de croire, d'être humain et pieux tout à la fois. »

C'est par cet éloge du protestantisme, le plus magnifique et le plus mérité qu'on pût lui adresser, que Rousseau célèbre, en face du catholicisme officiel et de l'athéisme philosophique, la religion de ses pères qu'il a reprise lui-même, par son libre choix, en revendiquant d'être réintégré dans ses droits de citoyen de Genève. Véhicule d'idées comme de sentiments, le roman de Jean-Jacques apporte ainsi à la France, avec le sentiment de la nature et du paysage alpestre, la pensée morale et religieuse d'un protestantisme éclairé qu'il lui propose en exemple et en modèle.

(1) *Observations de J.-J. Rousseau sur les retranchements, etc.*, 1761. *Œuvres*, t. II, p. 386-387.

(2) *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 212.

III

Parmi tant de sujets accessoires, qui ralentissent ce roman suisse tout en l'enrichissant, il serait singulier que Rousseau, qui s'occupe si longuement des Parisiens et des Anglais, des Valaisans et des heureux riverains du haut lac, n'eût pas fait une place à la cité natale. Il n'y a pas manqué. La cinquième lettre de la sixième partie, écrite par Claire d'Orbe à sa cousine, est consacrée tout entière à Genève et aux Genevois (1). Elle doit nous retenir un instant, bien qu'elle reflète l'opinion de Claire d'Orbe plus encore que celle de Rousseau lui-même.

Vive, enjouée, riieuse, l'aimable Claire d'Orbe trace de Genève une esquisse qui porte le reflet de sa belle humeur, et qui reste assez amusante dans sa preste vivacité.

« La ville est charmante, les habitants sont hospitaliers, les mœurs sont honnêtes et la liberté, que j'aime sur toutes choses, semble s'y être réfugiée. Plus je contemple ce petit Etat, plus je trouve qu'il est beau d'avoir une patrie; et Dieu garde de mal tous ceux qui pensent en avoir une et n'ont pourtant qu'un pays (2). Pour moi, je sens que si j'étais née dans celui-ci, j'aurais l'âme toute romaine. »

Dans cette dernière phrase, Claire parle comme ferait Rousseau lui-même. Elle le sent, sans doute, car, pour ce qui est du gouvernement, elle a soin de dire bien vite qu'elle rapporte les propos de son père qui « passe toute la journée à politiquer avec les magistrats dans la joie de son cœur ».

Aux yeux du vieux gentilhomme vaudois, « le grand sens » qui règne dans cette ville mérite beaucoup d'estime.

« A voir l'action et réaction mutuelles de toutes les parties de l'Etat qui le tiennent en équilibre, on ne peut douter qu'il n'y ait plus d'art et de vrai talent employés au gouvernement de cette petite république qu'à celui des plus vastes empires, où tout

(1) *Œuvres*, t. II, p. 333-336.

(2) Claire d'Orbe fait ici un retour sur ses concitoyens du « pays » de Vaud, sujets de Berne. Voir (première partie, lettre 62), à propos de la Suisse et de Vaud, cette note assez rude : « Le pays de Vaud n'a jamais fait partie de la Suisse; c'est une conquête des Bernois, et ses habitants ne sont ni citoyens, ni libres, mais sujets. » *Œuvres*, t. II, p. 83.

se soutient par sa propre masse et où les rênes de l'État peuvent tomber dans les mains d'un sot sans que les affaires cessent d'aller. Je te réponds qu'il n'en serait pas de même ici (1). » Et, comparant les grands ministres de mainte grande cour à ce pauvre musicien qui barbouillait fièrement sur le grand orgue de Lausanne, la spirituelle Vaudoise ajoute finement :

« Ces gens-ci n'ont qu'une petite épinette, mais ils en savent tirer une bonne harmonie, quoiqu'elle soit souvent assez mal d'accord. »

De la politique et du gouvernement, Claire d'Orbe passe vite au caractère genevois, qu'elle analyse avec un art tout féminin de la nuance et une malice de voisine sans fiel. Ce qui la frappe d'abord dans le Genevois, c'est sa franchise. Aucun peuple ne cache moins son caractère et ses mœurs. « Il se sent naturellement bon, et cela lui suffit pour ne pas craindre de se montrer tel qu'il est (2). Il a de la générosité, du sens, de la pénétration ; mais il aime trop l'argent : défaut que j'attribue à sa situation qui le lui rend nécessaire ; car le territoire ne suffirait pas pour nourrir les habitants. »

La séparation des sexes, si chère à l'esprit de Rousseau, est un des traits de mœurs importants de Genève. Elle donne un ton plus grave aux hommes et plus de solidité dans leurs discours. Mais Claire d'Orbe est trop femme, et trop avisée, pour ne pas sentir bien vite le contrepois de cet avantage dans la conversation :

« Des longueurs toujours excédantes, des arguments, des exordes, un peu d'apprêt, quelquefois des phrases, rarement de la légèreté, jamais de cette simplicité naïve qui dit le sentiment avant la pensée et fait si bien valoir ce qu'elle dit. Au lieu que le Français écrit comme il parle, ceux-ci parlent comme ils écrivent ; ils dissertent, au lieu de causer ; on les croirait toujours prêts à soutenir thèse. Ils distinguent, ils divisent, ils traitent la conversation par points ; ils mettent dans leurs propos la même méthode que dans leurs livres : ils sont auteurs et toujours auteurs. Ils semblent lire en parlant... Enfin leur parler est toujours sou-

(1) Il est intéressant de faire remarquer, pour ce qui suivra, qu'au moment où il écrivait cet éloge du gouvernement genevois, Rousseau était en pleine gestation du *Contrat social*.

(2) Si ce trait de caractère est vrai, combien Rousseau n'est-il pas Genevois ! Notons que S. CHAPPUZEAU écrivait déjà, dans son *Europe vivante* (Genève, 1666) : « Les Genevois sont portés d'inclination à la vertu. »

tenu, leurs discours sont des harangues et ils jasant comme s'ils prêchaient (1). »

Cette juste et fine critique, si vraie encore aujourd'hui, n'empêche pas Claire d'Orbe de distinguer le fond de la forme et de proclamer « qu'avec ce ton dogmatique et froid », les Genevois sont singulièrement vifs, impétueux, ardents et passionnés. « Ils diraient même assez bien les choses de sentiment s'ils ne disaient pas tout... mais leurs points, leurs virgules, sont tellement insupportables, ils peignent si posément des émotions si vives que, quand ils ont achevé leur dire, on chercherait volontiers autour d'eux où est l'homme qui sent ce qu'ils ont décrit. »

De leur côté, les Genevoises, avec leur style un peu guindé que Claire observe jusque dans les propos de deux petites ouvrières causant devant leur boutique (2), sont vives, piquantes, « et l'on voit autant de grandes passions ici qu'en ville du monde ». Elles ont de la grâce et du goût dans leur simple parure, dans leur entretien, dans leurs manières.

« Comme les hommes sont moins galants que tendres, les femmes sont moins coquettes que sensibles, et cette sensibilité donne même aux plus honnêtes un tour d'esprit agréable et fin qui va au cœur et qui en tire toute sa finesse. Tant que les Genevoises seront Genevoises, elles seront les plus aimables femmes de l'Europe, mais bientôt elles voudront être Françaises, et alors les Françaises vaudront mieux qu'elles (3). »

Claire d'Orbe, comme maint voyageur étranger de cette époque, insiste sur le goût de la lecture si répandu à Genève dans tous les états et qui porte le Genevois à penser. Tandis que le Français parcourt tous les livres nouveaux pour pouvoir dire qu'il les a lus, « le Genevois ne lit que les bons livres ; il les lit, il les digère ; il ne les juge pas, mais il les sait. Le jugement et le choix se font à Paris ; les livres choisis sont presque les seuls qui vont à Genève. Cela fait que la lecture y est moins mêlée et s'y fait

(1) Ce que Claire écrit est aussi juste que spirituel et pourrait s'appliquer directement à la manière littéraire de Jean-Jacques lui-même et spécialement à son style épistolaire. Comparez la causerie d'un conte de Voltaire et l'éloquence de la *Nouvelle Héloïse* ou, sur un même sujet, deux lettres de ces écrivains. Telle lettre de Rousseau est plus qu'une dissertation, un véritable traité, un livre tout entier. L'art délicieux du causeur appartient au seul Voltaire.

(2) « Je prêtais l'oreille et j'entendis qu'une des deux proposait en riant d'écrire leur journal. — Oui, reprit l'autre à l'instant ; le journal tous les matins, et tous les soirs le commentaire. »

(3) Ce coup de patte et de griffe s'adresse directement aux femmes genevoises qui ornaient la cour de Voltaire.

avec plus de profit. Les femmes dans leur retraite lisent de leur côté (1) ».

Genevois et Genevoises prennent volontiers le ton et le choix d'expressions de leurs fortes lectures. Ils parlent, elles parlent, comme leurs livres. « Il faut tout le bon sens des hommes, toute la gâité des femmes, et tout l'esprit qui leur est commun, pour qu'on ne trouve pas les premiers un peu pédants et les autres un peu précieuses (2). »

Poursuivant ainsi sa malicieuse revue, Claire d'Orbe loue ensuite l'union conjugale des époux genevois, leur vie domestique agréable et douce, le bienfait (encore!) de travaux et d'amusements différents qui empêchent les deux sexes « de se rassasier l'un de l'autre et font qu'ils se retrouvent avec plus de plaisir ».

« Malheureusement, cette antique modestie commence à décliner. On se rapproche et les cœurs s'éloignent. » Les Genevois qui, à l'étranger, se dénaturent facilement et perdent assez aisément leur accent traînant, très sensible, rapportent au pays les mœurs et les vices de l'étranger. Avides d'argent, mais aussi avides d'indépendance, les Genevois au dehors s'adonnent surtout au commerce et à la banque (3), et « plus passionnés d'argent que de gloire, pour vivre dans l'abondance ils meurent dans l'obscurité, et laissent à leurs enfants pour tout exemple l'amour des trésors qu'ils leur ont acquis ».

Claire d'Orbe conclut, comme elle a commencé, en louant la franchise des Genevois. C'est d'eux qu'elle tient tout ce qu'elle a dit, car ils parlent d'eux-mêmes « fort impartialement ». Elle les déclare même « aimables chez eux », ce qui fut toujours, et reste encore une cause de perpétuel étonnement pour ceux qui viennent du dehors visiter la cité de Calvin.

Sans attribuer aux impressions rapides de Claire d'Orbe plus d'importance qu'elles n'en ont, on peut relever le fait que la critique se mêle à l'éloge, les réserves à l'admiration, et la crainte pour l'avenir au tableau encore flatteur du présent. Voltaire a passé par là. Rousseau est loin du dithyrambe de la *Dédicace* et de l'éloquence enthousiaste de la *Lettre à d'Alembert*. Le ton

(1) Tout ceci paraît écrit d'hier et reste parfaitement exact aujourd'hui.

(2) Quand l'esprit manque, comme chez Charles Bonnet, la pédanterie ressort cruellement. Nous le montrerons plus loin, comme nous l'avons indiqué déjà.

(3) A Paris seulement, Rousseau a vu à l'œuvre les Tronchin, les Necker, les Thélusson, et d'autres personnages moins cossus, tels que Coindet, Lenieps, Muscard et *tutti quanti*.

déclamatoire et la phrase redondante ne se retrouvent plus qu'au début de la 5^e partie, dans l'emphatique note de Rousseau sur le « savant et modeste » Abauzit dont la présence honore Genève qu'il a voulu choisir pour sa patrie (1).

Comment ce roman suisse, protestant, genevois, fut-il accueilli à Genève? Plus froidement que partout ailleurs, affirme Rousseau, dans les *Confessions* (2). Plus chaleureusement qu'en aucun autre lieu, assure l'excellent historien de la littérature française à l'étranger (3).

La vérité est entre ces affirmations extrêmes. L'accueil varia considérablement à Genève suivant les milieux divers. L'accord ne se fit même pas entre les autorités. Car, si le vénérable Consistoire dénonça au Conseil ce livre « fort dangereux pour les mœurs » et le pria de prendre les mesures nécessaires « pour que le mal que ce livre pourrait faire ne se répandît », le Conseil fit la sourde oreille et se contenta de prendre la plus anodine et la plus inefficace des mesures en faisant « défense aux loueuses de livres de louer ledit livre à personne (4) ».

Les pasteurs étaient évidemment un peu embarrassés de voir leur illustre allié, le défenseur éloquent de leur propre corps et des mœurs austères de Genève, remuer l'Europe par un roman de passion, dont la volupté n'était point absente, et dans lequel l'apologie de la foi protestante côtoyait sans cesse la plus grande indulgence pour l'athéisme sincère et vertueux. D'autre part, il fallait ménager et conserver un si puissant allié (5) et ne pas

(1) « Non, ce n'est pas vous que je veux faire connaître à ce siècle indigne de vous admirer ; c'est Genève que je veux illustrer de votre séjour ; ce sont mes concitoyens que je veux honorer de l'honneur qu'ils vous en rendent. Heureux le pays où le mérite qui se cache en est d'autant plus estimé ! Heureux le peuple où la jeunesse altière vient abaisser son ton dogmatique et rougir de son vain savoir devant la docte ignorance du sage !... Vous avez vécu comme Socrate : mais il mourut par la main de ses concitoyens, et vous êtes chéri des vôtres. » *Œuvres*, t. II, p. 265 (note).

(2) L. XI. « Il est singulier que ce livre ait mieux réussi en France que dans le reste de l'Europe, quoique les Français, hommes et femmes, n'y soient pas fort bien traités. Tout au contraire de mon attente, son moindre succès fut en Suisse, et son plus grand à Paris. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 288.

(3) SAYOUS, *Ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 269 : « A peine terminée, la *Nouvelle Héloïse* était lue avidement à Genève et y faisait plus de ravages que partout ailleurs. Bien des choses qui pouvaient étonner le goût et paraître vulgaires, certains défauts de terroir, comme le ton monté et bourgeoisement romanesque, étaient là un attrait de plus. » Ce jugement paraît peu fondé.

(4) *Registres du Conseil*, du 26 janvier 1761.

(5) A la suite des *Dialogues chrétiens, ou préservatif contre l'Encyclopédie* (de Voltaire), une lettre du professeur Jacob Vernet, du 4 novembre 1760, sollicitait clairement l'appui de Rousseau contre Voltaire et sa « clique qui voudrait donner

repousser vers l'ennemi, pour quelques peintures un peu libres de la passion et quelques excès de tolérance, un écrivain qui célèbre ainsi devant l'Europe éblouie non seulement la doctrine mais l'Eglise protestante elle-même. Une lettre de Jacob Vernet, pasteur de Céligny, à Rousseau (1), reflète exactement la double et contradictoire impression que la lecture de *Julie* produisit sur l'esprit des ministres genevois : admiration pour l'écrivain et réserves sur certaines de ses thèses.

Les adversaires systématiques de Rousseau, eux, s'emparèrent du livre pour combattre l'écrivain. Charles Bonnet écrit lettre sur lettre pour démolir le roman, avant même qu'il ait paru et quand il a paru, avant d'en avoir lu une seule ligne. Il reproche à Rousseau son goût singulier, ses paradoxes, son éloquence qui peut séduire le Français « toujours prenable par les oreilles » et « ami des frivolités », mais que « la bonne logique des Allemands aurait tué ». Il réédite sur Rousseau son cliché favori, dont l'indignité niaiserie eût gagné à n'être pas tirée à tant d'exemplaires : « Ce peintre excelle bien plus dans le coloris que dans le dessin. » Trois jours plus tard, il prédit que le roman fera plaisir, car il remue et émeut, bien que l'auteur donne dans la caricature, qu'il se contredise sans cesse dans ses raisonnements, qu'il écrive sans principes et s'abandonne à sa verve, tort inexplicable pour un « tête froide » comme Bonnet. Le 4 février, écrivant au professeur de Leyde, M. Allamand, Bonnet reconnaît qu'il n'a ni la volonté ni le temps de lire *Julie*. Mais, à ce qu'il entend, ce n'est plus Diogène, c'est Catulle ou Pétrone ! Les paradoxes et la séduction

le ton » et qui « boit à longs traits le poison d'irréligion, de luxe et de corruption qui lui est présenté sous l'enveloppe du bel esprit joint à l'appât des spectacles ». Voir E. RITTER, *Vernet et Rousseau*, dans *Etrennes chrétiennes*, 1881, p. 180-247 et la lettre de Rousseau à Jacob Vernet, du 29 novembre 1760. *Œuvres*, t. IV, p. 323.

(1) Du 26 mai 1761 : « J'ai lu avec un plaisir bien vif votre roman, je l'ai relu avec transport, et je le relirai encore bien des fois... Il n'y a que ce Volmar athée qui m'a attristé; il me semble qu'il est impossible qu'un honnête homme ne croie pas en Dieu... Je ne vois aucune bonne raison qui ait pu vous déterminer à faire de l'excellent Volmar un athée déterminé ou du moins de (*sic*) ne l'avoir pas fait changer de système à la fin du roman, etc., etc. » STRECKEISEN, *Amis et ennemis*, t. I^{er}, p. 131. Rousseau répond, le 24 juin, dans une lettre un peu agacée, que Vernet a mal saisi l'objet même du livre, qui est de rapprocher les partis opposés par une estime réciproque, « d'apprendre aux *philosophes* qu'on peut croire en Dieu sans être hypocrite, et aux *croissants* qu'on peut être incrédule sans être un coquin. Julie dévote, est une leçon pour les philosophes et Wolmar, athée, en est une pour les intolérants. Voilà le vrai but du livre ». Quant à la conversion de Wolmar, elle est indiquée à la fin du roman « avec une clarté qui ne pouvait souffrir un plus grand développement, sans vouloir faire une capucinade ». *Œuvres*, t. IV, p. 335.

de Rousseau n'agiron pas sur des hommes sensés comme lui-même. Le 10 mars, dans une lettre à Haller, il soumet à une critique serrée ce livre qu'il n'a pas lu. Un peu de bon dissous dans une quantité de mauvais, le style nombreux et inégal, l'intrigue défectueuse, les peintures quelquefois lubriques, les maximes souvent dangereuses, et, pour tout dire, un franc athée qu'on affecte de représenter comme l'être le plus vertueux, voilà ce que Charles Bonnet reproche au roman, qu'il devine sans l'avoir lu, tant la haine est clairvoyante. « Que penser de l'auteur? conclut le futur patriarche de Genthod, éducateur des pucerons. Valait-il la peine que ce Diogène quittât son tonneau pour se présenter sous la forme plus ridicule encore d'un petit-maître libertin? Il fait de sa Julie une catin, d'un athée un précepteur (*sic*). Tout ceci n'est pas de moi... car je n'ai eu ni le temps, ni la volonté de lire ce roman (1). »

La seule excuse de Charles Bonnet, si c'en est une, est de parler de ce qu'il ignore. A ce jeu-là, un grand savant s'expose à dire les plus grandes sottises.

A l'extrême opposé, les partisans fervents de Rousseau pensent mourir de joie et de fierté. Le jeune et fougueux ministre Paul Moultoy, est suffoqué d'admiration :

« Non, monsieur, écrit-il le 7 mars 1761, il ne m'est plus possible de garder le silence; vous avez mis mon âme à la gêne, elle est oppressée, elle a besoin de s'épancher avec vous (2). »

L'âme de Moultoy s'épanche en six longues pages par des exclamations de ce style :

« O Julie! O Saint-Preux! O Claire! O Edouard! Quels globes habitent vos âmes et comment pourrais-je m'unir à vous? Monsieur, ce sont là les enfants de votre cœur, votre esprit ne les eût point faits tels; ouvrez-le-moi donc, ce cœur, que j'y contemple vivantes des vertus dont la seule image m'a fait répandre de si douces larmes! »

A l'extase de l'admiration enthousiaste, succède aussitôt, par une pente naturelle, l'anathème aux blasphémateurs :

« Malheur à celui qui ne sait pas s'attendrir au touchant spec-

(1) Toutes ces lettres ont été publiées par E. RITTER, *Jean-Jacques Rousseau et Charles Bonnet*, dans *Etrennes chrétiennes*, 1893, p. 193 et suivantes. Notons que Haller, qui a lu les quatre *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, adressées à M. de Voltaire par le marquis de Ximenez, et qui en a deviné le véritable auteur, Voltaire lui-même, trouve cette amère satire si virulente qu'elle le réconcilie presque avec « votre philosophe à quatre pattes », c'est-à-dire avec Rousseau.

(2) STRECKEISEN, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 7-12.

tacle de l'humanité dans la perfection! Malheur à celui qui voit du même œil les faiblesses de l'homme de bien et les crimes de méchant! » etc., etc...

Au milieu de ces objurgations, où Rousseau est proclamé « le vengeur de la nature », au milieu des réfutations, où sont justifiés les défauts les plus évidents du roman, et les moins justifiables, l'enthousiaste Moulton fait une remarque très juste qui nous aidera à conclure.

Il observe que, si l'œuvre a été si vivement censurée à Genève, c'est que Rousseau ne l'a point écrite pour Genève. Les mœurs genevoises, si fatalement qu'elles glissent sur la pente de la corruption et de la décadence, si près qu'elles soient de leur ruine, n'en sont pas encore au point où la leçon de *Julie* leur sera indispensable (1). Mais « s'il existait un peuple chez qui l'amour innocent fût un crime, la galanterie presque une vertu, l'adultère un jeu, quel tableau plus intéressant à offrir à ce peuple même que celui de deux cœurs honnêtes en qui l'enthousiasme de la vertu se confondrait avec le délire des sens »? C'est donc pour Paris, non pour Genève, que fut écrite cette leçon de morale supérieure, comme aussi cette leçon de tolérance donnée aux athées et aux fanatiques (2).

En élevant et en généralisant cette observation de Moulton qui conclut sa lettre par une véritable invocation à saint Rousseau (3), on peut dire que, si le succès de la *Nouvelle Héloïse* fut plus débordant et plus délirant à Paris qu'à Genève, c'est que ce roman apportait à la France, des éléments d'émotion morale et sentimentale — sentiment de la nature, goût de la campagne, paysage alpestre, conscience protestante — plus nouveaux et plus inédits pour elle que pour les concitoyens de Jean-Jacques. La beauté littéraire de l'œuvre, aussi neuve pour Genève que pour Paris, devait toucher un public affiné, sensible à l'éloquence et à l'art de la forme, bien plus délicatement et plus fortement qu'un petit peuple de raisonneurs à l'esprit positif et assez peu sensible

(1) Rousseau écrit lui-même, le 12 février 1761, à Mme C... : « Ce n'est point de mon aveu que ce livre a pénétré jusqu'à Genève, je n'y en ai pas envoyé un seul exemplaire; et quoique je ne pense pas trop bien de nos mœurs actuelles, je ne le crois pas encore assez mauvaises pour qu'elles gagnassent de remonter à l'amour. » *Œuvres*, t. IV, p. 329.

(2) « Mais nous n'avons à Genève ni athées, ni persécuteurs, deux sortes d'hommes qui vont toujours ensemble, aussi ce n'est pas pour Genève que vous avez écrit. »

(3) « O Rousseau, notre ange tutélaire, sauvez-nous! »

à la séduction du verbe. Quant au fond moral de ce roman genevois, — d'une part, indulgence pour la fille séduite qui a cédé aux entraînements de la passion individuelle contrecarrée par la règle ou la convention sociale, et, d'autre part, intransigeante condamnation de l'adultère, même passionné, parce que mensonge et rupture de la parole donnée — rien ne se pouvait imaginer de plus différent, de plus étranger, de plus contraire à la morale courante, à la pratique admise et approuvée alors par tous « les honnêtes gens » de France. Cette morale mondaine, au dix-huitième siècle et en France, condamnait sans pitié la jeune fille qui se donne librement à un amant de son choix et parfaitement digne d'elle. Elle donnait absolution complète et plénière indulgence à toute femme mariée qui prend un ou plusieurs amants (1). Rousseau renverse donc les termes de ce qui est reçu, admis, approuvé par tout le monde en France et de son temps. Rien d'étonnant si tout ce qu'il dit, servi par une éloquence sans exemple, fait sensation. Après les goûts et les plaisirs, ce sont les mœurs intimes qu'il prétend révolutionner, par son éloquence passionnée, pour rétablir l'ordre des sentiments naturels détruit par la civilisation. Après les arts, le théâtre, les sciences et les lettres, les mœurs relâchées et adultérées, ce sont les institutions politiques qui restent à bouleverser. Le *Contrat social* y pourvoira.

(1) « Il semble que tout l'ordre des sentiments naturels soit ici (à Paris) renversé. Le cœur n'y forme aucune chaîne; il n'est point permis aux filles d'en avoir un; ce droit est réservé aux seules femmes mariées et n'exclut du choix personne que leurs maris. Il vaudrait mieux qu'une mère eût vingt amants que sa fille un seul. L'adultère n'y révolte point, on n'y trouve rien de contraire à la bienséance; les romans les plus décents, ceux que tout le monde lit pour s'instruire, en sont pleins, et le désordre n'est plus blâmable sitôt qu'il est joint à l'infidélité. O Julie! telle femme qui n'a pas craint de souiller cent fois le lit conjugal oserait d'une bouche impure accuser nos chastes amours, et condamner l'union de deux cœurs sincères qui ne surent jamais manquer de foi. On dirait que le mariage n'est pas à Paris de la même nature que partout ailleurs », etc., etc. Saint-Preux à Julie. Deuxième partie, lettre 21.

CHAPITRE III

LE « CONTRAT SOCIAL » (1762)

- I. Caractère universel et caractère local du livre. — La Constitution genevoise idéalisée inspire Rousseau. — Etat du droit public positif à Genève. Éd. de médiation de 1738. Etat démocratique, régime aristocratique, religion nationale.
- II. Analogies évidentes entre le *Contrat social* et les revendications politiques de la bourgeoisie genevoise. — Souveraineté du peuple. — La loi. — Les magistrats. — Forme aristocratique élective du gouvernement. — Petit Etat et lien fédératif. — Vertuisme nécessaire à la cité démocratique. — Eloge de Calvin législateur.
- III. Religion nationale à Genève. — Religion civile dans le *Contrat*. — Tolérance théorique et intolérance pratique. — Théorie protestante du droit politique professée à Genève. — Burlamaqui et Rousseau.
- IV. Double tendance du *Contrat social*. — Panégyrique de l'Etat genevois idéal. Réquisitoire contre les pratiques du patriarcat gouvernant. — Rigidité logique apparente et incohérence interne du livre. — Influence tardive et profonde.

I

Avec le *Contrat social*, c'est le droit public, ou comme on disait alors, le « droit politique » genevois, idéalisé et systématisé, qui pénètre dans la littérature française et, par elle, dans le monde.

Ce livre, chacun le sait, n'est qu'un fragment d'un grand ouvrage projeté sur les *Institutions politiques* (1), dont Rousseau avait si on l'en croit, conçu l'idée première à Venise (1743), pour la mûrir pendant son séjour à Genève (1754) et la méditer longuement dans les années qui suivirent.

Incomplet, inachevé, fragmentaire, c'est celui de ses ouvrages qu'il rumina le plus longtemps, celui dont il s'occupa avec le

(1) Pour connaître et juger les idées politiques de Rousseau, il faut étudier outre le *Contrat*, ce qu'il a écrit avant le *Contrat social*, notamment son article sur l'*Economie politique* dans le cinquième volume de l'*Encyclopédie* (novembre 1755), et surtout, après le *Contrat social*, comme son *Projet de Constitution pour la Corse* (1765) et ses *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* (1772).

plus de goût et celui qui devait, selon lui, mettre le sceau à sa réputation. A tort ou à raison, Rousseau a cru voir « que tout tenait radicalement à la politique » et cette idée, ou cette illusion, révèle encore en lui le fils de cette bourgeoisie genevoise pour qui la politique est un besoin instinctif, une passion, presque une manie. Ce livre, si lentement et longuement conçu, dont la rédaction définitive fut faite en moins de deux années (1), il semble bien que Rousseau en ait pressenti l'importance universelle et l'influence durable. C'est pour « le genre humain » qu'il l'écrit et, dans une lettre d'affaires à son éditeur Marc-Michel Rey (2), il déclare espérer que ce « sera un livre pour tous les temps ».

Du même coup, ce livre universel est un livre genevois. Rousseau pensait à Genève en l'écrivant, et il n'y a aucune bonne raison pour révoquer en doute, sur ce point, son propre témoignage qu'il a répété en mainte occasion :

« Je voyais que tout cela me menait à de grandes vérités, utiles au bonheur du genre humain, mais surtout à celui de ma patrie, où je n'avais pas trouvé, dans le voyage que je venais d'y faire, les notions des lois et de la liberté assez justes, ni assez nettes à mon gré ; et j'avais cru cette manière indirecte de les leur donner la plus propre à ménager l'amour-propre de ses membres, et à me faire pardonner d'avoir pu voir là-dessus un peu plus loin qu'eux (3). »

Le *Contrat social* est ainsi un livre genevois écrit par un Genevois de l'opposition. En élevant à la hauteur d'un système universel et idéal les institutions politiques de sa patrie, il montre ce qu'elles devraient être si, restées fidèles à leur principe fondamental, elles n'avaient été altérées et dénaturées, au cours des temps, par la volonté et la faute des hommes qui avaient intérêt en agir ainsi. Il y aura donc, dans ce livre, sous une forme abstraite et sous l'apparente rigueur de déductions quasi mathématiques, à la fois un panégyrique des institutions théoriques du droit politique genevois et une critique de la pratique gouvernementale qui en altère, dans l'application, la pureté et la logique.

(1) *Confessions*, l. X. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 272. Quant à l'impression du livre, Rousseau écrit à Rey, le 9 août 1761 : « Mon traité du droit politique est au net et à l'état de paraître. » Le 11 mars 1762 : « Voici, mon cher Rey, vos dernières preuves... Nous voici donc enfin au bout de notre entreprise. » Enfin, le 23 avril 1762 : « J'ai vu l'exemplaire de M. de Luxembourg. »

(2) Du 7 novembre 1761. Edition Bosscha, p. 123.

(3) *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 211.

Plus tard, dans ses polémiques contre les gouvernants genevois, Rousseau n'a voulu retenir que l'apologie qu'il faisait de l'Etat genevois, mais il sentait si bien alors la hardiesse et le danger pour lui, de sa critique indirecte du gouvernement genevois qu'il eut grand soin d'écrire son livre en France et non pas à Genève (1).

Le *Contrat social* est si bien un livre genevois, il est si fortement marqué de la pensée politique protestante héréditaire et de la rigide discipline sociale de Genève, que c'est, de toutes les œuvres de Rousseau, celle où il est le moins lui-même. Par la pensée et par la forme ces « Principes du droit politique » font, quoi qu'on ait dit, un contraste très saisissant avec les œuvres antérieures de Rousseau et avec celles qui suivront. A l'individualisme libertaire des deux *Discours* s'oppose ici un étatismes autoritaire qui prétend imposer sa loi à la conscience religieuse elle-même. Le lyrisme éloquent de la *Lettre à d'Alembert*, le naturisme abondant, poétique et sentimental de la *Nouvelle Héloïse* font place à une œuvre de pure logique, de dialectique impérieuse, de laconisme condensé et volontaire. La langue en est grave, serrée, d'une précision presque mathématique, sans une envolée d'imagination ou d'éloquence lyrique. L'écrivain ne s'y révèle plus que par certains traits concis et soudains d'ironie stridente et par ces formules lapidaires, toutes chargées de pensée, qui s'enfoncent comme des coins dans l'esprit et dans la mémoire du lecteur pour n'en plus sortir.

Ce n'est pas seulement parce qu'il est né Genevois, et parce que la politique est un état d'âme naturel au Genevois, que Rousseau s'est ainsi occupé de théorie politique et s'est passionné pour ce sujet si étranger, en apparence, et si contraire à son tempérament. Fils d'un citoyen, membre du souverain et fier de cette prérogative, toute son enfance a été, dans l'atelier paternel, chez son oncle Bernard, chez le pasteur de Bossey, devant l'établi du graveur Ducommun son maître, nourrie de conversations et de discussions politiques. Même éloigné de Genève, il a été constamment informé des luttes d'opinions et d'intérêts qui, étouffés jadis par une répression sanglante, commençaient à renaître entre la bourgeoisie et le patriciat. Resté Genevois à Venise et prenant tout au sérieux, selon notre constante habitude, il a voulu étudier

(1) « J'aurais été bien moins libre à Genève même, où, dans quelque lieu que mes livres fussent imprimés, le magistrat avait droit d'épiloguer sur leur contenu. » *Ibid.*

le mécanisme des institutions vénitiennes et le comparer avec le gouvernement républicain et aristocratique de sa propre cité. Son séjour de 1754 à Genève, en le réintégrant dans son titre et ses droits de citoyen, le rendit plus attentif encore à étudier la constitution de l'Etat, auquel il s'est volontairement rattaché, et le jeu de nos institutions politiques. Et, sans doute, les entretiens qu'il eut alors avec le père De Luc et ses fils, durant la navigation de six jours qu'il fit avec eux sur le lac, l'instruisirent assez des griefs de la bourgeoisie, non pas contre la constitution de Genève, mais contre la façon dont les gouvernants du patriciat la dénaturaient en prétendant l'appliquer au seul bénéfice de leur classe.

En méditant sur les deux questions, connexes sinon identiques, qui agitaient constamment son esprit : « Quelle est la nature du gouvernement propre à former le peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus sage, le meilleur ? » et : « Quel est le gouvernement qui, par sa nature, se tient toujours le plus près de la loi ? », Rousseau a été amené à tracer l'image idéale et systématique de la constitution et du gouvernement genevois, non pas tels qu'ils étaient, certes, mais tels qu'ils devraient être, selon la pureté de leur principe et selon les exigences de la raison.

Qu'étaient donc, au milieu du dix-huitième siècle, les institutions politiques de Genève ? Nous avons essayé déjà de l'indiquer sommairement dans notre introduction générale. Rappelons seulement que la base en fut, pendant deux siècles, dans les *Edits politiques* de 1543, révisés en 1568 et modifiés alors de façon discrète et plutôt heureuse (1). Ces *Edits politiques* reconnais-

(1) Il est inutile et un peu enfantin de vouloir, comme l'a fait Jules Vuy, dans ses deux mémoires sur *l'Origine des idées politiques de Rousseau* (Genève, 1880 et 1882), faire remonter la théorie politique de Rousseau aux institutions de la Genève épiscopale et aux franchises promulguées le 13 mai 1387 par le prince-évêque Adémar Fabri. (Voir *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXIII, p. 19-44 et t. XXIV, p. 174-203.) Cette théorie fantaisiste, appuyée à l'Académie des sciences morales et politiques par un rapport élogieux de M. J.-F. Nourrisson (*Compte rendu des travaux*, etc., avril-mai 1882), ne supporte pas un examen attentif. Les plus récents éditeurs du *Contrat social*, MM. E. Dreyfus-Brisac et G. Beauvallon, en ont fait bonne justice dans leurs savantes introductions. Le premier expose que Rousseau avait trouvé le germe de sa théorie de la souveraineté populaire dans « la foule des jurisconsultes qui ont écrit sur le droit naturel et qu'il avait étudiés à fond, longtemps avant d'avoir été initié aux mystérieuses origines de la Constitution de Genève ». Le second démontre que la thèse de J. Vuy repose sur des arguments tout à fait fragiles, que les journaux et revues catholiques de France et de Belgique eurent le tort d'accueillir avec trop de joyeux empressement. Cette thèse est en effet basée : a) sur une analogie tout à fait superficielle

saient nominalement et théoriquement le principe de la *souveraineté du peuple* tout en consacrant, par le préavis législatif des Conseils et par le recrutement étroit de ces Conseils, un gouvernement nettement *aristocratique*. Voilà ce qui est essentiel à retenir.

Quant au dernier état du droit public positif de Genève, il est fixé par l'Edit de médiation du 8 mai 1738, garanti par la France, Berne et Zurich, et qu'on a appelé avec un peu d'emphase « la charte véritable de la démocratie genevoise ».

Cet édit reconnaît au Conseil général le droit d'accepter ou de rejeter les lois; d'élire annuellement les principaux magistrats; d'approuver ou de rejeter les traités d'alliance et les projets d'impôts. Il consacre aussi le droit qu'ont les citoyens de faire aux Conseils des « représentations ». Et tout cela est nettement démocratique. En revanche, le même acte attribue aux Conseils étroits (Petit Conseil et Conseil des CC) le droit de se recruter l'un l'autre. Il leur accorde le droit exclusif de présenter des lois au Conseil général. Il ne donne aucune sanction pratique au droit de représentation théoriquement reconnu aux citoyens. Et ceci consacre un régime nettement aristocratique. Enfin, aucune garantie n'est assurée aux droits individuels et la religion de l'état reste régie par les immuables Edits ecclésiastiques de l'époque calviniste.

Rousseau a résumé lui-même, d'une façon magistrale, et à deux reprises — dans le cinquième livre d'*Emile* et dans la sixième des *Lettres écrites de la montagne* — les idées et les principes politiques qu'il a voulu exposer dans le *Contrat social*. Ces sommaires, qui sont par endroits des commentaires, sont souvent plus lumineux et plus logiquement ordonnés que l'ouvrage lui-même. En les suivant pas à pas, nous y trouverons esquissée avec fidélité l'idée politique de Rousseau et nous pourrons en montrer l'analogie frappante avec les grandes lignes théoriques du droit politique genevois. Plus tard, nous aurons à montrer comment la

et presque uniquement verbale entre un article des *Franchises* et le texte du *Contrat*; b) sur des passages qui prouvent seulement que Rousseau fut amené à rechercher et à citer ces précédents historiques par les besoins de sa défense contre Tronchin, après la condamnation du *Contrat social* à Genève. En somme, l'influence de la Genève épiscopale sur la composition du *Contrat social* est nulle et ce serait perdre son temps que de discuter sérieusement la thèse tendancielle et inconsistante de feu J. Vuy. C'est par simple curiosité qu'on peut s'amuser à lire l'article 78 de la Charte de 1387, dans la traduction française qu'en a faite, en 1455, Michel Montyon, citoyen de Genève, rééditée en 1843 par Ed. Mallet. (Genève, imprimerie Ramboz.)

théorie préliminaire de Rousseau sur ce contrat envisagé comme fondement de l'état social, est celle de l'école juridique protestante, dont Genève était alors la seule tribune académique en pays de langue française. Mais laissons d'abord Rousseau condenser lui-même, dans la sixième *Lettre de la montagne*, ses principes de droit politique (1).

Qu'est-ce qui fait que l'Etat est un? C'est l'union de ses membres. Mais d'où naît cette union de ces membres? De l'obligation qui les lie. Quel est le fondement de cette obligation? Ici les opinions divergent. Pour les uns, c'est la force; pour d'autres, c'est l'autorité paternelle; pour d'autres encore, c'est la volonté de Dieu. Rousseau n'admet aucune de ces trois théories et il les réfute tour à tour. Il pose pour fondement du corps politique la convention de ses membres, l'obligation basée sur le libre consentement de celui qui s'oblige (2). Ce « contrat social » ne peut pas plus violer les lois naturelles qu'un contrat particulier ne peut enfreindre les lois positives.

« L'établissement du contrat social est un pacte d'une espèce particulière, par lequel chacun s'engage envers tous. D'où s'ensuit l'engagement réciproque de tous envers chacun, qui est objet immédiat de l'union. » Cet engagement de chacun envers tous, tout en étant absolu, sans condition, sans réserve (3), « ne peut toutefois être injuste, ni susceptible d'abus, puisqu'il n'est pas possible que le corps se veuille nuire à lui-même, tant que tout ne veut que pour tous. Il lie les contractants sans les assujettir à personne et, en leur donnant leur seule volonté pour règle, il les laisse aussi libres qu'auparavant (4) ».

(1) *Œuvres*, t. III, p. 64-65.

(2) « Le contrat social est la base de toute société civile, et c'est dans la nature de cet acte qu'il faut chercher celle de la société qu'il forme. » *Emile*, l. V. *Œuvres*, t. II, p. 707.

(3) La teneur du contrat social peut s'énoncer à peu près par cette formule : Chacun de nous met en commun ses biens, sa personne, sa vie, et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale, et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. » *Ibid.*

(4) « Le souverain ne pouvant agir que par des volontés communes et générales, ses actes ne doivent de même avoir que des objets généraux et communs; d'où il suit qu'un particulier ne saurait être lésé directement par le souverain qu'ils ne soient tous; ce qui ne se peut, puisque ce serait vouloir se faire du mal à soi-même... Nous aurons soin de nous rappeler toujours que le pacte social est d'une nature particulière et propre à lui seul, en ce que le peuple ne contracte qu'avec lui-même, c'est-à-dire le peuple en corps comme souverain avec les particuliers comme sujets : condition qui fait tout l'artifice et le jeu de la machine politique qui, seule, rend légitimes, raisonnables et sans danger des engagements qui, sans cela, seraient absurdes, tyranniques et sujets aux plus énormes abus. Les

Pour comprendre ce paradoxe, qui a été souvent jugé m trueux, il faut retenir et peser la définition que Rousseau donne de la nature et du caractère essentiel de la loi. Voici comment il y arrive.

« La volonté de tous est donc l'ordre, la règle suprême, et cette règle générale et personnifiée est ce que j'appelle le souverain. Il suit de là que la souveraineté est indivisible, inaliénable, qu'elle réside essentiellement dans tous les membres du corps »

Mais comment agit cet être abstrait et collectif? Il agit par les lois et il ne saurait agir autrement. Qu'est-ce qu'une loi?

« C'est une déclaration publique et solennelle de la volonté générale sur *un objet d'intérêt commun* (1). » La loi, en effet, perd sa force et *cesserait d'être légitime*, si l'objet n'en imposait à tous.

Mais, si la loi, par sa nature, ne peut avoir un objet particulier et individuel, l'application de la loi tombe sur des objets particuliers et individuels. A côté du pouvoir législatif, qui est le véritable, il faut donc un autre pouvoir qui exécute, c'est-à-dire qui réduise la loi en actes particuliers. Ce pouvoir « exécutif » doit être établi de manière qu'il exécute toujours la loi, et qu'il n'exécute jamais que la loi. C'est ici l'institution du gouvernement, et Rousseau donne du gouvernement la définition suivante :

« C'est un corps intermédiaire établi entre les sujets et le souverain pour leur mutuelle correspondance, chargé de l'exécution des lois et du maintien de la liberté tant civile que politique »

Il ajoute ceci : « Le gouvernement, comme partie intégrante du corps politique, participe à la volonté générale qui le constitue ; comme corps lui-même, il a sa volonté propre. Ces deux volontés quelquefois s'accordent, quelquefois se combattent. C'est de l'effet combiné de ce concours et de ce conflit que résulte le jeu de toute la machine. » On ne saurait sans détruire l'Etat altérer aucun de ces trois termes : souverain (= peuple), prince (= gouvernement) et sujets (= individus composant le peuple). « Si le souverain veut gouverner, ou si le prince veut donner

particuliers ne s'étant soumis qu'au souverain et l'autorité souveraine n'étant autre chose que la volonté générale, nous verrons comment chaque homme, obéissant au souverain, n'obéit qu'à lui-même, et comment on est plus libre dans le pacte social que dans l'état de nature. » *Emile*, l. V. *Œuvres*, t. II, p. 708.

(1) « Si la loi ne peut jamais avoir qu'un objet général et relatif également à tous les membres de l'Etat, il s'ensuit que le souverain n'a jamais le pouvoir de rien statuer sur un objet particulier. » *Ibid.*, p. 709.

ois, ou si le sujet refuse d'obéir, le désordre succède à la règle, et l'Etat dissous tombe dans le despotisme ou dans l'anarchie. »

Avant de s'occuper de la forme du gouvernement, Rousseau pose le principe que « les chefs du peuple, sous quelque nom qu'ils soient élus » ne peuvent jamais, sous peine de violer le pacte social, « être autre chose que les officiers du peuple auxquels il s'en donne de faire exécuter les lois ». Soumis eux-mêmes aux lois qu'ils sont chargés d'appliquer, ils doivent compte au souverain de leur administration.

Mais si le peuple ne peut aliéner son droit suprême, peut-il se confier pour un temps, et, s'il ne peut se donner un maître, peut-il se donner des représentants? Non! répond Rousseau, de manière la plus catégorique. Le peuple ne peut avoir ni souverain, ni représentants. Ce principe posé, la question de la forme du gouvernement n'a plus qu'une importance secondaire.

Pour Rousseau, le principe des différentes formes du gouvernement réside dans le nombre des membres qui le composent. Plus ce nombre est grand, plus le gouvernement est faible, et, comme la souveraineté tend toujours au relâchement, le gouvernement tend toujours à se renforcer, en se concentrant dans un petit nombre de mains. Et « quand la loi est enfin soumise aux hommes, il ne reste que des esclaves et des maîtres; l'Etat est détruit ».

Rousseau ne s'attarde guère à discuter quelle est la meilleure des trois formes principales dont est susceptible le gouvernement : démocratie, aristocratie, monarchie. Mais il conclut, avec une parfaite netteté dans les termes, sinon dans les idées : « Après les avoir comparées par leurs avantages et par leurs inconvénients, on donne la préférence à celle qui est intermédiaire entre les deux extrêmes, et qui porte le nom d'aristocratie. » Puis, pour prévenir toute confusion, il a grand soin d'ajouter cette remarque, pressément soulignée, car elle est, en effet, d'une importance capitale :

« On doit se souvenir ici que la constitution de l'Etat et celle du gouvernement sont deux choses très distinctes et que je ne les ai pas confondues. Le meilleur des gouvernements est l'aristocratique : la pire des souverainetés est l'aristocratique (1). »

1) « On a de tout temps beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune est la meilleure en certains cas, et la pire en d'autres. Pour nous, si, dans les différents états, le nombre des magistrats est inverse de celui des citoyens, nous concluons qu'en général le gouver-

Le *Contrat social* étant ainsi résumé, Rousseau affirme que le livre condamné à Genève est l'histoire même du gouvernement de Genève qu'il a proposé en exemple à l'admiration de l'Europe tout en signalant à ses concitoyens les défauts et les germes de danger que leur constitution présentait à ses yeux, et en leur indiquant les moyens de s'en préserver.

« Et, en effet, ce contrat primitif, cette essence de la souveraineté, cet empire des lois, cette institution du gouvernement, cette manière de le resserrer à divers degrés pour compenser l'autorité par la force, cette tendance à l'usurpation, ces assemblées périodiques, cette adresse à les ôter, cette destruction prochaine, enfin, qui vous menace et que je voulais prévenir, n'est-ce pas le trait pour trait l'image de votre république depuis sa naissance jusqu'à ce jour? J'ai donc pris votre constitution, que je trouvais belle, pour modèle des institutions politiques; et vous proposez en exemple à l'Europe, loin de chercher à vous détruire, j'expliquais les moyens de vous conserver (1). »

Cette comparaison entre la doctrine du *Contrat* et le fait constitutionnel genevois, assimilation qu'on a contestée ou taxée d'hyperbolique, est-elle soutenable et exacte? Avant de démontrer dans quel sens et dans quelle mesure ce parallélisme existe, il faut d'abord rappeler que Rousseau s'est toujours défendu de vouloir baser sa théorie du droit politique sur le droit positif des gouvernements établis, et qu'il a reproché âprement à « l'illustre Montesquieu » d'en avoir usé ainsi. Il pose en principe, lui, « qu'il faut savoir ce qui doit être pour bien juger de ce qui est » et « qu'avant d'observer, il faut se faire des règles pour ses observations (2) ». Rousseau préfère ainsi nettement l'idéologie à l'histoire.

nement démocratique convient aux petits états, l'aristocratique aux médiocres, le monarchique aux grands. » *Emile*, l. V. *Œuvres*, t. II, p. 711. On voit que, ce point, la pensée de Rousseau est flottante. Comparez sa lettre à Moultoy, 30 mai 1762 : « Il est vrai que l'entrée de ce livre vient d'être défendue en France, mais c'est précisément pour cela qu'il devrait être bien reçu dans Genève; même j'y préfère hautement l'aristocratie à tout autre gouvernement. » Il semblerait que Rousseau a bien exprimé son vrai point de vue dans cette phrase de l'extrait du *Contrat social* (au livre V d'*Emile*) où il conclut « qu'il n'y a pas une constitution de gouvernement unique et absolue, mais qu'il doit y avoir autant de gouvernements différents en nature qu'il y a d'états différents en grandeur ». T. II, p. 711.

(1) *Lettres de la Montagne*. Première partie, lettre 6. *Œuvres*, t. III, p. 65.

(2) Même idée, sous une autre forme, dans *Emile*, l. V : « Il faut se faire une échelle pour y rapporter les mesures qu'on prend. Nos principes de droit politique sont cette échelle. Nos mesures sont les lois politiques de chaque pays. » *Œuvres*, t. II, p. 706.

Et cependant, un *état* à constitution démocratique, un *gouvernement* de forme aristocratique, telle est la conclusion théorique de Rousseau. Telle est aussi, en deux mots, la base des institutions politiques de Genève. Jusque-là l'accord est parfait.

Mais, continue Rousseau, ces discussions en amènent d'autres sur la manière dont le gouvernement dégénère et sur les moyens de retarder la destruction du corps politique. C'est ici que se place la partie critique du livre, celle où Rousseau donne à la pratique gouvernementale du patriciat genevois un blâme indirect et des conseils voilés qui furent très médiocrement goûtés. On aurait bien accepté l'éloge. On ne toléra pas la critique. On s'irrita des conseils.

Enfin, dans le dernier livre, Rousseau examine, par comparaison avec le meilleur gouvernement qui ait existé « savoir celui de Rome », la « police » la plus favorable à la bonne constitution de l'Etat. Il termine ce livre, et tout l'ouvrage, par des recherches sur la manière dont la religion peut et doit entrer comme partie constitutive dans la composition du corps politique (1).

Il a proclamé lui-même le caractère théorique, abstrait, mécanique (2) de son système, quand il prévoit cette objection si juste qu'Emile pourrait faire à son précepteur : « On dirait que nous bâtissons notre édifice avec du bois, et non pas avec des hommes, tant nous alignons exactement chaque pièce à la règle », et dans la réponse du précepteur : « Il est vrai, mon ami, mais songez que le droit ne se plie point aux passions des hommes, et qu'il s'agissait entre nous d'établir d'abord les vrais principes du droit politique. A présent que nos fondements sont posés, venez examiner ce que les hommes ont bâti dessus et vous verrez de belles choses (3) ! »

(1) Il faut remarquer ici que le résumé du *Contrat social*, donné au livre V d'*Emile*, ne fait aucune mention de ce dernier chapitre sur « la religion civile », qui a été ajouté par Rousseau après coup. En revanche, Rousseau énumère toute une série de questions : devoirs et droits du citoyen ; définition de la patrie ; rapports des divers Etats entre eux ; théorie de la confédération d'états ; projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre ; principes du droit de la guerre — qu'il a renoncé plus tard à aborder dans son traité de droit politique. Il s'en excuse dans la conclusion du *Contrat social*, l. IV, chap. ix. Le chapitre sur la religion civile, ajouté pour corser le volume (Lettre à M. M. Rey du 23 décembre 1761), est déjà presque tout entier dans la lettre de Rousseau à Voltaire du 18 août 1756, *Œuvres*, t. IV, p. 245-246.

(2) Le mot de *machine* revient instinctivement sous la plume de Rousseau, quand il parle de l'état ou du gouvernement. Il a vu un mécanisme là où il fallait voir un organisme vivant, et c'est là la faiblesse et le danger de toute sa théorie politique.

(3) *Emile*, l. V. *Œuvres*, t. II, p. 712.

II

Cependant, comme il n'est pas possible, sans tomber dans la pure utopie, de dresser dans le vide d'irrélles architectures, Rousseau a été obligé de tenir compte en quelque mesure de la réalité. C'est aux institutions de Rome et d'Athènes, c'est surtout à Genève qu'il emprunte les traits isolés du modèle idéal selon lequel l'univers politique doit être partout façonné. Et si ce n'est pas la constitution en vigueur à Genève qui sert de base aux développements, si généraux en apparence, du *Contrat social*, ce sont du moins les revendications que la bourgeoisie genevoise, en lutte contre les tendances oligarchiques du patriciat, émettait et soutenait, depuis longtemps déjà, au sujet de cette constitution. En d'autres termes, plus simples, le *Contrat social* esquisse un système politique idéal de l'état, basé sur la constitution genevoise élargie et développée dans le sens des revendications théoriques de la bourgeoisie (1).

La base fondamentale de la constitution genevoise, telle qu'elle a été fixée par l'Acte de médiation de 1738, est la souveraineté du conseil général composé de tous les citoyens et bourgeois. La souveraineté populaire est aussi le point central du système politique que Rousseau préconise dès le deuxième livre du *Contrat social*. Cette doctrine avait été exprimée ou entrevue avant lui par maint théoricien. Au seizième siècle, par les jésuites. Au début du dix-septième siècle par l'Allemand protestant Althaus (Althusius). En Angleterre, après d'autres, par Locke, qui met la puissance suprême du peuple au-dessus de celle du Parlement. Hobbes avait reconnu, de son côté, au pouvoir public ce caractère d'omnipotence absolue qui constitue la souveraineté. Rousseau, réunissant les deux théories, reconnaît à la souveraineté populaire l'omnipotence de la puissance sociale. C'est là le nœud, le centre vital de sa doctrine.

A Genève, la souveraineté populaire est théoriquement et pratiquement reconnue. Le Conseil général est souverain. La bour-

(1) Voir sur ce point et sur tout ce qui suit la magistrale démonstration de M. G. KOCH, *Die Verfassung von Genf und Rousseau's Contrat social*, dans *Historische Zeitschrift*, t. LV, année 1886, p. 192-206.

geoisie, légalement assemblée en Conseil général par les autorités constituées, a le pouvoir suprême.

Sur ce point, nous l'avons dit, tout le monde à Genève est d'accord. Mais, tandis que le point de vue gouvernemental ne reconnaît cette souveraineté à la bourgeoisie que « pendant le temps seulement où elle est ainsi assemblée (1) », la bourgeoisie genevoise et Rousseau parlent d'une souveraineté du peuple, latente en quelque sorte, quand la bourgeoisie n'est pas assemblée, mais qui peut être reprise en main par elle en chaque instant. C'est en vertu de ce principe que, dès 1707, on affirme, du côté populaire, qu'aussitôt le peuple assemblé, toutes les lois sont suspendues devant le souverain. On ajoute même que le souverain dissout entièrement le gouvernement chaque fois qu'il doit le compléter par voie d'élection (2). Plus tard, Micheli du Crest étend encore cette théorie en affirmant que le souverain peut, en toute occasion, supprimer toutes les lois (3). Rousseau lui-même déclare nettement qu'aussitôt le peuple légitimement assemblé, toute juridiction du gouvernement cesse et la puissance exécutive est suspendue (4).

Il va plus loin. Il déclare absurde « que la volonté générale s'impose des limites pour l'avenir » et il dénie toute autorité « aux lois fondamentales » qui pourraient restreindre l'omnipotence absolue du souverain. Les gouvernants genevois soutenaient, au contraire, que le souverain est au moins lié par les lois qui font de lui ce qu'il est. Sur ce point, ils avaient pour eux le droit positif, car l'Acte de médiation de 1738 (5) indique expressément que le Conseil général est tenu d'obéir aux anciennes lois, lesquelles, en revanche, ne peuvent être supprimées sans son assentiment.

En substituant ainsi au principe de la souveraineté fixé par la loi, celui de l'omnipotence absolue du peuple souverain, Rousseau soutient théoriquement une des revendications les plus constantes de ses concitoyens. Disons mieux, il incarne ici un des instincts les plus profonds de l'âme populaire genevoise. Tout

(1) HALLER, *Bibliothek der Schweizerischen Geschichte*, 1787, t. VI, p. 165, relate ce point de vue gouvernemental.

(2) BÉRENGER, *ouvr. cit.*, t. III, p. 124.

(3) Voir ses relations, requêtes, mémoires, placets, consultations et supplications, entre 1731 et 1745, *passim*. Voir aussi, sur la personne de Micheli du Crest, ses idées politiques et sur son procès : BÉRENGER, t. IV, p. 17-52 et 229-303.

(4) *Contrat social*, l. III, chap. xiv. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 677.

(5) Dans ses articles 5 et 6, qui veulent que rien ne soit porté au CC, qui n'ait été d'abord approuvé par le XXV, et que rien ne soit porté au Conseil général qui n'ait été auparavant approuvé par le CC.

Genevois, en effet, a la plus haute idée de sa dignité en tant qu'« membre du souverain ». Un citoyen auquel un jour, en conseil général, on veut ôter la parole, s'écrie que le souverain est outragé en sa personne, car il parle comme membre du souverain (1). De son côté, Micheli du Crest proclame que « chaque citoyen est un tribun qui a à défendre sa liberté ». On sait avec quelle prédilection Rousseau s'intitule « citoyen de Genève », mais seulement en tête des ouvrages qu'il juge dignes de cet honneur. C'est comme « citoyen d'un Etat libre » et comme « membre du souverain » qu'il écrit le *Contrat social*, le droit de voter lui imposant le devoir de s'instruire et de méditer sur les affaires publiques (2). En toute occasion, il aime à rappeler qu'il est républicain de naissance et de cœur, et que, tout en obéissant aux lois, rien ne l'oblige à s'incliner devant les principes monarchiques (3).

Il entre un peu d'orgueil aristocratique dans cette fierté civique. Le peuple souverain, dont on est ainsi fier d'être membre, ne se compose que d'environ deux mille citoyens et bourgeois. Les natifs et les habitants, sans même parler des sujets, sont rigoureusement exclus du conseil général. Dépourvus de tout droit politique et relégués dans une situation assez pareille à celle des métèques athéniens, c'est en 1738 seulement qu'ils avaient reçu l'humble faculté d'être maîtres de métier pour leur compte et d'entreprendre ainsi dans les corporations. Il est remarquable que Rousseau n'ait jamais rien revendiqué pour les natifs et les habitants. Il ne s'en occupe même pas et le peuple souverain se limite aux citoyens munis de leurs droits politiques. A ses yeux, comme aux yeux de tout Genevois de son temps et de sa classe, l'individu n'est rien, le citoyen est tout. Rousseau trouve tout naturel qu'à Venise, le peuple ce soit la noblesse qui, seule, a des droits politiques (4). L'esclavage même n'a rien qui l'effraie par trop, pourvu

(1) BÉRENGER, t. IV, p. 247. Comparez *Contrat social*, l. III, chap. XIV : « La personne du dernier citoyen est aussi sacrée et inviolable que celle du premier magistrat. »

(2) *Contrat social*, l. I^{er}. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 643.

(3) Voir, entre autres, sa belle lettre au libraire M.-M. Rey, après la publication du *Contrat*, 29 mai 1762 : « Quant à mes principes de doctrine, à moi, républicain publié dans une république, il n'y a en France ni magistrat, ni tribunal, ni parlement, ni ministre, ni le roi lui-même qui soit même en droit de m'interroger là-dessus et de m'en demander aucun compte. » *Lettres inédites*, etc. Edition Bosschaert, p. 160.

(4) « Il est certain qu'ôtant l'extrême disparité des deux républiques, la bourgeoisie de Genève représente exactement le patriciat vénitien ; nos natifs et habitants représentent les citadins et le peuple de Venise ; nos paysans représentent les sujets de terre-ferme ; enfin, de quelque manière que l'on considère cette république

que les citoyens libres jouissent de leur souveraineté (1). Rien n'est donc plus loin de la pensée de ce démocrate républicain que l'idée du suffrage *universel*. Ce prophète reste, malgré tout, l'homme d'une certaine ville qui est Genève et d'un certain parti qui est la bourgeoisie genevoise. Démocrate, puisqu'il veut étendre pour cette bourgeoisie, qui est le peuple, la notion de souveraineté, Rousseau demeure en un certain sens un aristocrate. Car cette bourgeoisie est elle-même une sorte d'aristocratie, dont il ne songe nullement à élargir les cadres en accordant tout ou partie des droits politiques au reste de la population, natifs, habitants et sujets paysans (2).

Après la souveraineté, passons au gouvernement.

On sait avec quelle force et quelle insistance le *Contrat social* proclame que la souveraineté ne peut être ni aliénée, ni divisée, ni même simplement représentée (3). En théorie et en principe, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont inséparables. Mais comme, en pratique, même dans les plus petits états, le souverain, qui est le peuple, ne peut pas *exercer* constamment le pouvoir exécutif, qui lui appartient en droit, il faut bien recourir à des « corps intermédiaires » entre le souverain et les sujets. En fait, les affaires publiques ne peuvent être gérées que par un nombre restreint de personnes : conseils, magistrats, qui forment ensemble le gouvernement. Mais ici la théorie démocratique, déjà formulée par Micheli du Crest, exige que le gouvernement soit un simple dépôt de l'autorité, laquelle appartient au peuple seul. Aussitôt qu'une loi est violée, il faut recourir au peuple qui prononce. Il cesserait d'être souverain aussitôt que ceux qu'il a nommés pour administrer pourraient enfreindre la loi (4).

La tendance aristocratique, au contraire, affirmait que le peuple est trop « orageux » pour se gouverner lui-même et que, souverain

que, abstraction faite de sa grandeur, son gouvernement n'est pas plus aristocratique que le nôtre. Toute la différence est que, n'ayant aucun chef à vie, nous n'avons pas le même besoin du sort. » *Contrat social*, l. IV, chap. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 685.

(1) « Il y a telles positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave. Telle était la position de Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes, vous payez leur liberté de la vôtre. » *Ibid.*, l. III, chap. XV. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 679.

(2) Ce n'est pas tout à fait sans droit que LENORMANT a pu écrire sa brochure anonyme : *J.-J. Rousseau aristocrate*, 1790, in-8^o.

(3) L. II, chap. 1^{er} et II ; l. III, chap. XV.

(4) BÉRENGER, t. IV, p. 233.

de droit, il doit déléguer l'exercice de la souveraineté à un corps légalement institué à cet effet. C'est ce principe qu'énonçait, en 1707, dans la harangue que nous avons citée dans notre introduction (1), le premier syndic Chouet. Mais le premier magistrat de Genève reconnaissait aussi explicitement que le peuple, en renonçant pour un temps à exercer ses droits, ne les perd pas par là même :

« Cent ans, mille ans, déclarait-il, ne font que prouver la continuation de sa volonté première, car du silence du peuple résulte seulement son adhésion à la forme momentanée du gouvernement (2). »

C'est de ce principe, théoriquement admis, que Micheli du Crest, aussi bien que Rousseau, tirent la conclusion que les membres du gouvernement ne sont que les commissaires, agents ou officiers du peuple souverain (3). Le fait qu'à Genève les plus hauts magistrats sont élus chaque année par le peuple assemblé en conseil général semble justifier complètement cette conception, alors hardie, du caractère subordonné de l'autorité gouvernementale (4). Seulement, si le principe de l'élection populaire des magistrats est nettement posé par la constitution genevoise, l'application pratique de ce principe est entourée de telles restrictions que le droit populaire en est réduit à une fiction ou, si l'on préfère, à une simple formalité. En effet, les magistrats, soi-disant élus par le peuple, doivent faire partie du Petit Conseil, et les vingt-cinq membres de ce Petit Conseil se recrutent eux-mêmes par cooptation (5). Et, comme on élit chaque année quatre

(1) A. TRONCHIN, *ouvr. cité*, dit aussi : « L'exercice de la souveraineté, excepté les cas réservés au Conseil général, est entre les mains du Petit et du Grand Conseil. »

(2) ROUSSET, *Recueil historique* d'actes, négociations, etc. La Haye, 1736, vol. X, p. 313.

(3) *Contrat social*, l. III, chap. XVIII. Rousseau affirme avec insistance « que l'acte qui institue le gouvernement n'est point un contrat, mais une loi; que les dépositaires de la puissance exécutive ne sont point les maîtres du peuple, mais ses officiers; qu'il peut les établir et les destituer quand il lui plaît; qu'il n'est point question pour eux de contracter, mais d'obéir; et qu'en se chargeant des fonctions que l'état leur impose, ils ne font que remplir leur devoir de citoyens, sans avoir en aucune sorte le droit de disputer sur les conditions ». *Œuvres*, t. I^{er}, p. 681.

(4) C'est dans le même esprit que Rousseau veut que l'ouverture de chaque assemblée périodique du peuple se fasse par ces deux propositions obligatoires. La première : « S'il plaît au souverain de conserver la présente forme de gouvernement? » La seconde : « S'il plaît au peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés? » *Ibid.*, p. 682.

(5) C'est en effet le Conseil des Vingt-Cinq (Petit Conseil) qui élit le Conseil des Deux-Cents (Grand Conseil), lequel, de son côté, élit le Petit Conseil. Et c'est sur

syndics, rééligibles au bout de quatre ans, ce sont toujours les mêmes noms qui sont proposés au peuple et confirmés par lui à tour de rôle. L'habitude en est si bien prise, la tradition en est si bien ancrée dans les mœurs politiques, qu'en 1728 un magistrat présenté par le Conseil n'ayant pas été élu par le Conseil général, ce fut dans Genève un véritable effarement. Pareille chose ne s'était pas vue depuis cent ans (1) !

Cependant, si platonique, si illusoire que fût ce droit électoral populaire, il existait, de par la constitution genevoise, et il suffisait qu'il existât pour que Rousseau en déduisît la conséquence logique que nous avons indiquée. Elus par le peuple, les magistrats ne sont plus que des commissaires du peuple (2).

A côté du dogme de la souveraineté populaire, et en vertu même de ce dogme, un des points essentiels du *Contrat social* est la définition de la loi, « cette déclaration publique et solennelle de la volonté générale sur un objet d'intérêt commun ». Le pouvoir législatif est l'attribut essentiel de la souveraineté reconnue au peuple régulièrement assemblé. Ici encore, le droit public positif de Genève concorde, au moins partiellement, avec les principes théoriques de Rousseau, puisque l'édit de médiation de 1738 attribue au conseil général un pouvoir législatif limité. En effet, aucune loi nouvelle ne peut entrer en vigueur, si elle n'a été approuvée par le peuple assemblé en Conseil général (3). Aucune loi ancienne ne peut être modifiée, ou supprimée, sans l'autorisation du vote populaire.

Le peuple genevois jouissait donc de ce que le langage actuel du droit public appellerait le *referendum* législatif obligatoire. Mais les citoyens réclament davantage. Ils veulent avoir aussi le droit d'initiative législative, c'est-à-dire le droit réservé encore

la présentation en double faite par le Conseil des Deux-Cents que le peuple fait son choix des quatre syndics.

(1) PICOT, *Histoire de Genève*, t. III, p. 251. Les choses changèrent au cours du dix-huitième siècle, et, en 1766, on verra le conseil général refuser sept fois de suite, en bloc, les candidats qui lui seront présentés par le Petit Conseil. THOUREL, *Histoire de Genève*, t. III, p. 149, et PICOT, t. III, p. 514.

(2) M. G. KOCH attribue une assez grande importance aux assemblées des dix-huit compagnies de la milice bourgeoise et à la commission de trente-six membres chargée par elles de porter au Conseil les représentations de la bourgeoisie. De 1734 à 1738, une sous-commission (ou délégation) de huit membres exerça une sorte de dictature officieuse dans Genève. Rousseau se serait souvenu, en 1762, de cette délégation à laquelle répond exactement l'idéal de magistrature qu'il rêve alors. Voir CELLÉRIER, *la V. Compagnie en 1734*. *M. D. G.*, t. XII, p. 261.

(3) *Contrat social*, l. III, chap. xv : « Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. » *Œuvres*, t. IV, p. 678.

au Petit Conseil, de « proposer » des lois nouvelles ou des changements aux lois anciennes. Rousseau, ici encore, se fait l'écho de leurs revendications en déclarant qu'il serait contre la nature du corps politique de se donner une loi qu'il ne pourrait pas modifier.

Il y a plus encore. Le pouvoir législatif, selon Rousseau, « consiste en deux choses : faire des lois et les maintenir, c'est-à-dire avoir inspection sur le pouvoir exécutif (1) ». Ce droit de surveillance du souverain sur les magistrats s'exerce à Genève sous la forme des « représentations ». Le droit qu'ont les bourgeois de soumettre aux Conseils leurs représentations est incontestable et incontesté. On cherchera seulement du côté patricien à en restreindre l'exercice. En 1738, pour se défaire de la délégation des compagnies de la milice bourgeoise, on pose en règle que les représentations seront portées au Conseil par des citoyens « en petit nombre » et « non armés ». En outre, le principe étant admis, le point contesté reste de savoir si le Conseil est obligé de délibérer sur les points qui lui sont ainsi soumis. Les bourgeois disent oui ; les gouvernants disent non. En 1707, déjà, on se plaint de ce que le droit de représentation est méprisé. Un syndic a pris le mémoire des mains du chef de la délégation et l'a jeté au feu sans le lire (2). Allant à l'extrême contraire, les chefs du parti populaire revendiquent pour le peuple le droit de se réunir en tout temps pour constater la non-observation de la loi et forcer le Conseil à délibérer. Nous verrons plus loin la mémorable querelle qui surgira sur ce droit de représentation et sur le fameux droit « négatif » que les partisans des Conseils lui opposent.

Si l'interminable controverse sur l'impôt pour les fortifications, qui agita Genève de 1714 à 1738, ne trouve pas d'écho dans le *Contrat social*, c'est que Rousseau simplifie beaucoup la question en supprimant l'impôt, qu'il remplace par les prestations individuelles des citoyens. Cependant, les empiétements commis par le Petit Conseil sur le pouvoir, reconnu au peuple souverain, de fixer les impôts, soulevèrent les protestations de la bourgeoisie, qui dénie au Petit Conseil le droit d'agir comme une représentation du peuple. Ce sont ces luttes qui expliquent l'âpreté, on oserait dire l'inintelligence, avec laquelle Rousseau a combattu

(1) *Lettres de la Montagne*, lettre 7. *Œuvres*, t. III, p. 74.

(2) BÉRENGER, t. III, p. 65.

toute forme, toute velléité de démocratie représentative (1). Rendu méfiant par l'exemple de Genève, il condamne et repousse absolument tout corps représentatif qu'il juge *a priori* contraire et hostile à la volonté générale, celle du peuple souverain (2). D'autres démocrates genevois, Micheli du Crest avant lui, d'Ivernois après lui, ont soutenu des idées analogues sur ce point et, ici encore, les principes théoriques de Rousseau concordent avec des maximes courantes de la démocratie politique de Genève (3).

C'est encore l'examen des institutions et des faits historiques genevois qui nous expliquera l'attitude que Rousseau a prise, dans le *Contrat social*, sur certains points secondaires et tout d'abord sur la forme du gouvernement.

A Genève même, au dix-huitième siècle, le principe d'une aristocratie gouvernementale élective n'est pas radicalement combattu. Ce n'est pas la forme aristocratique du gouvernement que la bourgeoisie genevoise attaque, c'est contre les entreprises et les empiétements successifs de l'aristocratie gouvernante qu'elle lutte, pour maintenir la base démocratique de l'état.

Rousseau lui-même reste donc bien un Genevois de son époque, quand il proclame que la meilleure forme de gouvernement est l'aristocratie élective (4). Il estime que ceux qui peuvent donner tout leur temps aux affaires publiques — donc, les riches — doivent,

(1) Voir, dans le *Contrat social*, tout le chapitre xv du livre III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 678-679.

(2) Dans son fameux discours du 5 mars 1707, le syndic Robert Chouet insistait au contraire sur la prétention des Conseils à représenter le peuple souverain : « Le peuple, disait-il, est la plus grande partie de ce souverain, *les magistrats le représentent*; tous les citoyens sont égaux; mais tous doivent obéir aux magistrats, élus par le souverain pour faire exécuter ses volontés. » BÉRENGER, t. III, p. 149.

(3) En 1718, des écrits anonymes déniaient déjà au Petit Conseil le droit de lever l'impôt parce qu'il n'est pas renouvelé périodiquement.

(4) *Contrat social*, l. III, chap. v. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 667. D'instinct, sa préférence allait à la forme démocratique, mais il n'a pas eu la hardiesse d'aller jusqu'à proclamer possible et nécessaire le gouvernement de ses rêves. La démocratie vraie existe, dans le *Contrat*, une sorte d'idéal utopique. *Contrat social*, l. III, chap. iv (De la Démocratie) : « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais... On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques... » « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 666-67. Cf. l. IV, chap. III (Des Elections) : « Les élections par sort auraient peu d'inconvénient dans une véritable démocratie, où, tout étant égal aussi bien par les richesses et par les talents, que par les maximes et par la fortune, le choix deviendrait presque indifférent. Mais j'ai déjà dit qu'il n'y avait point de véritable démocratie. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 685.

en général, recevoir le mandat d'administrer. Le principe l'élection est maintenu pour établir quelquefois, par un contraire du peuple, que le mérite personnel garde l'avantage la richesse. Mais Rousseau pense qu'une classe de sénateurs vétables saura mieux soutenir, devant l'étranger, le prestige et le crédit de l'Etat que ne ferait un gouvernement recruté dans les rangs d'une populace inconnue et méprisée. On se rappelle à quelle emphase hyperbolique, dans ses œuvres antérieures, il proclamait l'excellence de la constitution genevoise « dictée par la plus sublime raison » et ses « lois sages » appliquées par « magistrats intègres (1) ».

Comme les autres bourgeois de Genève, et avec l'exagération qu'expliquent la distance et la comparaison, Rousseau estimait et respectait les indéniables mérites de la classe gouvernante genevoise : son intégrité, son désintéressement (2), son sens pratique des affaires développé par l'hérédité et la tradition, son dévouement à la chose publique et la ferveur de son patriotisme. Ainsi s'explique la prédilection marquée, dans le *Contrat*, pour la forme aristocratique élective du gouvernement.

D'autre part, cette aristocratie élective tendait de plus en plus à se transformer en une aristocratie héréditaire. Grâce au système de la cooptation, les Conseils se recrutèrent toujours plus dans un petit nombre de familles, toujours les mêmes, qui formèrent à la longue un véritable patriciat. Non seulement, l'accès de l'homme nouveau aux dignités et aux hautes charges de l'Etat devint toujours plus difficile et plus rare, mais, tous les notables se mariant entre eux, et tout le monde se trouvant plus ou moins parent dans les Conseils, une sorte de droit héréditaire à la magistrature finit par s'établir non par la loi, mais par le fait (3). Dès 1685, une vague noblesse s'était formée, accessible seulement à ceux dont les pères avaient siégé dans les Conseils (4). La stri-

(1) Dans son fameux article « Genève » de l'*Encyclopédie*, d'Alembert dit de même que « la Constitution de Genève a tous les avantages de la démocratie et aucun de ses inconvénients ». C'est ce que pensaient les membres du patriciat gouvernant que d'Alembert rencontrait chez Voltaire.

(2) Les fonctions de magistrats et de conseillers ne valaient à leurs titulaires qu'un traitement des plus modiques. Au temps de Rousseau, le premier syndic recevait annuellement 500 écus, mais il devait recevoir à ses frais les ambassadeurs étrangers et d'autres hôtes d'honneur de la République. Le revers de la médaille, c'est que les riches seuls peuvent briguer les plus hautes fonctions.

(3) Voir GRENUS, *Fragments historiques* à l'année 1714. Cf. D'IVERNIS, *Tableau historique*, p. 31.

(4) Sur la noblesse à Genève, voir LOUIS DUFOUR-VERNES, *l'Ancienne Genève*.

différence du costume, prescrite et maintenue pour chaque « condition » souligne encore la division des classes, accentuant du même coup l'orgueil des dirigeants et le mécontentement des bourgeois.

Sans doute, le gouvernement affecte volontiers, à l'occasion, des allures paternelles et le syndic Trembley, quand il parle de ses enfants, entend parler des citoyens. Mais ces « enfants » se savent et se sentent majeurs. Tout joug, même paternel, leur pèse. Et, dès 1707, cinq ans avant la naissance de Rousseau, ils le disent (1), comme Jean-Jacques le dira plus tard avec son éloquence hautaine. Dans le *Contrat social*, déjà, il proclame que l'aristocratie héréditaire est la pire de toutes les formes de gouvernement (2). A Genève, où l'on avait presque la chose, sinon le mot, on comprit ce que Rousseau voulait dire et on ne l'oublia pas. Car la naïveté confiante fut toujours le moindre défaut du patriciat genevois. Aussi bien, l'aristocratie gouvernante, au lieu de tenir compte de l'état d'esprit révélé par les troubles de 1707, qu'elle étouffa dans le sang, chercha de toute manière à étendre son pouvoir au détriment de la démocratie, qu'elle était bien obligée de reconnaître encore comme la base de l'Etat.

Parmi ces empiétements antidémocratiques le plus grave peut-être fut le vote, enlevé par surprise, qui, en 1712, supprima pour le Conseil l'obligation de convoquer tous les cinq ans le Conseil général aux fins d'accepter ou de rejeter les lois. Le délai de convocation fut remis à la sagesse du Conseil qui, suivant sa pente naturelle, assembla aussi rarement que possible le Conseil général. Car, dit Rousseau, « ces assemblées du peuple qui sont l'égide du corps politique et le frein du gouvernement ont été de tout temps l'horreur des chefs (3) ». La convocation périodique de l'assemblée du peuple, à des délais fixes, devient ainsi une des revendications essentielles et constantes des « représentants » genevois. C'est là aussi un des principes que Rousseau proclame avec le plus de force et exige du ton le plus impératif dans son *Contrat social* (4).

Genève, 1909, chap. II, p. 37-47. Dans le cours des temps, l'ancien principe genevois « pour être noble, il faut avoir été magistrat » tendit à se renverser et à devenir « pour être magistrat, il faut être noble ».

(1) BÉRENGER, *ouvr. cit.*, t. III, p. 63.

(2) L. III, chap. v. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 667.

(3) *Contrat social*, l. III, chap. XIV. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 678.

(4) *Ibid.*, chap. XIII. « Outre les assemblées extraordinaires que des cas imprévus peuvent exiger, il faut qu'il y en ait de fixes et de périodiques que rien ne puisse abolir, ni proroger, tellement qu'au jour marqué le peuple soit légitimement convoqué par la loi, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune autre convocation ».

Remarquons qu'il ne s'agit pas ici d'une innovation subversive, mais d'un retour au droit ancien et traditionnel.

Une autre forme d'empiétement, plus sournoise et non moins dangereuse, consiste, quand on ne peut décidément empêcher la réunion du Conseil général, à influencer le plus possible, sinon à falsifier carrément, la votation populaire. On institue que chaque citoyen déposera son vote non par écrit et dans une urne, mais oralement et dans l'oreille de deux secrétaires d'Etat. Procédé commode, qui permet d'abord aux magistrats de contrôler exactement comment vote chaque citoyen et qui leur rend par trop aisé de se tromper dans le sens de leurs vœux ou de leurs intérêts.

Ainsi s'explique comment mainte loi proposée par le Petit Conseil, et combattue avec la dernière violence dans le peuple, se trouva miraculeusement ratifiée par le Conseil général à une forte majorité. Dès le début du dix-huitième siècle, la bourgeoisie réclame le vote à la balotte (scrutin secret) et Rousseau lui-même, tout séduit qu'il soit par la crânerie du suffrage public, doit concéder que, si le peuple est une fois corrompu, le scrutin secret est un moyen de retarder la perte de l'Etat (1).

Cette opposition si tranchée, à Genève, entre gouvernement et gouvernés, cette défiance, trop justifiée, du bourgeois pour les procédés gouvernementaux de la classe adverse, trouvent encore leur écho dans l'extrême méfiance que Rousseau professe, dans le *Contrat social*, contre toute forme de gouvernement. Tout gouvernement est, à ses yeux, enclin à l'usurpation et à la violation des lois. Il faut bien admettre ce mal nécessaire, puisque, hélas! le peuple tout entier ne peut pas administrer. Mais il faut aussi le surveiller, le contrôler, le rappeler à l'ordre constamment, et ne jamais oublier de proclamer que tout gouvernement est provisoire de sa nature et peut en tout temps être remplacé par un autre (2). Rousseau ajoute, il est vrai, que les changements sont toujours dangereux et qu'il ne faut jamais toucher au gouvernement existant, sinon quand il devient incompatible avec le bien

formelle. » Quant à la fréquence de ces assemblées légitimes, Rousseau dit qu'on ne peut donner à cet égard des règles fixes : « Seulement on peut dire en général que, plus le gouvernement a de force, plus le souverain doit se montrer fréquemment. »

(1) *Contrat social*, l. IV, chap. iv. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 690.

(2) *Contrat social*, l. III, chap. xviii : *Moyen de prévenir les usurpations du gouvernement*. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 681. Voir aussi dans le même livre, aux chap. II et III, toute une série de passages caractéristiques de cette méfiance. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 664-666.

public. Mais, dans le même *Contrat social*, il insinue aussi, sous une forme hypothétique, qu'un peuple fait bien de secouer le joug, quand il le peut (1). Ainsi, Rousseau revenant à ses instincts foncièrement individualistes, et malgré son horreur personnelle pour les troubles civils et les luttes sanglantes, répand dans le *Contrat social* un ferment de mécontentement révolutionnaire qui, un jour, produira son effet. L'origine de cet état d'esprit nous paraît être dans les sentiments de mécontentement et de méfiance que les empiétements successifs du régime aristocratique avaient répandus et généralisés dans la bourgeoisie genevoise. C'est dans les *Lettres de la montagne* seulement que Rousseau, après sa condamnation, reprendra, avec une véhémence et une âpreté terribles, les griefs, les revendications, les accusations du peuple genevois contre le régime dominant. Mais le mécontentement et la méfiance sont déjà dans le *Contrat social*.

C'est encore le Genevois et le Suisse que nous retrouvons dans maint passage du *Contrat social* où Rousseau affirme sa prédilection pour les petits états et, pour parer au reproche de faiblesse qu'on peut leur adresser, préconise l'emploi du système fédératif.

C'est à Genève seulement, dans une cité de population peu nombreuse, ni très riche ni très pauvre, qu'il a pu constater au moins une ombre de l'Etat démocratique qu'il rêvait. Il y a vu la souveraineté du peuple proclamée, au moins en théorie ; la loi expression de la volonté générale manifestée par une votation, et les principaux magistrats élus par le peuple régulièrement assemblé. Et il a jugé que son système théorique ne pourrait être appliqué que dans de petits états analogues à Genève, confédérés entre eux contre le danger extérieur, mais assez autonomes pour garder une liberté réelle (2).

D'un bout à l'autre de son œuvre, Rousseau a proclamé sa prédilection marquée pour les petits états, sa méfiance instinctive pour les grands. En 1752, il se demande déjà, dans sa

(1) *Ibid.*, l. 1^{er}, chap. 1^{er} : « Si je ne considérais que la force, et l'effet qui en dérive, je dirais : Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux : car, recouvrant sa liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou l'on ne l'était point à la lui ôter. Mais l'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres, etc. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 640.

(2) Voir G. BEAULAVON, Introduction à son édition du *Contrat social*, Paris, 1903, p. 62 : « L'image de sa ville natale s'est constamment présentée à sa pensée, mais comme l'image du milieu où ses conceptions pouvaient être, sans trop de peine, réalisées... »

Réponse à M. Borde, si la moralité des citoyens ne serait point en relation inverse de l'étendue des états auxquels ils appartiennent. Et au dédain que ses adversaires témoignent pour les petits états, il répond par ce défi menaçant : « Ils croient m'en imposer avec leur mépris pour les petits états. Ne craignent-ils point que je leur demande une fois s'il est bon qu'il y en ait de grands (1) ? » Cette menace, Rousseau l'exécute dans le *Contrat social* où, à mainte reprise, il affirme qu'il ne prétend pas appliquer ses idées théoriques aux grands états et qu'au surplus il ne tient pas à l'existence des grands états (2). Plus tard, après ses condamnations, il ne cessera de répéter sur tous les tons qu'il a écrit, non pas pour les grands états corrompus, où le mal est irréparable, mais pour les petits états qui sont restés plus ou moins préservés. « Il avait travaillé pour sa patrie et pour les petits états constitués comme elle... Mais, malgré ces distinctions si souvent et si fortement répétées... les grandes nations ont pris pour elles ce qui n'avait pour objet que les petites républiques (3). »

Donc, de l'aveu même de Rousseau, son système politique tout entier, avec son principe essentiel de la souveraineté populaire, n'est applicable que si la cité est très petite. C'en est assez pour le faire condamner et bafouer par ses contradicteurs. Car, lui disent-ils, si la cité est très petite, elle sera subjuguée par les grandes puissances qui l'entourent. « Non ! répond Rousseau, je ferai voir ci-après comment on peut réunir la puissance extérieure d'un grand peuple avec la police aisée et le bon ordre d'un petit état (4). » Ce moyen de donner aux petits états la force extérieure d'un grand peuple, c'est la confédération d'Etats, c'est le système fédératif tel que le pratiquaient, depuis des siècles, les petits états suisses (5). Depuis longtemps l'idée fédérative,

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, note, p. 503.

(2) « Ceci, me dira-t-on, peut être bon pour une seule ville ; mais que faire quand l'état en comprend plusieurs?... Je réponds encore que c'est toujours un mal d'unir plusieurs villes en une seule cité, et que, voulant faire cette union, l'on ne doit pas se flatter d'en éviter les inconvénients naturels. Il ne faut point objecter l'abus des grands états à celui qui n'en veut que de petits. Mais comment donner aux petits états assez de force pour résister aux grands ? Comme jadis les villes grecques résistèrent au grand roi, et comme plus récemment la Hollande et la Suisse ont résisté à la maison d'Autriche. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 677.

(3) *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Troisième dialogue. *Œuvres*, t. IV, p. 131.

(4) *Contrat social*, l. III, chap. xv. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 679-680 et la note.

(5) Pour le détail, voir les ouvrages récents, assez concordants, de J.-L. WINDENBERGER, *Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau. La république confédérative des petits Etats*, Paris, 1899. G. LASSUDRIE-DUCHÊNE,

dont il avait trouvé le modèle non seulement dans les vieux traités de combourgeoisie qui unissaient Genève aux états confédérés de Berne, Fribourg et Zurich, mais surtout dans la Confédération même des états suisses, hantait l'esprit de Rousseau. Déjà, dans son extrait du *Projet de paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre, il appelait de ses vœux une « confédération des peuples » et préconisait « une forme de gouvernement fédérative qui, unissant les peuples par des liens semblables à ceux qui unissent les individus, soumette également les uns et les autres à l'autorité des lois (1) ».

Ce système fédératif, « matière toute neuve et où les principes sont encore à établir », Rousseau se proposait de l'exposer dans son grand ouvrage sur les *Institutions politiques*. L'analyse anticipée du *Contrat social*, dans l'*Emile*, annonce, nous l'avons dit, un chapitre sur « la théorie de la confédération d'Etats ». En fait, le *Contrat social*, tout en préconisant à l'occasion le système fédératif, ne contient pas le chapitre annoncé. Rousseau, pourtant, ne renonça pas à l'écrire. Nous savons, par le témoignage du comte d'Antraigues, qu'il avait médité, entrepris et esquissé un ouvrage en seize chapitres, où il montrait « par quels moyens de petits états pouvaient exister à côté des grandes puissances en formant des confédérations (2) ».

Ce manuscrit de trente-deux pages fut remis par Rousseau lui-même au comte d'Antraigues, qui allait le publier, en 1789, quand, fâcheusement conseillé par un ami, il se décida à le supprimer comme dangereux pour la France monarchique. Cette suppression de l'œuvre la plus foncièrement suisse de Rousseau est à jamais déplorable pour nous. Du moins, pouvons-nous constater avec joie qu'il resta jusqu'au bout fidèle à sa prédilection pour les petits états et pour le système fédératif.

Dans ses *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* (1772), on lit encore cette affirmation : « Presque tous les petits états, républiques et monarchies, indifféremment, prospèrent par cela seul qu'ils sont petits », et ce conseil significatif : « Appliquez-vous à étendre et à perfectionner le système des gouvernements fé-

J.-J. Rousseau et le droit des gens, Paris, 1906. H. RODET, *le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau*, Paris, 1909. Le premier de ces auteurs est le seul qui relève avec assez de netteté ce que Rousseau doit ici à sa qualité de Genevois, voisin et allié des Suisses confédérés.

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 606.

(2) Voir la note finale de la brochure du comte D'ANTRAIQUES, *Quelle est la situation de l'Assemblée nationale?* Lausanne, 1790, p. 60.

dératifs, le seul qui réunisse les avantages des grands et des petits états (1). »

Pour nous en tenir au *Contrat social*, il nous faudrait relever, après tant d'autres, combien l'esprit de ce livre est foncièrement républicain. Toute trace de sentiment monarchique et dynastique est radicalement étrangère à Rousseau (2). La chose est si naturelle pour un Genevois que nous n'aurions garde d'insister, nous bornant à indiquer le contraste frappant qu'il présente sur ce point avec les philosophes français de son temps, et non pas seulement avec Montesquieu, mais avec Voltaire, Diderot, d'Alembert et les autres encyclopédistes.

Une autre condition est encore nécessaire à la cité qui voudrait adopter l'état politique idéal du *Contrat*. Et ici se marque et s'accroît l'importance extrême que Rousseau attribue aux mœurs des citoyens, à la tradition, à la discipline de l'opinion pour que soit applicable son système de constitution et de gouvernement. Il ne suffit pas que la cité soit petite, ni même républicaine, il faut surtout qu'elle soit morigénée. Etendant la maxime de Montesquieu, Rousseau donne « la vertu » pour principe à tout état bien constitué. « Dans la république, dit-il, on retient les citoyens par des mœurs, des principes, de la vertu (3). »

Et cela est nécessaire, plus que partout ailleurs, dans une démocratie (4).

(1) Lire tout le chapitre v. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 711-712, et la thèse ci-dessus mentionnée de J.-L. WINDENBERGER.

(2) Les passages où Rousseau attaque la monarchie sont nombreux, non seulement dans le *Contrat social* (l. III, chap. vi), mais dans *Emile* (l. III et V), dans le *Discours sur les sciences*, la *Lettre à d'Alembert*, les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, etc., etc. Voici l'un des plus caractéristiques : « S'il n'y a point de gouvernement qui ait plus de vigueur (que la monarchie), il n'y en a point où la volonté particulière ait plus d'empire et domine plus aisément les autres ; tout marche au même but, il est vrai ; mais ce but n'est point celui de la félicité publique, et la force même de l'administration tourne sans cesse au préjudice de l'Etat. » *Contrat social*, l. III, chap. vi.

(3) *Nouvelle Héloïse*. Quatrième partie, lettre 10. *Œuvres*, t. II, p. 229. Rousseau a magnifiquement développé cette idée juste dans ce beau passage du *Contrat social* (l. II, chap. xii) : « A ces trois sortes de lois (politiques, civiles et pénales), il s'en joint une quatrième, la plus importantes de toutes, qui ne se grave ni sur le marbre, ni sur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'Etat ; qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui, lorsque les autres lois vieillissent, ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution, et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 661.

(4) « D'ailleurs, que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement ? Premièrement, un état très petit, où le peuple soit facile à rassembler, et

Cette cité petite, simple de mœurs, où tous les citoyens se connaissent, où l'inégalité des conditions est rendue presque insensible par l'interdiction de tout luxe, c'est la Genève d'autrefois, la Genève calviniste, qui s'en va peu à peu, et que Rousseau, comme la bourgeoisie genevoise, voudrait conserver fidèle « à l'esprit de son institution ». Comment la célébrer et la proposer en exemple, sans célébrer aussi celui qui, d'une main de fer, l'a façonnée à son image pour une durée de deux siècles? On ne s'étonne donc pas de lire, dans le *Contrat social*, ce magnifique éloge de Calvin, législateur de Genève :

« Ceux qui ne considèrent Calvin que comme théologien connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits, à laquelle il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son *Institution*. Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction (1). »

III

Acceptant ainsi et célébrant même la morose discipline que Calvin sut imposer, lui, étranger, à la joyeuse et turbulente cité d'autrefois, il n'est pas surprenant que Rousseau ait introduit dans son système politique le principe de la religion d'état, qui règne en maître depuis la Réformation. Cette religion d'état, qu'on appelle « la sainte réformation évangélique », consiste essentiellement à répudier les points de dogme ou d'organisation ecclésiastique admis par l'Eglise et rejetés par les réformateurs. Comme nous l'avons vu, nul n'est citoyen genevois, s'il n'est

où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres; secondement, une grande simplicité de mœurs, qui prévienne la multitude d'affaires et les discussions épineuses; ensuite, beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité; enfin, peu ou point de luxe, car ou le luxe est l'effet des richesses ou il les rend nécessaires. » *Contrat social*, l. III, chap. iv.

(1) *Ibid.*, l. II, chap. vii. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 655, note. Plus tard, il est vrai, quand les pasteurs genevois lui eurent faussé compagnie, Rousseau parlera de Calvin sur un ton assez différent : « Calvin, sans doute, était un grand homme; mais enfin, c'était un homme, et qui, pis est, un théologien; il avait d'ailleurs tout l'orgueil du génie qui sent sa supériorité et qui s'indigne qu'on la lui dispute. » *Lettres de la Montagne*, lettre 2.

protestant. Celui qui abjure le protestantisme perd aussi *ipso facto* sa qualité de citoyen. Nul étranger catholique ne peut même être propriétaire d'immeubles à Genève. Nul étranger catholique, fût-il aussi bon catholique que Voltaire, ne peut résider sur le territoire de la République, si ce n'est par tolérance et en vertu d'une autorisation spéciale. Le Consistoire, tribunal ecclésiastique, juge des mœurs des particuliers, et adresse aux magistrats du Conseil toutes les remontrances qu'il croit utiles sur la vie des individus ou de l'état. Comme la qualité de citoyen et celle de protestant se confondent, la vie de la Cité et celle de l'Eglise se pénètrent, s'emmêlent, s'enchevêtrent si bien, en pratique, qu'il devient souvent très difficile de les distinguer l'une de l'autre. Le serment des bourgeois de Genève contient l'adhésion expresse de celui qui le prête aux principes de la réformation et l'engagement de vivre selon ces principes. La religion du Genevois est une religion nationale et, si l'on veut, civique. Elle est, au total, une forme métaphysique du civisme. Cette religion a toujours hanté le cerveau de Rousseau depuis qu'en 1754 lors de son séjour à Genève, il a repris sa qualité de citoyen en abjurant solennellement le catholicisme. Il en a esquissé le plan dans la dernière partie de sa fameuse et interminable lettre à M. de Voltaire, du 18 août 1756, où il invite l'auteur d'*Alzire* à méditer ce sujet et à donner au genre humain « le catéchisme du citoyen (1) ». A cette singulière invite, Voltaire répondit qu'il était garde-malade et très malade lui-même, et le « catéchisme du citoyen » fut écrit par Rousseau, qui en fit le chapitre VII du livre IV de son *Contrat social* (2).

Le tableau du livre répond à l'esquisse de la lettre, avec quelques traits soulignés d'une façon violente, qu'on a seuls retenus pour mieux les reprocher à l'écrivain.

Rousseau montre que, dans l'antiquité, chaque cité, comme

(1) « Je voudrais qu'on eût dans chaque état un code moral, ou une espèce de profession de foi civile qui contint positivement les maximes sociales que chacun serait tenu d'admettre, et négativement les maximes intolérantes qu'on serait tenu de rejeter, non comme impies, mais comme séditionnelles. Ainsi, toute religion qui pourrait s'accorder avec le code serait admise; toute religion qui ne s'y accorderait pas serait proscrite, et chacun serait libre de n'en avoir point d'autre que le code même. Cet ouvrage, fait avec soin, serait, ce me semble, le livre le plus utile qui jamais ait été composé, et peut-être le seul nécessaire aux hommes. Voilà, monsieur, un sujet pour vous. » *Œuvres*, t. IV, p. 245-246.

(2) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 694-699. Ce chapitre fut ajouté après coup et ne figure pas dans l'analyse anticipée du *Contrat social* qu'on lit dans *Emile*.

elle avait ses lois, avait aussi ses dieux nationaux (1). L'établissement par Jésus d'un royaume spirituel, en séparant le système théologique et le système politique, fit que l'Etat cessa d'être un; il causa les dissensions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens. Dès lors, partout où le clergé fait un corps, il veut être maître et législateur dans l'état, et l'on voit aux prises deux puissances, deux souverains. Rousseau s'oppose à la fois à Bayle, qui prétend qu'aucune religion n'est utile au corps politique, et à Warburton, qui soutient que le christianisme est le plus ferme appui de ce même corps politique. Au premier, il répond que jamais Etat ne fut fondé sans que la religion ne lui servît de base. Au second, il démontrera que la loi chrétienne est, dans son principe même, plus nuisible qu'utile « à la forte constitution de l'Etat ».

Selon Rousseau, il faut distinguer trois formes dans la religion, considérée par rapport à la société. La religion de l'homme, ou de l'individu : « sans temples, sans autels, sans rites, bornée au culte purement intérieur du Dieu suprême et aux devoirs éternels de la morale, c'est la pure et simple religion de l'Evangile, le vrai théisme et ce qu'on peut appeler le droit divin naturel ».

La seconde forme est la religion du citoyen : inscrite dans un seul pays, elle lui donne ses dieux, ses patrons propres et tutélaires. Elle a ses dogmes, ses rites, son culte extérieur prescrit par les lois. En dehors d'elle, tout est infidèle, étranger, barbare.

Une troisième forme de religion, plus bizarre, en donnant aux hommes deux législations, deux chefs, deux patries, les soumet ainsi à des devoirs contradictoires et leur défend d'être à la fois croyants et patriotes, dévots et citoyens. Tel est le christianisme romain, qu'on peut appeler « la religion du prêtre ».

Ces trois formes de religion, à les considérer politiquement, doivent être également repoussées. La troisième est évidemment mauvaise, comme tout ce qui rompt l'unité sociale et met l'homme en contradiction avec lui-même. La seconde, bonne en ce qu'elle inspire le culte de la patrie et lui suscite des martyrs, est mauvaise aussi, parce que, fondée sur l'erreur et le mensonge, elle rend les hommes crédules et même intolérants, et qu'elle expose

(1) L'étroite dépendance qui unit les lois, les dieux nationaux et la cité, est l'idée centrale dont s'inspirera FUSTEL DE COULANGES dans son admirable livre, *la Cité antique*.

l'état à des guerres continuelles avec les autres états qui servent d'autres dieux.

« Reste donc la religion de l'homme, ou le christianisme, non pas celui d'aujourd'hui, mais celui de l'Évangile, qui en est tout à fait différent. Par cette religion sainte, sublime, véritable, les hommes, enfants du même Dieu, se reconnaissent tous pour frères, et la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort. » Mais Rousseau proclame hardiment que cette religion si belle, fraternelle et cosmopolite, n'ajoute aucune force « aux lois de chaque état particulier » et prive cet état d'un des plus puissants éléments d'unité nécessaires à sa vie.

« Bien plus, loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'état, elle les en détache comme de toutes les choses de la terre. Je ne connais rien de plus contraire à l'esprit social. »

Sans doute, une société de vrais chrétiens serait la société la plus parfaite qu'on puisse imaginer, mais une société pareille ne serait plus une société d'hommes, et Rousseau a prétendu étudier les hommes « tels qu'ils sont ». A force d'être parfaite, une telle société manquerait de liaison, donc de force et de durée. La patrie du vrai chrétien n'est pas de ce monde, et, s'il fait tout son devoir de citoyen sans reproche, il le fait sans intérêt, puisqu'il n'est occupé que des choses du ciel. Si l'Etat est florissant, il n'ose s'enorgueillir de la gloire de son pays. Si l'Etat dépérit, il bénit la main de Dieu qui s'appesantit sur son peuple. Ainsi encore, à plus forte raison, pour le soldat chrétien. La résignation chrétienne est contraire à l'intérêt de l'état. Et Rousseau, enflant la voix, pour faire plus d'effet, de s'écrier, plus de cent ans avant Nietzsche :

« Je me trompe en disant une république chrétienne ; chacun de ces deux mots exclut l'autre. Le christianisme ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves ; ils le savent et ne s'en émeuvent guère ; cette courte vie a trop peu de prix à leurs yeux. »

La religion de l'homme, le christianisme vrai étant ainsi écarté, non comme religion individuelle, mais comme religion d'état, quelle sera enfin cette religion collective sans laquelle ne se conçoit pas l'état ?

Rousseau constate d'abord que l'état n'a à s'occuper des opinions et des croyances du citoyen que pour autant qu'elles importent à la communauté, sur cette terre. La vie à venir n'est

pas de sa compétence, et chacun peut avoir, sur ce qui regarde son sort futur, les opinions qu'il lui plaît, sans que l'état intervienne. Il importe seulement à l'état que le citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs, et plus spécialement ses devoirs civiques. Nous touchons au point capital, au passage le plus saillant du livre, à la page la plus âprement, et, à mon gré, la plus justement reprochée à Rousseau. Il faut citer textuellement :

« Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois (1). »

Il faut faire, dans cette stupéfiante déclaration de principes, la part de la rhétorique, de la rhétorique la plus sonore et la plus déclamatoire. Au premier abord, on serait presque tenté de n'y voir qu'une sorte de jeu d'esprit un peu macabre, un simple exercice de virtuosité oratoire. Mais je crains bien qu'il ne faille pas trop insister sur cette excuse-là et que Rousseau ne soit ici, comme à son ordinaire, terriblement sérieux. C'est bien, j'en ai peur, l'empreinte genevoise héréditaire qui reparaît ici en plein relief ; c'est bien l'atavisme calviniste qui dicte la sombre éloquence de ces paroles de feu et de sang. Libre à M. Paul Seippel d'attribuer cette intolérance de Calvin, prolongée dans Rousseau, à la survivance, chez ces deux grands esprits, de la méthode intellectuelle qu'il désigne en toute occasion sous le nom de « mentalité romaine (2) ». Quelle qu'en soit la cause lointaine, le fait lui-

(1) Il est bon de pouvoir opposer à cette phrase à effet la pensée intime de Rousseau exprimée dans cette phrase d'une lettre à Mme X***, du 27 septembre 1766 : « A mon avis, le sang d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain », ou cette déclaration de la cinquième *Lettre de la Montagne* : « La loi ordonne de faire ou de s'abstenir ; elle ne peut ordonner de croire. » *Œuvres*, t. IV, p. 649, et t. III, p. 54.

(2) Voir son beau livre, *les Deux Frances*, Paris, 1905, chap. v, p. 71-74. Sur l'inspiration calviniste du *Contrat social*, consulter encore E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, t. II, p. 237-240.

même demeure. Jurant sur les paroles du maître de Genève, Rousseau sensible et tolérant qui excusait, naguère, avec tant d'intelligente indulgence, l'athéisme de Wolmar, retrouve, pour proclamer sa religion d'Etat, les accents inflexibles d'un Calvin dénonçant, harcelant, traquant l'hérétique Servet!

Ce qu'il prétend imposer à tous, au nom de l'utilité sociale, ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, quelques vagues lieux communs de morale civique, assez indifférents à la conscience individuelle, non. Ce sont bien des dogmes, non pas même des dogmes moraux, mais des dogmes métaphysiques! C'est une véritable religion dogmatique, dont il précise et énumère les articles de foi obligatoires. « Les dogmes de la religion civile », dit-il avec calme, doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications, ni commentaires. » Ceci est un recul sur Calvin, qui, lui, du moins, n'épargnait ni explications, ni surtout « commentaires » pour inculquer aux autres ce qu'il regardait comme la vérité infuse, c'est-à-dire les dogmes qu'il avait admis. Or, quels sont ces dogmes que l'Etat imposera, sans commentaires, ni explications, sous peine d'exil pour le récalcitrant et de mort pour le parjure? Rousseau les énumère : « L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, providente et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs (2). »

On croit rêver en lisant le *credo* de cette religion « civile ». Et bien! ce spiritalisme d'Etat, cette religion minimum fixée par le souverain, et à laquelle il est permis d'ajouter ce que chacun veut et interdit de retrancher quoi que ce soit, ressemble beaucoup, mis à part l'élément chrétien que Rousseau vient de proclamer antisocial, à la forme de religion la plus courante à Genève au milieu du dix-huitième siècle. Rousseau y ajoute le dogme de la « sainteté » des lois et de ce contrat social, dont il ne sait pas bien lui-même s'il est une réalité ou une simple hypothèse. Ains

(1) Le manuscrit de Genève du *Contrat social* contient même ce curieux développement : « Dans tout Etat qui peut exiger de ses membres le sacrifice de la vie, celui qui ne croit point de vie à venir est nécessairement un lâche ou un fou, etc... » Edition Dreyfus-Brisac, p. 294.

(2) A. BERTRAND *ouvr. cité*. « C'était d'ailleurs la tradition constante de nos maîtres protestants, Calvin, Jurieu, Burlamaqui, que le magistrat possède le droit d'inspection sur les consciences, et il se montrait plus libéral qu'eux tout en réduisant du moins les croyances obligatoires au minimum absolument nécessaire. » Ce « minimum » nous paraît, à nous, beaucoup moins « nécessaire » qu'à M. A. Bertrand, et véritablement exorbitant.

la religion civile est pour l'état idéal de Rousseau ce que le protestantisme est pour l'état genevois (1). Rousseau bannit formellement de l'état celui qui refuse de souscrire aux dogmes de la religion civile. A Genève, celui qui cesse d'être protestant n'est pas exilé, mais il perd sa qualité de citoyen; il devient incapable d'y posséder un immeuble; il n'y est toléré que moyennant une autorisation spéciale et toujours révocable; et tout cela équivaut bien, en fait, au bannissement.

Cependant l'adoucissement des mœurs et le progrès des idées n'ont pas laissé maintenir à Genève, pour celui qui agit contrairement au dogme officiel, la peine de mort que Rousseau rétablit d'un geste si largement théâtral. Sur ce point, il a outré, jusqu'à l'absurde et à l'odieux, le principe théorique dont il a trouvé le germe dans les institutions de Genève (1). Cependant, comme nous l'avons montré, le protestantisme genevois, sous l'influence prépondérante d'un J.-A. Turretini, est devenu, au dix-huitième siècle, propagateur et champion de la tolérance. Rousseau ne manque pas de suivre encore cet exemple (2), et, avec une tranquille inconséquence, il conclut son code de l'intolérance par un article qui condamne sévèrement l'intolérance : « Quant aux dogmes négatifs, je les borne à un seul, c'est l'intolérance : elle rentre dans les cultes que nous avons exclus. »

Ainsi donc, une fois son « minimum » de religion civile imposé, l'état ordonne aux citoyens de se tolérer les uns les autres. Ce que chacun peut ajouter au minimum de religion, dosé et prescrit

(1) C'est dans ce sens que M. Paul SEIPPEL a pu dire : « Au moment où il écrivait le *Contrat social*, Rousseau faisait fonctionner à vide sa machine dialectique... Il n'eût point dressé le bûcher de Servet. Il en sanctionnait le principe en théorie. Nous voyons donc deux hommes en Rousseau. L'un fut, dans le monde, le plus éloquent apôtre de la liberté. L'autre sanctionna la pire des tyrannies... Dans l'un et l'autre, nous retrouvons la trace de la tradition calviniste. » *Ouvr. complètes*, p. 74.

(2) M. Charles BORGEAUD, en transcrivant le texte primitif de ce chapitre, tel qu'il est contenu, avec ses variantes, dans le manuscrit de Genève, constate que toutes ces variantes, sauf une seule, ont été biffées de la main de Rousseau comme contraires au principe de la tolérance qu'il s'était plu à proclamer si hautement dans le reste de son œuvre; *J.-J. Rousseau's Religionsphilosophie*, p. 141. Aux yeux de M. Alexis BERTRAND (*le Texte primitif du Contrat social*, Paris, 1891), tout le chapitre de la religion civile n'était, dans l'intention de Rousseau, qu'un prétexte pour aider en faveur de la tolérance. Le passage si incriminé ne serait qu'une prétention oratoire, une figure de rhétorique. Je vais combattre le catholicisme et le protestantisme, proscrire de l'Etat tout dogme révélé ou confessionnel, aurait dit Rousseau, mais n'allez pas croire que je sois pour autant un athée. Non ! l'athée est le dissolvant social par excellence, donc..., etc. Cette théorie ingénieuse me paraît trop subtile pour être admise.

par le peuple souverain, ne regarde que lui seul, et l'état impo-
sera la tolérance à quiconque voudrait gêner l'individu dans
sa profession ou la manifestation de ses croyances supplémentaires.
C'est par un réquisitoire emporté et éloquent contre l'intolérance
où vibre l'accent indigné du protestant, encore entravé en France
par le clergé resté maître des actes d'état civil, que se termine
ce trop fameux chapitre de la religion civile (1).

Rien n'est plus bizarre que de voir Rousseau, à l'instant où
il vient de rétablir une véritable religion d'état aux allures toute-
fait théologiques, proclamer dans ces dernières pages qu'il ne peut
plus y avoir de religion nationale exclusive et que l'intolérance
est un dogme bon seulement dans un régime théocratique. Mais
il est plus singulier encore de voir cette apologie de la tolérance
conclure par une nouvelle explosion d'intolérance. Rousseau veut
que l'état tolère les religions qui tolèrent les autres, mais non
celles qui ne professent pas le dogme de la tolérance. « Quiconque
ose dire : *hors de l'Eglise, point de salut*, doit être chassé
de l'Etat (2). » Et, au nom de la tolérance, voilà le catholicisme
exclu de la république, et le vieil esprit calviniste qui reparait
et triomphe une fois de plus (3).

N'insistons pas davantage. Notre but n'est pas ici de discuter
ni de réfuter les idées politiques de Rousseau, mais d'en montrer
l'analogie et la concordance avec les idées genevoises de son
temps.

C'est à Genève encore, et dans l'Académie de Calvin, que fut
condensée, exposée et professée publiquement, par J.-J. Burlamaqui,
ce qu'on peut bien appeler la théorie protestante du droit
naturel et du droit politique. Tous ceux qui se sont occupés sérieu-

(1) Dans le manuscrit primitif le ton de ce plaidoyer pour les protestants en
France, qui ne peuvent enregistrer régulièrement ni naissance, ni mariage, ni décès,
est plus vibrant d'émotion et d'éloquence indignée que dans le texte définitif.
Voir à ce sujet la curieuse lettre de Rousseau (Montmorency, 24 octobre 1761) à
M. Ribotte, protestant français, qui sollicitait l'appui de Jean-Jacques pour ses
coreligionnaires. *Œuvres*, t. IV, p. 343.

(2) Le texte primitif (manuscrit de Genève) est plus explicite encore. On y lit
ceci : « *Il faut penser comme moi pour être sauvé*. Voilà le dogme affreux qui dévore
la terre. Vous n'aurez jamais assez fait pour la paix publique, si vous n'ôtez de
la cité ce dogme infernal. Quiconque ne le trouve pas exécration ne peut être ni
chrétien, ni citoyen, ni homme : c'est un monstre qu'il faut immoler au repos du
genre humain. » Edition Dreyfus-Brisac, p. 300.

(3) Rousseau refuse la tolérance à l'Eglise romaine, parce qu'elle constitue un
état dans l'état. Un passage portait, dans le texte primitif du *Contrat social*,
ceci : « Le pape est le vrai roi des rois... Dans le fond, il n'y a qu'un état dans
l'Eglise romaine. »

sement du *Contrat social* (1) ont reconnu combien Rousseau est, sur le terrain du droit public, directement et profondément influencé par les publicistes protestants, ses prédécesseurs, l'Anglais Locke, le Hollandais Grotius, Pufendorf le Saxon, Barbeyrac le protestant français du Midi, réfugié en Suisse, et le Genevois Burlamaqui, qui résume, complète ou développe la théorie de tous ces réformés. Il est incontestable que Rousseau a reçu l'empreinte profonde de l'esprit protestant, et que les idées démocratiques dont le protestantisme fut, pour des raisons multiples, le foyer pendant deux siècles, se sont implantées de bonne heure dans son esprit et surtout dans son cœur (2). Mais, parmi les théoriciens protestants du droit politique, celui dont l'influence sur Rousseau fut la plus directe et demeure la plus évidente, c'est Burlamaqui (3).

Pendant seize ans, il avait enseigné dans l'Académie genevoise les doctrines juridiques qui se trouvent condensées dans ses deux ouvrages : les *Principes du droit naturel* (1747) et les *Principes du droit politique* (1751). Ces livres eurent, non seulement dans les milieux scientifiques, mais dans le public cultivé, un succès considérable et prolongé (4). Nul doute qu'on n'en parlât et qu'on n'en discutât encore abondamment à Genève, en 1754, au moment du séjour de Jean-Jacques, qui, de son côté, dans ses longues promenades, méditait sur les idées et le plan de ses *Institutions politiques*. Burlamaqui passe donc, à bon droit, pour le maître de Rousseau dans cette science du droit naturel et politique, que toutes les hautes écoles de langue française proscrivaient alors, à la seule exception de Genève (5). Non seulement Burlamaqui

(1) Voir surtout les introductions de MM. Dreyfus-Brisac (1896) et G. Beauvion (1903) à leurs éditions du *Contrat social*.

(2) G. BEAULAVON, Introduction (p. 63-69), montre que, si les théories du *Contrat social* se trouvent chez tel ou tel des prédécesseurs de Rousseau, la combinaison qu'il en a faite, l'esprit qu'il leur a imposé, les conclusions qu'il en a tirées sont choses nouvelles et originales. Ce qui est dû sans conteste à Genève, c'est cette fierté républicaine, qui est comme le style même du *Contrat social*, et qui a tant contribué à l'influence de livre dans la suite.

(3) J.-J. Burlamaqui (1694-1748). Professeur de droit naturel et civil de 1723 à 1740. Membre du Petit Conseil dès 1740.

(4) C'est ainsi que Mlle Prevost, retirée à Nyon en 1754, passe ses après-midi avec Mme Reverdil à lire les *Principes du droit naturel*. Philippe GODET, *Mme de Harrière et ses amis*. Genève, 1906, t. I^{er}, p. 15.

(5) Ch. BORGEAUD, *ouvr. cité*, p. 518. Rousseau lui-même a fait observer qu'en France « où l'on enseigne avec tant d'importance tant d'inutilités, il n'y a pas de seule chaire de droit naturel ». *Lettre à M. de Beaumont*, note. *Œuvres*, t. II, p. 782.

est cité déjà comme une autorité dans la préface du *Discours de l'inégalité*, mais le sous-titre du *Contrat social : Principes du droit politique*, choisi par Rousseau après mainte hésitation (1), est le titre même du principal ouvrage de ce maître. Quant aux grandes idées générales du *Contrat* — sur l'état de nature et le droit naturel, sur le pacte social lui-même, sur la volonté générale et la souveraineté populaire — elles sont déjà dans Burlamaqui. Celui-ci, d'ailleurs, sur plus d'un point, ne fait que reproduire ses devanciers protestants. En dehors même des principes généraux, la concordance est souvent frappante et complète, même dans la forme, entre les idées du *Contrat social* et celles du professeur genevois. Est-ce Rousseau qui parle, ou Burlamaqui, dans certains passages caractéristiques que l'on pourrait citer, des *Principes du droit politique*?

Ainsi, sur la forme du gouvernement qui est la meilleure ou la pire selon les cas, c'est-à-dire selon la nature des peuples et l'étendue des états, le professeur genevois disait déjà :

« Les grands états ont peine à s'accommoder des gouvernements républicains, et une monarchie sagement limitée leur convient mieux ; mais pour les états d'une médiocre étendue, le gouvernement qui leur est le plus avantageux, c'est une aristocratie élective, mêlée de quelques réserves en faveur de la généralité du peuple (2). »

On pourrait comparer encore le début du chapitre xvii du troisième livre du *Contrat*, sur l'institution du gouvernement, avec le chapitre ii des *Principes du droit politique* (3). Mais l'influence directe et indirecte de Burlamaqui sur Rousseau nous semble assez démontrée (4). Nous voyons se rejoindre ainsi, parmi les éléments essentiels du *Contrat social*, la théorie scientifique enseignée par l'école de Genève et les reflets laissés dans l'esprit de Rousseau par les institutions politiques de la cité natale.

(1) Ed. DREYFUS-BRISAC, *Introduction*, p. xxii. Sur le manuscrit de Genève, Rousseau écrit et biffe successivement les sous-titres : *Essai sur la constitution de l'état* ; sur la formation du corps politique ; sur la formation de l'état ; sur la forme de la République.

(2) Deuxième partie, chap. ii, Ed. Grasset, Lausanne, 1784, p. 123-124.

(3) De l'origine des Sociétés civiles dans le fait. Première partie, *ibid.*, p. 9-14.

(4) Elle avait été fortement établie par E. FAGUET, *Dix-huitième siècle*, p. 392. Selon G. LASSUDRIE-DUCHÊNE, *J.-J. Rousseau et le droit des gens*, Paris, 1906, Rousseau se rattacherait plus directement à Hobbes et à Puffendorf qu'à Grotius. Quant à Burlamaqui, Faguet aurait exagéré l'influence exercée par cet auteur sur Rousseau. Ce n'est pas là notre avis.

IV

Certes, cette influence genevoise n'est pas la seule qui ait agi sur l'esprit de Rousseau. Elle ne suffit pas à expliquer, à elle seule, tout le *Contrat social*, et l'on a eu raison de marquer, à côté des institutions de Genève, l'importance des institutions de la Grèce et de Rome, et, à côté de l'esprit calviniste, l'influence profonde de l'esprit cartésien (1).

Il n'en est pas moins évident que le *Contrat social* reste, dans son tréfonds, un livre genevois, écrit par un Genevois de la bourgeoisie, qui serait aussi un idéologue et qui élèverait les institutions genevoises, telles qu'elles devraient être selon son instinct et selon la raison, à la valeur d'un système idéal et universel. Le *Contrat social* n'est, exclusivement, ni un panégyrique des institutions genevoises, ni un réquisitoire contre ces institutions (2). Il est l'un et l'autre à la fois, panégyrique de l'état genevois idéal, critique sévère de l'état genevois actuel. Et il est encore, par l'effet d'une dialectique inflexible, la systématisation outrancière de théories politiques admises par Genève et par l'école protestante de droit, mais fort souvent contraires au tempérament personnel de Rousseau et à la tendance générale de son esprit individualiste et antisocial (3).

Souvent, en lisant le *Contrat social*, on a l'impression pénible que Rousseau s'efforce d'exprimer et de marquer fortement les idées d'un autre bien plutôt que les siennes. De là l'incohérence, l'incertitude, les contradictions irréductibles d'un livre, qui n'est rigidement logique que d'apparence et de ton. Car il est difficile à l'exégète, malgré ses subtilités les plus ingénieuses, de discerner clairement le but et de mesurer exactement la portée du

(1) C'est sur ce point que M. G. BEAULAVON insiste dans son *Introduction*, p. 69.

(2) Il y a exagération évidente dans les jugements absolus d'Albert SOREL : « Le *Contrat social* n'a été écrit que pour Genève; c'est le vœu d'un démocrate genevois pour sa patrie... En réalité, Rousseau n'a observé et ne connaît que Genève. » *L'Europe et la Révolution*, t. I^{er}, p. 183, et d'E. CHAMPION : « Le *Contrat social* est tout simplement un panégyrique de la république de Genève. » *Esprit de la Révolution française*, chap. 1^{er}, p. 15.

(3) Ce dualisme entre Rousseau individu et Rousseau citoyen a été finement noté par J. HORNUNG, *les Idées politiques de Rousseau*, dans *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. Genève, 1879, p. 150-155.

Contrat social. Point de départ et base démocratique du livre, préférence marquée pour la forme aristocratique du gouvernement. Eloge enthousiaste du christianisme évangélique comme religion individuelle; condamnation et proscription de ce même christianisme comme religion sociale. Dogmes précis d'une religion d'état imposée à chaque citoyen; tolérance non moins impérieusement prescrite. Toutes les contradictions, tous les contrastes, toutes les incohérences fourmillent, parce que Rousseau, quoiqu'il en ait pensé, n'est pas ici dans son vrai domaine, celui du sentiment, de l'imagination et du rêve. Visiblement, il se sent dépaysé, embarrassé, étranger foncièrement à ces problèmes délicats, et c'est pour cacher cet embarras qu'il affirme souvent avec une brutalité tranchante.

Livre incomplet, incohérent, peu personnel à son auteur, mais tout imprégné et imbu de la conception protestante et genevoise de l'état, n'est-il pas curieux de constater que le *Contrat social* soit de tous les ouvrages de Rousseau celui qui a fait le plus de bruit dans le monde et exercé sur l'humanité l'influence la plus forte et la plus profonde?

Il n'entre pas dans notre plan d'étudier cette influence du *Contrat social* dans le monde, mais il sera permis d'observer que si ce livre genevois fut, comme on l'a tant répété, le « phare du législateur », « l'Évangile » ou « le Coran des révolutionnaires », ceux qui en invoquèrent l'autorité ont soigneusement trié ce qui convenait à leurs idées et à leurs passions, laissant de côté tout ce qu'il y a, par ailleurs, de libéral, de conservateur — et même d'aristocratique — dans l'œuvre politique, si contradictoire, de Rousseau.

A l'inverse de ce qui était arrivé pour cette *Julie*, aujourd'hui si démodée et si délaissée, qui fut accueillie avec des transports d'enthousiasme, le *Contrat social* ne fit pas grande impression au moment de sa publication. Un traité de droit public, condensé en formules quasi-mathématiques, ne frappe pas l'imagination des foules comme un roman d'effusions sentimentales et passionnées. Mais l'impression produite, pour avoir été d'abord beaucoup moins éclatante et moins vive, fut d'autant plus étendue, profonde et durable, et, de tous les écrits de Rousseau, le *Contrat social* est sans doute celui dont l'action est encore la plus directement sensible aujourd'hui.

A Genève même, il semble résulter des lettres de Rousseau et de ses correspondants locaux que l'accueil fait au *Contrat social*

fut d'abord réservé et froid (1). Malgré l'approbation donnée par l'auteur à la forme aristocratique du gouvernement, l'aristocratie genevoise ne se trompa point sur le levain démocratique qui fermentait dans ce livre et sur la critique voilée, mais sévère, qu'il contenait de ses procédés de gouvernement et de ses empiétements successifs. Nous ne tarderons pas à voir comment elle se vengea de cette attaque.

(1) Voir Rousseau à Moultoy, 30 mai 1762 (*Œuvres*, t. IV, p. 366) et Moultoy à Rousseau, 5 juin 1762 (STRECKEISEN, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 32) : « Pensez-vous que ceux à qui notre démocratie déplaît s'accommoderaient de notre aristocratie? » A Rousseau qui se plaint de ce que Genève est la seule ville où son éditeur Rey n'ait pu placer des exemplaires du *Contrat*, Moultoy répond : « Cependant, le commis de Duvillard m'a apporté vos livres et m'a dit que son maître avait reçu deux cents exemplaires du *Contrat social*, et je crois que, dans huit jours, il n'en aura pas un seul à vendre. »

CHAPITRE IV

« ÉMILE » (1762)

- I. Instinct et goût pédagogique du Genevois. — *Emile* dépasse les bornes de l'esprit genevois. — Ce livre universel garde des traces d'inspiration genevoise : souvenirs, idées, sentiments.
- II. *La Profession de foi du Vicaire savoyard*. — Instinct et sentiment religieux de Rousseau. — Religion naturelle. Religion révélée. — Le doute respectueux. — Sentiments sur Jésus-Christ et l'Évangile. — Culte du cœur, respect religieux, christianisme moral. — Respect de la foi des simples. — Tolérance.
- III. Religion de Rousseau et religion de Genève. Points de contact et divergences. — Rousseau seule grande parole religieuse du dix-huitième siècle. — Rousseau précurseur du libéralisme religieux. — Aberration du clergé genevois qui repousse un tel allié. — En brûlant *Emile*, Genève renie le principe de sa religion.

I

Livre de combat, livre de réformateur presque révolutionnaire en matière d'éducation, livre « plein d'éclairs et de fumée (1) » contemporain immédiat du *Contrat social*, l'*Emile* porte beaucoup moins forte et moins nette l'empreinte genevoise que nous avons reconnue aux « Principes du droit politique » de Jean-Jacques.

Certes, en exposant ses idées sur l'éducation de l'homme et les principes de sa philosophie religieuse, Rousseau reste fidèle à la tradition qui veut que, dans tout Genevois, il y ait un pédagogue qui sommeille, ou un théologien, et souvent les deux à la fois. Morigéner les enfants, et même les adultes, et discuter sur les dogmes, ce furent là de tout temps l'affaire et le plaisir des Genevois. Mais, si l'instinct et la prédilection de la race se retrouvent dans le choix d'un pareil sujet, il faut reconnaître que le génie

(1) Expression très juste de G. COMPAYRÉ, *J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature*. Paris, sans date, 2^e édition, p. 9.

individuel de Rousseau s'est affirmé ici, plus large, plus haut, plus universel, et moins nettement marqué de l'empreinte originelle, qu'il ne l'est partout ailleurs dans son œuvre.

Moins déclamatoire que les *Discours*, moins local que la *Lettre sur les spectacles*, moins âpre et serré que le *Contrat social*, moins guindé et prêcheur que la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* est considéré par les meilleurs juges comme l'expression la plus complète et la plus belle de la pensée philosophique, morale et religieuse de Rousseau (1). L'admirable chapitre de la *Profession de foi du vicaire savoyard* contient, à coup sûr, les pages les plus sublimes qu'ait produites la littérature française au dix-huitième siècle. Elles ne sont plus l'inspiration subite d'un génie exalté, mais le produit réfléchi de ce long travail intérieur de pensée et de recueillement qui suivit la crise d'âme dont nous avons parlé. Le génie de Rousseau s'exprime ici dans la pleine maturité de la pensée et de l'expérience, avant la persécution et la maladie. C'est à cette profession de foi surtout que nous nous attacherons pour rechercher quelle fut la religion de Rousseau et en quoi elle rappelle et reproduit, contredit ou dépasse le protestantisme genevois de son temps.

Avant d'aborder ce point essentiel, il faut rapidement relever, dans le reste de l'*Emile*, les quelques traces d'inspiration, d'influence ou de souvenirs genevois que peut contenir ce livre. En soulignant le caractère si éminemment général et universel d'*Emile*, nous expliquerons, du même coup, la faiblesse relative de l'empreinte locale dans cette œuvre.

Emile n'est pas un traité pédagogique, ni un manuel pratique d'éducation. Rousseau l'a déclaré formellement (2) et le simple bon sens le démontre assez.

Emile, aussi bien que son précepteur, sont des êtres d'exception, des abstractions. L'élève est un enfant sain, riche, bien né

(1) VINET dit : « Ce livre est Rousseau lui-même. » *Littérature française au dix-huitième siècle*, p. 276. Dès la préface, Rousseau marque le caractère positif, ou pourrait dire *constructif* de son œuvre : « La littérature et le savoir de notre siècle tendent beaucoup plus à détruire qu'à édifier. » Il prendra le contre-pied de son siècle. *Œuvres*, t. II, p. 397. Comme on l'a dit excellemment aussi, « *Emile* est un acte de foi et d'espérance en l'humanité ». G. COMPAYRÉ, *Ouvr. cité*, p. 10. Pour Mme de Staël, *Emile* est « l'ouvrage qui a consacré la gloire de Rousseau ». *Œuvres complètes*, 1820, p. 49.

(2) Voir la lettre de Rousseau à Philibert Cramer, du 13 octobre 1764, où il dit de l'*Emile* n'est pas un vrai traité d'éducation. « C'est un ouvrage assez philosophique sur ce principe, avancé par l'auteur dans d'autres écrits, que l'homme est naturellement bon. » SAYOUS, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 290.

orphelin, sans frères ni sœurs, sans tare d'hérédité, soustrait à toute influence de milieu (1). Il est élevé seul, à la campagne, par un gouverneur qui est lui-même un parangon de vertu et d'intelligence et qui consacre le meilleur de sa vie à cette seule éducation (2). Elève et précepteur sont ainsi placés en dehors de la vie réelle, et ce serait pure folie de vouloir chercher dans l'*Emile* des préceptes, des règles ou des recettes d'éducation applicables à un enfant quelconque par un maître quelconque. Ce ne sont pas des règles que Rousseau a voulu donner, mais des idées, des suggestions, des directions générales dont l'humanité, à défaut d'un individu concret, pût tirer profit en contemplant le tableau idéal qu'il a tracé d'une éducation exemplaire autant qu'irréalisable (3). Dans ce qu'il appelle lui-même « les rêveries d'un visionnaire sur l'éducation », ce n'est pas d'un enfant particulier qu'il a voulu régler la formation (4) ; c'est de la formation physique, morale, intellectuelle de l'homme en général qu'il a prétendu énoncer les principes directeurs. Il a voulu, selon le mot très juste de l'archevêque de Paris, se faire « le précepteur du genre humain » « C'est ainsi qu'on doit élever l'homme, a dit Mme de Staël, c'est l'éducation de l'espèce plutôt que celle de l'individu (5). » Le but suprême est pour lui de façonner par l'éducation non pas un professionnel, prêtre, soldat, magistrat ou médecin, non pas même un citoyen, mais un homme : « Vivre est le métier que je veux lui apprendre (6). » La fin qu'il se propose, c'est de développer l'enfant dans la liberté et l'on a pu faire à l'*Emile* l'honneur de l'appeler « la charte de la libération de l'enfance (7) ».

Des moyens que Rousseau propose pour atteindre ce but, et que nous ne voulons ici ni exposer en détail, ni moins encore

(1) *Œuvres*, t. II, p. 411-412.

(2) *Ibid.*, p. 409-410. Rousseau reconnaît, avec une rare modestie, qu'il serait incapable d'être un bon précepteur et que l'expérience qu'il en a tentée (à Lyon chez M. de Mably) n'a que trop démontré cette incapacité. G. COMPAYRÉ note avec finesse que très souvent les imaginations théoriques de Rousseau sont simplement le contre-pied des réalités de sa propre existence. *Ouvr. cité*, p. 18-20.

(3) Mme de Créqui écrit à Rousseau : « J'ai lu votre roman de l'éducation », et Mirabeau écrit à Sophie : « Lis son magnifique poème d'*Emile*. »

(4) Voir les lettres de Rousseau des 10 novembre et 15 décembre 1763 et du 21 janvier 1764 au prince de Wurtemberg, qui l'avait consulté sur l'éducation de son fils. *Œuvres*, t. IV, p. 459, 467, 472.

(5) *Œuvres complètes*, 1820, t. I^{er}, p. 52.

(6) *Œuvres*, t. II, p. 403. Rousseau a soigneusement distingué l'homme et le citoyen, pour lequel il préconisera l'éducation publique et nationale. *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, chap. iv. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 709.

(7) G. COMPAYRÉ, *ouvr. cité*, p. 27.

discuter, quelques-uns ont été repoussés comme chimériques et dangereux, plusieurs ont été reconnus utiles et excellents, au moins à titre d'idéal à poursuivre et de postulats pédagogiques. L'extrême attention donnée à la première enfance (*infantia*), la guerre faite à l'embaillonnement, l'éloquente apologie de l'allaitement maternel ont eu des résultats immédiats et des conséquences durables. La supériorité de l'éducation à la campagne, loin des grandes villes (1), est préconisée aujourd'hui, un siècle et demi après *Emile*, comme un des dogmes hardis de l'éducation moderne. L'idée de donner à l'enfant, avant douze ans, une éducation libre, heureuse et gaie, en plein air, et surtout physique, loin des livres et des leçons, pour développer et endurcir son corps par l'exercice, les jeux, la gymnastique, ne nous apparaît plus toujours comme un paradoxe dangereux, mais souvent presque comme une nécessité (2). Le principe des leçons de choses (3), de l'enseignement visuel substitué à l'enseignement purement intellectuel et livresque, est toujours plus considéré, si on le dépouille des exagérations et des trucs purement artificiels de Rousseau, comme utile et fécond. L'apprentissage d'un métier manuel, utile et indépendant de la mode (4), si vigoureusement préconisé par l'*Emile*, a fait ses preuves aux jours de la tempête révolutionnaire, que Rousseau a prévue et prophétisée (5). Il mériterait d'être très sérieusement remis en honneur à l'heure trouble et menaçante que traverse notre société actuelle. Et si le principe de Rousseau pour *Emile* : « savoir peu, ne rien savoir à demi » est plus que jamais méconnu, c'est pour nous, et non pour Rousseau, qu'il faut le déplorer. Ce n'est pas lui, certes, qui

(1) « Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine. Au bout de quelques générations les races périssent ou dégèrent; il faut les renouveler, et c'est toujours la campagne qui fournit à ce renouvellement. » *Œuvres*, t. II, p. 416.

(2) « La lecture est le fléau de l'enfance, et presque la seule occupation qu'on lui sait donner. » *Ibid.*, p. 457. « Point d'autre livre que le monde, point d'autre instruction que les faits, » *Ibid.*, p. 494.

(3) « Qu'il n'apprenne pas la science, qu'il l'invente! » *Ibid.*, p. 495.

(4) « Je ne veux point qu'il soit brodeur, ni doreur, ni vernisseur comme le gentilhomme de Locke; je ne veux qu'il soit ni musicien, ni comédien, ni faiseur de livres. A ces professions près et les autres qui leur ressemblent, qu'il prenne celle qu'il voudra... J'aime mieux qu'il soit cordonnier que poète, j'aime mieux qu'il pave les grands chemins que de faire des fleurs de porcelaine. » *Ibid.*, p. 517. Et, de fait, c'est l'utile et charmant métier de menuisier qu'*Emile* apprendra.

(5) « Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il vous est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui peut regarder vos enfants. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet... Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. » *Ibid.*, p. 514.

eût approuvé nos programmes scolaires ridiculement encyclopédiques et surchargés.

Dans la période de l'adolescence, l'idée de reporter sur les autres hommes l'ardeur qui s'éveille dans l'adolescent, si délicate et difficile qu'elle soit à mettre en pratique, reste une idée juste et belle, en tant qu'idéal à poursuivre. Et les indications que Rousseau donne, pour susciter en son élève la pitié et la bonté par le spectacle des misères humaines, sont une des parties les plus remarquables, et les moins remarquées, de son *Emile* (1).

L'idée de reculer jusqu'à la dix-neuvième année l'initiation religieuse d'Emile, et même la simple connaissance de Dieu, a été violemment combattue. Elle est, il faut le reconnaître, presque inapplicable dans la vie réelle, où la curiosité de l'enfant, éveillée par les propos du dehors, sera d'autant plus violente et troublante que nulle notion ne lui aura été donnée par ses parents ou par ses maîtres. Mais la lutte engagée par Rousseau contre la foi d'autorité et la prière de perroquet, imposées à l'enfant, est louable dans son principe et beaucoup moins dangereuse que l'excès contraire. Et si l'initiation religieuse d'Emile est tardive, n'oublions pas qu'elle revêt, en revanche, la forme émouvante et magnifique de la *Profession de foi*, qu'un enfant ne saurait comprendre.

Le livre cinquième, consacré à l'éducation de Sophie, à l'amour et au mariage, est à l'antipode des idées et des tendances féministes en vogue de nos jours. Aux yeux de Rousseau, la femme, radicalement différente de l'homme, doit être élevée et instruite en vue de plaire à son seigneur, de lui obéir, de se dévouer à lui et de le compléter (2). Sur ce point, il est aussi traditionaliste que possible, et son principe favori, et tout genevois, de la séparation des sexes, l'emporte complètement sur ses instincts et ses principes égalitaires.

Avant de donner son élève à Sophie et aux joies de l'amour dans le mariage, le gouverneur fait faire à cet élève un voyage

(1) *Ibid.*, p. 534-536.

(2) Sophie est bien née, pas belle, mais charmante; elle aime la parure. Douée de talents naturels, elle sait tous les travaux de son sexe et l'administration de la maison. Son esprit est agréable, sa sensibilité vive, son humeur un peu capricieuse. Sa religion est simple, raisonnable, tout orientée vers la pratique. Elle aime la vertu, l'amour et le *Télémaque* de Fénelon. Voir le portrait complet de Sophie. *Ibid.*, p. 658-667. Relevons ce trait bien typique de Rousseau : « Emile est homme et Sophie est femme; voilà toute leur gloire. Dans la confusion des sexes qui règne entre nous, c'est presque un prodige d'être du sien. » *Ibid.*, p. 658.

d'étude de deux ans, où il apprendra à connaître et à comparer les différents peuples, leurs mœurs et leurs institutions politiques. Ces longs voyages, ces séjours à l'étranger qui, mieux que tout savoir livresque donneront à Emile la connaissance directe et personnelle des hommes, sont un des traits les plus genevois, et les moins français du livre. C'est par cette habitude, plus naturelle à une étroite cité qu'à un grand royaume, que se formèrent à Genève tant d'hommes distingués, les J.-Alphonse Turrettini, les Jacob Vernet, les Baulacre, les Abraham Trembley, les Abauzit et tant d'autres, précepteurs ou disciples ambulants, dont l'esprit avisé garda toujours la marque et le bénéfice d'une culture plus européenne que locale. Rousseau lui-même a pris soin de marquer combien ce besoin de voir du pays, de sortir de chez soi, d'étudier et de connaître les peuples étrangers est chose peu française et surtout peu parisienne (1). C'est de son origine genevoise que lui viennent l'instinct, le goût, l'intelligence du voyage et du séjour à l'étranger.

Plusieurs autres idées développées dans l'*Emile* ne sont point strictement personnelles à Rousseau, malgré la fière déclaration de la Préface : « Ce n'est pas sur les idées d'autrui que j'écris, c'est sur les miennes (2). »

Sur l'éducation en général, il doit beaucoup à Locke (3) qu'il contredit et réfute volontiers dans le détail, comme pour se décharger un peu de la gratitude qu'il lui doit dans l'ensemble. Il doit quelque chose aussi au Vaudois de Crousaz (4), qu'il appelle « le pédant de Crousaz (5) », spécialement ses préceptes sur l'exercice corporel nécessaire aux enfants.

Les théories d'*Emile* sur l'hygiène et l'éducation de la première enfance sont « dans l'air » à Paris aussi bien qu'à Genève. Le médecin parisien Desessartz les annonce déjà en 1760 (6), et

(1) « De tous les pays de l'Europe, il n'y en a point où l'on imprime tant d'histoires, de relations de voyages qu'en France, et point où l'on connaisse moins le génie et les mœurs des autres nations... Un Parisien croit connaître les hommes et ne connaît que les Français; dans sa ville, toujours pleine d'étrangers, il regarde chaque étranger comme un phénomène extraordinaire... Il faut avoir vu de près ces bourgeois de cette grande ville, il faut avoir vécu chez eux pour croire qu'avec tant d'esprit on puisse être aussi stupide. » *Ibid.*, p. 700.

(2) *Ibid.*, p. 397. Parmi les précurseurs de Rousseau, il faut citer, après Port-Royal, Fénelon, Rollin, Fleury et l'abbé de Saint-Pierre.

(3) *Pensées sur l'éducation des enfants* (1693).

(4) *Nouvelles maximes sur l'éducation des enfants* (1718). *Traité de l'éducation des enfants* (1722).

(5) *Œuvres*, t. II, p. 464.

(6) *De l'éducation corporelle des enfants en bas âge*. Paris, 1760.

le Genevois Ballexserd (1), qui n'est pas médecin, les expose, en même temps que Rousseau, sans mériter pourtant l'accusation de plagiat (2). Le docteur Théodore Tronchin, de Genève, propagait, parmi sa clientèle aristocratique, des idées analogues à celles de Rousseau sur l'hygiène du premier âge, sur l'allaitement maternel, contre l'emmaillotement. Il est inutile de rechercher si Rousseau, comme on l'a prétendu, tenait ces idées de Tronchin (3), car Buffon les avait énoncées avant eux au tome II de son *Histoire naturelle* (1749) (4). Et le bénédictin dom J. Cajot, dénonçant les prétendus *Plagiats de M. J.-J. Rousseau sur l'éducation*, pense retrouver l'origine de ses théories dans le poème latin de Scévole de Sainte-Marthe, la *Pædotrophia*, publié en 1698 et que Rousseau n'a sans doute ni lu, ni connu (5).

D'autres réminiscences, plus directes, de Genève peuvent encore être relevées dans *Emile*.

Quand Rousseau recommande d'endurcir le corps des enfants et de les habituer à marcher pieds nus, l'image de la cité natale se présente à son esprit, avec le souvenir de l'Escalade : « Eveillés à minuit au cœur de l'hiver par l'ennemi dans leur ville, les Genevois trouvèrent plus tôt leurs fusils que leurs souliers. Si nul d'eux n'avait su marcher nu-pieds, qui sait si Genève n'eût point été prise (6) ? »

Ailleurs, quand il demande qu'avant de faire des enfants des sages, on en fasse des polissons, c'est son enfance aventureuse d'apprenti genevois qui lui remonte à l'esprit. Il se rappelle aussi, après sa petite enfance cloîtrée et choyée, sa première sortie en campagne :

« La première fois que je sortis de Genève, je voulais suivre un cheval au galop, je jetais des pierres contre la montagne de Salève, qui était à deux lieues de moi ; jouet de tous les enfants du village, j'étais un véritable idiot pour eux (7). »

(1) *Dissertation sur l'éducation physique des enfants*. Paris, 1762, in-8°, couronné par la Société des sciences de Harlem, qui avait ouvert un concours sur ce sujet.

(2) Injustement formulée par Rousseau dans les *Confessions*, I. IX. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 304. Le fait du concours (ignoré de Rousseau) exclut la possibilité du plagiat.

(3) Henry TRONCHIN, *Théodore Tronchin*. Paris, 1906, p. 64-66.

(4) Mot de Buffon : « Oui, nous l'avons tous dit, mais M. Rousseau seul le commande et se fait obéir. » Cité par CORANCEZ, *Journal de Paris*, 30 octobre 1778.

(5) Dom Cajot aurait pu rappeler que l'allaitement maternel a été préconisé déjà par ERASME dans un de ses *Colloques* (1534), intitulé : *Puerpera*. Mais les moines ne citent pas volontiers Erasme. Voir D^r Ad. D'ESPINE, *J.-J. Rousseau et Desessartz* dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, séance du 2 juin 1908.

(6) *Œuvres*, t. II, p. 474.

(7) *Ibid.*, p. 463.

Sans avoir été collégien lui-même, Jean-Jacques a vu la vieille cour du collège de Calvin ombragée d'ormeaux légers : « Les leçons que les écoliers prennent entre eux dans la cour du collège leur sont cent fois plus utiles que tout ce qu'on leur dira jamais dans la classe. » Cela est vrai, et cela, précisément, condamne l'éducation solitaire et aristocratique donnée à Emile.

Souvenirs encore de son enfance genevoise, sans doute, le métier manuel préconisé par Rousseau ; l'éloge éloquent qu'il fait de l'artisan ; la nécessité qu'il proclame du travail pour tous, sans exception. A Genève tout le monde travaille, et c'est bien un Genevois, un peu surchauffé par le lyrisme, qui parle dans ce passage trop fameux d'*Emile* : « Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole, et un rentier que l'Etat paie pour ne rien faire ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants... Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon (1). » Sur ce point du travail obligatoire pour tout le monde, chacun à Genève pense à peu près comme Rousseau. Mais Rousseau compromet ici, inutilement, par une déclamation violente, une idée juste dans son principe.

C'est en Suisse encore, d'une femme bonne et pieuse, que Rousseau a emprunté l'idée qu'il ne faut pas déformer l'idée de Dieu dans l'enfant en lui en parlant ou en lui permettant d'en parler trop tôt (2). Cette même théorie avait été exprimée avec moins de pittoresque, certes, mais avec autant de force, huit ans avant *Emile*, par le naturaliste croyant Charles Bonnet, un des adversaires genevois les plus irréductibles de Jean-Jacques (3).

Genevois encore et surtout, ses souvenirs d'enfance à Bossey et l'image qu'il a gardée si nette du temple, du presbytère, du cimetière qu'il faut traverser pour passer de l'un à l'autre, du chien *Sultan* qui caresse Jean-Jacques dans la cour, de la grosse bible qu'on lui fait chercher de nuit, sur la chaire, dans l'église

(1) *Œuvres*, t. II, p. 515. Voir tout le développement : « De toutes les occupations qui peuvent fournir la subsistance à l'homme, celle qui le rapproche le plus de l'état de nature est le travail des mains : de toutes les conditions, la plus indépendante de la fortune et des hommes est celle de l'artisan. L'artisan ne dépend que de son travail ; il est libre, » etc... *Ibid.*, p. 516.

(2) *Ibid.*, p. 561. « Si j'avais à peindre la stupidité fâcheuse, je peindrais un pédant enseignant le catéchisme à des enfants, » p. 560.

(3) *Essai de psychologie* (1754). Chap. LXXXII. « Je voudrais ne parler de Dieu et de la religion à l'enfant que lorsque sa raison aurait atteint une certaine maturité, etc... »

déserte et noire (1)... Genevois encore, et très genevois, son rêve de vie campagnarde dans la « petite maison rustique », la « maison blanche avec des contrevents verts (2) », et son éloge enthousiaste du voyage à pied, exalté au-dessus de tous les autres modes de voyager (3), et les souvenirs de son père, l'horloger, chassant, mais avec un seul chien, dans un pays où la chasse était libre pour tous (4).

Genevois peut-être aussi, enfin, l'éloge que Rousseau fait de la vie de famille, supérieure, selon lui, dans les pays protestants à ce qu'elle était dans les pays catholiques, où sévit l'éducation des filles dans des couvents qui sont, à ses yeux, « de véritables écoles de coquetterie (5) ».

Sans insister davantage sur ces bagatelles de la porte, c'est au chapitre capital d'*Emile*, c'est à la *Profession de foi du vicaire savoyard* que nous demanderons ce que Rousseau apportait de Genève à la France dans le domaine de la religion.

Les dernières scènes de la *Nouvelle Héloïse* nous l'ont fait prévoir.

II

Rousseau est une âme foncièrement religieuse. C'est là le trait profond et constant de sa nature, celui qui le distingue le plus complètement des « philosophes » français, ses contemporains (6). A travers toutes les agitations de sa vie et tous les soubresauts

(1) *Œuvres*, t. II, p. 471-472.

(2) *Ibid.*, p. 628.

(3) *Ibid.*, p. 672 : « Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval, c'est d'aller à pied, » etc...

(4) « Je me souviendrai des battements de cœur qu'éprouvait mon père au vol de la première perdrix, et des transports de joie avec lesquels il trouvait le lièvre qu'il avait cherché tout le jour. Oui, je soutiens que, seul avec son chien, chargé de son fusil, de son carnier, de son fournement, de sa petite proie, il revenait le soir, rendu de fatigue et déchiré des ronces, plus content de sa journée que tous vos chasseurs de ruelle, etc... » « Les vrais amusements sont ceux qu'on partage avec le peuple; ceux qu'on veut avoir à soi seul, on ne les a plus. » *Ibid.*, p. 630.

(5) *Ibid.*, p. 655.

(6) Mme de Staël le dit : « Rousseau croyait à l'existence de Dieu, par son esprit et par son cœur... Quel chef-d'œuvre d'éloquence dans le sentiment, de métaphysique dans les preuves, que la *Profession de foi du Vicaire savoyard*! Rousseau était le seul homme de génie de son temps qui respectât les pieuses pensées dont nous avons tant de besoin. » *Œuvres complètes*, 1820, t. I^{er}, p. 63.

de sa pensée, un point reste fixe, une triple conviction demeure inébranlable : la foi en un Dieu personnel et providentiel, en une âme spirituelle, en une vie à venir. Sur ces trois points, on ne voit pas dans toute son œuvre, dans toutes ses confessions personnelles, dans toute sa vaste correspondance, que Rousseau ait jamais non seulement nié, mais simplement douté.

La religion fut constamment chez lui non seulement un instinct, un sentiment intime et inné, mais un besoin profond de sa nature. Le 18 août 1756, dans sa fameuse lettre à Voltaire, il le proclame publiquement. Le 18 février 1758, au lendemain de la lutte avec Mme d'Épinay et son entourage philosophique, il fait à son ami genevois Vernes les déclarations les plus péremptoires sur la religion essentielle qu'il a gardée toujours en son for intérieur, envers et contre tous (2).

Outre cette religion « essentielle à l'homme », comme disait vingt ans plus tôt la Genevoise Marie Huber, Rousseau adhère-t-il formellement à la religion révélée? Fait-il profession de christianisme? Est-il chrétien? Voici sa réponse textuelle :

« Je m'efforce de l'être. Je crois de la religion tout ce que je puis comprendre, et respecte le reste sans le rejeter. »

Toute l'attitude religieuse de Rousseau est exprimée et concentrée dans cette phrase de Saint-Preux, dont la *Profession de foi du vicaire savoyard* est l'éloquent et admirable commentaire.

Dans la première partie, il expose les principes de la religion naturelle telle qu'il la conçoit ; dans la seconde partie, il explique son attitude en face de la religion révélée par l'Évangile. Et surtout, s'adressant au monde qu'il veut détourner à la fois du matérialisme négateur et des vieilles orthodoxies intolérantes, il enflamme, par la splendeur de la mise en scène poétique et le lyrisme d'une éloquence entraînante, des idées et des sentiments que d'autres ont eus avant lui et en même temps que lui, mais que personne, avant lui et dans son siècle, n'avait su imposer, comme

(2) « J'ai de la religion, mon ami, et bien m'en prend ; je ne crois pas qu'homme au monde en ait autant besoin que moi. J'ai passé ma vie parmi les incrédules, sans me laisser ébranler... Je leur ai toujours dit que je ne les savais pas combattre, mais que je ne les voulais pas croire ; la philosophie n'ayant sur ces matières ni fond ni rive... n'est qu'une mer d'incertitudes et de doutes, dont le métaphysicien ne se tire jamais. J'ai donc laissé là la raison, et j'ai consulté la nature, c'est-à-dire le sentiment intérieur qui dirige ma croyance, indépendamment de ma raison... Mon ami, je crois en Dieu, et Dieu ne serait pas juste, si mon âme n'était immortelle. Voilà, ce me semble, ce que la religion a d'essentiel et d'utile ; laissons le reste aux disputeurs. » *Œuvres*, t. IV, p. 279.

il le fit, à la foule des âmes inquiètes et avides d'infini (1).

On sait dans quel splendide décor de nature, — la chaîne des Alpes éclairée par les premiers rayons du soleil levant et contemplée par-dessus la plaine fertile du Pô, du haut d'une colline élevée — Rousseau a placé l'entretien du jeune fugitif calviniste et du vicaire savoyard qu'il appelle « l'homme de paix (2) ». L'émotion lyrique est produite ici par la qualité même de l'auditeur que l'on sent assez être Rousseau lui-même. Ensuite, ainsi que le précepteur d'Emile recommande d'en user avec la jeunesse, Rousseau n'a pas « raisonné sèchement » avec son époque. Il a « fait passer par le cœur le langage de l'esprit ». Il a commencé par « émouvoir l'imagination » de ses lecteurs, choisissant « le temps, le lieu et les objets les plus favorables à l'impression » qu'il voulait éveiller et « appelant, pour ainsi dire, toute la nature à témoin de ses entretiens », les rochers, les bois, les montagnes. C'est ainsi qu'il a parlé et qu'on l'a écouté, qu'il s'est attendri et qu'il a ému (3). Si bien que toute cette société desséchée a pu répéter alors ce propos du disciple écoutant le vicaire savoyard : « Il était ému, je l'étais aussi. Je croyais entendre le divin Orphée chanter les premiers hymnes et apprendre aux hommes le culte des dieux (4). » Si bien même que le professeur Jacob Vernet, qui va devenir le rogne adversaire de Rousseau, ne put s'empêcher de voir, dans la première partie de la *Profession de foi*, « le témoignage d'une âme naturellement chrétienne » et de le déclarer publiquement.

Cette religion naturelle, que Rousseau expose ainsi dans la première partie de la *Profession de foi*, était fort en vogue chez les théologiens protestants genevois du dix-huitième siècle. On peut même dire, sans leur faire de tort, qu'elle semblait occuper plus de place, dans leur enseignement, que la religion révélée. Jean-Alphonse Turretini consacre à la théologie naturelle un de ses cours les plus importants (5). Il voit dans les premiers chapitres de l'Épître aux Romains « un bel abrégé de théologie naturelle ». Son disciple Jacob Vernet, qui a exposé les idées de son

(1) « Il n'a rien inventé, il a tout enflammé. » Mot souvent cité de Mme de Staël.

(2) *Œuvres*, t. II, p. 566.

(3) *Œuvres*, t. II, p. 608, *passim*.

(4) *Œuvres*, t. II, p. 587.

(5) *De Theologia naturali*, Genève, 1729, in-4°. Dans ses *Pensées sur la religion* « on trouve ébauchées plusieurs des meilleures idées de Rousseau ». A. BOUVIER, dans *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, p. 209.

maître dans son énorme ouvrage *De la vérité de la religion chrétienne* (1), fait une place considérable aux « vérités de la religion naturelle », auxquelles il superpose, il est vrai, les vérités révélées par l'Évangile. Le professeur Antoine Maurice publie, en 1758, une dissertation où il montre dans l'esprit philosophique « l'allié de la religion (2). » Allant encore plus loin, le sage Abauzit, que Voltaire appellera l'homme « le plus savant de l'Europe » et le « patriarche des ariens de Genève », défend « les théologiens modérés » qui, certes, reçoivent avec respect tout ce que la révélation peut ajouter à ce que la raison nous découvre, mais refusent de se soumettre en aveugles aux décisions des hommes qui voudraient souvent faire passer pour mystères des dogmes qui n'ont de fondement que dans leur imagination. Il dénonce comme les vrais ennemis des mystères, ces esprits dogmatiques qui ne consentent pas à ignorer ce qu'ils ne peuvent pas savoir, et font parler Dieu là où il n'a rien dit. Et, mettant l'accent sur le côté moral de la religion et l'application pratique de l'Évangile, le vieux sage de Genève déclare nettement que ce ne sont point les dogmes difficiles et abstraits de la religion qui doivent le plus attirer notre attention et notre étude. Ces dogmes sont peu utiles et peu importants, mais il faut aux théologiens « des mystères qui servent à occuper, à exercer et à faire paraître leur esprit ». Eh bien ! en manque-t-il dans le cœur de l'homme, dans la nature et dans la religion elle-même (3) ?

En étudiant d'abord les principes de la religion naturelle, comme plus tard en préférant la morale de l'Évangile aux affirmations dogmatiques de la théologie, Rousseau reste dans la ligne, et dans l'esprit, des théologiens genevois contemporains les plus éclairés, qui ne pouvaient le condamner sur ce point, sans se condamner eux-mêmes (4). Indiquons donc, à grands traits, les principes de la religion naturelle tels qu'il les expose lui-même. Ces principes, ces dogmes de la religion naturelle, sont manifestés à l'homme par « le sentiment intérieur ». L'homme sent qu'il

(1) Première édition, in-8°, Genève, 1730; rééditée en sept volumes in-8°, Genève 1745-1755, et en dix volumes. Genève, 1782-1788.

(2) *De ingenio philosophico religionis socio*. Genève, in-4°, 1758.

(3) Voir l'édition (non expurgée) des *Œuvres diverses* de M. ABAUZIT, 2 vol. in-8°, Londres et Amsterdam, 1770-1773 (publiées par BÉRENGER), t. 1^{er}, p. 45-0. Tout ce chapitre *des Mystères de la religion* est à lire.

(4) « Ce protestantisme-là, conscient de lui-même et résolu, fut la substance de toute sa pensée religieuse; ce qui viendra plus tard y mettra la poésie, l'élan, l'accent polémique, la puissance communicative. » Aug. BOUVIER, *ibid.*

existe et que la matière existe hors de lui. La matière reçoit et communique le mouvement, mais elle ne le produit pas. Il faut donc une volonté qui meuve l'univers et anime la nature. Mais la nature se meut selon certaines lois, et il faut donc que cette volonté soit intelligente. Premier dogme : l'existence de Dieu.

Second dogme : l'existence de l'âme immatérielle et libre. Si l'homme n'est que confusion et désordre, c'est qu'il obéit tout d'abord à deux principes opposés, l'un qui l'élève, l'autre qui l'abaisse, entre lesquels il est libre de choisir. Naturellement bon, l'homme fait le mal quand il cesse d'écouter la voix de la conscience.

C'est cette même voix intérieure qui affirme la nécessité de la survie de l'âme, au moins jusqu'à ce que justice soit faite de ses iniquités terrestres. C'est elle encore qui dit à l'homme que, Dieu étant juste et bon, il faut, non pas vouloir le comprendre, ni le solliciter, mais le contempler et l'adorer. La prière sera une élévation de l'âme humaine vers Dieu, mais jamais une requête de l'homme à Dieu contre l'ordre établi par sa sagesse et maintenant par sa providence (1).

Comme on l'a fait remarquer, la métaphysique de Rousseau est souvent flottante et fautive (2). Les dogmes de sa religion naturelle, qui lui semblaient prouvés par la raison, ne sont en réalité fondés pour lui que sur « la preuve intérieure ou de sentiment » qu'il déclarait naguère la seule qui puisse « rendre invincibles toutes les autres (3) ». Mais c'est précisément cette importance capitale donnée par lui au sentiment intérieur, qu'il appelle tantôt assentiment intérieur, sentiment inné, voix intérieure, dictamen interne, secret de la conscience, ou tantôt simplement « conscience », qui fait l'originalité savoureuse et la fécondité de la pensée religieuse de Rousseau. Ce sentiment intérieur, qui seul donne la certitude, qui est à la fois sens moral et émotion du cœur, et qui est « ce que Dieu dit au cœur de l'homme », Rousseau le confond quelquefois avec l'évidence intellectuelle que donne la raison. Mais cette raison, ce n'est pas la raison discursive et raisonneuse du dix-huitième siècle philosophique, c'est la raison

(1) « Je médite sur l'ordre de l'univers, non pour l'expliquer par de vains systèmes, mais pour l'admirer sans cesse, pour adorer le sage auteur qui s'y fait sentir. Je converse avec lui, je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence; je m'attends à ses bienfaits; je le bénis de ses dons, mais je ne le prie pas. Que lui demanderais-je? qu'il changeât pour moi le cours des choses, qu'il fit des miracles en ma faveur? » etc. Voir le développement, *Œuvres*, t. II, p. 586.

(2) Aug. BOUVIER, *ouvr. cité*, p. 223.

(3) *Nouvelle Héloïse*. Cinquième partie, lettre 5. *Œuvres*, t. II, p. 301.

intuitive, « ce que nous appelons aujourd'hui la conscience, c'est-à-dire la science personnellement acquise des expériences qu'a déposées en nous la vie (1) ». Certes, faute d'une vue assez nette ou d'une terminologie assez précise, Rousseau n'a pas fait assez clairement la distinction nécessaire entre la raison théorique et la raison pratique, entre les postulats de la raison pratique et les axiomes de la raison pure, ou, plus simplement, entre son sentiment intime et la vérité rationnelle (2). Mais de quelle puissance et de quelle splendeur il a revêtu et paré cette voix intérieure, méconnue et niée par le philosophisme contemporain ! Avec quelle force irrésistible il l'a placée au centre de la vie intérieure et extérieure de l'homme, et de quels accents superbes il a salué ce « vrai guide » qui ne trompe jamais celui qui le suit, « ce principe inné de justice et de vertu » qui est « au fond des âmes » et qui « est à l'âme ce que l'instinct est au corps (3) » !

Certes, Rousseau, dans cette éloquente apologie de la religion naturelle, doit beaucoup à Locke, à Clarke, à Descartes, aux déistes anglais. Ce qui est nouveau ici, c'est l'accent. Ce qui n'appartient qu'à lui, c'est cette fougue d'éloquence, seule capable d'entraîner les cœurs et d'émouvoir les consciences dans le sens le plus contraire au mouvement général des esprits contemporains (4).

A cette religion naturelle, que son sentiment intime — ou sa raison intuitive — lui impose ainsi comme évidente et nécessaire, Rousseau ajoutera-t-il l'adhésion à une religion révélée ?

Emile interroge le vicaire sur les Ecritures, la révélation, les dogmes, ces dogmes obscurs, sur lesquels il va errant dès son enfance, « sans pouvoir ni les concevoir, ni les croire, et sans savoir

(1) Aug. BOUVIER, *ouvr. cité*, p. 221.

(2) « Exister pour nous, c'est sentir ; notre sensibilité est incontestablement antérieure à notre intelligence... A certains égards, les idées sont des sentiments, et les sentiments sont des idées... » *Emile*, l. IV. *Œuvres*, t. II, p. 583. Cf. Lettre de Rousseau à M. de *** du 15 janvier 1769 : « La raison prend à la longue le pli que le cœur lui donne, etc. » *Œuvres*, t. IV, p. 767-768.

(3) « Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infailible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu ! C'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi, je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, etc. » *Œuvres*, t. II, p. 584.

(4) Rousseau fait front contre tout le monde intellectuel de son temps : contre le matérialisme d'un Helvétius (*De l'Esprit*) ; contre le cynisme amoral d'un Didot (*Essai sur le mérite et la vertu*) ; contre le pessimisme fataliste ou sceptique d'un Voltaire (*Candide*) ; contre l'étroit rationalisme et la sécheresse désabusée, sinon le tout le siècle, au moins de tous ceux qui parlent au nom de ce siècle.

ni les admettre, ni les rejeter ». Le vicaire hésite à répondre. Il ne voit là maintenant, lui-même, qu'embarras, mystère, obscurité. Il n'y porte qu'incertitude et défiance. « Si vos sentiments étaient plus stables, j'hésiterais de vous exposer les miens ; mais, dans l'état où vous êtes, vous gagnerez à penser comme moi. » Rousseau ajoute ici cette note bien caractéristique : « Voilà, je crois, ce que le bon vicaire pourrait dire à présent au public (1). » C'est, en effet, parce qu'il croit davantage et plus solidement que son époque, que Rousseau n'hésite pas à lui faire connaître, avec ses incertitudes et ses doutes, les sentiments stables qu'il a gardés sur l'Évangile, après avoir usé, en protestant éclairé, de son droit de libre examen.

Le vicaire savoyard estime qu'à la rigueur la religion naturelle suffirait et que la nécessité d'une religion révélée n'est pas évidente. C'est ici que Rousseau se sépare de ses correspondants et ci-devant amis, les théologiens genevois, qui, approuvant sans réserve sa démonstration de la religion naturelle, lui reprocheront durement de n'avoir pas proclamé la nécessité d'une religion révélée, seule authentique et indispensable à tous les hommes (2). Rousseau, par la bouche du vicaire, leur a répondu d'avance :

« Le culte que Dieu demande est celui du cœur, et celui-là, quand il est sincère, est toujours uniforme... Dieu veut être adoré en esprit et en vérité : ce devoir est de toutes les religions, de tous les pays, de tous les hommes. Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'est purement une affaire de police ; il ne faut point de révélation pour cela (3). »

S'il était une religion unique, en dehors de laquelle le salut fût impossible à l'homme, cette religion devrait montrer des signes de sa vérité si évidents qu'elle s'imposât nécessairement à tous

(1) *Œuvres*, t. II, p. 587.

(2) Sur cette controverse entre Rousseau et les pasteurs genevois, le document essentiel à consulter reste la troisième édition des *Lettres critiques d'un voyageur anglais* (par Jacob VERNET), 2 vol. in-12, Copenhague (Genève), chez Claude Philibert, 1766. Selon Vernet, la théologie protestante genevoise n'a changé depuis Calvin que sur deux points : 1^o sur la doctrine de la grâce et de la prédestination, 2^o sur la punition corporelle des hérétiques admise par Calvin et rejetée par ses successeurs. T. I^{er}, p. 114. « Ce qui distingue le christianisme de Genève du pur déisme, c'est que l'on y joint la théologie révélée à la théologie naturelle » et « le christianisme de Genève n'est autre chose que la raison perfectionnée par la doctrine surnaturelle de l'Écriture qui est leur règle de foi », p. 138.

(3) *Œuvres*, t. II, p. 588.

les hommes, dans tous les pays et dans tous les temps : autrement, Dieu ne serait point juste (1).

Pendant, chaque secte prétend détenir seule la vérité. Elle appuie cette prétention sur des preuves surnaturelles, prodiges, prophéties, miracles, rapportés par des témoignages humains et toujours contestables. Car, le plus souvent, ils sont consignés en des livres, dont une immense érudition pourrait à peine déchiffrer le texte et pénétrer le sens, et qu'elle devrait soumettre encore à une minutieuse et pénétrante critique. Le vicaire explique longuement la folie de ceux qui prétendent démontrer la doctrine par les prodiges, puisqu'il faut ensuite démontrer les prodiges par la doctrine. Il combat toutes les formes de la religion d'autorité, cette autorité fût-elle celle d'un livre sacré (2). Il refuse de croire qu'il faille tant d'hommes entre Dieu et lui, tant de science humaine entre l'homme et la vérité (3) !

Refusant ainsi de croire sur l'autorité, ou d'une église, ou de prophéties, ou de miracles, ou d'un livre sacré, écrit et commenté par les hommes, que dira le vicaire savoyard de la révélation chrétienne ? Sur ce point, il déclare rester dans un doute respectueux. Il voit en sa faveur des preuves qu'il ne peut combattre et, contre elle, des objections qu'il ne peut résoudre. Comme Saint-Preux, il admet tout ce qu'il peut comprendre, et respecte le reste *sans le rejeter*. Il ne se croit point infallible et, sans les imiter, il ne blâme point ceux qui croient pouvoir ici affirmer plus que lui. Voilà pour l'attitude intellectuelle. Mais si l'esprit reste ainsi indécis et libre, c'est par le cœur que le vicaire saisit la majesté des Ecritures, la sainteté de l'Évangile, la sublimité humaine et divine de Jésus-Christ. Ce n'est pas seulement de l'ad-

(1) « S'il était une religion sur la terre hors de laquelle il n'y eût que peine éternelle, et qu'en quelque lieu du monde un seul mortel de bonne foi n'eût pas été frappé de son évidence, le Dieu de cette religion serait le plus inique et le plus cruel des tyrans. » *Œuvres*, p. 589.

(2) Le 25 mars 1758, Rousseau écrivait déjà au pasteur J. Vernes : « Je vous l'ai dit bien des fois, nul homme au monde ne respecte plus que moi l'Évangile ; c'est, à mon gré, le plus sublime de tous les livres ; quand tous les autres m'ennuient, je reprends toujours celui-là avec un nouveau plaisir, et, quand toutes les consolations humaines m'ont manqué, jamais je n'ai recouru vainement aux siennes. Mais enfin, c'est un livre, un livre ignoré des trois quarts du monde. » *Ibid.*, t. IV, p. 284.

(3) « Je n'ai jamais pu croire que Dieu m'ordonnât, sous peine de l'enfer, d'être si savant. J'ai donc refermé tous les livres. Il en est un seul, ouvert à tous les yeux, c'est celui de la nature. C'est dans ce grand et sublime livre que j'apprends à servir et à adorer son divin auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes une langue intelligible à tous les esprits. » *Ibid.*, t. II, p. 596.

miration, du respect, de la déférence, c'est vraiment une ferveur, une tendresse, disons le mot, une adoration religieuse que Rousseau a mise dans l'admirable éloge, trop connu pour qu'on ose le citer, qu'il fait ici de l'Évangile de Jésus-Christ et de la morale chrétienne. L'Évangile, dont l'inventeur serait plus grand que l'héros! Jésus-Christ dont la vie et la mort sont d'un dieu! Cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple.

Cet accent religieux, un Jacob Vernet peut ne pas le discerner, mais un Vinet ne saurait s'y méprendre : « Quand on a lu, dit-il, quand on a médité ces paroles, on a peine à croire que Rousseau ne fût pas chrétien (1). » Depuis Bossuet, l'éloquence chrétienne n'avait plus rencontré de telles paroles, de tels élans, de tels accents ni dans la chaire, ni dans le livre. Rousseau est vraiment la seule grande voix religieuse du dix-huitième siècle, la seule grande parole chrétienne que ce siècle ait entendue.

La conclusion, vraiment admirable, de la profession de foi est dirigée, comme tout ce chapitre d'*Emile*, à la fois contre la vieille orthodoxie étroite et intolérante et contre la philosophie du jour incrédule, gouailleuse et intolérante, elle aussi (2).

Culte du cœur, respect religieux de la personne du Christ, adhésion à sa doctrine morale, pratique de cette morale, respect des dogmes mêmes que la raison ne conçoit pas, autant de points essentiels où la pensée religieuse de Rousseau s'oppose nettement à la pensée de son époque et s'insurge avec éclat contre la philosophie antichrétienne qui règne en maîtresse sur la France. Mais elle s'en distingue, plus encore, en ceci, qu'elle respecte la foi des âmes simples et qu'elle redoute comme un crime de l'ébranler. Ce qu'elle se propose, au contraire, c'est de contre-balancer de toute sa force et de tout son poids l'ardente et inlassable propagande encyclopédiste, de restaurer et d'affermir dans les âmes troublées et chancelantes la foi et l'espérance religieuse (3). Ce

(1) *Ouvr. cité*, p. 293.

(2) « Avec tout cela, ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir, ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours modeste et circonspect, mon enfant; respecter en silence ce qu'on ne saurait ni rejeter, ni comprendre, et s'humilier devant le grand Être qui seul sait la vérité. » *Œuvres*, t. II, p. 598.

(3) Ce sentiment, profond et ancien en Rousseau, s'exprimait déjà avec force dans sa lettre à Deleyre, du 3 octobre 1758 : « Cher Deleyre, défiez-vous de votre esprit satirique; surtout apprenez à respecter la religion : l'humanité seule exige ce respect. Les grands, les riches, les heureux du siècle seraient charmés qu'il n'y eût point de Dieu; mais l'attente d'une autre vie console de celle-ci le peuple et le

n'est pas aux simples et humbles croyants que s'adresse la profession de foi du vicaire, c'est seulement à ceux que le doute assaille et tourmente et qu'il faut rattacher à l'essentiel de la religion (1).

Le vicaire savoyard conseille même au jeune fugitif genevois et protestant de retourner dans sa patrie et d'y reprendre la religion de ses pères, très simple, très sainte, dont la morale est la plus pure et dont la raison se contente le mieux. Comme exhortation suprême, comme idéal de la vie morale et religieuse, il lui propose de pratiquer le sommaire de la loi chrétienne, qui doit être celle de tout pays et de toute secte : « Aimer Dieu par-dessus tout et son prochain comme soi-même. » Il ajoute enfin ce double précepte que Rousseau a vraiment suivi dans son œuvre :

« Osez confesser Dieu chez les philosophes ; osez prêcher l'humanité aux intolérants. Vous serez seul de votre parti, peut-être, mais vous porterez en vous-même un témoignage qui vous dispensera de ceux des hommes. »

III

C'est sur ces accents, si nobles et si graves, si religieux et si chrétiens, que s'achève la *Profession de foi du vicaire savoyard*, ou plutôt du protestantisme libéral, émancipé du dogme et précurseur de l'avenir religieux.

En somme, ce que la *Profession de foi du vicaire savoyard* proposait au monde, dans le domaine religieux, c'étaient des idées assez courantes parmi les théologiens genevois du milieu du dix-huitième siècle, mais dont Rousseau osait dégager les conséquences logiques. Le vicaire parlait avec plus de franchise, de hardiesse, et surtout d'éloquence, que ne pouvaient le faire les pasteurs et professeurs, pourtant assez émancipés et assez peu orthodoxes,

misérable. Quelle cruauté de leur ôter encore cet espoir ! » *Œuvres*, t. IV, p. 289.

(1) « Tant qu'il reste quelque bonne croyance parmi les hommes, il ne faut point troubler les âmes paisibles, ni alarmer la foi des simples par des difficultés qu'ils ne peuvent résoudre et qui les inquiètent sans les éclairer. Mais, quand une fois tout est ébranlé, on doit conserver le tronc aux dépens des branches. Les consciences agitées, incertaines, presque éteintes, et dans l'état où j'ai vu la vôtre, ont besoin d'être affermies et réveillées ; et, pour les rétablir sur la base des vérités éternelles, il faut achever d'arracher les piliers flottants auxquels elles pensent tenir encore. » *Ibid.*, t. II, p. 599.

de la Genève contemporaine. Toute la partie positive de son enseignement religieux — religion naturelle, déisme sage, tolérant et éclairé, christianisme moral orienté vers les vertus sociales — respect religieux de la parole et de la personne de Jésus-Christ — concordait, exaltée et embellie seulement par la magie de l'éloquence, avec la marche de la pensée protestante genevoise depuis un demi-siècle, depuis qu'elle avait rompu avec la farouche orthodoxie calvinienne et le sombre dogme de la prédestination (1). Son doute « respectueux » à l'égard des miracles, des prophéties du caractère surnaturel de la mission du Christ et de l'inspiration des Ecritures, n'est que l'expression hardie et sincère de sentiments que la théologie nouvelle n'osait encore ni se formuler clairement à elle-même, ni exprimer publiquement devant les autres Eglises réformées. A supposer même que Rousseau ait devancé ou exagéré, en en tirant les conséquences extrêmes, la partie négative de leur enseignement, les théologiens genevois devaient saluer et acclamer en lui, pour la partie positive de leur conviction, un allié imprévu, puissant, incomparable. Ils ne le comprirent pas. Ils méconnurent l'allié de leur foi religieuse et foncèrent contre un ennemi imaginaire.

Moultou lui-même, ce Méridional pétulant et inflammable, ce disciple idolâtre de Rousseau, s'alarme pour son maître, quand en janvier 1762, cinq mois avant la publication d'*Emile*, Jean Jacques malade, et se croyant mortellement atteint, lui confie le manuscrit de la *Profession de foi* pour le mettre à l'abri des contre-façons posthumes (2). Il déborde certes d'admiration, d'enthousiasme lyrique, on dirait presque d'extase religieuse, pour la première partie de la profession de foi, celle qui traite de la religion naturelle. Sur la révélation, en revanche, il fait quelques timides réserves, non pas pour lui-même, mais pour le peuple qui a besoin pour croire la religion divine, des anciens miracles et d'une autorité extérieure. Il s'alarme de l'orage que va soulever son maître non seulement en France où les deux partis se déchaîneront contre lui, mais à Genève, où le peuple est très attaché à sa religion sans fanatisme, qui n'est autre que celle de Rousseau, « mais munie du sceau de la révélation qui la lui rend plus respectable » Et il s'écrie : « Quels cris, quelles clameurs vous allez exciter à

(1) Cf. Rod. REY, *Genève et les rives du Léman*, 3^e édition, Genève, 1875, p. 139-140.

(2) La lettre d'envoi, datée par tous les éditeurs du 18 janvier 1761, est en réalité du 18 janvier 1762. *Œuvres*, t. IV, p. 326.

Genève! Que vos amis auront de peine à vous défendre (1)! »

Les faits, comme on le sait, ne devaient que trop justifier ces premières alarmes. « Votre livre sur l'éducation arrive aujourd'hui », écrit Moultoù à Jean-Jacques, le 5 juin 1762. Le 9 juin, il est condamné par le Parlement de Paris. Le 19 juin, il est condamné à Genève, en compagnie du *Contrat social*, dont les juges parisiens ne s'étaient pas occupés.

Nous n'avons pas à examiner encore quelle fut, dans cette condamnation, la part du motif politique ou celle du prétexte religieux. Mais nous pouvons déjà relever l'aberration du clergé protestant genevois, quand il laissa condamner *Emile*, sans protester. *Emile*, c'est-à-dire un livre qui proclame avec une éloquence superbe : contre l'immoralité du siècle, la loi du progrès moral et la souveraineté de la conscience morale ; contre l'épais matérialisme de l'*Encyclopédie* et son athéisme militant, le spiritualisme religieux le plus ardent et le plus entraînant : Dieu, âme immatérielle, vie à venir, Providence juste et bonne ; contre l'ironie gouailleuse et le scepticisme dissolvant d'un Voltaire, féroce hostile à toute forme du christianisme (écrasons l'infâme!) le sentiment religieux, le culte intérieur, le respect religieux de la personne, de la parole et de l'enseignement du Christ proclamé divin, la prière d'adoration et d'action de grâce, le respect même de ce qui dans le christianisme reste obscur et mystérieux pour la raison, enfin, la pleine obéissance à la loi chrétienne, tant religieuse que morale, qui se résume dans l'amour de Dieu et l'amour du prochain (2).

(1) Lettre de Moultoù à Rousseau, 3 février 1762, dans G. STRECKEISEN, *ouvr. cité*, t. 1^{er}, p. 25. Toute la correspondance qui s'engage sur ce point entre les deux amis est d'un grand intérêt. Voir, dans *Œuvres*, t. IV, p. 358, la réponse très optimiste de Rousseau, puis de Moultoù une nouvelle lettre du 15 mars 1762, dans STRECKEISEN, *ouvr. cité*, p. 27, où il dit qu'aucun chrétien éclairé ne doutera du christianisme de son ami :

« Votre religion naturelle n'est pas autre chose que le christianisme bien entendu ; toute la différence, c'est que vous prouvez ce que l'Évangile nous enseigne par autorité. Vous ne différez donc du vrai chrétien qu'en ce qu'il croit tenir du ciel même ce que vous reconnaissez ne devoir qu'aux lumières de votre raison. Par conséquent, un chrétien raisonnable, qui croirait pourtant à tous les miracles de Jésus-Christ, ne vous refuserait pas le titre de chrétien. Qui pense comme Jésus-Christ est son disciple. »

(2) Comparez les quarante et une notes tour à tour charmées ou rageuses dont Voltaire orna les passages négatifs et les passages affirmatifs de la *Profession de foi* dans l'exemplaire de l'*Emile*, qu'il lut, aux Délices, entre le 4 et le 14 juin 1762. Bernard BOUVIER, dans *Annales*, t. 1^{er}, p. 272-284. Voir aussi les lettres de Voltaire des 14 juin, 2 août, 15 septembre 1762 et 19 juillet 1763, sur *Emile* et la *Profession de foi*.

Car c'est ce livre-là qu'on brûlera à Genève, c'est cet écrivain-là qu'on décrètera d'arrestation, qu'on poursuivra, qu'on traquera de lieu en lieu, au nom de la conservation sociale et de la religion chrétienne ! Et ce sont les théologiens genevois, jusqu'ici alliés de Rousseau, qui laisseront faire sans protester et même qui, plus tard, feront chorus aux persécuteurs !

D'excellents historiens ont pensé qu'il s'agissait, pour le clergé genevois, de réhabiliter l'honneur de l'Eglise de Genève et le bon renom de sa dogmatique, aux yeux des autres églises réformées. Car ces églises s'alarmaient depuis longtemps des accusations de socinianisme ou d'arianisme lancées et propagées contre Genève par le zèle inlassable de Voltaire et de sa séquelle (1). Peut-être ce calcul a-t-il été fait, plus ou moins consciemment, par quelques-uns. Mais cette déplorable méprise s'explique assez par le regard borné, limité à Genève et au moment présent, des hommes religieux. Ils n'ont pas su discerner en Rousseau leur plus puissant allié naturel, leur véritable interprète, le porte-parole éloquent et génial de leur propre pensée, dégagée de ses réticences, de ses timidités et de ses contradictions internes. Ils n'ont pas compris, ils n'ont pas deviné que l'œuvre de Rousseau, c'était la pensée protestante, sous son aspect religieux aussi bien que politique, professée et proclamée, à la face du monde latin, avec une force et une beauté qu'elle n'avait pas revêtues encore et qu'elle n'a plus retrouvées.

La vérité, que les historiens et les critiques les plus pénétrants de Rousseau ont reconnue et mise en pleine lumière de nos jours seulement, c'est que Rousseau exposait les idées religieuses de son temps, et qu'il en tirait des conséquences logiques, moins hardies et moins extrêmes que celles où aboutit la théologie protestante actuelle, mais trop hardies encore et trop abruptement radicales pour ses contemporains (2). Rousseau est, même sur

(1) « On voulait montrer à l'univers que la religion de Genève n'était pas la religion de Rousseau. Rousseau fut, comme l'avait été Servet, sacrifié à l'honneur de l'église genevoise et à la bonne réputation de la république. Cette fois on ne brûle que le livre, mais on crut que ce hardi holocauste remettrait en bonne odeur la dogmatique de Genève. » A. SAYOUS, *ouvr. cité*, t. 1^{er}, p. 281.

(2) Voir, outre les études déjà citées de SAYOUS, Auguste BOUVIER, Charles BORGEAUD, celle du professeur Marc DORET, *J.-J. Rousseau, sa vie, ses idées, religieuses*, Genève et Paris, 1878, et le remarquable chapitre de M. Ed. ROD sur *Emile*, dans *l'Affaire Rousseau*, Paris, 1906, p. 73-88. En sens contraire, selon J.-F. NOURRISSON, *Rousseau et le rousseauisme*, Rousseau n'a retenu du christianisme que le nom, et il est descendu du christianisme au théisme, au déisme, au naturisme, au panthéisme et finalement à l'athéisme, p. 253-298.

le terrain religieux et théologique, un précurseur et un initiateur. Le malheur ou le tort de ses contemporains genevois fut ou de ne pas savoir s'en douter, ou de ne pas vouloir le reconnaître avec franchise.

Le bûcher de l'*Emile*, c'est la religion de Genève qui se renie et se condamne elle-même, dans son plus illustre et son plus éloquent défenseur. Par ce bûcher, qu'allumèrent avec tant de joie les Genevois amis de Voltaire, la lutte est engagée entre la Genève officielle et Rousseau. C'est cette lutte qu'il nous faut maintenant raconter.



LIVRE III

GENÈVE EN LUTTE AVEC ROUSSEAU

(Juin 1762-Février 1765.)

CHAPITRE PREMIER

LA CONDAMNATION DE ROUSSEAU A GENÈVE

- I. Condamnation d'*Emile* à Paris. — Condamnation d'*Emile* et du *Contrat social* à Genève. — Décret contre Rousseau lui-même. — Prétextes allégués et raisons véritables de cette condamnation. — Jugement injuste, illégal, impolitique. — Impression produite à Genève. — Premières protestations. — Autres procès irréguliers. — Douleur de Rousseau.
- II. Rousseau à Motiers-Travers. — Attitude des pasteurs genevois et de la bourgeoisie. — Réponse de J.-J. Rousseau à l'archevêque de Paris. — Profession de foi chrétienne et protestante. — Insuccès de cette tentative. — Lettres de naturalité neuchâteloise. — L'abdication (12 mai 1763). — Profonde émotion à Genève. — Le « tocsin de l'émeute ». — La bourgeoisie s'alarme enfin.

I

Avant d'examiner les causes et les effets de la condamnation de Rousseau à Genève, il faut rappeler, aussi sommairement que possible, les faits qui la précédèrent.

Le 9 juin 1762, le Parlement de Paris, deux mois jour pour jour avant son arrêt portant dissolution de l'Ordre des Jésuites en France, condamne *Emile* (1) au bûcher et décrète l'arresta-

(1) On est généralement d'accord pour penser que la condamnation d'*Emile* était, de la part des parlementaires, gallicans ou jansénistes, une manœuvre habile pour préparer la dissolution de l'Ordre des Jésuites en fermant d'avance la bouche à ceux qui les accuseraient, à cette occasion, d'irrégion ou d'athéisme. « L'arrêt

tion de J.-J. Rousseau. Le même jour, à quatre heures après-midi, Rousseau quitte précipitamment Montmorency et passant par Paris, sans être inquiété par personne, il prend la direction de la Suisse. Le 11 juin, *Emile* est lacéré et brûlé publiquement à Paris au pied du grand escalier du Palais de Justice, par l'exécuteur de la haute justice, c'est-à-dire le bourreau.

L'arrivée de l'*Emile*, précédé de quelques jours seulement par le *Contrat social*, est annoncée à Genève le 5 juin seulement. Le 11 juin déjà, le Conseil ordonne la saisie, la mise sous scellés chez les libraires, et l'interdiction provisoire de vendre ces deux ouvrages suspects de contenir « des maximes dangereuses et par rapport à la religion et par rapport au gouvernement (1) ». Les « seigneurs scholarques » examineront ces deux livres et feront rapport au Conseil qui décidera des mesures à prendre. Le 14 juin, M. de Montpérourx, résident de France à Genève, informe le comte de Choiseul, ministre des affaires étrangères, de la saisie provisoire et de l'examen ordonné des deux ouvrages et annonce avec certitude que : « Si la voix publique est écoutée, ils seront condamnés avec satisfaction (*sic*) (2). »

Deux jours auparavant, déjà, le 12 juin, M. J.-F. Sellon, chargé d'affaires de la république à Paris, s'était, de son côté, empressé de communiquer au secrétaire d'Etat de Genève, Pierre Lullin, l'arrêt du Parlement exécuté la veille ; de faire prévoir que la procédure contre Rousseau serait suivie à la rigueur ; et d'ajouter combien on est anxieux à Paris de savoir quelle sensation *Emile* fera à Genève, et combien il lui importe d'être renseigné sur ce point (3). Le 18 juin, les ballots, déjà mis sous scellés, sont saisis chez les libraires Philibert, frères Bardin et frères Gosse et déposés à la Chancellerie. Sur les quarante-huit exem-

contre Rousseau est du 9 juin 1762 et l'arrêt contre la Société de Jésus est du 9 août. L'un était la préface et l'autorisation de l'autre. » SAINT-MARC GIRARDIN, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, t. II, p. 287. Avant même l'arrêt, Rousseau l'expliquait d'avance à Moultoy dans sa lettre du 7 juin 1762 : « Le Parlement de Paris, pour justifier son zèle contre les Jésuites, veut persécuter aussi ceux qui ne prient pas comme eux ; et le seul homme en France qui croie en Dieu doit être la victime des défenseurs du christianisme. » *Œuvres*, t. IV, p. 368. Voir aussi, dans *Julie*, sixième partie, lettre 7, la note où Rousseau assure qu'il ne manque aux jansénistes de France « que d'être les maîtres pour être plus durs et plus intolérants que leurs ennemis ». *Œuvres*, t. II, p. 348.

(1) Pour ce texte et pour les suivants, voir Marc VIRIDET, *Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'Emile et le Contrat social ont été l'objet en 1762*, in-8°, Genève, 1850.

(2) Ed. ROD, *Ouvr. cité*, p. 125, note.

(3) VIRIDET, p. 9.

plaires ainsi confisqués, six exemplaires sont prélevés dans le ballot des frères Bardin à l'usage des magistrats désignés d'avance à l'auditeur Bonet, chargé de l'opération (1). Le même jour, le Conseil ordonne la saisie de tous les exemplaires qui pourraient parvenir à Genève et s'occupe des moyens à employer pour entraver le débit qui s'en est fait déjà aux portes de Genève, sur terres bernoises, à Coppet et à Nyon (2).

Il semble que le 18 juin encore le Conseil ait longuement délibéré sur le rapport des seigneurs scholarques avant d'entendre les conclusions du procureur général Jean-Robert Tronchin. Enfin, le 19 juin 1762, le Petit Conseil prononce, conformément aux conclusions, la condamnation du *Contrat social* et d'*Emile*, et ordonne, contrairement à ces mêmes conclusions, l'arrestation de Rousseau, au cas où il se présenterait à Genève (3). Le même jour, au matin, le jugement est exécuté devant la porte de l'Hôtel de Ville, où le *Contrat social* et l'*Emile* sont lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. Le même jour encore, le Conseil informe M. Sellon du jugement rendu et le charge de « témoigner à S. E. M. le comte de Choiseul que le Conseil a vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme qui se dit citoyen de Genève et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines, a été assez téméraire pour oser composer des ouvrages si dangereux ». Le même jour, le conseiller François Tronchin est encore chargé de communiquer au résident de France, M. de Montpérourx, qui l'en a prié la veille, le jugement rendu sur les livres de Rousseau et la décision prise à l'égard de sa personne. Et le résident s'empresse, le même jour, de transmettre cette information au ministre des affaires étrangères en France, en ajoutant que les ouvrages de Rousseau ont « excité une indignation générale (4) ». Les félicitations de Choiseul, transmises par Sellon, le 1^{er} juillet, furent communiquées au Conseil de Genève le 9 juillet 1762.

Il est curieux d'examiner, avec les termes de cette condamnation, les motifs invoqués par le jugement lui-même et par les conclusions du procureur général qui le déterminèrent en partie,

(1) Procès-verbal de saisie dans VIRIDET, p. 11.

(2) Eugène RITTER, *le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau*, in-12, Genève, 1883, p. 11.

(3) Texte du jugement, extrait de *Rég. du Conseil*, 19 juin 1762, dans VIRIDET, p. 19-20.

(4) ROD, *ouvr. cité*, p. 125, note.

enfin les causes, réelles ou imaginaires, que l'opinion genevoise ne manqua pas de lui attribuer aussitôt après l'événement.

La précipitation avec laquelle le Petit Conseil, dans la crainte peut-être de voir Rousseau venir se réfugier à Genève, procéda au jugement de ses ouvrages, montre assez qu'avant de les condamner, la grande majorité des conseillers n'avaient pu ni étudier, si simplement lire les deux livres incriminés (1).

Le procureur général lui-même reconnaîtra, au début de ses conclusions, qu'il n'a pu examiner en détail le *Contrat social* et l'*Emile* et qu'un coup d'œil très rapide lui a révélé la nécessité de prévenir le public contre « des poisons, d'autant plus dangereux qu'ils sont plus habilement préparés (2) ». Les notes prises au cours de la délibération du Conseil par l'un des conseillers d'Etat (3) prouvent aussi la confusion, la précipitation et l'incohérence de ce débat, insuffisamment préparé et mûri, dont les conséquences, si graves, ne furent pas même entrevues par les juges de Rousseau. Quoi qu'il en soit, les deux livres de Rousseau — et non plus *Emile* seul, comme à Paris, — sont condamnés par le Conseil de Genève « comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements (4) ». Tendance antichrétienne, tendance anarchiste, voilà les deux seuls motifs invoqués — laconiquement — par le Conseil à l'appui de la condamnation prononcée contre les livres de Rousseau.

Quant à l'arrestation éventuelle décidée contre la personne de l'auteur « absent » et « au cas qu'il vienne dans la ville ou dans les terres de la Seigneurie », elle n'est pas spécialement motivée et pour cause. Le procureur général, J.-R. Tronchin lui-même estimait dans ses conclusions que la justice devait « borner sa sévérité aux ouvrages mêmes » de Rousseau, sans s'en prendre à l'auteur. Selon lui, en effet, Rousseau n'est plus Genevois, sa rentrée dans l'Eglise en 1754 étant fondée sur le fait faux qu'

(1) Déjà, dans sa hâte de faire saisir les volumes, le Conseil avait, dans son arrêté du 11 juin, dénaturé le sous-titre d'*Emile*, qu'il qualifiait inexactement *Contrat de l'Education*. VIRIDET, p. 10.

(2) VIRIDET, p. 14.

(3) Publiées par Eug. RITTER, *ouvr. cité*, p. 9-15.

(4) L'arrêt du Parlement de Paris (9 juin 1762) n'est pas motivé, mais il est précédé des conclusions de l'avocat du roi. La qualification (assez analogue à celle de Genève) des livres de Rousseau, se trouve dans le mandement de l'archevêque de Paris et dans la censure prononcée par la Sorbonne. Le dispositif du jugement de Genève paraît calqué, la confiscation des biens exceptée, sur le dispositif de l'arrêt de Paris. VIRIDET, *op. cit.*, p. 3-7 et 65-67.

n'avait point solennellement renoncé à sa religion, tandis que cette abjuration est attestée par le texte même de l'*Emile*! Si Rousseau n'est pas citoyen, il ne peut pas être personnellement condamné par les lois de la cité, puisque ses livres n'ont été ni composés, ni imprimés dans Genève. Absent lui-même depuis près de quarante ans, durant lesquels il n'a séjourné que quelques semaines dans sa ville natale, il nous est devenu étranger. Il faut certes flétrir ses dangereux ouvrages, mais il est impossible de punir un étranger pour un délit commis en pays étranger (1). D'ailleurs, voulût-on sévir contre sa personne, le jurisconsulte avisé et subtil qu'est J.-R. Tronchin, ne voit pas « quel tour on pourrait donner à la procédure ». Rousseau ne peut pas, en effet, être décrété de prise de corps à la fois à Paris et à Genève, puisque ce serait le forcer à être condamné par contumace à l'un ou à l'autre de ces endroits. Le procureur général conclut donc à ne porter aucune condamnation contre l'auteur absent et « déjà déchu du droit de résider dans l'Etat (2) ». L'argumentation simple et lumineuse de Tronchin ne fut pas saisie sur ce point par la majorité du Conseil. Les plus intransigeants voulaient même décréter, purement et simplement, comme le Parlement de Paris l'avait fait dix jours plus tôt, la prise de corps de Rousseau. D'autres soutenaient la proposition très juste et surtout très habile du procureur général. En définitive, le Conseil adopta le moyen terme de l'arrestation éventuelle, au cas où Rousseau viendrait à Genève. Et ce fut là, nous le verrons, le point le plus inutile et le plus illégal de sa sentence. Quant aux livres, il semble bien que le professeur Jallabert ait été seul parmi les conseillers à repousser la condamnation (3) motivée et proposée par les conclusions de l'accusateur public.

Dans ses conclusions, Tronchin reproche, d'une façon générale, à ces deux livres « qui étincellent d'audace et de génie » de renfermer à la fois « des vérités sublimes et des erreurs pernicieuses, l'anarchie et la liberté confondues, le chaos de l'état de nature

(1) VIRIDET, *op. cit.*, p. 17-18.

(2) Comme catholique, puisque Tronchin ne considère pas Rousseau comme valablement réintégré dans l'église de Genève. VIRIDET, p. 18.

(3) Les registres du Petit Conseil ne mentionnent pas cette attitude de Jallabert attestée par d'Ivernois et les correspondants genevois de Rousseau. Il semble possible aussi que le syndic Mussard n'ait pas été hostile à Rousseau. Moulton, dans sa lettre à Rousseau, du 18 juin 1762, signale Jallabert et le syndic Mussard comme les deux défenseurs de J.-J. Rousseau dans le Conseil. STRECKEISEN, *ouvr. cité*, t. I, p. 41.

porté dans le système des sociétés civiles, la cognée mise... à la racine de tous les gouvernements, la morale la plus pure et le scepticisme le plus décidé sur les objets de la foi, le christianisme exalté et insulté tour à tour, les principes de la religion naturelle annoncés avec une lumière et une énergie majestueuses, mais scandaleusement établis sur les ruines de la religion révélée (1) ».

A ces reproches éloquents, mais un peu vagues, et qui balancent si harmonieusement l'éloge et le blâme, le procureur ajoute des accusations plus directes et plus précises. Il reproche d'abord au *Contrat social* d'avoir proclamé que les lois constitutives de tout gouvernement sont toujours révocables (par le souverain qui est le peuple régulièrement assemblé) et d'avoir réclamé des assemblées « périodiques », où, sans qu'il soit besoin de convocation spéciale, le peuple discute pour savoir s'il veut conserver la forme du gouvernement actuel et les magistrats établis (2).

Dans *Emile*, Tronchin l'incrimine pas les « maximes outrées qui y sont éparses » et qui en font « un rêve philosophique d'autant moins dangereux qu'il est plus singulier et qu'on y rencontre aussi des conseils très sages ». Mais Rousseau s'est permis des « peintures licencieuses », une « satire indécente de la religion du pays où il fut accueilli », des « traits insultants contre une nation puissante et respectable dont il n'a encore éprouvé que la patience et la bonté (3) ».

Il est accusé, plus sévèrement encore, de soumettre à une discussion téméraire la religion révélée, ses mystères et ses dogmes, de vouloir en renverser les fondements et en arracher les plus fermes appuis, les prophéties et les miracles, et enfin de ne pas admettre l'obligation de se soumettre au système évangélique (4). Ainsi « la plus sévère animadversion de la justice paraît à peine suffire contre l'auteur de deux ouvrages où la religion et le gou-

(1) VIRIDET, p. 14.

(2) « Ces assemblées périodiques, expressément prosrites par nos lois, et qui rendraient la liberté plus accablante que la servitude même, ne peuvent en être regardées que comme le délire; mais cette liberté extrême est la divinité de l'auteur; c'est à cet objet qu'il immole les principes les plus sacrés et, trouvant dans l'Evangile des préceptes qui gênent cette funeste indépendance, une république chrétienne n'est à ses yeux qu'une contradiction dans les termes, la religion qu'un appui pour la tyrannie, et les chrétiens que des hommes faits pour ramper dans le plus vil esclavage. » *Ibid.*, p. 15-16.

(3) Attaquer le catholicisme est donc devenu un crime à Genève et aux yeux des champions de la foi calviniste!

(4) Si, comme le veut Tronchin, Rousseau n'est pas citoyen de Genève, ce grief tombe de lui-même.

vernement ne furent jamais plus directement attaqués (1), et auxquels il met audacieusement son nom (2) ». C'est cependant des livres seuls qu'on requiert la condamnation comme « téméraires, impudents, scandaleux, destructifs de la religion chrétienne et de tous les gouvernements (3) ».

On a vu que, pour les livres, le Conseil adopta dans son jugement les vues et même les termes de ces conclusions. Les notes prises au cours de la discussion montrent qu'il y fut aussi question, et à mainte reprise, du parfait déisme de Rousseau, de la profession ouverte qu'il en fait, de sa prétendue faillite à son devoir et à son serment de bourgeois, de la nécessité de montrer qu'on le désapprouve et d'en parler au résident. Mais ces lambeaux de phrase, s'ils jettent un jour assez vif sur l'état d'esprit et les sentiments de certains juges, n'ont pas trouvé d'écho dans les seules pièces officielles de la condamnation : les conclusions du procureur général Tronchin et la décision consignée dans le Registre du Petit Conseil à la date du 19 juin 1762. Officiellement donc, il reste entendu que c'est le souci de sauver tous les gouvernements contre l'anarchisme du *Contrat social* et la religion chrétienne contre la destruction dont *Emile* la menaçait, qui fut la seule cause de cette condamnation, et le seul mobile des juges de Rousseau.

On peut cependant penser qu'officieusement, il n'en fut pas tout à fait ainsi.

La politique a joué son rôle certain dans la condamnation de Rousseau. Tous les juges d'*Emile* et du *Contrat social* appartenaient, en effet, au parti gouvernant, qui n'avait pour la personne et les idées de Rousseau que des sympathies négatives (4).

Le patriciat genevois avait accueilli avec une extrême froideur la *Dédicace* du *Discours sur l'inégalité*, dont ni le thème, ni le ton n'avaient, il faut bien l'avouer, de quoi l'enchanter. Les gouver-

(1) Le style de J.-R. Tronchin, on le voit, n'est pas toujours très sûr, mais il faut l'excuser par l'habitude de la parole, moins rigoureuse que l'écriture.

(2) Singulier reproche dans la bouche d'un honnête homme ! Tronchin préférerait-il à cette franchise courageuse de Rousseau le système que pratique Voltaire et qu'il expose, vers le même temps, avec un cynisme joyeux, dans sa lettre à Helvétius (du 13 août 1762) : « Il ne faut jamais rien mettre sous son nom ; je n'ai pas même fait la *Pucelle*. M^e Joly de Fleury aura beau faire son réquisitoire, je lui dirai qu'il est un calomniateur, que c'est lui qui a fait la *Pucelle*, qu'il veut méchamment mettre sur mon compte... »

(3) Dans la sentence du Conseil, le qualificatif d'*impudents* est remplacé par celui d'*impies*, et le terme de *destructifs* par l'expression atténuée de *tendant à détruire* : la différence est mince, mais il y a une nuance.

(4) Voir la liste de ces juges dans VIRIDET, p. 21.

nants avaient vu sans aucun plaisir Rousseau dédier son œuvre non aux magistrats et Conseils, mais au souverain, c'est-à-dire au peuple. En 1754, lors du séjour de Rousseau à Genève, ils avaient dû voir sans beaucoup plus de satisfaction s'établir de étroites relations entre Jean-Jacques et les De Luc qui incarnaient, avec une honnêteté tenace et combative, les griefs et les aspirations de la bourgeoisie (1). L'allure toute démocratique de certains passages de la *Lettre à d'Alembert* et surtout l'éloge enthousiaste que Jean-Jacques y faisait des cercles, où la politique gouvernementale était discutée et librement critiquée par les citoyens, devaient aussi déplaire. Ils déplurent en effet à ceux mêmes d'entre les gouvernants genevois qui ne se sentaient pas atteints par le véhément réquisitoire de leur concitoyen contre les mœurs nouvelles, le luxe et les divertissements du théâtre. A l'apparition de la *Nouvelle Héloïse*, déjà, le Conseil, sollicité dans ce sens par le Consistoire, avait manifesté, nous l'avons dit, une velléité d'interdiction, vite réprimée par la crainte du ridicule, mais significative de ses sentiments hostiles à Rousseau (2). Le *Contrat social*, enfin, malgré sa tournure abstraite et ses allures théoriques, malgré l'approbation implicitement donnée à la forme aristocratique du gouvernement, malgré l'intention avouée d'exalter les institutions politiques de Genève, contenait, par le frémissement de l'esprit démocratique et révolutionnaire qui l'anime souvent et par certains chapitres évidemment dirigés contre la pratique gouvernementale genevoise et les abus où elle inclinait (3), un redoutable avertissement, une menace sérieuse pour le régime dominant à Genève et pour sa politique. Rien d'étonnant donc

(1) « Je savais qu'ils ne voyaient pas sans effroi ses liaisons avec De Luc, qu'ils craignaient ses principes républicains, qu'ils redoutaient son puissant génie. » Lettre de Moulou à Reverdil, septembre 1763, dans *Annales*, t. III, p. 227.

(2) « Ils cherchèrent dans ses écrits ce qui pouvait rendre sa religion suspecte. *Héloïse* parut et vous jugez comme ils abusèrent de ce livre pour donner quelque crédit à ces vagues insinuations. On fut même alors sur le point de faire un éclat, mais le Consistoire était déjà gagné; mais l'approbation que Paris catholique avait donnée à un ouvrage dans lequel les seuls protestants étaient ménagés arrêta le Conseil et lui fit craindre le ridicule qu'il se donnerait en proscrivant un tel livre. » *Ibid.*, p. 228. — Cette dernière phrase de Moulou a été reproduite presque textuellement dans la brochure de BÉRENGER, *Rousseau justifié envers sa patrie*. Londres, 1771, p. 11.

(3) Ainsi le chapitre de *l'abus du gouvernement et de sa pente à dégénérer* (l. I, chap. x) et certains passages du chapitre intitulé : *Comment se maintient l'autorité souveraine* (l. III, chap. xii) et du chapitre : *De la religion civile* (l. IV, chap. viii). M. E. Rod ajoute à tort le chapitre *Des Elections* où il découvre un appel voilé à la révolte des natifs et habitants, qui n'a jamais existé dans la pensée de Rousseau.

si, du seul point de vue politique, le parti gouvernant s'empresse de frapper, à l'abri de la condamnation d'*Emile* à Paris, le *Contrat social* qui menaçait son pouvoir alors presque incontesté. La crainte de voir Rousseau rentrer un jour dans sa patrie et se mettre à la tête de l'opposition bourgeoise, jusqu'alors dénuée de chefs vraiment intelligents ou supérieurs, agit peut-être sur l'esprit des conseillers au moins aussi fortement que leurs alarmes théoriques (1). De là l'obstination de la majorité des conseillers à frapper, malgré les sages avis du procureur général, la personne de Rousseau aussi bien que ses ouvrages.

L'influence de Voltaire, la haine dont il poursuivait depuis longtemps et surtout alors Rousseau, coupable de lèse-majesté envers sa personne et de haute trahison envers la sainte alliance philosophique, expliquent aussi bien des choses. Elle fait comprendre l'ardeur inlassable que déploient alors contre Jean-Jacques tous ceux qui, par engouement, par intérêt, par vanité, gravitent autour du seigneur de Ferney. La famille Tronchin très influente dans les Conseils, et complètement inféodée à Voltaire, se distinguera par son acharnement contre Rousseau (2), C'est un Tronchin, le procureur général Jean-Robert, allié Boissier, qui dirigera tour à tour l'accusation judiciaire et la campagne politique. C'est un Tronchin, le conseiller François, le factotum de Voltaire (3), qui jugera Rousseau comme conseiller, et qui courra annoncer la bonne nouvelle de la condamnation au résident de France. C'est un Tronchin, le médecin Théodore, alors établi à Genève, qui distillera partout son venin. Dans ses lettres, dans ses conversations, au Consistoire (4), dans sa vaste clientèle, il propage les calomnies semées avec art contre Jean-Jacques

(1) Bonnet à Haller, 15 juin 1762 : « Je souhaite fort qu'il ne se réfugie pas ici, car je craindrais qu'il ne nous fit bien du mal. » RITTER, *J.-J. Rousseau et Charles Bonnet* dans les *Etrennes chrétiennes*, 1893, p. 199. Voir aussi la lettre de Moulton à Rousseau, du 22 juin 1762 : « La cause secrète de la rigueur de votre jugement a été, n'en doutez pas, le désir de vous éloigner de votre patrie; on vous y craint; vous êtes trop libre, et l'on a peur que nous ne voulions l'être autant que vous. » STRECKEISEN, *Amis et ennemis*, t. 1^{er}, p. 44.

(2) Rousseau à la maréchale de Luxembourg, 21 juillet 1762 : « Du reste, c'est le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin qui, tout doucement et derrière la toile, ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Genève et de Berne. » *Œuvres*, t. IV, p. 380.

(3) Henry TRONCHIN, *le Conseiller François Tronchin et ses amis*. Paris, 1895, in-8°, p. 93.

(4) Auquel Rousseau l'accuse d'avoir dénoncé, en 1761, l'immoralité de la *Nouvelle Héloïse*. Cette accusation ne me paraît pas démontrée. Bonnet écrivait à Tronchin, à propos de Julie : « Ce n'est plus Diogène, c'est Catulle ou Pétrone. »

par Mme d'Epinay, qui fut, pendant si longtemps, à Genève, patiente et la confidente de l'émule d'Esculape (1). C'est le même Tronchin qui, deux jours après la condamnation de Jean-Jacques, aux Promotions de 1762, célèbre publiquement « la sagesse mâle des Pères de la patrie », leur rend des « actions de grâce » et regrette seulement de ne pouvoir leur élever, en plein Saint-Pierre, « un autel, monument de la reconnaissance publique (2) ».

Toute la tribu, excitée par les propos, les billets, les lettres de son maître, met tout en œuvre, influence sociale, situation politique, situation ecclésiastique, pour déchaîner l'orage contre celui que Voltaire insultera, vaincu, avec un mélange effroyable de haine satisfaite et de joie atroce (3). Certes, l'influence de Voltaire n'a pas été prépondérante dans la condamnation de Rousseau, mais c'est assez et trop qu'elle se soit exercée, grâce à la complicité de cette tribu genevoise (4).

Aussi bien, à cette époque, Choiseul régnant en maître, l'influence de Voltaire, c'est aussi l'influence de la France. Quoiqu'on ait essayé de la contester ou de l'atténuer (5), il est certain que l'influence de la cour de France n'a pas été étrangère à la condamnation de Rousseau à Genève. Deux phrases imprudentes que j'ai déjà relevées dans les conclusions de Tronchin, plusieurs des notes ingénues écrites pendant la délibération par les conseillers d'Etat suffiraient à prouver combien la Genève officielle savait devoir complaire à la France officielle en condamnant Rousseau, et combien elle tenait à lui donner cette satisfaction. L'importance qu'on attachait en France à cette condamnation nous est surabondamment révélée par l'insistance qu'on mettement M. Sellon à Paris, M. de Montpérourx à Genève, à ét...

(1) Ce séjour se prolongea de décembre 1757 à octobre 1759. Voir Henry TRONCHIN, *Théodore Tronchin (1709-1781)*. Paris, 1906, in-8°, p. 169 sqq. Voir aussi dans ce volume (p. 261-263), la lettre hautaine de Rousseau, qui prélude à sa rupture avec le très habile guérisseur (28 avril 1759), et les lettres du docteur Tronchin à son fils, violemment hostiles à Rousseau, écrites aussitôt après la condamnation, p. 274-276.

(2) *Ibid.*, p. 277.

(3) Voir les lettres de Voltaire à Damilaville, des 25 juin, 26 juillet, 18 septembre 1762. C'est à Mme de Cideville que Voltaire écrivait, un mois après la condamnation, le 21 juillet 1762 : « Jean-Jacques, qui a écrit à la fois contre les prêtres et les philosophes, a été brûlé à Genève dans la personne de son plat *Emile...* Je crois que la chienne d'Erostrate ayant rencontré le chien de Diogène, fit des petits dont Jean-Jacques est descendu en droite ligne. »

(4) « Je ne connais rien de si aimable et de si respectable que la tribu des Tronchin », écrit Mme Denis. Et son oncle, plus laconique, écrit : « La Tronchinerie. »

(5) ROD, *ouvr. cité*, p. 123-127.

vite et minutieusement renseignés, et par la hâte qu'ils ont de transmettre leurs moindres renseignements au ministère français. Qu'il n'y ait pas eu « intervention » de la France, ni « pression » de son gouvernement sur le Conseil pour obtenir la condamnation de Rousseau, je l'admets volontiers. Une pression, d'ailleurs, n'était pas nécessaire, et puis c'est là un bien gros mot qu'on évite en matière diplomatique. Mais, venant d'un grand royaume à une petite république, il y a une certaine façon de se renseigner qui équivaut à une manière polie d'indiquer ses désirs, sinon de dicter ses volontés. Le Petit Conseil ne comprit que trop bien ce langage diplomatique, et il est humiliant, pour notre amour-propre civique, de voir avec quelle constante obséquiosité le magistrat genevois s'ingénie à renseigner le ministre français, à séparer la cause de Genève de celle de Rousseau, à renier, autant qu'il peut le faire, le plus glorieux des fils de la cité, et à accueillir les félicitations que lui adresse, pour avoir condamné Jean-Jacques, le gouvernement étranger si fidèlement servi (1).

Une autre cause accessoire, mais habilement exploitée par les ennemis politiques ou personnels de Rousseau, contribua pour sa part à la condamnation d'*Emile*. Ce fut l'intérêt de l'Eglise de Genève qu'il fallait sauver, aux yeux des Eglises étrangères, de l'accusation de socinianisme, ou même de déisme pur, abondamment répandue contre elle, après l'article « Genève » de l'*Encyclopédie*, par Voltaire et sa séquelle philosophique. Si bizarre, si monstrueux que le fait puisse paraître, c'est sur l'auteur de la *Lettre sur les spectacles* qu'on allait venger l'honneur de la théologie et du clergé genevois, dont il avait pris naguère, avec tant de vigueur et d'éloquence, la défense devant toute l'Europe! Les politiques du Conseil et les pieux amis de Voltaire trouvèrent cette arme de la religion si avantageuse et si forte, qu'ils ne laissèrent même pas au Consistoire, seul légalement autorisé à l'employer, le temps de s'en servir contre Rousseau (2). Ils la saisirent eux-mêmes pour agir, fût-ce au prix d'une illégalité, sur l'opinion publique. Car, si l'intérêt de la religion chrétienne n'était,

(1) Sellon à Pierre Lullin, secrétaire d'Etat, le 1^{er} juillet 1762 : « S. E. (M. le comte de Choiseul) m'a témoigné voir avec plaisir que ces ouvrages aient fait à Genève même impression qu'à Paris et que le gouvernement y ait pourvu de la même manière que le Parlement l'a fait ici. » VIRIDET, *ouvr. cité*, p. 22.

(2) Ch. Bonnet écrit à Haller, le 25 juin, dans la joie de son cœur orthodoxe : « Notre Sénat n'a pas laissé à notre clergé le temps de se pourvoir contre les attentats de Rousseau; à peine les monstres ont-ils paru qu'ils ont été brûlés. » Voir *rennes chrétiennes*, 1883, p. 199 sqq.

pour ces habiles, qu'un prétexte et un moyen, il déchaînait contre Rousseau tous les croyants peu éclairés, mais sincères, tant dans la bourgeoisie que dans cette partie du patriarcat qui demeurait récalcitrante à l'intrusion des mœurs étrangères et aux séductions d'un Voltaire (1).

Toutes ces causes, dont aucune, isolée, n'eût été suffisante pour la provoquer, produisirent, réunies en un faisceau hétérogène la condamnation de Rousseau. Que cette condamnation ait été en soi-même injuste et illégale, et encore impolitique et inutile et enfin dangereuse et déplorable par ses conséquences, c'est ce que nous fera voir l'histoire, même abrégée, des luttes qu'elle souleva.

A cette faute initiale, et entraîné par elle, le gouvernement genevois va ajouter une série de fautes nouvelles qui viendront compliquer et envenimer encore les débats provoqués par le cas personnel de Rousseau. Nous les indiquerons tout naturellement en résumant à grands traits l'impression produite à Genève par la condamnation du 19 juin 1762.

Au premier moment, les partisans du Conseil exultent. Ils croient la partie gagnée, le péril conjuré, l'ennemi, ou, comme on l'appelle volontiers, « l'empoisonneur » vaincu et terrassé. Les orthodoxes voient la religion sauvée et l'honneur du protestantisme vengé (2). Bien mieux, les partisans du Conseil, sinon le Conseil lui-même (3), après avoir proscrit Rousseau et brûlé ses livres à Genève, cherchent à lui réserver le même sort sur les terres bernoises où il a trouvé un refuge. Le zèle persécuteur d

(1) « Ce ne fut point, mon ami, la religion de Rousseau qui le fit décréter à Genève. Ceux qui le persécutèrent n'étaient pas des chrétiens, mais ils se servirent, pour le perdre, de l'imbécile crédulité de quelques chrétiens. C'est, dans le temps qu'ils soutenaient Voltaire d'une main, qu'ils écrasaient Rousseau de l'autre; et la profession de foi du vicaire ne fut que le flambeau avec lequel un peuple libre brûla le *Contrat social*... Notre peuple est sage, il est instruit, mais quand il s'agit de ses intérêts de Dieu, il est, comme tous les peuples, facile à tromper. Dans ces premiers moments, le zèle l'emporta donc sur le patriotisme; il oublia l'auteur du *Contrat social*... » Moutou à Reverdil, *Annales*, t. III, p. 227-229.

(2) Haller écrit à Charles Bonnet, le 21 juin : « Il fallait un arrêt pareil pour rétablir l'honneur de l'église de Genève. Dans mes voyages, le reproche général était déjà que les protestants n'avaient point de religion. » Bonnet, triomphant, répond à Haller, le 25 juin : « Voici la sentence que vous ferez bien d'envoyer à Berne par le même intérêt et pour la même fin. » *Etrennes chrétiennes*, 1883, p. 200.

(3) L'intervention directe du Conseil de Genève, affirmée par Rousseau et ses partisans, n'a pu être encore démontrée. Il suffit que ses partisans aient agi sur les Conseils de Berne pour justifier tous les soupçons. Le 7 juillet 1762, avant l'événement, le docteur Tronchin écrit déjà à son fils que Rousseau est chassé du territoire bernois. Rousseau n'est averti du coup qui le menace que le 9 juillet.

Charles Bonnet s'étend jusqu'à l'étranger, et il multiplie les lettres pour amener contre Rousseau, « cet homme audacieux et sceptique », les hommes influents, professeurs, magistrats qu'il peut connaître en Hollande ou en Suède (1). Il constate ceci, avec une allégresse qui le rend presque jovial : « Il y a deux cents ans que nous eussions fait rôtir Rousseau ; nous nous sommes bornés à faire rôtir ses livres. » Le grand Albert de Haller, bon prince, lui, déclare en retour qu'il ne brûlerait pas Rousseau, mais qu'il ne lui accorderait de liberté que « sous caution de ne plus écrire que sous la censure d'un corps sensé de théologiens ». Et les deux amis tombent d'accord pour déclarer que le moins qu'on doive faire, « c'est de fermer la boutique de l'empoisonneur », et pour déplorer qu'un certain Frédéric II, roi de Prusse, se refuse à remplir ce devoir élémentaire d'un prince (2) !

Tandis que les ennemis de Rousseau triomphent ainsi — pour un temps bien court — et cherchent à prolonger leur victoire au dehors, ses partisans genevois sont atterrés. D'Ivernois dit que « ce décret consterna tous les vrais citoyens », et on peut l'en croire. Rousseau était l'idole de la bourgeoisie genevoise (3). Un an avant la condamnation, le 5 juin 1761, une fête populaire et patriotique, avec une revue militaire, se transformait en une véritable apothéose de Jean-Jacques (4). Quelques jours avant la sentence, le bruit de l'arrivée de Rousseau s'étant répandu dans Genève, les citoyens s'empressent pour lui assurer en ville une retraite, où il soit en toute sécurité et, s'il le veut, ignoré. Et l'exubérant Moultoy de s'écrier : « O ami ! combien vous êtes cher à vos concitoyens, car je ne donne ce nom qu'à ceux qui sont

(1) Lettres de Bonnet au professeur Allamand (Leyde), à Bentinck, à M. de Geer, maréchal de la cour de Suède. Le fanatisme du naturaliste de Genthod trouva peu d'écho au delà de Berne.

(2) Voir RITTER, *loc. cit.*, p. 202-205.

(3) « Rousseau, depuis sa Dédicace à la République et son livre sur la Comédie qui conserva nos mœurs, et recula de cent ans au moins notre perte, était devenu l'idole de notre bourgeoisie ; c'était l'attaquer tout entière que d'attaquer un citoyen qui en avait si bien mérité. » Moultoy à Reverdil, dans *Annales*, t. III, p. 227. Sur cette popularité de Rousseau parmi les horlogers de Genève, voir aussi le témoignage de Mme d'Épinay, à la date de décembre 1757, dans ses prétendus *Mémoires*, édition P. Boiteau, t. II, p. 426 : « Le peuple m'a en vénération à cause de lui. »

(4) *Lettre sur la fête donnée à Genève, le 5 juin 1761*, Adressée à J.-J. Rousseau, signée Jean-Louis Mollet et datée de Genève le 10 juin 1761 (RIVOIRE, *Bibliographie*, n° 704). Voir la réponse de Rousseau, datée de Montmorenci, le 26 juin 1761, *Œuvres*, t. IV, p. 335-336. Il est assez possible que cet enthousiasme populaire ait ouvert les yeux, aisément méfiants, du parti dominant.

encore libres! » Certes, au premier instant, ils ont été « troublés » et « affligés » par ce que Rousseau dit « sur la religion » dans le *Contrat social*, mais la partie politique du livre les enthousiasme. Que le Conseil saisisse les ballots en librairie, « nos bourgeois n'en disent pas moins que ce *Contrat social* est l'arsenal de la liberté », et « tandis qu'un petit nombre jette feu et flammes, la multitude triomphe (1) ». La veille même du jugement, Moultou déclare à Rousseau que « chaque citoyen lui a consacré son cœur ». L'enthousiasme est grand pour *Emile*, comme pour le *Contrat social*, et quelques explications de Rousseau sur la religion dissiperait les dernières hésitations (2).

Cependant, la condamnation prononcée et l'arrêt exécuté, pas une protestation collective, pas un mouvement d'indignation révoltée dans cette bourgeoisie! Comment expliquer cette torpeur? Il faut rappeler d'abord l'extrême rapidité de la condamnation et la surprise qu'elle causa à tout le monde. Il ne faut pas oublier non plus l'inquiétude qui régnait sur les idées religieuses de Rousseau dans cette bourgeoisie très traditionaliste et dont la conviction religieuse se confond avec le sentiment national. Enfin, et surtout, il faut toujours penser au caractère raisonneur, positif et foncièrement « conservateur » de ces « têtes froides » d'horlogers qui n'ont rien de révolutionnaire, puisque leurs revendications politiques se bornent à réclamer le respect des institutions anciennes menacées, et puisque leurs plus âpres réclamations se mêlent toujours d'un sentiment atavique d'estime respectueuse pour leurs magistrats.

Le fond même du jugement, conforme aux idées régnantes et aux lois alors existantes sur la presse, ne devait point les surprendre. Et ils n'avaient pas pu constater encore les irrégularités de forme, les illégalités de procédure qu'on leur fera voir plus tard, et sur lesquelles, bien plus que sur la question de principe, porteront leurs représentations et leurs protestations ultérieures. Il fallut un an, jour pour jour, à ces revendications des bourgeois genevois pour mûrir, se formuler et s'exprimer publiquement. Rousseau eut le droit de croire qu'ils abandonnaient sa cause.

Cependant, à défaut de manifestation collective, des réclamations, des démarches, des protestations privées se font jour dès la première heure. Chose curieuse, parmi ces récriminations, la

(1) Moultou à Rousseau, 16 juin 1762, dans STRECKEISEN, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 38-39.

(2) Du 18 juin 1762, *ibid.*, p. 41-42.

première en date et la plus importante en conséquences, ne partit pas de la bourgeoisie genevoise, mais d'un membre du Conseil des Deux-Cents, d'un membre du patriciat, d'un vieux Genevois, attaché aux mœurs anciennes et aux institutions nationales, d'un patriote au col roide, l'ancien colonel Charles Pictet, retiré à Cartigny, où il s'adonne à l'agriculture.

Dans une lettre anonyme, dont il se reconnaîtra loyalement l'auteur, adressée le 22 juin 1762 au libraire Emmanuel Duvillard fils, Charles Pictet, tout en critiquant assez sévèrement ce que Rousseau dit du christianisme dans le *Contrat social*, s'élève avec véhémence contre le jugement du Conseil et « la façon cruelle dont on a sévi contre le citoyen de la République qui lui a fait le plus d'honneur (1) ».

A ses yeux, les vraies causes de cette sentence infamante sont : 1^o l'engouement où l'on est de M. de Voltaire ; 2^o la cour que l'on aura cru faire à celle de Versailles (*sic*) ; 3^o le désir de réparer par une démarche éclatante le mal causé par le fameux article de d'Alembert sur Genève. Pictet s'indigne de ce qu'on condamne sans l'entendre, sans lui demander ses explications, un citoyen de Genève, pour plaire à son rival étranger, lequel imprime à Genève, sans être inquiété, avec l'approbation publique, des ouvrages où il insulte à Genève et à la religion qu'on y professe, à ce Voltaire, « qui infecte tout ce qui l'environne du poison de ses sentiments erronés et qui a fait à Genève plus de déistes que Calvin n'y a fait de protestants. »

On a voulu montrer à la cour de Versailles que le Conseil pensait autrement que son concitoyen. « Eh ! que fait à la cour de France le sentiment de Rousseau et de la République ? S'y occuperait-on d'objets aussi minimes ? Que Paris, d'ailleurs, condamne des ouvrages qui insultent le gouvernement et la religion dominante, cela est en place. Mais Genève, qu'a-t-elle à faire dans cette querelle ? »

Quant à réfuter d'Alembert en châtiant Rousseau, le moyen est étrange. Et surtout c'est par les faits qu'il faudrait réfuter ces propos qui n'ont produit tant d'impression que parce qu'ils contenaient quelque chose de vrai (2).

(1) VIRIDET, p. 36-40, donne le texte complet de cette lettre.

(2) « Que la République réforme ses mœurs ; que, pour y réussir, les Conseils s'occupent essentiellement à réprimer le luxe et les vices qui vont à sa suite ; qu'ils regardent avec un souverain mépris les auteurs des nouvelles opinions ; qu'ils les éloignent de tout emploi public pour n'y admettre que de zélés partisans de la

Le libraire Emmanuel Duvillard fils laissa, peut-être, voir ce réquisitoire véhément, où se reflète exactement la pensée intime des Genevois de vieille roche, au vieux chef bourgeois, J.-F. De Luc, qui le fit circuler, copier et répandre en ville (1). Un procès fut intenté, par une nouvelle faute du Conseil, à Charles Pictet et à Duvillard fils, et la procédure irrégulière et même illégale, qui aboutit, le 23 juillet 1762, à une condamnation sévère des deux inculpés, sera l'un des meilleurs arguments de la bourgeoisie contre le Conseil (2), et l'un des griefs les plus importants qu'elle pourra invoquer contre les gouvernants.

Nouvelle faute des Conseils, nouveau grief des citoyens :

Le 25 juin 1762, la famille de Rousseau ayant demandé respectueusement communication de l'arrêt rendu par le Conseil le 19 juin, et non rendu public, le Conseil repousse sèchement sans un mot d'explication, cette requête si naturelle (3).

Déjà l'horloger de Saint-Gervais, Abraham-Gédéon Binet, qui dénonce sans trêve — car il le connaît par une cuisante expérience personnelle — le danger des procédures illégales et des emprisonnements irréguliers, s'est adressé au procureur général et au premier syndic Fabri pour savoir si le décret rendu contre Rousseau comportait l'emprisonnement de son concitoyen. Il a dû se contenter de réponses dilatoires et vagues (4).

Une démarche épistolaire d'Isaac Marcet, un vieil ami du père de Rousseau, auprès du conseiller François Tronchin ne produisit qu'une réponse piteusement embarrassée, où le décret n'est plus présenté que comme une mesure de précaution en vue d'assurer l'identité de Rousseau, au cas où il viendrait à Genève (5).

A la fin de juin, quinze citoyens font une démarche collective auprès du procureur général et du premier syndic, pour savoir si — oui ou non — un décret a été rendu contre la personne de Rousseau. On leur répond que le décret n'était point dans la sen-

religion et des anciennes mœurs. Pour lors, les préjugés seront détruits, le mal, réparé par le fait, n'existera plus dans l'opinion publique. »

(1) E. ROD, *ouvr. cité*, p. 119-120, reconnaît que le pamphlet (de 1772) auquel il emprunte ce détail n'offre aucun caractère de certitude.

(2) Toutes les pièces de cette procédure irrégulière, qui s'échelonnent du 12 au 23 juillet 1762, ont été publiées par VIRIDET, p. 27-36.

(3) « Vu la présente requête, arrête qu'il n'y a pas lieu d'accorder aux suppliants les fins d'icelle. » *Ibid.*, p. 26.

(4) *Mémoire d'A.-G. Binet* remis aux seigneurs plénipotentiaires et médiateurs, etc... Genève, 1776.

(5) Cette attitude du factotum est constatée par le *Recueil Tronchin*, qu' M. E. ROD cite p. 114-116.

tence (ce qui matériellement est vrai), mais on refuse de leur dire s'il était dans les registres du Conseil, où il se trouve en effet (1). Ainsi, dix jours après l'avoir rendu, le Conseil a honte de ce décret illégal et cherche à en esquiver la responsabilité par la cachotterie et par l'équivoque ! S'il pouvait le faire sans mentir grossièrement, il voudrait presque le nier. Mais chacune de ces fautes nouvelles, chacune de ces échappatoires, ou trop grossières ou trop habiles, grossira le torrent lentement formé et sûrement enflé des « représentations » bourgeoises.

Le clergé genevois, divisé, incertain, combattu par des sentiments contraires, ne prend pas position au premier moment. La précipitation du Conseil, nous l'avons dit, évite à l'autorité ecclésiastique le soin d'engager des poursuites contre l'hétérodoxie de Rousseau. Parmi les membres du clergé, quelques-uns, les moins nombreux, sont des ennemis acharnés de Rousseau, comme ce Jean Sarasin (le jeune) qui ne cessera, dès le mois de septembre 1762, de le dénoncer, de le noircir et de le traquer dans sa retraite de Môtiers (2). D'autres, les jeunes ministres comme Moultoù, Roustan, Mouchon, sont les partisans les plus exaltés et les plus enthousiastes de Jean-Jacques, même quand ils entreprennent de le réfuter sur tel ou tel point spécial de son œuvre (3). Le plus grand nombre, la majorité de la Vénérable Compagnie que dirige le professeur Jacob Vernet, hésite, louvoie, attermoie, partagée entre sa haine pour Voltaire qui lui fait souhaiter l'appui de Rousseau, et sa crainte de se compromettre, qui lui fait redouter cette grande voix proclamant tout haut, à la face de l'Europe, ce que plus d'un ministre pense tout bas sans oser l'avouer aux autres, ni peut-être à soi-même. Pas très sûr de sa croyance, très désireux de ne pas laisser voir son incertitude, reconnaissant envers Rousseau des services qu'il lui a rendus, tremblant de ceux qu'il pourrait vouloir lui rendre encore, le plus grand nombre des pasteurs observe au début une réserve que Moultoù lui-même approuve comme très correcte (4). Plus tard, comme on le verra,

(1) Moultoù à Rousseau, 2 juillet 1762, raconte ce fait et le commente en ces termes : « On a fort murmuré de votre jugement et le Conseil a compris que sa sentence était trop rigoureuse : il nie presque qu'il y ait eu contre vous un décret de prise de corps... » STRECKEISEN, t. 1^{er}, p. 48.

(2) Fritz BERTHOUD, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Mon'mollin (1762-1765)*. Fleurier, in-12, 1884.

(3) Comme ROUSTAN dans le premier morceau de son *Offrande aux autels et à la patrie*. Amsterdam, in-8°, 1764.

(4) Lettre à Rousseau, du 1^{er} juillet 1762 : « La Compagnie qui, en général, s'est fort bien conduite en tout ceci. » STRECKEISEN, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 49.

les choses se gâteront, quand les Vernes et les Vernet demanderont à Rousseau une « rétractation » de certains propos jugés trop hardis, et surtout quand ils lui feront la leçon sur un ton rogue de pédagogues. Car, sans parler des anonymes haineux et perfides (1), ou des ennemis déclarés, tous les Genevois, cédant à l'un des penchants invincibles de leur race, se croient le droit de faire la leçon à l'écolier Rousseau (2).

Quelle fut l'impression produite sur Rousseau lui-même par la condamnation du 19 juin? Le moment est venu de l'examiner.

Le 14 juin, au matin, il est arrivé à Yverdon sur terres bernoises. « En entrant sur le territoire de Berne, racontent les *Confessions*, je fis arrêter; je descendis, je me prosternai, j'embrassai, je baisai la terre, et m'écriai dans mon transport : Ciel! protecteur de la vertu, je te loue, je touche une terre de liberté (3)! »

Avant cette scène, à la fois touchante et un peu théâtrale, à laquelle les faits vont donner si vite une âpre saveur d'ironie, Rousseau raconte que son premier mouvement avait été de se retirer à Genève. « Un instant de réflexion » le dissuada de « faire cette sottise », soit qu'il eût réfléchi à toutes les hostilités qu'il se savait dans sa ville natale (4), soit qu'il sentît, comme il l'écrit à Moultoy, avec un peu de déclamation, qu'un malheureux proscrit ne doit pas se réfugier dans sa patrie, ni lui porter son ignominie, ni lui faire partager ses affronts. Il ne demande qu'à disparaître, à se faire oublier, à voir son nom « effacé de dessus la terre (5) »! Cependant Rousseau ne s'attendait à rien moins qu'à encourir une condamnation à Genève. Quand il l'apprend par une lettre éplorée de Moultoy (6), car il s'est refusé à croire les

(1) Parmi ces anonymes, les femmes se distinguent par leur virulence. C'est une Genevoise qui écrit, en 1762, à Rousseau : « Malgré mon ignorance, monsieur, je vous dirai que vous êtes une peste pour le genre humain. S'il vous restait quelque peu de bon sens, vous rassembleriez les volumes de vos ouvrages, vous les brûleriez vous-même, etc... » *Ibid.*, t. II, p. 467.

(2) Rousseau a pleinement le droit de dire, dans les *Confessions* (l. XII) : « Je fus traité publiquement par toutes les caillettes et par tous les cuistres comme un écolier qu'on menacerait du fouet pour n'avoir pas bien dit son catéchisme. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 312.

(3) *Ibid.*, p. 310.

(4) C'est la version des *Confessions*, l. XI. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 307.

(5) Lettre de J.-J. Rousseau à Moultoy, d'Yverdon, 15 juin 1762, t. IV, p. 370.

(6) Du 19 juin 1762 : « J'ai l'âme navrée et je vous écris en frémissant. Votre patrie, non, ce n'est pas elle, vous êtes trop cher à vos concitoyens; à Genève, à Genève, on a brûlé vos deux livres; on vous a décrété de prise de corps. O Rousseau! que ta grande âme s'indigne sans s'abattre; tu seras toujours précieux à ceux qui aiment la liberté! » STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 43.

premières rumeurs confuses qui lui en sont parvenues, Jean-Jacques est d'abord stupéfait, étourdi par ce coup imprévu, affligé, navré même, mais navré surtout pour Genève qu'une telle injustice va mettre sens dessus dessous. Et ne demandant d'abord qu'à ne provoquer ni bruit, ni trouble ou dissension dans sa ville natale, il écrit : « Mon intention n'est pas de jouer un rôle, mais de remplir un devoir. » Cependant, dès la première minute Rousseau se rebiffe, dans un sentiment douloureux et indigné de l'injustice commise, contre la sentence rendue, et son premier cri est celui-ci : « Ce que vous me marquez, cher Moulto, est à peine croyable. Quoi ! décrété sans être ouï ! Et où est le délit ? où sont les preuves ? Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable (1). »

La correspondance qui se prolonge entre Rousseau et Moulto permet de suivre, jour après jour, les sentiments qui se succèdent, et souvent se combattent dans l'âme de Jean-Jacques à la suite du jugement de Genève (2). Ce qui domine tout, c'est la douleur et l'irritation que Rousseau éprouve en voyant, lui, chrétien à sa manière, ses livres brûlés comme impies et scandaleux, et en se voyant, lui, patriote genevois, condamné pour avoir voulu « détruire » le gouvernement qu'il a cru proposer comme le modèle idéal de tous les gouvernements. Proscrit de la ville natale qu'il avait toujours vue dans son rêve comme la cité du refuge, de la justice et de la liberté, il connaît ensuite la douleur et l'indignation de voir la bourgeoisie et le clergé demeurer impassibles pour sa défense, même quand il aura tout fait pour les éclairer et les rassurer sur ses idées religieuses.

II

La condamnation de Genève avait douloureusement surpris et frappé Rousseau. Son expulsion du territoire de Berne, qu'il

(1) A Moulto, le 22 juin 1762. *Œuvres*, t. IV, p. 373. Deux jours plus tard, le 24 juin, Rousseau écrit encore à son ami : « Ne cherchez point à parler de moi ; mais, dans l'occasion, dites à nos magistrats que je les respecterai toujours, même injustes, et à tous nos concitoyens que je les aimerai toujours, même ingrats. Je sens dans mes malheurs que je n'ai point l'âme haineuse, etc... » *Ibid.*, p. 374. Le brave Moulto montre cette lettre de Rousseau à quelques magistrats de ses amis « qui admirent son âme » et célèbrent son patriotisme.

(2) Les lettres de Moulto se trouvent dans STRECKEISEN, *Amis et ennemis*, t. I^{er}, p. 43 et suivantes ; celles de Rousseau, dans la correspondance générale, année 1762. *Œuvres*, t. IV.

attribua aux manœuvres du Conseil de Genève et que l'on sait due, à tout le moins, aux excitations de ses adversaires genevois, fut la première cause de l'irritation, que nous verrons croître jusqu'à l'exaspération, contre Genève (1). Sans attendre l'ordre de quitter le territoire bernois, qui doit lui être remis le lendemain, Rousseau, averti dès le 9 juillet, quitte Yverdon et gagne, à pied, à travers la montagne, le village de Môtiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, où il arrive le 10 juillet 1762. On sait que l'amitié du gouverneur Georges Keith, maréchal d'Ecosse, et la tolérance bienveillante du souverain, le roi de Prusse, Frédéric II, lui valurent un séjour paisible de trois ans dans la maison rustique que lui loua Mme Boy de la Tour, nièce de son vieil ami Roguin (2).

Avant même de quitter Yverdon, Rousseau a appris par son ami Moultoy la conduite courageuse du conseiller Jallabert avant et après la sentence et il en a remercié ce magistrat par un passage éloquent de sa réponse à Moultoy (3). Il a subi les sollicitations tenaces du père De Luc qui cherche à l'endoctriner et s'efforce de l'attirer à Genève, où sa présence n'eût pu manquer de provoquer une émotion favorable aux desseins politiques du vieux meneur. Rousseau a refusé catégoriquement de rentrer à Genève et d'y provoquer la moindre agitation (4), si surprenante, si inouïe que soit l'attitude du Conseil refusant toute explication à sa famille et à ses partisans et intentant à Charles Pictet un procès ridicule, avant de se révéler odieux par l'illégalité de la procédure. Arrivé à Môtiers, il accepte l'offre, un peu sollicitée par lui-même (5), que Moultoy lui a faite d'écrire sa défense contre

(1) Rousseau à Moultoy, 24 juillet 1762 : « Ne soyez pas surpris de me voir changer de ton ; mon expulsion du canton de Berne, laquelle vient certainement de Genève, a comblé la mesure. Un état dans lequel le poète et le jongleur règnent, ne m'est plus rien ; il vaut mieux que j'y sois étranger qu'ennemi. » *Œuvres*, t. IV, p. 380.

(2) Lettres à mylord Maréchal et au roi de Prusse, juillet 1762 ; à Moultoy, du 11 juillet 1762. *Œuvres*, t. IV, p. 377.

(3) Rousseau à Moultoy, le 6 juillet 1762 : « La noble fermeté de M. Jallabert ne me surprend point. J'ose croire que son sentiment était le plus honorable au Conseil ainsi que le plus équitable. C'est bien des philosophes qui lui ressemblent qu'on peut dire que, s'ils gouvernaient les Etats, les peuples seraient heureux. » *Œuvres*, t. IV, p. 376.

(4) « Car, enfin, que pourrais-je dire sans renouveler le crime de Cham ? Je me tairai, mais mon livre parlera pour moi... J'aimerais toujours ma patrie, mais je n'en peux plus revoir le séjour avec plaisir. » *Ibid.*

(5) Rousseau à Moultoy, 6 juillet 1762 : « Est-il possible qu'il ne se trouve pas dans tout le public un seul ami de la justice et de la vérité qui daigne prendre la plume et montrer les calomnies de ce sot libelle ? » *Œuvres*, t. IV, p. 376. Et. le

l'inepte réquisitoire d'Omer Joly de Fleury, répandu à profusion en Suisse.

Malgré l'approbation de Jallabert et d'Abauzit, dont l'assure Moultoy (1), Rousseau est profondément blessé des « folies » de Genève qu'il prétend désormais juger froidement et condamner avec la sévérité qu'elles méritent. Dans une lettre à Marcet de Mézières, du 24 juillet, il précise ses griefs contre le jugement du Conseil de Genève, auquel il reproche de l'avoir condamné sur sa doctrine religieuse sans même avoir pris la précaution de consulter les théologiens; de l'avoir condamné sans l'entendre et à la précipitée; d'avoir calqué sa sentence sur l'arrêt du Parlement de Paris, devant lequel son cas était tout différent; enfin, de ne s'être pas assuré du point de savoir s'il était l'auteur et non simplement l'éditeur de la *Profession de foi*.

Quant au *Contrat social*, il s'étonne de voir condamner par des Genevois un écrit qui soutient qu'une religion est toujours nécessaire à la bonne constitution de l'Etat, un ouvrage dont les deux principes essentiels de gouvernement se ramènent à ceci : 1^o légitimement la souveraineté appartient toujours au peuple; 2^o le gouvernement aristocratique est le meilleur de tous. Or, le Genevois qui nierait ces deux principes devrait, selon Rousseau, être poursuivi criminellement. Cette lettre mérite d'être remarquée, car elle est la première esquisse du système, mêlé de raisons péremptoires et d'arguties subtiles, que Rousseau soutiendra pour faire sa propre apologie et le procès de ses juges genevois (2).

C'est vers le même moment qu'une lettre pédantesque et prétentieuse du pasteur J. Vernes, reprochant à Rousseau de ne l'avoir pas consulté avant de troubler les âmes simples par ses hardiesses religieuses, vint encore l'irriter contre le clergé genevois, son allié de la veille, qui n'a rien dit pour le défendre ou pour protester contre sa condamnation (3). L'imagination aidant,

11 juillet, Rousseau conseille à son ami d'écrire cette réponse : « Sans emportements, sans satires, surtout sans éloges, avec douceur et dignité, avec force et sagesse. » *Œuvres*, t. IV, p. 377. STRECKEISEN a retrouvé dans les papiers de Moultoy des fragments de cette défense que la suite des événements rendit inutile. *Ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 53, note 1.

(1) Du 17 juillet 1762 : « M. Abauzit vous défend avec une vivacité qui n'est pas de son âge. Vertueux concitoyen, vous avez encore des amis. » *Ibid.*, p. 53.

(2) *Œuvres*, t. IV, p. 381-382.

(3) Le texte de cette lettre est dans STRECKEISEN, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 133-134. On y lit, entre autres choses, ceci : « Quelles angoisses vous avez mises dans de bonnes âmes, en voyant des doutes proposés avec toute la force possible par un homme dont on adore les talents et le génie ! Oui, mon cher Rousseau, j'en ai vu de

Jean-Jacques se croit haï à mort à Genève, il se persuade que ses lettres sont interceptées. Il songe déjà à renoncer à sa nationalité qui lui devient indifférente (1).

Vainement le brave Moultoy cherche à atténuer les griefs cuisants de son ami contre le Conseil, contre Vernes et les ministres contre les Genevois en général. Vainement la lettre fameuse (2), par laquelle Rousseau demande au pasteur de Montmollin d'être admis à la communion dans l'église protestante de Môtiers, obtient-elle un succès éclatant parmi la bourgeoisie de Genève rassurée sur la prétendue impiété de son concitoyen. Vainement Rousseau déjoue-t-il, éclairé par Moultoy, les tentatives rusées que fait alors Voltaire pour se rapprocher de lui en l'éloignant de la Genève officielle, ecclésiastique et politique (3). Une lettre « rogue » du professeur Vernet vient de nouveau — à la date du 21 septembre — tout compromettre.

Rogue sans le vouloir, par instinct naturel, car Vernet tenait à maintenir, contre Voltaire, l'alliance conclue entre le clergé et Rousseau à la veille de la *Lettre sur les spectacles*, et il orientait

ces âmes alarmées par la lecture de votre *Emile*, et auxquelles j'ai eu bien de la peine à rendre la tranquillité que leur donne une foi vive, dont nous avons tant besoin dans cette vallée de larmes, etc... » Il ne faut pas oublier que le même J. Vernes avait été un des caudataires de Voltaire, qui l'appelait son « petit prêtre ». Rousseau traita cette épître de « lettre de bavardage et de cafardise » et ne l'honora pas d'une réponse. D'où la grande colère du pasteur bel esprit. Moultoy répond à Rousseau : « Ce que vous me mandez de Vernes ne me surprend pas, mais ne lui croyez aucune mauvaise intention, certainement il n'en a aucune. » STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 54.

(1) Rousseau à Marcet, 20 août 1762 : « Dites-moi de grâce quel intérêt j'ai à tout cela, quel bien me fait ma qualité de citoyen de Genève ! Quel profit, quel honneur m'en revient-il ? Quelle sûreté, quelle liberté puis-je attendre dans un pays où les chefs, animés contre moi d'une haine personnelle, ne chercheront qu'à me tracasser ? Ne trouverai-je pas partout le même asile au même prix ? Permettez-moi de vous dire que mon nom, malheureusement trop connu, me servira de droit de bourgeoisie partout où j'habiterai... J.-J. Rousseau était libre à Paris, à Montmorency, il l'est à Môtiers, il le sera partout, hors à Genève, et il n'est point d'humeur à aller augmenter le nombre des sujets du poète Voltaire, et, qui pis est, du jongleur Tronchin. » *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par G. STRECKEISEN-MOULTOU, Paris, 1861, p. 394-396.

(2) Du 24 août 1762. *Œuvres*, t. IV, p. 388. Cette lettre où Rousseau fait une profession catégorique « de la religion chrétienne réformée » causa un profond dépit à ses ennemis genevois et remplit de joie ses partisans. De Luc, en la remettant à Moultoy, lui dit : « Je vous apporte de l'or potable », et c'en était pour lui. Deux cents copies de cette lettre se répandirent parmi la bourgeoisie, où l'on commence dès lors à désirer et à réclamer le retour de Rousseau à Genève. Voir les lettres de Moultoy à Rousseau, des 10 et 22 septembre 1762, dans STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 58-62, et les lettres de Rousseau à Théodore Rousseau (11 septembre) et à Charles Pictet (23 septembre), dans *Œuvres*, t. IV, p. 390.

(3) Voir les lettres de Moultoy à Rousseau et de Rousseau à Moultoy, 1^{er} septembre 1762. STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 57. *Œuvres*, t. IV, p. 389.

dans ce sens la Vénérable Compagnie, dont il était le véritable chef (1). Il a approuvé très fort l'édifiante lettre de Rousseau au pasteur de Môtiers (2). Il confirme qu'il s'est écrié, en lisant le tableau de la religion naturelle : *O testimonium animæ naturaliter christianæ!* Il se propose sans doute de réfuter certaines idées de Rousseau, mais avec douceur, et en toute sympathie pour l'écrivain. Et, conclusion imprévue, il termine en demandant à Rousseau... une rétractation formelle : « Il faudrait, pour que le public ne voie plus en vous un agresseur du christianisme, une rétractation formelle et aussi publique que l'a été l'agression. » Vernet condescend même à indiquer à l'écolier Rousseau comment il peut faire cette rétractation. Il suffirait de dire que les points attaqués étaient des opinions anciennes, sur lesquelles on ne peut juger de ses sentiments actuels, épurés et coordonnés (3).

La colère de Rousseau égale sa surprise et s'exprime avec une belle vigueur dans sa lettre du 8 octobre au brave Moulto (4). Moulto, consterné, déplore la maladresse rare de Vernet, confond les médisances de Vernes, démasque les manœuvres de Jean Sarasin, mais persiste à mettre son ami en garde contre le danger d'une rupture avec le clergé genevois, rupture qui remplirait d'allégresse Voltaire (5).

Outre les lettres, les visites, les démarches, les séjours de Genevois se multiplient à Môtiers. C'est au début d'octobre l'arrivée et le séjour d'admirateurs enthousiastes, les ministres Mouchon

(1) Moulto écrivait à Rousseau, le 21 août 1762 : « M. Vernet est votre ami, c'est un homme sage qui abhorre Voltaire. Nous sommes très bien ensemble. Je dois ce témoignage à nos ministres qu'il n'y en a pas quatre qui aient approuvé le décret, et pas un seul qui ait osé dire qu'il l'approuvait. » STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 56-57.

(2) Rousseau avait eu soin d'informer lui-même Vernet de cette démarche importante, par une lettre très respectueuse, datée de Môtiers, le 31 août 1762. *Œuvres*, t. IV, p. 388.

(3) Le texte complet de cette lettre de Vernet a été publiée par M. Eug. RITTER dans les *Étrennes chrétiennes*, de 1881, p. 221-227.

(4) *Œuvres*, t. IV, p. 395 : « Mon Dieu, que les ministres se conduisent étourdiment dans cette affaire ! Le décret du Parlement de Paris leur a fait à tous tourner la tête. Ils avaient si beau jeu pour pousser toujours les prêtres en avant et se tirer le côté ! Mais ils veulent absolument faire cause commune avec eux. Qu'ils fassent donc, ils me mettront fort à mon aise... J'aurai moins à discerner où portent mes coups et je vous réponds que, tout rogues qu'ils sont, je suis fort trompé s'ils ne s'en sentent. Quand on veut s'ériger en juge du christianisme, il faut le connaître mieux que ne font ces messieurs, et je suis étonné qu'on ne se soit pas encore avisé de leur apprendre que leur tribunal n'est pas si suprême qu'un chrétien ne puisse s'en appeler. »

(5) Lettre des 13 octobre et 9 novembre 1762. STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 63-66.

et Roustan, accompagnés de l'horloger Beauchâteau (1). C'est vers le milieu du même mois, le père De Luc, tenace et maladroit « le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes », pas tout fait aussi assommant qu'à Genève, mais assez assommant encore et qui laisse derrière lui ses livres que Rousseau a promis de lire « Bon Dieu ! quelle tâche ! moi, qui ne dors point, j'ai de l'opium au moins pour deux ans. »

Mais d'autres visiteurs viendront, moins exaltés, moins favorables à Rousseau, curieux de voir le monstre ou d'épier (2). Voici que Moulton annonce encore le pasteur D. Claparède, qui a prêché contre le *Contrat social* et qui écrira, pour les miracles, contre le Vicaire savoyard ; Perdriau, le professeur, ami timoré, tremblant de se compromettre ; et P.-L. Mallet, l'historien du Danemark, qui, bien couvert par l'anonymat, fera à Jean-Jacques autant de mal qu'il pourra (3). Et voici encore l'infortuné porteur de lettres, le marchand d'Ivernois, dont Rousseau, malgré son expérience, ne sait repousser ni les avances, ni les mille petits cadeaux, ni le zèle encombrant que rien ne peut rebuter.

Tous ces conseillers, tous ces morigénéurs, tous ces prêcheurs qui prétendent non seulement le juger, mais encore le diriger et l'amener à demander pardon pour les torts qu'on a eus envers lui finissent par exaspérer Rousseau.

Nerveux, irritable et conscient de sa force, que ses partisans genevois les plus chauds semblent un peu trop oublier dans leur émoi candide, il sent se réveiller en lui l'instinct genevois de la polémique.

A la fin de 1762, il est bien décidé, si on l'y contraint, à attaquer au lieu de se défendre et à brandir sa massue au lieu de continuer à endurer les coups d'épingles de ses ennemis et surtout de ses maladroits amis (4).

(1) Voir le récit naïf, ému et enchanté du jeune Mouchon, dans MUSSET-PATHAY, t. II, p. 498-503.

(2) « Des ministres, des parents, des cagots, des quidams de toute espèce venaient de Genève et de Suisse, non pas comme ceux de France pour m'admirer et me persifler, mais pour me tancer et catéchiser. Le seul qui me fit plaisir fut Moulton, qui vint passer trois ou quatre jours avec moi, et que j'y aurais bien voulu retenir davantage. » *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 325. Le séjour de Moulton semble avoir duré du 19 au 29 mai 1763, et il est très flatteur pour Moulton qu'il n'ait paru rester que trois ou quatre jours. Moulton lui-même fut plongé par cette visite dans un pur enthousiasme : « Je vous ai aimé dans votre maison, dans votre cabinet, dans votre robe de chambre », écrit-il à Rousseau le 31 mai 1763. STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 89.

(3) Aucun texte n'établit que ces trois visites, annoncées par Moulton, aient été faites à Rousseau. Le contraire paraît plus probable.

(4) Rousseau à Moulton, 13 novembre 1762 : « Ils prétendent me traiter comm

Si les Genevois veulent la guerre, ils l'auront, mais auparavant Rousseau fera un suprême effort pour éclairer ses concitoyens sur ses vrais sentiments, pour secouer la torpeur de ses partisans bourgeois, pour en finir avec l'inlassable inquisition genevoise.

Il écrira donc la *Réponse à Christophe de Beaumont*, où il fera sa profession de foi chrétienne, protestante et civile, et, selon l'accueil fait par Genève à ce manifeste, il décidera s'il doit rester Genevois ou renoncer à sa nationalité (1). Préparée dans le silence, la *Réponse de Jean-Jacques Rousseau*, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, etc., est datée de Môtiers le 18 novembre 1762.

Elle fut envoyée à l'imprimeur le 1^{er} janvier 1763 et ne parut qu'à la fin du mois de mars.

Sans entrer dans le détail, disons que, dans le long intervalle qui sépare la conception et la publication de la lettre à M. de Beaumont, les plaintes de Rousseau se font de plus en plus fréquentes et amères contre l'inquisition, les rogues exigences, les tracasseries genevoises (2). Au début de 1763, en janvier, il écrit au maréchal de Luxembourg les lettres fameuses qui tracent un admirable tableau du Jura neuchâtelois et du pays suisse. Il repousse enfin,

un enfant, à qui l'on commence par donner le fouet, et puis on lui fait demande pardon... Je veux, pour m'égayer, battre ces gens-là par leurs propres armes; puisqu'ils aiment tant à chicaner, nous chicanerons, et je ferai en sorte que voulant toujours attaquer, ils seront forcés de se tenir sur la défensive... Gardez-vous bien d'empêcher l'ouvrage de M. Vernet de paraître. Si je le prends en gaieté, comme je l'espère, il me fera faire un peu de bon sang dont j'ai grand besoin... Il faut que je sois devenu tout d'un coup fort malin, car je vous jure que les mains me démangent : le genre polémique n'est que trop de mon goût; j'y avais renoncé pourtant. Que n'ai-je seulement un peu de santé! Ceux qui me forcent à le reprendre ne s'en trouveraient pas longtemps aussi bien qu'ils l'ont espéré. » *Œuvres*, t. IV, p. 399.

(1) Rousseau à Moultois, 15 novembre 1762 : « Le moment critique approche où je saurai si Genève m'est encore quelque chose... Il est certain que, quoi qu'il arrive, je ne demeurerai jamais à Genève, cela est bien décidé. Cependant, je vous avoue que les approches du moment qui décidera si je suis encore Genevois, ou si je ne le suis plus, me donnent une vive agitation de cœur. » *Ibid.*, p. 400.

(2) Rousseau à Moultois, 25 novembre 1762 : « Ces messieurs les Genevois le prennent, en vérité, sur un singulier ton... Et puis, quelle extravagante inquisition! L'on n'en ferait pas tant chez les catholiques. En vérité, ces gens-là sont bien bêtement rogues. Comment ne voient-ils pas qu'il s'agit bien plus de leur intérêt que du mien? » Du 19 décembre 1762 : « Je me détache tous les jours plus de Genève. » Du 17 février 1763 : « Quelque peu que je sois attaché à la vie, je ne suis point curieux d'aller chercher le sort des Servet. Adieu donc, messieurs les brûleurs! Rousseau n'est point votre homme; puisque vous ne voulez point de lui parce qu'il est tolérant, il ne veut point de vous par la raison contraire. »

avec une égale hauteur, et les tenaces instances de ses partisans qui le pressent de rentrer à Genève et de se faire recevoir à réconciliation par le Consistoire, et les adroites tentatives de réconciliation que fait alors Voltaire, par l'entremise de ce naïf et vaniteux Moultoy, qu'il a su attirer à Ferney, sous prétexte de lui parler des Calas (1). Rousseau, dans cette période, est visiblement exaspéré par la pusillanimité de ses partisans genevois, et par leurs prétentions inquisitoriales, mais il ronge encore son frein et attend l'effet produit à Genève par sa lettre à l'archevêque. La condamnation de cette lettre par la Genève officielle, et plus encore le torpement de la bourgeoisie, furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Déplorable à tant d'autres égards, la condamnation de Rousseau à Genève, et les tracasseries qui suivirent, eurent du moins l'heureux résultat littéraire de ranimer en Rousseau le génie polémique que le succès avait assoupi et de l'amener à préciser avec une magnifique éloquence, beaucoup d'idées et de convictions profondes qu'il n'avait fait encore qu'indiquer vaguement.

La réponse à Christophe de Beaumont est à la fois un modèle achevé de haute éloquence polémique, respectant la personne de l'adversaire pour mieux terrasser ses idées (2), et une profession de foi religieuse, chrétienne et protestante, d'une netteté, d'une fermeté, d'une loyauté admirables. Dirigée, en apparence seulement, contre l'estimable auteur du mandement, donné à Paris le 20 août 1762 et portant condamnation de l'*Emile*, c'est en réalité pour Genève qu'elle est écrite. Visant à la confusion des juges qui ont condamné Rousseau, elle a pour but évident de rassurer et d'animer à la lutte ceux de ses partisans incertains et timides qui pouvaient inquiéter encore l'accusation d'impiété lancée contre lui par les jansénistes de Paris et les voltairiens de Genève.

Après avoir répondu au portrait de sa personne, qui est, malgré son allure de postiche, le meilleur morceau du mandement (3)

(1) Moultoy à Rousseau, 19 mars 1763, STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 75-76. Réponse de Rousseau à Moultoy, du 21 mars 1763 : « Cet habile comédien... sait changer de ton, selon les gens à qui il a affaire... Il est certain que ce qu'il peut faire de mieux pour sa gloire est de se raccommoier avec moi. » *Œuvres*, t. IV, p. 434.

(2) *Confessions*, l. XII : « Je n'ai jamais aimé les disputes brutales, à la Voltaire. Je ne sais me battre qu'avec dignité, et je veux que celui qui m'attaque ne déshonore pas mes coups, pour que je daigne me défendre... Je pouvais donc aussi suivre mon ancienne maxime, d'honorer l'auteur titulaire et de foudroyer l'ouvrage, c'est ce que je crois avoir fait avec assez de succès. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 320.

(3) « Du sein de l'erreur il s'est élevé un homme plein du langage de la philosophie, sans être véritablement philosophe... Il s'est fait le précepteur du genre

Rousseau, en montrant qu'il n'a jamais varié dans ses principes, sa morale, sa croyance, ses opinions et ses sentiments, malgré les jugements inconstants et incertains portés par le public sur son œuvre et sur sa personne, fait éclater en quelques phrases brèves et serrées, l'absurdité du jugement prononcé contre lui par le Parlement de Paris : « Un Genevois fait imprimer un livre en Hollande, et, par arrêt du Parlement de Paris, ce livre est brûlé sans respect pour le souverain dont il porte le privilège. Un protestant propose en pays protestant des objections contre l'Eglise romaine, et il est décrété par le Parlement de Paris. Un républicain fait, dans une république, des objections contre l'Etat monarchique, et il est décrété par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire et qu'il se croie le légitime juge du genre humain (1)... »

Il dépeint, avec une simplicité émouvante, la désillusion tragique qui l'attendait, fugitif et condamné, sur le sol de la patrie (2). Enfin, il professe hautement sa foi chrétienne et protestante, fondée sur le sentiment, contrôlée par la raison, soumise à la morale de l'Évangile et aux formes mêmes du culte, réfractaire à une orthodoxie hypocrite, et confiante dans le jugement de Dieu. Rien de plus explicite que les déclarations de Rousseau sur ces différents points.

Chrétien : « Monseigneur, je suis chrétien, et sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis chrétien, non comme un disciple des prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ. Mon Maître a peu subtilisé sur le dogme et beaucoup insisté sur les devoirs... et il m'a dit par lui-même et par ses apôtres que celui qui aime son frère a accompli la loi (3). »

Protestant, et protestant pratiquant : « Heureux d'être né dans la religion la plus raisonnable et la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes pères ; comme eux

humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du siècle pour achever de le perdre. »

(1) *Œuvres*, t. II, p. 756.

(2) Le citoyen de Genève, proscrit de France, « abandonne en soupirant sa chère solitude. Il n'a qu'un seul bien, mais précieux, des amis ; il les fuit. Dans sa faiblesse, il supporte un long voyage ; il arrive et croit respirer dans une terre de liberté ; il s'approche de sa patrie, de cette patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie et honorée ; l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgrâces... Que vais-je dire ? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut se taire et ne pas imiter le crime de Cham. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amère de mes douleurs ! » *Œuvres*, t. II, p. 757.

(3) *Ibid.*, p. 772.

je prends l'Écriture et la raison pour les uniques règles de ma croyance... comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus-Christ et les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidèles les hommages de son Eglise. »

Rousseau ajoute qu'il se fera toujours une gloire d'être compté dans le troupeau du pasteur qui l'a admis à la communion des fidèles, puis se retournant bien moins contre le prélat catholique auquel il s'adresse que contre les rogues prédicants auxquels il pense, il leur lance un regard à vous formidable qu'ils furent bien forcés d'entendre (1).

La réponse continue longtemps sur ce ton, large et haute, sereine parfois, et parfois véhémement, tantôt proclamant les vérités de la religion universelle et la grande loi de la tolérance, tantôt réfutant pied à pied, avec une force de dialectique accablante, ou d'écrasante ironie, les arguments du mandement contre la pensée de Rousseau et les attaques contre sa personne.

Le brave archevêque fut atterré par ce coup de massue, mais au dire de ses amis, il garda, pour le caractère de son formidable adversaire, un respect qu'il ne craignait pas d'exprimer dans ses conversations intimes.

Quelle impression produisit à Genève cette profession parfaitement nette de christianisme et de protestantisme? Il semble qu'elle fut moins grande que Rousseau ne l'avait prévu.

Naturellement l'enthousiasme de Moultoy confine au délire et s'épanche en cris éperdus, car il obtient enfin ce qu'il a tant réclamé de Rousseau, une profession de foi qui confonde ses ennemis et rassure ses partisans (2). A l'en croire, De Luc père est « transporté ». Cependant, le vieil horloger se croit visé par un

(1) « Mais lorsque d'injustes prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma croyance, et viendront me dire arrogamment : « Rétractez-vous, déguisez-vous, expliquez ceci, désavouez cela »; leurs hauteurs ne m'en imposeront point; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire pour leur plaisir ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense, et qu'ils veulent me retrancher de l'Eglise, je craindrai peu cette menace, dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fidèles; ils ne m'ôteront pas du rang des élus si j'y suis inscrit. Ils peuvent m'ôter les consolations dans cette vie, mais non l'espoir dans celle qui doit la suivre et c'est là que mon vœu le plus ardent et le plus sincère est d'avoir Jésus-Christ même pour arbitre et pour juge entre eux et moi. » *Œuvres*, t. II, p. 773.

(2) Moultoy à Rousseau, 23 mars 1763 : « O mon cher, mon très cher concitoyen quel livre! Quelle âme! quelle candeur! quelle sublimité!... Laissez hurler les fanatiques et les tribunaux; qu'ils brûlent vos livres, vous brûlez l'âme de vos lecteurs. Que les Genevois tremblent en lisant votre livre, etc. » *Streckeisen*, t. I^{er}, p. 77.

passage de la lettre et il faudra que Rousseau le rassure (1).

A part un jeu de mots sur l'*Aloisia* et un passage contre les prêtres athées, qui ont inquiété, par leur raideur, ces braves gens et Moultoy lui-même qui voudrait faire un « carton » spécial, l'ancien syndic Mussard, le professeur et conseiller Jallabert sont « enchantés (2) ». Les syndics Grenus et Galiffe font remercier Rousseau et l'engagent à revenir à Genève. Le colonel Charles Pictet lui adresse des lettres fort honnêtes. Le pasteur et professeur Vernet — auquel Rousseau reprochait de « le faire décrier par les petits vipereaux qu'il élève à la brochette » et par lesquels il répand « son fade poison dans les *Mercures* de Neuchâtel » — le professeur J. Vernet dit, à qui veut l'entendre, qu'il ne doute plus que Rousseau ne soit chrétien, quoiqu'il ne le soit pas comme lui. Mais enfin, il l'est, et on n'a plus rien à dire. Si maintenant Vernet réfutait le *Vicaire savoyard* (il a prudemment renoncé à ce projet), il regarderait M. Rousseau « comme un vrai chrétien, qui s'est trompé sur diverses choses et qui, par là, a fourni, sans le vouloir, des armes aux incrédules » (3).

Sans doute les adversaires de Rousseau écument, et déchirent à belles dents sa lettre. Sans l'avoir lue d'ailleurs, Charles Bonnet jette feu et flammes dans ses épîtres haineuses, qu'une paisible inconscience rend, contre son gré, comiques (4). Mais ils sont déconcertés et les partisans de Rousseau triomphent.

(1) Rousseau à Moultoy, 16 avril 1763, relève finement un des côtés bien caractéristiques de l'esprit genevois, auquel il n'a pas échappé lui-même : « Mon caractère n'est assurément pas de tympaniser mes amis ; mais le bonhomme (De Luc), avec toute sa sagesse, n'a pu éviter un piège dans lequel nous tombons tous : c'est de croire tout le monde sans cesse occupé de nous en bien ou en mal, tandis que souvent on n'y pense guère. » *Œuvres*, t. IV, p. 439.

(2) Moultoy à Rousseau, 30 mars 1763. La lettre raconte que son amitié pour Rousseau a empêché Moultoy d'être élu pasteur de campagne. Il en est enchanté, car il veut secouer sa chaîne. Il excite alors fort inutilement Rousseau contre les Genevois : Vos compatriotes sont petits, trompeurs et trompés, plus bêtes que méchants, etc. *Ibid.*, p. 79. Rousseau engage son ami à jeter le rabat aux orties : « L'état d'homme d'Eglise ne peut plus convenir à un homme de bien ni à un croyant... Les marchands de religion n'en sauraient avoir. » 2 avril 1763. *Œuvres*, t. IV, p. 437.

(3) Moultoy à Rousseau, 26 avril 1763 : « Il n'y a pas un homme sage à Genève qui ne vous croie chrétien, et qui ne commence à sentir qu'il serait ridicule de vouloir disputer avec vous sur tous les articles qu'il faut croire pour être chrétien. C'est ce que M. le professeur Vernet me dit en propres termes et ce qu'il a répété à plusieurs personnes, » etc. STRECKEISEN, t. 1^{er}, p. 83.

(4) Bonnet à Haller, 9 avril 1763 : « Ce génie brillant (Voltaire) est bien moins dangereux que notre cynique Rousseau... Il vient de réfuter le mandement... et sa prétendue réfutation séduit bien des gens qui se paient de mots. Il me semble que les ouvrages de ce causeur agréable (*sic*) ne sont pas faits pour parvenir à la

Dans le public, l'impression est très vive. Cent cinquante exemplaires de la *Réponse* ont été vendus en un seul jour. Seulement la bourgeoisie de Genève, fidèle à son caractère d'esprit critique et épilucheur, ne sait pas admirer ceux-mêmes qu'elle approuve. « Un léger défaut, si encore c'est un défaut, les affecte plus qu'un morceau de génie », fait remarquer Moultoy, avec une finesse qui n'est pas très fréquente dans ses lettres. Les bourgeois trouvent aussi que Rousseau se met trop en scène et parle trop de lui-même, comme s'il eût pu faire autrement dans de telles circonstances (1).

De leur côté, les ennemis de Rousseau agissent, appuyés par M. de Montpérourx, résident de France, qui réclame et obtient du Conseil que la réimpression de la *Lettre à M. de Beaumont* soit interdite à Genève (29 avril 1763). Cette interdiction valut au résident les félicitations de son ministre (2). Rousseau, qui attendait nerveusement l'effet que produirait à Genève sa réponse, fut, dès le premier moment, très impressionné, en mal, par l'accueil incertain et hésitant fait à son éloquente profession de foi, très vibré par les déclamations imprudentes de Moultoy contre Genève et les Genevois, très décontenancé par l'attitude impassible de cette bourgeoisie raisonneuse, qui n'use pas en sa faveur de son droit ancien et reconnu de faire des « représentations » au Conseil. Il se persuade toujours plus que les Genevois le haïssent tous, que leur rage faite d'envie s'aigrit toujours davantage (3). Le 2 avril 1763, déjà, il parle à Moultoy de renoncer au titre de « citoyen de Genève » dont il s'honorait tant naguère (4).

Le 16 avril, il lui demande le nom et l'adresse de M. le premier

postérité. » Du même, le 22 avril : « Je n'ai pas encore lu sa réponse à l'archevêque », et, le 10 mai : « J'ai lu avec la plus grande attention la réponse de Rousseau. Jamais on ne vit plus d'orgueil et de mépris des dignités... Rousseau est tout autrement dangereux qu'un incrédule ouvert... Satan déguisé en ange de lumière peut facilement être pris pour Gabriel par les simples et donné pour tel par ceux qui ne le sont pas. » Lettres citées par Eug. RITTER dans *Etrennes chrétiennes* 1893, p. 205-213.

(1) Moultoy à Rousseau, 13 avril 1763, STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 80.

(2) V. ROD, *ouvr. cité*, p. 161, note 3.

(3) Rousseau à Moultoy, 16 avril 1763 : « Tout ce que je puis faire de bien ne fera jamais qu'aigrir la rage des Genevois. Elle est à un point inconcevable. Je suis persuadé qu'ils viendront à bout de m'en rendre enfin la victime. Mon seul crime est de les avoir trop aimés; mais ils ne me le pardonneront jamais. » *Œuvres*, p. 439.

(4) « Les Genevois m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr et moi je les connais trop pour ne les pas mépriser. Je prévois mieux que vous l'effet de la Lettre. J'ai honte de porter encore ce même titre dont je m'honorais ci-devant : dans six mois d'ici, je compte en être délivré. » *Œuvres*, t. IV, p. 437.

syndic. Le lendemain il reçoit de milord Maréchal des *lettres de naturalité* neuchâteloise qui lui assurent un état civil et une patrie (1). La décision prise le 29 avril par le Conseil de Genève — si anodine qu'elle puisse paraître — précipite encore la résolution qu'il a prise depuis longtemps.

Le 12 mai 1763, Rousseau abdique, comme on dit alors ; c'est-à-dire qu'il renonce à sa qualité et à ses droits de citoyen genevois, membre du souverain, par une lettre adressée de Môtiers-Travers à M. Favre, premier syndic de la République de Genève. Cette lettre d'un ton très calme, très digne et très patriotique, et dont les termes sont habilement calculés pour faire impression sur l'esprit et sur le cœur des Genevois, contient le passage suivant qu'il nous est difficile, même aujourd'hui, de lire sans quelque émotion :

« J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois ; j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux ; on ne saurait plus mal réussir ; je veux leur complaire jusque dans leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut si cher. Mais, monsieur, ma patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente ; je lui reste attaché par un tendre souvenir ; et je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours et voir augmenter sa gloire ! Puisse-t-elle abonder en citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi (2) ! »

Tel fut l'éloquent adieu de Jean-Jacques à la cité qu'il avait aimée, célébrée, prônée, à la cité qu'il avait rêvée plus belle, plus grande et plus libre qu'elle ne fut jamais, à la cité dont il avait répandu aux quatre vents des cieux la pensée, magnifiée par le splendeur de l'imagination et par la puissance du verbe.

Le 16 mai 1763, le *Registre du Petit Conseil* porte mention d'une lettre du sieur J.-J. Rousseau, adressée à M. le premier syndic Favre et datée de Môtiers-Travers, le 12 de ce mois, par laquelle il renonce à la bourgeoisie de cet Etat (3).

(1) Le texte de ce document officiel a été publié au complet par Fritz BERTHOUD, *J.-J. Rousseau au Val de Travers* (Paris, 1881), p. 355-357. Les lettres de naturalité sont accordées gratuitement à Rousseau et à perpétuité pour lui-même et ses descendants.

(2) *Œuvres*, t. IV, p. 440. Le même jour, Rousseau écrit à Marc Chappuis, un de ses partisans genevois : « Plaignez-moi, vous qui connaissez mon cœur, d'être forcé de faire une démarche qui le déchire. Mais, après les affronts que j'ai reçus dans ma patrie, et qui ne sont ni ne peuvent être réparés, m'en reconnaître encore membre serait consentir à mon déshonneur. » *Œuvres*, t. IV, p. 441. Dans les *Confessions*, l. XII, Rousseau se plaît à dire de sa lettre d'abdication : « J'observai la décence et la modération que j'ai toujours mises aux actes de fierté que la cruauté de mes ennemis m'a souvent arrachés dans mes malheurs. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 322.

(3) GRENUS, *Fragments biographiques*, etc. Genève, 1815, p. 340.

L'abdication de Rousseau, ce geste impulsif et tout individuel, produisit à Genève l'impression profonde, l'émotion collective que n'avaient soulevée ni la condamnation par le Conseil, ni la grave éloquence de la réponse à l'archevêque (1). Les bourgeois sont dans la consternation, ils se reprochent leur faiblesse et, comme pour se cacher leurs propres torts, ils éclatent en reproches amers contre Rousseau et contre sa décision. La joie des adversaires, à la pensée d'être délivrés d'un citoyen aussi encombrant par sa gloire que redoutable par son talent, se mêle d'un peu de honte, de remords et, peut-être même, de regret. Les plus clairvoyants prévoient et redoutent les conséquences de ce coup de tête plus habile que tous les calculs. D'une même voix, ils dénoncent l'orgueil profond de Rousseau, son défaut de patriotisme, ses desseins séditieux.

Les plaintes, les reproches, les injures, les menaces anonymes ou signées, pleuvent sur Rousseau à Môtiers (2). C'est alors qu'il écrit sa fameuse lettre à Marc Chappuis, du 26 mai 1763, que l'emphase genevoise contemporaine devait baptiser « le tocsin de l'émeute ». Rousseau explique qu'il avait le droit et le devoir de sauver son honneur cruellement flétri par sa patrie sans que personne eût protesté, et il ajoute : « Si j'étais assez sot pour vouloir persuader au reste de l'Europe que les Genevois ont désapprouvé la procédure de leurs magistrats, ne s'y moquerait-on pas de moi ? Ne savons-nous pas, me dirait-on, que la bourgeoisie a le droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle croit les lois lésées et où elle improuve la conduite des magistrats ? Qu'a-t-elle fait ici depuis près d'un an que vous avez attendu ? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, l'on pourrait vous croire sur les sentiments que vous leur prêtez. Cette démarche était facile, légitime, elle ne troublait point l'ordre public ; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite (3). »

Cette fois, l'appel de Rousseau était clair. Il fut entendu et, trois semaines plus tard, par la première représentation des citoyens, la lutte s'engage entre la bourgeoisie et la Genève officielle qui a condamné Jean-Jacques. Et le rôle genevois de Rousseau va s'accroître à l'instant où il vient de renoncer à être « citoyen de Genève ».

(1) Moultoy à Rousseau, 17 mai et 7 juin 1763. Rousseau à Moultoy, 4 juin 1763.

(2) Reproches de ses partisans comme Chappuis et Binet, de sa famille (Théodore Rousseau), de femmes anonymes (STRECKEISEN, t. II, p. 467).

(3) *Œuvres*, t. IV, p. 442-443.

CHAPITRE II

LA LUTTE

- I. Caractère vrai de la bourgeoisie genevoise. — « Représentations » des citoyens et réponses du Conseil. — Un intermède théologique. — Le pasteur Vernes et ses lettres (juillet 1763).
- II. Suite de la lutte politique. — Nouvelles « représentations ». — Les *Lettres écrites de la campagne* (octobre 1763) par J.-R. Tronchin. — Qualités réelles de ce livre surfait. — Analyse de la première lettre. — Succès du livre à Genève et au dehors. — Rousseau prépare dans le secret sa réponse. — Entrevue de Thonon. — Escarmouches politiques.
- III. Les *Lettres écrites de la montagne* (novembre 1764). — Sujet local et objet universel du livre. — Les *Provinciales* de la démocratie politique et du libéralisme religieux. — Analyse des neuf lettres. — Apologie personnelle et apologie de la politique des représentants. — Triomphe européen et caractère genevois de ces lettres. — Rousseau polémiste.

I

Les luttes politiques de ceux que l'histoire appellera les « représentants » et les « négatifs », agitèrent les trente dernières années de la vieille république de Genève. Elles feraient l'objet d'un beau livre, très digne de tenter, aujourd'hui, un historien impartial et rompu aux discussions de droit public. Nous devons résister au désir d'esquisser, même sommairement, cette histoire aussi compliquée que passionnante, et nous borner à indiquer les faits strictement nécessaires à l'intelligence du rôle public joué par Rousseau à Genève et, surtout, de ses admirables *Lettres de la montagne*? Mais pour saisir ces faits eux-mêmes, et pour en comprendre le sens vrai et la portée exacte, il faut rappeler de façon expresse le caractère parfaitement légal du droit de représentation exercé par les bourgeois et reconnu par leurs adversaires eux-mêmes. Il faut insister aussi sur les caractères distinctifs de cette bourgeoisie genevoise, nullement révolutionnaire, mais foncièrement conservatrice, traditionaliste, patriote et qui

réclame, non pas des droits nouveaux, mais le respect des lois anciennes. Loin d'innover, elle prétend maintenir le fondement démocratique de l'Etat que menacent les empiétements successifs d'une aristocratie gouvernante, qui inclinerait volontiers, et par une pente naturelle, à l'oligarchie (1).

L'abdication de Rousseau secoua, nous l'avons dit, la torpeur, au moins apparente, de la bourgeoisie. Un mécontentement général et confus s'était révélé, après la condamnation de Rousseau, par les quelques démarches isolées que nous avons mentionnées, par les murmures qui accueillirent la procédure irrégulière dirigée contre Charles Pictet et Duvillard, par l'élection du 21 novembre 1762, où J.-R. Tronchin ne fut réélu procureur général qu'avec un déchet énorme et humiliant de plus de 400 voix (2). Il éclata, enfin, un mois après l'abdication de Rousseau et sa lettre à Marc Chappuis, soigneusement répandue dans la bourgeoisie par les soins de De Luc. Il se manifesta, le samedi 18 juin 1763, par la première « Très humble et très respectueuse Représentation des citoyens et bourgeois de Genève » à M. le premier syndic (3).

Signée par quarante citoyens, cette « Représentation » exprime la protestation collective de la bourgeoisie « contre plusieurs atteintes données aux lois de la république et à la liberté des citoyens ». Elle expose, ensuite, les moyens de droit qui contredisent aux décisions du Conseil jugées par les signataires illégales et irrégulières. C'est, notons-le, à recueillir et à étayer ces moyens de droit, que les chefs de la bourgeoisie, gens réfléchis, raisonneurs et légalitaires jusqu'au pédantisme, ont consacré l'année d'apparente inactivité que Rousseau leur a si durement reprochée.

Les griefs des citoyens représentants sont au nombre de trois : le jugement rendu contre Rousseau, qu'ils déclarent irrégulier et illégal ; l'irrégularité du tribunal, qui, sans être présidé par un syndic, comme l'exige la loi, a jugé et condamné Charles Pictet et Emmanuel Duvillard ; enfin, la confiscation illégale et injuste de vingt-quatre exemplaires d'*Emile* faite au détriment des

(1) C'est ce qu'a trop méconnu, dans *l'Affaire J.-J. Rousseau*, M. Ed. Rod, visiblement influencé par son désir d'établir un parallèle entre les conséquences politiques de l'affaire Dreyfus en France et la condamnation de Jean-Jacques à Genève.

(2) RIVOIRE, *Bibliographie*, n° 725.

(3) *Représentations des citoyens et bourgeois de Genève au premier syndic de cette république*, avec les réponses du Conseil à ces représentations (Genève), 1763, in-8°. RIVOIRE, n° 740.

libraires Jean et Isaac Bardin, procédé « qui n'irait à rien moins qu'à anéantir le droit de propriété ».

L'abdication de Rousseau, qui a eu pour cause le jugement du Conseil contre sa personne et ses ouvrages, a décidé les citoyens et les bourgeois à examiner le jugement, et, par cet examen, ils ont reconnu fondée la plainte de leur concitoyen. La condamnation de Rousseau porte en effet sur deux objets : la religion et le gouvernement. Pour la religion, l'article 88 des Edits ecclésiastiques remet au Consistoire la connaissance de ces délits et prescrit d'une façon minutieuse la procédure spéciale à suivre contre le délinquant (1). Aucune de ces prescriptions n'a été suivie à l'égard du sieur Rousseau, première illégalité.

Sur le fait du gouvernement, le jugement du Conseil est injuste au fond et irrégulier à la forme. Injuste, parce que Rousseau loin de chercher à détruire le gouvernement de Genève « ne laisse échapper aucune occasion d'en faire l'éloge » et parce que son livre, qui n'a pas été imprimé sur notre territoire, échappe au pouvoir du Conseil (2).

Illégal, parce que le livre, fût-il même imprimé à Genève et dangereux pour notre constitution, l'auteur n'a été ni entendu, ni même cité, procédure aussi contraire aux lois genevoises qu'au droit naturel. Cette illégalité de la sentence est d'autant plus grave que la condamnation est une atteinte à l'honneur, une flétrissure infamante infligée à un citoyen, sans qu'il ait pu se défendre.

Les citoyens concluent à ce que le Magnifique Conseil « redresse » les torts qu'il a eus, « par amour pour le maintien des lois, de l'ordre et de la justice », mais ils l'avertissent — déjà! — « qu'une simple résolution négative, loin d'infirmar cette respectueuse représentation, lui donnerait une nouvelle force ».

La réponse du Conseil — consignée dans ses registres à la date du samedi 25 juin — est une fin de non-recevoir catégorique (3).

(1) L'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques* de 1576 (au chapitre du Consistoire) est ainsi conçu : « S'il y a quelqu'un qui dogmatise contre la doctrine reçue, qu'il soit appelé (devant le Consistoire) pour conférer avec lui; s'il se range, qu'on le supporte sans scandale, ni diffame; s'il est opiniâtre, qu'on l'admoneste par quelques fois pour essayer à le réduire; si on voit enfin qu'il soit métier de plus grande sévérité, qu'on lui interdise la Cène et qu'on en avertisse le magistrat afin d'y pourvoir. » Une disposition semblable existait déjà dans les *Ordonnances* de 1541, article 78.

(2) « Notre gouvernement ne craint point l'examen, aussi nos lois n'établissent aucune inquisition. »

(3) Texte complet dans *Représentations*, p. 19-35.

Elle pose d'abord en principe que les jugements rendus par les syndics et Conseil, en manière criminelle sont sans appel. Le condamné peut seulement requérir d'être entendu au Conseil des CC pour en obtenir grâce, ou, s'il n'a été condamné que par contumace, se constituer prisonnier. Néanmoins, dans l'intérêt supérieur de la religion « et pour ne laisser aucun doute sur la pureté de ses intentions et la régularité de ses décisions », le Conseil condescend à donner des éclaircissements sur les trois griefs que formule la représentation du 18 juin.

Touchant « le jugement rendu et exécuté... contre deux ouvrages portant le nom de J.-J. Rousseau » et la « résolution » prise sur sa personne, le Conseil a trouvé rassemblé dans ces livres « tout ce qui peut tendre à saper, ébranler et détruire » la religion chrétienne révélée. Ces livres lui parurent d'autant plus dangereux et répréhensibles qu'ils sont écrits en français, « du style le plus séducteur, qu'ils paraissent sous le nom et la qualification d'un citoyen de Genève, » et qu'*Emile* doit servir de guide aux pères aux mères et aux éducateurs de la jeunesse. Dès lors, le magistrat de Genève dont le devoir « est de maintenir l'honneur et la gloire de Dieu et d'empêcher toute entreprise contre la sainte réformation évangélique » devait tout faire pour exprimer sa juste indignation contre de tels ouvrages qui, en se répandant, auraient pu détourner maint lecteur de la foi chrétienne, « fondement le plus assuré de notre bonheur temporel et spirituel (1) ». Au fond sa sentence était juste et nécessaire. A la forme, ce n'est point condamner quelqu'un sans l'entendre, que de condamner ses livres après les avoir lus et examinés suffisamment. L'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques* n'est applicable qu'à une « personne » qui dogmatise, non à un livre destructif de la religion chrétienne (2). Ainsi, quant aux livres, le Conseil ne veut ni changer, ni atténuer une sentence rendue à l'unanimité et sans aucune hésitation. Quant à la « résolution » prise sur la personne de Rousseau, au cas qu'il vînt dans la ville, ce n'est là « ni un jugement ni une sentence, mais un simple appointement provisoire qui n'a rien que de régulier ».

(1) On goûtera la saveur théologique et l'unction pieuse de ce passage d'autant mieux qu'on se rappellera que plusieurs des juges de l'*Emile* étaient les amis et les commensaux de Voltaire, et que le *Sermon des Cinquante* avait paru à Genève, en octobre 1762, sans y être inquiété.

(2) C'est là précisément le point contesté et que l'auteur, entendu, aurait pu réfuter.

Sur ce dernier point, le Conseil semble avoir eu raison, mais pourquoi son obstination à ne point communiquer, même à la famille du condamné, le texte de la « résolution » du 19 juin 1762 ? Le Conseil écarte encore les deux autres griefs des représentants — tribunaux sans syndic et confiscation arbitraire — et déclare enfin l'extrême surprise et la très vive douleur que lui ont causé les représentants en l'accusant d'avoir porté atteinte aux lois de l'Etat et à la liberté des citoyens.

Ainsi, dès le premier contact, le Conseil le prend de haut. Il ne se reconnaît aucun tort quelconque, si léger et évident soit-il, il passe comme chat sur braise sur les illégalités essentielles qu'on lui reproche, ou il cherche à esquiver le débat par des *distinguo* subtils comme celui qui prétend condamner le livre et non l'auteur, et opposer à l'auteur qui dogmatise, le livre qui détruit le dogme.

Cette réponse intransigeante échauffa les esprits et rendit la situation tendue. La bourgeoisie est décidée à faire de nouvelles représentations. Les magistrats sont non moins résolus à ne rien accorder (1). Les ennemis de Rousseau — l'illustre médecin Tronchin en tête — exaltent la sagesse du Conseil et flagellent Rousseau, auteur responsable de tout le mal (2).

Ses amis, ceux du moins, comme Abauzit et Moultoy, qui n'ont pas d'arrière-pensée politique, l'engagent très vivement, maintenant que justice lui a été rendue par la manifestation de la bourgeoisie, à ne pas laisser compromettre son nom dans un mouvement politique et, comme ils disent, avec leur solennité, à « donner la paix à sa patrie ».

Rousseau, qui a toujours eu et témoigné une aversion profonde pour tout ce qui peut ressembler même de loin à un mouvement révolutionnaire ou simplement à une agitation politique, Rousseau, qui a gardé une terreur presque superstitieuse de l'émeute qu'il a vue, adolescent, gronder dans les rues de Genève, trouve cet

(1) Moultoy à Rousseau, 29 juin 1763. STRECKEISEN, t. 1^{er}, p. 98.

(2) Le docteur Tronchin écrit à son fils, le 1^{er} juin 1763 : « Nous avons eu ici un commencement d'orage qui nous a fait bien de la peine. Tu sais que les ouvrages de Rousseau ont été brûlés; tu sais qu'il a abdiqué la bourgeoisie. C'était le comble de l'orgueil ! Non content de cette démarche pour se venger de sa patrie, il a voulu la troubler. Il y a formé un parti qu'il a engagé à faire des représentations aussi injustes que séditeuses. Deluc à la tête de ce parti a séduit le plus grand nombre de ses concitoyens : mais le Conseil s'est si bien comporté et a répondu avec tant de sagesse et de force, que Rousseau et Deluc sont restés couverts de honte. J'espère que tout est fini. » Publié par E. RITTER, dans *Etrennes chrétiennes*, 1893, p. 210-211.

avis honnête et sage et il s'empresse non de le suivre seulement mais d'en exagérer à outrance l'application. Le même jour, le 7 juillet 1763, il écrit à Moultoy et à De Luc puis, dans ce même mois, à son cousin Théodore Rousseau, trois lettres absolument catégoriques par lesquelles il déclare avoir fait serment de n'accepter jamais la restitution de ses droits de bourgeoisie et de cité et de ne rentrer jamais dans Genève (1).

C'était là, évidemment, brûler ses vaisseaux, séparer sa cause de celle des représentants, renoncer pour lui-même à toute réparation personnelle comme à tout rôle politique à Genève. A cette renonciation personnelle, il ajoutait, pour les chefs de la bourgeoisie, le conseil de ne pas faire de nouvelles démarches qui dictées par leur amour des lois, risqueraient de porter atteinte à la plus importante de toutes, le salut de l'Etat. Si les représentations avaient été faites avant son abdication, il n'aurait pas pris cette résolution, mais, une fois ce pas fait, toute représentation lui a paru déplacée, inutile, dangereuse pour l'Etat.

Certes, Rousseau a été sensible à l'honneur que lui ont fait les représentants du 18 juin en montrant que la procédure dirigée contre lui « était contraire aux lois et improuvée par la plus saine partie de l'Etat ». Il n'en conjure pas moins ses amis, et surtout De Luc, d'abandonner leur campagne et de ne pas troubler le repos de l'Etat pour les affaires d'un particulier qui ne lui est plus rien. Il ajoute, il est vrai, aussitôt : « La réponse du Conseil, quoique tournée avec toute l'adresse imaginable, prêche le flanc de tant de côtés, et vous donne de si grandes prises, qu'il n'y a point d'homme un peu au fait qui ne sente le motif de votre silence et qui ne juge que vous vous taisez pour avoir trop à dire. »

Tout en versant ainsi un peu d'huile sur l'incendie qu'il se propose d'éteindre — les Tronchin reçoivent au passage une terrible ruade (2) — Rousseau est évidemment sincère dans ses conseils pacificateurs. Ces conseils ne sont pas seulement très conformes à son aversion instinctive déjà rappelée, pour tout acte de violence, ils s'expliquent encore par sa lassitude profonde

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 447-448 et 451.

(2) « Je sais qu'une famille intrigante et rusée, s'étayant d'un grand crédit au dehors, sape à grands coups les fondements de la République, et que ses membres, jongleurs adroits et gens à deux envers, mènent le peuple par l'hypocrisie et les grands par l'irréligion... Croyez-moi, mes amis, laissez-la faire; elle touche son terme, et je prédis que sa propre ambition la perdra, sans que la bourgeoisie s'en mêle. » *Ibid.*, p. 448.

des « tracasseries genevoises » et par la désillusion, maintenant complète, qu'il éprouve pour la Genève réelle, si différente de la Genève idéale et chimérique qu'il avait rêvée dans le triple mirage de la distance, du souvenir et de l'imagination poétique. N'écrit-il pas à Duclos, quelques semaines après ce renoncement final, ces lignes significatives : « J'ai fait pour mon pays ce que j'ai fait pour mes amis. J'ai tendrement aimé ma patrie, tant que j'ai cru en avoir une. A l'épreuve, j'ai trouvé que je me trompais. En me détachant d'une chimère, j'ai cessé d'être un homme à visions, voilà tout. » Et il ajoutait, résumant d'une phrase noblement drapée, toute son attitude actuelle et récente : « Après avoir sacrifié mes droits les plus chers à mon honneur outragé, j'ai sacrifié à la paix mes dernières espérances (1). »

Cependant, si Rousseau a renoncé ainsi à la lutte et engagé les représentants à suivre son exemple, les représentants, eux, n'ont renoncé ni à la lutte, ni à Rousseau. Quand il reçoit la lettre du 7 juillet, le bonhomme De Luc entre dans une colère terrible ; il jure qu'il ne la montrera à personne. Il foudroie Moultou qu'il accuse d'avoir fourvoyé Rousseau par de faux avis. Il maltraite Roustan qui lui apporte les explications de Moultou (2). L'affaire est lancée, il faut qu'elle marche. Aussi bien c'était mal connaître le caractère combatif des bourgeois de Genève et leur passion, bien établie par l'histoire, d'avoir le dernier mot (3), que de s'imaginer un seul instant qu'ils allaient renoncer à la lutte et accepter, sans riposte, ni protestation, la réponse négative du Conseil. Raisonnable et tenace, autant que le vieux De Luc, la bourgeoisie genevoise reprend et continue la lutte politique avec plus d'ardeur et d'âpreté que jamais. Seulement, pour l'instant, Rousseau reste à l'écart du mouvement, et ce sont les chefs représentants qui passent au premier plan et qui commandent la manœuvre.

C'est le moment que le ministre de campagne et le bel esprit J. Vernes, froissé du juste silence que Rousseau avait opposé aux ridicules objurgations de sa dernière lettre, choisit pour entrer en lice. Il va combattre les opinions émises sur le christianisme par son ancien ami dans *Emile* et dans la *Réponse à M. de Beau-*

(1) Rousseau à Duclos, 30 juillet 1763. *Œuvres*, t. IV, p. 451-452.

(2) Moultou à Rousseau, 27 juillet 1763 : « Je répète que De Luc est un honnête homme, mais un frénétique : c'est un grand malheur qu'il n'écoute aucun conseil. » STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 106.

(3) Voir, en particulier, le cas de Pierre Fatio, et de ses partisans, en 1707, dans les récits de PICOT et de BÉRENGER.

mont. Vernes qui avait été en coquetterie réglée avec Voltaire et qui avait salué avec empressement, malgré le matérialisme professé par Helvétius, son livre *De l'Esprit* (1), jugea le moment opportun pour prouver que Rousseau n'était pas chrétien. Il aspirait, rat des champs, à devenir rat de ville, et même de bibliothèque, et, n'étant que pasteur de Céligny, à être nommé professeur à l'Académie (2). Sa science était courte, et l'appui du Conseil lui était fort nécessaire pour en arriver à ses fins. Or, rien ne pouvait mieux servir la politique du Conseil, en lutte avec les représentants, qu'une condamnation formelle de la religion de Rousseau par un de ses anciens amis, membre plus ou moins influent du clergé genevois.

Ses collègues J. Vernet et D. Claparède, et l'acharné naturaliste, Charles Bonnet, heureux de pouvoir combattre Rousseau sans s'exposer à ses coups, fournirent de conseils et d'arguments le brillant causeur qui en manquait, paraît-il, un peu (3).

Les *Lettres sur le christianisme de M. J.-J. Rousseau* (4) parurent dans les derniers jours de juillet 1763. L'ouvrage de Vernes, écrit sous forme épistolaire, est d'un ton assez modéré et dépourvu de personnalités outrageantes, mêlant sans cesse un éloge presque mielleux du talent littéraire de Rousseau à une critique très vive

(1) Rousseau à Moulto, 1^{er} août 1763 : « La métaphysique ne l'édifie que dans le livre d'Helvétius, elle le scandalise dans le mien. » Comparez la lettre de Moulto à Reverdil (*Annales*, t. III, p. 240), racontant comment Rousseau s'abstint de publier une lettre qu'il avait en mains, où Vernes épuisait les éloges en faveur d'Helvétius et de sa morale qu'il jugeait « sublime ». Rousseau n'avait, pour perdre Vernes, qu'à rendre cette lettre publique. Son christianisme, si sévèrement déprécié, l'en empêcha.

(2) Moulto écrit à Vernes avant le 13 juillet 1763 : « Je savais que vous travailliez à réfuter Rousseau. On m'a dit que le professeur Vernet vous avait cédé son ouvrage que vous continuiez; on a ajouté que l'on vous a assuré que cela vous aiderait à avoir la chaire de professeur... Vous fait-on tort? » STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 101. Dans sa lettre à Reverdil, Moulto, parlant des pasteurs, dit très carrément : « Quand les représentations parurent, ils se gardèrent bien de clabauder en chaire contre le peuple, mais ils extravaguèrent contre Rousseau. Vernet même voulut le réfuter, mais comme il vit avec quelle hauteur et quelle supériorité le Genevois avait attaqué le premier archevêque de France, il comprit que cette entreprise était trop périlleuse pour un homme qui, dans la bicoque de Genève, n'était décoré que de quelques lambeaux de Turretin. Il se contenta donc de fournir les petits matériaux qu'il avait laborieusement amassés à un autre homme qui n'avait rien à perdre, et Vernes, dans l'espoir d'une chaire de théologie, qu'on lui faisait entrevoir dans un long avenir, consentit à prouver que Rousseau, son ami, Rousseau persécuté, n'était pas chrétien. » *Annales*, t. III, p. 240.

(3) Moulto à Rousseau, 27 juillet 1763. STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 104.

(4) Adressées à M. I. L., par Jacob Vernes, pasteur de l'église de Céligny. Genève, de l'imprimerie d'Etienne Blanc. Un volume petit in-8° de 128 pages.

et même agressive de ses idées religieuses. Il a gardé, pour nous, cet intérêt de montrer avec netteté la ligne de démarcation qui peut distinguer le libéralisme religieux de Rousseau et l'orthodoxie, singulièrement tiède et diluée de rationalisme, que professent les théologiens genevois de son temps. L'épigraphe, empruntée à Juvénal, compare les maximes de Rousseau à ces poisons (toujours !) qu'on boit dans des coupes d'or ornées de perles.

Dans la première de ses lettres, adressées à un ami qui est censé l'avoir consulté sur ce point, Vernes jauge, si l'on peut dire, le degré de christianisme qu'on doit accorder à Rousseau. Un chrétien à la manière de Rousseau sera-t-il un véritable chrétien ? S'il suffit pour cela d'avoir fait un bel éloge du caractère de Jésus-Christ et de sa morale, Rousseau est chrétien par excellence. Mais cela ne suffit pas aux yeux de Vernes, qui reproche d'abord à Rousseau de s'être enfermé à l'égard de la révélation, dans un doute respectueux. « Nous avons, dit-il, un christianisme d'un genre nouveau, un christianisme inconnu certainement jusqu'au dix-huitième siècle ; un christianisme sans révélation ou qui s'en passe, à la faveur d'un doute respectueux (1). »

Dans sa seconde lettre, Vernes passe aux miracles, dont Rousseau déclare n'avoir pas besoin pour être chrétien. Selon Vernes, il faut croire que Jésus-Christ a fait des miracles, ou dire qu'il est un imposteur, ou douter s'il l'a été ou ne l'a pas été. C'est à ce troisième parti que Rousseau, selon son critique, s'est arrêté. Vernes affirme encore que se passer des miracles c'est porter une grave atteinte à la doctrine et à la morale chrétienne ; qu'il y a dans le miracle un élément naturel de fait, qui peut être constaté et attesté, et un élément surnaturel qui nous échappe, le « comment » du fait ; que les miracles, enfin, sont extrêmement vraisemblables par leur but, qui est d'établir une religion divine différente de celles auxquelles les hommes étaient fermement attachés.

Cette pauvre apologétique du miracle se poursuit dans la troisième lettre, où l'auteur insiste sur les arguments scolastiques donnés en faveur des miracles : leur rareté, leur nécessité, leur

(1) Vernes ajoute cet argument *ad hominem*, dont on goûtera la délicatesse à l'endroit d'un ami condamné : « J'ai toujours cru, je l'avouerai (et je ne suis pas le seul dans cette idée), que M. Rousseau n'aurait pas été admis à la communion des chrétiens, si le pasteur devant lequel il se présenta à Genève en 1754 (feu M. le pasteur Maystre) pour rendre raison de sa foi, lui ayant demandé : « Dieu s'est-il révélé aux hommes ? » il lui eût répondu : « Monsieur, ce que vous me demandez m'embarrasse fort, j'y vois du pour et du contre ; permettez-moi de rester là-dessus dans un doute respectueux. »

publicité, leur caractère charitable. Il célèbre ensuite les qualités morales des témoins qui rapportent ces miracles et s'attache à démontrer l'authenticité des livres saints, leur altération minimale, leurs traductions fidèles, celle de Genève avant tout, cela s'étend assez.

Quoi qu'en dise Rousseau, le travail intellectuel des théologiens n'est ni inutile, ni malfaisant. Et Vernes de célébrer Vernet, « noté par le célèbre professeur M. Vernet », et de renvoyer le lecteur sérieux à son livre « qui ne laisse rien à désirer sur la preuve des miracles non plus que sur toutes celles qu'il a développées; il ne dissimule point les objections; il ne les affaiblit point et il y répond, j'ose le dire, d'une manière triomphante (1) ».

Dans la lettre suivante, Vernes examine ce que Rousseau pense de la doctrine et de la morale chrétiennes. Il lui reproche de ne pas proclamer que la doctrine chrétienne est révélée et aussi d'avoir rejeté plusieurs dogmes particuliers, celui de la Rédemption en particulier, et d'admettre en revanche l'efficacité des œuvres sans la foi. A l'égard de la morale chrétienne, Rousseau repousse l'un de ses devoirs essentiels, la prière, et il proclame que cette morale est antisociale. Or, selon Vernes, et l'on admirera ce *distinguo*, les devoirs chrétiens de la patience, de la charité, du pardon des injures, sont prescrits aux seuls particuliers et non pas aux Etats! Plus habilement, il montre la contradiction qui règne entre l'éloge enthousiaste que Rousseau fait de Jésus-Christ, de l'Evangile et de sa morale, et le caractère antisocial qu'il attribue à la morale chrétienne évangélique. Pour cette partie de la discussion, Vernes a pensé ingénieusement de faire dialoguer un Chinois et un chrétien de Genève.

Rousseau ainsi réfuté, Vernes, dans sa cinquième lettre, indique à Jean-Jacques qu'il aurait dû consacrer « son pinceau de feu à la défense du christianisme » et comment il aurait dû s'y prendre. *L'Emile* distille en effet un « poison » plus dangereux que les livres purement négatifs des ennemis ouverts du christianisme, car rien n'est plus périlleux que le « mélange d'un peu de bien avec beaucoup de mal ».

(1) Vernes, qui a la patte lourde quand il caresse, ajoute en note : « Ce savant théologien s'était d'abord proposé de donner une réfutation d'*Emile*; mais la faiblesse de sa santé, le dessein où il est d'achever son *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, et d'autres occupations indispensables l'ont empêché de satisfaire ses désirs et l'attente du public. » C'est Vernes qui accommoda les restes de Vernet et reçut les coups en son lieu et place.

L'apologie du christianisme, que Vernes place dans la bouche « d'un homme aussi estimable par ses vertus que distingué par la beauté de son génie, l'étendue et la profondeur de ses connaissances », se ramène à ceci : un portrait du caractère moral du Christ, d'après l'Évangile. Jésus-Christ n'est ni un imposteur, ni un enthousiaste (1). Sa doctrine contient toutes les vérités naturelles qui y sont établies et « développées ». Sa morale est l'expression naturelle des vertus pures et sublimes de sa belle âme. Il est un envoyé de Dieu et une société tout entière acquise à ses leçons serait parfaite. Les miracles doivent être admis sous peine de détruire ce que nous admirons de son caractère et de sa morale. La résurrection, la valeur du témoignage des apôtres, l'expansion merveilleuse du christianisme, l'immortalité de l'âme sont affirmées tour à tour. La divinité de Jésus-Christ n'est mentionnée qu'en passant, sans insister, à la fin d'un long développement sur le caractère divin de sa mission (2).

La profession de foi qui résume tout ceci est des plus générales et des plus élastiques, et Rousseau aurait pu la signer sans rien ajouter à ses propres déclarations (3).

Si faible, si superficielle, si dénuée de force et de portée que soit cette réfutation de Rousseau, Vernes aurait certes le droit de l'écrire, s'il ne mêlait, à chaque page, son argument d'attaques très vives contre l'auteur d'*Emile*. Rousseau est un chrétien en effigie, un ennemi déguisé du christianisme ; il le combat, il en sape les fondements ; il en détourne les âmes simples et croyantes ; il les infecte de son « venin » ; il les détourne de la prière.

Toutes ces gentillesses ecclésiastiques devaient flatter la haine du Conseil pour Rousseau et le Conseil fut, en effet, enchanté de

(1) « Ne voyez-vous pas que sa piété est sans superstition ; sa dévotion, sans bigoterie ; son zèle, sans amertume ; sa sagesse, sans singularité ; sa tempérance, sans austérité ; sa charité, sans affectation ; son humilité, sans bassesse, » etc., etc. Ce Christ pondéré et équilibré, dépourvu de tout relief et de toute saveur, est bien l'idéal religieux des ministres genevois du dix-huitième siècle qui le refont ainsi à leur image.

(2) « Celui que je reconnais pour le fils de Dieu, pour mon législateur et mon juge. »

(3) Sur la divinité de Jésus-Christ, sur le péché, sur d'autres points importants de doctrine, Vernes paraît moins affirmatif que celui dont il incrimine le christianisme. Moulou écrit très justement à Vernes : « Je ne suis pas dans l'idée qu'il faille être absolument chrétien comme Rousseau, car je crois qu'il y a plus d'une manière d'être chrétien, et ne le pensez-vous pas aussi?... Le christianisme de votre catéchisme n'était pas celui de M. Osterwald, M. le professeur Pietet n'était pas chrétien comme M. Turretin, ni M. Maurice le père comme Vernet. Un socinien est pire qu'un déiste pour un orthodoxe, » STRECKEISEN, t. 1^{er}, p. 102.

cet appui théologique donné à la condamnation qu'il a prononcé pour des raisons essentiellement politiques.

Le 2 août 1763, en effet, « le Conseil fait témoigner à Spectable Jacob Vernes sa satisfaction et le fait remercier de l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Christianisme du sieur Jean-Jacques Rousseau* (1) ». La Compagnie le congratula également. Ce fut d'ailleurs tout le prix que Jacob Vernes retira de ses fidèles services. Ni le Conseil, ni la Compagnie ne lui donnèrent jamais la chaire de théologie qu'il attendit en vain toute sa vie (2). On ne sait ce qu'en pensa Mgr l'archevêque de Paris auquel, dans sa sottise vaniteuse et assoiffée de belles relations, le pauvre Vernes envoya le livre où il refusait à son ancien ami le droit de se dire chrétien (3).

Les amis de Rousseau furent indignés de ces attaques et le pacifique Abauzit lui-même se montra « irrité au dernier point contre le ministre bel esprit. Quant à Rousseau, il se contenta dans ses lettres intimes de témoigner pour Vernes une pitié dédaigneuse et méprise de le réfuter pour le moment (4). La réponse vint plus tard, terrible et brutale pour Vernes et pour ses collègues dans un passage mordant de la deuxième des *Lettres de la Montagne* (5). Cette note met le pauvre Vernes en fureur. Il remplit Genève des cris de sa rage et d'Ivernois écrit à Rousseau qu'il

(1) GRENUS, *Fragments*, p. 340.

(2) Moultoy l'avait averti avant la publication de ses *Lettres* : « Mon ami, on vous trompe; vous serez la dupe de ceux qui vous mettent en jeu. Et pourquoi craignent-ils de se servir eux-mêmes des armes qu'ils ont mises entre vos mains? Mais la flatterie est toujours agréable et le langage sévère de l'amitié est souvent amer. STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 103.

(3) Moultoy à Rousseau, 27 juillet 1763 : « Ce qui vous étonnera bien, c'est que par le conseil de ses amis, Vernes, ou quelqu'un des siens, fait partir aujourd'hui son livre pour M. l'archevêque de Paris. Des ministres de Genève le prennent pour juges de leur foi : bon Dieu, quelle bêtise! Je ne voudrais pas pour vingt louis qu'ils n'eussent pas faite. » *Ibid.*, p. 105.

(4) Rousseau à Moultoy, 1^{er} août 1763 : « Je ne réponds jamais qu'à des gens que j'estime. » *Œuvres*, t. IV, p. 453.

(5) « Cependant parce qu'un d'entre eux, compilant force plaisanteries scolastiques, aussi bénignes qu'élégantes, pour juger mon christianisme, ne craint pas d'abjurer le sien; tout charmés du savoir de leur confrère, et surtout de sa logique ils avouent son docte ouvrage et l'en remercient par une députation. Ce sont en vérité de singulières gens que MM. vos ministres! On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire; leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres... et ils croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs. » *Œuvres*, t. III, p. 20. Sur les miracles et la prière, Rousseau répond à Vernes et à d'autres à la fin de la deuxième et au début de la troisième des *Lettres de la montagne*. *Œuvres*, t. III, p. 22-37. Une note traite Vernes, sans le nommer, de « calomniateur public » pour avoir dit que Rousseau ne priait pas Dieu.

ne se possède plus (1). Il eut le courage malheureux de récidiver, en attaquant les *Lettres de la Montagne*, et s'attira le coup d'assommoir de la *Déclaration relative à M. Vernes*, écrite en 1765 (2).

II

Cet intermède théologique ne semble pas avoir beaucoup attiré l'attention des citoyens (3), tout absorbée par la lutte politique qui se livre, sur le terrain du droit public, entre les représentants de la bourgeoisie et les gouvernants du Conseil. Cette lutte se précipite et se corse par les représentations du 8 août et du 29 septembre; par la manifestation populaire du 20 août; par les réponses du Conseil du 10 août, du 31 août et du 11 octobre 1763. Elle semblera se terminer, sur un triomphe du Conseil, par la publication et le succès des *Lettres écrites de la campagne* (septembre-octobre 1763).

A la fin de non-recevoir du Conseil, qui leur semble très dangereuse pour l'avenir, les citoyens répondent — en date du 8 août 1763 — par une seconde représentation « plus étendue, mieux raisonnée, moins tranchante » que la première. Par gain de paix, les représentants se bornent à demander que les jugements et emprisonnements illégaux, dont ils se sont plaints, ne constituent pas des précédents, c'est-à-dire qu'ils ne puissent pas être cités en exemple dans la suite des temps (4). Ils rappellent que c'est leur serment même de citoyens qui leur impose le devoir de veiller au maintien et à l'observation des lois existantes. Ils disent comment, à leurs yeux, la loi a été violée dans les nombreux cas énumérés, puis ils réfutent la réponse du Conseil, surtout en citant des jugements anciens, tels que celui de Jean Morelli rendu en 1563,

(1) *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 334.

(2) A la suite de la publication du *Sentiment des citoyens* (par Voltaire), que Rousseau attribua par erreur à Vernes. Cette terrible *Déclaration* ne fut d'ailleurs publiée par du Peyrou que douze ans après la mort de Rousseau, en 1790. « Le bien disant, le galant, le plaisant M. Vernes » y est singulièrement maltraité, comme aussi « l'air joyeux et content qui règne dans tout l'ouvrage, et le ton railleur et folâtre avec lequel M. le pasteur Vernes dépouille son ancien ami du christianisme qui faisait toute sa consolation. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 377-390.

(3) « Le livre est tombé, écrit Moutou à Reverdil, mais la tache que cet homme vil a imprimée sur lui sera éternelle. » *Annales*, t. III, p. 240.

(4) D'IVERNOIS, *Tableau historique*, etc., p. 127.

deux ans seulement après la publication des Ordonnances ecclésiastiques de 1541, révisées et imprimées en 1561.

Les représentants mettent ensuite en contraste la hâte avec laquelle le Conseil a condamné les livres d'un citoyen, et la longanimité avec laquelle il a toléré tant d'ouvrages qui ont été imprimés, répandus, vendus dans Genève, malgré leurs attaques « contre la providence, contre l'immortalité de l'âme, contre l'histoire sainte et la religion en général (1) ». La loi ne doit pas faire acception de personne, mais « la tolérance » et les ménagements étaient particulièrement indiqués envers un citoyen, comme le sieur Rousseau, « qui mérite autant de la patrie par la générosité avec laquelle il s'est empressé de l'arracher au goût qu'on travaillait à y introduire pour le théâtre, et à la dépravation des mœurs qu'il entraîne après lui (2) ». Enfin, si la mesure prise contre la personne de Rousseau était, comme le veut le Conseil, un simple appointment provisoire, il aurait fallu, aux termes des Edits, que cette assignation fût *publiée* et qu'elle précédât le jugement rendu contre les ouvrages.

Après avoir protesté sur d'autres points, jugés importants (3), pour le maintien des principes et la stricte observation des lois, les citoyens, fidèles au caractère distinctif que nous avons reconnu à la bourgeoisie genevoise, toujours légale et respectueuse de l'autorité constituée, ne refusent nullement de témoigner la reconnaissance qu'ils doivent aux Pères de la patrie : « Aussi ne cesserons-nous de dire que le respect et la considération sont pour nos magistrats qui ne trouvent que le travail après le travail, et veillent nuit et jour pour le bonheur de la patrie (4). »

Malheureusement, au dire de d'Ivernois, cette modération fut prise pour faiblesse. Le ton cassant et le laconisme hautain du Conseil, dans sa réponse du 10 août 1763, le prouvent assez. Le Conseil se borne à déclarer non fondées les représentations qui lui sont faites et à maintenir tels quels les termes de sa première

(1) C'est évidemment aux opuscules et pamphlets de Voltaire que les représentants font allusion ici, sans nommer l'auteur. Aussi bien l'auteur n'avait garde de se nommer lui-même.

(2) Le style des représentants n'est pas précisément léger, mais ils disent bien ce qu'ils veulent dire.

(3) Spécialement, contre l'inadmissible prétention du Conseil — dans le cas des Bardin — de poser en règle qu'un objet d'intérêt particulier ne saurait faire l'objet d'une représentation publique.

(4) *Représentations*, p. 88-89.

réponse (1). « Ce mépris sec et méprisant irrita les citoyens », ajoute d'Ivernois, autant que les avait effrayés déjà la tendance autoritaire de la première réponse. Le 20 août 1763, renonçant aux vaines représentations, ils viennent, au nombre de 700, déclarer au premier syndic que, nonobstant les réponses négatives du Petit Conseil, ils « regardent et regarderont leurs représentations comme subsistantes dans toute leur force et y persisteront invariablement jusqu'à ce que le Conseil souverain (c'est-à-dire le Conseil Général) ait déterminé le sens des lois sur lesquelles ces représentations sont fondées (2) ».

Cette manifestation imposante, cet appel surtout à la souveraineté du peuple qui doit trancher, en dernière instance, entre le Petit Conseil et les représentants, firent de l'impression sur les magistrats. Le Conseil se décide enfin, le 31 août, à donner aux citoyens une réponse détaillée qui ne leur fut remise que le 5 septembre (3).

Ce document est très important, car on y voit paraître la première esquisse de ce fameux « Droit négatif », revendiqué par le Conseil et dénié par les citoyens, qui fit oublier toutes les autres questions débattues « et qui divisa un petit Etat en deux peuples, dont chacun eut ses chefs, ses principes, ses mœurs et, pour ainsi dire, ses lois (4) ».

Le Conseil ne conteste pas aux citoyens le droit de faire toutes les représentations qu'ils jugent convenables au bien de l'Etat. Mais il conteste qu'il faille convoquer le Conseil Général pour éclaircir la loi, quand le Petit Conseil, fût-il même en désaccord avec les citoyens, n'a ni doute, ni obscurité sur cette même loi. C'est seulement quand le Petit Conseil trouve la loi obscure ou douteuse qu'il convoque le Conseil Général pour lui demander d'interpréter la loi ou de la modifier. Aller plus loin, ce serait proclamer dans l'Etat une anarchie permanente. La loi positive elle-même, le texte de l'Édit de médiation du 8 mai 1738, dans ses articles 5 et 6, vient à l'appui de la thèse du Conseil. Ces articles portent, en effet, que toutes les questions traitées par le Conseil Général doivent lui être proposées par le Petit et le Grand Conseil (Conseil des CC) et que rien ne peut être soumis au Grand Conseil qui n'ait été

(1) *Représentations*, p. 91. Le Conseil répond en onze lignes aux 53 pages de la deuxième représentation.

(2) *Ibid.*, p. 94-95.

(3) *Ibid.*, p. 97-115.

(4) D'IVERNOIS, *Tableau*, etc., p. 129.

traité et approuvé dans le Conseil des Vingt-Cinq (Petit Conseil). Rien ne peut donc obliger les Conseils à soumettre au Conseil Général l'interprétation ou la modification d'une loi qui, à leurs yeux, doit rester telle quelle et sans aucun changement. L'article premier du Règlement de médiation ne porte-t-il pas, en effet, qu'aucun des « ordres » ne pourra rien enfreindre au préjudice des droits et attributs de l'autre?

Le Conseil expose alors quelle est, selon lui, la véritable nature du droit de « représentation ». La « représentation » est la loi légitime par laquelle chaque citoyen peut faire parvenir ses plaintes ou ses réquisitions au Conseil dans les choses qui regardent le bien de l'Etat. Elle n'est rien de plus. Elle ne confère aucun pouvoir au groupe de citoyens qui la formule. « La loi ne leur a pas confié le gouvernement de la république. » Certes, le Conseil a le devoir d'examiner les représentations. S'il les juge fondées, mais seulement alors, il les porte aux Conseils supérieurs, Conseil des C et Conseil Général; mais s'il ne les approuve pas, elles tombent *ipso facto*. Tels sont les « principes sacrés que le Conseil a juré de maintenir et qu'il maintiendra, tandis qu'il conservera les places qui lui ont été confiées ».

Au point de vue du droit positif, l'argumentation juridique du Conseil est non seulement spécieuse, mais très fortement déduite. Il est fort difficile de ne pas la reconnaître exacte et logique. Mais le tort du Conseil, et sa grave faute politique, c'est de ne rien vouloir reconnaître de fondé dans les justes représentations des citoyens. Il a le droit strict, à nos yeux, de repousser la prétention que formulent les citoyens de soumettre au Conseil Général leurs récriminations. Mais il est souverainement maladroit, impolitique et coupable, en refusant d'admettre qu'il ait pu se tromper dans aucun des cas concrets qui lui sont reprochés par les représentants (1).

C'est, aussi bien, à ces mêmes griefs que les citoyens reviennent de plus fort dans leur troisième représentation, celle du jeu du 29 septembre (2). C'est à l'exécution et à l'observation de la loi — dont le sens et l'intention sont également clairs — qu'ils rap-

(1) Dans la terminologie actuelle de notre droit public, on dirait que les Conseils voient dans le droit de représentation un simple droit de *pétition*, tandis que les bourgeois l'envisagent comme une sorte de *referendum*. Le point de vue du Conseil peut être juste en théorie, mais, en pratique, un droit de pétition, auquel on ne répond jamais que par la négative, est un pauvre droit.

(2) *Représentations*, p. 117-141.

pellent une fois de plus le gouvernement. Cette loi est, dans le cas de Rousseau, l'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques* et, dans le cas de Charles Pictet, l'avant-dernier article de la loi qui règle l'office des syndics. Le sens littéral de ces dispositions est parfaitement clair et précis, et l'article 8 de l'Edit de médiation porte expressément que les Conseils ne peuvent déroger par aucune innovation aux Edits, ni faire aucun changement aux lois fondamentales, sans le consentement du Conseil Général. Or, si l'on compare le texte des lois et les réponses du Conseil, on voit que le Magnifique Conseil s'arrogé à tort le droit d'interpréter les lois et d'y déroger. Le système politique que réfute la réponse du Conseil du 31 août n'est pas celui que soutiennent les citoyens. Cette réponse ne les intéresse, par conséquent, nullement; elle est inexistante pour eux. La réponse du Conseil reprochait aux citoyens d'avoir en vue des nouveautés. Ces « nouveautés » sont l'observation fidèle de l'Ordonnance ecclésiastique de 1541, des Edits criminels qui remontent à une loi de 1387, enfin, de la loi sur les emprisonnements qui subsiste depuis l'an 1568! C'est précisément pour obéir à l'article premier de l'Acte de médiation, invoqué par le Conseil dans sa réponse, que les citoyens demandent qu'on respecte les attributions du Consistoire (juge en matière de doctrine), des syndics (juges en matière criminelle), enfin, du Conseil Général (seul qualifié pour autoriser une dérogation à la loi). Leurs représentations, loin d'être novatrices, « ne tendent qu'à empêcher des *nouveautés* contraires aux lois et à la constitution ».

Quant à la définition du droit de représentation, donnée par le Conseil, elle est incomplète. La représentation, « c'est encore, suivant l'Edit de 1707, une voie légitime de pourvoir à la Liberté que les citoyens désirent leur être conservée. Prétendre que, si le Conseil les ayant examinées il ne les approuve pas, elles tombent, c'est avancer le système le plus opposé à la liberté et à notre constitution ». En effet, disent les citoyens, la représentation est la seule voie qui nous soit ouverte pour sauvegarder notre liberté, comme notre serment de bourgeoisie nous oblige à le faire. Or, s'il dépendait de la volonté arbitraire du Petit Conseil de mettre à néant toutes les représentations, en disant simplement qu'il les désapprouve, tous les droits des particuliers et des autres Conseils seraient à la merci du Petit Conseil. Le devoir des citoyens serait impossible à remplir et leur droit tout à fait illusoire, le Conseil étant juge dans sa propre cause et pouvant

opposer sa loi aux lois. Les articles 3 et 4 de l'Acte de médiation, qui consacrent la souveraineté du Conseil Général, l'article 7 qui garantit le droit de représentation, ne peuvent permettre une interprétation qui rendrait vain et illusoire le droit des citoyens. Certes, les citoyens ne prétendent pas être le gouvernement, mais ils savent que c'est le Conseil Général (c'est-à-dire le peuple) qui confie à ses chefs l'administration du gouvernement, « à la charge de maintenir et défendre de tout leur pouvoir la liberté, [les] Edits et droits de la ville » et, par conséquent, de porter et faire traiter dans les différents Conseils toutes les matières dont le Conseil Général s'est réservé la connaissance. En conclusion, les citoyens expriment au Conseil l'obligation où il est de se soumettre à ce dilemme : Ou appliquer la loi dans son sens littéral, ou porter au Conseil Général son interprétation de la loi contraire au sens littéral.

Ainsi parlent les représentants, et ce rappel, si net et si rudement ferme, aux principes démocratiques de la constitution, dut sonner de façon très déplaisante aux oreilles des membres du Conseil. La Réponse du Conseil, du 11 octobre 1763, remise aux citoyens le 17 du même mois, est irritée, ironique et toute négative (1). Elle est hautaine dans l'éloge qu'elle fait « d'une administration paternelle et toujours dirigée par les lois ». Elle est agressive dans ses reproches aux représentants, dont les principes, dit-elle, sont « destructifs du gouvernement, de la sûreté publique et particulière, destructifs de la liberté elle-même » et dont le ton est dépourvu de respect ! Les représentants veulent dépouiller le gouvernement de son autorité légale, « parce qu'il en a fait usage pour la défense de la religion et des lois ». Ils oublient trop qu'ils s'adressent à leurs supérieurs. Le Conseil reprend quelques-uns de ses arguments anciens, déjà contestés ou réfutés, et termine par un éloge bien senti de lui-même (2).

Le ton triomphant et dédaigneux de cette dernière réponse s'explique par le fait que les fameuses *Lettres écrites de la campagne* avaient paru une quinzaine de jours auparavant et obtenaient un vif succès. Surpris par cette attaque adroite et imprévue, les représentants ne répondirent rien sur le moment même. *Siluit*

(1) *Représentations*, etc., p. 144-238.

(2) Les magistrats louent la pureté de leurs vues, la fidélité de leur administration, l'usage modéré qu'ils font du pouvoir, leur désintéressement et tant d'autres titres qu'ils se reconnaissent à l'estime, à la confiance et à la gratitude du public, p. 233-234.]

terra, dit Rousseau (1). Tout se tut et il faut avouer que l'étrange dialogue du Conseil et des représentants ne pouvait se prolonger indéfiniment ainsi, chacun plaidant sa cause avec ténacité, sans qu'aucun juge fût là pour la trancher dans un sens ou dans l'autre. Les citoyens ne reprirent donc leurs représentations, sur ce sujet, que le 7 février 1765, et ils n'eurent gain de cause que beaucoup plus tard encore, le 11 mars 1768.

Ces *Lettres écrites de la campagne*, qui produisirent au premier moment une allégresse triomphante dans le camp des gouvernants et une consternation découragée dans le parti contraire, parurent d'abord au nombre de trois, le 27 septembre 1763. Une nouvelle édition publiée en octobre contient cinq lettres, la première ayant été divisée en deux lettres distinctes, et une cinquième lettre, tout entière consacrée à l'apologie du droit négatif, ayant été ajoutée aux lettres primitives. Cette cinquième lettre, que l'emphase de ses admirateurs appela « le Flambeau de la Vérité » fut l'objet d'un tirage à part, répandu dans le public dès le dimanche 23 octobre (2).

Ces cinq lettres étaient anonymes, mais la voix publique les attribua d'emblée au talent du procureur général. Jean-Robert Tronchin (3) en est, en effet, l'auteur principal, mais il semble qu'il y ait eu pour le documenter des collaborateurs dévoués tels que Rilliet, P. Mallet, et d'autres encore. Quelle que soit la part qu'ils aient eue à la composition de ces lettres, Tronchin les a marquées de son empreinte personnelle très distincte qui est d'habileté, de courtoisie et de modération. Il ne faudrait pas, certes, malgré les grands éloges donnés par Rousseau lui-même et par ses partisans (4) à la personne et au talent de J.-R. Tron-

(1) *Confessions*, l. XII : « Ces altercations produisirent diverses brochures qui ne décidaient rien, jusqu'à ce que parurent tout d'un coup les *Lettres écrites de la campagne*, ouvrage écrit en faveur du Conseil, avec un art infini, et par lequel le parti représentant, réduit au silence, fut pour un temps écrasé. Cette pièce, monument durable des rares talents de son auteur, était du procureur général Tronchin, homme d'esprit, homme éclairé, très versé dans les lois et le gouvernement de la République. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 322.

(2) Après cette seconde édition (Genève, in-12, 174 pages) que nous citerons, il y eut encore deux éditions complètes, la dernière en date du 27 janvier 1766. RIVOIRE, *Bibliographie*, t. I^{er}, p. 117-118.

(3) Jean-Robert Tronchin (1710-1793), fils du procureur général Jean Tronchin, procureur général lui-même dès 1759, allié Boissier, propriétaire de la Boissière, auteur d'une dissertation philosophique, d'une dissertation juridique sur le mariage, et de deux *Discours sur l'esprit de parti* (Neuchâtel, 1764). J.-R. Tronchin fut en correspondance suivie avec Voltaire, Montesquieu, Malesherbes, lord Mansfield et d'autres hommes distingués.

(4) Deux ans à peine après les *Lettres de la campagne*, Rousseau écrivait, à

chin, surfaire la valeur littéraire de l'œuvre ou présenter l'auteur comme une « grande figure (1) ». Mais il n'est que juste de reconnaître dans l'auteur des *Lettres à la campagne* un habile dialecticien juridique et un homme du monde très expert à convaincre l'adversaire et à le séduire par la courtoisie du ton, comme par l'adresse d'opportunes concessions de détail. Les *Lettres de la campagne* sont une des rares œuvres de la polémique genevoise dont le ton ne soit pas rogue, et dont l'argumentation n'ait pas cette intransigeance tranchante et cassante qui renforce l'adversaire dans son opinion au lieu de l'amener adroitement au point de vue de l'écrivain. Ainsi s'explique, plus que par une supériorité exceptionnelle de pensée ou d'éloquence, le très vif succès de l'œuvre, et l'espèce de charme qu'elle exerça au premier instant sur les adversaires mêmes de Tronchin.

De ces cinq lettres, la première seulement, et une partie de la quatrième (2), se rapportent directement au cas de Rousseau. Les autres traitent des emprisonnements irréguliers (deuxième lettre), des tribunaux sans syndics (troisième lettre), du droit de représentation et de ses limites (quatrième lettre). La cinquième lettre, la plus importante au point de vue politique, formule dans toute son ampleur, et avec une rare habileté de dialectique, la théorie du droit négatif, telle que les gouvernants genevois l'opposeront désormais aux prétentions contraires des représentants (3).

propos de cette polémique : « Mais qu'y a-t-il de personnel dans un pareil démêlé ? Rien, puisque ces deux auteurs ne se connaissent point et n'ont pas même parlé directement l'un de l'autre. J'ose ajouter que si ces deux auteurs ne s'aiment pas réciproquement, ils s'estiment ; chacun des deux se respecte lui-même ; il ne peut y avoir de querelle entre eux que pour la cause publique, et dans ces querelles ils ne se diront sûrement pas des injures ; des hommes de cette trempe ne font point de libelles. » *Déclaration relative à M. le pasteur Vernes. Œuvres*, t. I^{er}, p. 386. De son côté, l'historien représentant d'Ivernois a dit de J.-R. Tronchin : « On peut dire de ce magistrat que, s'il eût paru sur un théâtre assorti à son ambition, il aurait pu développer son génie de la manière la plus avantageuse pour l'humanité ; mais, par un caprice de la nature, jeté dans une petite république, au lieu d'y déployer ses talents pour le maintien de la Constitution établie, il tenta d'en élever une nouvelle et se trompa sur les ressources des citoyens qu'il attaquait. On pourrait le comparer à ces liqueurs spiritueuses qui, manquant d'essor, rompent le vase où elles sont renfermées. » D'Ivernois loue encore, avec raison, l'habileté de Tronchin, son ton de sagesse et de modération, son esprit étendu et persuasif, et, avec un peu de complaisance, « les ressources d'une imagination brillante et les charmes du style le plus séduisant ». *Tableau historique*, etc., p. 125 et 130.

(1) ROD, *ouvr. cité*, p. 94.

(2) Elle contient un résumé polémique, habile et incisif, de l'affaire Rousseau à Genève. Edition d'octobre 1763, p. 89-91.

(3) A la fin de la quatrième lettre, Tronchin proclamait le droit négatif « le garant le plus sûr de nos lois et de notre Constitution. Si le Conseil nous le rendait,

Très habilement, Tronchin montre dans le droit négatif un de ces contrepoids constitutionnels nécessaires — tel le *veto* royal en Angleterre — pour établir l'équilibre voulu entre les différents corps de la nation. Il est la limite posée par la constitution au droit indéniable de représentation et à la souveraineté incontestée du peuple (1). C'est là une force d'inertie qui pourrait, sans doute, mal employée, empêcher les améliorations et la correction des abus, mais elle prévient aussi les bouleversements et l'anarchie où pourrait mener, sans ce contrepoids, l'exclusive autorité de la puissance législative qui est dans le peuple (2).

C'est dans l'intérêt des citoyens eux-mêmes, de leur liberté, de leur indépendance, que le droit négatif doit être exercé avec tact, modération et sagesse par un gouvernement éclairé et désintéressé. « Une nation libre doit être vigilante et ne s'en rapporter qu'à elle-même du soin de défendre sa liberté. Mais la vigilance n'est pas cette frayeur inquiète qui s'alarme de ses propres cris. » Jouissons de notre bonheur, ayons confiance dans un gouvernement bien intentionné, ne craignons pas non plus la liberté même avec ses orages, car « notre peuple, je le sais, doit être distingué des autres, parce qu'en général il a plus de patriotisme, plus de sang-froid et beaucoup plus de lumières », et que « chez un peuple qui pense, les erreurs ne sauraient être bien longues ». C'est par un éloquent appel à la concorde et à la confiance mutuelle, « confiance raisonnable parce que la confiance peut avoir des bornes et que la défiance n'en a point » que conclut la dernière des *Lettres de la campagne*.

Ne pouvant suivre et résumer ici toute la longue et remarquable argumentation juridique de cet ouvrage, bornons-nous à examiner rapidement la première lettre qui se rapporte exclusivement à Jean-Jacques et à sa condamnation à Genève.

Le défenseur du Conseil évoque d'abord contre ses adversaires

il nous ferait un présent funeste; c'est un dépôt qui lui a été confié, non pas pour son avantage particulier, mais pour la sûreté de tous. Il en est comptable à la patrie ». *Ibid.*, p. 104.

(1) « S'il est dans la nature que l'autorité cherche à s'étendre, il n'est pas moins dans la nature qu'on cherche à se soustraire à l'autorité; car, en général, les hommes craignent encore plus d'obéir qu'ils n'aiment à commander. » *Ibid.*, p. 108.

(2) « Tel est le droit négatif, qui n'étant pas le droit de faire des lois, mais d'empêcher que tout le monde indistinctement ne puisse mettre en mouvement la puissance qui fait les lois; qui, ne donnant pas la facilité d'innover, mais le pouvoir de s'opposer aux innovations, va directement au grand but que se propose une société politique, celui de se conserver, en conservant sa Constitution. » *Ibid.*, p. 110.

le « respect de la chose jugée » et rappelle qu'on ne peut, par voie de représentation, obtenir le redressement d'un jugement rendu en dernier ressort. Il reconnaît pleinement, en revanche, qu'on peut, par cette même voie, signaler les conséquences d'un jugement pour l'avenir, dans les cas où les infractions à la loi sont graves et manifestes.

Mais, ce principe admis, l'objet des représentations récente est douteux, voire même contradictoire. Dans la première, en effet, les citoyens demandent nettement le redressement, la réparation des jugements rendus. Dans la seconde, ils demandent seulement que les jugements dont on se plaint ne puissent être cités en exemple dans la suite des temps, ce qui est tout différent. Dans la troisième, enfin, les citoyens maintiennent dans toute leur force toutes leurs représentations. Mais comment persisterait-on à la fois dans deux demandes diamétralement opposées? Et que veulent au juste, actuellement, les auteurs des représentations? C'est ce qu'il faut examiner.

Le procureur général Tronchin exploite ici avec beaucoup d'habileté « l'abdication de Rousseau » et sa brusque et violente décision de ne jamais reprendre sa qualité de citoyen, et il glisse, sur Rousseau et sur sa conduite, un éloge discret qui donnera plus de force à sa conclusion et à ses attaques prochaines (1). Puisque Rousseau refuse d'avance le bénéfice de toute révision, l'examen de la légalité de son jugement perd beaucoup de son importance. Ne fût-ce même que comme précédent, les juges n'étant jamais liés par un précédent. Néanmoins, il faut examiner librement la régularité de ce jugement puisqu'elle est mise en doute par nombre de citoyens, « parmi lesquels on en compte de très éclairés ».

Tronchin écarte d'abord, et avec raison, de cet examen, la question générale de la liberté de tout écrire et de tout imprimer

(1) « M. Rousseau se croyant flétri par le jugement porté contre ses livres, a cru ne pouvoir conserver avec honneur sa qualité de citoyen. Il l'a résignée. Ses amis affligés de le perdre, n'ont cru pouvoir le conserver qu'en obtenant la réparation d'un jugement qu'il regardait comme une injure. Ils l'ont formellement demandé. Mais M. Rousseau, fidèle aux devoirs du citoyen, dans le temps même qu'il en résignait les droits, n'a pas voulu qu'à son occasion le repos de sa patrie fût troublé. Il a déclaré hautement que son abdication était sans retour. Il s'est engagé par serment à ne jamais rentrer dans cette patrie à laquelle il avait cru devoir s'arracher. Sa fermeté, sa constance dans ses engagements sent des choses connues : dès lors, le redressement des jugements en question est devenu un objet indifférent. On s'est borné à demander qu'ils ne pussent être cités en exemple. Et peut-être que, si M. Rousseau eût pu s'expliquer plus tôt, toutes ces questions ne se seraient pas élevées. » *Ibid.*, p. 8.

puisque tout le monde est d'accord pour dire que c'est d'après nos lois — les lois genevoises, qui ignorent cette liberté de la presse — qu'il faut examiner ce qui s'est fait à l'égard de M. Rousseau. Puis, il argumente ainsi :

Tout d'abord, le premier article du serment des bourgeois les oblige à vivre selon la Réformation du saint Evangile. Est-ce vivre selon l'Evangile que d'écrire contre l'Evangile? Et le premier devoir des magistrats, spécifié dans leur serment, c'est de maintenir la pure religion. Serait-ce la maintenir que de ne pas flétrir les livres qui tendent à la détruire? M. Rousseau prétend, il est vrai, que ses doutes n'attaquent point le christianisme, qu'il continue, à cela près, à trouver *divin*. « En vérité, s'écrie le magistrat polémiste, si c'est une contradiction, elle est choquante; si c'est une plaisanterie, convenez qu'elle est bien déplacée dans un pareil sujet (1). »

Il faut reconnaître qu'il n'a rien été écrit de plus hardi que ces deux ouvrages. « Parés de tout l'éclat que leur donnent la célébrité de l'auteur, l'énergie et l'enchantement du style, ils paraissent sous le nom de M. Rousseau, sous le nom d'un citoyen de Genève. L'Europe en témoigne son scandale, le premier parlement d'un royaume voisin poursuit *Emile* et son auteur. Que fera le gouvernement de Genève? » Une simple interdiction provisoire de la vente, comme l'auraient voulu les représentants, aurait été taxée d'indifférence, d'impardonnable tiédeur. « On a eu raison de dire qu'il fallait brûler l'Evangile ou les livres de M. Rousseau (2). » Le Conseil de Genève avait le droit et le devoir de condamner.

Mais ce jugement, légal au fond, ne serait-il point illégal à la forme et contraire à l'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques*? Ne devait-on pas citer M. Rousseau au Consistoire? Voici. L'ordonnance prescrit simplement au Consistoire des règles sur l'exercice de sa discipline envers ceux qui dogmatiseraient contre la doctrine reçue. Elle n'a point pour objet de régler la procédure ou de fixer la compétence des tribunaux. Autrement, on aurait réduit le gouvernement à l'impuissance contre un livre anti-religieux, ce qui est contraire, Tronchin le marque avec finesse, à « l'esprit de sévérité, pour ne rien dire de plus, qui régnait lorsque l'ordonnance fut compilée ». Aussi bien, l'*Ordonnance ecclésiast-*

(1) *Ibid.*, p. 11.

(2) *Ibid.*, p. 13.

tique réserve intégralement les droits du pouvoir civil : « Tout ce qui est du ressort de l'autorité en matière de religion est du ressort du gouvernement. C'est le principe des protestants, et c'est singulièrement le principe de notre constitution qui, en cas de dispute, attribue aux Conseils le droit de décider sur le dogme (1). »

Cette argumentation de principes, s'adressant surtout à celui qui a pu écrire le chapitre « De la religion civile », est singulièrement haute, solide et forte. Tronchin s'empresse de l'affaiblir en redescendant à de subtiles querelles de mots ; à des précédents opposés au précédent, très discutables, il est vrai, de Morelli (2) ; enfin, à la prétendue distinction entre le livre, seul condamné, et l'auteur, qui n'est pas atteint. Tout à l'heure, c'était le penseur qui parlait, maintenant, c'est l'avocat qui plaide. Il plaide, avec adresse, d'ailleurs, que la flétrissure adressée à l'ouvrage n'atteint pas l'auteur, qui peut n'avoir été qu'imprudent ou maladroit. Il plaide encore qu'on n'a condamné que le livre seulement et que l'auteur, garde entières toutes ses exceptions et défenses, qu'il peut faire valoir devant le public et les juges (3).

Revenons au principe : Faut-il laisser Dieu seul juge des attaques portées contre la religion ? Faut-il laisser la vengeance à la divinité ? Personnellement, Tronchin inclinerait assez à cette pleine tolérance, mais elle n'est admise ni par les lois, ni par les usages de Genève, et ceux qui critiquent le Conseil pourraient tout au plus lui reprocher de n'avoir pas, dans ce cas, fait taire la loi.

Mais il l'a fait taire, cette loi, dans d'autres cas. Il a toléré d'autres livres dangereux ou impies, et il mérite ainsi l'accusation de partialité. Tronchin répond sur ce point qu'une négligence, « ou un silence forcé par la politique », ne justifie point une négligence répétée. Et puis, « en conscience, y a-t-il parité entre des livres où l'on trouve des traits épars et indiscrets contre la Religion, et des livres où, sans détour, sans ménagement, on l'attaque dans ses dogmes, dans sa morale, dans son influence sur la société civile (4) » ?

(1) *Ibid.*, p. 15. Passage remarquable et qui concorde très bien avec les principes émis par Rousseau lui-même dans le *Contrat social*, au chapitre de la religion civile.

(2) Tronchin invoque le procès criminel intenté à Nicolas Antoine en 1632. *Ibid.*, p. 17.

(3) Il aurait fallu, semble-t-il, lui en fournir l'occasion *avant* de condamner ses livres.

(4) Tronchin glisse rapidement sur ce point délicat de l'impunité de Voltaire. Son habileté chancelle ici et il semble qu'il fasse un grief à Rousseau de sa franchise. *Ibid.*, p. 24.

En terminant, Tronchin se voit obligé de justifier, comme polémiste, le décret personnel rendu contre Rousseau, mesure qu'il avait combattue dans ses conclusions d'accusateur public. Il le justifie faiblement, en atténuant l'importance de ce simple «*appointment provisionnel* ». Il s'agissait bien plus, reconnaît-il, d'empêcher l'effet funeste d'un ouvrage que d'en punir l'auteur. Certes, personne n'a pu, quoi qu'en disent les représentants, douter que Rousseau fût bien l'auteur des livres incriminés. «*Ces livres, annoncés dès longtemps pour être de M. Rousseau, paraissaient sous son nom... Ils étaient pleins de traits qui décelaient un Genevois, on y retrouvait une grande conformité de principes avec les principes de ses ouvrages précédents, on y reconnaissait la beauté et la chaleur de son style, la hardiesse de ses paradoxes, la licence et l'amertume de ses censures* ».

Ce n'est pas la liberté de penser en matière religieuse que l'on a poursuivie en Rousseau. «*Personne ne peut être recherché pour ses idées sur la religion ; il n'y a que la tyrannie qui puisse contester ce principe. Mais des écrits contre la religion ne sont-ils rien de plus que des idées sur la religion ?* » Nous ne sommes point ici, Tronchin le rappelle, sur le terrain de la théorie pure. «*La politique et la philosophie pourront soutenir cette liberté de tout écrire, mais nos lois l'ont réprouvée. Or, il s'agit de savoir si le jugement du Conseil contre les ouvrages de M. Rousseau et le décret sur sa personne sont contraires à nos lois, et non de savoir s'ils sont conformes à la philosophie et à la politique.* » Et il conclut qu'il est établi que ce jugement était imposé au Conseil par les lois, et que le décret rendu sur Rousseau était la forme de beaucoup la plus douce que pût choisir le tribunal (1).

Les *Lettres de la campagne*, répandues à profusion à l'étranger, eurent dans Genève et hors de Genève un succès étourdissant. À l'étranger comme à Genève, les ennemis de Rousseau jubilent. Tout le monde, écrit Grimm, le plus haineux et le plus perfide de ces ennemis, a dit après cette lecture que le Conseil avait raison ; c'est peut-être le premier exemple de l'empire de la raison sur un peuple échauffé par des cabaleurs (2). » M. de Montclar, écrivant au

(1) «*L'ajournement personnel, et même le simple assigné pour être ouï, aurait forcé le Conseil à l'expiration des trois termes de juger M. Rousseau par contumace. Le décret sur sa personne dispensait le Conseil de tout jugement ultérieur. M. Rousseau restait absent. Ainsi ce décret n'était, au fond, qu'un avertissement à M. Rousseau de ne pas revenir, s'il ne voulait pas s'exposer à une procédure, et, s'il voulait s'y exposer, de bien préparer ses défenses.* » *Ibid.*, p. 31.

(2) *Correspondance littéraire*, 1^{er} décembre 1763.

duc de Villars, fait un long éloge de ces lettres qu'il appelle un chef-d'œuvre de convenance pour le moment et les circonstances. Il termine par ces mots flatteurs pour Genève : « On a bien du bon sens et du bon esprit dans ce pays (1). »

A Genève, le Conseil triomphe. Il regarde les lettres comme l'Evangile de sa politique, comme « l'Egide de la Constitution » et il décerne des louanges publiques à leur auteur (2). Non content de répondre sur un ton hautain et dédaigneux aux dernières représentations des citoyens, il va les vexer et les humilier encore bien puérilement, en refusant de leur communiquer le texte original des Edits qu'ils demandent à comparer avec les copies qui sont en usage (3).

Dans leur infatuation naïve, les partisans du Conseil croient la lutte terminée et proclament le triomphe définitif de leur cause (4). Qui pourrait, parmi leurs adversaires, répondre aux *Lettres de la campagne* ?

Les représentants sont abattus, ils se sentent touchés par les coups rapides, justes, adroits, de l'habile et souple polémiste de *Lettres à la campagne*. Les amis de Rousseau se font plus rares. Moultoù, le sage Abauzit, le bouillant Roustan restent fidèles mais une brouille d'une année (octobre 1763-décembre 1764) interrompt les relations et la correspondance de Rousseau avec Moultoù, qu'il a traité durement dans une lettre par trop hautaine et impérieuse (5).

Extrêmement irrité et froissé par le succès des *Lettres de la campagne* à Genève, Rousseau reste cependant en correspondance suivie avec deux des chefs de la bourgeoisie, le père De Luc et le négociant d'Ivernois. Aussitôt après l'apparition des *Lettres de la campagne*, De Luc a sollicité pour sa cause l'appui nécessaire de Rousseau (6). En décembre 1763, il va à Môtiers armer

(1) Cité par DESNOIRESTERRES, *Voltaire et Rousseau*, p. 329.

(2) D'IVERNOIS, *Tableau historique*, p. 130.

(3) La demande est du 21 novembre 1763; le refus du Conseil du 7 décembre 1763.

(4) Voir les lettres de Ch. Bonnet à A. de Haller et à Allamand (octobre et novembre 1763) et la lettre de Jean Cramer à Bonstetten (2 novembre 1763), citées par ROD, *ouvr. cité*, p. 206-209.

(5) Moultoù à Rousseau, octobre 1763, dans STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 110-111. Rousseau à Moultoù, 15 octobre 1763, *Œuvres*, t. IV, p. 505. La lacune d'une année dans cette correspondance des deux amis est d'autant plus regrettable qu'elle nous prive de renseignements sur l'impression produite par les *Lettres de la campagne* à Genève et surtout sur la mystérieuse élaboration des *Lettres de la montagne* par Rousseau.

(6) De Luc à Rousseau, 30 septembre 1763. Citée par ALEXANDRE, *Etudes sur Jean-Jacques Rousseau*, t. II, Appendice, p. 133-135.

Rousseau de pièces, textes de lois, documents officiels de toute espèce. Sans en parler à personne, dans le plus profond secret, Rousseau, pendant un an, prépare, mûrit et enfin rédige sa réponse. Ecrasante comme un coup de massue qui s'abat sur un joli jeu de fleuret, élégant et fin, la réponse aux lettres du procureur général s'appellera les *Lettres écrites de la montagne*.

Le coup fut d'autant plus formidable qu'il était plus imprévu. Rousseau, ayant juré de ne jamais reprendre sa nationalité genevoise, de ne jamais plus séjourner dans la cité natale, semblait bien détaché de Genève et devenu étranger à sa patrie. Ses ennemis se réjouissaient de ce silence. Ses amis ignoraient son dessein secret de citoyen et de patriote. Dans une entrevue qu'il eut, au mois d'août 1764, à Thonon, avec les chefs des représentants, qui venaient l'entretenir de leurs affaires et lui soumettre l'esquisse de leur propre réponse aux *Lettres de la campagne*, Rousseau ne leur souffla mot de son grand projet, à l'exécution duquel il travaillait dans le plus complet mystère (1). Rousseau étant resté étranger aux incidents politiques qui marquèrent l'année 1764 à Genève — la burlesque affaire de Robert Covelle et de la génuflexion, le second discours de Jean-Robert Tronchin sur l'esprit de parti, l'interdiction de vendre le livre de Roustan (2) dénoncé au Conseil par le résident de France — nous pouvons passer sous silence ces épisodes d'ailleurs secondaires de la lutte pour en étudier de près le superbe monument littéraire, les *Lettres de la montagne*. Car ce livre est un acte de civisme genevois, auquel Rousseau sut conférer, par son génie d'écrivain, la beauté et la grandeur d'une œuvre universelle.

(1) Sur cette entrevue de Thonon, voir *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 323, et les lettres de Rousseau à d'Ivernois, 1^{er} et 20 août 1764; à milord Maréchal, 21 août 1764; à Lenieps, 14 octobre 1764. Citons seulement ce passage de la lettre à milord Maréchal : « Je m'étais donc mis en chemin pour Aix, dans l'intention d'y prendre la douche, (pour un accès de sciatique, mal héréditaire dans sa famille) et aussi d'y voir mes bons amis les Savoyards, le meilleur peuple, à mon avis, qui soit sur la terre. J'ai fait la route jusqu'à Morges pédestrement à mon ordinaire, assez caressé partout. En traversant le lac, et voyant de loin les clochers de Genève, je me surpris à soupirer aussi lâchement que j'aurais fait jadis pour une perfide maîtresse. Arrivé à Thonon, il a fallu rétrograder, malade et sous une pluie continue. » *Œuvres*, t. IV, p. 498. A Thonon, Rousseau rencontra les représentants De Luc, Voullaire, d'Ivernois, d'autres encore; il s'y montra cordial, insouciant et gai, et les graves bourgeois eurent beaucoup de peine à lui faire avaler quelques paroles sérieuses.

(2) *Offrande aux autels et à la patrie*, 1764, in-8°, Amsterdam. Le premier des quatre opuscules dont se compose ce livre est consacré à la critique du chapitre du *Contrat social* où Rousseau montre le caractère antisocial du christianisme.

III

Achevées d'imprimer au milieu de novembre, les *Lettres de la montagne* (1) se répandirent dans le public genevois vers le 15 ou le 20 décembre 1764 (2). La correspondance de Rousseau avec son éditeur Rey atteste l'extrême importance qu'il attachait à voir le livre distribué à Genève, à cette date et non plus tard. Il s'agissait sans nul doute de frapper un grand coup avant les élections du 6 janvier 1765, où les représentants projetaient de témoigner le mécontentement populaire par le refus d'élire les syndics. C'est donc bien l'acte d'un citoyen genevois que Rousseau a voulu accomplir en écrivant cette réponse au manifeste des « Négatifs » dirigés par Tronchin. C'est ce qu'il déclare lui-même dans le très remarquable « Avertissement » qui précède les *Lettres* (3).

« S'il ne s'était agi que de lui, Rousseau aurait gardé le silence. « Mais, ajoute-t-il, ma patrie ne m'est pas tellement devenue étrangère que je puisse voir tranquillement opprimer ses citoyens, surtout lorsqu'ils n'ont compromis leurs droits qu'en défendant ma cause. »

Rousseau marque ensuite, en termes très heureux, le contraste entre la médiocrité apparente de son sujet particulier et la grandeur universelle de l'objet de son livre :

« Rien de moins important pour le public, j'en conviens, que la matière de ces lettres. La constitution d'une petite république, le sort d'un petit particulier, l'exposé de quelques injustices, la réfutation de quelques sophismes ; tout cela n'a rien en soi d'assez considérable pour mériter beaucoup de lecteurs, mais si mes sujets sont petits, mes objets sont grands et dignes de l'attention de

(1) *Lettres écrites de la montagne*, par J.-J. ROUSSEAU. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, MDCCLXIV, 2 vol. in-8°. Première partie, VIII et 334 pages. Seconde partie, II et 226 pages. RIVOIRE, *Bibliographie* (n° 784-789) mentionne quatre éditions en 1764, une en 1765, une en 1780, ce qui prouve l'étendue et la durée du succès qu'eut le livre.

(2) Un des chefs représentants, Jacques Vieusseux, avait fait une commande directe de 500 exemplaires à l'éditeur Marc-Michel Rey, à Amsterdam. Arrêtées à la frontière française, les *Lettres de la montagne* ne parvinrent à Paris qu'à la fin de janvier 1765, avec mille difficultés et au moyen de mille subterfuges. Voir *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey*, publiées par E. ROSSCHA, p. 230-242.

E. (3) *Œuvres*, t. III, p. 5.

tout honnête homme. Laissons Genève à sa place et Rousseau dans sa dépression, mais la religion, mais la liberté, la justice! voilà, qui que vous soyez, ce qui n'est pas au-dessous de vous. »

De fait, ces neuf lettres, dont six sont consacrées au cas personnel de Rousseau et à son apologie, et les trois dernières à Genève et à sa situation politique, pouvaient n'être qu'une suite de pamphlets (1).

Par la hauteur de la pensée et la force de l'éloquence, Rousseau a si bien élevé et généralisé le débat, que ces lettres genevoises restent le chef-d'œuvre de la polémique moderne. Les *Lettres de la montagne* sont les *Provinciales* de la démocratie politique et du libéralisme religieux.

Dans la première lettre, comme dans les suivantes, Rousseau est censé s'adresser à un citoyen genevois qui ne s'est pas joint aux représentants. L'auteur lui-même n'a pas approuvé d'abord les représentations, à cause des troubles qui pouvaient en résulter (2). Aujourd'hui, la situation est autre. En présence des prétentions émises par le Conseil, il faut que les droits des bourgeois, représentants ou non, soient reconnus ou anéantis (3). En s'efforçant de les faire reconnaître, Rousseau, quoique ulcéré, cherchera encore à être équitable.

S'agissant de lui, il gardera le ton froid du raisonnement, quoiqu'il ait peine à comprendre ceux qui s'imaginent qu'il est essentiel à la vérité d'être dite froidement (4).

Il prie encore le lecteur de ne pas examiner si son style est beau ou non, mais seulement si l'auteur raisonne bien ou mal, « car enfin, de cela seul qu'un auteur s'exprime en bons termes, je ne vois pas comment il peut s'en suivre que cet auteur ne sait pas ce qu'il dit ».

(1) M. Ed. Rod qualifie, avec insistance, les *Lettres de la montagne* de « pamphlets ». C'est méconnaître la nature et la portée de ce livre, ou la valeur des mots.

(2) « L'on s'est tu, quand il fallait parler; on a parlé quand il ne restait qu'à se taire. Je prévis l'inutilité des représentations, j'en pressentis les conséquences; je jugeai que leurs suites inévitables troubleraient le repos public, ou changeraient la Constitution de l'Etat. L'événement a trop justifié mes craintes. » *Œuvres*, t. III, p. 5.

(3) « Il ne fallait pas approcher le flambeau durant l'orage; mais aujourd'hui le feu est à la maison. »

(4) Le ministre Vernes, dans ses *Lettres*, comme le procureur général Tronchin dans son *Discours*, flagellent « l'enthousiasme » comme le pire et le plus malfaisant des défauts. Ce qui suit s'adresse aux mêmes adversaires, qui faisaient un éloge ampoulé du style de l'écrivain, pour mieux débiter ses idées. Tous deux connaissaient bien leur public genevois, toujours défiant à l'égard de l'emphase, de la rhétorique creuse, mais aussi de l'éloquence vraie et de la forme belle.

Au début de la première lettre, exposant ses griefs personnels contre le Conseil et tout d'abord « l'arrêt porté dans le secret et resté dans les ténèbres », Rousseau résume de façon magistrale les motifs allégués de sa condamnation par les réponses du Conseil et surtout par les *Lettres écrites de la campagne* (1). Il expose ensuite les objections des représentants, enfin les réponses du Conseil à ces objections. Précisant alors l'état de la question, par rapport à sa personne, Rousseau raisonne ainsi : « Je suis homme et j'ai fait des livres ; j'ai donc fait aussi des erreurs. » Tout écrivain peut commettre des erreurs. On les réfute et le public juge. Un auteur peut commettre innocemment des erreurs nuisibles. Ici, encore, le public est seul juge et son blâme est le seul châtement (2). Enfin, si l'auteur écrit intentionnellement des livres pernicioeux, il n'y a plus erreur, mais délit, et l'auteur doit être jugé selon la loi pénale. Dès qu'il s'agit, non pas seulement d'interdire le livre, mais de le flétrir, l'auteur est attaqué personnellement et c'est lui qu'il faut punir, s'il a commis un crime ou délit.

Dès lors, deux questions se posent : 1^o L'auteur a-t-il commis un crime ? 2^o Si c'est le cas, quelle est la nature du crime, quels sont le lieu où il a été commis, le tribunal compétent, la loi applicable et la peine à infliger ?

La première question à examiner est donc celle-ci : Rousseau a-t-il écrit des livres pernicioeux ? On l'a poursuivi pour avoir attaqué « la religion » et le « gouvernement ». C'est sur le premier point qu'il répond d'abord, les juges ne s'étant pas expliqués sur le second, et il étudie la *Profession de foi du vicaire savoyard*, qui est le corps du délit.

Dans la religion, qu'il est accusé d'attaquer, Rousseau distingue la morale et le dogme, et, parmi les dogmes, ceux qui servent de base à la morale et ceux qui sont purement spéculatifs. Les dogmes purement spéculatifs peuvent donner lieu à des jugements vrais, faux ou douteux, sur quoi discutent les théologiens. Mais, l'erreur sur ces dogmes n'étant pas nuisible dans cette vie, les tribunaux humains n'ont pas à s'en occuper. Des dogmes moraux, qui ont pour effet des sentiments bons, mauvais ou indifférents, il appartient à l'Etat de connaître. Soumise aux magistrats, la

(1) « Ouvrage qui leur sert de manifeste, et dans lequel ils (ces Messieurs) daignent raisonner avec vous. »

(2) Sans cela, « il faudrait être inspiré du Saint-Esprit pour se faire auteur et n'avoir que des gens inspirés du Saint-Esprit pour juges ».

Profession de foi ne peut donc être examinée qu'à ce second point de vue. Or, déclare Rousseau, cette profession de foi est affirmative dans sa plus grande partie et sur tous les points fondamentaux de la religion civile (1). Rousseau a proclamé l'utilité et la nécessité de la religion; il n'a combattu que la superstition. Il affirme que telle a été son intention. De quel droit vient-on le nier (2)? Rousseau aurait honte de justifier ses intentions. Son livre parle pour lui. Qu'on lise et qu'on juge (3).

Rousseau suppose ici que la profession de foi soit adoptée en quelque coin du monde chrétien, quels en seront les effets? Et c'est alors qu'il trace le plus admirable tableau du christianisme tel qu'il le comprend. Indiquons-en les grands traits.

Les chrétiens selon la *Profession de foi* auront deux règles de foi qui n'en font qu'une : la raison et l'Évangile. « Toute la différence qu'il y aura d'eux aux autres chrétiens est que ceux-ci sont des gens qui disputent beaucoup sur l'Évangile sans se soucier de le pratiquer, au lieu que nos gens s'attacheront beaucoup à la pratique et ne disputeront point. »

Aux reproches, aux enquêtes, aux questions des chrétiens disputeurs (4), les prosélytes du *Vicaire savoyard* répondent en substance ceci : Nous admettons l'autorité et les préceptes de Jésus-Christ, et du dogme ce que la raison peut admettre, sans rejeter ce qui choque notre raison, convaincus que nous sommes de la faiblesse de notre entendement. Nous admettons la révélation comme émanée de l'esprit de Dieu, sans en savoir la manière

(1) « Elle est tellement décisive sur tout ce qui tient à la Providence éternelle, à l'amour du prochain, à la justice, à la paix, au bonheur des hommes, aux lois de la société, à toutes les vertus, que les objections, les doutes même, y ont pour objet quelque avantage. »

(2) « Ceux qui jugent publiquement de mon christianisme montrent seulement l'espèce du leur, et la seule chose qu'ils ont prouvée est qu'eux et moi n'avons pas la même religion... Ils démentent mes discours par mes pensées; quand j'ai dit blanc, ils affirment que j'ai voulu dire noir; ils se mettent à la place de Dieu pour faire l'œuvre du diable : comment dérober ma tête à des coups portés de si haut? »

(3) « Eh! comment me résoudrais-je à justifier cet ouvrage, moi qui crois effacer par lui les fautes de ma vie entière, moi qui mets les maux qu'il m'attire en compensation de ceux que j'ai faits, moi qui, plein de confiance, espère dire un jour au Juge suprême : Daigne juger dans ta clémence un homme faible; j'ai fait le mal sur la terre, mais j'ai publié cet écrit. »

(4) « Reconnaissez-vous la révélation? Ne la reconnaissez-vous pas? Admettez-vous l'Évangile en entier? Ne l'admettez-vous qu'en partie? Sur quoi fondez-vous ces distinctions? Plaisants chrétiens, qui marchandent avec le maître, qui choisissent dans sa doctrine ce qu'il leur plaît d'admettre et de rejeter! » On reconnaît ici comme un écho des objurgations du ministre Vernes dans ses Lettres sur le christianisme de Rousseau.

et sans nous tourmenter pour la découvrir. Ainsi, reconnaissant dans l'Évangile l'autorité divine, nous croyons Jésus-Christ revêtu de cette autorité; nous reconnaissons une vertu plus qu'humaine dans sa conduite et une sagesse plus qu'humaine dans ses leçons. Tout ce qui nous est nécessaire pour être saints nous paraît clair dans l'Évangile; qu'avons-nous besoin d'entendre le reste? Sur ce point, nous demeurons ignorants, mais exempts d'erreur, et nous n'en sommes pas moins gens de bien. Cette humble réserve elle-même est l'esprit de l'Évangile. Quant à l'Évangile, nous ne respectons pas précisément ce livre sacré comme livre, mais comme la parole et la vie de Jésus-Christ. Le caractère de vérité, de sagesse et de sainteté qui s'y trouve, nous apprend que cette histoire n'a pas été essentiellement altérée, mais il n'est pas démontré pour nous qu'elle ne l'ait point été du tout (1).

Nous ne vous jugeons point, ne nous jugez pas; remettons le jugement à Dieu qui seul est infallible et vivons unis fraternellement. Si vous nous refusez absolument le titre de chrétiens (que les premiers disciples de Jésus-Christ ne prenaient point), nous nous en consolerons aisément: mieux vaut la chose sans le nom, que le nom sans la chose.

Un culte simple, allant droit à la pratique de nos devoirs (2); une tolérance complète pour les croyances de quiconque reconnaît « les principes des devoirs de l'homme et du citoyen (3) »; le respect de la loi religieuse du pays qu'on habite, voilà les points accessoires de cette doctrine du *Vicaire savoyard*. Elle est bonne au genre humain et mauvaise à ses oppresseurs. La conduite de ceux qui l'appliqueraient serait vraiment chrétienne et on ne pourrait à bon droit leur refuser le titre de chrétiens (4).

Après cette magnifique apologie de son christianisme, Rousseau

(1) « Qui sait si les choses que nous n'y comprenons pas ne sont point des fautes glissées dans le texte? Qui sait si des disciples si fort inférieurs à leur maître l'ont bien compris et bien rendu partout? »

(2) « Les mots de *dévo*t et d'*ortho*doxe y seront sans usage; la monotonie de certains sons articulés n'y sera pas la piété; il n'y aura d'impies que les méchants, ni de fidèles que les gens de bien. »

(3) « Ils laisseront à chacun ses rites, ses formules de foi, sa croyance; ils diront: Admettez avec nous les principes des devoirs de l'homme et du citoyen; du reste, croyez tout ce qu'il vous plaira. »

(4) « Ce ne seraient pas, si l'on veut, des chrétiens à la mode de saint Paul, qui était naturellement persécuteur, et qui n'avait pas entendu Jésus-Christ lui-même; mais ce seraient des chrétiens à la mode de saint Jacques, choisi par le maître en personne, et qui avait reçu, de sa propre bouche, les instructions qu'il nous transmet. »

réfute les attaques dirigées contre lui à propos du chapitre « De la religion civile » dans le *Contrat social*, où on lui reproche d'avoir dit que l'Évangile est « absurde et pernicieux à la société (1) ».

Il faut distinguer, répond-il, entre les religions elles-mêmes et les religions nationales. Le christianisme est, dans son principe, une religion universelle, qui n'a rien d'exclusif, rien de local, rien qui soit propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Ceux donc qui ont voulu faire du christianisme une religion nationale et l'introduire comme partie constitutive dans le système de la législation, ont fait par là deux fautes nuisibles, l'une à la religion, en souillant par des intérêts terrestres sa pureté céleste, l'autre à l'État, en compliquant, au lieu de la simplifier, la machine du gouvernement.

Le parfait christianisme est l'institution sociale universelle, mais il n'est point un établissement politique particulier. Les religions nationales, elles, sont utiles à l'État, comme parties de sa constitution, cela est incontestable; mais elles sont nuisibles au genre humain et même à l'État, dans un autre sens. Le christianisme, au contraire, rendant les hommes justes, modérés, amis de la paix, est très avantageux à la société générale, mais il énerve la force du ressort politique, il complique les mouvements de la machine, il rompt l'unité du corps moral. Certes, il vaudrait mieux pour un État n'avoir point de religion que d'en avoir une persécutrice, barbare, contraire aux devoirs du citoyen — l'exemple de Rousseau à Genève le démontre (2) — mais, en général, il est bon que l'État ne soit pas sans religion.

Alors, que fera le législateur, au point de vue de la religion? Rousseau lui propose cette alternative. Ou bien d'établir une religion purement civile, renfermant les dogmes fondamentaux de toute bonne religion, tous les dogmes vraiment utiles à la société, en omettant tous les autres, qui peuvent importer à la foi, mais non au bonheur terrestre, unique objet de la législation. Ou bien « de laisser le christianisme tel qu'il est dans son véritable esprit, libre, dégagé de tout lien de chair, sans autre obligation

(1) « Vos messieurs m'accusent de l'avoir dit, et où? Dans le *Contrat social*, au chapitre de la religion civile. Voici qui est singulier! Dans ce même livre et dans ce même chapitre je pense avoir dit précisément le contraire; je pense avoir dit que l'Évangile est sublime, et le plus fort lien de la société. Je ne veux pas taxer ces messieurs de mensonge; mais avouez que deux propositions si contraires dans le même livre et dans le même chapitre doivent faire un tout bien extravagant. »

(2) « On dirait que tout ce qui s'est passé dans Genève à mon égard n'est fait que pour établir ce chapitre en exemple, pour prouver par ma propre histoire que j'ai très bien raisonné. »

que celle de la conscience. La religion chrétienne est, par la pureté de sa morale, toujours bonne et saine dans l'Etat, pourvu qu'on n'en fasse pas une partie de sa constitution, pourvu qu'elle y soit admise uniquement comme religion, sentiment, opinion, croyance; mais, comme loi politique, le christianisme dogmatique est un mauvais établissement. » Ainsi, conclut Rousseau, « bien loin de taxer le *pur Evangile* (1) d'être pernicieux à la société, je le trouve, en quelque sorte, trop sociable, embrassant trop tout le genre humain, pour une législation qui doit être exclusive; inspirant l'humanité plutôt que le patriotisme, et tendant à former des hommes plutôt que des citoyens. Si je me suis trompé, j'ai fait une erreur en politique, mais où est mon impiété (2)? »

Après s'être ainsi justifié de toute intention hostile à la religion et au christianisme, Rousseau, quittant la défensive, se livre à une attaque véhémement contre la méthode de ses adversaires. Ils ont fait de ses livres des citations tronquées. Ils ont dénaturé sa pensée en ne citant pas le contexte des lambeaux ainsi isolés. Ils ont défiguré ses ouvrages en les déchiquetant d'une manière odieuse. Et puis, ce ne sont pas des propositions isolées, peut-être blâmables, qui rendent un livre bon ou pernicieux, c'est l'esprit général du livre, c'est l'effet total qu'il produit. Avec le système infâme dont on a usé envers *Emile*, l'Evangile lui-même pourrait être représenté, par une âme infernale qui l'analyserait ainsi tout entier, comme un livre « scandaleux, téméraire, impie ». « Voilà, pourtant, s'écrie Rousseau en terminant, jusqu'où peut mener cette indigne méthode. Quiconque aura lu mes livres, et lira les imputations de ceux qui m'accusent, qui me jugent, qui me condamnent, qui me poursuivent, verra que c'est ainsi que tous m'ont traité. »

Cette première lettre est purement admirable d'éloquence entraînant, de dialectique abondante et serrée à la fois, de haute et grave ironie, de pathétique émouvant et de grandeur dans l'argument. Rien ne ressemble moins à un pamphlet que ce magnifique tableau, si élevé et si explicite, que Rousseau trace du

(1) Expression employée par TRONCHIN, *Lettres de la campagne*, p. 30.

(2) Rousseau ajoute : « La science du salut et celle du gouvernement sont très différentes; vouloir que la première embrasse tout est un fanatisme de petit esprit... La doctrine de l'Evangile n'a qu'un objet, c'est d'appeler et sauver tous les hommes; leur liberté, leur bien-être ici-bas n'y entre pour rien; Jésus l'a dit mille fois. Mêler à cet objet des vues terrestres, c'est altérer sa simplicité sublime, c'est souiller sa sainteté par des intérêts humains; c'est cela qui est vraiment une impiété. »

christianisme tel qu'il le conçoit et de la place qu'il lui attribue dans la société universelle et dans chaque Etat particulier. Il faut d'ailleurs reconnaître que son point de vue s'est singulièrement élargi, élevé et précisé dans la lutte, et que ses adversaires ne sont pas absolument responsables s'ils n'ont su trouver dans la *Profession* et dans le *Contrat* tout ce que Rousseau nous y fait découvrir par cette superbe paraphrase. Non content de réfuter ses contradicteurs, il a tracé le programme prophétique d'un christianisme libre, éclairé, et même affranchi de la tutelle de l'Etat (1).

Les autres lettres, si vif qu'en soit l'intérêt, celui de la seconde lettre en particulier, ont moins d'importance que la première et nous pourrons en donner une analyse beaucoup plus sommaire.

Rousseau a établi que ses opinions religieuses, n'étant pas nuisibles à la société, n'étaient pas punissables par la justice humaine. Mais, lui dira-t-on, c'est le citoyen de Genève qu'on a condamné, comme rebelle aux lois, pour avoir attaqué la religion de l'Etat? Comment Rousseau l'a-t-il attaquée? Selon quelle loi a-t-il été jugé?

Dans la seconde lettre (2), l'auteur examine cette question : Quelle est la religion de l'Etat de Genève? La sainte réformation évangélique. Mais, qu'est-ce que cette réformation? Les réformateurs, jugeant par leur raison que la doctrine de l'Eglise est erronée, se séparent de l'Eglise et basent leur foi sur l'Evangile, interprété selon leur raison. D'où les deux points fondamentaux de la Réforme : « Reconnaître la Bible pour règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète du sens de la Bible que soi. » Comment alors les Réformés se sont-ils réunis? Voici : « Ils se réunissaient en ceci que tous reconnaissaient chacun d'eux comme juge compétent pour lui-même. Ils toléraient et ils devaient tolérer toutes les interprétations, hors une, savoir celle qui ôte la liberté des interprétations. Or, cette unique interprétation qu'ils rejetaient était celle des catholiques. Ils devaient donc proscrire de concert Rome seule, qui les proscrivait également tous. »

La doctrine du plus grand nombre peut bien être rédigée en formule et prescrite par le souverain à ceux qu'il charge d'ensei-

(1) Il faut avouer que, dans le *Contrat social*, Rousseau ne proposait que le premier terme de l'alternative indiquée plus haut. Le second, nouveau sous sa plume, n'est autre chose que la séparation de l'Eglise chrétienne, cessant d'être officielle, et de l'Etat qui devient laïque. Cette solution, nouvelle et juste, dut déplaire à Genève bien plus encore que la « religion civile » si conforme, dans son principe, aux idées traditionnelles genevoises.

(2) *Œuvres*, t. III, p. 17-25.

gner. Mais personne n'est forcé d'enseigner et personne n'est forcé d'admettre précisément la doctrine qu'on lui enseigne (1).

De cette libre interprétation de l'Écriture découlent logiquement le droit de rester dans le doute sur les passages « qu'on trouve douteux et celui de ne pas comprendre ceux qu'on trouve incompréhensibles ». Rousseau ajoute : « Voilà le droit de chaque fidèle, droit sur lequel ni les pasteurs ni les magistrats n'ont rien à voir. Pourvu qu'on respecte toute la Bible et qu'on s'accorde sur les points capitaux, on vit selon la réformation évangélique. Le serment des bourgeois de Genève n'emporte rien de plus que cela. »

Mais quels sont, dans la conception genevoise, ces points capitaux sur lesquels il faut s'accorder? Pour le savoir, Rousseau s'adresse à l'histoire de Genève, aux anciens Edits contemporains de l'institution de la Réforme. Or, ces anciens Edits genevois prouvent seulement, sous le rapport de la religion, « que la Réformation est partout mise en opposition avec l'Église romaine et que les lois n'ont pour objet que d'abjurer les principes et le culte de celle-ci, destructifs de la liberté dans tous les sens... Ainsi, la loi qui fixait le culte évangélique n'y considérait que l'abolition du culte romain ».

Ni dans les lois, ni dans aucun serment de magistrat, de ministre, de bourgeois, il n'est question d'erreur, ni d'hérésie. « Ainsi, vos édits n'ont fixé, sous ce mot de *réformation*, que les points controversés avec l'Église romaine. » Et si l'histoire montre que les réformateurs ont été inquisiteurs et persécuteurs (2), c'est là un effet des inconséquences humaines et de l'empire des passions

(1) « Chacun en demeure seul juge pour lui-même et ne reconnaît en cela d'autre autorité que la sienne propre... Tel est le véritable esprit de la Réformation, tel en est le vrai fondement... Portez la moindre atteinte à ce principe et tout l'évangélisme croule à l'instant. Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière de foi, je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais catholique, et tout homme conséquent et vrai fera comme moi. »

(2) « Calvin, sans doute, était un grand homme, mais enfin c'était un homme, et, qui pis est, un théologien; il avait d'ailleurs tout l'orgueil du génie qui sent sa supériorité et qui s'indigne qu'on la lui dispute. La plupart de ses collègues étaient dans le même cas; tous en cela d'autant plus coupables qu'ils étaient plus inconséquents... Leur dure orthodoxie était elle-même une hérésie. C'était bien là l'esprit des réformateurs, mais ce n'était pas celui de la réformation. » *Œuvres*, t. III, p. 19. Plus loin, revenant à Calvin, Rousseau ajoute cette note sévère : « Quel homme, par exemple, fut jamais plus tranchant, plus impérieux, plus décisif, plus divinement infaillible, à son gré, que Calvin, pour qui la moindre opposition, la moindre objection qu'on osait lui faire, était toujours une œuvre de Satan, un crime digne du feu? Ce n'est pas au seul Servet qu'il en a coûté la vie pour avoir osé penser autrement que lui. » *Ibid.*, p. 24. Nous voilà loin du pompeux éloge de Calvin, que Rousseau entonnait, avant la persécution, au livre II, chap. vii du *Contrat social*.

sur la raison. Car « la religion protestante est tolérante par principe, elle est tolérante essentiellement ; elle l'est autant qu'il est possible de l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolère pas est celui de l'intolérance ».

Par malheur, les réformés, du moins les ministres de nos jours, ne connaissent plus ou n'aiment plus leur religion. Leur conduite envers Rousseau le prouve assez. Et Rousseau se livre ici à une cinglante et vigoureuse exécution de ce clergé genevois qui, au lieu de saluer en lui un allié contre les adversaires communs, va se joindre au clergé romain pour traquer l'auteur de la *Profession de foi* (1).

Les pasteurs sont très incertains sur leur foi et très divisés entre eux-mêmes. L'Eglise réformée de Genève n'a donc et ne peut avoir aucune profession de foi précise, articulée et commune à tous ses membres. En prescrire une, si ce n'est pour l'enseignement, serait renoncer aux principes de la Réformation et violer la loi de l'Etat. L'Eglise genevoise jusqu'ici paraissait comprendre, mieux que les autres, l'esprit de tolérance de l'Evangile, et c'est sur la foi de cette apparence trompeuse que Rousseau, dans sa *Lettre sur les spectacles*, a honoré les pasteurs genevois d'éloges dont il les croyait dignes (2). Il n'en ferait plus autant aujourd'hui et il résume ironiquement l'accusation de socinianisme lancée par d'Alembert, l'effarement des pasteurs, leurs discussions, leur réponse piteusement embarrassée (3).

Après un coup de patte, aussi vigoureux que mérité, au pasteur J. Vernes, qui s'est vu féliciter par ses collègues pour avoir

(1) « Ils aiment mieux abandonner leur propre cause que de soutenir la mienne ; avec leur ton risiblement arrogant, avec leur rage de chicane et d'intolérance, ils ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. Je ne les vois plus que comme de mauvais valets des prêtres, qui les servent moins par amour pour eux que par haine contre moi. Quand ils auront bien disputé, bien chamaillé, bien ergoté, bien prononcé, tout au fort de leur petit triomphe, le clergé romain, qui maintenant rit et les laisse faire, viendra les chasser, armé d'arguments *ad hominem* sans réplique... »

(2) « Mais qui peut voir aujourd'hui ces mêmes ministres, jadis si coulants et devenus tout à coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un laïque et laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude ? On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre. On leur demande quels mystères ils admettent, ils l'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils ? »

(3) « Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer ; et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. La doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, et ne la voilà-t-il pas en de sûres nains ? »

osé se faire le juge du christianisme de son ancien ami, Rousseau résume ainsi sa réponse à la première question examinée.

« Il n'est pas aisé de dire en quoi consiste à Genève aujourd'hui la sainte Réformation... Elle doit consister principalement à rejeter les points contestés à l'Eglise romaine par les premiers réformateurs, et surtout par Calvin. C'est là l'esprit de votre institution ; c'est par là que vous êtes un peuple libre et c'est par ce côté seul que la religion fait chez vous partie de la loi de l'Etat. »

La lettre aborde ensuite l'examen de la seconde question : Rousseau a-t-il attaqué la religion de Genève ? Il n'a attaqué dans ses livres ni la religion, ni le christianisme, en général. Aurait-il soutenu les dogmes distinctifs des catholiques ? Mais ce sont les catholiques qui l'attaquent, et sans eux il est sûr que les protestants n'auraient rien dit (1). Aurait-il, d'autre part, attaqué les dogmes distinctifs des protestants ? Mais ce sont ceux-là mêmes qu'il n'a cessé de soutenir avec le plus de force : autorité de la raison en matière de foi, libre interprétation des Ecritures, tolérance évangélique, obéissance aux lois même en matière de culte, « tous dogmes distinctifs et radicaux de l'Eglise réformée ». Pour le prouver, il suffit à Rousseau de citer ici, presque sans commentaires, les paroles parfaitement nettes et caractéristiques du *Vicaire savoyard* en faveur de la religion protestante.

Mais, s'il place ainsi l'apologie du protestantisme dans la bouche d'un prêtre catholique, Rousseau a émis dans son livre des objections, des difficultés, des doutes. Et pourquoi non, je vous prie ? N'est-ce pas le droit d'un protestant ? Vos ministres ont aussi leurs doutes. J'ai affirmé ma foi (2). Osez affirmer la vôtre ! Vous ne l'osez pas. Vous vous bornez à prendre comme articles de foi le contre-pied de mes opinions sur tel ou tel point, pour crier ensuite à l'impie et au blasphémateur : « Comment les suivre dans ces multitudes de points sur lesquels ils m'ont attaqué ? Comment rassembler tous leurs libelles ; comment les lire ? Qui peut aller trier tous ces lambeaux, toutes ces guenilles, chez les fripiers de

(1) « Voilà, je l'avoue, une des choses les plus étranges dont on ait jamais ou parler ; mais elle n'en est pas moins vraie. Je suis confesseur de la foi protestante à Paris, et c'est pour cela que je le suis encore à Genève. »

(2) « Pour moi, je sais très bien en quoi consistent les principes fondamentaux du mien (de mon christianisme) et je l'ai dit. Presque toute la profession de foi de la Julie est affirmative, toute la première partie de celle du Vicaire est affirmative, la moitié de la seconde partie est encore affirmative ; une partie du chapitre de la religion civile est affirmative ; la lettre à M. l'archevêque de Paris est affirmative. Voilà, messieurs, mes articles fondamentaux : voyons les vôtres. »

Genève ou dans le fumier du *Mercur de Neuchâtel* ? Je me perds, je m'embourbe au milieu de tant de bêtises. Tirons de ce fatras un seul article pour servir d'exemple; leur article le plus triomphant, celui pour lequel leurs prédicants se sont mis en campagne et dont ils ont fait le plus de bruit : les miracles. »

C'est sur les miracles, en effet, que s'engage une longue controverse théologique, forcément fastidieuse, qui remplit la fin de la seconde lettre et la plus grande partie de la troisième (1). C'est aux ministres genevois et surtout à J. Vernes que Rousseau répond ici, et non plus aux *Lettres de la campagne*. Rousseau revient toujours à son argumentation connue : « Si la doctrine est établie, le miracle est superflu ; et si elle ne l'est pas, elle ne peut rien prouver. »

Et, d'ailleurs, il ne nie pas les miracles, il croit simplement qu'ils ne sont pas essentiels au christianisme. Il n'a rien affirmé contre les miracles. Il n'a pas dissimulé que, s'il y a des raisons pour en douter, il y en a aussi d'autres pour y croire. Il a même ajouté qu'il est impossible aux hommes de s'assurer que quelque fait que ce puisse être est un miracle, et que, par conséquent, en admettant tous les faits contenus dans la Bible, on peut rejeter les miracles sans impiété et même sans inconséquence. Et Rousseau n'a pas été jusque-là.

A la fin de la troisième lettre, Rousseau répond brièvement à quelques autres accusations.

A Vernes qui l'accuse de rejeter la prière (2), il riposte que l'oraison dominicale tient en entier dans ces paroles : Que ta volonté soit faite ! Rousseau n'adresse donc pas à Dieu de demande particulière, mais, dans sa prière, il lui rend hommage, il l'adore, il se soumet à ses lois. Il approuve très fort qu'on se joigne à l'Eglise qui le prie. Tout cela ne vaut-il pas bien des vœux intéressés et mercenaires ?

A J.-R. Tronchin, qui vitupère Rousseau d'accuser « la morale chrétienne, de rendre tous nos devoirs impraticables en les outrant (3) » et d'appeler ainsi par dérision l'Évangile « divin »,

(1) *Œuvres*, t. III, p. 22-38.

(2) « Un ministre de Genève, difficile assurément en christianisme, dans les jugements qu'il porte du mien, affirme que j'ai dit, moi, J.-J. Rousseau, que je ne priais pas Dieu : il l'assure en tout autant de termes cinq ou six fois de suite, et toujours en me nommant. Je veux porter respect à l'Eglise ; mais oserais-je lui demander où j'ai dit cela ? Il est permis à tout barbouilleur de papier de déraisonner et bavarder tant qu'il veut ; mais il n'est pas permis à un bon chrétien d'être un calomniateur public. »

(3) *Lettres de la campagne*, p. 11. Il faut avouer que la distinction faite ici par

Rousseau reproche la plus noire fausseté, la mauvaise foi la plus marquée. Ce n'est pas de l'Évangile que Rousseau a parlé, mais du « christianisme » de certains dévots qui défigurent l'Évangile et qui en font une religion aussi terrible et déplaisante qu'elle est agréable et douce. Et c'est à ce propos qu'il place le portrait célèbre, d'un ton déjà tout renanien, avant la lettre, d'un Jésus aimable, agréable, élégant et mondain (1). Littérairement, le morceau est délicieux, mais il faut avouer qu'il contraste assez fâcheusement avec la gravité et l'austérité coutumière à Rousseau en pareille matière. Il ne dut pas plaire beaucoup aux rigides bourgeois calvinistes dont Rousseau plaidait ici la cause avec la sienne. Le dilettantisme de l'écrivain risquait de faire tort à la rigueur démonstrative du polémiste et du tribun, mais Rousseau se dédommageait, peut-être, par cet intermède, de l'ennui qu'il dut éprouver à discuter aussi longuement sur le dogme. C'est là une circonstance atténuante.

Dans la quatrième lettre (2), Rousseau aborde l'examen de cette question qui remplira encore la lettre suivante : Si Rousseau était coupable, quelle loi lui était-elle applicable et comment a-t-on procédé contre lui ?

Supposons Rousseau coupable, il peut l'être de deux façons. Ou bien pour avoir violé son serment de bourgeoisie, et alors c'est un crime d'État qui le rend directement justiciable du Conseil. Ou bien pour avoir commis une erreur sur la doctrine, et alors c'est à un autre tribunal — le Consistoire — qu'il appartenait de prononcer en premier ressort.

Rousseau n'apparaît pas nettement dans le texte même d'*Emile*, qui dit : « À force d'outrer tous les devoirs, le christianisme les rend impraticables et vains ; à force d'interdire aux femmes le chant, la danse et tous les amusements du monde, il les rend maussades, grondeuses, insupportables dans leurs maisons. » Rousseau dit « christianisme » et non « Évangile », mais Tronchin pouvait de bonne foi s'y tromper.

(1) « Une des choses qui me charment dans le caractère de Jésus n'est pas seulement la douceur des mœurs, la simplicité, mais la facilité, la grâce et même l'élégance. Il ne fuyait ni les plaisirs, ni les fêtes, il allait aux noces, il voyait les femmes, il jouait avec les enfants, il aimait les parfums, il mangeait chez les financiers. Ses disciples ne jeûnaient point ; son austérité n'était point fâcheuse. Il était à la fois indulgent et juste, doux aux faibles et terrible aux méchants. Sa morale avait quelque chose d'attrayant, de caressant, de tendre ; il avait le cœur sensible, il était homme de bonne société. Quand il n'eût pas été le plus sage des mortels, il en eût été le plus aimable. » Rousseau ajoute encore : « Certains passages de saint Paul, outrés ou mal entendus, ont fait bien des fanatiques, et ces fanatiques ont souvent défiguré et déshonoré le christianisme. Si l'on s'en fût tenu à l'esprit du maître, cela ne serait pas arrivé. »

(2) *Œuvres*, t. III, p. 38-45.

Rousseau a-t-il violé son serment de bourgeoisie? Le serment prescrit de vivre selon la réformation du Saint Evangile. Rousseau l'a fait hardiment en pays catholique. Dans son livre il n'a cessé de se proclamer protestant. Le serment prescrit encore de ne faire et de ne souffrir aucunes pratiques, machinations on entreprises contre la réformation du Saint Evangile. Les *Lettres de la campagne* accusent Rousseau d'avoir *un peu* pratiqué et machiné de la sorte en parlant comme il l'a fait de l'Evangile (1).

Mais comment un livre signé, parfaitement avoué, répandu publiquement, constituerait-il une « machination » ou une « pratique », termes dont l'origine historique du serment suffirait à expliquer le sens, s'il pouvait être douteux? Enfin, tout le livre, prêchant la préférence du bien général sur le bien particulier, l'obéissance aux lois en toute chose, le respect des formes établies, n'est pas contraire à la morale de la réformation évangélique. Donc Rousseau n'a jamais enfreint son serment de bourgeoisie.

Il ne peut dès lors s'agir, dans son cas, que d'une « erreur sur la foi » qui, si elle n'est avantageuse pour la société, lui est du moins très indifférente. Or, si tel est le délit, c'est, en premier ressort, le Consistoire qui est le tribunal compétent pour juger Rousseau, et ce en vertu de l'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques*. Rousseau cite et commente le texte de cet article; puis il compare la scrupuleuse application de cette loi dans la procédure suivie en 1563 contre Jean Morelli avec la procédure ultra-expéditive employée contre lui en juin 1762. Et il conclut avec les auteurs des représentations que, dans son cas personnel, « l'Edit a été violé comme à plaisir dans toutes ses parties ». C'est là l'évidence même, mais le sophiste des *Lettres de la campagne* n'en veut pas convenir. Ici, Rousseau suit pied à pied, pour les réfuter l'un après l'autre, les fallacieux arguments allégués par J.-R. Tronchin pour établir la nécessité de sévir. Cette fin de la quatrième lettre est un modèle de dialectique serrée, précise, minutieuse, traquant l'adversaire dans les derniers recoins de sa pensée et dans les moindres nuances de sa phrase (2).

La prétendue « nécessité de sévir » étant ainsi écartée, Rousseau.

(1) Rousseau s'égaie de cet « un peu » de J.-R. Tronchin : « Voyez d'abord que ces messieurs sont agréables! Il leur semble entrevoir de loin *un peu* de pratique et de machination; sur ce petit semblant éloigné d'une petite manœuvre, ils jettent un regard sur celui qu'ils en présument l'auteur; et ce regard est un décret de prise de corps. »

(2) *Œuvres*, t. III, p. 41-44.

au début de la cinquième lettre (1) examine et réfute les arguments avancés par J.-R. Tronchin pour soutenir la correction de la procédure suivie contre lui. Il ramène à l'absurde, par une discussion juridique très serrée (2), l'argumentation de son adversaire contre l'application de l'article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques*, puis il étudie les précédents, spécialement la procédure contre Morelli, invoquée par les représentants, et la procédure contre Nicolas Antoine, invoquée par Tronchin, et il arrive, sur le point du fameux article 88 des *Ordonnances ecclésiastiques*, à poser le dilemme bien difficile à esquiver : « Si j'ai dogmatisé, je suis certainement dans le cas de la loi ; si je n'ai pas dogmatisé, qu'a-t-on à me dire ? Aucune loi n'a parlé de moi. Donc on a transgressé la loi qui existe, ou supposé celle qui n'existe pas. »

Mais, disait encore Tronchin, c'est le livre qu'on a jugé, non l'auteur. Donc on n'a pas condamné l'accusé sans l'entendre. Le jugement « ne l'a pas encore effleuré ; ses exceptions et défenses lui restent donc entières ». Sur ce point, Rousseau veut l'admettre, les juges ont pu se tromper de bonne foi. Mais c'est une erreur qui a eu des effets cruels. Il serait inepte d'admettre que la flétrissure infligée au livre pour une doctrine ne flétrit pas l'auteur qui l'a énoncée. Le bourreau atteint bien l'honneur de l'auteur, non celui du livre. L'erreur contraire, celle du Conseil, provient de l'usage judiciaire qui condamne les livres anonymes sans rechercher ni inquiéter l'auteur, fût-il connu de tout le monde (3). Mais le livre signé par un auteur franc et courageux ne peut plus être condamné sans qu'on entende l'auteur, puisque condamner un livre qui porte le nom de l'auteur, c'est condamner l'auteur lui-même. Mais, dit-on, le délit est évident. Qu'importe ? N'entend-on pas un assassin, même pris en flagrant délit, avant de le condamner ? Et puis, si c'est le livre qu'on veut condamner pourquoi décréter encore l'auteur personnellement ? Rousseau enferme ses adversaires dans ce nouveau dilemme : « Ils devaient

(1) *Œuvres*, t. III, p. 45-62.

(2) Rousseau insiste notamment sur la distinction absolue à faire, dans une démocratie, entre le souverain (qui est le peuple) et le gouvernement (puissance exécutive), point sur lequel Tronchin cherche à créer une confusion par l'équivoque de l'expression.

(3) Sans le nommer, Rousseau porte ici un coup droit à Voltaire : « Plusieurs même sont dans l'usage d'avouer ces livres pour s'en faire honneur, et de les renier pour se mettre à couvert ; le même homme sera l'auteur ou ne le sera pas devant le même homme, selon qu'ils seront à l'audience ou dans un souper. » C'est exactement la situation où Voltaire se trouvait constamment vis-à-vis des Tronchin, magistrats et commensaux, et la flèche atteint aussi le procureur général.

brûler le livre sans faire mention de l'auteur, ou, s'ils en voulaient à l'auteur, attendre qu'il fût présent ou contumax pour brûler le livre. Mais point; ils brûlent le livre, comme si l'auteur n'était pas connu et décrètent l'auteur comme si le livre n'était pas brûlé. Me décréter après m'avoir diffamé (1) ! »

Autre question : la partialité des poursuites. Les autres livres tolérés à Genève sont-ils plus tolérables que ceux de Rousseau qu'on y brûle ?

Sans l'affirmer trop nettement, Tronchin répondait que, si même le gouvernement a dissimulé une fois, ce n'est pas une raison pour qu'il dissimule toujours. « Soit, dit Rousseau, mais... voyez les écrits sur lesquels on dissimule et ceux qu'on choisit pour ne plus dissimuler; voyez les auteurs qu'on fête à Genève et voyez ceux qu'on y poursuit. » Sur ce terrain où il se sent très fort, Rousseau presse impitoyablement son adversaire, le force à reculer pas à pas, lui serre la gorge au détour de chaque argument, presque de chaque phrase. C'est une passe d'escrime d'une belle ardeur triomphante. L'ironie alterne ici avec l'éloquence, le dédain avec l'indignation.

On a allégué que la tolérance du Conseil était forcée par les circonstances, la politique générale. Rousseau répond : « Si l'on vous force à tolérer quelques écrits punissables, tolérez donc aussi ceux qui ne le sont pas. »

On invoque l'exemple des pays étrangers, leur intervention. « Eh ! plutôt à Dieu que je n'en eusse pas plus (d'ennemis) à Genève qu'en France, et qu'ils n'y fussent pas plus implacables ! Chacun sait aujourd'hui d'où sont partis les coups qu'on m'a portés et qui m'ont été les plus sensibles. Vos gens me reprochent mes malheurs, comme s'ils n'étaient pas leur ouvrage. Quelle noirceur plus cruelle que de me faire un crime à Genève des persécutions qu'on me suscitait dans la Suisse, et de m'accuser de n'être admis nulle part, en me faisant chasser de partout ? »

Mais, disait Tronchin, les ouvrages tolérés à Genève sont moins

(1) Rousseau note ici ironiquement qu'on le traite d'abord comme un malfaiteur qui n'a plus rien à perdre, puis qu'on l'engage ensuite poliment à faire valoir ses exceptions et défenses, non sans avoir passé par la prison, après cinquante ans d'honneur, d'estime publique et de vie sans reproche.

(2) « Que n'imprime-t-on pas à Genève ? Que n'y tolère-t-on pas ? Des ouvrages qu'on a peine à lire sans indignation s'y débitent publiquement ; tout le monde les lit ; tout le monde les aime ; les magistrats se taisent, les ministres sourient ; l'air austère n'est plus de bon air. Moi seul et mes livres avons mérité l'animadversion du Conseil, et quelle animadversion ! » Tout ceci, comme ce qui suit, est dirigé contre Voltaire et ses caudataires genevois.

dangereux que ceux de Rousseau. « Singulière conscience, répond Rousseau, que celle qui fait dire à des magistrats : « Nous souffrons volontiers qu'on blasphème, mais nous ne souffrons pas qu'on raisonne. Otons, monsieur, la disparité des sujets ; c'est avec ces mêmes façons de penser que les Athéniens applaudissaient aux impiétés d'Aristophane et firent mourir Socrate. Or, selon Rousseau, les ridicules outrageants, les impiétés grossières, les blasphèmes contre la religion doivent être punis, parce que celui qui les emploie insulte les croyants eux-mêmes, les outrage dans leur culte, les bafoue dans leur intimité. Mais où est le mortel qu'un raisonnement doive offenser ? C'est pour avoir raisonné et non blasphémé, que Rousseau a été puni par les magistrats genevois. Et pourtant, « ces messieurs voient si souvent M. de Voltaire : comment ne leur a-t-il point inspiré cet esprit de tolérance qu'il prêche sans cesse et dont il a quelquefois besoin » ?

C'est ici que se place le pastiche vraiment délicieux d'un discours que Voltaire pourrait adresser aux magistrats genevois pour les engager à la tolérance envers Rousseau et ses écrits. Ce petit chef-d'œuvre de fine ironie et de mordante raillerie se termine par ces lignes, où le ton même de Voltaire semble rendu avec autant de perfection que sa dialectique supposée :

« J'ai tant prêché la tolérance ! Il ne faut pas toujours l'exiger des autres et n'en jamais user avec eux. Ce pauvre homme croit en Dieu, passons-lui cela, il ne fera pas secte : il est ennuyeux ; tous les raisonneurs le sont ; nous ne mettrons pas celui-ci de nos soupers ; du reste, que nous importe ? Si l'on brûlait tous les livres ennuyeux, que deviendraient les bibliothèques ? Et si l'on brûlait tous les gens ennuyeux, il faudrait faire un bûcher du pays. Croyez-moi, laissons raisonner ceux qui nous laissent plaisanter, ne brûlons ni gens ni livres, et restons en paix. C'est mon avis. »

On voit, quand il se mêle de plaisanter et de railler, de quelle façon Jean-Jacques sait s'y prendre. Voltaire qui ne goûtait guère l'ironie, quand par hasard elle l'atteignait, ne sut se venger de cette spirituelle boutade que par un immonde libelle (1).

Après avoir repoussé une dernière flèche de Tronchin, en proclamant la sympathie et le succès qu'ont obtenus, depuis leur condamnation, et dans toute l'Europe, les livres brûlés à Genève (2),

(1) Le *Sentiment des citoyens* (27 décembre 1764). La fureur de Voltaire éclate aussi dans les nombreuses lettres où il parle des *Lettres de la montagne*.

(2) « Il n'y a partout qu'un cri d'indignation contre le Conseil de Genève. » Les ouvrages de Rousseau s'impriment dans tous les pays, se traduisent dans toutes

Rousseau, quittant enfin le terrain de la discussion juridique, élève le débat à sa véritable hauteur en montrant le vrai but et la signification religieuse de la *Profession de foi*.

En se faisant le défenseur du clergé genevois contre d'Alembert, Rousseau avait voulu prouver qu'en prêchant la morale et les devoirs de l'homme et du citoyen, ce clergé gardait l'essentiel et négligeait l'accessoire. Dans *Emile*, en face de l'indifférence religieuse du siècle, il s'est efforcé de montrer aux croyants tous les points primordiaux qui les réunissent, en écartant les points accessoires qui les divisent (1).

Il a choisi pour accomplir sa tentative un moment où l'animosité des partis paraissait suspendue. A qui donc nuisait-il ainsi?

« A qui pouvait déplaire un ouvrage où, sans blâmer, du moins sans exclure personne, on faisait voir qu'au fond tous étaient d'accord; que tant de dissensions ne s'étaient élevées, que tant de sang n'avait été versé que pour des malentendus; que chacun devait rester en repos dans son culte, sans troubler celui des autres; que partout on devait servir Dieu, aimer son prochain, obéir aux lois, et qu'en cela seul consistait l'essence de toute bonne religion? C'était établir à la fois la liberté philosophique et la piété religieuse. »

On n'a pas compris l'inspiration élevée de la *Profession de foi*. Rousseau a été la seule victime de ses bonnes intentions; mais, avant de quitter le terrain religieux, il rend son correspondant supposé attentif à un seul fait encore : la qualité morale, religieuse et civique de ses partisans et celle de ses ennemis, à Genève. Et il fait alors ce magnifique éloge de la bourgeoisie genevoise et des représentants : « Jetez les yeux sur ce qui se passe autour de vous. Quels sont ceux qui me poursuivent, quels sont ceux qui me défendent? Voyez parmi les représentants l'élite de vos citoyens :

les langues (deux traductions simultanées d'*Emile* à Londres); en France, en Allemagne, comme en Angleterre, et même en Italie, on l'aime, on le plaint, on voudrait l'accueillir.

(1) « Considérez l'état religieux de l'Europe au moment où je publiai mon livre, et vous verrez qu'il était plus que probable qu'il serait partout accueilli. La religion, discréditée en tout lieu par la philosophie, avait perdu son ascendant jusque sur le peuple. Les gens d'église, obstinés à l'étayer par son côté faible, avaient laissé miner tout le reste; et l'édifice entier, portant à faux, était prêt à s'écrouler. Les controverses avaient cessé, parce qu'elles n'intéressaient plus personne; et la paix régnait entre les différents partis, parce que nul ne se souciait plus du sien. Pour ôter les mauvaises branches, on avait abattu l'arbre; pour le replanter, il fallait n'y laisser que le tronc. »

Genève en a-t-elle de plus estimables? Je ne veux point parler de mes persécuteurs; à Dieu ne plaise que je souille jamais ma plume et ma cause des traits de la satire! Je laisse sans regret cette arme à mes ennemis. Mais comparez et jugez vous-même. De quel côté sont les mœurs, les vertus, la solide piété, le plus vrai patriotisme? Quoi! j'offense les lois, et leurs plus zélés défenseurs sont les miens! J'attaque le gouvernement, et les meilleurs citoyens m'approuvent! J'attaque la religion, et j'ai pour moi ceux qui ont le plus de religion! Cette seule observation dit tout; elle seule montre mon vrai crime et le vrai sujet de mes disgrâces. Ceux qui me haïssent et m'outragent font mon éloge en dépit d'eux. Leur haine s'explique d'elle-même. Un Genevois peut-il s'y tromper? »

La question de la religion étant ainsi épuisée, la sixième lettre (1) examine, beaucoup plus brièvement, s'il est vrai que Rousseau ait attaqué, ait même tendu à détruire tous les gouvernements. Pour la religion, on expliquait ses griefs. Pour les gouvernements, il n'y a pas le moindre indice de ce qu'on a pu vouloir dire. Le Conseil ne s'est pas expliqué. L'auteur des *Lettres de la campagne* parle simplement de la plus audacieuse critique (et critique n'est pas synonyme de destruction) (2) et s'en tient là.

Comment répondre à des attaques qui ne sont pas motivées? Rousseau ne voit qu'un moyen, c'est de résumer le livre incriminé, le *Contrat social*. Il le résume donc, avec une lumineuse sobriété, et déclare qu'il a « proposé en exemple à l'Europe » la constitution de Genève, qu'il trouvait belle, ramenée à ses vrais principes et préservée des dangers qui la menacent aujourd'hui (3).

Or, ce n'est pas précisément « détruire tous les gouvernements » que de leur proposer pour modèle un Etat existant, avec tous ses principes de gouvernement. Mais c'est là, pourtant, ce qu'on ne

(1) *Œuvres*, t. III, p. 62-67.

(2) « Critiquer ou blâmer quelques lois, n'est pas renverser toutes les lois. Autant vaudrait accuser quelqu'un d'assassiner les malades, lorsqu'il montre les fautes des médecins. »

(3) « Que pensiez-vous, monsieur, en lisant cette analyse courte et fidèle de mon livre? Je le devine. Vous disiez en vous-même : voilà l'histoire du gouvernement de Genève. C'est ce qu'ont dit, à la lecture du même ouvrage, tous ceux qui connaissent votre Constitution... Cette Constitution, toute bonne qu'elle est, n'est pas sans défaut; on pouvait prévenir les altérations qu'elle a souffertes, la garantir du danger qu'elle court aujourd'hui. J'ai prévu ce danger, je l'ai fait entendre, j'indiquais des préservatifs; était-ce la vouloir détruire que de montrer ce qu'il fallait faire pour la maintenir?... Voilà tout mon crime; j'avais tort peut-être; mais si l'amour de la patrie m'aveugla sur cet article, était-ce à elle de m'en punir? »

lui pardonne pas. S'il n'avait proposé qu'un système, on n'aurait rien dit et on aurait relégué le *Contrat social* avec la *République* de Platon, au pays des chimères. Mais il peignait l'Etat genevois idéal, et il contrecarrait ainsi les desseins de ceux qui prétendaient l'altérer à leur propre avantage. De là leur colère (1). Ce n'est pas tout. Rousseau insiste longuement sur un phénomène étrange : « Mon livre attaque tous les gouvernements, et il n'est proscrit par aucun ! Il en établit un seul, il le propose en exemple, et c'est dans celui-là qu'il est brûlé ! »

En fait, « le *Contrat social* n'a été brûlé nulle part qu'à Genève où il n'a pas été imprimé ; le seul magistrat de Genève y a trouvé des principes destructifs de tous les gouvernements. A la vérité, ce magistrat n'a point dit quels étaient ces principes ; en cela, je crois qu'il a fort prudemment fait ».

Quittant ici le ton de l'ironie, Rousseau fait une vibrante apologie de son livre, où, tout en donnant la préférence au gouvernement de son pays, loin de détruire tous les gouvernements, il les a tous établis. Il n'a rejeté aucun gouvernement, il n'en a méprisé aucun. « En les examinant, en les comparant, j'ai tenu la balance, et j'ai calculé les poids ; je n'ai rien fait de plus. » Il a pu traiter avec quelque hardiesse, les discutant par abstraction, des questions de politique. Mais Locke, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, sans parler du lointain Althusius (2), ont traité les mêmes matières et souvent avec au moins autant de liberté. « Tous trois sont nés sous des rois, ont vécu tranquilles et sont morts honorés dans leur pays. Vous savez comment j'ai été traité dans le mien. »

Rousseau, loin de rougir de ces flétrissures, s'en glorifie. Il pense qu'il a bien mérité de son pays, et il termine son apologie personnelle par cette éloquente péroraison : « La conduite du Conseil envers moi m'afflige sans doute, en rompant des nœuds qui m'étaient si chers ; mais peut-elle m'avilir ? Non, elle m'élève, elle me met au rang de ceux qui ont souffert pour la liberté. Mes vives, quoi qu'on fasse, porteront toujours témoignage d'eux-mêmes, et le traitement qu'ils ont reçu ne fera que sauver de

(1) « Je peignais un objet existant et l'on voulait que cet objet changeât de face. Mon livre portait témoignage contre l'attentat qu'on allait faire : voilà ce qu'on m'a pas pardonné. »

(2) ALTHUSEN (ou ALTHUSIUS), juriconsulte hollandais de l'école protestante, professeur de droit, publia, en 1603, sa *Politica methodice digesta*, où il soutient que le peuple est la source de toute autorité, que les rois sont ses mandataires, toujours vocables, et qu'il peut punir de mort s'il juge qu'ils ont mérité cette peine.

l'opprobre ceux qui auront l'honneur d'être brûlés après eux.

Ici s'achève la première partie du livre, où Rousseau, plaidant longuement sa propre cause, a prouvé qu'il n'a attaqué ni la religion ni les gouvernements; que, l'eût-il fait, il n'était pas punissable à Genève; enfin, qu'eût-il été punissable, la seule loi applicable à son cas a été violée dans la procédure suivie contre lui.

Dans la seconde partie (lettres 7, 8 et 9), Rousseau va plaider la cause des représentants. Il exposera, à cet effet, ses idées sur la constitution genevoise et réfutera celles qui ont été émises par l'auteur anonyme des *Lettres de la campagne*.

Dans la septième lettre (1), Rousseau répond à cette question : Qu'est l'état présent du gouvernement de Genève, tel qu'il est fixé par l'Edit de médiation? Il faut distinguer ici l'état de droit qui est la liberté, et l'état de fait, qui est la servitude (2). Souverain en droit, le peuple genevois ne l'est, en fait, que quatre heures par an. Le reste du temps, il est sujet et livré sans réserve à la discrétion d'autrui.

Il est arrivé à Genève ce qui arrive dans tous les Etats démocratiques. Les deux puissances législative et exécutive qui constituent la souveraineté n'en sont pas distinctes d'abord. Plus tard, la puissance exécutive s'en sépare. Elle devient de temporaire (3) permanente, et, comme elle est toujours là, et qu'elle ne peut rendre compte de chacun de ses actes, elle ne rend plus compte que des principaux, puis elle cesse de rendre compte d'aucun.

Insensiblement, elle empiète sur la puissance législative et finit par la dominer. « La puissance exécutive n'est que la force et, où règne la seule force, l'Etat est dissous. Voilà, monsieur, comment périclitent à la fin tous les Etats démocratiques. »

Rousseau trace ici le tableau, très sombre, des empiétements

(1) *Œuvres*, t. III, p. 67-78.

(2) « Des gens de très bon sens vous disent : « Nous sommes le plus libre de tous les peuples »; et d'autres gens de très bon sens vous disent : « Nous vivons sous le plus dur esclavage. » Lesquels ont raison? me demandez-vous. Tous, monsieur, mais à différents égards : une distinction très simple les concilie. Rien n'est plus libre que votre état légitime; rien n'est plus servile que votre état actuel. »

(3) Selon Rousseau, les magistrats sont, dans le principe, des officiers chargés d'une commission, qui, une fois la commission remplie, en rendent compte et rentrent dans la commune égalité. Cette idée du *Contrat social*, il croit la trouver dans les annales de Genève du temps « où vos syndics, simples procureurs établis par la communauté pour vaquer à telle ou telle affaire, lui rendaient compte de leur commission, le chapeau bas, et reentraient à l'instant dans l'ordre des particuliers ». *Œuvres*, t. III, p. 68.

successifs poursuivis, de tout temps et sans relâche, par le Petit Conseil au détriment du Conseil Général, pour lui ôter le pouvoir suprême. Certes, les tentatives d'éclat, les coups d'Etat, ont presque toujours échoué, mais par des efforts modérés et continus, par des changements insensibles et en apparence insignifiants, le Petit Conseil en arrive peu à peu à ses fins. Ainsi, l'autorité des syndics élus par le peuple gêne l'autorité du Conseil. Le Conseil s'efforcera peu à peu de l'affaiblir en l'absorbant. Il le fait avec la complicité des syndics eux-mêmes, qui ne sont pas toujours syndics, mais qui restent toujours conseillers. De même encore, le procureur général qui devrait être l'homme de la loi, c'est-à-dire l'homme du peuple, qui fait la loi, est en fait l'homme du Conseil, car il est choisi dans les hommes apparentés au Conseil et il n'aspire qu'à y entrer lui-même. Maître absolu de sa police intérieure, le Conseil réussit, peu à peu, par petites manœuvres invisibles, à mettre la main sur les tribunaux et à en éliminer les syndics. Alors, quand on proteste contre l'abus illégal des tribunaux sans syndics, c'est le Conseil qui crie à l'innovation!

Rousseau énumère les usurpations du Petit Conseil dans l'époque qui précéda le règlement et l'Edit de médiation de 1738. Il fait un grand éloge de cet acte, qui doit être intégralement maintenu et observé, puis il se livre à un examen critique des principaux articles de ce règlement (articles 1 à 6) et conclut assez sévèrement que ces articles établissent la souveraineté apparente, nominale et décorative des citoyens et le despotisme effectif du Petit Conseil (1). Et cependant, par la garantie qu'il donne aux droits des citoyens, par le contrepoids du droit de représentation qu'il oppose à la puissance oligarchique, l'Edit de médiation a amélioré à bien des égards la situation des bourgeois. C'est ce que Rousseau va montrer dans sa huitième lettre (1).

Les médiateurs, dit Rousseau, étaient pleins de bonne volonté. S'ils ont commis nombre d'erreurs et de contradictions, dont les magistrats tirent avantage, c'est par une connaissance insuffisante des vrais principes d'une constitution démocratique. Ainsi, tandis qu'il fallait limiter les droits des Conseils inférieurs et non ceux du Conseil Général, ils ont fait le contraire. Mais ce n'est pas là une raison suffisante pour soutenir, comme fait l'auteur des *Lettres de la campagne*, que le Petit Conseil est le gouvernement même et garde ainsi tous les droits qu'il n'a pas aliénés. Car le Petit

(1) *Œuvres*, t. III, p. 78-94.

Conseil, sans les syndics élus, n'est pas le gouvernement, comme le prouvent clairement les textes des Edits de 1568, 1707 et 1738. Et, même avec les syndics élus, le gouvernement n'a, selon Rousseau, que les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, et non pas, comme le veut Tronchin, tous les pouvoirs que la loi ne lui ôte pas expressément (1).

Le principal contrepoids — et le contrepoids suffisant — donné par l'Edit de médiation au pouvoir aristocratique des Conseils, est l'article 6 de cet Edit qui consacre le droit de représentation (2). Etudiant ce droit essentiel, Rousseau en examine successivement les principes, la nature, l'étendue et l'exercice.

Posant d'abord les principes, Rousseau établit qu'il n'y a pas de liberté sans lois. Un peuple libre « obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois... Toute condition imposée à chacun par tous ne peut être onéreuse à personne, et la pire des lois vaut encore mieux que le meilleur maître, car tout maître a des préférences et la loi n'en a jamais ». Il faut donc changer aussi peu que possible la loi, et Rousseau fait ici à ses contradicteurs une concession importante, en reconnaissant que le droit négatif, pour autant qu'il rend difficile la modification des lois existantes, est chose bonne et utile (3).

Ce n'est pas à modifier ou à bouleverser la loi que le droit de représentation est destiné. Il sert précisément à rendre la loi « inaltérable » en empêchant la violation de la loi par ceux qui en

(1) Comment expliquer le silence de l'édit sur les pouvoirs du Conseil? L'édit, répond Rousseau, a prévu le pouvoir des syndics, et le Petit Conseil ne peut rien sans les syndics : il était donc superflu de limiter autrement sa puissance.

(2) Rousseau énumère toute une série d'articles de l'Édit de 1738, qui conservent ou rétablissent des droits acquis aux citoyens et qui servent de compensation aux droits des Conseils. Il reproche à Micheli du Crest, « aigri par ses malheurs », d'avoir été injuste pour cet édit, en l'accusant de renverser l'institution fondamentale du gouvernement et de dépouiller les citoyens de tous leurs droits. Mais ces droits, énumérés par les articles 3, 4, 10, 11, 12, 22, 30, 31, 32, 34, 42 et 44 de l'Édit, ne sont garantis que par l'article 6, qui conserve le droit de représentation, « article essentiel, article équipondérant à tous ceux qui vous sont contraires ».

(3) Le passage est assez caractéristique pour qu'on le cite en entier, d'autant qu'il montre encore la loyauté de Rousseau dans la discussion : « Depuis que la Constitution de votre Etat a pris une forme fixe et stable, vos fonctions de législateur sont finies; la sûreté de l'édifice veut qu'on trouve à présent autant d'obstacles pour y toucher qu'il fallait d'abord de facilités pour le construire. Le droit négatif des Conseils pris en ce sens est l'appui de la république; l'article 6 du règlement est clair et précis; je me rends sur ce point aux raisonnements de l'auteur des *Lettres*, je les trouve sans réplique; et quand ce droit, si justement réclamé par vos magistrats, serait contraire à vos intérêts, il faudrait souffrir et vous taire. Des hommes droits ne doivent jamais fermer les yeux à l'évidence, ni disputer contre la vérité. »

ont le dépôt. Cet article seul fait du gouvernement de Genève « le meilleur qui jamais ait existé ». Il confère en effet aux citoyens un droit positif, celui d'empêcher la violation de la loi, et non simplement le droit de se plaindre et d'empocher une réponse sèche-négative. En fait, de par sa nature, le droit de représentation est une conséquence de la souveraineté populaire. Même lorsqu'il ne siège pas en Conseil Général, le citoyen ne cesse pas d'être législateur. Il conserve toujours le droit, et même le devoir, de veiller à l'administration de la loi. « Ainsi, la « représentation » d'un citoyen, ou de plusieurs, « n'est que la déclaration de leur avis sur une matière de leur compétence... Cet avis n'est, à la vérité, que celui d'un particulier ou de plusieurs, mais ces particuliers étant membres du souverain, et pouvant le représenter quelquefois par leur multitude, la raison veut qu'alors on ait égard à leur avis, non comme à une décision, mais comme à une proposition qui la demande, et qui la rend quelquefois nécessaire. »

Les principes et la nature de ce droit ainsi posés, quelle en sera l'étendue? Rousseau distingue ici, et la distinction est des plus importantes, deux réponses à donner, selon l'objet même de la représentation.

La représentation a-t-elle pour objet de faire quelque changement à la loi? Rousseau admet alors en plein le droit négatif des Conseils. Le changement de la loi est toujours chose dangereuse et « surtout dans les petites républiques, où le moindre ébranlement désunit tout ». Le magistrat doit être libre de peser où est l'avantage de l'Etat, et d'empêcher une innovation qu'il jugerait funeste (1).

Mais, s'il s'agit au contraire, par la représentation, de réparer quelque transgression de la loi, la question change complètement d'aspect (2). Le législateur veille, il doit veiller à l'observation de la loi. Cela est de son droit, de son devoir et même de son serment. Il serait contre toute raison, il serait même indécent que le droit négatif du Conseil pût s'étendre jusqu'à refuser de réparer une transgression de la loi. On ne peut pas admettre, en effet, un seul instant que l'article 6 autorise les Conseils à approuver

(1) « La loi a donc très sagement pourvu à ce que l'établissement et même la proposition de pareilles nouveautés ne passât pas sans l'aveu des Conseils; et voilà en quoi doit consister le droit négatif qu'ils réclament et qui, selon moi, leur appartient incontestablement. »

(2) « Il ne s'agit pas ici d'innover; il s'agit, au contraire, d'empêcher qu'on n'innove; il s'agit, non d'établir de nouvelles lois, mais de maintenir les anciennes. »

une violation de la loi. Tout se ramène donc ici à une question de fait : La loi a-t-elle été transgressée ou ne l'a-t-elle pas été? Les citoyens disent qu'elle l'a été : les magistrats le nient. Qui décidera? Les Conseils, répondent les négatifs. « Or, voyez, je vous prie, si l'on peut rien concevoir de moins raisonnable en pareil cas que ce droit négatif qu'ils s'attribuent. On leur dit : Vous avez transgressé la loi. Ils répondent : Nous ne l'avons pas transgressée ; et, devenus ainsi juges suprêmes dans leur propre cause, les voilà justifiés, contre l'évidence, par leur seule affirmation. »

Une pareille décision est inadmissible. Dans le conflit d'opinion entre le magistrat et les représentants, il faut un recours au juge suprême, au souverain qui est, à Genève, le Conseil Général. L'esprit immémorial de la constitution le veut ainsi, et l'Edit de 1707, non supprimé par la médiation, consacre cet usage constant. Quand une violation de la loi est dénoncée, ou bien le Conseil défère aux représentations, ou bien c'est « à la volonté générale de décider, car, dans votre Etat, cette volonté est le juge suprême et l'unique souverain ».

Par malheur, les médiateurs n'ont pas réglé, dans l'Edit de 1738, l'exercice de ce droit, parce qu'ils n'ont pas supposé qu'un tel déni de justice fût possible de la part des magistrats. Ceux-ci s'ingénient maintenant à accumuler mille difficultés imaginaires pour déclarer impossible l'exercice du droit qui les gêne.

Chose grave ! Ne voulant pas reconnaître les moyens légaux et pacifiques, l'auteur des *Lettres de la campagne* admet que, dans les cas extrêmes, le peuple, pour obtenir justice, puisse recourir à la force des armes (1). Rousseau, lui, condamne l'emploi de toute violence, de tout tumulte. Il se félicite même qu'on ait supprimé le « droit des armes », malgré l'extrême modération avec laquelle la bourgeoisie genevoise en usa toujours.

Rousseau lui-même n'a-t-il pas tout sacrifié à la paix civile? Et la bourgeoisie de Genève n'exerce-t-elle pas son droit de représentation avec plus de modestie, de bienséance encore que n'en prescrit la loi?

Après un magnifique éloge de cette bourgeoisie, toujours respectueuse de la loi et du magistrat (2), Rousseau réfute les diffi-

(1) « Tout est permis dans les maux extrêmes. » Voir *Lettres de la campagne*, p. 101 et *passim*.

(2) « Tel est l'esprit de la bourgeoisie de Genève : toujours plutôt en deçà qu'en delà de ses droits, elle est ferme quelquefois ; elle n'est jamais séditieuse. Toujours la loi dans le cœur, toujours le respect du magistrat sous les yeux, dans le temps

cultés, prétendues insurmontables, que soulèverait l'exercice du droit de représentation, et indique deux moyens par lesquels on pourrait le régulariser. Il suffirait, ou bien d'autoriser l'assemblée des « compagnies de bourgeoisie » qui seraient consultées sur la valeur des représentations. En cas affirmatif, le Conseil ferait droit lui-même, ou assemblerait le Conseil Général. Ou bien de rétablir les Conseils périodiques, supprimés en 1712 par l'emploi de la fraude, de la violence, de la surprise et de la terreur, qui ne s'occuperaient que d'examiner les représentations. Si l'on ne veut rien changer au droit public en vigueur, on pourrait renvoyer toute représentation contestée au plus prochain des deux conseils généraux qui ont lieu chaque année pour les élections. Aussi bien, la multiplication des conseils généraux ne serait pas un danger. Jamais, ils ne furent plus nombreux que dans cette Genève du seizième siècle, dont Rousseau trace un brillant et émouvant tableau (1).

La crainte d'indisposer les puissances voisines n'est pas plus fondée et l'histoire est là pour répondre à ce soupçon injurieux (2). Le danger, évoqué par les *Lettres de la campagne*, d'un meneur de crédit, contestant la loi appliquée pour le condamner et qui pourrait séduire le peuple et l'entraîner, n'est pas moins chimérique à Genève.

« Eh ! s'écrie Rousseau, non sans un peu d'amertume ironique dans le dernier trait, qui donc a connu la bourgeoisie de Genève

même où la plus vive indignation devait animer sa colère et où rien ne l'empêchait de la contenter, elle ne s'y livra jamais. Elle fut juste, étant la plus forte : même elle sut pardonner. En eût-on pu dire autant de ses oppresseurs ? On sait le sort qu'ils lui firent éprouver autrefois ; on sait celui qu'ils lui préparaient encore. Tels sont les hommes vraiment dignes de la liberté, parce qu'ils n'en abusent jamais, qu'on charge pourtant de liens et d'entraves comme la plus vile populace. Tels sont les citoyens, les membres du souverain qu'on traite en sujets et plus mal que des sujets mêmes. »

(1) « Lisez, monsieur, les fastes de votre ville durant le seizième siècle... L'histoire de ces mémorables temps est un enchaînement de prodiges. Les tyrans, les voisins, les ennemis, les amis, les sujets, les citoyens, la guerre, la peste, la famine, tout semblait concourir à la perte de cette malheureuse ville. On conçoit à peine comment un Etat déjà formé eût pu échapper à tous ces périls. Non seulement Genève en échappe, mais c'est durant ces crises terribles que se consomme le grand ouvrage de sa législation... »

(2) « Toutes les résolutions des Conseils généraux ont été dans tous les temps aussi pleines de sagesse que de courage ; jamais elles ne furent insolentes, ni lâches ; on y a quelquefois juré de mourir pour la patrie ; mais je défie qu'on m'en cite un seul, même de ceux où le peuple a le plus influé, dans lequel on ait, par étourderie, indisposé les puissances voisines, non plus qu'un seul où l'on ait rampé devant elles. Je ne ferais pas un pareil défi pour tous les arrêtés du Petit Conseil ; mais passons. »

pour un peuple servile, ardent, imitateur, stupide, ennemi de lois, et si prompt à s'enflammer pour les intérêts d'autrui? »

Non, vraiment, ce n'est pas le crédit d'un condamné qui est à craindre, c'est bien plutôt le crédit des familles gouvernantes. Suit un véhément réquisitoire contre le pouvoir envahissant de premières familles (1), toujours unies pour dominer, et cette conclusion sur le droit de représentation :

Il n'y a ni sérieux, ni bonne foi à vouloir empêcher l'exercice « d'un droit sacré, fondamental, confirmé, nécessaire, par des inconvénients chimériques, » tandis qu'au contraire « ce droit enfreint ouvre la porte aux excès de la plus odieuse oligarchie »

Cette oligarchie attente déjà à la liberté des citoyens, en s'arrogeant « le pouvoir de les emprisonner sans restriction ni condition, sans formalité d'aucune espèce, contre la teneur des lois les plus précises, et malgré toutes les protestations » (2). Cette question des emprisonnements illégaux, l'un des griefs les plus importants de la bourgeoisie genevoise contre les Conseils, remplit toute la fin de la huitième lettre, où Rousseau a établi, avec autant de justesse que de force, la nature et l'étendue vraie du droit de représentation.

C'est la fameuse question du « droit négatif » qui remplit la neuvième et dernière lettre de la Montagne (3). Rousseau renonce d'emblée à réfuter ici son adversaire dans le détail.

« Entreprendre un examen suivi des *Lettres de la campagne* serait s'embarquer dans une mer de sophismes. Les saisir, les exposer, serait, selon moi, les réfuter ; mais ils nagent dans un torrent de doctrine, ils en sont si fort inondés, qu'on se noie en voulant les mettre à sec. » Mais il examinera la méthode de raisonnement de son contradicteur, dont le seul et véritable objet, dit-il

(1) « Tout ce qui se fait par brigue et séduction se fait par préférence au profit de ceux qui gouvernent... La ruse, le préjugé, l'intérêt, la crainte, l'espoir, la vanité, les couleurs spécieuses, un air d'ordre et de subordination, tout est pour des hommes habiles constitués en autorité et versés dans l'art d'abuser le peuple. Quand il s'agit d'opposer l'adresse à l'adresse, ou le crédit au crédit, quel avantage immens n'ont pas dans une petite ville les premières familles, toujours unies pour dominer leurs amis, leurs clients, leurs créatures, tout cela joint à tout le pouvoir des Conseils, pour écraser des particuliers qui oseraient leur faire tête avec des sophismes pour toutes armes ! Voyez autour de vous dans cet instant même. »

(2) « L'explication qu'on ose donner à ces lois est plus insultante encore que la tyrannie qu'on exerce en leur nom. De quels raisonnements on vous paie ! Ce n'est pas assez de vous traiter en esclaves, si l'on ne vous traite encore en enfants ! Rousseau réfute ensuite l'argumentation développée par J.-R. Tronchin dans la deuxième des *Lettres de la campagne*, p. 32-55.

(3) *Œuvres*, t. III, p. 94-108.

est d'établir le prétendu droit négatif dans la plénitude que lui donnent les usurpations du Conseil. Voulant, par un tour d'adresse, donner le change sur le fond de la question, l'auteur des *Lettres de la campagne* use avec une rare habileté de l'art « de réduire en propositions générales un système dont on verrait trop aisément le faible, s'il en faisait toujours l'application ». Il flatte ainsi l'amour-propre du lecteur qui, pour ne pas avouer son ignorance, se laisse aveugler et entraîner : « Et tandis qu'il met ces questions hors de la portée de ceux qu'il veut séduire, il les cajole et les gagne en paraissant les traiter en hommes d'Etat. » D'ailleurs, sur le terrain de l'abstraction pure, tous les points de vue peuvent se soutenir. Rousseau, lui, parle pour le peuple entier, pour lui être utile et non pour le séduire et il lui parle la langue que le peuple parle et peut comprendre (1).

Autre source de confusion. Au lieu de préciser l'idée de ce droit négatif, le procureur général Tronchin la laisse dans le vague, en l'obscurcissant par l'éclat d'exemples historiques pompeux, mais qui ne s'y rapportent nullement ou qui concluent plutôt contre sa thèse.

« On fouille avec érudition dans l'obscurité des siècles ; on vous promène avec faste chez les peuples de l'antiquité ; on vous étale successivement Athènes, Sparte, Rome, Carthage ; on vous jette aux yeux le sable de la Lybie, pour vous empêcher de voir ce qui se passe autour de vous (2). »

S'adressant aux Genevois, Rousseau les adjure de ne point se laisser forger des chaînes par l'amour-propre. « Vous n'êtes ni Romains, ni Spartiates, vous n'êtes pas même Athéniens. Laissez-à ces grands noms qui ne vous vont point. Vous êtes des marchands, des artisans, des bourgeois, toujours occupés de leurs intérêts privés, de leur travail, de leur trafic, de leur gain... »

Rien ne ressemble moins à un peuple inquiet, désœuvré, remuant et qui ait besoin d'être contenu, que la bourgeoisie de Genève. L'histoire politique genevoise montre constamment le Conseil trop ardent dans ses entreprises, la bourgeoisie trop lente dans ses protestations et trop compassée dans ses démarches. Rousseau

(1) « Le sujet de ces Lettres intéresse un peuple entier, composé, dans son plus grand nombre, d'hommes qui ont plus de sens et de jugement que de lecture et d'étude, et qui, pour n'avoir pas le jargon scientifique, n'en sont que plus propres à saisir le vrai dans toute sa simplicité. »

(2) Rousseau montre aussi que le pouvoir royal en Angleterre, avec son droit *вето*, est beaucoup moins absolu que ne serait celui du Petit Conseil avec le droit négatif extensivement interprété.

cite ici toute une série d'exemples historiques qui établissent cette double thèse (1). Arrivant à l'époque actuelle, il flagelle la conduite du Conseil dans l'affaire Pictet (tribunaux irréguliers) dans l'affaire Bardin (confiscation illégale de livres); dans l'affaire du texte des Edits (que le Conseil refuse de communiquer). Il blâme non moins sévèrement les durs refus systématiquement opposés par le Conseil aux demandes les plus raisonnables des représentants, à seule fin d'énerver le droit de représentation en le montrant constamment inutile. Et cependant, les bourgeois toujours éconduits, se taisent, attendent et demeurent en repos (2). Est-ce là l'attitude de gens remuants qu'il faut contenir, dans l'intérêt de l'Etat, par une extension abusive du droit négatif ?

Si des innovations dangereuses sont à craindre pour l'Etat de quel parti faut-il les attendre : de la bourgeoisie pacifique par intérêt ou du parti des magistrats remuants par ambition (3). Il suffit de comparer ces deux partis, entre lesquels Rousseau fait un long parallèle, pour juger lequel doit porter aux lois la première atteinte.

« Et cherchez, en effet, dans votre histoire, si tous les complots ne sont pas toujours venus du côté de la magistrature, et si jamais

(1) Empiètement du Conseil et faiblesse de la bourgeoisie en 1570, 1714, 1721 (sur les impôts), en 1650 (mode de suffrage contraire aux édits), en 1707 (meurtre judiciaire de Pierre Fatio); etc., etc.

(2) Rousseau voit dans la bourgeoisie genevoise « un peuple très peu nombreux, paisible et froid, composé d'hommes laborieux, amateurs du gain, soumis pour leur propre intérêt aux lois et à leurs ministres, tout occupés de leur négoce ou de leurs métiers; tous, égaux par leurs droits et peu distingués par la fortune, n'ont entre eux ni chefs ni clients; tous, tenus par leur commerce, par leur état, par leurs biens, dans une grande dépendance du magistrat, ont à le ménager; tous craignent de lui déplaire; s'ils veulent se mêler des affaires publiques, c'est toujours au préjudice des leurs... Dans tous les temps, cette partie a toujours été l'ordre moyen entre les riches et les pauvres, entre les chefs de l'Etat et la populace. Cet ordre composé d'hommes à peu près égaux... n'est ni assez élevé pour avoir des prétentions, ni assez bas pour n'avoir rien à perdre. Leur grand intérêt... est que les lois soient observées, les magistrats respectés, que la Constitution se soutienne, et que l'Etat soit tranquille... C'est la plus saine partie de la république, la seule qu'on soit assuré ne pouvant, dans sa conduite, se proposer d'autre objet que le bien de tous. »

(3) « De l'autre côté, je vois dans une petite ville, dont les affaires sont au fond très peu de chose, un corps de magistrats indépendant et perpétuel, presque oisif par état, faire sa principale occupation d'un intérêt très grand et très naturel pour ceux qui commandent, c'est d'accroître incessamment son empire... » De quoi se compose donc le parti du Conseil? « De gens qui nagent dans l'opulence et du peuple le plus abject. Est-ce dans ces deux extrêmes, l'un fait pour acheter, l'autre pour vendre, qu'on doit chercher l'amour de la justice et des lois? C'est par eux toujours que l'Etat dégénère; le riche tient la loi dans sa bourse, et le pauvre aime mieux du pain que la liberté. »

les citoyens ont eu recours à la force que lorsqu'il l'a fallu pour s'en garantir. »

Certes, des abus sont possibles de part et d'autre, mais les conséquences n'en sont pas égales. De l'abus du pouvoir naissent des maux sûrs, des maux terribles, sans bornes et sans frein. Les maux qui ne résultent que des abus de la liberté sont des crises passagères vite réparées, puisqu'elles tournent au préjudice du peuple qui en abuse (1). La justice, l'égalité de tous devant la loi, est le premier et le plus grand intérêt de l'Etat. Le citoyen ne veut que les lois et que l'observation des lois. Les chefs, eux, ne veulent des lois que pour se mettre à la place des lois, et ils se servent des droits qu'ils ont pour usurper sans risque les droits qu'ils n'ont pas. Quiconque ose alors défendre la loi qu'ils violent, est traité de séditieux, de rebelle ; il doit périr.

C'est ainsi que le gouvernement genevois peut, s'il le veut, abuser du droit négatif jusqu'à la plus intolérable tyrannie. Mais, dit Tronchin, chacun sait qu'il ne le fera jamais. On le sait trop juste et trop bon pour cela. Rousseau raille d'abord avec une ironie assez fine (2), puis il flagelle, avec une âpre et amère éloquence (3), cette prétention de l'aristocratie genevoise au gouvernement paternel.

Il ne se refuse pas, pour autant, à reconnaître ce qu'il y a de fondé dans les éloges que Tronchin prodigue aux magistrats genevois, et il ajoute : « Que l'intérêt particulier ne me rende point injuste... Votre magistrat est équitable dans les choses indifférentes, je le crois porté même à l'être toujours ; ses places sont peu lucratives ; il rend la justice et ne la vend point ; il est personnelle-

(1) « Disons donc qu'il faut que le gouvernement appartienne au petit nombre, l'inspection sur le gouvernement à la généralité ; et que si, de part ou d'autre, l'abus est inévitable, il vaut encore mieux qu'un peuple soit malheureux par sa faute qu'opprimé sous la main d'autrui. »

(2) « Personne, ose-t-on dire, ne dira que le gouvernement ne soit équitable et doux ; et remarquez que cela se dit en réponse à des représentations où l'on se plaint des injustices et des violences du gouvernement. C'est là, vraiment, ce qu'on peut appeler du beau style ; c'est l'éloquence de Périclès qui, renversé par Thucydide à la lutte, prouvait aux spectateurs que c'était lui qui l'avait terrassé. »

(3) « Ainsi donc, en s'emparant du bien d'autrui sans prétexte, en emprisonnant sans raison les innocents, en flétrissant un citoyen sans l'ouïr, en jugeant illégalement un autre, en protégeant les livres obscènes, en brûlant ceux qui respirent la vertu, en persécutant leurs auteurs, en cachant le vrai texte des lois, ...en exerçant le plus dur despotisme, en détruisant la liberté qu'ils devraient défendre, en opprimant la patrie dont ils devraient être les pères, ces messieurs se font compliment à eux-mêmes sur la grande équité de leurs jugements, ils s'extasient sur la douceur de leur administration, ils affirment avec confiance que tout le monde est de leur avis sur ce point. »

ment intègre, désintéressé, et je sais que, dans ce Conseil si despotique, il règne encore de la droiture et des vertus. »

Seulement, ces magistrats si intègres, si désintéressés personnellement, veulent devenir les maîtres absolus de l'Etat, et malheur à qui osera, contre eux, recourir aux lois et réclamer la liberté (1). Rousseau trace ici un sombre, un tragique tableau de l'avenir que réserve aux citoyens cette tyrannie absolue, bien plus effroyable dans un petit pays que dans un grand royaume (2).

Il résume ensuite à grands traits, et avec un relief saisissant la thèse politique qu'il a développée, ou mieux, le tableau qu'il a peint dans ses *Lettres* de la situation actuelle de l'Etat genevois. Quant à la voie à suivre pour sortir de cet état de choses, Rousseau ne l'indiquera pas. Il ne semble pas trop goûter ce recours à la force que J.-R. Tronchin admettait dans les cas extrêmes. Peut-être faudrait-il pour sauvegarder le droit de représentation recourir à la garantie des médiateurs? Mais Rousseau sent encore « son cœur patriote » gémir à la pensée d'une telle solution. Les *Lettres de la montagne* concluent par un appel assez vague à l'union des bourgeois et je pense aussi à leur action pacifique mais énergique et unanime (3). La dernière lettre finit par ces mots :

« Voilà mon avis, monsieur, et je finis par où j'ai commencé »

(1) « Le vrai chemin de la tyrannie n'est point d'attaquer directement le bien public; ce serait réveiller tout le monde pour le défendre : mais c'est d'attaquer successivement tous ses défenseurs et d'effrayer quiconque oserait encore aspirer à l'être. »

(2) « Vous ne pourrez faire un pas sans sentir le poids de vos fers. Les parents, les amis, les protégés, les espions de vos maîtres seront plus vos maîtres qu'eux-mêmes; vous n'oserez ni défendre vos droits, ni réclamer votre bien, crainte de vous faire des ennemis; les recoins les plus obscurs ne pourront vous dérober à la tyrannie; il faudra nécessairement en être satellite ou victime. Vous sentirez à la fois l'oppression politique et le civil; à peine oserez-vous respirer en liberté. Voilà, monsieur, où doit naturellement vous mener l'usage du droit négatif, tel que le Conseil s'en l'arroe. »

(3) « Que la certitude de ne pouvoir tomber plus bas que vous n'êtes doit vous rendre fermes dans vos démarches! Mais soyez sûrs que vous ne sortirez point de l'abîme tant que vous serez divisés, tant que les uns voudront agir et les autres rester tranquilles. » Et, plus loin : « Délibérez avec vos concitoyens et ne comptez que sur les voix qu'après les avoir pesées. Défiez-vous de la turbulente jeunesse, de l'opulence insolente et de l'indigence vénale : nul salutaire conseil ne peut venir de ces côtés-là. Consultez ceux qu'une honnête médiocrité garantit des séductions de l'ambition et de la misère; ceux dont une honorable vieillesse couronne une vie sans reproche; ceux qu'une longue expérience a versés dans les affaires publiques; ceux qui, sans ambition dans l'Etat, n'y veulent d'autre rang que celui de citoyens... Mais surtout réunissez-vous tous. Vous êtes perdus sans ressource si vous restez divisés. »

En vous obéissant, j'ai rempli mon dernier devoir envers la patrie. Maintenant, je prends congé de ceux qui l'habitent ; il ne leur reste aucun mal à me faire, et je ne puis plus leur faire aucun bien. »

C'est sur ce trait douloureusement personnel que s'achève l'œuvre dont le succès retentissant fit triompher, dans l'opinion européenne, la cause de Rousseau en lutte avec la Genève officielle.

Les *Lettres de la montagne* sont peut-être l'œuvre la plus genevoise de Jean-Jacques Rousseau. Le sujet en est exclusivement genevois, puisqu'il s'agit en somme d'une discussion de droit public genevois. L'auteur est un citoyen genevois qui, à la fois, revendique son droit personnel et se préoccupe du sort actuel de sa patrie et de l'avenir qui lui est réservé. Genevois aussi le don et le goût de la polémique que Rousseau s'est reconnus dans une lettre à Moultoy, qu'il a révélés déjà à maintes reprises, mais qui s'affirment ici plus nettement, par l'âpre volupté qu'il semble éprouver à discuter et par sa ténacité acharnée à avoir le dernier mot, deux traits essentiels de la mentalité genevoise.

Au don naturel du raisonnement dialectique et de l'opiniâtre combativité, Rousseau joint une ironie railleuse, tantôt fine et tantôt amère, une éloquence qui émeut l'esprit et une passion concentrée qui enflamme le tout. Tous ces dons réunis — et, dans le dernier, Rousseau lui-même reconnaissait un trait genevois — font de lui un polémiste incomparable. L'impression générale est celle d'une force irrésistible qui vous saisit, vous étreint et vous domine. Le lecteur est d'abord ému, séduit, conquis par l'apologie personnelle de Rousseau, injustement et illégalement condamné, puis il est bien vite emporté et finalement subjugué par la puissance, qu'aucun autre écrivain peut-être n'a atteinte en français, de cette passion raisonnante ou de cette raison passionnée, qui entraîne tout avec elle, quand elle passe de la défense à l'offensive. Cette polémique ne se contente pas, comme elle d'un Voltaire, de bafouer l'adversaire et de le couvrir de ridicule à force d'esprit et d'impertinence. Elle prend au sérieux ses arguments qu'elle combat. Elle les expose, les discute, les réfute point par point, et pied à pied, avec une conscience, une précision, parfois une minutie, qui trahissent le protestant et horloger.

Cette polémique-là ne laisse rien au hasard, elle veille sans cesse à la riposte et s'efforce toujours de ne donner, par son attaque, aucune prise à la contre-attaque de l'adversaire. De fait, les

Lettres de la montagne sont peut-être le livre le plus composé, le plus voulu, le plus calculé qu'ait écrit Rousseau. Sa dialectique est si serrée qu'elle laisse peu de place à la réplique du plus subtil dialecticien.

Enfin, et c'est là ce qui explique le retentissant succès du livre hors de Genève, le génie de l'orateur et du penseur fait souvent éclater le cadre étroit de la question personnelle et locale débattue par les *Lettres*. Il entraîne alors et soulève l'esprit du lecteur vers les plus hauts sommets de la pensée, soit qu'il trace le programme magnifique d'un christianisme éclairé et affranchi, soit qu'il donne pour base à la démocratie de l'avenir le principe de justice et de liberté qu'il ose proclamer supérieur à tout autre.

Mais, si le génie de Rousseau déborde ainsi le cadre genevois de son ouvrage, la lecture attentive des *Lettres de la montagne* nous a montré aussi combien cette lutte même avec la Genève officielle a replongé Rousseau dans ses origines et dans son milieu genevois. Les études historiques, les recherches de droit public, les travaux d'ordre religieux et ecclésiastique, auxquels il a dû se livrer sur Genève pour écrire ces lettres, l'ont contraint à revivre la vie politique et religieuse de la cité dans le passé et dans le présent. Les nécessités de la bataille l'ont forcé à redevenir Genevois et Genevois du peuple, à raisonner, à sentir comme une foule à laquelle il parle et sur laquelle il veut agir. En sorte que ce n'est point un paradoxe de dire que jamais Rousseau n'a été Genevois d'une manière aussi intense et aussi complète qu'à ce moment même où il rompait toute attache officielle avec Genève et prenait congé à jamais de la cité de ses pères.

CHAPITRE III

LA RUPTURE (1765)

- I. Impression produite à Genève. — Un pamphlet de Voltaire : le *Sentiment des citoyens* (27 décembre 1764). — Suite de la lutte politique. — *Réponse des bourgeois*. — Election du 6 janvier 1765. — Manœuvres politiques. — Rousseau, dégoûté de Genève, renonce à la lutte. — Rupture avec les représentants et avec la politique genevoise.
- II. Chassé de Suisse, Rousseau garde des souvenirs et des sentiments genevois. — Esquisse de sa vie errante et de ses dernières années (1765-1778). — Mort de Rousseau, 2 juillet 1778. — Place de Genève dans cette fin de vie. — Attitude conciliante et patriotique dans les troubles politiques genevois. — Idées genevoises et suisses dans les dernières œuvres. — Souvenirs de son enfance genevoise et du pays suisse. — Le lac. — Le chant du cygne.

I

Il est très probable qu'en prenant congé de sa patrie et de ses concitoyens, dans la dernière phrase de la dernière des *Lettres écrites de la montagne*, Rousseau ne pensait pas être aussi bon prophète qu'il le fut en réalité. La suite des événements explique comment cet adieu figuré s'accomplit au pied de la lettre et comment se consumma la rupture définitive entre Genève et le plus illustre de ses fils. Il faut donc esquisser brièvement les faits qui suivirent l'arrivée des *Lettres de la montagne* à Genève (décembre 1764).

Rousseau lui-même a marqué, à deux reprises (1), l'impression produite à Genève par l'apparition des terribles lettres. Ce fut,

(1) Dans les *Confessions*, l. XII, et dans la *Déclaration relative à M. Vernes* (1765) : « A la première apparition du livre, tout le monde gardait le silence. Le Conseil n'avait point encore délibéré sur ce qu'il y avait à faire ; tous ses clients se taisaient à son imitation. La bourgeoisie elle-même, qui ne voulait pas se commettre, attendait, pour avouer ou désavouer l'ouvrage, qu'elle eût vu comment le prendraient les magistrats. Il n'y avait pas d'exemple à Genève que personne eût osé dire ainsi la vérité sans détour. Un des partis était confondu, l'autre effrayé ; tous attendaient dans le plus profond silence... » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 384.

dans les deux partis, un silence profond, une stupeur complète. La fureur du Conseil, qui se sent écrasé devant l'opinion européenne, reste d'abord muette. Les bourgeois, qui se sentent vainqueurs, se taisent épouvantés à la seule pensée qu'on ait osé crier si haut la vérité. Instinctivement, ils se jugent presque trop vengés ; ils tremblent presque, consternés par le vent de tempête qu'ils ont eux-mêmes soufflé dans leurs représentations. Au premier moment, tout se tait, du moins publiquement et officiellement. Le Conseil a une velléité de sévir, mais il y renonce bientôt, le Consistoire refusant de lui dénoncer le livre. Les représentants attendent de voir l'effet produit par leur propre *Réponse aux Lettres de la campagne*, qui paraîtra le 1^{er} janvier 1765.

Pendant, dans le particulier, les amis de Rousseau approuvent, applaudissent, exultent. Le brave Moulto, offensé par une lettre très dure de Rousseau et brouillé avec lui depuis plus d'un an, revient à son maître avec des spasmes d'enthousiasme emphatique et sincère (1). Rousseau, bon prince, lui accorde sa grâce, mais il voudrait le voir rompre définitivement avec l'état ecclésiastique et avec Genève. Le temps du partage est fini : « Il faut être tout à fait comme les autres ou tout à fait comme soi (2). » Charles Pictet témoigne publiquement son approbation pour les *Lettres* et sa sympathie pour Rousseau, qui le remercie de cette attitude courageuse. Le sage Abauzit répond ironiquement à quelqu'un qui trouve que Rousseau a traité durement les magistrats : « Pensaient-ils qu'il leur devait des compliments ? » Il persifle un des auteurs des *Lettres de la campagne*, P.-H. Mallet, l'historiographe des rois de Danemark. Il fait dire à Rousseau qu'il lit et relit ses *Lettres* avec le plus vif plaisir, qu'il pense sur tout comme lui et que ce livre « doit intéresser en tout pays les hommes libres (3) ». Les témoignages d'approbation affluent des Genevois établis à l'étranger et des étrangers qui s'intéressent aux choses de Genève. Le professeur Allamand, de Leyde, mande à Bonnet que l'apologie de Rousseau lui paraît « sans réplique »

(1) Moulto à Rousseau, 23 décembre 1764 : « J'ai lu votre livre ; ce sont les gémissements d'un héros, ils ont brisé mon âme... C'est à l'Europe à prononcer à présent ; si elle vous absout, que répondront-ils?... Genève même, qui vous rejette, Genève un jour s'honorera de vous, et nos descendants la verront pleurant sur votre mausolée, et détournant les yeux d'un bûcher, offrir à l'instruction de l'univers cette inscription gravée à ses pieds : *Luget et monet*. Cette prophétie est aussi sûre que votre gloire ; que ne puis-je rapprocher les temps ? » STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 113.

(2) Rousseau à Moulto, 7 janvier 1765. *Œuvres*, t. IV, p. 523.

(3) Moulto à Rousseau, 30 janvier 1765. STRECKEISEN, t. I^{er}, p. 115.

et « que c'est le jugement que tout le monde en porte en Hollande ».

De leur côté, les ennemis genevois de Rousseau écument de fureur. Leur rage impuissante s'exhale dans leurs lettres en termes presque identiques. Charles Bonnet et le docteur Tronchin se rencontrent pour n'appeler plus Rousseau que « l'incendiaire ». Le pieux docteur ajoute que Jean-Jacques est « un démon plus démon que les démons », un « scélérat », juste objet « du mépris et de la haine publique », qui cache « sa face catilinaire » sous un « masque de vertu », « le plus coquin des hommes et le plus fou », un « fripon », un « charlatan de vertu (1) ». Charles Bonnet crie son indignation à tous ses correspondants étrangers contre cette infâme vengeance, contre cet écrivain virulent, qui choque tous les principes de la belle morale dont il fait profession, contre cet hypocrite enfin démasqué. Et comme ses correspondants protestants donnent volontiers raison à Rousseau contre le Conseil et les pasteurs, le pauvre philosophe de Genthod en arrive à épancher son cœur dans le sein du Père Gerdil, barnabite de Turin, qu'il supplie de réfuter les *Lettres de la montagne*, comme il a déjà si victorieusement réfuté les idées de Rousseau sur l'éducation (2).

Des lettres d'injures, anonymes ou signées, parviennent de Genève à Môtiers. Mme Saladin fait circuler en ville une lettre que lui adresse l'abbé de Mably, violemment dénigrante pour Rousseau. Les ministres, si malmenés par les *Lettres*, fourbissent leurs rogues réfutations. La vanité ulcérée du malheureux Vernes se donne en spectacle à la ville (3). Et froidement, méchamment, le pasteur Jean Sarasin, inlassable dans sa haine, dénonce Rousseau et ses *Lettres* à la vindicte des pasteurs de Neuchâtel (4).

(1) Lettres de Tronchin à Mme Necker (18 février 1765) et à son fils (janvier-mars 1765), dans Henry TRONCHIN, *Théodore Tronchin*, p. 285-288, *passim*.

(2) Lettres de Bonnet à Haller (7 janvier 1765); au professeur Allamand (19 février); au P. Gerdil, barnabite (14 mars). Publiées par Eugène RITTER, dans *Etrennes chrétiennes*, 1893, p. 216-219.

(3) « C'était au milieu de cette inquiète tranquillité que le seul M. Vernes, élevant sa voix et ses cris, s'efforçait d'entraîner par son exemple le public, qu'il ne faisait qu'étonner. Comme il criait seul, tout le monde l'entendit... Toutes les lettres qui m'en vinrent (de Genève) dans ce temps-là sont pleines de ces expressions : Vernes est hors de lui... Vernes ne se possède pas. La fureur de Vernes est au delà de toute idée. Le dernier qui m'en parla m'écrivit : « Vernes, dans ses fureurs, est si maladroit qu'il n'épargne pas même votre style : il disait hier que vous écriviez comme un charretier. — Cela peut être, lui dit quelqu'un; mais avouez qu'il fouette diablement fort. » *Déclaration*, etc. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 384.

(4) Voir ses lettres au pasteur de Montmollin, dès le 4 janvier 1765, dans F. BERTHOUD, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin* (1762-1765), p. 132-191.

Mais, tandis que tous ces honnêtes gens s'agitent pour réfuter Rousseau ou le molester dans sa retraite, une attaque perfide autrement redoutable que toutes les lettres privées et que toutes les réfutations politiques ou théologiques, vient surprendre Jean Jacques dans les derniers jours de l'année 1764.

Le 27 décembre, en effet, paraissait à Genève un petit libelle de huit pages intitulé : *Sentiment des citoyens* (1). L'auteur est censé être un citoyen genevois, outré des attaques dirigées par les *Lettres de la montagne* contre les magistrats et surtout contre les pasteurs de Genève, et qui prend leur défense contre Rousseau. Il est démontré aujourd'hui que l'auteur de cet ignoble libelle est Voltaire (2). Furieux de la spirituelle parodie de sa manière que Rousseau s'était permis de faire dans un passage de sa cinquième lettre, où il le désignait clairement comme l'auteur du *Sermon des cinquante*, Voltaire n'hésita pas, pour se venger atrocement, à écrire ce pamphlet aussi bas de forme que d'inspiration (3).

Pour l'anonyme qui est censé exprimer le sentiment des citoyens Rousseau est un fou furieux : « On a pitié d'un fou, mais quand la démence devient fureur, on le lie (4). »

Il faut approuver pleinement la condamnation trop douce portée par nos magistrats contre des livres « qui alarment les mœurs, que les honnêtes gens méprisent et que la piété condamne ». Mais Rousseau ne s'en est pas tenu là. « Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée, quand il ose publier un nouveau libelle, dans lequel il outrage avec fureur la religion chrétienne, la réformation qu'il professe, tous les ministres du Saint Evangile et tous les corps de l'Etat? La démence ne peut plus servir d'excuse quand elle fait commettre des crimes. » En effet, Rousseau a insulté Jésus-Christ ; il a imprimé que l'Evangile est un livre scandaleux ; il s'est, dans son orgueil, comparé à Jésus-Christ et il a réclamé une statue ; il a tourné en ridicule les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la religion et il a outragé les ministres de son

(1) RIVOIRE, *Bibliographie*, n° 791.

(2) DESNOIRESTERRES, *Voltaire et Rousseau*, p. 352-353.

(3) Sa colère furibonde s'exhale dans ses lettres de ce moment où il traite Rousseau de traître à la philosophie, de bâtard du chien de Diogène, de serpent, de délateur, de calomniateur, etc.

(4) « Nous avons plaint J.-J. Rousseau, ci-devant citoyen de notre ville, tant qu'il s'est borné, dans Paris, au malheureux métier d'un bouffon qui recevait des applaudissements à l'Opéra et qu'on prostituait marchant à quatre pattes sur le théâtre de la Comédie... Nous avons pardonné à ses romans, dans lesquels la décence et la pudeur sont aussi peu ménagées que le bon sens. »

Saint Evangile, nos pasteurs dont la plupart sont nos parents, nos amis, et quelquefois nos consolateurs ! Et quel est le calomniateur qui les traite ainsi ?

« Est-ce un savant qui dispute contre des savants ? Non, c'est l'auteur d'un opéra et de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux ? Nous avouons avec douleur et en rougissant que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches et qui, déguisé en saltimbanque, traîne avec lui, de village en village et de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère, et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital, en rejetant les soins qu'une personne charitable voulait avoir d'eux, et en abjurant tous les sentiments de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur et de la religion (1) ? » Et voilà l'homme qui ose donner des conseils à nos citoyens, qui voudrait bouleverser notre ville parce qu'il y a été « repris de justice », et que nous nous égorgeons parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris et à Genève ?

« S'il a cru, conclut le libelle, que nous tirerions l'épée pour le roman d'*Emile*, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules et de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux. »

Rousseau reçut le 31 décembre, à Môtiers, ce pamphlet haineux qui, parmi beaucoup d'accusations purement calomnieuses, en contenait une, la plus grave, que sa conscience ne pouvait dénier. Immédiatement, et malgré quelques traits tout voltairiens du pamphlet, il crut reconnaître Vernes et rien ne put le faire démordre de cette idée. Le 6 janvier 1765, il écrit à Paris au libraire Duchesne pour lui ordonner de réimprimer immédiatement le pamphlet avec quelques notes de lui dirigées contre Vernes. Le libelle parut ainsi annoté et précédé de la lettre de Rousseau à Duchesne où Vernes est dénoncé comme l'auteur probable du libelle (2). Le

(1) Rousseau put traiter justement les premières accusations — maladie honteuse, déguisement, mère Levasseur tuée — d'ineptes et infâmes calomnies. Il ne put dénier la dernière, *exposer* ses enfants, qu'en jouant sur les mots. Rousseau n'a pas « exposé ses enfants » à la porte d'aucun hôpital. Il les a remis, en effet, à l'administrateur des enfants trouvés. La défense est faible, mais la situation était difficile, et, dès qu'il ne voulait pas tout avouer, comme il le fit dans les *Confessions*, Rousseau en était réduit à mentir, ou, ce qui revient au même, à équivoquer sur les mots.

(2) *Réponse aux Lettres écrites de la montagne*, publiée à Genève sous ce titre : *Sentiment des citoyens*. A Genève ; et se trouve à Paris chez Duchesne, libraire

malheureux ministre, injustement soupçonné et accusé, poussa les hauts cris, et une longue controverse, que nous renonçons à analyser ici, remplit le mois de février 1765 et aboutit, en mars, à la *Déclaration relative à M. Vernes* (1), où Rousseau, tout en reconnaissant qu'il a eu tort d'attribuer publiquement ce libelle au pasteur Vernes, affirme de plus fort sa persuasion que Vernes en est l'auteur et s'offre à lui faire toute réparation si un tiers impartial, le Conseil de Genève, déclare simplement après enquête que M. Vernes n'est pas l'auteur du *Sentiment des citoyens* (2).

De l'aveu même de Rousseau, l'ignoble factum ne souleva d'abord à Genève et à Paris qu'une vive indignation contre son auteur anonyme. Il ne nuisit à Jean-Jacques que dans l'esprit des femmes de Môtiers (3).

A Genève, les citoyens témoignèrent leur indignation en brûlant solennellement le pamphlet (4), et il semble que les partisans du Conseil n'aient pas été beaucoup plus fiers du factum qui prétendait venir à l'appui de leur cause. Cependant, malgré cet accueil, malgré la crânerie avec laquelle Rousseau tint tête à l'attaque, il est difficile de penser que le virulent pamphlet, révélant au public la tare secrète de sa vie, n'ait pas affaibli la situation morale de Rousseau dans l'opinion. Il n'est pas impossible que cette brutale agression ait diminué son assurance dans le combat et son ardeur pour la polémique publique. C'est, en effet, vers ce temps-là que Rousseau affichera une indifférence toujours plus grande pour les choses de Genève, et bientôt un détachement complet. Malgré les apparences, le coup perfide de Voltaire a porté.

rue Saint-Jacques... 1765, 22 pages in-8°. Voir RIVOIRE, *Bibliographie*, n° 796.

(1) Sur le conseil de du Peyrou, Rousseau renonça à publier cette *Déclaration*. Après sa mort, en 1790, du Peyrou la publia à Neuchâtel, avec des notes justificatives du pasteur Vernes. Le texte de ce mémoire se trouve dans *Œuvres*, t. I^{er}, p. 377-390. Voir aussi *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 335.

(2) Cette déclaration reste des plus instructives, en nous montrant comment, par une argumentation impeccable et pressante, le dialecticien Rousseau peut arriver à nous faire considérer comme vraie, et cela en toute bonne foi, une chose qui est, aujourd'hui, démontrée absolument fausse. En lisant ce mémoire, on arrive à être aussi persuadé que Jean-Jacques, non seulement que Vernes est l'auteur du libelle, mais encore que Voltaire ne peut y être pour rien.

(3) Rousseau à du Peyrou, 14 février 1765. *Œuvres*, t. IV, p. 539.

(4) Ils le constatent dans le *post-scriptum* de leur *Réponse aux Lettres écrites de la campagne* (1^{er} janvier 1765), p. 316 : Les citoyens jugent au-dessous d'eux de désavouer la brochure de 8 pages qui vient de paraître sous le titre de *Sentiment des citoyens*. « Conformément à l'article 3 du titre XI de l'Édit, ils l'ont jeté au feu comme un infâme libelle. » Voir aussi *Registres du Conseil* du 31 décembre 1764.

Les événements politiques, auxquels il nous faut maintenant arriver, achevèrent l'œuvre de détachement, on peut bien dire de dégoût, commencée peut-être par le *Sentiment des citoyens*.

Pendant que Rousseau préparait dans le secret ses *Lettres de la montagne*, les citoyens représentants, on s'en souvient, élaboraient de leur côté une réponse aux *Lettres de la campagne*, dont ils s'efforcèrent d'entretenir Jean-Jacques dans l'entrevue de Thonon, en août 1764. Ce gros mémoire (1) parut à Genève le 1^{er} janvier 1765, suivi, le dernier jour du mois, par une *Addition*, attribuée à P. Mouchon ou à De Luc, qui contient « un examen analytique du droit négatif (2) ». La réponse elle-même se divise en quatre chapitres répondant chacun à une ou plusieurs *Lettres de la campagne*. Le premier chapitre seul se rapporte directement à Rousseau. Le jugement rendu contre les livres et contre la personne de Rousseau est-il légal ou illégal? C'est la seule question qui semble intéresser les bourgeois représentants. Ils argumentent à perte de vue sur l'article 88 de l'*Ordonnance ecclésiastique* pour établir l'illégalité de la procédure suivie contre Rousseau. Ils comparent, en terminant, les livres condamnés le 14 juin 1762 et ceux que l'on tolère à Genève. Les autres chapitres traitent successivement des emprisonnements arbitraires ou irréguliers; des tribunaux sans syndics; enfin, du droit de représentation et des empiétements commis par le Petit Conseil au détriment du Conseil des CC et surtout du Conseil général des citoyens.

Cette dissertation de droit public (3), massive à force de solidité, consciencieuse jusqu'à la minutie la plus pointilleuse, plus ergoteuse dans le détail que brillante par les idées générales, d'un ton souvent prudhommeque dans sa solennité emphatique et compassée, enchantait la bourgeoisie genevoise, bien plus que n'avait pu le faire la dialectique éloquente ou l'ironie passionnée des *Lettres de la montagne*. Cette bourgeoisie y retrouvait le produit authentique et comme le poinçon de son esprit. On cria au chef-d'œuvre et Rousseau lui-même dut faire chorus (4). Et l'on se crut sûr de la victoire.

(1) *Réponse aux Lettres écrites de la campagne*, 1764, 316 pages, in-8°. Cf. RIVOIRE, *Bibliographie*, n° 794.

(2) xxx pages, in-8°. *Ibid.*, n° 798.

(3) Les représentants citent avec complaisance Montesquieu, le chancelier d'Aguesseau, Vattel et Burlamaqui.

(4) Rousseau à d'Ivernois, 7 janvier 1765 : « Cet ouvrage est excellent et doit être en tout temps le manuel des citoyens. Voilà, monsieur, le ton respectueux, mais ferme et noble, qu'il faut toujours prendre, au lieu du ton craintif et rampant

Il s'agissait, en effet, le 6 janvier suivant, de « ramener le Sénat (Petit Conseil) à des sentiments républicains en lui témoignant le mécontentement de la généralité par le refus d'élire les syndics ». Très frappé de cette menace, extrêmement blessé par la *Réponse* qu'il regardait comme plus dangereuse que les *Lettres de la montagne* elles-mêmes (1), le parti gouvernant fit des efforts inouïs pour éviter cette grève des électeurs, pour se soustraire à cette résistance passive qui pouvait, selon lui, aboutir à l'anarchie. Non content de démontrer au peuple les suites funestes de sa résolution, on lui prodigua, avant l'élection, les promesses et les engagements de « redresser » ses principaux griefs. Les gouvernants réussirent ainsi à entraîner au vote le gros des électeurs, mais le résultat de l'élection fut peu flatteur pour les élus. Le 6 janvier 1765, sur 1 350 électeurs votants, les candidats Turrettini, Gallatin, Buisson et Jallabert ne furent élus syndics que par un nombre de voix variant de 681 à 781 (2). La partie était donc gagnée, mais sans gloire, et, avant de songer à rétablir la concorde comme l'y invitait la Vénérable Compagnie, le Conseil voulut venger son honneur blessé, moins encore par cette élection humiliante que par les écrits agressifs dont elle était le résultat. Voici ce qu'il imagina :

Après plusieurs séances de délibérations, il décida de convoquer le Conseil des CC (Grand Conseil) et de lui déclarer que « déshonoré et flétri par les accusations les plus graves, il était prêt à remettre l'administration en des mains plus heureuses, si les citoyens ne venaient pas déclarer qu'ils le regardaient comme une assemblée de bons et fidèles magistrats ». C'était, après la grève des électeurs, la grève conditionnelle des élus. Et c'était surtout, il faut le dire, une comédie politique destinée à effrayer les citoyens paisibles pour les amener à se contenter de très faibles concessions.

Vivement combattue dans le Petit Conseil lui-même, cette étrange proposition, sans exemple dans notre histoire, ne fut adoptée que sous une forme très vague, pour être présentée au

dont on n'osait sortir autrefois, mais il ne faut jamais passer au delà... » *Œuvres*, t. IV, p. 523.

(1) « De tous les ouvrages qui parurent pendant les troubles, ce fut celui qui fit le plus de peine au Sénat... Il fut entre autres vivement blessé de ce trait : « Le Petit Conseil agit rarement par ignorance : s'il donne lieu à des griefs fondés, c'est qu'il le veut bien. » D'IVERNOIS, *Tableau historique*, p. 131. Pour tout ce qui suit, voir le même ouvrage, p. 132-135.

(2) RIVOIRE, *Bibliographie*, n° 795.

Conseil des CC le 6 février 1765. Pour la faire accepter du peuple le Petit Conseil comptait sur l'esprit conservateur et paisible de la bourgeoisie genevoise. Il ne se trompait qu'à demi. Placés par ce « coup de théâtre », dans l'alternative de faire la démarche demandée, c'est-à-dire de paraître céder, ou de refuser cette démarche, et de « plonger l'Etat dans l'anarchie », les représentants suivirent l'avis des plus timides. Et comme, le jour même où le Grand Conseil était saisi de la proposition du Petit Conseil, les représentants préparaient une nouvelle représentation, ils se décidèrent sur-le-champ, le 7 février 1765, à y joindre la déclaration de confiance que demandait le gouvernement (1), mais en maintenant d'autre part le plein de leurs griefs et de leurs revendications. Or, détail typique, et qui fut douloureusement sensible à Rousseau (2), ils ne se référaient, pour formuler ou motiver leurs réclamations, qu'à leur représentation du 8 août 1763 et à leur propre *Réponse aux Lettres de la campagne*, sans même mentionner les *Lettres de la montagne*.

La première demande de cette représentation tend à faire appliquer au cas de Rousseau et de ses livres les articles 80 et 88 de l'*Ordonnance ecclésiastique* et, si le Petit Conseil s'y refuse, à convoquer le Conseil Général pour trancher la question débattue entre le Conseil et les représentants (3). La réponse tardive du Conseil — en date du 16 avril 1765 — fut purement négative sur ce point, comme sur tous les autres (4). Mais, au premier moment, dans la joie délirante d'avoir ainsi provoqué, par ses menaces de démission, la déclaration de confiance des citoyens, le Petit Conseil abusant de sa victoire, lance contre Rousseau, après plus

(1) Avec leur redondance habituelle, les citoyens représentants protestent « de leur respect, de leur gratitude, de leur estime et de leur confiance » pour les magistrats.

(2) *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 330.

(3) Sur ce point, la représentation est tout à fait conforme aux conseils politiques développés par Rousseau dans sa lettre à d'Ivernois, du 17 janvier 1765. *Œuvres*, t. IV, p. 526 : « Demander que le jugement contre moi soit révoqué, c'est demander une chose insupportable pour eux et aussi parfaitement inutile pour vous que pour moi... Mais demander si l'art. 88 de l'*Ordonnance ecclésiastique* ne s'applique pas aux auteurs des livres... c'est exiger une décision très raisonnable... et qui sauve le Conseil de l'affront de l'annuler ouvertement, etc... » Cette lettre remarquable est, avant sa fuite, le dernier acte de la vie politique active de Rousseau.

(4) L'extrait des registres reproduit les arguments connus, en ajoutant ce fait nouveau : « Le Vénérable Consistoire n'a pas hésité de consigner sur ses registres que son avis unanime était que le Magnifique Conseil n'avait donné aucune atteinte à ses droits. » (En jugeant lui-même Rousseau pour avoir dogmatisé.)

de deux mois d'un silence craintif, un manifeste foudroyant, daté du 12 février 1765, et portant ce titre : *Déclaration de nos magnifiques et très honorés Seigneurs Syndics et Conseil* (1).

Distribuée par huissiers aux membres des CC et par le bedeau aux membres de la Vénérable Compagnie, le 13 février et, en chancellerie, aux citoyens et bourgeois, le 14, ce fut cette déclaration qui, pour les *Lettres de la montagne*, remplaça le bûcher. A la publication de cette « production monstrueuse » de Rousseau a succédé un autre ouvrage : *la Réponse des citoyens aux Lettres de la campagne*, dans lequel on fait au Conseil des reproches les plus injustes. La déclaration lui consacre un paragraphe de blâme sévère, mais modéré dans ses termes. Elle trace ensuite un sombre tableau de l'agitation, de la division des esprits, de la fermentation effrayante produite par ces écrits, malheurs auxquels le Conseil voulut mettre un terme par sa noble démarche, son offre de démission, si les « Enfants de la Patrie » ne lui déclarent pas solennellement leur confiance. La soumission des bourgeois à cette exigence insolite est célébrée en des termes plus emphatiques encore que de coutume (2).

La déclaration rappelle les paroles flatteuses pour le Conseil par où débute la représentation du 7 février et l'effusion de cœur « qui les a accompagnées ». Elle mentionne cette visite de gala où la Vénérable Compagnie est venue protester au Conseil de sa reconnaissance, de son respect, de sa confiance, ce qui fut pour ce Conseil « un nouveau sujet de consolation et de joie ». Puis elle fait, avec l'éloge des ministres, cette dernière sortie, bien violente en vérité pour des magistrats à l'ordinaire si corrects et si froids, si bons chrétiens surtout, contre Rousseau : « Les coups qu'une main accoutumée à ne rien respecter a tenté de porter à la religion, les flétrissures qu'elle voudrait imprimer à notre sainte Réformation, les fausses et indignes couleurs sous lesquelles elle n'a pas craint de représenter ses ministres n'ont pas épuisé leur patience vraiment chrétienne... » La déclaration conclut en exprimant la joie, l'espoir, les promesses paternelles du Conseil, ému des témoignages unanimes de confiance qu'il a reçues, et qui va

(1) Sept pages in-8°. *Signé* : LULLIN. RIVOIRE, n° 805.

(2) « Enfin la Providence a daigné dissiper ce sombre nuage. Que l'ennemi de notre bonheur cherche à discréditer les témoignages que le Conseil s'était rendus lui-même ! Ils ont été hautement justifiés. Les citoyens et bourgeois, instruits de la détermination du Conseil, sont accourus confirmer les assurances qu'ils avaient données en 1763 de leur reconnaissance envers les pères de la patrie. »

chercher avec zèle tous les moyens, compatibles « avec la Constitution », de fixer invariablement cette heureuse confiance (1).

Le texte que nous venons d'analyser montre que Rousseau avait bien retenu, sinon les termes, au moins l'esprit de cette « déclaration » quand il en parle dans les *Confessions* et qu'il raille l'adresse, moins oiseuse encore que burlesque, qu'y déploie le Conseil (2). Cette prière du pharisien a du moins pour nous l'intérêt historique de prouver d'abord que les *Lettres de la montagne* ne furent pas brûlées à Genève comme on l'a beaucoup dit et répété; ensuite, qu'elles avaient profondément exaspéré le Conseil, malgré le silence prudent qu'il sut s'imposer pendant plus de deux mois; enfin, qu'en témoignant, le 7 février 1765, leur confiance au Conseil, les bourgeois avaient été une fois de plus les dupes de leur instinct respectueusement conservateur, de leur excessive déférence pour le patriciat gouvernant. En fait, la bourgeoisie empocha, sans mot dire, le camouflet solennel que Rousseau n'était pas seul à recevoir ainsi du Conseil, et elle ne bougea plus avant d'avoir reçu, à sa dernière représentation, la réponse, purement négative, d'ailleurs, qu'il plut au Conseil de lui faire attendre encore trois mois. Non pas tant par lâcheté, comme le leur reprochera Rousseau (3), que parce qu'en effet les représentants ne furent jamais très enchantés des *Lettres de la montagne*. Car leur esprit genevois, critique et minutieux, les jugea trop générales et éloquents, trop peu pointilleuses d'exactitude et d'ergotage (4).

(1) En fait, ces belles promesses ne furent pas tenues, ou, du moins, n'aboutirent à aucun résultat. D'IVERNOIS, *ouvr. cit.*, p. 136-137.

(2) « Le Petit Conseil, excité par le résident de France, et dirigé par le procureur général, donna une déclaration sur mon ouvrage, par laquelle, avec les qualifications les plus atroces, il le déclare indigne d'être brûlé par le bourreau, et ajoute, avec une adresse qui tient du burlesque, qu'on ne peut sans se déshonorer y répondre, ni même en faire aucune mention. Je voudrais pouvoir transcrire ici cette curieuse pièce; mais, malheureusement, je ne l'ai pas et ne m'en souviens pas d'un seul mot... Mais ne pouvant répondre aux injures, parce qu'il n'y en avait point, ni aux raisons, parce qu'elles étaient sans réponse, ils prirent le parti de paraître trop courroucés pour vouloir répondre; et il est vrai que s'ils tenaient les arguments invincibles pour des injures, ils devaient se tenir fort injuriés. » *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 330.

(3) « Les représentants, loin de faire aucune plainte sur cette odieuse déclaration, suivirent la route qu'elle leur traçait; et, au lieu de faire trophée des *Lettres de la montagne*, qu'ils voilèrent pour s'en faire un bouclier, ils eurent la lâcheté de se rendre ni honneur ni justice à cet écrit, fait pour leur défense et à leur sollicitation, ni le citer, ni le nommer, quoiqu'ils en tirassent tacitement tous leurs arguments, et que l'exactitude avec laquelle ils ont suivi le conseil par lequel finit cet ouvrage ait été la seule cause de leur salut et de leur victoire. » *Ibid.*

(4) Voir l'écho de ce sentiment dans d'Ivernois, leur historien, qui juge l'ouvrage

Il y a, dans les *Lettres de la montagne*, une flamme de passion, une fougue de génie, qui contredit, en le dépassant, l'esprit raisonnable, gouaillieur, mais toujours positif et méthodique, de l'horloger bourgeois de Genève. Quant à Rousseau lui-même il ne répondit rien à cette suprême agression du Conseil. Il a fait son œuvre; il a dit ce qu'il avait à dire; il a soulagé sa conscience et son ressentiment. Il a vu avec indifférence son livre poursuivi partout, condamné à Berne, brûlé à la Haye, flétri à Paris, menacé du bûcher à Genève (1). Avant même ce dernier affront il est las et dégoûté de ces « rabâcheries genevoises » (2), de ces brûleries stupides, qui lui apparaissent comme des jeux d'enfants (3). La déclaration hostile du Conseil achève de le détacher de Genève, et la torpeur des bourgeois de lui rendre leur cause indifférente (4). Cette résolution d'en finir avec la lutte, avec la politique, avec Genève, s'accroît encore dans la lettre de Rous-

« admirable par ses principes généraux », mais lui reproche de pécher parfois dans les raisonnements de détail. « Rousseau connaissait le tronc de la Constitution mais il n'en avait pas suivi d'assez près tous les rameaux; il manquait de faits particuliers et les Genevois instruits sentent aisément aujourd'hui qu'avec de bons matériaux, il aurait pu faire encore un meilleur ouvrage. » *Tableau historique*, etc. p. 131.

(1) Rousseau à Mme Guyenet, le 6 février 1765 : « Que j'apprenne à ma bonne amie mes bonnes nouvelles. Le 22 janvier on a brûlé mon livre à la Haye; on doit aujourd'hui le brûler à Genève: on le brûlera, j'espère, encore ailleurs. Voilà par le froid qu'il fait, des gens bien brûlants! Que de feux de joie brillent à mon honneur dans l'Europe! » *Œuvres*, t. IV, p. 533.

(2) Rousseau à Coindet, 30 décembre 1764. STRECKEISEN, *Œuvres et correspondance inédites*, p. 416.

(3) Rousseau à du Peyrou, 7 février 1765 : « Au reste, je vous dirai que je sens en moi, depuis quelques jours, une révolution qui m'étonne. Ces derniers événements, qui devaient achever de m'accabler, m'ont, je ne sais comment, rendu tranquille et même assez gai. Il me semble que je donnais trop d'importance à des jeux d'enfants. Il y a dans toutes ces brûleries quelque chose de si niais et de si bête qu'il faut être plus enfant qu'eux pour s'en émouvoir. Ma vie morale est finie... La partie la plus précieuse de moi-même est déjà morte: les hommes ne peuvent plus rien et je ne regarde plus tous ces tas de magistrats si barbares que comme autant de vers qui s'amuse à ronger mon cadavre. » *Œuvres*, t. IV, p. 535.

(4) C'est alors qu'il écrit à Moulou, le 18 février 1765 : « Au lieu de faire tout ce qu'on peut, il suffit de faire tout ce qu'on doit, et cela est fait... Si la bourgeoisie de Genève savait remonter ses principes, épurer ses goûts, prendre des mœurs plus sévères, en livrant ces messieurs à l'avilissement de leurs, elle leur deviendrait encore si respectable, qu'avec leur morgue apparente, ils trembleraient devant elle; et comme les jongleurs de toute espèce et leurs amis ne vivent pas toujours tel changement de circonstances étrangères pourrait les mettre à portée de faire examiner enfin par la justice ce que la seule force décide aujourd'hui. Je vous prie de bien saluer MM. Deluc de ma part et leur dire que je ne puis leur écrire. Comme cela n'est plus nécessaire, ni utile, il n'est pas raisonnable de l'exiger. » *Ibid.* p. 540.

seau à d'Ivernois du 22 février 1765 (1). Elle devient irrévocable et définitive dans cette lettre du 24 février 1765, adressée aux De Luc, qui est un adieu, ou mieux un congé, de Rousseau à la cause des représentants et à la vie publique genevoise (2).

Le brave Moultoy, dégoûté du tour que prennent les affaires de Genève, mal armé d'ailleurs pour la lutte, s'est retiré à Montpellier et ses lettres, si précieuses pour connaître les dessous de cette lutte, nous manquent à partir de cette époque. Rousseau ne se laisse plus détourner par rien de son silence, ni par les lettres de ses amis auxquels il cesse de répondre, ni par les polémiques genevoises qui se prolongent interminables, filandreuses, ramifiées à l'infini, comme les bras lamentables d'un beau fleuve vont se perdre dans les sables de l'estuaire (3), ni même par le flux des réfutations théologiques qui, naguère encore, avaient le don d'exciter sa verve et de déchaîner sa riposte. Vainement, le malheureux J. Vernes, pasteur de Céligny, choisit-il pour répondre aux deux premières *Lettres de la montagne*, où il s'est vu si rudement

(1) « Le tour qu'ont pris vos affaires, messieurs, et les miennes, la persuasion que la vérité ni la justice n'ont plus aucune autorité parmi les hommes. L'ardent désir de me ménager quelques moments de repos sur la fin de ma triste carrière, m'ont fait prendre l'irrévocable résolution de renoncer désormais à tout commerce avec le public, à toute correspondance hors de la plus absolue nécessité, surtout à Genève, et de me ménager quelques douleurs de moins, en ignorant tout ce qui se passe, et à quoi je ne peux plus rien. » *Ibid.*, p. 541.

(2) « Je regarde votre situation comme décidée. Vous êtes trop gens de bien pour pousser les choses à l'extrême, et ne pas préférer la paix à la liberté. Un peuple cesse d'être libre quand les lois ont perdu leur force; mais la vertu ne perd jamais la sienne et l'homme vertueux demeure libre toujours. Voilà, désormais, messieurs, votre ressource : elle est assez grande, assez belle pour vous consoler de tout ce que vous perdez comme citoyens. Pour moi, je prends le seul parti qui me reste et je le prends irrévocablement. Puisque avec des intentions aussi pures, puisque avec tant d'amour pour la justice et pour la vérité, je n'ai fait que du mal sur la terre, je n'en veux plus faire et je me retire au dedans de moi. *Je ne veux plus entendre parler de Genève ni de ce qui s'y passe.* Ici finit notre correspondance. Je vous aimerai toute ma vie, mais je ne vous écrirai plus. » *Ibid.*, p. 542.

(3) En mars et avril 1765 paraissent les *Lettres populaires*, dont le principal auteur est le procureur général Jean-Robert Tronchin, qui n'ose pas s'en prendre à Rousseau et attaque la *Réponse des citoyens*. Il eut pour collaborateurs l'ex-syndic Jean Cramer, l'ex-conseiller J.-L. Du Pan et peut-être l'avocat De Lolme. Voir RIVOIRE, n° 815. Puis vinrent, par ordre chronologique, la *Suite des Lettres populaires*, par Jean Cramer; la *Réponse aux Lettres populaires* (décembre 1765); les *Réflexions d'un citoyen non lettré* sur la réponse précédente, par Tronchin, procureur général; *Malhanasius*, riposte à la précédente, par J.-P. Trembley, avocat, concurrent malheureux de Tronchin; *Robert Covelle au citoyen non lettré*, par Voltaire, etc., etc. La folie brochurière sévit sur la ville jusqu'à l'édit du 11 mai 1768, qui termine, pour un temps, la querelle bafouée par Voltaire dans sa *Guerre civile de Genève* (1768). Toute cette polémique, postérieure à la rupture, est étrangère à Rousseau et nous pouvons nous borner à la mentionner seulement.

étriller, « la forme d'entretiens, qui a quelque chose de plus vivant et de plus animé qu'une simple dissertation ». Rousseau ne daigna prêter aucune attention aux cent quatre-vingt pages de son *Examen* (1). Il ne semble pas même qu'il les ait lues. Vainement le pasteur et professeur D. Claparède, qui avait jadis prêché en chaire contre le *Contrat social*, vient-il à la rescousse de son collègue, pour prouver, à coups d'arguments scolastiques, la nécessité et l'authenticité des miracles que Rousseau mettait en doute dans la troisième de ses lettres (2). Jean-Jacques ne fait pas au compact volume l'honneur de l'ouvrir, et il écrit, le 20 juillet 1765 à d'Ivernois : « Je vous remercie aussi du livre de M. Claparède. Comme mes plantes et mon bilboquet me laissent peu de temps à perdre, je n'ai lu ni ne lirai ce livre, que je crois fort beau. Mais ne m'envoyez plus de tous ces beaux livres, car je vous avoue qu'ils m'ennuient à la mort et que je n'aime pas à m'ennuyer (3). » Une raillerie dédaigneuse et détachée, voilà le dernier mot de Rousseau pour ses anciens alliés, devenus ses adversaires les membres du clergé genevois. Tous les degrés de l'échelle descendante sont parcourus.

La rupture entre Rousseau et Genève est désormais consommée. Jean-Jacques se détache de Genève et rentre en lui-même. Il ne veut plus entendre parler ni de Genève, ni de rien de ce qui s'y passe. Il a rompu toute relation avec les représentants qui l'ont pris au mot dès qu'il leur a proposé de séparer leurs deux causes. Dès lors, comme il le dit lui-même, il ne s'est plus mêlé de leurs affaires que pour les exhorter à la paix, ne doutant pas, s'ils s'obstinaient, qu'ils ne fussent écrasés par la France (4). Il poussera le détachement jusqu'à leur recommander de recourir à l'intervention pacificatrice de Voltaire. Il ne cessera de les encourager aussi souvent que l'occasion lui en sera offerte, et de toutes

(1) *Examen* de ce qui concerne le christianisme, la réformation évangélique, et les ministres de Genève, dans les deux premières lettres de M. J.-J. Rousseau écrites de la montagne, par J. VERNES, pasteur de l'église de Céligny. Un vol. in-8 de vi et 174 pages. Genève, chez Claude Philibert, 1765.

(2) *Considérations sur les miracles de l'Évangile*, pour servir de réponse aux difficultés de M. J.-J. Rousseau dans sa troisième lettre écrite de la montagne, par D. CLAPARÈDE, pasteur et professeur en théologie à Genève. *Eloquio victi re vincimus ipsa*. A Genève, chez Claude Philibert, 1765. Un vol. in-12, de xii et 251 pages.

(3) *Œuvres*, t. IV, p. 562. Rousseau s'occupa moins encore des attaques postérieures des théologiens genevois : Jacob VERNET, *Lettres critiques d'un voyageur anglais* (1766), et *Lettre d'un citoyen* (février 1768), ou Jacob VERNES, *Confidences philosophiques* (1772), roman à thèse apologétique, où la religion naturelle passe un mauvais quart d'heure.

(4) *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 330.

ses forces, à la conciliation et à la concorde. Enfin, en 1768, il recommandera à ses partisans vainqueurs le respect et la soumission aux magistrats. C'est là, comme on l'a dit, « la dernière trace de la part que Rousseau prit aux affaires de sa patrie ».

Mais la patrie elle-même ne s'efface pas d'un cœur genevois, comme était celui de Rousseau. C'est dans son souvenir désormais que vivra cette Genève qui l'a, au total, méconnu et maltraité en retour de la gloire qu'il donnait à son nom. Détaché maintenant de la ville natale, il ne restera plus Genevois que par le caractère, la tendance générale, et par ce fond irréductible de la personnalité que nous tenons de la naissance, de la première éducation et d'une longue hérédité (1).

II

Aucune relation extérieure n'existant plus, dans les quatorze dernières années de sa vie, entre Rousseau et Genève, nous pouvons nous borner à mentionner, pour mémoire, les faits essentiels de cette période qui va de la fuite de Môtiers (8 septembre 1765) à la mort de Jean-Jacques (2 juillet 1778).

Un nouvel orage s'était abattu sur Rousseau. La classe des pasteurs de Neuchâtel avait empêché l'édition générale de ses œuvres, projetée par l'éditeur Fauche, dénoncé les *Lettres de la montagne* au Conseil d'Etat et fait citer Rousseau devant le Consistoire de Môtiers aux fins d'excommunication. Jean-Jacques, troublé à l'idée de parler devant ces six paysans (*anciens*) et leur pasteur, envoie, au dernier moment, une missive où il déclare ne devoir « qu'à Dieu seul compte de sa foi ». Le Consistoire se partagea et la minorité soumit l'affaire au Conseil d'Etat qui dispensa Rousseau de la juridiction des « anciens » et autorisa la réédition des *Lettres de la montagne*. Peu avant avait paru le dégoûtant pamphlet de Voltaire, le *Sentiment des citoyens*. Vive fermentation dans Môtiers, surtout parmi les femmes. Insultes

(1) Dans ses *Observations aux Genevois*, qu'elle joint à une lettre adressée à Sophie Cannel, le 10 janvier 1779, Marie Phlipon (Mme Roland) prétend, mais sans en donner aucune preuve, que Rousseau, dans sa vieillesse, aurait écrit, pour demander à rentrer à Genève, un mémoire confié à un ami trop prudent ou trop sage qui l'aurait fait disparaître. Nous n'avons trouvé ailleurs aucune mention ou confirmation de ce fait curieux, s'il était authentique. Voir le texte de ces *Observations* dans H. BUFFENOIR, *le Prestige de J.-J. Rousseau*, Paris, 1909, p. 141-143.

contre Rousseau, cailloux jetés contre ses fenêtres, dans la nuit du 6 au 7 septembre 1765, départ précipité de Môtiers. Voilà, en trois mots, le sommaire de cette longue histoire sur laquelle on épilogue et controverse encore aujourd'hui interminablement.

Réfugié, après sa fuite de Môtiers, dans l'île de Saint-Pierre dont il a tracé par deux fois une idyllique description, Rousseau se voit expulser de ce paradis terrestre, le 16 octobre 1765, par un arrêté du gouvernement de Berne. Bien accueilli et bien traité par les autorités et les habitants de Bienne, il pousse au nord jusqu'à Strasbourg où il hésite sur le choix d'une retraite. Ira-t-il à Berlin ou à Potsdam où réside son grand ami milord Maréchal, à Amsterdam où l'appelle son éditeur Marc-Michel Rey, ou en Angleterre où le philosophe David Hume le presse de l'accompagner? C'est à ce dernier parti que Rousseau se résout et, pendant un mois (novembre 1765), attendant un sauf-conduit qui lui permette de traverser la France, il profite de l'accueil empressé et flatteur qui lui est fait à Strasbourg où l'on donne, en son honneur, une brillante représentation du *Devin du village*.

Le 16 décembre, il arrive muni d'un sauf-conduit, à Paris, où il loge d'abord chez la veuve de Duchesne, un de ses éditeurs, puis, sur l'invitation du prince de Conti, à l'hôtel Saint-Simon dans l'enclos du Temple. Fêté, caressé, admiré, adulé par la foule des amis, des admirateurs et des simples curieux, Rousseau goûte dans ce séjour de trois semaines, tous les triomphes de la gloire. Le 4 janvier 1766, il se met en route, avec David Hume et un négociant neuchâtelois, M. De Luze, pour gagner Londres en leur compagnie. Il passe plus de deux mois à Londres et à Chiswick où Thérèse Le Vasseur le rejoint, où le prince de Galles lui rend visite, où il reçoit de plusieurs Anglais cultivés un accueil empressé et maint hommage courtois. Parmi les asiles qui lui sont proposés, il choisit Wootton (comté de Derby), à cinquante lieues de Londres, où il loue à bon compte la maison de campagne que lui offre M. Davenport, un riche ami de David Hume. Installé le 22 mars 1766 dans cette belle retraite, où il écrit les cinq premiers livres des *Confessions*, Rousseau ne tarde pas à être agité par ses premiers soupçons contre Hume. Ces soupçons dégénèrent vite en récriminations, en âpres accusations, en brouille formelle qu'envenime et exaspère la publicité donnée par Hume à cette querelle dans son *Exposé succinct* (octobre 1766). Cette rupture avec Hume, que les ennemis de Rousseau exploitent avec acharnement contre lui, et sur laquelle ses meilleurs amis, et milord

Maréchal lui-même, hésitent à lui donner complètement raison achève de déranger l'esprit de Jean-Jacques, ébranlé déjà par la condamnation de l'*Émile* et par les persécutions tracassières, et trop réelles, qui en furent la conséquence. Manifesté par diverses extravagances, cet authentique délire de la persécution s'affirme encore par la fuite clandestine de Wootton (mai 1767), par la lettre étrangement déraisonnable qu'il adresse au général Conway, ministre d'Etat anglais, par la conviction où Rousseau se plonge que ses ennemis concertés veulent le retenir de force en Angleterre pour le diffamer plus à leur aise.

De Calais, où il débarque le 22 mai 1767, Rousseau passe directement à Amiens où il trouve un accueil amical; de là à Fleury-sous-Meudon, où il séjourne une quinzaine de jours chez Mirabeau, l'ami des hommes; de là, enfin, au château de Trye, à une demi-lieue de Gisors, où il accepte pour un an (juin 1767-juin 1768) l'hospitalité du prince de Conti et où il écrit le sixième livre des *Confessions*. Non content d'avoir rompu l'accord fait avec son fidèle ami de Neuchâtel, Du Peyrou, pour l'édition générale de ses œuvres, il renonce à la pension que lui faisait, depuis le mois de mars 1767, le roi d'Angleterre. Croyant se dissimuler sous le nom supposé de Renou, Rousseau, après avoir erré par Lyon, Chambéry et Grenoble, s'installe, vers la mi-août 1768, à treize lieues de cette dernière ville, dans une auberge de Bourgoin où Thérèse Le Vasseur le rejoint. Dans les derniers jours du même mois, peut-être le 29 août, il déclare solennellement devant deux témoins, tous deux officiers d'artillerie (1), épouser sa gouvernante, tout mariage officiel leur étant impossible à cause de la différence des religions.

Après six mois de séjour à Bourgoin, nous le trouvons installé, dès février 1769, non loin de cet endroit, à Monquin, dans la maison d'un M. de Cézarges. C'est dans ce séjour de quatorze à quinze mois (février 1769-avril 1770) qu'il a dû achever d'écrire les derniers livres des *Confessions* (2).

D'avril à juin 1770, Rousseau est à Lyon, où il se rappelle à l'attention du public, en souscrivant deux louis pour la statue à éle-

(1) M. de Champagneux, maire de Bourgoin, et son cousin, M. de Rozière. Voir *Confessions*, l. IX, et lettres de Rousseau des 31 août et 18 septembre 1768.

(2) C'est aussi pendant le séjour de Monquin que Rousseau écrit deux des lettres les plus considérables et les plus importantes de toute sa correspondance, celle du 12 août 1769 (à sa femme) et celle du 26 février 1770 (à M. de Saint-Germain). Cette dernière est une sorte de complément apologétique aux *Confessions*.

ver à Voltaire (1). En avril de la même année, il a pris la brusque résolution de rentrer à Paris, où il estime que l'honneur et le devoir lui crient qu'il doit aller. Et en juin 1770, il rentre, en effet, à Paris, où il s'installe, après un court séjour en garni, à un quatrième ou cinquième étage de la rue Plâtrière (2), qu'il ne quittera qu'à la veille de sa mort, le 20 mai 1778, pour accepter à Ermenonville l'hospitalité de M. de Girardin.

Son arrivée à Paris fait sensation. Les lectures des *Confessions* qu'il fait, au cours de l'hiver de 1770 à 1771, dans quelques maisons amies, soulèvent un intérêt passionné, jusqu'à ce que le lieutenant de police, à la requête de Mme d'Epinaï, les interdise. Alors, Rousseau reprend son ancien métier de copiste de musique, et, la curiosité aidant, la musique à copier surabonde à son logis. Il continue à herboriser, à confectionner des herbiers pour ses amis, à leur adresser des lettres sur la botanique.

Dans le courant de 1772, il écrit encore, à la demande qui lui en est faite par le comte Wielhorski, les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, un de ses livres les plus beaux, les plus réfléchis et les plus solides, qui nous montrent l'écrivain en pleine possession de toutes ses facultés, dès qu'il est forcé de sortir de son *moi*.

Cependant, le mal de Rousseau est toujours là, avec ses accès aigus et ses accalmies plus ou moins prolongées.

De 1772 à 1776, sa correspondance semble s'être arrêtée presque complètement. Il renonce assez vite à faire aucune visite, recevant plus ou moins bien, selon l'humeur du moment, ceux qui persistent à venir le voir dans son grenier.

Le 30 octobre 1775, la représentation donnée à Paris et le succès triomphal de sa scène lyrique de *Pygmalion*, au lieu de le réjouir, lui apparaissent comme une manœuvre de ses ennemis pour lui nuire. Pourtant, sa passion de la musique le reprend parfois et il se livre avec une ardeur fiévreuse à la composition musicale : airs, romances, premier acte et fragments d'un opéra de *Daphnis et Chloé*.

Les trois Dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, qu'il achève en 1775, marquent le paroxysme de son délire inter-

(1) Lettre du 2 juin 1770 à M. de la Tourette, qui fut publiée par la *Gazette de Berne*.

(2) A Du Peyrou, 2 juillet 1771 : « Je me suis logé aussi, l'automne dernier, moins au large (que vous) et à un cinquième, mais assez agréablement selon mon goût, et en grand et bon air, ce qui n'est pas trop facile dans le cœur de Paris. »

mittent et partiel. Le geste insensé par lequel il veut en placer le manuscrit sur l'autel de Notre-Dame (24 février), comme un dépôt fait à la Providence, montre l'apogée de l'accès, et aussi la solution de la crise. Une accalmie lui succède, où il ne veut plus s'occuper que de botanique et de musique. Renonçant à émouvoir le public et à ameuter l'opinion par les circulaires qu'il distribuait aux passants, il écrit en 1777, et jusqu'au 12 avril 1778, ses *Rêveries du promeneur solitaire*. La dixième rêverie inachevée évoque le souvenir poétique de ce dimanche des Rameaux où, cinquante ans auparavant, Mme de Warens accueillait à Annecy l'apprenti genevois fugitif...

L'été de 1777 avait été marqué pour Rousseau par des crises de nerfs et des vomissements de bile. Le 20 mai 1778, acceptant l'invitation pressante du marquis René de Girardin, il arrive à Ermenonville demander à la campagne la joie et la santé qu'elle lui a toujours départies. Quarante-trois jours plus tard, le 2 juillet 1778, il meurt subitement d'une apoplexie séreuse, âgé de soixante-six ans (1). La légende du suicide, qui surgit presque aussitôt, est aujourd'hui si complètement anéantie que le temps qu'on mettrait à l'examiner serait certainement du temps perdu.

Si, dans cette dernière période de sa vie, Genève ne joue plus un rôle prépondérant dans la destinée ou dans la pensée de Rousseau, jamais la ville natale n'est absente de son souvenir, ni indifférente à son cœur. Dans sa correspondance, dans ses récits autobiographiques, dans ses œuvres même, c'est toujours avec une émotion sincère et profonde qu'il parle de Genève et qu'il reporte vers elle son regard d'exilé.

Dans les luttes et les troubles politiques qui suivent sa rupture avec Genève et son départ de la Suisse, Rousseau, patriote avant tout, et sans rancune pour la haine que lui témoignent encore ses ennemis, ne cesse de prodiguer à ses concitoyens des paroles de réconciliation et des conseils d'union, de concorde et de paix (2).

(1) La mort de Rousseau passa inaperçue à Genève, dans les régions officielles. Le ministre E.-S. Reybaz voua à l'événement des stances éloqu岸tes, qu'on peut lire dans MUSSET-PATHAY, t. II, p. 290-291.

(2) Et pourtant, le 11 janvier 1765, dans une harangue officielle, prononcée à l'occasion de la confirmation du Conseil des Deux-Cents, le procureur général J.-R. Tronchin avait pour ainsi dire exilé moralement Rousseau par cette apostrophe blessante : « Et vous, sophiste éloquent et injuste, qui êtes né parmi nous, retirez-vous ! » Le lendemain, 12 janvier, Rousseau écrivait de son côté, de Môtiers, à Gauffecourt : « Il paraît à Genève une espèce de désir de se rapprocher de part et d'autre. Plût à Dieu que ce désir fût sincère d'un côté, et que j'eusse la joie de voir finir les divisions dont je suis la cause innocente ! » etc. *Œuvres*, t. IV, p. 525.

A la fin de 1765, déjà, avec une abnégation admirable, il recommande à ses amis politiques de ne reculer devant aucune démarche, non pas même devant l'intervention de Voltaire, pour éviter la guerre civile et rétablir la paix dans la république divisée (1).

D'autre part, dès le début de 1766, Rousseau intervient auprès du chevalier de Beauteville, plénipotentiaire français chargé de négocier la médiation entre les partis genevois, pour lui recommander son ami d'Ivernois et les autres représentants, comme des gens estimables par leurs mœurs, leurs vertus et leur bon sens (2).

Dans une lettre du 27 septembre 1766, il exprime sa constante et profonde horreur pour les conspirations, les révolutions, les violences de toute espèce (3).

A la même époque, ses lettres sont pleines d'admiration pour l'attitude, non seulement ferme et courageuse, mais sage et prudente, des représentants genevois. En février 1767, il s'empresse de souscrire à la collecte ouverte à Londres en faveur des pauvres genevois, victimes des troubles et de la misère publique; il prie d'Ivernois d'avoir recours pour lui à son amie Mme Boy de la Touche à Lyon (4), chez laquelle il a un dépôt de 3 400 livres de France, dont 400 au nom de Thérèse Le Vasseur.

Les lettres que Jean-Jacques Rousseau écrit à d'Ivernois en 1767, et, au début de 1768, le montrent plein d'angoisse patriotique, conseillant aux représentants de préférer la paix publique à la liberté elle-même, les suppliant de ne pas prendre les armes contre leurs concitoyens, et, réduits à l'extrémité, d'émigrer plutôt que de verser le sang genevois.

A la veille du vote du Conseil Général sur le projet de pacification présentée par les médiateurs, il adresse à ses partisans genevois une longue et éloquente lettre pour les adjurer de reconnaître

(1) Rousseau à d'Ivernois, 30 décembre 1765 : « Je suis très fâché que vous n'ayez pas été voir M. de Voltaire. Avez-vous pu penser que cette démarche me ferait de la peine? Que vous connaissiez mal mon cœur! Eh, plutôt à Dieu qu'une heureuse réconciliation entre vous, opérée par les soins de cet homme illustre, me fassent oublier tous ses torts, me livrât sans mélange à mon admiration pour lui! » etc. *Œuvres*, t. IV, p. 588.

(2) De Chiswick, 23 février 1766 : « Ce ne sont pas des hommes brillants, intrépides, versés dans l'art de séduire, mais ce sont de dignes citoyens, distingués autant par une conduite sage et mesurée que par leur attachement à la Constitution et aux lois, » etc. *Ibid.*, p. 593.

(3) *Ibid.*, p. 649.

(4) Voir lettres de février 1767 à Dutens, Davenport, d'Ivernois. *Ibid.*, p. 666-669. Selon Gaberel (p. 52), Rousseau aurait versé à la collecte de Londres la somme de 13 livres sterling 11 schillings et 6 pence, soit environ 340 francs.

le droit négatif au moins au Conseil des CC. Et il conclut par cet appel suprême : « Encore une fois, ne soyez ni négatifs, ni représentants ; soyez patriotes (1) ! »

Jusqu'à la ratification définitive de l'*Edit de pacification* (11 mars 1768), les lettres se succèdent alarmées, fiévreuses, pressantes, pathétiques dans leurs exhortations à la paix, au sacrifice de tout intérêt égoïste, aux concessions les plus larges pour sceller la réconciliation des citoyens. L'*Edit de pacification* une fois adopté, Rousseau, aussitôt qu'il en est informé, laisse éclater son allégresse et s'écrie : « Enfin, je respire, vous aurez la paix », et il fait généreusement abstraction de son intérêt personnel en renonçant à solliciter le retrait du décret du 19 juin 1762, ne voulant à aucun prix être une « pierre d'achoppement au plus parfait rétablissement de la concorde (2) ».

La joie de Rousseau est si grande et si vraie que quand, un mois plus tard, une bande de jeunes gens enthousiastes de ses idées sur les spectacles eut mis le feu au théâtre de Genève, et que Voltaire accusa Jean-Jacques d'être l'instigateur de ce geste un peu vif, Rousseau, contrairement à ses habitudes, ne s'indigne pas, ne rugit pas, et pense qu'il faut en rire et soigner ce pauvre homme (3).

A côté de la correspondance, toutes les œuvres de cette dernière période, et non pas seulement celles qui ont un caractère autobiographique, sont riches en souvenirs, en impressions, en émotions, qui se rapportent à la cité et au pays natal.

Déjà, le *Projet de constitution pour la Corse* (1765), après une comparaison prolongée entre la Suisse et la Corse, traçait un tableau héroïque et idyllique de la Suisse d'autrefois et lui opposait un tableau, un peu poussé au noir, de la Suisse enrichie et gâtée par le service mercenaire. Dans la première partie des *Confessions* (1766), Genève apparaît baignée dans la claire lumière des souvenirs d'enfance et dans le mirage poétique du passé évo-

(1) Lettre datée de Trye, le 9 février 1768. La votation avait lieu le 28 du même mois. C'est au même moment et du même endroit que Rousseau écrivait au Genevois Coindet : « Mon bon ami, prions Dieu pour la paix de notre patrie, car elle sera toujours la mienne dans ses malheurs... Si vous pouviez trouver un morceau de bon fromage de Gruyère et plutôt nouveau que vieux, nous nous régalerions d'une fondue. Cela nous rappellerait la montagne de Salève et me ferait grand plaisir... Oh! les belles fusées que nous tirerions dans notre gosier si les pauvres Genevois étaient accommodés! » *Œuvres inédites*, publiées par STRECKEISEN, p. 471.

(2) A d'Ivernois, 24 mars 1768. *Œuvres*, t. IV, p. 719.

(3) Lettres du 26 avril 1768 à d'Ivernois, et du 29 avril à Du Peyrou. *Œuvres*, t. IV, p. 722 et 724.

qué. Dans les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* (1772), le Genevois Rousseau se retrouve dans son éloge des institutions nationales, base solide du patriotisme ; des jeux publics, des fêtes et cérémonies patriotiques qui font aimer le pays en écartant tous les amusements nuisibles au sentiment de la patrie et du devoir ; de l'éducation nationale surtout qui implante dans les âmes l'amour de la patrie, de la liberté et de l'égalité ; des petits Etats, enfin, les seuls qui puissent être heureux et bien gouvernés, et de la forme fédérative qui, en les réunissant, leur donnera la force et le prestige nécessaires pour contre-balancer et supplanter les grands Etats.

Dans le premier dialogue de *Rousseau juge de Jean-Jacques* (avant 1776), le seul fait que Rousseau a Genève pour patrie lui paraît suffire à le laver de l'accusation portée contre lui par ses ennemis, d'être un « empoisonneur » et un « hypocrite ».

Dans les *Rêveries du promeneur solitaire* (1777-1778), œuvre apaisée et sereine, malgré quelques éclats soudains et quelques retours agressifs de son mal, Rousseau, « conversant avec son âme », dans la troisième promenade, jette un long regard attendri vers son enfance heureuse et l'éducation excellente qu'il a reçue de sa famille.

Plus loin, dans la quatrième promenade, il évoque longuement deux souvenirs héroïques de son enfance genevoise, qu'il avait tus, dans les *Confessions*, par modestie. Et c'est Genève encore qui reparaît aux yeux du vieillard attendri quand, dans la neuvième promenade, il oppose une fois de plus la saine et vigoureuse gaieté des fêtes populaires genevoises et suisses aux vains amusements de Paris (1).

Au soir de sa vie encore, il confie à Bernardin de Saint-Pierre, qui nous en fait le récit (2), ses souvenirs d'enfant genevois, son rêve constant d'une petite maison campagnarde à mi-côte sur les bords du lac, son émotion de vieillard à contempler le coucher du soleil sur le mont Valérien, qui lui rappelle la splendeur de l'Alpenglüh sur les hautes montagnes du pays natal.

(1) Selon Rousseau, les fêtes populaires en France manquent de gaieté cordiale : « Mais à Genève et en Suisse, où le rire ne s'évapore pas sans cesse en folles malignités, tout respire le contentement et la gaieté dans les fêtes. La misère n'y porte point son hideux aspect. Le faste n'y montre pas non plus son insolence. Le bien-être, la fraternité, la concorde, y disposent les cœurs à s'épanouir, et souvent, dans les transports d'une innocente joie, les inconnus s'accostent, s'embrassent et s'invitent à jouir de concert des plaisirs du jour. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 452.

(2) *La vie et les ouvrages de J.-J. Rousseau*. Edition Souriau, Paris, 1907, p. 54-55, 117, et *passim*.

A la veille de sa mort, à la vue d'un paysage d'Ermenonville qui lui rappelle les bords du lac de Genève, Jean-Jacques s'émeut, ses yeux se remplissent de larmes, son cœur tressaille d'émotion à retracer au comte de Girardin « le souvenir des délices de son pays et le bonheur pur de sa jeunesse (1) ».

Dans une de ses dernières lettres, répondant, le 27 mai 1775, au prince de Beloselski qui lui écrivait de Genève, Rousseau après un retour douloureux sur sa destinée : « Je pleure quand je pense que je n'ai plus ni parents, ni amis, ni patrie libre et florissante », laisse éclater cet hymne au lac, autour duquel son âme n'a jamais cessé d'errer : « O lac sur les bords duquel j'ai passé les douces heures de mon enfance ! Charmant paysage où j'ai vu pour la première fois le majestueux et touchant lever du soleil, où j'ai senti les premières émotions du cœur, les premiers élans du génie devenu depuis trop impérieux et trop célèbre, hélas ! je ne vous verrai plus ! Ces clochers qui s'élèvent au milieu des chênes et des sapins, ces troupeaux bêlants, ces ateliers, ces fabriques, bizarrement épars sur des torrents, dans des précipices, au haut des rochers ; ces arbres vénérables, ces sources, ces prairies, ces montagnes qui m'ont vu naître, elles ne me reverront plus (2) ! »

N'est-ce pas le chant du cygne de Rousseau, le suprême et magnifique adieu du patriote à la terre natale ?

(1) Lettre du comte René de Girardin à Sophie, comtesse de ***, datée d'Ermenonville, 12 juillet 1778. Citée par Mme F. MACDONALD, t. I^{er}, p. 331.

(2) *Œuvres*, t. IV, p. 844.

LIVRE IV
GENÈVE
DANS LE CARACTÈRE DE ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

LES « CONFESSIONS »

Importance, point de départ, double caractère de cette œuvre autobiographique. — Circonstances dans lesquelles elle fut écrite. — Les deux parties des *Confessions*. — Effet de clair-obscur littéraire. — Vérité foncière de ce témoignage. — Part restreinte de la fiction. — Exactitude des faits rapportés. — Personnalité exceptionnelle et supérieure. — Orgueil et sincérité, traits de caractère communs aux Genevois et à Rousseau.

On a dit, avec un peu d'exagération, que l'œuvre de Rousseau n'est qu'une vaste confession. Il serait plus juste de dire que Rousseau s'est souvent raconté lui-même jusque dans ses œuvres les plus impersonnelles et que, dans les quatorze dernières années de sa vie, il n'a plus rien écrit que pour s'étudier, se raconter et se juger lui-même (1).

S'il est vrai que rien, dans une œuvre littéraire, ne nous intéresse et ne nous émeuve autant que la personnalité humaine qui s'y révèle, on s'explique aisément que ce soit par les *Confessions*, et par les œuvres autobiographiques qui en sont le complément, que Rousseau vive surtout dans le cœur et l'imagination des hommes. Mieux que les idées du philosophe, les fictions du romancier, la logique passionnée de l'orateur ou du polémiste, ce sont les confessions posthumes de l'homme qui ont ému la suite des générations. Quand tout le reste de l'œuvre sombrerait dans

(1) Les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* (1772) sont moins une œuvre littéraire qu'une consultation de droit politique.

l'oubli, c'est par les *Confessions* que le nom de Rousseau demeurerait éternel. Aujourd'hui même, l'œuvre théorique de l'écrivain serait-elle étudiée et commentée avec un zèle aussi général et aussi passionné, si les *Confessions* n'éveillaient d'abord un immense intérêt — de sympathie ou d'aversion — pour la personnalité de l'homme?

C'est pour avoir osé montrer à nu, tel qu'il était et jusque dans ses profondeurs — *intus et in cute* — un cas spécial d'humanité le sien (1), que Rousseau a ému l'humanité jusque dans ses entrailles, comme aucun autre écrivain ne l'a fait peut-être ni avant lui, ni après lui (2).

Cette entreprise unique eut pour modeste origine la suggestion d'un éditeur avisé qui désirait joindre à une édition des œuvres de Rousseau une brève autobiographie de l'auteur. Avant 1760, déjà, Marc-Michel Rey, l'éditeur-imprimeur genevois établi à Amsterdam, presse Rousseau d'écrire ses souvenirs (3). A la fin de 1761 (lettre du 31 décembre), il insiste sur son idée d'une « vie » à mettre en tête d'une édition des œuvres. En janvier 1762, Rousseau, tout en faisant des objections et en indiquant les obstacles, songe à faire « quelque chose d'équivalent » et jette sur le papier les fragments autobiographiques qu'on a publiés de notre temps sous le titre de *Mon Portrait* (4). Au même moment — entre le 4 et le 28 janvier 1762 — il écrit de Montmorency les quatre admirables lettres à M. de Malesherbes, où il veut donner « le vrai tableau de son caractère et les vrais motifs de toute sa conduite ». Les diverses condamnations de Rousseau ne pouvaient que fortifier en lui cette tendance à se raconter, à s'analyser, à s'expliquer et se justifier. De son côté, Rey revient à la charge avec insistance en 1762 et, dans l'été de 1763, il arrive à Môtiers pour y plaider sa cause de vive voix. L'idée d'écrire

(1) *Confessions*, I. I^{er} : « Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature et cet homme, ce sera moi. Moi seul. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 1.

(2) Un critique pénétrant, qui n'aime pas beaucoup Rousseau, M. Emile Faguet préfère les *Confessions* à tous ses autres livres, parce que c'est ici le sentiment tout pur, non transformé en idée ou en système. Il voit dans ce « roman » vrai, franc, cordialement cynique, « une des informations les plus complètes et les plus certaines que nous ayons sur l'âme humaine ».

(3) *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey*, publiées par Bosscha Amsterdam et Paris, 1858, *passim*.

(4) Mal publiés en 1861 par STRECKEISEN-MOULTOU, mal datés par A. Jansen qui les plaçait en décembre 1764, les vingt-quatre petits morceaux de papier de ce dossier (Bibliothèque de Neuchâtel, n° 7866) ont été exactement classés, datés et publiés par M. Th. DUFOUR dans *Annales*, t. IV (1908), p. 259-276.

ses « mémoires » a pris racine dans l'esprit de Rousseau, qui s'occupe alors à classer, trier et transcrire les lettres reçues depuis dix ans dans un recueil qui pût guider sa mémoire dans l'ordre des faits et des temps (1).

L'année suivante, tout plein de son projet, il a l'imprudence, qu'il se reprochera plus tard, d'en parler ouvertement à tout le monde (2). En décembre 1764, il commence à rédiger l'Introduction, qui est en tête de la première version, et il l'achève avant le 13 janvier 1765. Il a le droit d'écrire le 18 mars 1765 à M.-M. Rey : « L'ouvrage est commencé », et quand il quitte Môtiers, il a écrit les quarante-quatre premières pages de son manuscrit primitif. Il le reprend à Wootton (22 mars 1766), pousse son travail pendant le printemps et l'été jusqu'au milieu du livre IV, où il s'interrompt brusquement pour se mettre à une nouvelle rédaction de tout ce début du récit, qu'il complète en septembre 1765 par la rédaction du livre V (3). Poursuivie à Trye et à Monquin, la composition des *Confessions* fut achevée au milieu de 1770, au moment de la rentrée de Rousseau à Paris (4).

Dès le début de l'entreprise, Rousseau a parfaitement mesuré et compris, non seulement la nouveauté et l'importance de son œuvre, mais aussi la nécessité d'en renvoyer la publication au temps où lui-même et ses ennemis auraient disparu (5). Et rien n'empêche d'admettre que les lectures qu'il fit des *Confessions* à Paris, dans l'hiver de 1770 à 1771, devant un public restreint, n'aient eu pour but de donner à ceux qui se tiendraient pour calomniés par ce récit l'occasion de se défendre et de riposter (6).

(1) *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 321-322.

(2) *Ibid.*, p. 329.

(3) Pour le texte complet et l'histoire critique de cette première version, voir le travail définitif de M. Théophile DUFOUR, *la Première rédaction des Confessions* (l. I-IV) publiée d'après le manuscrit autographe, dans *Annales*, t. IV (1908), p. VII-XVI et p. 1-224. M. Th. Dufour ramène à ses justes proportions la thèse ingénieuse, mais trop absolue, soutenue par M. Albert SCHINZ dans son travail sur *le manuscrit de la première ébauche des Confessions* dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906, p. 246-291.

(4) Selon les indications de MUSSET-PATHAY (*ouvr. cité*, t. II, *passim*), le livre VI fut écrit à Trye, les livres VII à XI à Monquin, et le livre XII dans les mois de pérégrinations qui précédèrent le retour à Paris.

(5) Rousseau à M. M. Rey, Môtiers, 18 mars et 27 avril 1765 : « A moins de cela, mon entreprise est manquée, et je ne ferai qu'une vie ordinaire, masquée et plâtrée ; au lieu que, dans mon projet, je ferai une chose unique et, j'ose dire, une chose vraiment belle. Je m'en fais un objet si important que j'y consacre le reste de ma vie. » *Ouvr. cité*, p. 251-252, 257-258.

(6) C'est la thèse soutenue par MUSSET-PATHAY (t. 1^{er}, p. 178) et développée par Mme Macdonald.

Car les *Confessions*, « cette œuvre unique parmi les hommes » sont à la fois la peinture psychologique la plus fidèle qu'un homme ait tracée de son *moi*, une apologie de ce *moi* exceptionnel et une contre-attaque de l'écrivain contre ses détracteurs.

Publiés en 1782, quatre ans après la mort de Rousseau, les six premiers livres des *Confessions* racontent sa vie, de sa naissance (1712) à son départ pour Paris (1742). Les six derniers livres, publiés en 1789, poursuivent ce récit de l'arrivée à Paris jusqu'au départ de la Suisse (octobre 1765) (1). Une troisième partie, que Rousseau se proposait d'écrire et qu'il n'écrivit jamais fut en quelque mesure remplacée par les confidences des *Dialogues* (1775) et des *Rêveries* (1777-1778).

Complètes, comme les projetait Rousseau, les *Confessions* auraient formé un triptyque. L'enfance et la jeunesse heureuse et libre, d'abord. Ensuite, la carrière littéraire, avec ses débuts pénibles, sa gloire soudaine, ses luttes déjà pleines de menaces. Les malheurs, enfin, les tourments, la persécution due au complot mystérieux et universel dirigé contre sa vie et son honneur. La lumière, les ombres, les ténèbres, voilà les trois aspects du triptyque projeté. Mais, Rousseau nous le dit, au moment d'aborder la troisième partie, il a reculé devant le spectacle de tant d'horreurs. Si même il avait pu s'en rappeler l'effroyable tissu, en s'obstinant à l'évoquer, sa mémoire aurait refusé de se souiller de ces affreux souvenirs (2).

Réduites au contraste entre la clarté de la première partie de cette vie et les ombres croissantes de la seconde, les *Confessions* demeurent l'effet de clair-obscur littéraire le plus beau et le plus saisissant que l'on puisse admirer.

Rousseau lui-même a insisté, à plusieurs reprises, sur ce contraste frappant entre les deux parties de l'œuvre, contraste qui s'explique aussi bien par la nature même des souvenirs évoqués que par les dispositions intérieures de l'écrivain au moment où il les retraçait.

Autant « l'imagination effarouchée » de Rousseau lui peint aisément les plus « cruels avenir », autant sa mémoire, optimiste et souriante, oublieuse des maux passés, baigne d'une lumière

(1) *Collection complète des Œuvres de J.-J. Rousseau*. Genève, in-4°, t. X (l. 1^{er} à VI), 1782; t. XVI et XVII (l. VII-XII), 1789. Le texte de cette édition parfois altéré intentionnellement a été rétabli dans l'édition de Du Peyrou, Neuchâtel, 1790.

(2) *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Second dialogue. *Œuvres*, t. IV, p. 94.

dorée, malgré les fautes confessées, les heures claires de son enfance lointaine. Et puis, Rousseau a écrit « avec complaisance » et « à son aise », à Wootton ou à Trye, les six premiers livres des *Confessions*. Il a écrit les six derniers au cours d'une sombre crise mentale, dans la retraite délabrée et sinistre de Monquin (1).

Ce contraste, accentué par l'art littéraire de Rousseau, qui donne au clair-obscur des *Confessions* l'intensité et la splendeur tragique d'une eau-forte de Rembrandt, n'a pas nui d'ailleurs à « l'examen sévère et sincère » qu'il a voulu faire, dans ce livre, de sa propre personnalité (2).

Mais ici, une grave question se pose. Rousseau a-t-il réussi à donner de lui-même l'image fidèle et véridique qu'il promettait ? Et quel degré de confiance mérite le témoignage qu'il rend sur sa propre personne dans les *Confessions* ?

Pour répondre à cette question, il faut distinguer, comme le fait Rousseau lui-même, entre l'exactitude et la vérité, entre la suite extérieure des faits et la chaîne des sentiments intérieurs. Certes, Jean-Jacques a voulu être vrai dans ses *Confessions*, il l'a voulu avec passion. Mais pour les périodes qu'il raconte absolument de mémoire, sans document, ni point de repère, Rousseau reconnaît lui-même qu'il peut y avoir dans son récit quelques transpositions de lieux et de dates, des lacunes, des vides, quelques erreurs même, mais ces erreurs ne portent que sur des « bagatelles », jamais sur ce qui importe vraiment au sujet (3). Or, le vrai sujet, c'est l'âme de Rousseau et le seul but des *Confessions*, c'est de rendre cette âme transparente au lecteur. Pour y réussir, il lui montrera cette âme sous tous les points de vue et l'éclairera par tous les jours, détaillant avec sincérité tout ce qui lui est arrivé, tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a senti. Le lecteur aura ainsi en mains tous les faits sur lesquels il pourra baser son jugement personnel, sans que Rousseau prononce sur soi-même un jugement théorique et abstrait (4). Pour écrire cette histoire de son âme, Rousseau n'a « qu'un guide fidèle sur lequel il puisse compter », c'est « la chaîne des sentiments » qui ont marqué la succession de son être, et, par ces sentiments, la chaîne des événements qui en ont été la cause ou l'effet (5).

(1) *Confessions*, l. VII (au début). *Œuvres*, t. I^{er}, p. 142-143.

(2) *Rêveries*. Première promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 403.

(3) *Confessions*, l. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 66.

(4) *Confessions*, l. IV. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 90.

(5) « Je puis faire des omissions dans les faits, des transpositions, des erreurs de

Rousseau a voulu être l'historien fidèle et exact de son âme. C'est lui qui le dit et nous pouvons l'en croire. Car, après ce qu'il a révélé sur lui-même, non seulement d'odieux, mais de déplaisant et de ridicule, que nous ne connaîtrions pas sans son témoignage, qu'aurait-il bien pu avoir encore à dissimuler? Mais si Rousseau a voulu tout dire avec exactitude et vérité, son imagination « déréglée » le lui a-t-elle permis? Ne l'a-t-elle point entraîné à déformer, pour les embellir ou les enlaidir, les faits, les choses et les gens? Sur ce point encore nous avons une déclaration de Rousseau lui-même, aussi franche que catégorique, dans ce passage important des *Réveries* :

« ... Sentant que le bien surpassait le mal, j'avais mon intérêt à tout dire et j'ai tout dit. Je n'ai jamais dit moins; j'ai dit plus quelquefois, non dans les faits, mais dans les circonstances, et cette espèce de mensonge fut plutôt l'effet du délire de l'imagination qu'un acte de volonté; j'ai tort même de l'appeler mensonge, car aucune de ces additions n'en fut un. J'écrivais mes *Confessions*, déjà vieux et dégoûté des vains plaisirs de la vie... Je les écrivais de mémoire; cette mémoire me manquait souvent ou ne me fournissait que des souvenirs imparfaits, et j'en remplissais les lacunes par des détails que j'imaginai en supplément de ces souvenirs, mais qui ne leur étaient jamais contraires... Je prêtai quelquefois à la vérité des charmes étrangers, mais je n'ai jamais mis le mensonge à la place pour pallier mes vices, ou pour m'arroger des vertus (1). »

Telles sont sur la vérité des *Confessions* les déclarations de l'auteur. Elles pourraient paraître trop intéressées pour être admises telles quelles, si tout le travail considérable et minutieux poursuivi par la critique contemporaine sur la plupart des points controversés des *Confessions* ne venait confirmer ces déclarations en vérifiant la vérité, et même l'exactitude, du récit de Rousseau (2).

dates; mais je ne puis me tromper sur ce que j'ai senti, ni sur ce que mes sentiments m'ont fait faire : et voilà de quoi principalement il s'agit. L'objet propre de mes *Confessions* est de faire connaître exactement mon intérieur dans toutes les situations de ma vie. C'est l'histoire de mon âme que j'ai promise : et, pour l'écrire fidèlement, je n'ai pas besoin d'autres mémoires; il me suffit, comme je l'ai fait jusqu'ici, de rentrer au dedans de moi. » *Confessions*, l. VII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 142.

(1) *Réveries*. Quatrième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 422.

(2) « Les événements qui y sont racontés paraissent vrais dans tous les détails. Il y a des circonstances que l'imagination ne trouverait jamais. D'ailleurs, Rousseau avait un sentiment d'orgueil qui répond de la véracité de ses mémoires... »

Mme DE STAEL, *Œuvres complètes*, 1820, p. 79.

Ce point acquis, l'impression la plus générale que donne la lecture des *Confessions* est celle d'une personnalité extraordinaire, d'une individualité exceptionnelle. Exceptionnelle, non par la nature du sentiment, qui est de substance humaine, mais par la prodigieuse intensité de ce sentiment. C'est par une invraisemblable capacité de sentir — c'est-à-dire de jouir et de souffrir, d'admirer et de réprouver, de s'enthousiasmer et de s'indigner — que Rousseau se révèle à nos yeux comme un être exceptionnel.

Lui-même, dès la première page des *Confessions*, et en d'innombrables occasions, se croit, se dit et se proclame tel, différent des autres hommes, meilleur que tous ceux qu'il connaît. Le court et magniloquent préambule, qui remplace, dans la version définitive des *Confessions*, la longue introduction de douze pages de la version primitive, est le monument presque effrayant de cette conscience et de cet orgueil que Rousseau a eus d'être, même devant Dieu, un être à part et supérieur aux autres hommes (1).

A défaut de l'humilité chrétienne, qui manque décidément ici, l'accent de la plus complète sincérité règne dans cette déclaration inouïe et atténuée beaucoup ce que l'orgueil de Rousseau pourrait avoir d'insupportable.

Cet orgueil de Jean-Jacques — et, les saints mis à part, quel grand génie humain fut dénué d'orgueil? — est d'ailleurs la condition même et la sûre garantie de sa parfaite sincérité. C'est parce qu'il a eu l'orgueil de se croire, en dernière analyse, meilleur que les autres hommes, que Rousseau a eu le courage de tout dire, de ne rien cacher, de pousser jusqu'à l'exagération l'absolue franchise de sa confession.

Orgueil et sincérité, ces deux sentiments fonciers de Jean-

(1) « Je sens mon cœur, et je connais les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus : j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent. Si je ne vaudrais pas mieux, au moins je suis autre. Si la nature a bien ou mal fait de briser le moule dans lequel elle m'a jeté, c'est ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu. Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement : Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus. J'ai dit le bien et le mal avec la même franchise. Je n'ai rien tu de mauvais, rien ajouté de bon... Je me suis montré tel que je fus : méprisable et vil quand je l'ai été; bon, généreux, sublime, quand je l'ai été; j'ai dévoilé mon intérieur tel que tu l'as vu toi-même. Etre éternel, rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables, qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères! Que chacun d'eux découvre à son tour son cœur au pied de ton trône avec la même sincérité, et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose : Je fus meilleur que cet homme-là. » *Confessions*, l. 1^{er}. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 1.

Jacques, s'entremêlent constamment dans sa vie, dans son œuvre, comme dans le récit ou les déclarations des *Confessions*.

L'orgueil de l'accusé qui s'absout, et l'ardente sincérité de cet orgueil, éclatent encore dans la déclaration solennelle que Rousseau prononça après avoir achevé la lecture de son livre chez la comtesse d'Egmont, pour flétrir comme menteur et inique quiconque dénierait la vérité foncière des *Confessions*. Rousseau ajoutait encore : « Pour moi, je le déclare hautement et sans crainte : quiconque, même sans avoir lu mes écrits, examinera par ses propres yeux mon naturel, mon caractère, mes mœurs, mes penchants, mes plaisirs, mes habitudes, et pourra me croire un malhonnête homme, est lui-même un homme à étouffer (1). »

Cet examen auquel Rousseau nous convie de sa nature, de son caractère et de ses habitudes de vie, nous devons maintenant l'entreprendre et nous efforcer de le faire « de nos propres yeux », en confrontant le témoignage de l'auteur des *Confessions* avec celui de ses amis et celui de ses ennemis. Mais, ces deux traits fonciers de sa nature, que nous avons déjà pu constater, l'orgueil et la sincérité, qui niera qu'ils ne soient aussi les traits fondamentaux du caractère genevois ? Que les plus bienveillants traitent cet orgueil de fierté, et que les moins favorables qualifient cette sincérité de cynisme, nul du moins ne contestera que les deux traits les plus profonds de la nature de Jean-Jacques ne lui soient communs avec ses concitoyens, avec l'histoire même de sa cité.

(1) *Confessions*, l. XII. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 349. Un silence de mort accueillit cette déclaration et Rousseau s'en étonne. Il oublie que le même jour, devant les mêmes auditeurs, il avait lu le récit de l'abandon de ses cinq enfants. Ou plutôt, il ne l'oublie pas, mais il fait ici son *distinguo* habituel. Sincèrement, et devant Dieu qui doit le juger, Rousseau s'est cru meilleur que tous par la vertu de la nature, plus malheureux que tous par le vice de la société. Et c'est ainsi que la conclusion des *Confessions*, cette histoire à peine romancée de sa vie intérieure, concorde avec l'idée fondamentale de son œuvre : l'homme naît bon, la société le déprave.

CHAPITRE II

LE CARACTÈRE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

- I. Rousseau peint par lui-même. — Indomptable besoin d'indépendance. — Fierté ombrageuse. — Timidité orgueilleuse et mensonge par timidité. Balourdise.
- II. Amour de la justice et de la vérité. — Force de la conviction. — Franchise de l'expression. — Courage de l'écrivain. — La sincérité de Rousseau. — Moralisme genevois. — Sérieux moral. — Progrès moral. — Repentir et remords de ses fautes.
- III. Tempérament ardent et passionné. — Sensibilité exaltée. — Imagination dérégulée.

I

Avant d'étudier le tableau sans cesse repris, retouché, développé, éclairci ou assombri, qu'il a tracé de lui-même dans son œuvre autobiographique, Rousseau en avait, nous l'avons dit, dessiné l'esquisse rapide et sûre dans ses *Quatre lettres à M. de Malesherbes* (1).

Écrites à Montmorency, du 4 au 28 janvier 1762, ces lettres ont le grand intérêt de nous donner le jugement de Jean-Jacques sur lui-même, au moment de son plus grand succès d'auteur, à l'heure où son génie s'épanouissait dans la plénitude de sa force productrice, avant les tracas, les malheurs réels et imaginaires, la folie partielle et intermittente de la fin. Sans doute, Rousseau a déjà connu les amertumes de l'amitié rompue avec Mme d'Épinay et son entourage, mais l'amitié des Luxembourg, des Malesherbes et d'autres puissants protecteurs, le succès brillant de la *Lettre à d'Alembert*, le triomphe étourdissant de la *Nouvelle Héloïse*, avaient largement contre-balancé l'effet déprimant de cette crise. Les blessures que la rupture avait pu faire au cœur et à l'amour-propre de Rousseau étaient pansées. Il n'a rien écrit qui respire,

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 391-400.

autant que ces lettres, le sentiment de sa force, la sûreté, la confiance en soi et, comme il le dit sans fard, la « haute estime » qu'il a pour lui-même. Il faut donc saisir au passage, car cette humeur-là dura peu, les traits essentiels du caractère que Rousseau se reconnaît à lui-même dans cette esquisse lumineuse d'un portrait qui deviendra si sombre.

La haine de l'injustice et de la méchanceté, l'amour de la solitude, qui le rend heureux et bon, tandis que la société des hommes le rendait méchant et malheureux, voilà les premières indications de l'esquisse. Une imagination dérégulée, prête à s'effaroucher sur tout et à porter tout à l'extrême, un défaut de présence d'esprit qui fut la cause de plusieurs de ses fautes les plus graves, un indomptable esprit d'indépendance, impatient de tout joug, même le plus léger, un besoin véritable de l'amitié intime qui ignore toute corvée, et une horreur profonde pour les cadeaux, services, bienfaits qui prétendent imposer le devoir de la reconnaissance, voilà, avec une passion dominante pour la flânerie solitaire et la rêverie contemplative, ce que Rousseau découvre ensuite en lui-même. Avec un sentiment très vif de ses défauts et de ses vices, il garde la conviction intime, qui animera toutes les *Confessions*, que, de tous les hommes qu'il a connus, aucun ne fut meilleur que lui.

A côté de cette âme indolente, rêveuse, impropre à l'action, Rousseau se reconnaît, contrastant avec elle, un tempérament ardent, bilieux, facile à s'affecter et sensible à l'excès à tout ce qui l'affecte. Ainsi, s'expliquent, à ses propres yeux, les goûts de son enfance portée vers l'héroïque et vers le romanesque, les chimères et les erreurs de sa jeunesse, et les désillusions de son âge mûr qui, vers les quarante ans, lui inspirent le mépris de la société des hommes, de la vie mondaine, des mœurs de son siècle. Il cherche alors un refuge dans son imagination, jusqu'à ce qu'un heureux hasard lui ait révélé ce qu'il doit faire pour lui-même et pour les autres.

Devenu auteur malgré lui, et pour obéir à cette vive persuasion intime qui lui a toujours tenu lieu d'éloquence, il a quitté la ville. Vivant dès lors à la campagne, loin des fâcheux, il y trouve le bonheur dans le monde forgé par son imagination, dans la promenade solitaire, le spectacle de la nature, le rêve d'une humanité parfaite, l'extase de son adoration du Créateur de toute chose. Ne demandant à la société ni place, ni bénéfice, ni fonction, et voulant, pour gagner sa vie, exercer un modeste métier manuel,

il a le sentiment d'accomplir ainsi tout son devoir envers la société. Car son cœur très aimant aime tous les hommes, mais peut se suffire à lui-même. C'est parce qu'il aime les hommes, qu'il les fuit, car il souffre moins de leurs maux quand il ne les voit pas. Ce misanthrope par amour de l'humanité n'a pas besoin d'amis particuliers ou, quand il en a, le sentiment d'être aimé lui suffit et il n'a pas besoin de les voir. Haïssant et méprisant les grands, il fait une exception pour Malesherbes et les Luxembourg, auxquels son cœur, qui ne sait point s'attacher à demi, s'est donné sans réserves, et auxquels il sacrifierait la vie, la réputation et même la seule gloire qui ait jamais touché son cœur, « l'honneur que j'attends de la postérité, et qu'elle me rendra, parce qu'il m'est dû et que la postérité est toujours juste ».

Tels sont les grands traits de cette esquisse que nous retrouverons, complétés, rectifiés, détaillés à l'infini, dans le portrait définitif, mais sans cette couleur de fierté joyeuse, presque triomphante, qui reste la marque distinctive des *Quatre lettres à Malesherbes*.

Les *Confessions* nous ont révélé déjà une personnalité distincte, une individualité exceptionnelle, marquée au sceau de la sincérité et de l'orgueil.

Comme toutes les individualités distinctes, conscientes de leur force et de leur qualité, Rousseau répugnera d'instinct et profondément à tout ce qui peut menacer, entraver ou comprimer la libre expansion de son individualité. Une indépendance ombrageuse, ce trait essentiel du caractère national genevois, implanté dans les individus par la lutte deux fois séculaire que la cité soutint pour son existence libre, c'est là aussi un des traits essentiels du caractère de J.-J. Rousseau.

Il a reconnu et proclamé lui-même, en vingt passages, cette « inaptitude à subir aucun joug », cet « indomptable esprit de liberté que rien n'a pu vaincre », ce « naturel indépendant » qui le rendit toujours « incapable des assujettissements nécessaires à qui veut vivre avec les hommes ».

Certes, Rousseau ne pense pas, comme les anarchistes ou les fous, que l'homme puisse, sur cette terre, faire tout ce qu'il veut, mais il revendique pour soi la liberté qui consiste « à ne pas faire ce qu'il ne veut pas (1) ». Elle fut à ses yeux la condition même

(1) Première lettre à M. de Malesherbes (4 janvier 1762). A en croire ici Rousseau, cet indomptable esprit de liberté que rien n'a pu vaincre lui vient moins d'orgueil

du bonheur. Elle fut sa passion dominante. Elle le rendit impropre non seulement à ce qu'il appelle « la vie civile, où tout est gêne, obligation, devoir », mais encore à la vie de la société mondaine où tout est règle, convention et forme. Elle fit, plus que toute autre singularité, scandale parmi les Français ses contemporains : sociables avec passion, polis et mondains par hérédité, par éducation et par goût, et, si l'on en croyait Rousseau, « actifs, remuants, ambitieux, détestant la liberté dans les autres et n'en voulant point pour eux-mêmes (1) ». C'est elle, c'est cette passion plus forte que tout, qui lui fait refuser les places, les fonctions et les pensions qui lui sont offertes, par Francueil, par le roi de France ou par le roi d'Angleterre, par les Genevois du haut qui proposent une situation de bibliothécaire, ou par les patrons du *Journal des Savants* qui voudraient lui donner, dans la rédaction, une sinécure lucrative. Ses contemporains français ne peuvent arriver à comprendre une si ombrageuse fierté, et Francueil tient pour fou, tout uniment, son ancien secrétaire. Pour comprendre Rousseau, il faut se rappeler toujours la fable du chien et du loup. Il dit à Corancez : « Je suis pauvre à la vérité, mais je n'ai pas le cou pelé. »

Cette horreur de la dépendance ne s'affirme pas seulement de la façon la plus déplaisante, dans le ton rogue jusqu'à la brutalité dont il use parfois en écrivant ou en parlant aux grands, ses protecteurs et ses amis (2), elle s'exhale encore, avec une fureur souvent comique, en cent passages de la correspondance contre quiconque voudrait lui faire accepter un cadeau, une petite marque d'attention ou de politesse, un simple port de lettre. Il faut voir de quel geste et de quel ton il repousse, non seulement les offres d'argent du bourgeois De Luc, mais les perdreaux du maréchal de Luxembourg ou du prince de Condé. Le vin de Sillery, la couleur de pelure d'oignon, qui lui est envoyé par M. de Genlis, ne trouve pas un meilleur accueil. Et c'est pour une livre de café malencontreusement offerte par Bernardin de Saint-Pierre, que Rousseau faillit se brouiller avec ce dernier ami de sa vieillesse.

Son horreur des dettes est plus marquée encore. Ne pas dépendre de rien devoir ! Aucune volonté n'a été chez lui, comme chez ses

que de paresse, paresse incroyable, puisqu'un mot à dire, une lettre à écrire, une visite à faire, dès qu'il le faut, sont pour lui des supplices. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 392.

(1) *Réveries*. Sixième promenade. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 434.

(2) Voir dans les *Confessions* (livre X) tout le récit de ses relations avec le maréchal de Luxembourg. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 273-279.

concitoyens de Genève, plus constante, plus tenace, plus impérieuse. Elle ne se dément jamais, depuis le cri d'angoisse que la pauvreté lui arrache dans sa lettre à Daniel Roguin, du 9 juillet 1745 (1), jusqu'aux cris de joie qu'il pousse, presque au terme de sa vie, devant Corancez, quand il a achevé de payer au tapisier les meubles dans lesquels il vit. Poussant si loin cette passion de l'indépendance, qu'il évite dans la rue de demander son chemin : « Je porte une carte de Paris dans ma poche, à l'aide de laquelle et d'une lorgnette je me retrouve à la fin ; j'arrive crotté, recru, souvent trop tard, mais tout consolé de ne rien devoir qu'à moi-même (2). »

Son horreur des dons, services et bienfaits imposés, qu'il confesse franchement dans la première de ses lettres à M. de Malesherbes, servit de prétexte à ses ennemis pour lancer contre lui l'accusation cent fois répétée, et parfaitement injuste, d'ingratitude. Comme si refuser de s'exposer à la tentation d'être ingrat, c'était avouer qu'on est ingrat ! Or, si Rousseau repousse d'avance les bienfaits qu'on voudrait lui imposer, c'est précisément parce qu'il sait que, le bienfait accepté, il en devrait de la gratitude au bienfaiteur. L'ingrat agit tout autrement : il ne refuse pas le bienfait, il l'accepte avec empressement, et l'oublie aussitôt reçu (3).

Avec l'horreur des cadeaux et des dettes, cet impérieux besoin d'indépendance explique encore l'horreur que Rousseau avait des fâcheux ; sa passion de la solitude ; sa négligence habituelle à se pousser dans le monde pour « arriver » ; et, dans ses rapports avec les grands, pour lesquels il déclare professer une haine instinctive, ce mélange, si maladroit et si déplaisant, de rogne brusquerie et de courtoisie excessive.

Si, comme on l'a finement marqué, l'orgueil de Rousseau l'a

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 194.

(2) *Mon portrait*, dans *Annales*, t. IV (1908), p. 272.

(3) Rousseau à Moulou, de Monquin, 28 mars 1770 : « Ma maxime la plus chérie est de ne jamais rien demander à ceux qui m'offrent ; je les punis de m'avoir ôté un plaisir en les privant d'un autre... Cela tient à mon tour d'esprit particulier, dont je n'excuse pas la bizarrerie, mais que je dois consulter quand il s'agit d'être obligé. Car autant je suis touché de tout ce qu'on m'accorde, autant je le suis peu de ce qu'on me fait accepter... mais l'ami qui veut bien m'obliger à ma mode, et non pas à la sienne, sera toujours content de mon cœur. » *Œuvres*, t. IV, p. 814. Voir encore la belle et curieuse lettre de Rousseau, écrite de Wootton, février 1767, à M. Granville, son voisin. *Œuvres*, t. IV, p. 670. Il est bizarre de constater que Rousseau, si intransigent en matière de cadeaux, ait accepté si facilement l'hospitalité presque gratuite de tant d'amis. En fait, il n'a guère vécu vraiment chez lui que dans les huit dernières années de sa vie.

constamment préservé des deux vices rédhibitoires des gens de lettres — la vanité et l'envie (1) — c'est encore de cet orgueil que découle directement la timidité que Jean-Jacques s'est toujours reprochée. Cette timidité orgueilleuse, qui naît de la crainte de ne pas donner aux autres, d'emblée, et par notre seule présence, la haute idée que nous avons de nous-mêmes (2), est un trait éminemment genevois, contrastant avec l'aisance, le naturel et l'aplomb que le Français poli déploie en toute occasion dans le monde.

Dans la société, dans la conversation de salon, toutes les fois qu'il doit parler devant un public même restreint, Rousseau, repris par cette invincible timidité genevoise, se montre gauche, emprunté, inopportun, balourd à l'extrême. Il a, au plus haut degré, « l'esprit de l'escalier », comme il le reconnaît en vingt occasions et il en attribue la cause à une lenteur d'esprit singulière qui contraste avec la violence fougueuse du sentiment et de l'impression (3).

La correspondance et les *Confessions* abondent en exemples de pas de clerc et de manque à touche que cette timidité, fille de l'orgueil, fit commettre à Jean-Jacques. A la seule exception du discours prononcé devant le Sénat de Berne pour son patron l'archimandrite (1731), Rousseau n'a jamais pu parler en public, sans perdre la tête, s'embarrasser dans ses idées et dans sa phrase, et finalement rester court. Il se trouble devant la commission du Consistoire de Genève qui l'interroge sur sa foi protestante et,

(1) VINET, *ouvr. cité*, t. II, p. 255-256. Voltaire, parlant de Genève, disait : « L'envie est le vice dominant de cette petite ruche, où l'on distille du fiel au lieu de miel. » Rousseau écrit à Coindet, de Wootton, 29 mars 1766 : « Je me repose de mes longues courses, je prends haleine, je jouis de moi et me rends le témoignage que, pendant quinze ans que j'ai eu le malheur d'exercer le triste métier d'homme de lettres, je n'ai contracté aucun des vices de cet état ; l'envie, la jalousie, l'esprit d'intrigue et de charlatanerie n'ont pas un instant approché de mon cœur. » *Œuvres*, t. IV, p. 600.

(2) « J'aimerais la société comme un autre, si je n'étais sûr de m'y montrer non seulement à mon désavantage, mais tout autre que je ne suis. Le parti que j'ai pris d'écrire et de me cacher est précisément celui qui me convenait. Moi présent, on n'aurait jamais su ce que je valais, ou ne l'aurait pas soupçonné même. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 59.

(3) Voir dans les *Confessions*, l. III, *Œuvres*, t. I^{er}, p. 57-59, le long passage, très important, où Rousseau explique minutieusement ce contraste : « On dirait que mon cœur et mon esprit n'appartiennent pas au même individu... Je sens tout et je ne vois rien. Je suis emporté, mais stupide ; il faut que je sois de sang-froid pour penser... Je fais d'excellents impromptu à loisir, mais sur le temps je n'ai jamais rien fait ni dit qui vaille. Je ferais une fort jolie conversation par la poste, comme on dit que les Espagnols jouent aux échecs... »

au lieu d'un beau discours, ne sait que balbutier quelques mots (1). Il balbutie encore devant quelques bourgeois d'Yverdon qui viennent le remercier des livres qu'il a donnés à la bibliothèque de leur ville (2). Il a si peur des quelques paysans dont se compose le Consistoire de Môtiers, que, ravalant le discours éloquent qu'il a appris par cœur pour le débiter, il s'excuse de ne pouvoir comparaître et reste chez lui (3). Dans le monde, dans une conversation de salon (4), dans la société même familière des grands, le cas s'aggrave encore, et Rousseau ne tarit pas à raconter les inepties, les balourdises, dont il s'exagère d'ailleurs beaucoup la gravité, qu'il a accumulées dans ses relations avec la duchesse de Luxembourg. Ainsi, ne trouvant pas un mot agréable à dire à la petite-fille de la maréchale, Amélie de Boufflers, une douce et timide fillette de onze ans, il lui donne un baiser de grand-père. Le lendemain, à une réflexion de la maréchale, qu'il prend pour une allusion à ce geste tout naturel, il rougit comme un coupable surpris en flagrant délit d'impudence (5). Quand il essaie de louer ou de flatter, les choses se gâtent encore. Le petit abbé de Boufflers ayant peint de la maréchale un mauvais portrait, qu'elle jugeait fort peu ressemblant, Rousseau, pour flatter l'abbé, déclare le portrait ressemblant (6). La colère même, au lieu d'aiguiser sa présence d'esprit, lui ôte le peu qu'il en a. Un jour, à table, chez les Luxembourg, poussé à bout par le jeune marquis de Villeroy, qui ne l'aime guère, il conte longuement comment, en quittant l'Ermitage pour Montmorency, il a débaptisé son chien Duc, pour l'appeler Turc, doublant par ce récit une simple sottise (7). Plus tard, quand l'expérience de l'âge eût dû l'en affranchir définitivement, il se reconnaît encore cet « air gauche et embarrassé » qu'on lui reproche, et il l'attribue à son « naturel d'une insupportable timidité, surtout auprès des femmes », qui le rend toujours « d'autant plus maussade » qu'il voudrait se rendre « plus agréable (8) ».

(1) *Confessions*, l. VIII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 205.

(2) *Ibid.*, l. IV, p. 80.

(3) *Ibid.*, l. XII, p. 331.

(4) Ce que Bernardin de Saint-Pierre, Dusaulx, Pierre Prevost et d'autres ont raconté de l'éclat et du charme de la conversation de Rousseau n'est vrai que pour certains moments exceptionnels et seulement dans le cercle de ses amis intimes.

(5) *Ibid.*, l. X, p. 283.

(6) *Ibid.*, l. XI, p. 292.

(7) *Ibid.*, p. 294.

(8) Rousseau à Mme B..., Paris, 13 juillet 1770. *Œuvres*, t. IV, p. 820.

A côté de ces bévues, peu importantes après tout, Rousseau voit dans cette timidité invincible « la clef de bien des choses extraordinaires qu'on lui a vu faire » et qu'on attribue à « une humeur sauvage » qu'il n'a point.

Bien plus, il y trouve la cause de quelques-unes de ses fautes les plus graves, qu'il s'est reprochées jusqu'au terme de sa vie. « Je n'ai jamais menti que par timidité », déclare-t-il, et il cite comme exemple de ces mensonges de timide l'accusation calomnieuse portée par lui, dans sa jeunesse, contre la servante Marion, qu'il convainquit presque de lui avoir donné un ruban, volé par lui-même chez Mme de Vercellis (1). Ce « mensonge affreux », ce « grand crime », dont le remords agitera la conscience de Rousseau pendant cinquante ans, et jusqu'à la tombe, ne fut selon lui que le fruit de la mauvaise honte. Aucune intention de nuire à la pauvre et charmante fille ; un désir ardent de la disculper ; une horreur instinctive de la fausseté ; et tout cela dompté, paralysé par la force invincible, par le délire inexplicable de cette timidité naturelle ! Voilà ce que dit Rousseau (2). Ce qu'il ne dit pas, ce qu'il ne sait peut-être pas discerner, c'est que ce délire, cette force invincible, supérieure à tous les vœux de son cœur, plonge ses racines dans cet immense orgueil qui est un trait foncier de sa nature. D'ailleurs, le « criminel mensonge » dont fut victime la pauvre Marion et les « ineffaçables remords » qu'il laissa à Rousseau le garantirent pour le reste de sa vie, non seulement de tout mensonge de cette espèce, mais de tout ce qui, d'une façon quelconque, pouvait toucher l'intérêt et la réputation d'autrui (3). Plus tard, Rousseau reconnaît qu'il a pu se permettre encore des mensonges en matière indifférente, des fictions dont il ne pouvait résulter aucun jugement injuste ni pour ni contre qui que ce soit. Là encore, la honte, l'embarras, la lenteur de ses idées, l'aridité de sa conversation, la nécessité de dire quelque chose pour soutenir un entretien expliquent ces fictions non préméditées, désintéressées et inoffensives pour autrui. Mais ces mensonges-là même, Rousseau se les reproche sévèrement, il s'en repent, il voudrait les retirer à peine prononcés, il les juge

(1) Voir *Confessions*, l. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 42-43.

(2) *Réveries*. Quatrième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 416-417.

(3) « Tout discours qui produit pour quelqu'un profit ou dommage, estime où mépris, louange ou blâme, contre la justice et la vérité, est un mensonge qui jamais n'approchera de son cœur, ni de sa bouche, ni de sa plume. » *Réveries*. Quatrième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 420.

inexcusables (1). Ayant voué sa vie à la vérité, il aurait dû savoir lui sacrifier même sa faiblesse et son naturel timide et « avoir le courage et la force d'être vrai toujours ».

L'amour de la vérité, comme l'amour de la justice, sont, en effet, les deux besoins instinctifs les plus profonds de sa nature.

II

Non seulement Rousseau ne sépare pas l'amour de la vérité et l'amour de la justice, mais il a soin de déclarer expressément que « justice et vérité sont dans son esprit deux mots synonymes qu'il prend l'un pour l'autre indifféremment ».

Il affirme encore que cet amour de la vérité et de la justice était chez lui affaire de tempérament, impulsion de son naturel qui passa de là dans ses habitudes et dans ses maximes (2). Les juges les moins indulgents pour le caractère moral de Rousseau ont reconnu que ce double sentiment était profond dans l'âme de Jean-Jacques (3) et ont même voulu y trouver la base de sa conviction religieuse (4). Redresseur de torts dès son enfance, c'est à cette même impulsion de sa nature qu'obéit Jean-Jacques quand il se bat et se fait battre pour défendre son cousin Bernard contre les écoliers genevois, qui le raillent du sobriquet de Barnâ Brellanna (5). Et, à la fin de sa vie encore, il dit à Bernardin : « D'être juste est la plus grande tâche que les hommes puissent atteindre ; il est permis à Dieu seul d'être bon. » Voilà pour la justice.

Quant à la vérité, on peut dire que foncièrement et essentiellement, à travers tant de luttes, de revers et de périls qui auraient pu lui servir, s'il avait menti, d'excuse ou de palliatif, il est demeuré jusqu'au bout fidèle à la noble devise qu'il avait choisie pour son oeuvre littéraire : *Vitam impendere vero*.

Rousseau n'a écrit ni pour l'argent (6), ni pour la gloire, ni pour

(1) « Jamais la fausseté ne dicta mes mensonges, ils sont tous venus de faiblesse, mais cela m'excuse très mal. » *Ibid.*, p. 424.

(2) Voir tout l'important passage des *Réveries*. Quatrième promenade. *Œuvres*, I^{er}, p. 420-424.

(3) VINET, *op. cit.*, p. 249.

(4) L. BRÉDIF, *op. cit.*, p. 395.

(5) *Confessions*, l. I^{er}. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 12.

(6) « Rien de vigoureux, rien de grand ne peut partir d'une plume toute vénale. » *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 210.

la faveur, mais uniquement, en vue du bonheur des hommes, en propageant ce qui lui parut conforme à la justice et à la vérité. Ecrire des livres, ce n'est pas pour lui faire un métier (1), mais obéir à une vocation, à une « vocation sublime ». C'est exercer un apostolat. Il n'a jamais voulu considérer la littérature comme un amusement de bel-esprit, comme une forme de dilettantisme aimable et lucrative. En 1755, déjà, une lettre à son ami d'alors le jeune ministre genevois Jacob Vernes, qui voulait créer un périodique littéraire, montre la haute conception que Rousseau, ce débutant tardif, avait du rôle et de la mission de l'écrivain, notamment de l'écrivain genevois et suisse : « Croyez-moi, monsieur, ce n'est point cette espèce d'ouvrage qui nous convient (2). Des ouvrages graves et profonds peuvent nous honorer ; tout le colifichet de cette petite philosophie à la mode nous va fort mal. Les grands objets, tels que la vertu et la liberté, étendent et fortifient l'esprit ; les petits, tels que la poésie et les beaux-arts, lui donnent plus de délicatesse et de subtilité. Il faut un télescope pour les uns, et un microscope pour les autres ; et les hommes accoutumés à mesurer le ciel ne sauraient disséquer des mouches. Voilà pourquoi Genève est le pays de la sagesse et de la raison, et Paris le siège du goût. Laissons-en donc les raffinements à ces myopes de la littérature qui passent leur vie à regarder des cirons au bout de leur nez ; sachons être plus fiers du goût qui nous manque, qu'eux de celui qu'ils ont, et, tandis qu'ils feront des journaux et des brochures pour les ruelles, tâchons de faire des livres utiles et dignes de l'immortalité (3). » Quatre mois auparavant déjà, écrivant à un autre ami genevois, Rousseau avait défini l'écrivain « un homme de bien qui travaille pour l'utilité publique » et il s'était jugé digne de professer cette noble vocation :

« Si le détachement d'un cœur qui ne tient ni à la gloire, ni à la fortune, ni même à la vie, peut le rendre *digne d'annoncer la vérité*, j'ose me croire appelé à cette vocation sublime ; c'est pour faire aux hommes du bien selon mon pouvoir que je m'abstiens

(1) « Non ! non ! j'ai toujours senti que l'état d'auteur n'était, ne pouvait être illustre et respectable, qu'autant qu'il n'était pas un métier. Il est trop difficile de penser noblement quand on ne pense que pour vivre. » *Ibid.* Cf. *Premier dialogue*, *Œuvres*, t. IV, p. 6-7.

(2) Nous, c'est-à-dire nous, écrivains genevois, par opposition aux auteurs parisiens du jour. Jamais Rousseau n'a mieux marqué le devoir pour l'écrivain suisse de rester lui-même, Paris demeurant la grande école du goût.

(3) Rousseau à Vernes, 2 avril 1755. *Œuvres*, t. IV, p. 220.

d'en recevoir d'eux et que je chéris ma pauvreté et mon indépendance (1). »

Vingt ans plus tard, quand, son œuvre littéraire achevée, Rousseau fait, dans ses *Dialogues*, l'apologie de Jean-Jacques, c'est encore et toujours le même but, la même inspiration, qu'il reconnaît à toute son activité d'écrivain (2). Rousseau n'a jamais écrit pour écrire. Il n'écrit que contraint par la force de l'inspiration, de la conviction passionnée ou, comme dit Corancez, « commandé par un besoin irrésistible (3) ».

La force de la conviction est le caractère le plus marqué de toute l'œuvre de Rousseau. Il a eu raison de croire et de dire, à mainte reprise, que la force de sa persuasion a été la vraie cause de son éloquence. La franchise absolue avec laquelle il proclame cette conviction, le courage intrépide avec lequel il la maintient et la soutient envers et contre tous, sont d'entre les plus beaux traits de son caractère moral.

Rousseau se montre là le digne et vrai fils des ancêtres huguenots qui endurent l'exil, les galères, la persécution et la mort plutôt que de renoncer à proclamer leur foi.

Rien d'ailleurs n'explique et ne justifie, autant que cette franchise et ce courage, l'extrême prestige moral dont il jouit auprès de ses contemporains et aux yeux de la génération qui suivit. Rousseau, d'abord, signe tous ses livres. Il n'en désavoue aucun ; il n'en rétracte ni une page, ni une ligne. Sans cesse attaqué et vilipendé par des écrits anonymes (4), il combat, lui, à visage découvert, sans masque et sans coup de Jarnac. Il accepte en plein la responsabilité de tout ce qu'il fait, de tout ce qu'il pense, de tout ce qu'il écrit, et il consent d'avance à en subir toutes les conséquences. La faute lourde de sa conduite, la grande tache de sa vie, l'abandon de ses cinq enfants à l'Assistance publique,

(1) Rousseau à Perdriau, 28 novembre 1754. *Œuvres*, t. IV, p. 218.

(2) « Dans tous les autres livres, je démêlais d'abord la passion qui les avait dictés, et le but personnel que l'auteur avait en vue. Le seul Jean-Jacques me parut chercher la vérité avec droiture et simplicité de cœur. Lui seul me parut montrer aux hommes la route du vrai bonheur en leur apprenant à distinguer la réalité de l'apparence... lui seul en un mot me parut, dans sa véhémence, inspiré par le seul amour du bien public sans vue secrète et sans intérêt personnel... Ecrivain qui, méprisant l'esprit de parti et ne voulant former ni suivre aucune secte, ne pouvait avoir dans ses recherches d'autre intérêt que l'intérêt public et celui de la vérité. » *Premier dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 31.

(3) MUSSET-PATHAY, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 254.

(4) Ou même signés par un homme de paille, comme les *Lettres du marquis de Ximènes* (sur la *Nouvelle Héloïse*) qui ont Voltaire pour auteur.

c'est lui qui la confesse publiquement, à Paris, dans ses lectures de l'hiver 1770-1771. Cette franchise est aussitôt qualifiée de cynisme. Peut-être bien. Mais ce cynisme-là ne vaut-il pas mieux moralement que les mille déguisements, anonymat, pseudonymat, rétractations, palinodies, désaveux, et autres turlupinades dont usait chaque jour pour répandre son venin, et échapper à tout châtiment, le « bouffon sceptique et baladin (1) », qu'on appelle le sage Voltaire?

Cyniques ou non, la franchise, le courage de Rousseau à proclamer sa conviction sont si évidents que personne n'a pu tenter seulement de les contester. Mais la sincérité de cette conviction est-elle aussi évidente? Rousseau croyait-il ce qu'il proclamait avec tant d'éloquence? Vivait-il lui-même de ces principes de vie qu'il prétendait enseigner aux autres? Était-il sincère dans cet apostolat ou jouait-il un rôle? Était-il le « vertueux citoyen de Genève » qu'exaltaient ses admirateurs ou « l'artificieux scélérat » que flagellait, après sa mort, son ancien ami Diderot? Le plus constant et le principal effort des ennemis de Rousseau (2) a tendu à démontrer que Rousseau fut un hypocrite. Avaient-ils raison?

Il faut remarquer que si rien n'est plus aisé que de porter contre un écrivain l'accusation d'hypocrisie, rien aussi n'est plus difficile pour cet écrivain que de la réfuter.

Quand il atteste, fût-ce avec une extrême éloquence, sa propre sincérité, ce témoignage paraît suspect et l'on sait y découvrir une preuve de plus de son hypocrisie. S'il invoque le témoignage de ses livres, dont l'intention comme le résultat est d'amener les hommes à la vertu, on lui réplique : « Vous n'êtes pas l'homme de vos livres, et là précisément réside votre hypocrisie! » S'il affirme alors la conformité de sa vie à sa doctrine, de ses sentiments intérieurs à ses maximes publiées, de ses goûts simples à son apologie théorique de la vie simple, aussitôt on déclare que « plein de ruse et d'art pour en imposer, il voile ses vices avec la plus grande adresse et cache sa méchanceté sous une candeur apparente (3) ». Et s'il essaie de riposter, comme fait Rousseau : « Mais celui qui peut contempler de sang-froid la vertu dans toute

(1) Le mot est de Mallet du Pan dans une lettre à Jacob Vernes, du 3 décembre 1778, dans L. DUFOUR-VERNES, *Recherches sur J.-J. Rousseau et sa parenté*, Genève, 1878, p. 40-42.

(2) Voltaire, Diderot, Marmontel, Mme d'Épinay, inspirée par Grimm, et tant d'autres.

(3) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 63.

sa beauté, celui qui sait la peindre avec ses charmes les plus touchants, sans en être ému, sans se sentir épris d'aucun amour pour elle, un tel être, s'il peut exister, est un méchant sans ressource : c'est un cadavre moral (1) », on lui répond froidement : Vous êtes ce cadavre, vous êtes ce monstre (2), vous êtes ce nain moral monté sur des échasses (3), vous êtes cette âme de boue. Vainement, le malheureux accusé multiplie les faits, les preuves, les arguments. Chacune de ses paroles est une charge de plus contre lui. Et on défigure à tel point sa véritable physionomie que nous en sommes finalement réduits à admettre la parole de Rousseau, juge de Jean-Jacques : « Prenez directement et en tout, tant en bien qu'en mal, le contre-pied du Jean-Jacques de vos messieurs, vous aurez très exactement celui que j'ai trouvé (4). » Celui qu'il a trouvé, au lieu du cauteleux et adroit hypocrite de « ces messieurs », est un être « emporté, violent même dans ses premiers mouvements plus rapides que l'éclair » et qui « passe sa vie à faire de grandes et courtes fautes et à les expier par de vifs et longs repentirs » (5).

A l'inverse de ses ennemis, tous les amis de Rousseau ont mis l'accent, avec insistance, sur la parfaite bonne foi, sur la complète sincérité de leur héros. Leur premier argument, développé avec éloquence, c'est que l'auteur des livres de Rousseau ne peut pas être autre chose qu'un homme vertueux. « Si l'excès de sa sensibilité l'a égaré quelquefois, déclare Dorat, ses écrits suffisent pour prouver son honnêteté. Un scélérat peut être un bel esprit, mais un scélérat ne parle pas de la vertu comme Jean-Jacques Rousseau (6). »

Pour Mallet du Pan, Genevois peu facile à duper, la bonne foi de Rousseau, manifestée même par ses fréquentes contradictions, est hors de doute. L'écrivain « qui, à chaque page, brûle de l'amour de l'honnêteté et des vertus, » ne sera goûté et lu que des âmes encore pures. Malgré « ses faiblesses, ses caprices, ses torts réels, il sera toujours un homme et un écrivain respectable (7) ». D'autres amis encore, qu'il serait long d'énumérer, ont conclu de la vertu de l'œuvre à la vertu de l'homme, et donc à sa sincérité.

(1) *Premier dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 4.

(2) Expression de Diderot.

(3) Expression de Mme d'Épinay dans son roman épistolaire truqué.

(4) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 63.

(5) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 63.

(6) DORAT, *Journal de Paris*, 25 janvier 1779.

(7) DUFOR-VERNES, *loc. cit.*

Mais c'était là répondre à la question par la question et dire que Rousseau n'était pas hypocrite, parce qu'il était sincère.

La vraie réponse à faire, et plusieurs amis de Rousseau l'ont faite, est celle-ci : « Quel intérêt Rousseau aurait-il eu à être hypocrite, et quel avantage a-t-il tiré de ce rôle qu'on lui attribue ? » « Plaisante hypocrisie, s'écrie Dorat, plaisante adresse que celle qui aboutit à l'indigence, au malheur, et à de si cruelles persécutions ! » Et le Genevois Bérenger : « Comment le croire hypocrite, lui qui, s'il eût voulu l'être, aurait fini ses jours en paix (1) ! » Et encore, Mme de La Tour de Franqueville : « Celui qui a renoncé à la fortune, sacrifié sa liberté, exposé sa vie par attachement à la vérité ou aux sublimes erreurs qu'il prenait pour elle, n'a jamais établi ce qu'il ne pensait pas (2). »

Un autre admirateur de Rousseau, Mirabeau, opposant à l'accusation d'hypocrisie le témoignage de ce qu'il a vu et éprouvé directement, affirme que c'est la vertu de Rousseau « qui fut la source de son éloquence et l'âme de ses ouvrages ». Et il atteste la sincérité de son maître en ces termes magnifiques qu'il faut citer textuellement : « J'ai connu J.-J. Rousseau... il fut toujours le même, plein de droiture, de franchise et de simplicité, sans aucune espèce de faste, ni de double intention, ni d'art pour cacher ses défauts ou montrer des vertus. On doit pardonner peut-être à ceux qui l'ont décrié de l'avoir mal connu ; tout le monde n'était pas fait pour concevoir la sublimité de cette âme, et l'on n'est bien jugé que par ses pairs.

« Quoi qu'on pense ou quoi qu'on dise de lui pendant encore un siècle (c'est l'espace et le terme que l'envie laisse à ses détracteurs), il ne fut jamais, peut-être, un homme aussi vertueux puisqu'il le fut avec la persuasion qu'on ne croyait pas à la sincérité de ses écrits et de ses actions. Il le fut malgré la nature, la fortune et les hommes, qui l'ont accablé de souffrances, de revers, de calomnies, de chagrins et de persécutions. Il le fut avec la plus vive sensibilité pour l'injustice et les peines. Il le fut, enfin, malgré les faiblesses qu'il a révélées dans les mémoires de sa vie... Quel que abus qu'on puisse faire de ses propres confessions, elles prouveront toujours la bonne foi d'un homme qui parla comme

(1) *J.-J. Rousseau justifié envers sa patrie*. Londres, 1775, p. 4. Bérenger ajoute qu'il a interrogé les témoins, lu les lettres publiques ou secrètes, confronté les témoignages et qu'il a reconnu partout « le ton de la candeur et de la bonne foi ».

(2) *La Vertu vengée par l'amitié*, 1782, lettre 3 (novembre 1778), p. 94.

pensait, écrivit comme il parlait, vécut comme il écrivit, et mourut comme il avait vécu (1). »

Au fond, Mirabeau ne fait autre chose ici qu'affirmer, avec toute la force et toute la chaleur de son éloquence, le sentiment intime et impérieux qui contraint tous ceux qui ont lu l'œuvre de Rousseau, et qui ont connu l'homme, à croire fermement à sa sincérité. C'est la preuve intérieure, la preuve du sentiment qui, en matière de foi, reste la meilleure, mais qui ne convainc pas nécessairement la raison critique.

Mme de Staël a voulu établir la sincérité de Rousseau par une analyse psychologique plus subtile et plus probante. Rousseau, selon elle, a été accusé d'hypocrisie, d'abord parce qu'on a trouvé qu'il soutenait « des opinions exaltées ». Il peut y avoir des exagérations à froid, mais chez Rousseau, c'est bien « le transport de son imagination et de son âme » qui « l'élève au-dessus de lui-même, et surtout peut-être au-dessus de ceux qui le lisent... Ah! cette exaltation est le délire du génie; mais écoutez-le encore; il se pourrait que, quand on l'accuse d'avoir passé le but, il n'eût fait que franchir les bornes ».

Il faut, continue Mme de Staël, dans une pareille nature, distinguer les actions qui viennent du caractère et les pensées qui viennent de l'inspiration, car « l'homme enivré par l'esprit divin qui l'anime n'est plus lui-même, quoiqu'il soit plus vrai que jamais », et qu'en écrivant il s'abandonne entièrement au sentiment qu'il éprouve. L'excès même de l'enthousiasme poétique ne serait pas encore de l'hypocrisie : « Rousseau hypocrite! Ah! je ne vois dans toute sa vie qu'un homme parlant, écrivant, agissant involontairement; ses actions ne ressemblaient pas à ses principes, mais il se rendait coupable en les appliquant faussement plutôt qu'en les abandonnant (2). »

Voilà, enfin, dit par une Genevoise, le mot juste et profond. Rousseau, en prêchant la vertu, est resté sincère envers lui-même, non pas, certes, qu'il l'ait toujours pratiquée dans sa conduite, mais parce qu'il l'a toujours aimée et que, même en la transgressant par l'erreur ou l'égarément d'un moment, il l'a toujours sentie et crue vraie, bonne et désirable (3). On ne saurait trop

(1) MUSSET-PATHAY, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 300-301.

(2) *Lettres sur J.-J. Rousseau*, 1788. *Œuvres complètes*, 1820, t. I^{er}, p. 86-87.

(3) C'est surtout dans ses *Dialogues* que Rousseau insiste sur la parfaite concordance entre les principes émis par les livres de Jean-Jacques et les sentiments intérieurs de l'écrivain : « Je reconnaissais dans ses écrits l'homme que je retrouvais en moi. » *Premier dialogue*. *Œuvres*, t. IV, p. 31.

le dire et le répéter, la grande, l'essentielle différence entre le Genevois Rousseau et les « philosophes » français ses contemporains, c'est que le premier a eu le sens moral, le sentiment du devoir, le respect de la loi morale. Il a reconnu et proclamé, sans savoir s'y conformer toujours dans ses actes, l'autorité suprême de la conscience, « ce juge intérieur et incorruptible qui ne passe rien de mauvais, et ne condamne rien de bon, et qui ne trompe jamais quand on le consulte de bonne foi (1). »

Le moralisme genevois, si prépondérant dans l'œuvre de Rousseau, où toute chose est envisagée dans la catégorie du bien et du mal, et non dans celles du vrai et du faux, ou du beau et du laid (2), se retrouve aussi dans son caractère et dans sa vie.

L'œuvre entière de ses treize dernières années n'est qu'un long et anxieux examen de conscience. Comment Rousseau eût-il éprouvé l'impérieux besoin de s'y livrer, s'il n'avait eu, profondément ancrés en lui-même, l'instinct moral et le désir de s'y conformer? Un juge sévère du caractère moral et de la conduite de Rousseau, l'austère et pur Vinet, reconnaît que « nul n'a mieux senti, ni plus tendrement adoré le beau moral ». Sans doute, ce sentiment n'est pas la vertu, aux yeux de Vinet, mais seulement « l'imagination appliquée à la face poétique de la vertu ». Sans doute, Rousseau a transgressé souvent la règle du devoir, il n'y a pas reconnu toujours cette règle, il n'a voulu que le devoir choisi et non le devoir imposé. Sans doute encore, pénétré par Mme de Warens de l'idée que le sentiment est tout et la règle rien, il a volontiers excusé la méchanceté de l'acte par l'excellence de l'intention, et il a trop facilement cru une faute effacée et non avenue, dès qu'il se l'est reprochée (3). Tout cela est vrai, juste et pénétrant, et rien ne serait plus absurde que de vouloir, comme George Sand, faire de Rousseau « un saint ». Il n'en reste pas moins avéré que Rousseau a eu au plus haut degré le sérieux moral dont manquaient si totalement les écrivains ses contemporains, que, depuis sa conversion jusqu'à sa mort, il y a eu chez lui un progrès moral constant dû à un véritable effort sur lui-même

(1) Rousseau à Perdriau, 28 novembre 1754. *Œuvres*, t. IV, p. 217.

(2) D'où l'indifférence si extraordinaire de Rousseau pour tout ce qui est beaux arts, la musique exceptée.

(3) VINET, *la Littérature française au dix-huitième siècle*, t. II, p. 249, 251, 252. *Confessions*, l. II : « On devient injuste et méchant dans le fait, sans avoir cessé d'être juste et bon dans l'âme. » *Œuvres*. t. I^{er}, p. 28. Ou bien, parlant de sa fautive accusation contre la pauvre Marion, Rousseau dira : « Jamais la méchanceté ne fut plus loin de moi que dans ce cruel moment. » *Ibid.*, p. 43.

enfin, qu'il a souvent connu, avec une intensité douloureuse, le trouble du repentir et la brûlure du remords.

Le sérieux moral, l'habitude de tout prendre au sérieux, quand ce n'est pas au tragique, même ce qui ne le mérite guère, est un des plis les plus profonds et les plus durables dont la discipline calviniste marque l'esprit et l'âme de quiconque l'a subie. Rousseau garda constamment ce trait de caractère intellectuel et moral, un de ceux qui le distinguent la plus radicalement du scepticisme railleur et de l'ironie légère de ses contemporains français, et plus spécialement du Parisien Voltaire (1). Le progrès moral, l'effort persévérant et loyal vers le mieux, s'affirme et se constate chaque année plus marqué et plus efficace, dans les œuvres autobiographiques et surtout dans les lettres des douze dernières années. Il me semble évident qu'au creuset de l'épreuve, la nature morale de Rousseau s'est purifiée, de plus en plus, dans cette fin de vie, malgré les troubles intermittents et partiels de son esprit.

De plus en plus, il a pratiqué cette règle de conduite qu'il avait reconnue vraie, et qui lui a si souvent « donné l'air le plus bizarre et le plus fou », celle « d'éviter les situations qui mettent nos devoirs en opposition avec nos intérêts et qui nous montrent notre bien dans le mal d'autrui (2) ».

Le conseiller sûr et prudent, le sagace directeur de conscience qui se révèle alors dans sa correspondance, attesterait à lui seul combien l'expérience morale s'est étendue, affinée et aussi fortifiée en lui (3).

Enfin, et c'est ici le point essentiel, Rousseau a connu le repentir, et même le remords, du mal qu'il a pu faire : « Ma vie, écrivait-il, est pleine de fautes, car je suis homme ; mais voici ce qui me distingue des hommes que je connais, c'est qu'au milieu de mes fautes, je me les suis toujours reprochées (4). »

Et, en effet, nous avons vu avec quelle âpreté, quelle tristesse, quelle honte Rousseau s'accuse, après quarante années du « crime »

(1) VINET, *ouvr. cité*, p. 224 : « Rousseau, parmi beaucoup de torts et de faiblesses, savait respecter. » Carlyle, si sévère d'ailleurs pour Rousseau, dit : « Avec tous ses défauts, et ils sont nombreux, il a la première et la principale caractéristique d'un héros : il est du fond du cœur sérieux. Sérieux si jamais homme le fut, comme aucun de ces philosophes français ne l'était. » *Les Héros*. Traduction J. IZOLET, Paris, 1901, p. 290.

(2) *Confessions*, l. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 27.

(3) VINET, *ouvr. cité*, p. 235 : « Il y a une morale plus saine, une sagesse plus modérée, une plus juste appréciation de la vie et de la société dans ses lettres d'alors que dans la plupart de ses ouvrages. »

(4) Rousseau à Mme d'Houdetot, 25 mars 1758. *Œuvres*, t. IV, p. 283.

qu'il a commis en faisant peser sur la servante Marion le soupçon d'avoir volé le ruban qu'il avait dérobé lui-même. Le poids de cette faute, déjà avouée dans les *Confessions* (1), est si lourd à sa conscience que Rousseau y revient encore longuement dans les *Rêveries* (2), écrites à la veille de sa mort. Son remords est si vivant si profond et si douloureux, qu'il s'ingénie à commenter, à expliquer, à atténuer autant que possible « l'atrocité » de cette action, dont le souvenir, chaque jour, venge l'innocent en torturant la conscience du coupable.

L'abandon à l'Assistance publique de ses cinq enfants nouveaux-nés, cette faute capitale dont Rousseau se dissimula d'abord l'existence et la gravité par un sophisme intellectuel, laissa en lui les germes d'un remords qui grandit lentement, à la vérité, mais qui devint si vif que Rousseau ne put en retenir l'aveu public dans le premier livre d'*Emile* (3). Si même, en cet endroit, on ne voulait reconnaître qu'un procédé de rhétorique émouvant, l'aveu a été répété dans les *Confessions*, dans les *Rêveries* et dans mainte lettre de Rousseau. Cette persistance du remords montre en lui la prédominance du sens moral sur tous les sophismes les mieux déduits ou les plus éloquents. Le besoin même qu'il a de s'absoudre, en s'accusant devant ses contemporains et devant la postérité, révèle assez combien était forte, claire et tenace, en lui, la voix de la conscience alarmée. Elle parlait même pour lui reprocher certaines fautes, dont beaucoup d'autres se seraient aisément et vite absous et qui ne nous apparaissent pas aussi graves qu'à lui-même. Ainsi, le fait d'avoir quitté, au milieu d'une crise de *delirium tremens*, l'ivrogne musicien, Le Maître, non sans avoir d'abord appelé du secours, indiqué son adresse et remis le délirant en des mains secourables, ne nous semble point une faute si terrible venant d'un garçon de dix-huit ans, impressionnable et nerveux. Trente-cinq ans plus tard, quand il raconte dans les *Confessions* cette faute de lèse-amitié, l'aveu lui en paraît si pénible qu'il ajoute : « S'il m'en restait beaucoup de pareils à faire, j'abandonnerais le travail que j'ai commencé (4). » Ce trait-là indique-

(1) Livre II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 42-44.

(2) *Quatrième promenade*. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 416.

(3) « Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. » *Œuvres*, t. II, p. 409.

(4) *Confessions*, l. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 66-67.

t-il une conscience obtuse et lente (1), comme la veulent quelques-uns, ou une conscience délicate et sévère? Le lecteur en jugera. Il nous suffit, pour nous, d'avoir marqué et souligné, au passage, dans Rousseau, ce trait de caractère si nettement genevois et protestant, la persistance du sentiment moral et de la conscience alarmée par le repentir.

III

Peut-on attribuer encore à sa qualité de Genevois le « tempérament ardent, bilieux, facile à s'affecter et sensible à l'excès à tout ce qui l'affecte » que Rousseau se reconnaît à lui-même (2), d'accord sur ce point avec le témoignage unanime de ses contemporains? Tout connaisseur superficiel, tout observateur pressé du caractère genevois sera tenté de répondre non à cette question-là. Et pourtant Rousseau insiste à deux reprises, dans son œuvre, sur le tempérament ardent, sensible et passionné que le Genevois dissimule « sous un air flegmatique et froid (3) ». Il est évident aussi que sur certains terrains — patriotisme local, politique, religion — le Genevois possède au plus haut degré cette ardeur, ce zèle amer, cette sensibilité, cette passion que Rousseau lui attribue.

Sur ce point, le fond du tempérament est le même chez Jean-Jacques et chez ses concitoyens, mais il est aussi exalté chez lui par l'imagination, qu'il est réprimé et bridé chez eux par une froide logique et par la crainte salutaire de passer pour un « enthousiaste ». C'est ainsi que Jean Senebier, le type accompli du Genevois flegmatique, compassé et froid, juge qu'une sensibilité « extrêmement exaltée » fut, avec un amour-propre excessif, le ressort essentiel de tous les actes de Rousseau (4). Et sur ce point, il a vu juste.

Rousseau fut, de son propre aveu, avant tout et par-dessus tout, un sensitif et même un sentimental. Dans sa longue et vibrante apologie du *Deuxième Dialogue*, il déclare n'avoir jamais

(1) L. BRÉDIF, *ouvr. cité*, p. 368.

(2) Seconde lettre à M. de Malesherbes (12 janvier 1762). (*Œuvres*, t. 1^{er}, p. 393.

(3) *Lettre à d'Alembert*. *Œuvres*, t. III, p. 167. La *Nouvelle Héloïse*. Sixième partie, V. *Œuvres*, t. II, p. 334.

(4) *Histoire littéraire de Genève*, 1786, t. III, p. 269.

connu aucun homme qui fût autant que lui « subjugué » par la sensibilité. « Le besoin d'attacher son cœur, satisfait avec plus d'empressement que de choix, a causé tous les malheurs de sa vie. » Cette sensibilité ardente n'est pas chez lui affaire de mode ou de pose, mais tendance spontanée et naturelle. On ne lui a jamais vu « de ces démonstrations affectées et convulsives, de ces singeries à la mode, dont on nous fait des maladies de nerfs ». Ses émotions, à lui, « sont naturelles et simples comme son caractère » il est parmi tous ces évergumènes de sensibilité, comme une belle femme sans rouge... au milieu des visages fardés ». Sa sensibilité répulsive, sa colère contre l'injuste et le méchant, n'est pas moins vive que sa sensibilité affective, mais dans cette aversion déclarée il n'entre aucune part d'intérêt ou d'amour-propre personnel. La sensibilité physique (ou sensualité) que Rousseau reconnaît avoir « à un assez haut degré » est toujours accompagnée en lui par la sensibilité morale qui la modère ou l'avive : « De beaux sons, un beau ciel, un beau paysage, un beau lac, des fleurs, des parfums, de beaux yeux, un doux regard, tout cela ne réagit si fort sur ses sens qu'après avoir percé par quelque côté jusqu'à son cœur (1). »

Rousseau marque, en vingt autres passages, le contraste intime dans sa propre nature, d'un cœur transparent, ardent et sensible et d'un esprit lent, obtus et balourd. Et non seulement, il oppose ce naturel complexe à celui de ses adversaires qui ont « le cœur froid et l'esprit vif », mais il y trouve la cause, et l'explication des contradictions et des inconséquences, si nombreuses et si choquantes, de sa propre conduite (2).

Une lettre de D. Hume à Blair, écrite avant sa rupture violente avec Jean-Jacques, montre bien le rôle prépondérant, excessif et douloureux que joue la sensibilité dans la vie intérieure de Rousseau. Il a très peu lu auparavant et il a maintenant complètement renoncé à la lecture. Il a très peu vu, et n'a aucune sorte de curiosité pour observer et voir. Il a très peu étudié et réfléchi et son fonds de connaissances est peu étendu.

« Il a seulement senti durant toute sa vie ; et, à cet égard, sa sensibilité est montée à un degré qui passe tout ce que j'ai vu jusqu'ici, mais elle lui donne un sentiment plus aigu de peine que de plaisir. Il est comme un homme qui serait nu, non seulement

(1) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 68-69.

(2) *Ibid.*, p. 70. Voir aussi *Rêveries. Huitième promenade. Œuvres*, t. I^{er}, p. 447.

nu de ses vêtements, mais nu et dépouillé de sa peau, et qui, ainsi au vif, aurait à lutter avec l'intempérie des éléments qui troublent perpétuellement ce bas monde (1). »

Cette sensibilité, dont Hume relève ainsi le côté douloureux, lui attirait, d'autre part, la sympathie des âmes ardentes et sensibles, auxquelles répugnait l'ironie sèche et caustique des purs rationalistes de l'époque.

Mme de La Tour de Franqueville l'a très bien constaté : « S'annoncer comme ami de Rousseau, dit-elle, c'est se concilier le suffrage de tous les gens qui l'aiment ; et chez presque tous ces gens-là, le sentiment prévaut sur la réflexion. Il était si bon, si sensible, que tous ceux qui ont l'imagination vive et l'âme tendre se déclarent nécessairement pour lui (2). »

L'ardeur, la vivacité du tempérament, la sensibilité passionnée, que Rousseau croyait commune à tous ses concitoyens, était relevée, exagérée et décuplée en lui, par une faculté dominante, qui est tout à fait étrangère à l'esprit genevois : l'imagination. L'esprit genevois est réaliste, positif, logicien. L'enthousiasme, dont Rousseau est si souvent animé par le bienfait de l'imagination, n'est pour les Genevois qu'une faiblesse, un objet de blâme ou de dérision. Et l'historien Jean Senebier constate, sans un mot de regret, le fait que Genève, après avoir produit tant d'écrivains sérieux : théologiens, jurisconsultes, savants, publicistes ou philologues, ait donné si peu de romanciers et de poètes (3). Et, de fait, entre Jean-Jacques et Tœpffer, elle n'a vu naître aucun écrivain d'imagination.

Il est possible, et même probable, que Rousseau ait hérité de son père (et peut-être aussi de sa mère) cette imagination qui devait faire la joie et le malheur de sa vie, comme elle donne à son œuvre le meilleur de son charme, de sa fraîcheur et de sa couleur. Tout enfant, la lecture des romans et de Plutarque, faite dans l'atelier de son père, exalte et accroît cette disposition naturelle. Apprenti de quinze ans, dévoyé et maltraité par un patron brutal, les livres loués chez la Tribu, si peu choisis fussent-ils, donnent un aliment à son imagination inquiète, qui le sauve de lui-même et calme sa sensualité naissante. En continuant, en recréant, en modifiant les éléments qu'il puise dans ses lectures,

(1) Cité par SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. II, p. 80.

(2) *Ouvr. cité*, p. 94.

(3) « On y trouve des critiques, mais point de poètes. » *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 366. Rousseau fut, en effet, le seul grand poète genevois.

l'apprenti se constitue — par l'imagination — un monde fictif délicieux, où il se plonge, où il vit, et qui lui fait oublier son état dont il souffre si cruellement. Cet amour des objets imaginaires, cette faculté de s'en occuper, et de s'en éprendre, comme de réalités tangibles, achèvent de le dégoûter de tout ce qui l'entoure (1). Dès son enfance Rousseau peut dire en toute vérité qu'il a beaucoup plus vécu dans une sphère imaginaire que dans « les lieux qu'habitait son corps (2) ». Cette « imagination dérégulée, prête à s'effaroucher sur tout et à porter tout à l'extrême », c'est là, à n'en plus douter, le trait le plus saillant, l'élément principal et distinctif du caractère intellectuel de Rousseau (3). Aucun n'a exercé une action pareille sur sa destinée. Aucun n'a été pour lui une source de douleur et de joie autant que cette imagination prodigieuse, folle quelquefois, qui décuplait en lui la faculté de sentir, c'est-à-dire de souffrir et de jouir, d'aimer et de haïr, et qui, tour à tour, le crucifiait comme un écorché vif et le baignait dans l'extase de l'irréel et du rêve.

Rousseau a détaillé, avec une séduisante éloquence, dans son *Second dialogue*, les joies et les délices du monde imaginaire, dont la vision le console, au premier appel de l'imagination, de toutes les tortures qui l'assaillent dans le monde réel. Il a énuméré les jouissances indicibles de « celui qui s'élève sur les ailes de l'imagination au-dessus des vapeurs de notre atmosphère » et qui « sait s'élancer dans les régions éthérées, y planer, et s'y soutenir par de sublimes contemplations (4) ». Et il en a conclu que de l'imagination « naissent, non seulement les vertus et les vices, mais les biens et les maux de la vie humaine; et que c'est principalement la manière dont on s'y livre qui rend les hommes bons ou méchants, heureux ou malheureux ici-bas ». Plus loin, dans la même œuvre, il célèbre encore « la bienfaisante imagination » qui lui rend « ses fictions plus douces que des réalités mêmes » et le laisse « plus heureux et plus riche par la possession des biens imaginaires qu'il crée, qu'il ne le serait par celle des biens... qui existent réellement ». Car, Rousseau l'affirme, « cette même ima-

(1) *Confessions*, l. 1^{er}. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 20.

(2) *Deuxième dialogue*. *Œuvres*, t. IV, p. 74 : « Il vivait dans son imagination », dit très justement M^{me} DE STAEL, *Œuvres complètes*, 1820, t. 1^{er}, p. 84.

(3) « Je crois que l'imagination était la première de ses facultés et qu'elle absorbait même toutes les autres. Il rêvait plutôt qu'il n'existait et les événements de sa vie se passaient dans sa tête plutôt qu'au dehors de lui. » M^{me} DE STAEL, *Œuvres*, 1820, p. 81.

(4) *Œuvres*, t. IV, p. 71-72.

gination, si riche en tableaux riants et pleins de charmes, rejette obstinément les objets de douleur et de peine, ou, du moins, elle ne les lui peint jamais si vivement que sa volonté ne les puisse effacer (1) ».

Rousseau est sincère quand il exalte ainsi le bienfait de l'imagination et tous les bonheurs qu'il lui doit, mais il est victime d'un nouveau mirage, quand il oublie le monde effroyable de soupçons, de tourments, de complots, de terreurs que cette même imagination, devenue malade et délirante, a suscité sous ses yeux égarés, en « portant à l'extrême » le souvenir de maux trop réels. Aussi bien, nous sommes conduits, par cette imagination excessive et déréglée, à examiner brièvement un sujet qu'il est difficile d'éviter plus longtemps, la folie vraie ou prétendue de Rousseau.

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 93-94. Dusaulx constate que, dans ses plus mauvaises années, Rousseau avait des moments « célestes », où il se repliait avec complaisance sur tous les plus simples bonheurs, les joies les plus naïves qu'il avait pu avoir dans le passé : un paysage original, un arbuste naissant, un enfant qui lui sourit dans les bras de sa nourrice, ou simplement les hirondelles qu'il a laissé nicher dans sa chambre et pour qui il s'est fait « le portier du vasistas ». Il donnait « à tous ces riens tant de couleur et de vie, qu'il les rendait parlants ». *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*, 1798, p. 52-54.

CHAPITRE III

LA FOLIE DE ROUSSEAU

- I. Le délire des persécutions. — Predispositions, signes précurseurs, symptômes du mal. — Folie partielle et intermittente. — Traces et preuves du mal. — Début, paroxysme et accalmie. — Caractères généraux et cas particulier de Rousseau.
- II. Témoignages de ce mal dans les *Confessions*, les *Dialogues*, les *Rêveries*. — Témoignages des amis et des ennemis de Rousseau. — Humeur méfiante du Genevois expliquée par l'histoire. — Effets de beauté littéraire que produit cette folie intermittente et partielle.

I

Aux yeux de la science médicale actuelle, il semble avéré que Rousseau fut, durant toute sa vie, un névropathe et que, dans ses douze dernières années, il souffrit de cette forme spéciale de la folie raisonnante qu'on appelle le délire des persécutions. Ce mal, que les auteurs allemands font rentrer dans la *paranoïa*, est rangé par les Français dans les délires systématisés et, tout récemment, dans le « délire d'interprétation (1) ». Aucun cas de cette forme de maladie mentale n'est attesté par des témoignages aussi nombreux, complets et probants, que celui de Rousseau.

Les traits fonciers que nous avons relevés dans la nature de

(1) Voir, entre autres livres sur le sujet : G.-H. MORIN, *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau*, Paris, 1851. Ouvrage excellent pour l'époque où il fut publié. L.-A. MERCIER, *Explication de la maladie de J.-J. Rousseau*, etc., etc. Paris, 1859. Ouvrage d'un chirurgien qui se base trop exclusivement sur l'affection de la vessie dont souffrait Rousseau. A. BOUGEAULT, *Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau*. Paris, 1883. Ecrit par un simple laïque qui voit souvent la maladie là où elle n'est pas, ne tient aucun compte de l'état mental de Rousseau écrivant les *Confessions*, et s'appuie sur le témoignage des pires ennemis de Jean-Jacques. Docteur CHATELAIN, *la Folie de J.-J. Rousseau*. Paris, 1890. P.-J. MÆBIUS, *J.-J. Rousseau's Krankheitsgeschichte*. Leipzig, 1889. C'est sur l'autorité incontestée de ce dernier spécialiste que je m'appuie dans l'exposé qui suit. On trouvera encore un jugement excellent sur la maladie mentale de Rousseau dans le livre tout récent de MM. P. SÉRIEUX et J. CAPGRAS, *les Folies raisonnantes. Le délire d'interprétation*. Paris, 1909, in-8°.

Rousseau — sa fierté ombrageuse, son extrême besoin d'indépendance, sa timidité et sa gaucherie dans la société, sa combativité, sa conscience inquiète et portée au remords, l'ardeur et la sensibilité de son tempérament, une imagination excessive et déréglée — ne sont pas, pris isolément, autant de signes pathologiques de son état mental (1). Mais, réunis et renforcés les uns par les autres, il faut reconnaître qu'ils offrent à la maladie un terrain de culture singulièrement favorable. Ils font de Rousseau un candidat à la folie. Une hérédité fâcheuse du côté paternel, une mauvaise conformation congénitale de la vessie (2), l'éveil anormal de l'instinct sexuel, la crise de neurasthénie qu'il traversa entre vingt-trois et vingt-cinq ans, les souffrances morales que lui fit endurer, après une amitié orageuse, sa rupture violente avec Mme d'Epinaï et son entourage, la surexcitation cérébrale qui se manifesta à la suite d'une période d'intense production littéraire, pendant l'impression d'*Emile* et dans l'enivrement d'une gloire foudroyante et sans exemple (3), autant de signes précurseurs, et peut-être de causes lointaines du mal, qui ne deviendra tout à fait manifesta que vers le milieu de 1766. Des persécutions trop réelles, et tout spécialement sa condamnation à Genève, qui émut et ébranla Rousseau infiniment plus que l'arrêt de Paris, les luttes si longues et si irritantes qui en furent la conséquence,

(1) Mme DE STAEL rejette tout le mal sur l'excessive imagination de Jean-Jacques. « Rousseau, dit-elle, n'était pas fou ; mais une faculté de lui-même, l'imagination, était en démente ; il avait une grande puissance de raison sur les matières abstraites... et une extravagance absolue sur tout ce qui tient à la connaissance du monde ; il avait de tout une trop grande dose ; à force d'être supérieur, il était près d'être fou... » *Œuvres complètes*, 1820, t. I^{er}, p. 83.

(2) Sur la maladie physique de Rousseau, les travaux se sont multipliés en ces dernières années. Mais la pièce décisive, une longue note de Rousseau, à la fin de son testament de février 1763, décrivant avec une minutieuse exactitude les caractères et l'histoire « de l'étrange maladie qui le consume depuis trente ans », a été publiée par M. Théophile DUFOUR dans *le Testament de J.-J. Rousseau* (février 1763). Genève, 1907. Elle a rouvert le débat entre médecins. Tout ce débat est fort amusant sans doute... pour les médecins. Mais il faut remarquer que, si cette maladie physique fut une des causes secondes de la maladie mentale de Rousseau, elle va en diminuant d'intensité dès 1765, au moment même où le délire fait son apparition. « Et, si ce mal physique, cette infirmité très incommode explique et excuse l'irritabilité du sujet et son extrême susceptibilité, il ne faut cependant pas vouloir expliquer tout Rousseau par cet inconvénient physique. Il serait plus équitable de savoir admirer combien Rousseau, au milieu de souffrances irritantes, a su conserver encore de douceur et de justice. » MÆBIUS, *Ouvr. cité*, p. 30. Cf. p. 102.

(3) Le docteur Chatelain n'admet pas cette cause : « C'est, dit-il, l'orgueil déçu qui cause la perturbation mentale et la gloire de Rousseau n'a subi aucune atteinte. » *Ouvr. cité*, p. 145.

l'ignoble pamphlet de Voltaire (*Sentiment des citoyens*), dont la blessure fut d'autant plus cruelle et plus profonde que Rousseau dut la dissimuler à tous, le spectre du déshonneur qu'il crut dès lors voir planer sans cesse devant lui pour lui ôter tout repos de l'âme, telles furent les causes immédiates qui, venant aggraver et renforcer les dispositions morbides du sujet, firent enfin éclater le mal à tous les yeux dans la trop fameuse *Lettre à Hume*, du 10 juillet 1766 (1). Il faut retenir cette date. Dès lors, dans la vie psychique de Rousseau, il y aura des hauts et des bas, des crises de surexcitation et des heures d'accalmie. Mais l'idée fixe, ou l'arrière-pensée constante, restera toujours là d'un *complot* puissant, mystérieux, universel, que ses ennemis ont formé contre lui, avec la volonté bien réfléchie et le plan longuement mûri de lui nuire, de le déshonorer et de ruiner sa réputation morale aux yeux des contemporains et de la postérité.

La perception consciente de persécutions réelles, qui ne produirait pas une maladie mentale chez un sujet complètement exempt de prédisposition à ce mal, provoque chez un sujet aussi prédisposé que l'était Rousseau une perturbation mentale funeste, d'où résultera le délire de la persécution, avec ses racines qui plongent dans les profondeurs de l'inconscient.

Le savant, dont je ne puis guère que résumer ici à grands traits la solide démonstration, fait cette réserve aussi significative que profonde :

« La coexistence et l'entre-croisement chez Rousseau de persécution réelle et de persécution imaginaire sont aussi remarquables que difficiles à démêler. Si nous pouvons assez souvent reconnaître... la morbidité des expressions de Rousseau, il reste pourtant beaucoup de cas, dans lesquels les dires de Jean-Jacques correspondent peut-être à la réalité et où le défaut d'autre information nous rend impossible la décision. Soit dit en passant, il faut remarquer que jamais des hallucinations des sens ne semblent s'être produites chez Rousseau et que, dans son délire, il s'agit toujours seulement d'une fausse interprétation d'un fait justement perçu (2). »

Or, les travaux postérieurs de Mme Macdonald semblent établir

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 622-623. Cette lettre fut publiée par HUME dans son *Exposé succinct* (octobre 1766), avec des notes apologétiques.

(2) MÆBIUS, *op. cit.*, p. 97. Contrairement à Mœbius, le docteur Chatelain incline à croire que Rousseau a dû avoir certains troubles sensoriels (illusions et hallucinations). *Ouvr. cit.*, p. 131-133.

précisément que, à défaut du complot universel imaginé par Rousseau, il y a eu un plan parfaitement concerté entre ses ennemis les plus résolus, pour le ruiner aux yeux mêmes de ses contemporains. Partout où il allait, partout où il écrivait, partout où il projetait de s'établir, Rousseau voyait surgir brusquement devant lui les effets de ces machinations. Mais il ne pouvait qu'en soupçonner vaguement les auteurs, car ils avaient grand soin d'agir mystérieusement par des correspondances secrètes ou des falsifications clandestines (1). Il n'est pas très surprenant que, parmi tant de perfides cachotteries, son esprit inquiet ait fini par soupçonner tout le monde et par délirer sur ce point.

Sans faire revivre la théorie aujourd'hui délaissée de la monomanie, le docteur Mœbius fait observer qu'elle se trouverait en partie justifiée par le cas spécial de Rousseau, dont la folie n'a jamais été que partielle.

« Rousseau, dit-il, a été pendant douze ans malade de l'esprit : pendant tout ce temps il a produit des œuvres supérieures dans divers domaines de l'activité intellectuelle, et toujours son délire est resté limité à la fausse appréciation de la persécution qui l'atteint. »

Toute l'œuvre autobiographique de Rousseau a été écrite sous l'influence du mal qui troublait son âme, mais les diverses parties de cette œuvre correspondent aux alternatives variables de ce mal. Si l'on reconnaît ce fait facile à constater, la responsabilité morale de Rousseau est bien atténuée pour ce qu'on a pu lui reprocher dans cette partie de son œuvre. D'une part, en effet, il serait injuste de condamner un malade comme un homme parfaitement sain d'esprit. D'autre part, toutes les fois que ce malade cherche, comme Rousseau le fait si souvent, à être vrai, juste, délicat ou bienveillant, on doit lui en être doublement reconnaissant, puisqu'il a dû, pour y réussir, combattre et dominer les impulsions contraires de sa maladie (2).

Voyons comment les diverses parties de l'œuvre autobiographique correspondent aux phases successives de la maladie.

Les *Confessions* ont été écrites après le début du mal, dont elles indiquent les premiers symptômes. Dans la première partie, tout éclairée encore par le charme des souvenirs d'enfance et de jeunesse et par le mirage du lointain, le délire de Jean-Jacques

(1) F. MACDONALD, *J.-J. Rousseau. A new criticism*. Londres, 1906.

(2) MÆBIUS, *ouvr. cité*, p. 101.

ne se révèle que par quelques allusions plus ou moins amères à ses malheurs. Dans le préambule du livre premier apparaît une mégalomanie qui est la conséquence, et non la cause, des idées de persécution qui assombrissent déjà l'esprit de l'écrivain. La seconde partie des *Confessions* marque, au contraire, les rapides progrès du mal. En racontant la période de sa vie qui fut l'origine de ses malheurs, l'idée du complot s'installe dans l'esprit de Rousseau, s'y ancre et finit par y dominer.

Les *Dialogues* (1772-1775) (1) correspondent au paroxysme du mal. On sait avec quelle complaisance, quelle prolixité, quelle ténacité, les « persécutés » écrivent le récit de leurs souffrances. Les *Dialogues*, qui sont, auprès de ces écrits-là, comme une cathédrale à côté d'une cabane de boue, n'en sont pas moins entachés de prolixité, de fastidieuses répétitions, de rabâchages presque séniles. Ils trahissent, outre la surexcitation, une véritable fatigue du cerveau. Et pourtant le plan en est aussi net, solide et sûrement combiné, certains morceaux d'exécution en sont aussi accomplis et brillants, que dans n'importe quelle œuvre de Rousseau. L'ouvrage est loin d'être complètement délirant, comme on l'a trop souvent répété. Toutes les plaintes de l'écrivain persécuté ne sont point chimériques. L'idée mère de son délire — à savoir que l'hostilité haineuse de Grimm et de Diderot est la cause du jugement défavorable qui règne en tout lieu sur son caractère — est justifiée par les faits bien plus encore que ne le supposait Mœbius. C'est avec raison encore que Rousseau voit en d'Alembert, Voltaire, Hume, Choiseul, des ennemis acharnés à sa perte et qu'il affirme comme historiques certains faits qu'on a cru longtemps n'être qu'imaginaires. Ce qui reste délirant, c'est toujours son système d'interprétation, de généralisation qui atteint son point culminant dans « l'histoire de cet écrit », une sorte d'épilogue aux *Dialogues*.

Les *Rêveries du promeneur solitaire* (1777-1778) ont été écrites dans l'accalmie qui succéda à la crise suprême, au geste inoffensif et fou du 24 février 1766 à Notre-Dame de Paris. Elles montrent le « persécuté » rendu à la lucidité par l'excès même de son mal, décidé à la résignation, abdiquant la lutte qu'il reconnaît inutile. Le mal semble apaisé, sinon conjuré à jamais, mais il est toujours là, avec ses rechutes, ses éclats imprévus, ses retours agressifs, qui prouvent assez qu'il guette à la porte le moment de rentrer

(1) *Rousseau juge de Jean-Jacques. Œuvres*, t. IV, p. 1-158.

en scène par quelque fêlure et de dominer à nouveau sa victime (1). En réunissant les faits de sa vie et les passages de ses écrits qui révèlent son mal, le cas de Rousseau apparaît si parfaitement conforme à ce qu'on appelle le délire de la persécution, qu'il pourrait servir, selon Mœbius, de type classique à cette forme de maladie, telle qu'elle a été décrite, après d'autres auteurs, par Kræpelin (2). Résumons cette description théorique.

Au début de cette longue maladie, des plaintes répétées, de vagues inquiétudes, un état fréquent de mécontentement, de méfiance, de soupçons, de croissante susceptibilité. Le sujet se persuade qu'on ne l'aime plus et que toute l'amitié qu'on lui témoigne n'est que feinte et hypocrisie. Dans un mot, un geste, un regard, il perçoit un signe, qu'on n'a pas su dissimuler, d'hostilité contre lui. Une interprétation ultra-subjective des « constatations » ainsi faites l'amène bientôt à la certitude d'une vaste conjuration formée contre lui, à laquelle il sent, à distance, que des inconnus participent au loin. Plus près de lui, dans la rue, il sait qu'il est l'objet de l'attention générale. On tousse sur son passage, derrière son dos, on échange des signes hostiles contre lui. Devant lui, on fait des allusions, transparentes ou obscures, à sa vie passée. Les troubles vont bientôt croissant. Le malade se montre de plus en plus soupçonneux, irritable, misanthrope. Il fait des scènes aux amis qui viennent le visiter, bravant son humeur farouche. Bientôt, il opposera des démentis bruyants à des attaques supposées. Il demandera à la police appui et protection contre ses « persécuteurs ». Il entreprendra des voyages pour échapper aux traits calomnieux qui courent sur son compte. Il changera de ville. Des espions ont découvert le lieu de son refuge. Ils l'y suivent ; ils viennent l'y relancer, l'épier, le surprendre, le dénoncer enfin à ses ennemis acharnés et puissants. Tout comme ses voisins, ses collègues, ses rivaux, il sait que la police, l'administration, les partis politiques et religieux sont entrés dans le complot. C'est alors que, le plus souvent, la surexcitation psychique entraîne le malheureux à quelque acte de violence — suicide, meurtre, mauvais coup, fugues insensées — qui révèle son mal au grand jour. Une lente évolution de la maladie,

(1) MŒBIUS, p. 103-179, *passim*. Voir aussi BRUNETIÈRE, *la Folie de J.-J. Rousseau*, dans *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, t. IV, p. 325-355. L'auteur ne fait que résumer, en l'exagérant sur quelques points, l'exposé magistral de Mœbius.

(2) *Psychiatrie*. Leipzig, 1887, p. 340 sqq.

des crises violentes et douloureuses entrecoupées par ces accalmies temporaires, puis des crises plus longues et moins intenses, portent, au bout de quatre ans, le délire à son apogée. Alors, après cette période aiguë, le malade épuisé incline à une résignation mélancolique, dont la mort vient plus ou moins tôt le libérer. Telle fut, chez Rousseau, comme chez les autres persécutés, la marche de la maladie.

Cependant le cas spécial de Rousseau se distingue du délire courant et classique de la persécution par les deux traits suivants. D'abord le mal se déclare chez lui dans un âge plus avancé que de coutume, ce qui montre que la tendance à la folie n'était pas très forte chez lui. On peut donc présumer que, si le sort lui avait accordé des conditions de vie très paisibles, le mal se serait borné chez lui à quelques accès de nervosité et à quelques bizarreries de caractère.

Ensuite, la puissante raison de Rousseau a servi de digue à son mal et l'a maintenu dans de certaines limites, en sorte que les cas d'absurdité réelle ont rarement paru à la surface. Malgré tout, Rousseau se tint droit dans la vie, et, jusque dans le délire, il sut ne dépasser jamais certaines bornes. Car le caractère et l'intelligence de l'individu sain continuent à agir encore sur ses paroles et ses actes après qu'il est devenu malade. Ainsi, chez Rousseau, ni la bonté du cœur, ni la force de l'esprit ne se démentent, même au paroxysme de son mal. Son caractère moral et sa douceur naturelle le préservèrent de commettre aucun excès, aucun acte de violence contre ses persécuteurs. Ses actes délirants eux-mêmes sont inoffensifs pour autrui, et, s'il demande constamment justice, il ne se fait jamais justice à lui-même. Et, d'autre part, son intelligence reste assez lucide, assez intacte, pour lui permettre d'écrire, sur le terrain même de son idée fixe, des œuvres supérieures telles que les *Confessions*. Loin d'exclure l'enchaînement logique des idées, le délire de la persécution donne même au raisonnement une sûreté, une rigueur impeccable qui tire de prémisses fausses des conclusions erronées, mais admirablement déduites (1).

(1) MÆBIUS, p. 189, confirmé et complété par le docteur CHATELAIN, *ouvr. cité*, p. 192-206, *passim*.

II

On pourrait trouver, sans beaucoup chercher, dans maint passage de l'œuvre et de la correspondance de Rousseau antérieures à l'année 1766, les signes précurseurs de son mal psychique. On montrerait surtout en mainte et mainte page de la correspondance — de mars 1766 à mars 1778 — le témoignage direct du mal une fois déclaré, avec ses alternatives de haut et de bas, ses aveux de faiblesse, ses protestations d'innocence, ses prières éplorées et ses redressements de fierté (1).

Pour nous en tenir à l'œuvre littéraire, c'est dans la seconde partie des *Confessions*, écrite entre 1766 et 1770, que le délire se révèle, dans toute son étendue et sa gravité, dès le début du septième livre.

Dans sa tête et sa mémoire « affaiblies », Rousseau ne voit plus surgir que « malheurs, trahisons, perfidies, que souvenirs attristants, déchirants ». Pour écrire ses souvenirs, il est réduit à se cacher, à ruser, à tâcher de donner le change, à s'avilir aux choses pour lesquelles il est le moins né. Peine perdue ! Les planchers ont des yeux, les murs ont des oreilles. Il est environné d'espions, de surveillants malveillants et vigilants. Des barrières immenses sont entassées sans cesse autour de lui, il le sait, pour empêcher « que la vérité ne s'échappe par quelque fissure (2) ». Tremblants de voir un jour la vérité, connue, éclater enfin aux yeux de tous, ses puissants oppresseurs font des efforts inouïs pour en effacer les traces et livrer sa mémoire au mépris de la postérité (3).

Car c'est bien à sa personne, à son honneur qu'ils en veulent. Ses livres n'ont été qu'un prétexte. On se souciait très peu de l'auteur, mais c'est Jean-Jacques qu'on voulait perdre. Le plus grand mal qu'on ait trouvé dans ses écrits, c'est l'honneur qu'ils pou-

(1) Voir spécialement les lettres tristement fameuses de Rousseau : à Hume, 10 juillet 1766 (t. IV, p. 622-623) ; à Du Peyrou, 4 et 15 octobre 1766 (t. IV, p. 650-652) ; au général Conway, (t. IV, p. 681) ; à Moulton, 28 mars 1770 (t. IV, p. 814) ; à Dusaulx, du 9 au 16 février 1771 (t. IV, p. 829-832) ; au comte Duprat, 31 décembre 1777, 3 février et 15 mars 1778 (t. IV, p. 846-848). La liste des autres lettres où s'affirme dans ces douze années le délire de Rousseau serait trop longue à donner entière.

(2) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 143.

(3) *Confessions*, l. VIII (fin). *Œuvres*, t. I^{er}, p. 209.

vaient lui faire (1). Enfin, au début du dernier livre, c'est l'idée du complot qui s'affirme, complot mystérieux, général, universel, auquel « l'art inconcevable » de ses ennemis a su entraîner le public, sans qu'il soit possible à Rousseau de percer « l'effrayante obscurité » de cette « œuvre de ténèbres ». Il renonce à remonter, à lui seul, jusqu'à la source du torrent qui l'entraîne et qui va l'engloutir.

« Dans l'abîme de maux où je suis submergé, je sens les atteintes des coups qui me sont portés, j'en aperçois l'instrument immédiat ; mais je ne puis voir ni la main qui le dirige, ni les moyens qu'elle met en œuvre. L'opprobre et les malheurs tombent sur moi comme d'eux-mêmes et sans qu'il y paraisse. » Que les lecteurs, s'il s'en trouve d'assez généreux pour vouloir approfondir ces mystères et découvrir la vérité, « remontent d'intrigue en intrigue, et d'agent en agent jusqu'aux premiers moteurs de tout ». Rousseau sait certainement à « quel terme aboutiront leurs recherches », mais il se perd « dans la route obscure et tortueuse des souterrains qui les y conduiront (2) ». Certitude du complot, impossibilité d'en découvrir le centre véritable, tel est l'état d'esprit du malheureux Rousseau quand il achève d'écrire ses *Confessions*.

Dans les trois dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques* (écrits entre 1772 et 1775), le mal s'est considérablement aggravé, et ce n'est plus seulement, dans l'âme de l'écrivain, l'inquiétude ou la douleur qui règne, c'est bien le plus sombre désespoir. Rousseau se sent enveloppé d'un mystère impénétrable et d'un silence profond, universel, non moins inconcevable que le mystère qu'il recouvre.

Voyant, comme il le voit, tout Paris, toute la France, toute l'Europe, former un accord unanime pour le condamner sans phrase comme sans examen, il ne peut concevoir que ce silence effrayant et terrible soit dépourvu de toute cause raisonnable. Il faut qu'il sache de quoi on l'accuse ! Livré à ses propres ressources, il épuisera les hypothèses pour arriver à s'expliquer les causes de la haine de ses adversaires, et de la crédulité du public, contre lui. Il les discutera en adoptant la forme du dialogue, qui lui paraît la plus commode pour exprimer tour à tour le pour et le contre. Il met dans la bouche d'un Français tous les argu-

(1) *Confessions*, l. IX, p. 212.

(2) *Id.*, l. XII, p. 311.

ments de ses adversaires propres à le confondre, dans celle de Rousseau tous ceux qui peuvent réfuter ces accusations et servir à sa justification. L'objet de la controverse sera donc la valeur morale, le caractère, les habitudes, la vie et l'œuvre de l'accusé Jean-Jacques (1).

Remarquons ici que si Rousseau s'étonne avec raison « des longueurs, des redites, du verbiage et du désordre » qui règnent dans ces dialogues, il attribue à la triste obligation de faire sa propre apologie ces défauts littéraires qui résultent, à l'évidence, de la surexcitation et de la fatigue de son cerveau. Le dégoût et le serrement de cœur l'ont empêché d'ailleurs de relire, de corriger et de remanier, comme il l'aurait voulu, « ces informes essais ». « Après tout, j'ai dit à peu près ce que j'avais à dire ; il est noyé dans un chaos de désordre et de redites, mais il y est, les bons esprits sauront l'y trouver (2). »

Cette dépression morale s'affirme jusque dans le langage de l'auteur. Abattement, découragement, idées sombres et déchirantes, souvenirs amers et révoltants, état de douleur et de détresse, incroyable aveuglement du public, vif sentiment de mes malheurs, cœur serré qui gémit et soupire devant le tableau des misères de ma vie, telles sont les expressions courantes que Rousseau emploie dans cette introduction, et qui peignent assez son état d'âme. Avant même d'écrire, il est à bout de courage, car « ceux qui disposent de lui » sauront s'emparer de cet écrit pour le supprimer, et toute la peine qu'il a prise aura été prise à pure perte.

Dans le *Premier dialogue*, Rousseau trace un tableau saisissant et effrayant des procédés employés contre lui par les conjurés, avec la complicité de « l'administration » et l'approbation du « public ». C'était peu que la surveillance, l'espionnage, la délation ! Ils ont fait maintenant le vide autour de lui, ils l'ont isolé dans la foule, ils l'ont « enterré vif parmi les vivants ». Le gouvernement feint de protéger sa sécurité, mais c'est pour mieux prouver « son avilissement ». On n'épargne ni temps, ni soins, ni argent pour éclairer sa vie depuis sa naissance et pour

(1) *Introduction aux Dialogues. Œuvres*, t. IV, p. 2. Notons, au passage, ce petit trait de persécution délirante : « J'ai pris la liberté de reprendre dans ces entretiens mon nom de famille, que le public a jugé à propos de m'ôter, et je me suis désigné en tiers, à son exemple, par celui de baptême, auquel il lui a plu de me réduire. » Ainsi l'appellation familière et affectueuse de Jean-Jacques, signe de sa popularité, est devenue, pour le persécuté, un grief de plus contre le public.

(2) T. IV, p. 3.

récompenser les délateurs (1). Bref, on a réussi à « l'enlacer de tant de façons qu'au milieu de cette liberté feinte, il ne puisse ni dire un mot, ni faire un pas, ni mouvoir un doigt, qu'ils ne le sachent et ne le veuillent ».

Sans doute, on fait encore semblant de le prendre pour un honnête homme, mais, partout où il va s'établir, on prépare d'avance « les murs, les planchers, les serrures ». On l'entourne partout « de mouches venimeuses, de fourbes adroits, et de filles accortes à qui l'on a bien fait leur leçon. C'est une chose assez plaisante de voir les barboteuses de nos messieurs prendre des airs de vierges pour tâcher d'aborder cet ours... ». Toutes ses lettres sont ouvertes. On lui en fait adresser de perfides que l'on retient. Pour lui, on a fait de Paris un labyrinthe ténébreux. Tous ceux qui l'abordent sont munis d'instructions secrètes. On tient note de tous ceux qui demandent à le voir (2). Il y a pis encore. Entret-il en quelque lieu public? on le traite comme un pestiféré. Tout le monde l'entoure et le fixe, mais pour s'écarter de lui aussitôt. Au parterre, on place toujours à ses côtés un garde ou un agent qui, sans rien dire, le désigne clairement au public. « On l'a montré, signalé, recommandé partout aux facteurs, aux commis, aux gardes, aux mouches, aux savoyards, dans tous les spectacles, dans tous les cafés, aux barbiers, aux marchands, aux colporteurs, aux libraires. »

Il ne pourrait dans Paris ni trouver un livre ou un almanach à acheter, ni prendre le bac pour passer l'eau, ni se faire décrotter, ni même recevoir un de ces papiers imprimés qui se distribuent gratuitement à la porte des jardins publics. C'est encore pour outrager Jean-Jacques que ses persécuteurs ont fait revivre ou survivre la coutume « si barbare et si ridicule » de brûler chaque année, à la rue aux Ours, un Suisse de paille. Ils ont fait stationner ce Suisse droit sous les fenêtres de Rousseau, excitant le peuple « à brûler Jean-Jacques en effigie, en attendant mieux ». Mille autres formes de persécution sont mises en œuvre contre

(1) *Premier dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 21 : « On a envoyé des gens de confiance, chargés de bonnes instructions et de beaucoup d'argent, à Venise, à Turin, en Savoie, en Suisse, à Genève, partout où il a demeuré... Beaucoup même de personnes de tous les états... ont entrepris, à leurs propres frais et de leur propre mouvement, de grands voyages pour bien constater la scélératesse de Jean-Jacques. »

(2) *Ibid.*, p. 24. « On a mis pour cela dans la rue un marchand de tableaux tout vis-à-vis de ma porte et, à cette porte, qu'on tient fermée, un secret, afin que tous ceux qui voudront entrer chez moi soient forcés de s'adresser aux voisins, qui ont leurs instructions et leurs ordres. »

l'infortuné Rousseau qui ne peut plus se comparer qu'à Lazarille de Tormes, attaché dans le fond d'une cuve, la tête seule hors de l'eau, couronné de roseaux ou d'algues, et promené de ville en ville comme un monstre marin.

Dans le *Second dialogue*, avant de tracer d'une main ferme l'imposant tableau apologétique de sa personne et de sa vie, Rousseau montre que les portraits qu'on a faits de lui, surtout celui de Ramsay conseillé par D. Hume, ont été dirigés et combinés par ses ennemis pour lui nuire, pour le diffamer par l'image (1). Puis il refait un nouveau et sombre tableau de ce complot universel, dont ces portraits calomnieux sont un indice, et dont il veut marquer l'étendue, le caractère et le but, qui est de l'isoler, de le séquestrer moralement dans Paris pour le déshonorer à jamais. A cette conjuration hostile toute la génération présente participe. Regards malveillants, chuchotements ricaners, attroupements sur son passage, airs mielleux et faux de la foule : on ne manque même pas de cracher sur lui, quand on est sûr de n'être pas aperçu (2). Partout se déclare et s'arme contre lui, grâce aux efforts d'une ligue très agissante, l'hostilité méchante d' « un siècle haineux et malveillant par caractère ».

A part deux morceaux superbes (3) — éclairs de génie qui traversent la nuit de ce cerveau surmené — le *Troisième dialogue* (4) n'est qu'un interminable rabâchage de tout ce que Rousseau a cent fois dit et répété contre ses persécuteurs et pour sa propre apologie. Avec « l'histoire du précédent écrit », où est racontée la folle démarche du 24 février 1776 (5), ce troisième dialogue est le plus triste, mais le plus sûr témoignage de la manie délirante

(1) Cf. Lettre de Rousseau à Moultois, du 28 mars 1770. *Œuvres*, t. IV, p. 814.

(2) « Je l'ai vu, dans la rue Saint-Honoré, faire presque sous un carrosse une chute très périlleuse; on court à lui, mais sitôt qu'on reconnaît Jean-Jacques, tout se disperse, les passants reprennent leur chemin, les marchands rentrent dans leurs boutiques... » *Œuvres*, t. IV, p. 105.

(3) L'un, sur l'athéisme et ses effets futurs; l'autre, sur la revanche prédite du sentiment intérieur et de la conscience. T. IV, p. 149-150.

(4) *Œuvres*, t. IV, p. 122-152.

(5) Rousseau a travaillé quatre ans aux *Dialogues*. Pour soustraire cet écrit à ses persécuteurs, il décide d'en déposer une copie entre les mains de la Providence, sur le grand autel de Notre-Dame, un samedi, au moment où le chœur de la cathédrale est vide. Le samedi 24 février 1776, à deux heures, quand il veut pénétrer dans le chœur, il trouve la porte fermée par une grille; frappé de vertige, il croit que le ciel concourt ainsi à la vengeance des hommes, s'enfuit éperdu, erre tout le reste du jour et ne rentre chez lui qu'à la nuit, épuisé de fatigue et hébété de douleur. Il écrit encore son billet circulaire adressé « à tout Français aimant encore la justice et la vérité », puis, après cette crise suprême, l'accalmie finale se produit. T. IV, p. 152-158.

dont Rousseau souffrit si cruellement dans les douze dernières années de sa vie.

Les *Réveries du promeneur solitaire* (1777-1778) ont été écrites durant l'accalmie qui suivit la crise suprême du 24 février 1776. L'état d'âme de Rousseau est alors tout différent de la surexcitation violente qui lui dicta les *Dialogues*. Sans doute l'idée du complot est toujours là, et les premières phrases de la Première promenade nous en avertissent :

« Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. Le plus sociable et le plus aimant des humains en a été proscrit par un accord unanime. » Depuis quinze ans et plus, cette étrange position apparaît à Rousseau comme un mauvais rêve, un cauchemar dont il va s'éveiller, un chaos inintelligible contre lequel il a vainement lutté. Il sait qu'une immense trame est formée contre lui pour le diffamer et le déshonorer. Il sait qu'il passe pour un monstre, un assassin, un empoisonneur (1). Il est devenu l'horreur du genre humain et le jouet de la canaille, au point que les passants crachent sur lui dans la rue. Enfin, d'un accord unanime, une génération tout entière s'amuse à l'enterrer tout vivant. Il sait tout cela, mais rien de tout cela ne l'agite et ne le tourmente plus, comme naguère.

Maintenant il est calme, résigné, impassible, « comme Dieu même ». Il a tout abdiqué, même son long délire (2). Après une violente et inutile résistance, il a pris le seul parti qui lui restât à prendre, celui de se soumettre à sa destinée, sans plus regimber contre la nécessité. Ses ennemis ont d'ailleurs épuisé les maux qu'ils pouvaient lui prodiguer. Il n'a plus de malheur à craindre, car c'est la crainte qui le tourmentait, bien plus que le malheur réel et présent. La paix est là, une paix qui ressemblerait fort au désespoir, si Rousseau ne connaissait la triple joie des souvenirs de jeunesse, de la rêverie et de la promenade solitaire.

Cependant, vaincu par sa propre violence et sa longue durée,

(1) Rousseau ne retient pas à dîner son ami Ducis et s'en excuse en lui disant que, s'il lui arrivait le moindre accident, ses ennemis diraient le soir même à tout venant : « Jean-Jacques vient d'empoisonner Ducis », et tout le monde le croirait. DUSAULX, *Mes rapports avec J.-J. Rousseau*. Paris, an VI (1798), p. 127. Quand il parle de son goût pour les plantes, Rousseau ajoute : « Mais ce n'est pas, comme le prétendent mes ennemis, pour en composer des poisons. » *Ibid.*, p. 40.

(2) « Mes agitations, mon indignation me plongèrent dans un délire qui n'a pas eu trop de dix ans pour se calmer. » *Première promenade. Œuvres*, t. I^{er}, p. 401.

le mal a souvent des retours agressifs. Le moindre incident suffit à venir agiter de nouveau ce cœur pacifié et troubler cet esprit calmé.

Un jour, le jeudi 24 octobre 1776, comme Rousseau rentre d'une promenade à Charonne et Ménilmontant, il est bousculé et renversé par un gros chien danois. Chute, contusions, évanouissement, et grands cris de Thérèse quand Jean-Jacques rentre à pied au logis. L'histoire se répand dans Paris, si changée et si déformée, que Rousseau se sent de nouveau repris d'inquiétude, entouré de mystère, enveloppé de ténèbres (1).

Autre rechute. Une grande dame, Mme la présidente d'Ormy, qui l'a accablé de flagorneries dans la préface de son premier roman, a mis dans le livre même une note qui attire l'attention. Aussitôt Rousseau se s'imaginer que toutes les prévenances de la dame n'ont eu d'autre but que de lui faire attribuer à lui-même, par le public, la paternité de la note compromettante. Et il prie la présidente de ne plus l'honorer de ses visites. Mais, ensuite, il s'étonne et s'indigne de ce que « sa droiture et sa franchise » passent pour des crimes aux yeux du monde, qui le traite de méchant » et de « féroce ».

Troisième alerte. Rousseau, se promenant aux Tuileries, apprend qu'à la suite de sa chute, le bruit de sa mort s'est répandu ; que le *Courrier d'Avignon* lui a consacré une oraison funèbre peu flatteuse ; enfin, qu'on prépare par souscription l'impression de ses manuscrits. Aussitôt, il prévoit que cette édition sera nécessairement truquée, falsifiée et défigurée pour lui nuire. Et voilà son imagination qui s'effarouche, s'indigne, bat la campagne, et voilà l'idée obsédante qui revient au galop, l'idée du mystère, des ténèbres, du complot universel.

Cette fois, pourtant, Rousseau repousse l'obsession triste. Il est las de souffrir et de lutter. Il se résigne, il se fie à la justice de Dieu qui le sait innocent, et il laissera faire désormais, sans murmurer, les hommes et la destinée, persuadé que « tout doit, à la fin, rentrer dans l'ordre ». Et, sans doute, aucune des Promenades suivantes ne manque d'une tirade, plus ou moins développée, sur l'action mystérieuse de ses persécuteurs. Mais, dans la huitième Promenade, Rousseau constate que, dans ce comble d'infortune, il est maintenant heureux, paisible, content, tout occupé « de fleurs, d'étamines et d'enfantillages ». Il a conscience

(1) *Deuxième promenade. Œuvres, t. I^{er}, p. 405-407.*

qu'il est revenu de loin et, avant de prendre congé de son délinquant, il en fait lui-même cet aveu sans détour :

« J'étais bien loin de cette disposition paisible, au premier soupçon du complot dont j'étais enlacé depuis longtemps sans m'en être aucunement aperçu. Cette découverte nouvelle me bouleversa. L'infamie et la trahison me surprirent au dépourvu... tombai dans tous les pièges qu'on creusa sous mes pas. L'indignation, la fureur, le délire s'emparèrent de moi ; *je perdis la tête montane*. Ma tête se bouleversa et, dans les ténèbres horribles où l'on n'a cessé de me tenir plongé, je n'aperçus plus ni lieu pour me conduire, ni appui, ni prise où je pusse me tenir ferme et résister au désespoir qui m'entraînait (1). »

Le tableau que Rousseau nous a tracé de son mal est si complet, si précis, si minutieux et surabondant, qu'il pourrait paraître inutile de compléter son propre témoignage par celui de ses contemporains. Tout ce qu'ils rapportent, tout ce qu'ils pourraient être tentés d'inventer, reste insignifiant, auprès de ce que Rousseau a étalé lui-même, sous nos yeux, de sa folie intermittente et partielle.

Aussi bien, dans la profusion et la variété des attaques insultantes que lui prodiguaient ses ennemis (2), l'accusation de folie est l'une des moins fréquentes, une de celles sur lesquelles on insiste le moins. David Hume peut bien écrire à son ami Suarès cette phrase perfide : « Je crois que, dans le monde, on dispute seulement pour savoir si Rousseau est plus fou que méchant, et non s'il n'est pas l'un et l'autre dans une égale proportion (3). » L'abbé Harpe, aussi imprudent que felleux, peut bien déclarer que Rousseau est fou de naissance (4).

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 443.

(2) Voltaire, à lui seul, a qualifié Rousseau de fou quelquefois, mais aussi de valet suisse ; suborneur de jeunes filles ; insulteur de la France ; ingrat pour ce qui lui donnent abri, vêtement et nourriture ; enthousiaste inconséquent ; valet de Diogène criant du fond de son tonneau ; polisson, insolent, misérable ; vilain petit corps à bonnes fortunes ; hypocrite ; philosophe des petites maisons ; citoyen du bourg de Genève ; bâtard du chien de Diogène et de la chienne d'Erostrate ; plagiaire ; faux frère, traître, délateur, calomniateur ; empoisonneur de la jeunesse ; hyène dévorant les enfants ; orgueilleux ridicule ; précepteur des rois et des ministres ; destructeur de la religion chrétienne ; sophiste plein de fiel ; sans-patrie ; faussaire, bête curieuse ; illuminé, charlatan, sombre énergumène, fondateur d'une religion que personne ne comprend ; ennemi de la nature humaine ; Caron amoureux de Mégère ; magot ambulante ; chat-huant, amoureux de Vachine ; incendiaire du théâtre de Genève ; ignorant présomptueux ; cynique ; garçon horloger, et enfin, « un je ne sais quel charlatan sauvage ».

(3) Lettre du 19 novembre 1766, citée dans *Œuvres*, t. IV, p. 655.

(4) *Nouveau supplément au Cours de littérature*, 1818, p. 244.

Les autres, plus avisés dans leur haine, comprennent assez vite que la maladie mentale constatée excuserait la méchanceté, la « scélérateuse » qu'ils attribuent à Jean-Jacques. Quand ils le taxent de folie, c'est de ses inconséquences, de ses lubies, de son orgueil, qu'ils veulent parler, et non d'un état mental qui atténuerait ou supprimerait la responsabilité du « monstre (1) ». Bon pour un sot honnête, comme Servan, l'avocat général de Grenoble, de démontrer par des exemples typiques et des argumentations péremptoires la maladie mentale de Rousseau, pour se fâcher ensuite tout rouge des actes et des gestes bizarres qui en sont la conséquence immédiate et la preuve évidente (2). Ni Diderot, ni Voltaire, ni le plat Marmontel, ni Grimm, n'ont insisté sur la maladie de celui qu'ils vilipendaient tous, en catimini de son vivant, ou quelques-uns publiquement après sa mort.

Quant à Dusaulx, un ami que sa vanité blessée changea en un libre détracteur de Rousseau, il cite plusieurs traits curieux et typiques de persécution délirante qu'il a surpris dans la conversation de Jean-Jacques (3), constatant ainsi que la raison de son ami est sensiblement altérée. Après quoi, il conclut que Rousseau est composé un système de persécution pour se rendre intéressant aux âmes compatissantes ! C'est le même homme, d'ailleurs, et le même confident, qui reproche à Rousseau en termes secs et durs sa manie dangereuse (4), et qui reproduit et colporte, dans son livre, les anecdotes méchantes de Rulhières bafouant,

(1) Expression de DIDEROT dans ses *Tablettes*, publiées par M. Tourneux, dans *Correspondance littéraire de Grimm*, t. XVI. Diderot montre en Rousseau un homme vain, vain comme Satan, ingrat, cruel, hypocrite et méchant. Apostat sans rien croire; plagiaire. Dans l'*Essai sur Sénèque*, il flagelle en Rousseau l'artificieux délégué, hypocrite cachant les turpitudes secrètes de sa vie pendant cinquante ans, atroce ingrat, lâche délateur, atrabilaire disert, menteur, chef de secte, démagogue, ennemi de la religion, du Christ, des miracles; et il ajoute : « Si ce n'est méchanceté, ce serait folie. »

(2) SERVAN, *Réflexions sur les Confessions*. Paris, 1783, in-12. L'auteur raconte et commente à l'infini deux cas curieux de persécution (affaire Bovier, affaire Lévenin), qui se rapportent au séjour de J.-J. Rousseau à Grenoble et à Bourgnon.

(3) Ainsi Rousseau lui aurait dit qu'il ne cause plus avec sécurité que le soir, parce que ses ennemis s'endorment. Il aurait dit aussi, à la mort de Louis XV : « Il y avait en France deux hommes également détestés, moi et le roi; il n'en restait plus qu'un. » Enfin il aurait confié à Dusaulx ceci : « Du coin de mon feu où nous sommes, je vois et j'entends, à cent lieues à la ronde, tout ce qui se dit, tout ce qui se trame contre moi, etc... » DUSAULX, *ouvr. cité*, p. 41-45.

(4) « Vous avez votre manie, Pascal avait la sienne; mais... la vue du précipice singulier, qui sans cesse effrayait ce grand homme, ne nuisait qu'à lui seul; au lieu que votre méfiance trop active blesse et diffame tous ceux qui vous approchent. Vis en guérez peut-être; je le souhaite plus que je ne l'espère. » *Ibid.*, p. 189.

par ses charges assez spirituelles, le mal dont souffrait son ami.

Parmi les amis et les défenseurs de Rousseau, les plus fanatiques et les plus aveugles, comme Mme de La Tour de Franqueville, nient simplement le mal de Rousseau et proclament bien haut que toutes les persécutions dont il a souffert furent bien réelles, nullement imaginaires (2). Mme de Staël, sans nier la persécution qu'elle attribue à l'excessive imagination de Rousseau, à sa susceptibilité frémissante, à son ardent besoin de se sentir aimé qui fut jamais satisfait ni par l'amitié, ni par l'amour (3).

D'autres amis, tels que Corancez et d'Escherny, tout en reconnaissant le délire, ont insisté sur le caractère intermittent et passager de ce mal, et sur le fonds de raison et de « parfaite sagesse » qui subsista toujours en Rousseau sous tous les éclats et tous les écarts de son idée fixe. Corancez avoue que Rousseau part souvent d'un fantôme, d'un délire « de son imagination blessée », mais qu'il en déduit les conséquences avec une si saine logique qu'on reste stupéfait de le voir « sur le même fait, si sage ensemble et si fou (4) ». Le même Corancez a assisté à de véritables crises de folie de Rousseau. Il décrit le changement frappant de sa physionomie, le visage convulsé et méconnaissable, l'expression de la figure vraiment effrayante, les regards qui semblent embrasser la totalité de l'espace, les yeux ardents qui paraissent « tout voir à la fois ». Le bras passé par-dessus le dossier de sa chaise et lancé d'un mouvement accéléré, pareil à celui d'un balancier de pendule, Rousseau tient alors les propos les plus extravagants. Mais, avec une charité clairvoyante, Corancez suppose à l'origine de ce mal, non pas l'orgueil, ou la rancune de ses maux endurés, mais quelque maladie de famille, dont un cousin de Rousseau a aussi, vers le même temps, ressenti les effets. D'Escherny, qui, lui aussi, a vu Rousseau dans un de ces

(1) Selon Rulhières. Rousseau se méfiait même de ses meilleurs amis, les moineaux, qui, disait-il, « n'auront pas été à deux rues de ma maison, qu'ils auront dû pis que pendre de moi ». Rulhières raconte aussi que Jean-Jacques se méfiait de son propre chien, à cause des caresses trop fréquentes de l'animal, ce qui doit recouvrir un mystère caché. Enfin le même Rulhières aurait dit, devant Rousseau aux amis qui le plaignaient d'avoir autant à souffrir des méchants : « Est-ce que vous autres vous croyez aux méchants ? En vérité, c'est avoir peur de son ombre. » « Frappé de ce mot virulent, Rousseau renifla, c'était son tic, mais cela n'alla pas plus loin. » *Ibid.*, p. 178, 181, 182.

(2) « Non, monsieur, la destinée de J.-J. Rousseau n'a rien laissé à faire à son imagination pour le tourmenter, etc. » *Œuvres complètes*, t. I^{er}, p. 209.

(3) « Il avait des admirateurs, mais il n'eut pas d'amis. » *Ouvr. cité*, p. 102. Sur ce point, Mme de Staël se trompe. Rousseau eut de nombreux et excellents amis.

(4) Cité par MUSSET-PATHAY, t. I^{er}, p. 257, 260.

moments-là, revient quelques jours après et le trouve mieux. Il peut attester que « ces noires dispositions ne le prenaient que par intervalles et par accès (1) ».

A égale distance des ennemis acharnés et des amis fervents, le botaniste et historien Jean Senebier, ce froid et judicieux Genevois, qui n'aimait pas Rousseau à l'excès, fut un des premiers à reconnaître, dans l'abus de l'analyse et, plus encore, dans une complexion neurasthénique aboutissant à la lypémanie, la vraie explication du caractère et de la conduite de Jean-Jacques (2).

Peut-être était-il mieux placé qu'un autre pour connaître les symptômes et les effets du mal dont souffrit Rousseau. Car, à tort ou à raison, Genève a toujours passé pour être une terre d'élection de ces deux tristes tendances de l'esprit : la mélancolie et la persécution (3). Si le fait était vrai, ce que j'ignore, car la preuve scientifique en serait difficile à faire, il s'expliquerait fort bien par l'histoire même de la cité. Sans cesse entourée et menacée par des ennemis acharnés et puissants, sans cesse à la merci d'une surprise ou d'un coup de main, toujours « à l'erte », toujours aux aguets, la cité, au cours des siècles, est devenue méfiante, obsédée par l'idée fixe de la menace, hantée par la sombre vision des catastrophes qui suivraient une attaque réussie de l'ennemi (4). Et de l'âme collective de la cité, cette méfiance, cette crainte obsédante, n'a-t-elle pas pu passer dans l'âme individuelle des citoyens et même s'y ancrer, chez quelques-uns, jusqu'à la folie ? Ainsi, le plus illustre des Genevois, dans le délire que nous avons dû lui reconnaître, n'aurait peut-être fait que pousser à l'extrême la prédisposition commune à tout son peuple. A ceux qui pourraient prendre en mauvaise part cette hypothèse, assez plausible, après tout, il suffira sans doute de rappeler que génie et folie ont

(1) D'ESCHERNY, *ouvr. cité*, p. 157.

(2) « Les hommes d'une complexion faible, ceux qui ont le malheur d'avoir des nerfs de nerfs, m'entendront bien. » *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 270.

(3) La preuve scientifique de ce fait nous manque. Cependant, en 1812, une enquête ouverte sur la folie (et autres maladies), dans divers départements, par le ministère français de l'intérieur, constate que la « mélancolie » est bien plus fréquente à Genève que partout ailleurs. Le préfet du Léman ajoute : « C'est un fait que dans cette ville la disposition aux aliénations mentales, surtout à la mélancolie, est héréditaire. » GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, 1878. Cependant M. le docteur CHALAIN, citant cette enquête, ne croit pas pouvoir en tirer des conclusions précises sur le cas de Rousseau. *Ouvr. cité*, p. 151-152.

(4) « Le sort des petits Etats, environnés de tous les côtés d'Etats beaucoup plus puissants, est d'être dans une crainte et dans une défiance presque perpétuelle de leurs voisins. Cette année l'on prit ombrage, etc., etc... » J.-A. GAUTIER, *Histoire de Genève*, t. III, p. 533.

toujours voisiné et que, comme l'a si bien dit Montaigne, « il n'y a qu'un demi-tour de cheville à passer de l'un à l'autre (1) ».

Quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, ou la cause, la folie temporaire, partielle et intermittente de Rousseau est un fait. Elle est attestée par le témoignage de Jean-Jacques lui-même, dans sa correspondance et dans son œuvre, et par le témoignage concordant de ses contemporains, amis, ennemis et spectateurs plus ou moins indifférents. Elle correspond exactement, et trait pour trait, à une forme de folie connue et classée par la science actuelle sous le nom de délire de la persécution. Voilà le fait brutal.

Les admirateurs et les partisans de Rousseau n'ont évidemment aucun droit de nier, ou simplement de mettre en doute, un fait constaté et qui n'a rien d'humiliant ou de déshonorant pour la mémoire de leur héros. Ils n'ont d'ailleurs aucun intérêt à le faire. Car, maints traits fâcheux, maints déficits avérés de la vie ou du caractère de Jean-Jacques s'expliquent, s'atténuent ou se justifient complètement par la présence, par la menace ou par les symptômes, en lui, du mal psychique qui le fit tant souffrir. Cette humeur farouche, cette humeur « de dogue » qu'on lui a si fort reprochée, et d'où découlent le plus naturellement du monde ses brouilles, ses ruptures, ses hostilités avec ses tout aimables et trop aimables contemporains et contemporaines, s'explique très bien par sa maladie elle-même, ou par sa prédisposition à cette maladie, sans qu'il soit besoin de l'accuser plus longtemps d'hypocrisie méchante, de froide insensibilité ou de noire ingratitude.

Et puis, ce qui importe surtout, non seulement cette forme de folie partielle de Rousseau n'a pas nui à son génie, mais il faut oser dire qu'elle l'a bien plutôt servi. En exaspérant la tendance subjective, déjà si marquée dans ses premiers écrits, en outrant cette force de systématisation propre aux délirants lucides, en décuplant, par la curieuse clairvoyance de l'idée fixe, la puissance et l'acuité de l'analyse psychologique appliquée à certains cas troubles et rares, le délire de l'homme a conféré aux œuvres dernières de l'écrivain une singulière intensité de vie fiévreuse, de passion, de tragique. C'est à son mal psychique qu'elles doivent ces cris spontanés de douleur humaine, ces éclairs soudains de drame vécu, ces grands reflets sanglants de soleil couchant sur une

(1) *Essais*, l. II, chap. XII.

eau profonde, qu'ignoraient ses premières œuvres, toutes de raison et de virtuosité.

A l'admiration toute intellectuelle que nous inspirait la force de Rousseau, ces œuvres finales ajoutent la pitié douloureuse et l'émotion humaine qu'éveille le spectacle de sa souffrance. La folie de Rousseau n'a nui ni à son génie, ni à sa gloire.

CHAPITRE IV

HUMEUR, SENTIMENTS, HABITUDES ET GOUTS GENEVOIS DE ROUSSEAU

- I. L'humeur nationale. — Rousseau est un « avenaire » genevois. — Trois besoins profonds de son âme : la solitude, la promenade, la rêverie. — Bonheur que lui donnent ces trois biens réunis. — La marche et le voyage à pied. — La botanique et le plein air. — La campagne, source de méditation, de rêverie et d'extase religieuse. — Sentiment de la nature et sentiment religieux, sources de toute la pensée de Rousseau. — Ses idées ne sont que des sentiments transposés en système logique.
- II. Rousseau intime. — Fin de vie. — Portrait physique. — Costume et logement. — Métier manuel de copiste. — Rousseau ouvrier aristocratique genevois. — La vie simple. — Amour des petits et des humbles. — Révérence humanitaire et bonté finale. — Rousseau n'est ni un saint, ni un surhomme. — Il est un homme qui vit avec plus d'intensité que les autres.

I

Quoi qu'on puisse penser de la folie de Rousseau et de ses origines, on ne saurait guère contester que l'humeur sombre, bourru, chagrine ou même rogue, dont Rousseau souffrit, avant comme après sa maladie, par accès et par soubresauts, ne soit un trait de caractère genevois qui le différencie nettement de l'affabilité de la sociabilité, de l'aimable courtoisie française. Cette humeur rude et grondeuse, cette humeur âpre et irritable est si bien chose locale, que le langage genevois l'a désignée par un nom spécial. Nous qualifions d'*avenaire* celui qui est atteint de cette humeur là (1). Nous sommes même si habitués à la considérer comme un des traits distinctifs de notre caractère national que nous ne

(1) A l'origine, le mot d'*avenaire* semble avoir désigné, selon l'étymologie, les gens venus du dehors, les réfugiés huguenots de France. Le mot et la chose s'appliquèrent assez vite aux autochtones eux-mêmes. Dans son *Nouveau glossaire genevois* (Genève, 1852), Jean HUMBERT définit l'*avenaire* « un homme essentiellement désagréable, qui blâme tout, critique tout et chez qui la contradiction est un besoin ». A Neuchâtel, dans le Valais, le mot est pris dans des sens tout différents (aventurier, polisson).

prononçons guère ce mot d'*avenaire* sans une nuance d'approbation discrète dans l'intonation. Les défauts opposés — amabilité affectée, officiosité excessive, flatterie mielleuse — nous sont si complètement odieux que nous sommes, au fond de nous-mêmes, tout remplis d'indulgence pour l'âpreté et l'amertume qui distinguent l'*avenaire*.

L'*avenaire* nous apparaît, malgré les inconvénients de son contact, comme un être franc, loyal, indépendant, cachant un cœur d'or sous des apparences un peu rudes. Et plus la châtaigne est hérissée de piquants aigus et résistants, plus nous sommes enclins à la présumer savoureuse. Rousseau fut, à un degré éminent, et malgré l'influence opposée de sa jeunesse en Savoie et de ses essais mondains à Paris, un *avenaire* genevois. Qui sait même si une partie du charme, incontestable et incontesté, qu'il exerça de tout temps sur les femmes qu'il rencontrait, ne provenait pas, à leur insu, de ces éclats, de ces accès brusques, de ces coups de boutoir, qui leur révélaient soudain un fond de nature imprévu, distinct, presque sauvage, et si contraire à la fadeur correcte et à l'invariable courtoisie de leurs adorateurs ordinaires? Quand Mme d'Epinaï appelait Rousseau « mon ours », il y avait plus d'affection câline que de reproche dans cette appellation familière. Et plus tard, l'attachement obstiné, le dévouement passionné de Mme de La Tour de Franqueville ne furent-ils pas surexcités plutôt que refroidis par les rebuffades répétées de l'*avenaire* Jean-Jacques? Aussi bien, cette humeur âpre et rude est loin d'être constante chez Rousseau. Elle alterne avec des moments exquis. Dusaulx, qui ne l'aime guère, constate chez lui des alternatives rapides d'humeur et d'enjouement, de rudesse et d'urbanité, si bien qu'il est tenté de croire « que le corps de cet homme extraordinaire recélait deux âmes rivales et qui, tour à tour, triomphaient l'une de l'autre (1) ».

Bernardin cite, lui-même, certains traits bourrus ou orageux de son amitié, mais il ajoute que Rousseau revenait vite de ces écarts et qu'il savait s'accuser et s'excuser avec une noble franchise de ces soubresauts de son humeur (2). Même témoignage dans les

(1) DUSAULX, *ouvr. cité*, p. 110.

(2) B. DE SAINT-PIERRE, *ouvr. cité*, p. 66-67. Selon Bernardin, quatre ou cinq causes ont contribué à altérer l'humeur de son ami : « la persécution, les calomnies, la mauvaise fortune, la maladie, le travail excessif des lettres. Il a observé avec raison qu'elles (les lettres) aigrissent les passions. Il était, lorsqu'il écrivait, les semaines entières sans dire un mot à sa femme... » *Ibid.*, p. 79.

souvenirs de Corancez. Boudeur, défiant, bourru, Rousseau se laisse facilement ramener par une explication franche et nette, quand elle vient d'un honnête homme (1). Au total, l'humeur de Rousseau est surtout changeante, mobile, versatile, comme la surface de son cher lac, qu'un coup de vent soulève, assombrit, bouleverse, et que l'instant suivant retrouve souriant et paisible. En le traitant par deux fois d'*humoriste*, au sens que ce terme avait alors, le Genevois J. Vernet l'a bien jugé (2). Seulement, l'humeur avenaire, même intermittente et tempérée, ne plaît pas partout autant qu'à Genève et n'y est pas soufferte aussi longtemps. Si le bon et honnête Goldoni, dans la ferveur de son admiration pour Jean-Jacques, s'en étonne doucement dans ses *Mémoires* (3), les amis français de Rousseau s'en choquent, s'en indignent, s'en irritent à la longue, et rompent avec cet ours mal léché. Rousseau, à l'égal des fâcheux, déteste les amis importuns qui l'accablent de leurs prévenances, de leurs soins, de leurs attentions et qui prétendent s'emparer de lui, le rendre heureux à leur mode et non à la sienne, le poursuivre, enfin, dans sa retraite pour l'en tirer. « Je n'ai pu, déclare-t-il, m'y maintenir sans tout rompre. Je ne suis vraiment libre que depuis ce temps-là (4). » Ainsi s'expliquent, le plus naturellement du monde, les brouilles, les ruptures, les hostilités de Rousseau avec ses anciens amis, sans qu'il soit besoin de l'accuser plus longtemps de froide insensibilité ou d'atroce ingratitude. Il y avait incompatibilité d'humeur entre ces gens-là et lui, voilà tout. Ils étaient trop différents d'instinct, de formation, d'humeur, pour pouvoir, à la longue, non pas même s'aimer, mais simplement se comprendre les uns les autres, et se supporter. Ils étaient Français, sociables, mondains, charmants dans le monde. Leur « ours » était Genevois, humoriste, solitaire; il n'aimait rien tant que la nature et la rêverie par les champs. Par leurs goûts, leurs habitudes, leur

(1) MUSSET-PATHAY, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 241.

(2) JACOB VERNET, *Lettres critiques d'un voyageur anglais*, 3^e édition. Londres, 1766, t. I^{er}, p. 208.

(3) GOLDONI, *Mémoires*, Milan, 1876, p. 308-309. Reçu à la rue Plâtrière, Goldoni loue les manières douces et polies de Jean-Jacques. Mais, quand la conversation tombe sur la pièce française que Goldoni a faite pour le Théâtre-Français, l'ours reparait et gronde : Goldoni perd son temps à pareille entreprise, les comédiens n'ont pas le sens commun de s'y prêter, ils ne joueront pas la pièce ou la massacreront, etc. Le pauvre Goldoni s'appuie sur l'opinion de gens d'esprit qui l'approuvent : « Eh bien ! soyez adulé, soyez dupé, vous en supporterez la peine ! » répond l'avenaire.

(4) Deuxième lettre (12 janvier 1762) à M. de Malesherbes. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 395.

genre de vie, ils étaient courtisans, mondains ou gens de lettres, comme il était, lui, restait et voulait toujours plus redevenir, ce qu'il était de par ses origines, un simple artisan genevois. C'est, sous cet aspect, que nous allons l'étudier désormais, dans sa vie sentimentale, familière et quotidienne.

Les *Rêveries du promeneur solitaire* ! Solitude, promenade, rêverie, voilà, dans le seul titre de son œuvre dernière, trois choses que Rousseau aime par-dessus tout, et qu'il recherche autant que le Français de son temps les ignore, les évite ou les abhorre. Pour ses contemporains sociables et polis, la solitude est le plus redoutable des malheurs, le séjour à la campagne un pis-aller, presque un châtiment, la promenade à pied un non-sens, à peine admissible pour les manants. La conversation est leur passion favorite, qui les occupe constamment et qui exclut jusqu'à l'idée même de la rêverie. Rousseau, lui, trouve dans la promenade solitaire et la rêverie en pleine campagne, la suprême raison de vivre et la seule consolation efficace de tous ses maux. Il recherche, il goûte, il adore ces trois choses autant que les autres les redoutent et les fuient.

Le goût passionné de la solitude, celui de la campagne, celui de la promenade, sont choses genevoises et peuvent s'expliquer en lui par les origines et la première éducation (1). Quant à la rêverie, cette fleur délicate et un peu malade d'une sensibilité imaginative, si elle n'est guère française, il faut reconnaître sans ambages qu'elle est peut-être moins encore genevoise. Elle appartient en propre à Rousseau. Elle fait de lui un poète, c'est-à-dire un être d'exception dans un peuple éminemment positif et raisonneur. Ces trois goûts, ou bien plutôt ces trois besoins instinctifs et profonds de l'âme de Rousseau, solitude, promenade dans la nature, rêverie contemplative, ne sont point isolés les uns des autres. Ils s'unissent constamment et souvent se confondent dans sa vie comme dans sa pensée.

C'est au temps de son amour pour Mme de Warens que Jean-Jacques rapporte l'écllosion de ce triple sentiment inné en lui-même : « Le goût de la solitude et de la contemplation naquit dans mon cœur avec les sentiments expansifs et tendres faits pour être son aliment. Le tumulte et le bruit les resserrent et les étouffent ; le calme et la paix les raniment et les exaltent.

(1) *Lettre à d'Alembert*. « Le Genevois aime excessivement la campagne... » *Œuvres*, t. III, p. 157. Sur la « manie ambulante » du Genevois, voir *Confessions*, l. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 27.

J'ai besoin de me recueillir pour aimer. J'engageai maman à vivre à la campagne (1). » Comprimé et refoulé par le long apprentissage du métier littéraire et la vaine tentative de prendre goût à la vie mondaine, animé et accru par la connaissance des hommes, ce besoin triple et un de Rousseau éclate avec une force irrésistible et une allégresse débordante quand, par sa retraite à l'Ermitage, il échappe à la ville, où la vie en société le rend méchant et malheureux, pour se réfugier à la campagne où la solitude lui rend la bonté, le bonheur, la sérénité (2). Car la nostalgie de la solitude, de la campagne et de la vie simple l'obsédait vraiment dans le monde (3). A l'inverse des gens du monde « qui ne conçoivent pas qu'on puisse vivre heureux et content vis-à-vis de soi », Rousseau ne conçoit pas « qu'on puisse être heureux d'une autre manière (4) ». Il se sent fait pour la retraite et pour la campagne. Il lui est impossible d'être heureux ailleurs. La solitude est « le paradis de l'homme de bien » qui n'a point « de spectacle plus agréable que celui de sa propre conscience ». Et pourtant, il reconnaît, au même endroit, qu'il n'est solitaire que parce qu'il est malade et paresseux. « Sain et actif, je ferais comme les autres (5). » Ailleurs encore, et plus tard, en constatant que, sans fuir les hommes, il a toujours aimé la solitude et que, par besoin de se recueillir, il eût préféré vivre toujours seul que toujours avec ses amis, il confesse « qu'une solitude absolue est un état triste et contraire à la nature », que « notre plus douce existence est relative et collective », et que « notre vrai *moi* n'est pas tout entier en nous ». Mais, pour lui-même, pour son *moi* particulier, il n'a « jamais l'esprit si gai, si serein, que quand on l'a laissé seul et tranquille, ou au retour de sa promenade solitaire ». Il a trouvé dans « ce goût dominant », qui rendrait un autre homme sombre, taciturne et toujours malheureux, non pas « le désespoir et la

(1) *Réveries*. Dixième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 455.

(2) *Première lettre* (4 janvier 1762) à M. de Malesherbes. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 391.

(3) *Confessions*, l. IX : « J'étais si ennuyé de salons, de jets d'eau, de bosquets, de parterres et des plus ennuyeux montreurs de tout cela ; j'étais si excédé de brochures, de clavecin, de tri, de nœuds, de sots bons mots, de fades minauderies, de petits conteurs et de grands soupers, que quand je lorgnais du coin de l'œil un simple pauvre buisson d'épines, une haie, une grange, un pré ; quand je humais, en traversant un hameau, la vapeur d'une bonne omelette au cerfeuil ; quand j'entendais de loin le rustique refrain de la chanson des bisquières, je donnais au diable et le rouge, et les falbalas, et l'ambre ; et, regrettant le dîner de la ménagère et le vin du crû, j'aurais de bon cœur paumé la gueule à monsieur le chef et à monsieur le maître... » *Œuvres*, t. I^e, p. 215.

(4) Rousseau à Coindet, de Wootton, 29 mars 1766. *Œuvres*, t. IV, p. 600.

(5) *Mon portrait*, dans *Annales*, t. IV, p. 267 et 269.

mort, » mais « le repos d'esprit, la douceur d'âme, la santé, la vie (1) ».

Ce besoin d'être seul avec soi-même — loin du monde et de ses conventions, loin des causeurs et de leurs phrases, loin des villes et de leur vacarme — ce besoin de solitude, si contraire à l'amabilité, à la sociabilité, à la vivacité loquace du Français, est très conforme à la nature protestante, individualiste, ombrageuse, moins orientée vers la vie en dehors que vers la vie intérieure. C'est ce besoin impérieux et irréductible qui a jeté Rousseau dans les bras de la nature, qui lui en a donné, pour toute sa vie, l'amour passionné et le culte fervent. Ce bonheur d'être seul, c'est dans la nature, en pleine campagne, dans le calme des champs et le silence de la forêt, qu'il le trouve. C'est la promenade qui le lui donne dans sa plénitude et sa joie triomphale. Il a célébré cette joie-là dans une page admirable de la troisième lettre à M. de Malesherbes, où il dépeint ces jours rapides, mais délicieux, qu'il a passés tout entiers avec soi seul, « avec la nature entière et son inconcevable auteur », loin des hommes et de la convention, jours qui ont fait le vrai bonheur de sa vie (2).

Ce n'est pas seulement le spectacle de la nature que Rousseau aime avec passion dans la promenade à pied, c'est la marche elle-même qui, dès l'âge de seize ans, fut un de ses plus grands plaisirs, jusqu'au terme de sa vie. Marcher est pour lui mieux qu'un plaisir, c'est un besoin, c'est une condition de vie et de santé intellectuelle. « Jamais, dit-il, je n'ai tant pensé, tant existé, tant vécu, tant été moi, si j'ose ainsi dire, que dans ceux (des voyages) que

(1) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 60, 70-71 et 91.

(2) « Avant une heure, même les jours les plus ardents, je partais par le grand soleil, avec le fidèle Achate, pressant le pas dans la crainte que quelqu'un ne vint s'emparer de moi avant que j'eusse pu m'esquiver; mais quand une fois j'avais pu doubler un certain coin, avec quel battement de cœur, avec quel pétilllement de joie, je commençais à respirer en me sentant sauvé, en me disant : Me voilà maître de moi pour le reste de ce jour ! J'allais alors d'un pas plus tranquille chercher quelque lieu sauvage dans la forêt... quelque asile où je pusse croire avoir pénétré le premier, et où nul tiers importun ne vint s'interposer entre la nature et moi. C'était là qu'elle semblait déployer à mes yeux une magnificence toujours nouvelle. L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappaient mes yeux d'un luxe qui touchait mon cœur; la majesté des arbres qui me couvraient de leur ombre, la délicatesse des arbustes qui m'environnaient, l'étonnante variété des herbes et des fleurs que je foulais sous mes pieds, tenaient mon esprit dans une alternative continuelle d'observation et d'admiration : le concours de tant d'objets intéressants qui se disputaient mon attention, m'attirant sans cesse de l'un à l'autre, favorisait mon humeur rêveuse et paresseuse, et me faisait souvent redire en moi-même : Non, Salomon dans toute sa gloire ne fut jamais vêtu comme l'un d'eux. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 396.

j'ai faits seul et à pied. La marche a quelque chose qui anime et avive mes idées ; je ne puis presque penser quand je reste en place ; il faut que mon corps soit en branle pour y mettre mon esprit (1). »

Nul n'a aimé comme lui le voyage à pied, la course à pied, la promenade à pied, avec sa nonchalance et sa liberté. « J'aime à marcher à mon aise, et m'arrêter quand il me plaît. La vie ambulante est celle qu'il me faut. Faire route à pied par un beau temps, dans un beau pays, sans être pressé... voilà de toutes les manières de vivre celle qui est le plus de mon goût. » Mais, et voilà bien le Suisse encore, pour que cette joie soit parfaite, il faut que cette marche se fasse en montagne (2). Cette passion de voyager à pied, qu'il satisfit de si large façon dans sa jeunesse aventureuse, et dont il essaya vainement d'inculquer le goût à ses amis français (3), céda la place, dans son âge mûr, aux grandes courses de montagne entreprises du Val de Travers avec ses amis neuchâtois, et, vers la fin de sa vie, aux longues promenades botaniques qu'il faisait seul, ou avec Bernardin, dans les forêts des environs de Paris. A son propre témoignage viennent s'ajouter, sur ce point, les témoignages de ses amis qui concordent tous à dire combien la marche en plein air rendait Rousseau gai, joyeux, confiant, cordial, communicatif et même jovial (4). Lui-même, dans un fragment autobiographique, va jusqu'à soutenir qu'il ne fait « jamais rien qu'à la promenade » et que « la campagne » est son vrai cabinet d'étude (5).

L'amusement, peu scientifique chez lui, de la botanique, dont il prit le goût à Môtiers et qui devint avec le temps une vraie passion, fut un nouveau prétexte pour ses longues promenades solitaires. La chasse aux fleurs remplaçait avantageusement le goût passionné de la lecture qu'il avait eu, comme la plupart de

(1) *Confessions*, l. IV. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 83.

(2) *Ibid.*, p. 89 : « Jamais pays de plaine, quelque beau qu'il fût, ne parut tel à mes yeux, » etc.

(3) A Paris, Rousseau propose à Grimm et à Diderot de faire ensemble à pied, à petites journées et sans équipage, le tour de l'Italie. Les deux amis acceptent, mais, au lieu de marcher et de voir, ils trouvent plus commode d'écrire le voyage, sur un ton de plaisanterie impie. Ce trait marque assez bien la différence foncière qui sépare la mentalité de Rousseau et celle de ses amis parisiens. *Confessions*, l. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 29.

(4) Voir surtout D'ESCHERNY, *Mélanges*, t. III, p. 85-95. D'Escherny, qui prétend avoir fait « plus de mille lieues à pied » avec Rousseau, rapporte ses promenades au Bied, à Cressier, à Brot et ses courses au Chasseron, aux Brenets, au Saut-du-Doubs, etc. Voir aussi BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *ouvr. cité, passim*.

(5) *Mon portrait*, *loc. cit.*, p. 274.

ses concitoyens, dans son enfance et sa jeunesse, mais qui lui passa toujours plus en vieillissant. Toujours plus Rousseau devint et resta, non l'homme du livre, du cabinet d'étude ou du salon, mais l'homme de la nature et du plein air. C'est en plein air et dans la nature seulement que son âme paresseuse, comme il l'appelle, pouvait se livrer, s'abandonner tout entière à la volupté intime de la rêverie, qui fut jusqu'au dernier jour « sa passion dominante (1) ». Rousseau a expliqué lui-même, en un langage admirable de poésie et d'éloquence, comment la nature fut, à la fois, pour lui une source inépuisable de rêverie, de méditation et d'extase, et la digue salutaire qui contient le torrent déchaîné de son imagination pour le mener doucement aux berges paisibles du repos et du contentement intérieur.

Si la contemplation rêveuse de la nature élève son âme aux joies délicieuses de l'extase, l'observation patiente de cette même nature rend à son esprit exalté l'équilibre nécessaire et la paix désirée. Et quand, las d'une rêverie prolongée, Jean-Jacques se donne la tâche toute simple de regarder le monde extérieur, il la goûte « avec une sensualité d'enfant ». — « Il n'aperçoit rien, sinon quelque mouvement à son oreille ou devant ses yeux ; mais c'en est assez pour lui. Non seulement une parade de foire, une revue, un exercice, une procession, l'amuse ; mais la grue, le cabestan, le mouton, le jeu d'une machine quelconque, un bateau qui passe, un moulin qui tourne, un bouvier qui laboure, des joueurs de boule ou de battoir, la rivière qui court, l'oiseau qui vole, attachent ses regards (2). »

Avant de devenir pour lui une « passion », un « engouement qui tient de l'extravagance » et le fait rire lui-même, une « folie » qui le distrait et le console de l'autre, et qui le rend heureux malgré ses malheurs (3), la botanique fut d'abord pour Rousseau, réfugié dans l'île Saint-Pierre, « une étude oisive, propre à remplir tout le vide de ses loisirs, sans y laisser place au délire de l'imagination, ni à l'ennui d'un désœuvrement total ». Grâce

(1) Première lettre à M. de Malesherbes. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 392.

(2) *Second dialogue*. *Œuvres*, t. IV, p. 73 : Rousseau « s'arrête même à des spectacles sans mouvement, pour peu que la variété y supplée. Des colifichets en étalage, des bouquins ouverts sur les quais, et dont il ne lit que les titres, des images contre les murs, qu'il parcourt d'un œil stupide, tout cela l'arrête et l'amuse, quand son imagination fatiguée a besoin de repos. » Ce passage éclaire, mieux que tout commentaire, la part d'observation réaliste qu'il faut bien reconnaître dans l'œuvre de l'imaginatif et du contemplatif Rousseau.

(3) *Réveries*. Septième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 434-435.

à son défaut de mémoire, Rousseau, en fait de botanique, dit en être toujours resté à l'heureux point « d'en savoir assez peu pour que tout lui fût nouveau, et assez pour que tout lui fût sensible ». Sa science modeste lui permet de constater dans la structure, dans l'organisation des végétaux « cette constante analogie et pourtant cette variété prodigieuse » qui échappent à l'intelligence des tout à fait ignorants (1). Mais il trouve, dans cette observation intelligente et désintéressée, l'antidote à sa détresse, « cette récréation des yeux qui, dans l'infortune, repose, amuse, distrait l'esprit et suspend le sentiment des peines ». Car, pour observer ainsi les plantes, il faut n'être pas distrait par des idées, et surtout ne pas chercher dans les plantes des remèdes ou des drogues, préoccupation médicale qui ôterait tout charme à cette étude (2).

Dans les trois règnes de la nature, c'est, d'ailleurs, le règne végétal seul qui l'intéresse, au point de vue de l'étude, le seul aussi qui le fasse sortir de ses sombres pensées. Contre les hommes, il invoque le secours des plantes : « Brillantes fleurs, émail des prés, ombrages frais, ruisseaux, bosquets, verdure, venez purifier mon imagination salie par tous ces hideux objets. » Et, vraiment, aux yeux de Rousseau, « les plantes semblent avoir été semées avec profusion sur la terre, comme les étoiles dans le ciel, pour inviter l'homme, par l'attrait du plaisir et de la curiosité, à l'étude de la nature ».

Attiré par ces riants objets, Rousseau examine, considère, observe, compare, classe ses plantes et ses fleurs, et le voilà « tout d'un coup aussi botaniste qu'a besoin de l'être celui qui ne veut étudier la nature que pour trouver sans cesse de nouvelles raisons de l'aimer » (3).

Voilà l'aveu fait. Rousseau ne fut à aucun degré un savant, un naturaliste professionnel, comme la longue lignée de ses concitoyens « du haut » qui s'adonnèrent à l'exacte science des choses et des êtres vivants. L'observation ne fut pour lui qu'un repos de la contemplation (4). Il n'étudia la nature que pour mieux

(1) *Confessions*, l. XII : « Errer nonchalamment dans les bois et dans la campagne, prendre machinalement çà et là, tantôt une fleur, tantôt un rameau, brouter mon foin presque au hasard, observer mille et mille fois les mêmes choses, et toujours avec le même intérêt, parce que je les oubliais toujours, était de quoi passer l'éternité sans pouvoir m'ennuyer un moment. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 340-341.

(2) *Septième promenade*. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 436.

(3) *Ibid.*, p. 438-439.

(4) Le professeur Pierre Prevost, de Genève, raconte ceci : « En 1777, l'été, il

l'aimer. Mais il l'aima surtout, et d'abord, comme la confidente de son rêve, l'objet de sa contemplation, la source de son extase, de sa prière, de sa communion avec l'infini, de sa résignation finale à la volonté divine.

Personne mieux que Rousseau lui-même n'a su marquer le rôle essentiel qu'a joué dans toute sa vie cette pente à la rêverie, d'où il voit « dériver » « tous les goûts, tous les penchants, toutes les habitudes de Jean-Jacques, ses vices même, et les vertus qu'il peut avoir (1) ». Car le fond même de sa nature, c'est moins de penser que de rêver (2). C'est de la nature, contemplée et saisie dans son ensemble et dans son harmonie, que l'âme de Rousseau s'élèvera par la rêverie à l'extase et jusqu'à l'ivresse de l'extase.

« Les arbres, les arbrisseaux, les plantes sont la parure et le vêtement de la terre. Rien n'est si triste que l'aspect d'une campagne nue et pelée, qui n'étale aux yeux que des pierres, du limon et des sables ; mais, vivifiée par la nature, et revêtue de sa robe de noces, au milieu du cours des eaux et du chant des oiseaux, la terre offre à l'homme, dans l'harmonie des trois règnes, un spectacle plein de vie, d'intérêt et de charmes, le seul spectacle au monde dont ses yeux et son cœur ne se lassent jamais.

« Plus un contemplateur a l'âme sensible, plus il se livre aux extases qu'excite en lui cet accord. Une rêverie douce et profonde s'empare alors de ses sens, et il se perd, avec une délicieuse ivresse, dans l'immensité de ce beau système avec lequel il se sent identifié.

sortait matin et soir pour herboriser. Quand il ne sortait pas, il s'occupait à composer son herbier. Jamais botaniste n'a poussé plus loin la délicatesse et la propreté dans l'arrangement des plantes sur le papier... Le dernier été de sa vie, il composa six cahiers de plantes, chacun de l'épaisseur d'un volume in-8° ordinaire. Il disait que son esprit se plaisait à l'ordre, que c'était la cause des soins minutieux que je lui voyais prendre... Il s'occupait alors à inventer une écriture abrégée pour la botanique, etc... » P. Prevost ajoute que Rousseau avait fait des extraits de Linné, « dont chaque parole est une pensée » et des anciens botanistes. *Archives littéraires*. Année 1804, t. II, p. 211. Sur tout ce sujet de la botanique, que nous pouvons à peine effleurer, lire l'étude déjà classique de Albert JANSEN, *J.-J. Rousseau als Botaniker*, Berlin, 1885.

(1) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 73.

(2) « J'ai pensé quelquefois assez profondément, mais rarement avec plaisir, presque toujours contre mon gré et comme par force. La rêverie me délasse et m'amuse, la réflexion me fatigue et m'attriste. Penser fut toujours pour moi une occupation pénible et sans charme. Quelquefois mes rêveries finissent par la méditation, mais plus souvent mes méditations finissent par la rêverie ; et, durant ces égarements, mon âme erre et plane dans l'univers, sur les ailes de l'imagination, dans des extases qui passent tout autre jouissance. » *Rêveries*. Septième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 435.

Alors tous les objets particuliers lui échappent : il ne voit et ne sent rien que dans le tout. »

Le contemplateur extatique ne se contente pas de cette communion éperdue avec la nature. Il en arrive à s'oublier lui-même, à se fondre, pour ainsi dire, dans le système des êtres, à s'identifier avec la nature entière (1). De la surface de la terre, il élève ses idées « à tous les êtres de la nature, au système universel des choses, à l'être incompréhensible qui embrasse tout (2) ».

Cependant, trait bien remarquable, ces élans, ces extases, ces « ravissements inexprimables », cette communion avec le tout, et, en face du « grand être », ces transports éperdus que Rousseau exprime avec tant de splendeur et de force, n'entraînent pas et ne retiennent pas son esprit et son cœur religieux dans les prestigieux mirages d'un panthéisme poétique. La foi en un Dieu personnel est trop fortement ancrée en lui pour céder aux égarements sublimes, à l'ivresse délicieuse de la rêverie panthéiste. Devant la nature, mieux que devant les hommes ou dans sa propre chambre, Rousseau trouve Dieu, l'adore et le prie : il lui faut le plein air pour bien prier (3). Il répète volontiers à Bernardin de Saint-Pierre : « Les athées n'aiment pas la campagne. » Ainsi se

(1) *Œuvres*, t. I^{er}, p. 437.

(2) « Alors, l'esprit perdu dans cette immensité, je ne pensais pas, je ne raisonnais pas, je ne philosophais pas; je me sentais, avec une sorte de volupté, accablé du poids de cet univers, je me livrais avec ravissement à la confusion de ces grandes idées, j'aimais à me perdre en imagination dans l'espace, mon cœur resserré dans les bornes des êtres s'y trouvait trop à l'étroit; j'étouffais dans l'univers; j'aurais voulu m'élaner dans l'infini. Je crois que si j'eusse dévoilé tous les mystères de la nature, je me serais senti dans une situation moins délicieuse que cette étourdissante extase à laquelle mon esprit se livrait sans retenue, et qui, dans l'agitation de mes transports, me faisait écrier quelquefois: O grand Etre! O grand Etre! sans pouvoir dire ni penser rien de plus. » *Troisième lettre à Malesherbes. Œuvres*, t. I^{er}, p. 396-397.

(3) « Je ne trouve point de plus digne hommage à la Divinité que cette admiration muette qu'excite la contemplation de ses œuvres... Je comprends comment les habitants des villes, qui ne voient que des murs, des rues et des crimes, ont peu de foi; mais je ne puis comprendre comment des campagnards, et surtout des solitaires, peuvent n'en point avoir. Comment leur âme ne s'élève-t-elle pas cent fois le jour avec extase à l'auteur des merveilles qui les frappent? Pour moi, c'est surtout à mon lever... qu'une longue habitude me porte à ces élévations de cœur qui n'imposent point la fatigue de penser. Mais il faut pour cela que mes yeux soient frappés du ravissant spectacle de la nature. Dans ma chambre, je prie plus rarement et plus sèchement : mais à l'aspect d'un beau paysage, je me sens ému sans pouvoir dire de quoi. J'ai lu qu'un sage évêque, dans la visite de son diocèse, trouva une vieille femme qui, pour toute prière, ne savait que dire : « O ! » Il lui dit : « Bonne mère, continuez de prier toujours ainsi; votre prière vaut mieux que les nôtres. » Cette meilleure prière est aussi la miennne. » *Confessions*, I. XII. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 341.

rejoignent et s'unissent dans cette âme, pour la sauver du désespoir, les deux grands sentiments qui furent la source profonde de sa vie et de sa pensée.

De sa pensée aussi ! On a dit justement que « toute opinion chez Rousseau lui venait d'un sentiment (1) ». On dirait encore plus justement, je crois, que les idées de Rousseau ne sont jamais que des sentiments transposés en système par une force dialectique incomparable (2). C'est ainsi que du sentiment de la nature, sentiment primordial et profond de son être intime, a surgi l'idée centrale qui anime l'œuvre entière de Rousseau et chacun de ses écrits : la nature a fait l'homme bon, heureux et libre, la société l'a rendu méchant, esclave et misérable. Dès lors, c'est le retour à la nature qu'il prêchera dans tous ses livres : contre la civilisation artificielle et corruptrice, dans le *Premier discours*; contre le théâtre, le plus conventionnel des genres littéraires, dans la *Lettre à d'Alembert*; contre l'embaillotement, le biberon, l'éducation des collèges, dans *Emile*; contre la vie mondaine des grandes villes, dans la *Nouvelle Héloïse*. C'est le droit naturel qu'il veut proclamer dans le *Contrat social*, l'éducation naturelle dans *Emile*, la religion naturelle dans la *Profession de foi* et dans la deuxième des *Lettres de la montagne*. Le retour à la nature bonne, loin de la société mauvaise, cette idée qui remplit toute l'œuvre de Rousseau, d'où lui vient-elle, sinon de ce sentiment simple et profond qui avait germé et grandi en lui, à son insu, enfant à regarder voler les hirondelles, écolier à rêver sous les noyers de Bossey, adolescent à cueillir la pervenche, avec son amie, le long des haies fleuries de la Savoie, ou à courir, son bâton à la main, les routes de Suisse et de France, en promeneur, en rêveur et en solitaire ?

L'idée religieuse, que nous avons vue s'exprimer partout dans l'œuvre de Rousseau, n'est que le prolongement d'un sentiment primordial et constant de sa nature intime. Sur aucun point,

(1) A. SAYOUS, *ouvr. cité*, t. I^{er}, p. 243.

(2) D'une manière plus générale encore, Rousseau a déclaré expressément dans le livre IV d'*Emile* : « Exister pour nous, c'est sentir : notre sensibilité est incontestablement antérieure à notre intelligence, et nous avons eu des sentiments avant des idées. » Et il ajoute plus tard cette note plus caractéristique encore : « A certains égards, les idées sont des sentiments et les sentiments sont des idées... Lorsque, premièrement occupés de l'objet, nous ne pensons à nous que par réflexion, c'est une idée ; au contraire, quand l'impression reçue excite notre première attention, et que nous ne pensons que par réflexion à l'objet qui la cause, c'est un sentiment. » *Œuvres*, t. II, p. 583. Le second cas, si clairement précisé, est presque constant chez Rousseau.

Rousseau n'a été aussi fidèle, aussi pareil à lui-même que sur cet article du sentiment religieux. Et sur aucun point il ne s'est senti plus différent de ses contemporains, plus étranger à son siècle. Les preuves de son amour, de son respect, de son invincible attachement à la religion se trouvent à chaque page de sa correspondance et il serait oiseux de les énumérer ici (1). Le besoin d'une croyance religieuse simple et forte est si grand en lui qu'il l'éprouve même pour ses amis et qu'il les conjure de fortifier en eux la foi vacillante ou de revenir à la foi perdue. Il ne peut concevoir, il le déclare expressément, « comment celui qui a cru peut cesser de croire (2) ». A chaque occasion, dans ses lettres et dans ses récits autobiographiques, il répète avec insistance que la philosophie des « heureux du siècle » ne fut jamais la sienne. Elle n'est point faite pour lui. Il lui en faut une plus appropriée à son cœur, plus consolante dans l'adversité, plus encourageante pour la vertu, qui nourrisse sa confiance dans les sentiments que, seul parmi ses contemporains, il a toujours conservés. La foi en Dieu ne l'a jamais quitté et la personne de Jésus a toujours éclairé sa route (3). « J'étais croyant, déclare-t-il à la fin de sa vie, je l'ai toujours été, quoique non pas comme les gens à symboles et à formules (4). » Il ne se contente pas d'être croyant pour lui-même, il a la conviction intime que l'humanité reviendra à la croyance, au sentiment intérieur, à la conscience morale. Le triomphe de l'athéisme sera de courte durée et la revanche du sentiment religieux est certaine. Rousseau ne cesse de le proclamer (5).

(1) Voir en particulier les lettres du 6 septembre 1760, *Œuvres*, t. IV, p. 314; du 14 février 1769 à Moulou, p. 762; du 15 janvier 1769 à M. de ***, p. 765-772.

(2) « Non, non, Moulou; Jésus, que ce siècle a méconnu parce qu'il est indigne de le connaître; Jésus, qui mourut pour avoir voulu faire un peuple illustre et vertueux de ses vils compatriotes, le sublime Jésus ne mourut point tout entier sur la croix; et moi qui ne suis qu'un chétif homme plein de faiblesses, mais qui me sens un cœur dont un sentiment coupable n'approcha jamais, c'en est assez pour qu'en sentant approcher la dissolution de mon corps, je sente en même temps la certitude de vivre. » *Œuvres*, t. IV, p. 763.

(3) Voir, dans la lettre du 15 janvier 1769, le long passage où Jésus-Christ est comparé à Socrate et placé si fort au-dessus du sage Athénien.

(4) Cette affirmation du *Premier dialogue* est longuement développée dans la Troisième promenade.

(5) « Cet engouement d'athéisme est un fanatisme, éphémère ouvrage de la mode et qui se détruira par elle... Cette commode philosophie des heureux et des riches, qui font leur paradis en ce monde, ne saurait être longtemps celle de la multitude victime de leurs passions... L'Europe, en proie à des maîtres instruits, par leurs instituteurs mêmes, à n'avoir d'autre guide que leur intérêt, ni d'autre dieu que leurs passions... prendra dans la même horreur et les professeurs et les disciples, et toutes ces doctrines cruelles qui, laissant l'empire absolu de l'homme à ses sens,

C'est peut-être à cette permanence en lui-même du sentiment religieux, à cette confiance joyeuse dans le triomphe prochain de ce sentiment dans l'humanité, que Rousseau dut de ne pas sombrer dans une folie complète et dans le désespoir final. C'est à cette foi encore qu'on peut attribuer la résignation apaisée (1), le progrès moral constant (2), l'optimisme invincible (3) qui finissent, dans ses dernières années, par l'emporter le plus souvent en lui sur les soubresauts de son mal et sur les retours offensifs d'une incurable mélancolie.

C'est aussi dans cette dernière période de sa vie, et dans ses phases d'accalmie, que nous tenterons de surprendre le Rousseau intime et de fixer, avec ses traits et son allure extérieure, son intérieur pauvre, ses goûts et ses habitudes quotidiennes, sa vie simple de travailleur manuel, et la bonté finale d'un cœur qui était né, comme Electre, pour aimer et non pour haïr.

II

Rousseau adolescent dut avoir un certain charme physique auquel ni Mme de Warens, ni Mme Basile, ni Milles de Breil, de Graffenried et Galley, ni peut-être la Merceret ou Mlle Serre, ni, sans doute, Mme de Larnage, ne demeurèrent tout à fait insensibles. Tout le monde sait assez, au livre II des *Confessions*, le portrait physique qu'il a tracé de lui-même à l'âge de seize ans (4).

et bornant tout à la jouissance de cette courte vie, rendent le siècle où elles règnent aussi méprisable que malheureux. » *Troisième dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 149.

(1) *Second dialogue* : « Je doute que jamais mortel ait mieux et plus sincèrement dit à Dieu, *que ta volonté soit faite*. » *Œuvres*, t. IV, p. 93.

(2) *Réveries*. Première promenade : « Mon cœur s'est purifié à la coupelle de l'adversité et j'y trouve à peine, en le sondant avec soin, quelque reste de penchant répréhensible. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 404.

(3) Voir, en particulier, *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 91. Dans un fragment inédit de la Bibliothèque de Neuchâtel, publié par STRECKEISEN-MOULTOU, Rousseau témoigne, au milieu de ses maux, un indomptable attachement à la vie. Sans gémir de la terminer, il recommencerait volontiers la carrière qu'il va quitter. Et pourtant, qu'a-t-il éprouvé dans cet espace de vie ? « Dépendance, erreurs, vains désirs, indigence, infirmités de toute espèce, de courts plaisirs et de longues douleurs, beaucoup de maux réels et quelques biens en fumée. Ah ! sans doute, vivre est une douce chose, puisqu'une vie aussi peu fortunée me laisse pourtant des regrets. » *Œuvres et correspondance inédites*. Paris, 1861, p. 354.

(4) « Sans être ce qu'on appelle un beau garçon, j'étais bien pris dans ma petite taille, j'avais un joli pied, la jambe fine, l'air dégagé, la physionomie animée, la bouche mignonne, les sourcils et les cheveux noirs, les yeux petits et même

Celui qu'il esquisse de sa personne, après la soixantaine, est aussi bref que peu flatteur, bien qu'il l'oppose au « cyclope affreux » qu'a peint Ramsay et au « petit Crispin grimacier » qu'a gravé Fiquet. Après s'être reconnu « une physionomie ouverte et simple » qui « promettait et inspirait de la confiance et de la sensibilité », Rousseau ajoute presque aussitôt : « Jean-Jacques n'est assurément pas un bel homme ; il est petit, et s'apetisse encore en baissant la tête. Il a la vue courte, de petits yeux enfoncés, des dents horribles ; ses traits, altérés par l'âge, n'ont rien de fort régulier : mais tout dément en lui l'idée que vous m'en aviez donnée ; ni le regard, ni le son de la voix, ni l'accent, ni le maintien, ne sont du monstre que vous m'avez peint... Je lui trouve aujourd'hui les traits du mentor d'Emile ; peut-être dans sa jeunesse lui aurais-je trouvé ceux de Saint-Preux. Enfin, je pense que si sous sa physionomie la nature a caché l'âme d'un scélérat, elle ne pouvait, en effet, mieux la cacher (1). »

Bernardin de Saint-Pierre, qui l'a surpris occupé à copier de la musique, dans son petit logis de la rue Plâtrière, nous a donné de son ami, à l'âge de cinquante-neuf ans, en août 1771, le vivant portrait que voici :

« Il était d'un tempérament maigre et d'une taille moyenne. Une de ses épaules paraissait un peu plus élevée que l'autre... d'ailleurs, il était fort bien proportionné. Il avait le teint brun, quelques couleurs aux pommettes des joues, la bouche belle, le nez très bien fait, le front rond et élevé, les yeux pleins de feu. Les traits obliques qui tombent des narines vers les extrémités de la bouche, et qui caractérisent la physionomie, exprimaient dans la sienne une grande sensibilité et quelque chose même de douloureux. On remarquait dans son visage trois ou quatre caractères de la mélancolie, par l'enfoncement des yeux et par l'affaissement des sourcils ; de la tristesse profonde, par les rides du front ; une gaieté très vive et même un peu caustique, par mille petits plis aux angles extérieurs des yeux, dont les orbites disparaissaient quand il riait. Toutes ces passions se peignaient successivement

enfoncés, mais qui lançaient avec force le feu dont mon sang était embrasé. » *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 23.

(1) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 54. David Hume, avant la brouille, écrit de Paris, que Rousseau « a les manières d'un homme du monde plus qu'aucun des lettrés d'ici, excepté M. de Buffon... M. Rousseau est de petite taille, et serait plutôt laid, s'il n'avait la plus belle physionomie du monde, ou du moins la plus expressive ». Ailleurs, il appelle Rousseau « le joli petit homme ». Cité par SAINT-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. II, p. 79.

sur son visage, suivant que les sujets de la conversation affectaient son âme ; mais dans une situation calme, sa figure... offrait à la fois je ne sais quoi d'aimable, de fin, de touchant, de digne de pitié et de respect (1). » Dans ses notes, le même Bernardin insiste sur « la tête inclinée en avant », « semblable à celle de M. Tronchin (2) », « les yeux pleins de feu ». Sur ce dernier point, comme sur la taille médiocre, tous les visiteurs de Rousseau sont d'accord.

Le prince de Ligne, qui n'est pas grandiloquent, dit de Jean-Jacques : « Ses yeux étaient comme deux astres. Son génie rayonnait dans ses regards et m'électrisait (3). » Mme de Genlis rapporte qu'« il avait des petits yeux *enfoncés dans la tête*, mais très perçants et qui semblaient pénétrer et lire au fond de l'âme de la personne qu'il interrogeait (4) ». Grétry, le musicien, qui trouve à Jean-Jacques la tournure « d'un paysan vêtu proprement », note aussi « ses yeux vifs, un peu enfoncés », la tête baissée, la taille médiocre : « Il était ni grand, ni petit (5). » Le jeune Genevois Pierre Picot, qui eut l'honneur insigne d'approcher Rousseau, en 1771, se dit « frappé de l'extrême vivacité des petits yeux noirs du personnage (*sic*) », petits yeux plus vifs encore que ceux de Voltaire (6). Mme de Staël, qui n'a pas vu Rousseau, mais qui se fait l'écho d'une tradition encore très peu lointaine, mentionne aussi « ses petits yeux sans caractère à eux, qui recevaient successivement celui des divers mouvements de son âme », ses « sourcils fort avancés », bien faits « pour servir sa sauvagerie », la tête « presque toujours baissée », enfin ses traits qui étaient « communs », mais « qui, quand il parlait, étincelaient tous ». Elle conclut que Rousseau « devait avoir une figure qu'on ne remarquait point quand on le voyait passer, mais qu'on ne pouvait jamais oublier, quand on l'avait regardé parler (7) ».

Pour le costume, depuis qu'il a renoncé à l'habit et au bonnet d'Arménien qu'il portait, par raison de santé, à Môtiers et à Wootton (8), Rousseau revêt chez lui une modeste redingote,

(1) BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *ouvr. cité*. Edition M. Souriau, p. 32.

(2) Voilà une ressemblance qui n'aurait charmé aucun de nos deux Genevois !

(3) *Mes deux conversations avec Jean-Jacques*, dans *Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne*. Paris et Genève, 1809, p. 321.

(4) *Souvenirs de Félicie*, t. I^{er}, p. 209.

(5) *Mémoires ou Essais sur la métrique*. Paris, au V, t. II, p. 204.

(6) *Annales*, t. I^{er} (1905), p. 260 : « Le teint de Rousseau était bilieux et fort brun. Sa taille était médiocre. Il était maigre et sec. »

(7) *Œuvres*, 1820, t. I^{er}, p. 80.

(8) Rousseau s'est expliqué sur le point de ce costume avec Bernardin : « J'ai été incommodé longtemps d'une descente et rétention d'urine. Je me servais de

ou un frac gris, et un bonnet blanc. Quand il sort, c'est en petite perruque ronde, bien poudrée et frisée, en bas couleur de marron, en habit complet de nankin, gardant son chapeau sous le bras et tenant une petite canne à la main. Le cuir de ses souliers était découpé de deux étoiles à cause des cors qui l'incommodaient. « Tout son extérieur était modeste, mais fort propre, comme on le dit de celui de Socrate (1). » Quand il se met en route pour herboriser, son chapeau cousu à sa poche par Thérèse, il emporte l'excellente loupe avec microscope à lentille que lui a donnée le prince de Conti, et encore « un petit louchet de fer-blanc ajusté avec une serpette de même, qu'il agençait au bout de sa canne pour attraper les plantes où il ne pouvait atteindre à travers les palissades du bois de Boulogne (2) ».

Simple, modeste et propre, comme son vêtement, le logement de Rousseau, à un quatrième étage de la rue Plâtrière, « à peu près vis-à-vis de l'hôtel de la poste », n'est, à ses propres yeux, quand il s'y installe, « qu'un réduit à sa mesure et qui sera fort commode en y mettant des planches ». Dusaulx n'y voit qu'un grenier et le prince de Ligne « un galetas, séjour des rats, mais sanctuaire du génie ». Bernardin nous y introduit par « un fort petit antichambre où des ustensiles de ménage étaient proprement arrangés ». Assis à sa table, Rousseau copie de la musique. Il se lève d'un air riant, présente des chaises à ses visiteurs et se remet à son travail, tout en prenant part à la conversation. Et Bernardin trace, de ce petit intérieur d'ouvrier, ce croquis charmant auquel il ne faudrait ni ôter, ni ajouter un seul mot :

« Près de lui était une épinette, sur laquelle il essayait de temps en temps des airs. Deux petits lits de cotonnade rayée de bleu et de blanc comme la tenture de sa chambre, une commode, une table et quelques chaises faisaient tout son mobilier. Aux murs étaient attachés un plan de la forêt et du parc de Montmorency, où il avait demeuré, et une estampe du roi d'Angleterre, son ancien bienfaiteur. Sa femme était assise occupée à coudre du linge ;

sondes, de bandages, je vivais à la campagne, où j'étais toujours dans les bois, sans voir personne ; je pris une robe fourrée et [trouvant] que le bonnet était encore plus commode et plus convenable avec cet habit qu'une perruque, je m'en servis. » *Ouvr. cité*, p. 33.

(1) *Ibid.*, p. 34. Au lieu de la petite canne, Grétry parle d'une « grosse canne longue ». Le portrait classique de « Rousseau herborisant », par Mayer, gravé par Moreau le jeune, montre Rousseau tenant une longue canne recourbée par le haut.

(2) « On va dire que je prends des lapins », disait Rousseau mi-souriant, mi-soupçonneux. B. DE SAINT-PIERRE, p. 163.

un serin chantait dans sa cage suspendue au plafond ; des moineaux venaient manger du pain sur ses fenêtres ouvertes du côté de la rue, et sur celle de l'antichambre on voyait des caisses et des pots remplis de plantes, telles qu'il plaît à la nature de les semer. Il y avait, dans l'ensemble de son petit ménage, un air de propreté, de paix et de simplicité, qui faisait plaisir (1). »

Dans ce simple et pauvre intérieur, si bien tenu, Rousseau partage sa vie, réglée par l'habitude, entre son métier manuel de copiste et son dada de botaniste amateur. Levé à cinq heures du matin, l'été, il copie de la musique jusqu'à son déjeuner, qu'il prend à sept heures et demie, en classant les fleurs qu'il a cueillies la veille après-midi. Après le déjeuner et jusqu'au dîner, à midi et demi, il copie encore de la musique. A une heure et demie, il prend le café au Café des Champs-Élysées. Ensuite, le chapeau sous le bras en plein soleil, même durant la canicule, il va herboriser dans les campagnes. Il prétend que l'action du soleil lui fait du bien. Quand il pleut, il reste au logis, rompant, par un peu de musique ou de chant, la monotonie de sa copie. Par les beaux soirs, il rentre chez lui un peu avant la fin du jour, il soupe aussitôt et se couche à neuf heures et demie. Tel était l'ordre invariable de sa journée. Et Bernardin affirme que ce régime « en santé » l'a maintenu « frais, vigoureux et gai jusqu'à la fin de sa vie ». Quand il est malade, il refuse les soins des médecins et leurs drogues, il se met à la diète et au repos et laisse faire la nature (2).

Son travail de copiste, ce métier manuel, que ses ennemis n'ont cessé de lui reprocher comme une pose et une hypocrisie ajoutées à tant d'autres, était pour Rousseau chose fort sérieuse. Pauvre, il y trouvait un gagne-pain ; fatigué de penser et de rêver, il y goûtait un délassement utile et un véritable plaisir. Il était fier de son métier, et il vantait au prince de Ligne la propreté de ses copies, la difficulté de ce travail et son propre talent à l'exécuter. Au dire de Corancez, il copiait avec une exactitude rare, et, pour ce mérite, voulait être payé un peu plus cher que les

(1) B. DE SAINT-PIERRE, p. 33. Corancez (cité par MUSSET-PATHAY, t. 1^{er}, p. 246), raconte la fierté de Rousseau s'écriant : « Tout ceci est à moi ! » devant son mobilier qu'il vient de payer et qui consiste « dans un lit de siamoise, quelques chaises de paille, une table commune et un secrétaire de bois de noyer ». Le mobilier de Rousseau à l'Ermitage, conservé au petit musée de Montmorency, n'était guère plus luxueux : une table, un baromètre en bois, un petit corps de bibliothèque en bois, deux cylindres en verre pour protéger les lumières dans le jardin, deux chiffonniers en bois avec tiroirs, deux couchettes en bois avec dossiers.

(2) B. DE SAINT-PIERRE, p. 48-50.

autres copistes. Il demande, en effet, dix sous de la page copiée, voulant que son travail journalier, très assidu, suffise amplement à ses besoins modestes. Il témoigne d'une joie d'enfant, quand il a touché le prix de son labeur manuel. Il rit d'aise, un jour, en montrant à son ami « l'hernie crurale » dont il souffre, c'est-à-dire les vingt écus qu'il a en poche pour prix de ses copies (1).

En véritable ouvrier genevois de la fabrique, il veut pouvoir travailler quand il lui plaît, et ne rien faire quand cela lui agrée (2). Mais il met aussi son point d'honneur d'artisan à tenir parole, à rendre le travail fait au jour nommé. « Il met dans l'exercice de son état toute l'honnêteté d'un ouvrier de bonne foi (3). » Surtout, il aime son métier. Il le dit à Goldoni : « Cela m'amuse, cela me fait vivre et c'est tout ce qu'il me faut. » Aucun travail ne convenait mieux à ses goûts, à son caractère et surtout à cette hérédité, bien genevoise et horlogère, d'ordre et de minutie, qui était en lui. Le Genevois Pierre Prevost lui a entendu dire qu'en copiant de la musique, il « jouissait d'un concert parfait », ce qui ne lui était jamais arrivé autrement (4). Il jouissait plus encore de se sentir indépendant par ce travail manuel. « La besogne presse, dit-il un jour à Dusaulx, il faut gagner sa vie ; ce n'est qu'à ce prix que l'on est libre, dans quelque gouvernement que ce soit. »

A ceux qu'il soupçonnait de le plaindre, il répondait : « Il faut une occupation. J'aurais cent mille livres de rente que je copierais de la musique ; c'est pour moi à la fois un travail et un plaisir. D'ailleurs, je ne me suis ni élevé au-dessus, ni abaissé au-dessous

(1) CORANCEZ, *ouvr. cité*, p. 246. Sur les ressources pécuniaires de Rousseau, voir les longues explications qu'il donne dans le *Second dialogue* (*Œuvres*, t. IV, p. 83-88) et la lettre à M. de Sartine, du 15 janvier 1772 (*Ibid.*, p. 838-839). La rente totale de Rousseau s'élevait alors à 1 150 francs et fut augmentée postérieurement d'environ 300 francs. En dehors du produit de son travail, Rousseau disposait donc en tout et pour tout de 1 450 francs par an.

(2) « Quoique paresseux, j'étais laborieux cependant quand je voulais l'être, et ma paresse était moins celle d'un fainéant, que celle d'un homme indépendant qui n'aime à travailler qu'à son heure. » *Confessions*, l. IX. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 209. Rousseau insiste longuement sur ce point dans le *Second dialogue* : « Il déteste la gêne, autant qu'il aime l'occupation. Le travail ne lui coûte rien, pourvu qu'il le fasse à son heure et non pas à celle d'autrui... Le moment où... il se défait de sa montre fut un des plus doux de sa vie... C'est par paresse, par nonchalance, par aversion de la dépendance et de la gêne, que Jean-Jacques copie de la musique. Il fait sa tâche quand et comment il lui plaît ; il ne doit compte de sa journée, de son temps, de son travail, de son loisir à personne, » etc. *Œuvres*, t. IV, p. 87-88, *passim*.

(3) B. DE SAINT-PIERRE, p. 59-60. Rousseau veut que son travail lui soit payé juste ce qu'il vaut, ni un sou de plus, ni un sou de moins. Il exige ce qui lui est dû et repousse brutalement ce qu'on lui offre de plus, ombrageux qu'il est sur la question d'argent, plus encore que sur tout le reste.

(4) *Archives littéraires*, 1804, t. II, p. 211.

de l'état où la fortune m'a fait naître ; je suis fils d'un ouvrier et ouvrier moi-même ; je fais ce que j'ai fait dès l'âge de quatorze ans (1). »

La nature n'avait fait de lui « qu'un bon artisan », et il dit sa joie sincère de l'être redevenu. « Une des choses dont il se félicite est de se retrouver dans sa vieillesse à peu près au même rang où il est né, sans avoir jamais beaucoup ni monté ni descendu dans le cours de sa vie. Le sort l'a remis où l'avait placé la nature ; il s'applaudit chaque jour de ce concours (2). » Aussi bien, « se promenant toujours seul, pensant peu, rêvant beaucoup, travaillant presque machinalement, sans cesse occupé des mêmes choses, sans s'en rebuter jamais », Rousseau se sent plus gai, plus content, il se porte mieux en menant cette vie presque automate, qu'il ne fit tout le temps qu'il se consacra « au triste métier d'auteur (3) ». Le seul inconvénient qu'il reconnaisse à sa profession manuelle, c'est le prétexte qu'elle donne à la foule des badauds pour s'introduire chez lui sous la couleur de lui donner des copies à faire ou de venir chercher les copies commandées. Fâcheux, indiscrets, quidams, Dusaulx nous a montré le défilé de ces importuns — et de ces importunes — femmes de la cour au langage entortillé, dévotes ardentes de Jean-Jacques ou jolis messieurs saupoudrés d'ambre et qui sifflent en parlant. C'est que tout le monde voulait le voir, cet animal curieux, depuis le prince de Ligne jusqu'à la Bourette, dite la Muse limonadière, ou aux petits jeunes gens de la société genevoise, M. Pierre Picot escortant son ami Turrettini. Et tantôt Rousseau, furieux, congédie rudement ces fâcheux, tantôt il leur débite d'un air embarrassé quelques mots insignifiants, que la vanité des quidams fait imprimer dans la gazette (4).

Le tant spirituel Rulhières, qui voulait surprendre chez Rousseau certains traits pour sa comédie du *Défiant*, raconte ainsi l'une de ces réceptions, où il nous semble jouer un rôle moins glorieux qu'il ne se l'imagine : « J'allai dernièrement chez lui sur les onze heures du matin : je sonne ; il m'ouvre. — Que venez-vous faire ici ? Si c'est pour dîner, il est trop tôt ; si c'est pour me voir, il est

(1) B. DE SAINT-PIERRE, p. 65.

(2) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 89.

(3) DUSAULX raconte, d'autre part, qu'à leur première entrevue Rousseau lui dit : « Je ne m'applaudis que d'une chose, monsieur, c'est d'avoir commencé tard à écrire et d'avoir fini de bonne heure. » *Ouvr. cité*, p. 33.

(4) DUSAULX, p. 56.

trop tard. » Puis, se ravissant : « Entrez ! je sais ce que vous cherchez et n'ai rien de caché... même pour vous. » Cela me promettait une bonne scène ! J'entre : la marmite était au feu. « Ma chère amie, dit Jean-Jacques, as-tu salé le pot ? Y as-tu mis des carottes ? et bien d'autres questions de la même importance. J'étais à mille lieues de cette espèce d'apologue. — Vous voilà suffisamment instruit des secrets de ma maison. » (1)

Pour la table, comme pour le logement, les goûts et les habitudes de Jean-Jacques sont d'un ouvrier aristocratique, comme l'étaient alors les horlogers de Genève. Il se contente de mets simples et peu nombreux, mais il les veut bien apprêtés. Thérèse, au témoignage de M. d'Escherny, est la parfaite cuisinière bourgeoise. Rousseau lui-même, qui se vante de faire à merveille l'omelette et la fondue, ne craint pas, le jour où il pend la crémaillère à la rue Plâtrière, avec Dusaulx, de tourner la broche où cuit une perdrix dans un demi-cylindre de fer-blanc (3). A Môtiers déjà, recevant trois jeunes Genevois enthousiastes de ses idées et de sa personne, il imagine, avant souper, d'imposer à chacun de ses hôtes tour à tour, selon l'ancien usage, la tâche de tourner au coin du feu la broche du rôti, tout en racontant quelque joli conte, fable ou historiette (4). Toujours proprement servi — on se mire dans les plats, rapporte Dusaulx — le repas reste simple et frugal. Rousseau déclare n'avoir jamais goûté meilleure chère que celle d'un repas rustique. « Avec du laitage, des œufs, des herbes, du fromage, du pain bis et du vin passable, on est toujours sûr de me bien régaler ; mon bon appétit fera le reste... (5). » Bernardin confirme ces goûts simples et naturels. Rousseau mangeait de tout, sauf des asperges, contraires à son infirmité physique ; il n'aimait pas les primeurs, mais goûtait les fèves de marais et les laitages. A son arrivée à Paris, il soupait de biscuits chez un pâtissier du Palais-Royal. Lié avec Thérèse, ils soupaient ensemble, sur le bord de sa fenêtre, qui leur sert de table, et ces repas se composent d'un quartier de gros pain, de quelques cerises, d'un

(1) *Ibid.*, p. 185.

(2) D'ESCHERNY, *Mélanges*, t. III, p. 141, loue les légumes succulents et les gigots parfaitement rôtis et d'un fumet agréable que préparait Thérèse. Mais la truite saumonée de la Reuse, les cailles, les bécasses, le vin de Cortailod, dont il fait mention, montrent qu'il s'agissait d'un repas d'apparat comme Rousseau en offrit très rarement à ses hôtes. Rien n'était plus étranger à sa sobriété ordinaire.

(3) DUSAULX, *ouvr. cité*, p. 80.

(4) MUSSET-PATHAY, *ouvr. cité*, t. II, p. 502.

(5) *Confessions*, t. II. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 36.

petit morceau de fromage, « et d'un demi-setier de vin que nous buvions à nous deux ». Non pas que Rousseau ne se reconnaisse une certaine dose de sensualité modérée, et des goûts non pas raffinés, mais délicats, tout en restant sains :

« Le bon vin, les bons mets lui plaisent fort ; mais il aime par préférence ceux qui sont simples, communs, sans apprêt, mais choisis dans leur espèce, et ne fait aucun cas en aucune chose du prix que donne uniquement la rareté. Il hait les mets fins et la chère trop recherchée. Il entre bien rarement chez lui du gibier, et il n'y en entrerait jamais, s'il y était mieux le maître. Ses repas, ses festins sont d'un plat unique et toujours le même jusqu'à ce qu'il soit achevé (1). »

Il ne boit du vin qu'une fois par jour, partageant une demi-bouteille, puis plus tard une bouteille, à souper, avec Thérèse, et préférant avoir une fois sa dose, sans exagérer la dépense (2). Son seul luxe est le café, qu'il prend très sucré, et, quelquefois, une glace. Jamais il ne voulut goûter de liqueurs fortes.

Pauvre et fier, il invite rarement ses amis à sa table et leur explique tout franchement pourquoi il en use ainsi. Quand, dans leurs promenades de l'après-midi, Bernardin fait la proposition de goûter, Rousseau accepte, mais à la condition expresse de payer la moitié de la dépense. Et si son ami payait le tout, un jour, à son insu, il refusait les semaines suivantes de se promener avec lui (3).

Et pourtant son grand, son unique plaisir, vrai plaisir d'ouvrier genevois, c'était la sortie en campagne, le dîner au cabaret, et l'omelette au cerfeuil sous la tonnelle. Après les promenades d'antan avec Thérèse, hors de la ville, et « les huit ou dix sous magnifiquement dépensés à quelque guinguette », c'étaient, maintenant, les promenades avec Bernardin au pré Saint-Gervais, au bois de Boulogne, au mont Valérien, sur les bords de la Seine, le long des chemins peu battus, au pied des arbres, sur les pelouses...

Au départ, Bernardin remarquait sur le front de son ami un nuage qui s'éclaircissait à mesure qu'ils s'éloignaient de Paris. Une fois arrivé dans la campagne, son visage devenait gai et serein.

— Enfin, disait-il, nous voilà hors des carrosses, des pavés et des hommes ! La verdure des champs le ravissait (4) ; la marche

(1) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 68.

(2) CORANCEZ, *ouvr. cité*, p. 248.

(3) *Ouvr. cité*, p. 53 et *passim*.

(4) *Ouvr. cité*, p. 54. Mot de Rousseau à Bernardin : « J'ai dit à ma femme : Quand tu me verras bien malade et sans espérance d'en revenir, fais-moi porter au milieu d'une prairie ; sa vue me guérira. »

en plein air le ranimait et, la promenade accomplie, l'arrivée au cabaret rustique l'égayait. Une omelette suffit à le rassasier, mais il faut que le vin soit bon et le café parfait. Au retour, il lui arrive de dire à son ami : « J'avais besoin de passer ce jour avec vous. J'étais triste ce matin (1). »

Détestant non seulement le luxe, mais l'artificiel et le clinquant, il ne veut dans la nature ni parcs, ni ruines de châteaux, ni ornements factices, ni simulacres exotiques, ni grenouilles ou roseaux en plomb, comme en ont alors les riches, à la campagne. Dans les objets eux-mêmes, il ne tolère point de faux semblant. A son ami genevois Coindet, qui lui a envoyé des couverts en argent haché, il écrit rudement : « Je veux que les choses soient ce qu'elles paraissent : de bonnes fourchettes de fer et de bonnes cuillers d'étain (2). »

Méfiant, timide et gauche dans le monde, « d'où l'on sort presque toujours mécontent de soi ou des autres », ombrageux, caustique, distant et triste dans ses accès d'humeur ou de délire, Rousseau, dans l'intimité et l'état de santé, se montre affable, gai, humain, confiant, enthousiaste souvent et toujours simple. C'est Bernardin qui le dit et le répète le plus souvent (3), mais tous les témoignages des intimes de Rousseau concordent sur ce point.

Corancez, qui l'a vu constamment pendant les dernières années de sa vie, affirme que « lorsqu'il était lui, il était d'une simplicité qui tenait encore du caractère de l'enfance ». Jean-Jacques déclare lui-même que « tandis que son corps vieillit et se casse, son cœur reste jeune toujours », qu'il garde les goûts et les passions de son jeune âge, et que « jusqu'à la fin de sa vie il ne cessera d'être un vieux enfant (4) ». Avant que son mal ne se déclare, d'Escherny nous montre Jean-Jacques à Môtiers, gai, plaisant, malicieux envers Thérèse, chantant à son hôte des romances tendres et mélancoliques qu'il accompagne sur son épinette. Les soirs d'été, au clair de lune, il gagne les bords de la Reuse et, devant les groupes de jeunes filles qui se forment autour d'eux, il entonne avec son ami des duos où brille sa voix fine et juste, que l'âge cassera un peu (5). Car la musique « lui est aussi nécessaire que le pain » et le chant du rossignol le ravit en extase (6).

(1) *Ibid.*, p. 112-113.

(2) Lettre du 29 juillet 1767, dans STRECKEISEN, *Œuvres et correspondance inédites*, p. 451.

(3) *Ouvr. cité*, p. 81-101, *passim*.

(4) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 64.

(5) *Mélanges*, t. III, p. 15.

(6) B. DE SAINT-PIERRE, p. 57.

A table, avec ses amis neuchâtelois, devant une bouteille de vin de Cortaillod, il apparaît comme le plus simple, le plus gai, le plus modeste des hommes, ne soutenant jamais son opinion avec aigreur et ténacité, ou sur un ton tranchant (1). A Môtiers encore, quand il reçoit la visite de trois jeunes Genevois, venus à pied pour le voir dans sa retraite, le ministre Mouchon ne peut assez dire l'accueil affectueux du grand homme, les agréments de son commerce, les libres épanchements de sa parole souvent éloquente et quelquefois « sublime », toujours parfaitement aimable. Charmé, séduit, enthousiasmé, le jeune ministre genevois écrit à sa femme sa vraie surprise au premier contact avec cet homme « qu'on ne cesse de tympaniser dans des chaires et de peindre des plus affreuses couleurs ». Son enchantement confine au lyrisme : « L'aimable homme ! tu n'as pas idée combien son commerce est charmant ; quelle politesse bien entendue dans les manières ; quel fonds de sérénité et de gaieté dans sa conversation... A une physiologie douce, il joint un regard plein de feu, des yeux d'une vivacité sans égale. Quand on traite une matière à laquelle il prend intérêt, ses yeux, sa bouche, ses mains, tout parle chez lui. On aurait bien tort de s'imaginer en lui un frondeur, un censeur perpétuel. Point du tout, il rit avec ceux qui rient, il badine, il cause avec les enfants ; il raille avec sa gouvernante ;... enfin, je tombais des nues en le voyant pour les premières fois (2). »

La conversation de Rousseau, qui éblouit ainsi ses naïfs visiteurs genevois, a charmé des juges plus délicats et moins bienveillants. Le prince de Ligne, qui avait le droit d'être difficile, et qui n'aimait pas trop Jean-Jacques, est émerveillé de la justesse, de la nuance, de la noblesse surtout de sa parole. « Il aurait ennobli un morceau de fromage, s'il en avait parlé (3). » Dusaulx, devenu si hostile et souvent si perfide à l'égard de son ancien ami, nous le montre convive « aimable, enjoué, sublime », dans ses moments d'abandon, et déployant un talent de parole débordant dans l'anecdote ou le portrait parlé (4). Rousseau lui-même, qui souligne si sévèrement sa propre « stupidité » dans les entretiens ordinaires, se reconnaît l'ardeur et la flamme impétueuse de la parole, du regard et du geste, dès qu'un sujet inté-

(1) Si bon convive que, relevé deux ou trois fois « avec dureté » par le colonel Pury, il baisse la tête et ne répond rien. D'ESCHERNY, *Mélanges*, t. III.

(2) Cité par MUSSET-PATHAY, t. II, p. 500-501.

(3) *Ouvr. cité*, p. 319.

(4) *Ouvr. cité*, p. 99.

ressant le tire de sa léthargie ; mais ce sujet intéressant, ce n'est pas pour lui l'esprit ou « les questions un peu fines », mais le zèle de la justice et de la vérité, la haine généreuse de tout ce qui peut nuire au bien public. « S'animer modérément n'est pas une chose en sa puissance ; il faut qu'il soit de flamme ou de glace ; quand il est tiède, il est nul (1). »

Cependant, Rousseau, au dire de Bernardin, « se mettait exactement de niveau à ceux qui l'environnaient ». Il méprisait les vaines phrases, mais, en parlant, l'excellent écrivain se trahissait par le choix, l'ordre, la précision de ses idées. L'actualité et la médisance, qui alimentent les propos des sots, étaient bannies de sa conversation. « Il ne parlait guère d'actrices, de livres nouveaux, ni de spectacles, ni de gens de la cour, ni de politique moderne, ni de gazette. » Il ne médit jamais de personne, non pas même des autres écrivains, ses ennemis ou ses rivaux de gloire.

Sur ce point, les témoignages sont unanimes et concordent avec le juste hommage que Rousseau s'est rendu en disant : « Jamais on ne l'ouït dépriser, ni rabaisser les hommes célèbres pour nuire à leur réputation... Il ne cherche ni n'évite de parler de ses ennemis. Quand il en parle, c'est avec une fierté sans dédain, avec une plaisanterie sans fiel,.. avec une franchise sans malignité. Et de même, il ne parle de ses rivaux de gloire qu'avec des éloges mérités, sous lesquels aucun venin ne se cache (2). »

D'Escherny, à Môtiers, entend Rousseau rendre justice à tous les philosophes de Paris, ses ennemis acharnés. Il les présente sous leur côté le plus avantageux. Il prononce le nom de Voltaire avec respect. Il loue chaleureusement en Diderot la profondeur des vues, la clarté jusque dans les matières les plus abstraites, le choix heureux de l'expression, le don si rare du mot propre. A Corancez qui trouve Diderot obscur, Rousseau réplique : « Prenez-y garde ! lorsqu'il s'agit de matières traitées par Diderot, si quelque chose n'est pas compris, ce n'est pas toujours la faute de l'auteur. » Le lendemain du jour où Voltaire fut couronné au Théâtre-Français, un officieux voulant, pour lui plaire, bafouer cette cérémonie, est vivement rabroué par Jean-Jacques : « Qui voulez-vous donc qui y soit couronné ? » L'aigre-doux Dusaulx, lui-même, loue la justesse, la précision, l'impartialité avec laquelle Rousseau caractérise les plus grands écrivains, et il rapporte ce mot de

(1) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 65-66.

(2) *Ibid.*, p. 69. Corancez témoigne de son côté : « Pendant le cours des (douze) années que j'ai vécu avec lui, je ne lui ai entendu dire du mal de qui que ce soit. »

Jean-Jacques sur Voltaire : « Je ne sache point d'homme sur la terre dont les premiers mouvements aient été plus beaux que les siens (1). »

Il parle très rarement de ses œuvres, et jamais le premier. S'il le fait parfois, quand on l'y provoque, c'est avec une ingénuité délicate, sans affectation de modestie. Il disait, en effet, que la modestie est une fausse vertu et qu'au fond chacun sait bien ce qu'il vaut. Il reconnaît même « qu'il n'aurait pas voulu être un autre, parce qu'il avait été tout ce qu'il pouvait être », et il se félicite, du moins, de n'avoir jamais « jeté le moindre ridicule sur la plus petite vertu (2) ». Il pratique envers tous les écrivains la parfaite indulgence qu'il recommandait à Corancez : Il faut, lui disait-il, retenir ce qu'on trouve de bon dans un livre, en savoir gré à l'auteur, et oublier le reste (3). Il s'occupe très peu de ses ouvrages anciens, ignore souvent quelle a été leur fortune littéraire et trouve tout naturel qu'on ne les ait pas lus. En revanche, il parle volontiers à Bernardin des ouvrages qu'il avait voulu faire et qu'il a laissés imparfaits, tant en musique qu'en littérature (4). Au Genevois Pierre Prevost, il lit un fragment de la suite qu'il voulait donner à *Emile*, sous ce titre : *Les Solitaires*. Et Prevost ne peut oublier l'accent passionné de sa voix et l'émotion contagieuse à laquelle le lecteur s'abandonne. Le fragment lu, Rousseau parle d'abondance, exposant avec une chaleur et une facilité rares, toute la suite de ce roman, faits, idées, sentiments et dénouement (5).

A côté de la nature et de la botanique, qui y tiennent la plus

(1) On pourrait ajouter, à tous ces témoignages, celui de Mme de Genlis : « Il parlait de lui avec simplicité et de ses ennemis sans aucune rigueur ; il rendait une entière justice aux talents de M. de Voltaire ; il disait même qu'il était impossible que l'auteur de *Zaïre* et de *Mérope* ne fût pas né avec une âme très sensible. » *Souvenirs de Félicie*, t. I^{er}, p. 29. Cependant Rousseau ne se reconnaît pas « le mérite de pardonner les offenses, parce qu'il les oublie ; il n'aime pas ses ennemis, mais il ne pense point à eux. » *Œuvres*, t. IV, p. 94.

(2) B. DE SAINT-PIERRE, *passim*.

(3) CORANCEZ, p. 253.

(4) La liste de ces projets est longue. Relevons un opéra de *Daphnis et Chloé* ; des *Lamentations de Jérémie*, une musique pleine de sanglots ; une version nouvelle du *Devin du village*, à la fin duquel on viendrait présenter un berceau à la mariée, « suivant l'usage de la Suisse ». Outre *les Solitaires*, Rousseau avait rêvé d'écrire encore une histoire de Côme de Médicis, citoyen élevé au trône par ses bienfaits ; une histoire du général Keith (*probus vixit, fortis obiit*) ; une tragédie de *Lucrèce*, en prose ; une *Jeanne d'Arc*, en vue de laquelle il avait acheté, pour un louis, un manuscrit du procès de Jeanne d'Arc, qu'il donna à la bibliothèque publique de Genève. B. DE SAINT-PIERRE, p. 161 et 166-176. ❖

(5) Pierre PREVOST (*Archives littéraires*, 1804, t. II), cité dans *Œuvres*, p. 745.

grande place, la conversation de Rousseau avec Bernardin, sans cesse renouvelée par une mémoire excellente, est nourrie de ses souvenirs d'enfance plus encore que de ses lectures. Plutarque et Tacite, Virgile et le Tasse sont les auteurs qu'il connaît le mieux, mais il leur préfère encore Robinsou, les récits de voyage et surtout l'*Astrée*. Il aime aussi singulièrement les contes des *Mille et une Nuits* et Shakespeare qu'il préfère aux tragédies françaises, « qui ont trop de dialogues et trop peu de situations naturelles ». Il parle assez volontiers, avec cet ami, qui est du métier, de questions de technique littéraire. Il lui cite les mots réprouvés qu'il a osé employer, entre autres celui de fumier (1). Il reproche à Richardson d'avoir négligé le paysage, manquant ainsi à conférer aux pensées et aux sentiments « toute l'immensité de la nature ». Il recommande à Bernardin de ne point « mettre la vérité en maximes et en sentences », car de ce défaut, où sont tombés les plus grands écrivains, il résulte « que les parties font de l'effet et que l'ensemble n'en fait point ». Les appréciations morales sont d'ailleurs bien plus fréquentes dans ces entretiens que les préceptes littéraires. Rousseau professe une admiration particulière pour les hommes justes, Lycurgue, milord Maréchal et son frère le général Keith, Linné, Fénelon, Catinat et plusieurs autres. Il dit encore à son ami sa foi en Dieu, ses espoirs de chrétien, son rêve à mi-côte et en Suisse de « la petite maison blanche aux contrevents verts », et ses goûts, et qu'il n'aime pas la vue de la mer qui inspire trop de mélancolie, et qu'il préfère les ruisseaux aux rivières et que, de toutes les saisons, il n'aime vraiment que le printemps...

Gai, bonhomme, souriant, indulgent et communicatif, avec ceux qui ne lui en imposent pas, et auxquels il n'en impose pas, capable, à l'occasion, de goûter une plaisanterie ou même une mystification, il apparaît à Mme de Genlis comme « un bon vieillard très aimable », comme l'homme de lettres le moins imposant et le plus aimable qu'elle ait vu (2).

Le besoin d'être aimé, plutôt qu'admiré, reste un instinct profond de sa nature et rien ne l'amuse comme le sans-gêne des gens qui, ne le connaissant pas, le traitent sans façon. Telle la chanteuse, sa voisine, qui ne sachant pas même le nom du vieux « bonhomme de là-haut », traite cavalièrement ses avis et se familiarise

(1) « Je vis toutes les richesses de la Hollande sur un fumier. » B. DE SAINT-PIERRE, p. 134.

(2) *Ouvr. cité*, dans MUSSET-PATHAY, t. 1^{er}, p. 194-196.

au point de lui sauter sur les genoux et de lui mettre, un beau jour, du rouge sur les pommettes. « Il s'est sauvé en s'essuyant, raconte-t-elle à Grétry, et j'ai cru qu'il étoufferait dans l'escalier à force de rire (1). » Cette gâité, ces rires d'écolier de Rousseau sont attestés en cent passages par ceux qui l'ont vu de près (2).

Ce besoin d'être aimé, que Rousseau appelle « sa passion la plus vive et la plus vaine », et qui se trouva déçu par les hommes, Jean-Jacques le reporta de préférence sur les petits et les humbles, sur les enfants, sur les animaux.

Les animaux tiennent une grande place parmi les amusements innocents de cette vie simple d'ouvrier. « Toujours il prodigua son temps et ses soins à les attirer, à les caresser ; il était l'ami, presque l'esclave de son chien, de sa chatte et de ses serins ; il avait des pigeons qui le suivaient partout, qui lui volaient sur les bras, sur la tête, jusqu'à l'importunité ; il apprivoisait les oiseaux, les poissons, avec une patience incroyable, et il est parvenu à Monquin à faire nicher des hirondelles dans sa chambre (3)... »

Malgré sa conduite envers ses propres enfants, il est certain que Rousseau eut pour l'enfance une tendresse, une prédilection très vives. Rien ne l'amuse, devenu vieux, comme de regarder les bambins jouer et folâtrer dans la rue. Leurs petits jeux, leurs espiègleries l'enchantent, et la moindre marque d'affection d'un de ces petits le transporte d'aise. Si délicat dans son affection qu'il évite avec soin de la leur imposer, sachant que les enfants n'aiment pas la vieillesse et craignant que sa vieille figure ne les rebute (4).

Les plus beaux jours de sa vie, les jours qu'il marque d'une pierre blanche, sont ceux où il a pu accueillir et choyer un enfant. « La joie de voir autour de soi des visages contents » donne à Rousseau une de ses dernières et plus pures jouissances. Il le confesse à mainte reprise, avec une émotion que l'on sent sincère.

Un jour, dans une promenade, Rousseau traverse le village de Clignancourt, quand un incident futile en apparence vient le

(1) GRÉTRY, *Mémoires*, t. II, p. 205-206.

(2) Voir CORANCEZ, *ouvr. cité*, p. 250. Renversé par le chien danois de M. de Saint-Fargeau, Rousseau, blessé, couvert de contusions, fiévreux, tient à Corancez des propos si gais que le rire rouvre toutes les plaies, couvertes par de petites bandes de papier collées sur son visage du nez au menton.

(3) *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 101. A la mort de son chien Turc, en juillet 1760, grand deuil, condoléances des nobles amis. Rousseau répond à Mme de Luxembourg : « Mon pauvre Turc n'était qu'un chien, mais il m'aimait, il était sensible, désintéressé, d'un bon naturel. Hélas ! comme vous le dites, combien d'amis prétendus ne le valaient pas ! »

(4) *Rêveries*. Neuvième promenade. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 448.

troubler jusqu'au fond de l'âme. « Je marchais distrait et rêvant, sans regarder autour de moi, quand tout à coup je me sentis saisir les genoux. Je regarde et je vois un petit enfant de cinq à six ans qui serrait mes genoux de toute sa force, en me regardant d'un air si familier et caressant que mes entrailles s'émurent ; je me disais : C'est ainsi que j'aurais été traité des miens. Je pris l'enfant dans mes bras, je le baisai plusieurs fois dans une espèce de transport, et puis je continuai mon chemin... »

Un dimanche, ayant traversé le bois de Boulogne, avec Thérèse, jusqu'à la Muette, et s'étant assis à l'ombre sur l'herbe, il contemple les ébats d'une vingtaine de petites filles conduites par une religieuse. Passe un marchand d'oublies, avec son tambour et son tourniquet, cherchant pratique. Les petites filles convoitent fort les oublies, mais la religieuse hésite à leur permettre de jouer. Rousseau appelle l'oublieur et lui dit : « Faites tirer toutes ces demoiselles chacune à son tour, et je vous paierai le tout. » Joie des fillettes, du marchand, de la religieuse, qui tira à son tour, et joie surtout du pauvre Jean-Jacques (1).

Rousseau se rappelle alors comment autrefois, à la Chevrette, dans une fête rustique, il éprouva un plaisir tout semblable, en régaland de pommes cinq ou six petits Savoyards. Comblant aussi de joie la petite marchande qui offrait en vain les fruits étalés sur son éventaire.

Quand il s'en va herboriser le long de la Bièvre, du côté de Gentilly, Rousseau prend l'habitude machinale de faire un crochet à droite, vers la barrière d'Enfer, pour aller donner une modeste aumône à un petit boiteux, fort gentil, fils d'une marchande de fruits. Ce petit bonhomme qui, clopinant avec ses béquilles, s'en va d'assez bonne grâce tendre la main aux passants, a gagné le cœur de Jean-Jacques. Lui donner une petite offrande fut pour lui un plaisir d'abord, puis une habitude, puis une espèce de devoir qu'il se fût reproché de ne pas accomplir (2).

Tous ces traits qui, isolés, pourraient paraître un peu puérils, semblent, ainsi réunis, donner une preuve de la bonté de Rousseau. Car, quoi qu'il en ait dit parfois lui-même, Jean-Jacques était bon. A chaque page de sa vie, on le rencontre humain, compatissant, généreux (3).

(1) *Ibid.*, p. 450-451.

(2) *Sixième promenade. Œuvres*, t. I^{er}, p. 429.

(3) *Second dialogue* : « C'est un homme sans malice plutôt que bon, une âme saine, mais faible, qui aime ardemment le bien et qui n'en fait guère. Pour le crime

Il fait rentrer en faveur auprès du roi de Pologne, et réintégrer dans sa dignité d'académicien à Nancy, l'auteur comique Palissot, disgracié pour avoir bafoué Rousseau dans une de ses pièces (1).

Il fait sortir de la Bastille, en obtenant pour lui la puissante intervention de la maréchale de Luxembourg, ce méchant petit abbé Morellet qui le déchirait, et le déchirera encore, à belles dents (2).

A Môtiers, on le voit se répandre en conseils, en aumônes, en bons offices pour les gens du pays où il séjourne (3). Bernardin atteste qu'il ne pouvait rencontrer un pauvre sans lui faire aussitôt l'aumône (4). Corancez, ayant introduit chez Rousseau une dame curieuse, quoique Anglaise, qu'il lui présente comme la bonne de ses enfants, Jean-Jacques reproche à son ami de ne pas avoir assez de ménagements et d'égards envers celle qu'il prend pour une modeste servante (5). Madelon Metzner, qui fut domestique chez lui à Môtiers-Travers, aimait à raconter sur ses vieux jours, que c'était de Rousseau seul qu'elle avait appris à lire et à écrire (6). Il ne peut raconter lui-même, ni entendre raconter un trait de « sensibilité » sans en pleurer d'émotion. Il a une horreur profonde du sang versé, des troubles civiques, des violences révolutionnaires et il a écrit cette pensée admirable : « Le sang d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain (7). »

En vieillissant, en réfléchissant sur la destinée de l'homme et sur sa propre destinée, en sondant la vanité de la gloire dont la mesure lui fut faite si large, il a reconnu dans la simple bonté le mot final de l'énigme, le secret du bonheur relatif que peut nous donner la vie.

je suis persuadé comme de mon existence qu'il n'approcha jamais de son cœur, non plus que la haine. »

(1) Il s'agit du *Cercle* (1755) et non des *Philosophes* (1760). Voir, sur cette affaire, les trois lettres du comte de Tressan à J.-J. Rousseau dans STRECKEISEN, *Amis et ennemis*, t. I^{er}, p. 425-428, et les lettres de Rousseau à Tressan, du 26 décembre 1755, et des 7 et 23 janvier 1756. *Œuvres*, t. IV, p. 230-231.

(2) Voir les lettres de Mme de Luxembourg à Rousseau, août 1760, dans STRECKEISEN, *Amis et ennemis*, t. I^{er}, p. 437-439, et les lettres de Rousseau à Mme de Luxembourg, des 28 juillet et 6 août 1760. *Œuvres*, t. IV, p. 314.

(3) Voir F. BERTHOUD, *Rousseau au Val de Travers*, p. 230-234.

(4) Après sa mort, les paysans d'Ermenonville disent de Rousseau : « Il était bien triste, mais il était bien bon. » Mme DE STAEL, *Œuvres complètes*, 1820, t. I^{er}, p. 103.

(5) CORANCEZ, p. 247.

(6) Le *Fédéral* (Genève) du 28 juin 1836.

(7) Lettre à Mme ***, Wootton, 27 septembre 1766. *Œuvres*, t. IV, p. 649.

« Je sais et je sens que faire du bien est le plus vrai bonheur que le cœur humain puisse goûter », s'écrie-t-il au début de la *Sixième promenade*. Et il confesse que le rêve le plus ardent, le plus profond, de sa vie eût été de travailler au contentement, au bonheur, à la joie du genre humain (1).

Ce rêve magnifique, si digne de son génie, la vie, hostile au rêve, n'a pas donné à Rousseau la joie d'en voir l'aurore ou d'en hâter l'éclosion. Du moins, dans ses jours derniers, le vieillard inquiet, dont le nom avait rempli le monde, et dont l'influence domine encore la pensée de notre temps, a pu donner un peu de bonheur et de joie, à défaut du genre humain qui le repoussait, à quelques enfants rencontrés sur sa route, à une petite marchande de pommes, à quelques petits ramoneurs de Savoie, à une troupe de fillettes en promenade, ou au petit boiteux béquillard, tendant son chapeau aux passants... Ainsi aboutit, dans l'humble réalité de la vie, le grand rêve idéaliste qui avait rempli l'âme et animé l'œuvre du Genevois Rousseau.

Ne nous laissons, cependant, ni émouvoir à l'excès par les traits idylliques de cette fin de vie, ni égarer par les côtés admirables et charmants de cette riche nature. Ne clamons pas, avec Mirabeau, à « la vertu sublime » de Jean-Jacques. Ne voyons pas dans sa vie, comme le voulait Bernardin de Saint-Pierre, « le plus beau des traités ». Ne le canonisons pas, comme George Sand, qui fait de « saint Rousseau » le Mathieu ou le Paul de l'Église de l'avenir (2). Rousseau lui-même aurait repoussé ces extravagances de pensée et de langage. Il se connaissait trop bien lui-même pour se croire simplement « vertueux ».

Nature complexe, mélange extraordinaire de bien et de mal, de force et de faiblesse, de sagesse et de folie, Rousseau ne fut ni un saint, ni un ange, ni un héros, ni un dieu, mais un homme. « L'enfant perdu de Genève (3) » se distingua des autres hommes, surtout en ce que — plus que les autres — il voulut être soi-même ;

(1) « Si j'eusse été possesseur de l'anneau de Gygès... maître de contenter mes désirs, pouvant tout, sans pouvoir être trompé par personne, qu'aurais-je pu désirer avec quelque suite ? Une seule chose : ç'eût été de voir tous les cœurs contents ; l'aspect de la félicité publique eût pu seul toucher mon cœur d'un sentiment permanent, et l'ardent désir d'y concourir eût été ma plus constante passion. » *Œuvres*, t. I^{er}, p. 433.

(2) George SAND, *Quelques réflexions sur Rousseau* : « Il portait l'humanité future dans ses entrailles... (Il) est un chrétien tout aussi orthodoxe pour l'Église de l'avenir que le centenaire Mathieu et le persécuteur Paul pour l'Église du passé. » *Revue des Deux Mondes*, juin 1841.

(3) L. BRÉDIF, *ouvr. cité*, p. 388.

en ce qu'il a été tout ce qu'il pouvait être ; en ce que, finalement et malgré tout, il n'aurait voulu être que ce qu'il était (1). Toute sa vie d'homme ne fut qu'une longue lutte pour rester soi-même, distinct, différent, intact contre le milieu et l'époque hostile (2). Toute son œuvre, y compris les *Confessions* et les *Rêveries du promeneur solitaire*, n'est qu'une formidable polémique contre ceux qui menacent, combattent, ou contrecarrent l'intégralité et la perdurance de cette individualité. Tout l'individualisme, toute la combativité héréditaire du protestantisme genevois s'expriment par cette vie et par cette œuvre.

Le 2 juillet 1778, Rousseau, frappé d'une attaque d'apoplexie (3), rendait à Dieu son âme fatiguée et chargée, son âme sincère et sonore, son âme qui avait tant lutté, souffert, péché, mais qui avait aussi passionnément senti, espéré et adoré... Et c'est de lui qu'on pourrait dire avec vérité : « L'homme qui a le plus vécu n'est pas celui qui a compté le plus d'années, mais celui qui a le plus sent la vie (4). »

(1) B. DE SAINT-PIERRE, *ouvr. cité*, p. 129 et 183.

(2) Rousseau se sent et se dit impénétrable aux esprits purement français : « Je ne connais pas deux Français qui pussent parvenir à me connaître, quand même ils le désireraient de tout leur cœur ; la nature primitive de l'homme est trop loin de toutes leurs idées. Je ne dis pas néanmoins qu'il n'y en a point ; je dis seulement que je n'en connais pas deux. » *Second dialogue. Œuvres*, t. IV, p. 89 (note).

(3) Il est inutile d'examiner ici, après tant d'autres, la légende du suicide de Rousseau. Bien qu'elle ait été accréditée jadis, même par des partisans résolus de Rousseau, tels que Mme de Staël et Musset-Pathay, elle est aujourd'hui justement et définitivement abandonnée.

(4) *Emile*, l. 1^{er}. *Œuvres*, t. II, p. 409.

CONCLUSION

ROUSSEAU GENEVOIS

Ascendance. — Naissance. — Education. — Empreinte. — Crise intérieure et retour à ses origines. — Œuvre. — Lutte. — Souvenirs et sentiments. — Caractère.

Cherchant à montrer non pas tant que Rousseau est Genevois — ce point est assez généralement reconnu — mais comment il est Genevois, et combien il est Genevois, il nous est arrivé souvent de nous laisser entraîner, ne fût-ce que par l'intérêt général du sujet, hors du point de vue spécial que nous nous étions proposé d'exposer. Le temps est venu de relever les traits épars de notre démonstration, de les grouper et de conclure.

Parmi les écrivains français, la première et l'essentielle originalité de Rousseau est de n'être pas Français, mais Genevois. Il est Genevois dans sa vie, par la place même que tient Genève dans sa biographie; dans son œuvre, qui répand dans le monde les idées et les maximes de Genève; dans son caractère, ses goûts, ses habitudes mêmes, qui sont d'un ouvrier genevois.

Dans sa vie, Rousseau est Genevois, d'abord par plus de cent cinquante ans d'ascendance genevoise, tant du côté paternel (originaire de France) que du côté maternel (originaire des environs immédiats de Genève). Il est encore Genevois par sa naissance, son enfance et son éducation à Genève, où il a vécu jusqu'à l'âge de seize ans. L'empreinte des années d'enfance, si forte sur tous les hommes, l'est plus encore sur les natures sensibles, imaginatives et nerveuses, comme fut celle de Rousseau dans ses premières années. Et l'empreinte genevoise est originale et distincte autant qu'elle est puissante. A la vaste monarchie française centralisée, catholique ou « philosophique », adonnée aux mœurs dissolues de la Régence, Genève s'oppose comme une petite cité indépendante, républicaine, morigénée, qui s'éveille déjà aux recherches et aux méthodes scientifiques. Depuis deux siècles, à travers tant d'attaques, de périls et de luttes, la passion de

l'indépendance s'est ancrée dans le cœur de tous les Genevois. Un patriotisme ombrageux, qui éclate dans les fêtes nationales et militaires de la cité, est le trait foncier et la vertu dominante du Genevois de toutes les classes et tout spécialement de l'ouvrier horloger genevois, comme Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques.

Dans la cité républicaine, où la base de l'Etat est démocratique par la souveraineté reconnue du Conseil Général et où la forme du gouvernement est une aristocratie élective, le citoyen, comme Isaac Rousseau, est à la fois une sorte d'aristocrate au regard des natifs, habitants et sujets, et une sorte de démocrate à l'endroit du patriciat gouvernant. Les luttes politiques de 1707, étouffées dans le sang, ont fait éclater le conflit entre les Genevois du haut, qui cherchent à restreindre, au profit de leur gouvernement de classe, le principe et les institutions démocratiques de l'Etat, et les Genevois du bas, qui revendiquent, contre ces empiétements à tendance oligarchique, le maintien du principe démocratique et des quelques institutions qui en dérivent. Par sa naissance et par son milieu, Rousseau appartient à la classe moyenne de la population, entre le patriciat gouvernant et les natifs et habitants dépourvus de droits politiques.

Dans la cité protestante, — où nul n'est citoyen, s'il n'est protestant, — la religion n'est presque qu'une forme du civisme. Protestantisme et patriotisme sont presque des synonymes, et, dans la classe populaire surtout, protestantisme signifie tout d'abord hostilité à Rome. La lecture de la Bible, la fréquentation assidue du culte public, le caractère essentiellement moral de l'enseignement et de la prédication maintiennent dans Genève des mœurs simples et sévères réglées par des lois somptuaires et surveillées par le Consistoire. L'éducation des enfants est rude, le luxe encore inconnu, les grandes fortunes très rares, et le genre de vie, simple dans tous les états, maintient entre les citoyens une sorte d'égalité sociale. La cité strictement morigénée ne connaît, au début du dix-huitième siècle, ni cercles, ni théâtre, ni jeux, ni dissipation d'aucune sorte. Les progrès du luxe et le relâchement des mœurs, favorisés par une partie du patriciat, sont combattus et réprimés, en mainte occasion, par la classe moyenne des horlogers de Saint-Gervais.

Dans la cité intellectuelle, qui a pour centre l'Académie, fondée par Calvin, une théologie plus large, plus ouverte, plus tolérante, orientée vers la morale chrétienne plus que vers le dogme intellectuel, s'incarne dans J.-A. Turretini et triomphe avec lui de tous

les obstacles. Robert Chouet (mort en 1731) a dirigé l'enseignement philosophique dans le sens des sciences exactes, et, dès 1724, Calandrini et G. Cramer fondent les bases de l'école scientifique genevoise. Dans le domaine du droit naturel et politique, J.-J. Burlamaqui professe, seul en pays de langue française, les principes de l'école juridique protestante, orientée vers la souveraineté du peuple et la forme démocratique de l'Etat.

De tout ce qu'on écrit, prêche, imprime, discute, découvre et prévoit ainsi dans la petite cité ardente, une très grande partie pénètre dans les longues causeries et les constantes discussions d'un atelier d'horloger genevois comme celui d'Isaac Rousseau. Ardent, sensible, précoce, Jean-Jacques ne laisse rien perdre de ce qu'il entend ainsi débattre avec passion dans ce milieu d'ouvriers aristocratiques, liseurs fervents et infatigables. Il a rendu maintes fois hommage à la force de l'empreinte genevoise et exprimé son regret de n'être pas resté toute sa vie un simple graveur genevois.

Quand la destinée l'a séparé de Genève, si la Savoie et Mme de Warens ont fait son éducation sentimentale, s'il a fait à Paris ses études de rhétorique et son apprentissage du métier d'écrivain, ces influences étrangères n'ont jamais pu effacer entièrement cette empreinte profonde et décisive. Alimentée par ses escapades, ses voyages à pied, ses séjours aventureux en pays romand, ses lectures de l'historien Spon, la pensée de Genève reste constante en lui. A tous les tournants de sa route, à toutes les étapes de sa carrière, et jusqu'au terme de sa vie, le nom et le souvenir de Genève remontent à son esprit et à son cœur. C'est à Genève qu'il pense, qu'il revient et qu'il réclame sa double qualité de citoyen et de protestant, au moment décisif où la gloire subitement lui est venue, après une longue crise intérieure. Cette crise intense, qu'on peut appeler une conversion, lui a révélé qu'il ne sera quelqu'un, qu'il ne fera quelque chose, qu'en étant lui-même distinct de ce qui l'entoure, nouveau et original, parce qu'il apportera de Genève en France sa tradition à lui, c'est-à-dire quelque chose d'étranger et de contraire à la tradition établie. Par un acte de libre volonté, Rousseau redevient Genevois, comme il l'était déjà par le hasard de sa naissance et de sa première éducation.

Le séjour de 1754 à Genève replonge Rousseau dans ses origines, qu'il reconnaît désormais siennes, et dont il va propager dans le monde les sentiments, les préceptes et les idées. La dédicace du *Discours sur l'inégalité* à la république de Genève montre quelle idée flatteuse, idyllique et irréaliste, dans son enthousiasme

dithyrambique, l'imagination enflammée de Rousseau se fait alors de la cité natale devenue encore la cité d'élection.

L'établissement de Voltaire aux Délices, l'influence et la séduction qu'il exerce sur une partie de la société genevoise, en train d'évoluer vers la richesse, le luxe et la dissipation mondaine, éloignent, avec d'autres causes, Rousseau du projet qu'il avait formé de revenir à Genève pour s'y fixer à demeure. Mais il ne renonce pas pour autant à lutter contre Voltaire, contre son influence qu'il estime néfaste à Genève, contre l'introduction funeste des mœurs étrangères. C'est l'amour de la Genève de son enfance qui lui inspire la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, et, par cette œuvre toute genevoise, il rompt ouvertement avec Voltaire et l'*Encyclopédie*, acte de courage qu'on lui a reproché, de nos jours encore, comme une félonie (1).

C'est Genève encore qu'il veut honorer, au temps de ses prodigieux succès littéraires, en inscrivant fièrement, en tête de celles de ses œuvres qu'il en juge dignes, le titre de « citoyen de Genève » à la suite du nom de J.-J. Rousseau. Et le nom de Genève s'impose ainsi pour la seconde fois, après deux siècles, à l'attention du monde.

C'est vers Genève enfin, quand vint l'orage de la persécution, que Rousseau regarde, comme l'enfant vers la maison paternelle, pensant follement y trouver un refuge. Par un malentendu fatal, dont l'étroitesse intellectuelle des gouvernants et l'indécision méticuleuse des gouvernés furent presque également coupables, il ne rencontra à Genève que froideur, déboires, outrages et condamnation, luttes âpres et tenaces, intrigues compliquées, dont il ne put sortir, le cœur saignant, qu'en renonçant à sa nationalité genevoise, à sa qualité de citoyen, et au séjour même de la ville natale !

Malgré tout cela, malgré les paroles dures que l'ardeur de la lutte a pu lui arracher, c'est, dans ses dernières années, avec amour, gratitude, émotion sincère, qu'il prononce, presque toujours, le nom de Genève, dans ses lettres et dans ses écrits autobiographiques. C'est par des paroles de conciliation, de concorde et de paix, qu'il engage de loin ses concitoyens genevois à oublier leurs dissensions, à terminer leurs luttes, et à n'être plus, ni « repré-

(1) « Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire de la philosophie, d'une pareille trahison... Ici... rien que la jalousie et l'ingratitude... C'est la grande félonie du siècle. » J. REINACH, *Diderot*, Paris, 1894, p. 63-64. Pas plus que Voltaire, M. J. Reinach ne peut pardonner à J.-J. Rousseau d'avoir osé « faire bande à part ».

sentants », ni « négatifs », mais « Genevois et patriotes ». Au soir même de sa vie, dans ses derniers entretiens, c'est Genève qu'il revoit dans le double prestige du souvenir et de la distance, et le lac, et les couchers de soleil sur la montagne suisse, et le rêve inaccompli de la petite maison blanche aux contrevents verts, à mi-côte, parmi les arbres...

Telle la place de Genève et tel son rôle dans la vie de Jean-Jacques.

Mais c'est dans l'œuvre de Rousseau que Genève occupe une place plus importante encore et joue un rôle plus essentiel. Non pas, certes, que tout soit de chez nous dans cette œuvre. Par la forme, par la beauté littéraire, par l'éloquence magnifique du verbe, l'œuvre écrite de Rousseau est bien plus française que genevoise. C'est dans les écrivains français, non plus chez les auteurs genevois, qu'il a trouvé, pour cette forme, des maîtres, des exemples, des modèles. C'est à Paris, non à Genève, qu'il a appris son métier d'écrivain. Et cependant, de même que, dans la conversation, il garda toujours l'accent genevois (1), il conserva toujours, dans son écriture, quelque chose de ses origines, ne fût-ce que ce tour dogmatique et oratoire qu'un Genevois même a reconnu dans ses écrits (2).

Ennemi du purisme, posant en principe que la première règle de l'art d'écrire est « de parler clairement pour quiconque entend le français » et « de rendre exactement son idée », Rousseau ne reculera pas devant un néologisme, un provincialisme, voire même un barbarisme, s'il peut à ce prix exprimer « son idée » avec plus de force et de clarté (3). S'il s'est corrigé en Savoie ou à Paris de certaines fautes de langage courantes à Genève (4), il a gardé dans son œuvre et introduit dans la langue un petit nombre de tournures et un grand nombre d'expressions qui appartiennent en propre

(1) Controverse sur ce point dans le *Journal de Genève* des 28 septembre et 5 octobre 1826. L'affirmative semble l'emporter parmi les témoignages des gens qui ont entendu Rousseau parler. Voir *Annales*, t. III, p. 24-26.

(2) Rodolphe REY dans *Galerie suisse*, Biographies nationales, t. II. Lausanne, 1876.

(3) Réponse à un académicien de Dijon (1751). *Œuvres*, t. I^{er}, p. 509. Lettre à Du Peyrou, 12 avril 1765. *Œuvres*, t. IV, p. 554 : « Je vais plus loin et je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être plus lumineux. C'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme, que consiste le véritable art d'écrire. »

(4) Il négligeait le circonflexe et le *t* à la troisième personne du subjonctif imparfait, écrivant qu'il *parla* au lieu de *parlât*, faute « que je faisais avec tous nos Genevois. » *Confessions*, l. III. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 56.

au parler de Genève et du pays environnant. Quelquefois, rarement il est vrai, il est pris en contravention flagrante. Ainsi, il dira de Mme d'Houdetot, « elle me causa longtemps », et ses éditeurs français ne comprennent pas ce qu'il veut dire (1). Ailleurs, il lui est arrivé d'écrire : *comme que je fasse* ou *comme que ce fût*, et Sainte-Beuve l'en a tancé doucement (2). S'il crée, de loin en loin, un néologisme, tel que le mot d'*investigation*, il déclare avoir « voulu rendre un service à la langue, en essayant d'y introduire un terme doux, harmonieux, dont le sens est déjà connu et qui n'a point de synonyme en français ». Bien qu'il s'exerce, dès Chambéry, « à discerner le français pur de ses idiomes provinciaux », il invoquera, au besoin, comme excuse, son origine genevoise : « Un Suisse, n'aurait pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste » (février 1743). Mais, s'il écrit un livre (comme la *Nouvelle Héloïse*) suisse-romand par le cadre, le décor, les personnages et la tendance, il ne se gênera plus d'y multiplier les provincialismes — expressions, tournures, incorrections même — qui plaisent à son instinct d'artiste, quitte à les signaler, comme éditeur, dans ses notes, en conseillant à ses compatriotes de s'en défaire. Empruntés aux patois locaux, à l'allemand des cantons voisins, au vieux parler français que l'usage de Paris a laissé tomber en désuétude, ces « provincialismes » désignent des choses suisses par des mots suisses. Rousseau n'a pas oublié l'accent et la saveur qu'il leur trouvait, aux jours de l'enfance lointaine, et l'on a pu dire de ces mots, que les pédants pourraient seuls lui reprocher, qu'ils remontent à son esprit du fond de ses souvenirs les plus intimes, et font partie de sa sensibilité la plus profonde. De ces provincialismes louables, on a pu en compter environ cent cinquante épars dans son œuvre (3).

Aussi bien, c'est par les sentiments, et par les idées — qui ne sont guère chez lui que des sentiments transposés et coordonnés en système — que Rousseau est resté Genevois dans ses œuvres les plus importantes.

C'est, dans les mœurs simples, austères, rigides, de la Genève de son enfance, qu'il a puisé le germe de ce dégoût, de cette aversion invincible pour la civilisation brillante, artificielle et corrompue de la haute société française, à laquelle il rompt en visière

(1) Voir *Œuvres*, édition Musset-Pathay, t. XXX, p. 113.

(2) *Lundis*, t. III, p. 85.

(3) Voir Alexis FRANCOIS, *les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*, dans *Annales*, t. III (1907), p. 1-67.

dès son premier *Discours*. C'est aussi, sans doute, au fond de son âme de Genevois du peuple qu'il a trouvé le ferment d'égalitarisme qui anime et exalte les maximes, emportées et sombres, du second *Discours*.

Dans la *Lettre à d'Alembert* sur les spectacles, l'écrit le plus genevois de Rousseau et celui de ses livres qu'il préféra toujours, c'est l'antipathie déjà ancienne du Genevois populaire contre le théâtre qui s'exprime avec effusion. C'est la société parisienne attaquée dans ses goûts, dans son divertissement favori et dans sa passion dominante. C'est une profession de foi civique genevoise, républicaine, protestante, puritaine, contre l'invasion des idées et des modes étrangères. Ce sont enfin les mœurs genevoises opposées aux mœurs françaises et données en exemple à la France.

Le sentiment intime et profond de la nature, si étranger à l'esprit français traditionnel, si conforme à la tradition alpestre suisse (1), éclate avec un lyrisme impétueux ou une grâce poétique séduisante dans la *Nouvelle Héloïse*. Ce « roman genevois », ou bien plutôt ce roman suisse, s'oppose nettement au roman français, non seulement par le décor suisse, campagnard ou alpestre, du pays romand, mais par une inspiration religieuse et morale toute protestante. La passion mélancolique, la déclamation raisonneuse et prêchuese, et tant d'autres traits accessoires qui distinguent ses personnages des Français contemporains, parurent choses neuves et hardies en France. L'énorme succès du livre à Paris ne s'expliquerait pas sans cette nouveauté, cette originalité distincte qui charma précisément les lecteurs et surtout les lectrices de Jean-Jacques.

Avec le *Contrat social*, œuvre d'ailleurs contraire aux instincts profonds et à la nature intime de Rousseau, trop individualiste pour se soucier beaucoup des bases de l'Etat ou des formes du gouvernement, c'est le droit public genevois qui pénètre dans la littérature française. C'est la Constitution et le gouvernement de Genève que Rousseau a pris pour base et pour modèle de ses institutions politiques théoriques. C'est l'Etat genevois qu'il a idéalisé, exalté et déformé, en le systématisant, dans les formules à la fois

(1) « Le sentiment de la nature est l'un des caractères permanents du Suisse, dès les plus lointaines origines de la poésie et des arts. Il n'y a pas d'interruption, comme en France au dix-septième siècle, et il ne pouvait y en avoir... Les poèmes de Haller et la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau, qui ont révélé au monde la nature alpestre, sont donc issus d'une longue tradition. » G. DE REYNOLD, *Histoire littéraire de la Suisse au dix-huitième siècle*. Premier volume : *le Doyen Bridel*, p. 346. Lausanne, 1909.

serrées et sonores du *Contrat social*. Chacun a pris dans ce livre, d'ailleurs incomplet et contradictoire, et surtout peu connu et mal étudié, ce qui convenait le mieux à ses maximes ou à ses passions politiques. Mais la doctrine politique que Rousseau préconise essentiellement : un Etat à base démocratique fondé sur le principe de la souveraineté populaire, et un gouvernement aristocratique, basé sur l'élection et la valeur de ses membres, c'est à Genève qu'il l'a trouvée, non certes à l'état pur, mais plus ou moins défigurée et dénaturée par le jeu des intérêts et des usurpations de classe. C'est à Genève encore, dans l'inextricable emmêlement du temporel et du spirituel, dans la confusion de la qualité de citoyen avec celle de protestant, dans l'intolérance confessionnelle de l'Etat, que Rousseau a pris son idée, déplorable à notre sens, d'une « religion civile » imposée par l'Etat, avec ses formules péremptoires, à chacun de ses membres. D'autre part, en manifestant à chaque occasion sa prédilection décidée pour les petits Etats, en déclarant que ses idées politiques ne peuvent s'appliquer qu'à ces petits Etats, en préconisant pour ces petits Etats le système de la Confédération, qui seul peut les rendre forts en les laissant libres, Rousseau s'affirme encore plus nettement Genevois et Suisse.

Si l'instinct pédagogique du Genevois et du Suisse romand s'épanouit avec surabondance dans l'*Emile*, c'est par la *Profession de foi du vicaire savoyard* que Rousseau s'affirme essentiellement distinct, différent, hostile même à la tendance dominante de l'esprit de son temps. Seul, au dix-huitième siècle et en France, ce Genevois osa se faire l'ardent apôtre de la conscience morale et du sentiment religieux. Seul, dans le silence honteux et lâche de la chaire chrétienne abandonnée, en face du déisme facétieux et impie de Voltaire, de l'athéisme encyclopédique, de l'épais matérialisme holbachique, de l'universelle amoralité et de l'intellectualisme desséchant, seul ce Genevois, ce protestant, cet étranger, ce Rousseau, s'est élevé pour protester et pour réagir. Seul il a proclamé, défendu, exalté, en face du monde hostile, le tréfonds religieux qu'il a gardé de son hérédité et de son éducation genevoise et protestante : l'existence de l'âme spirituelle et immortelle ; les droits et les aspirations de la conscience morale ; l'existence d'un Dieu personnel, paternel, juste et miséricordieux, auquel l'âme peut s'élever par la prière d'adoration ; la sainteté de l'Évangile et la splendeur religieuse et morale, à la fois humaine et divine, de son fondateur. Acceptant de la religion révélée tout

ce que sa raison peut concevoir, respectant, sans le rejeter, tout ce qui dépasse son faible entendement, Rousseau se proclamait, dans la mesure de sa nature intime, disciple de Jésus-Christ et membre de son Eglise invisible. Le protestantisme genevois, en laissant ou en faisant brûler par le bûcher l'œuvre du grand champion, de l'incomparable propagateur de ses principes moraux et religieux, se condamnait lui-même, sans seulement paraître s'en douter.

La condamnation, la persécution intellectuelle dirigée contre lui eurent du moins l'heureux effet de ranimer, d'enflammer, en Rousseau, un de ses dons les plus genevois, la combativité. Nul n'est Genevois, s'il n'aime par-dessus tout à discuter, raisonner et polémiquer à l'infini. Plusieurs siècles de controverse théologique ou politique ont ancré ce goût et ce don dans la race. Avoir le dernier mot est la passion dominante du Genevois. Rousseau fut un polémiste merveilleux, par la force de la dialectique, toujours, par l'éclat de l'éloquence le plus souvent et, quelquefois, par une ironie âpre et tendue, ou même souriante et badine. A certains égards, son œuvre tout entière n'est qu'une longue polémique. Mais le don et le goût de la discussion s'affirment surtout dans la *Réponse à l'archevêque de Paris*, plaidoyer personnel à la fois ardent et digne, et dans les *Lettres de la montagne*, merveilleux modèle de polémique hautaine, manifeste hardi de la démocratie politique et du libéralisme religieux, où le génie de Rousseau, devançant les temps, atteint d'un bond aux conclusions finales de la pensée politique et religieuse de la Genève libérale.

Genevois dans sa vie et dans son œuvre, Rousseau l'est encore dans maint trait essentiel ou secondaire de son caractère, de ses goûts, de ses habitudes elles-mêmes.

Dans la dernière partie de sa vie, Rousseau n'a guère fait que se raconter lui-même. Son œuvre autobiographique, écrite entre 1765 et 1778, nous donne, dans les *Confessions*, les *Dialogues* et les *Rêveries du promeneur solitaire*, une masse presque écrasante d'informations et de commentaires sur sa personnalité intellectuelle et morale.

Le trait le plus marqué de cette personnalité est un individualisme extrême, une indépendance ombrageuse, trait historique du caractère genevois, qui contraste avec l'excessive sociabilité des Français de son temps. Ce besoin profond, cette passion dominante d'être soi-même, de ne pas faire ce qu'il ne veut pas, rend Rousseau impropre à la vie de société où tout est gêne, obligation, devoir. Par là s'expliquent encore, par ce besoin têtu de ne pas

dépendre, les refus qu'il oppose à toute offre de sinécure ou de faveur, son horreur des cadeaux qui le fit injustement taxer d'ingratitude, son horreur des dettes, son point d'honneur d'ouvrier manuel. De cette fierté ombrageuse, de cet orgueil genevois découlent, à la fois, cette haine instinctive qu'il se reconnaît des grands et des privilégiés, et cette timidité balourde, cet esprit de l'escalier, cette invincible gêne de la parole qui fut, à l'en croire, la cause de quelques-unes de ses fautes les plus graves.

La sincérité, la franchise courageuse sont des traits que l'on reconnaît volontiers au caractère genevois. Malgré les défaillances qu'il confesse, Rousseau fut, en général, sincère dans sa conviction, courageux et franc dans la profession de cette conviction. N'écrivant ni pour l'argent, ni pour la faveur, ni pour le succès mondain, il se considère comme l'apôtre même de la justice et de la vérité, et il est prêt à subir toutes les conséquences de cet apostolat. Il signe tous ses livres, il n'en rétracte aucun, il en accepte toute la responsabilité. Les actes les plus fâcheux, les plus secrets, les plus coupables de sa vie, — l'abandon même de ses cinq enfants, — il les confesse publiquement, et cette attitude, courageuse jusqu'à la témérité, est taxée de cynisme. Il est vrai que ses ennemis l'accusent, en même temps, d'hypocrisie, comme si l'une de ces accusations ne détruisait pas l'autre. La conscience morale, le sens moral, le sérieux moral, l'habitude de tout prendre au sérieux, presque au tragique, le besoin de se reprocher âprement les fautes commises, dont aucun prêtre ne peut vous absoudre, tous ces fruits de l'éducation protestante se retrouvent constamment chez Rousseau, et rien ne le distingue plus radicalement du scepticisme moral, ironique, léger et railleur, du Parisien Voltaire.

Le tempérament « ardent, bilieux, facile à s'affecter, sensible à l'excès à ce qui l'affecte » qu'il reconnaît à ses concitoyens genevois, sous leur air « flegmatique et froid », Rousseau l'a eu lui-même à un degré exceptionnel. Car cette sensibilité passionnée est multipliée et exaspérée chez lui par une faculté très étrangère aux autres Genevois, une imagination prodigieuse. Cette imagination débordante, dérégulée, folle, qui décuple en lui la faculté de jouir et celle de souffrir, qui le fait vivre dans un monde irréel d'atroces tourments et d'indicibles extases, voilà le trait irréductible par lequel la personnalité propre de Rousseau s'affirme, se distingue de la race et s'élève au-dessus d'elle. Elle reste, avec la puissance d'expression par le verbe, la part du génie individuel qui échappe, sinon à l'hérédité, du moins au milieu et au temps.

A tous ces traits de la nature de Rousseau, si l'on ajoute la maladie physique congénitale dont il souffrit dès sa jeunesse, et les persécutions trop réelles qu'il eut à souffrir en maints endroits et spécialement dans sa patrie, on s'explique aisément la folie intermittente, partielle, localisée, qui assombrit la fin de sa vie, sans nuire ni à la force de sa pensée, ni à la bonté de son cœur, ni à la beauté littéraire de son œuvre. Cet intermittent « délire de la persécution », auquel on a pu soutenir que tout Genevois est enclin de nature, explique à son tour certains traits de vie, certains propos, certains gestes de Rousseau, où se révèle cet ensemble morose, quinteux, méfiant et irascible que les Genevois résument dans le mot d'*avenaire*. L'*avenaire* Rousseau ! Si les Français avaient connu le mot, ils auraient mieux compris et plus facilement excusé cette forme d'humeur, si contraire à leur courtoisie souriante, et où se reflète, dans le caractère de l'individu, la longue suite d'alarmes, d'attaques, de méfiance, de luttes qu'a supportées la cité toujours « à l'erte » et toujours menacée !

La crainte des fâcheux, le besoin de recueillement, l'humeur « *avenaire* » elle-même, l'horreur des conventions mondaines et des attitudes de salon, ont renforcé en Rousseau le goût genevois de la campagne, de la nature, de la promenade solitaire et de la marche à travers champs. Dès sa jeunesse, et toujours plus passionnément, Rousseau est et demeure l'homme du plein air. La campagne est son cabinet d'étude. « Je ne pense bien qu'en marchant », dit-il. Il n'est tout à fait lui-même que dans la liberté et le mouvement heureux du voyage à pied. Il n'est pleinement gai, joyeux, cordial, que dans ses courses de montagne et ses excursions de botanique. Devant la nature seule, il s'adonne tout entier à la rêverie, à l'extase, à la prière, à la communion avec l'univers, et à l'adoration de Dieu qui en est, à ses yeux, l'auteur. En tout cela, il est beaucoup plus Genevois et Suisse que Français. Il le reste aussi dans la pratique qu'il garde, et l'exemple qu'il donne, de la vie simple.

Dans ses goûts, ses habitudes, son genre de vie, Rousseau voulut et sut rester fidèle à ses origines populaires et ouvrières. Son travail de copiste, son logement, sa table, ses plaisirs sont d'un ouvrier genevois de la « fabrique ». Avec l'accent genevois, avec beaucoup de locutions et de tournures genevoises, il garde, à côté des grands traits de caractère que nous avons indiqués, et à côté du patriotisme local qui fut une des grandes passions de sa vie, quelques-uns des traits secondaires les plus typiques du

caractère populaire genevois. Il ne perdit jamais l'habitude, excellente ou fâcheuse, selon les cas, de tout prendre au sérieux, choses et gens, principes et bons mots, actes graves ou gestes futiles. Il est extrême dans l'engouement et le dénigrement, s'enflammant pour le premier venu qui lui plaît, se refroidissant pour le plus léger froissement qui le vexe. Il aime enseigner, morigéner, raisonner, ergoter, broyer du noir à tort ou à raison ; il aime prêcher à l'univers entier. Il est Genevois.

Bourru et humoriste, il est foncièrement bon ; il a besoin d'aimer et d'être aimé ; il voudrait être heureux pour rendre les autres heureux. A défaut du genre humain qui le repousse — il se l'imagine tout au moins — il reporte ce besoin instinctif sur les faibles et les humbles, sur les animaux et les enfants, sur les petites gens et sur les pauvres gens. Et ce « surhomme » se révèle surtout comme un bonhomme. Ni un héros de vertu, comme le clament ses admirateurs exaltés, ni un monstre, comme le répandent secrètement ses ennemis, ni un ange, ni un démon, ni un saint, mais un homme simplement, plus grand que les autres par le génie, semblable à tous les autres par l'inextricable emmêlement de tous les contrastes et de tous les contraires... Tel fut, en dernière analyse, le Genevois Rousseau.

Alors, puisqu'il s'est dit et proclamé Genevois lui-même, puisqu'il a été reconnu tel par tous les Genevois, et par tous les Français clairvoyants, soit qu'ils s'en réjouissent, soit qu'ils s'en affligent, nous avons cherché à montrer comment et combien Rousseau est, en effet, Genevois dans sa vie, dans son œuvre, dans son caractère. Il dut l'être par conséquent aussi, et il le fut dans son influence.

Cette influence du Genevois Rousseau fut immense sur l'âme française et sur l'âme européenne de son époque. Elle demeure profonde et toujours agissante sur les idées et les sentiments de notre temps. Il ne saurait rentrer dans le plan de ce travail de l'étudier dans le détail et les vicissitudes de son développement prodigieux. Il suffit à notre intention de rappeler que, dans le domaine politique et social, le *Contrat social*, mal lu et mal interprété, a été l'Évangile et le Coran des révolutionnaires les plus variés, depuis Mirabeau jusqu'à Maximilien Robespierre, et même jusqu'aux socialistes autoritaires ou aux libertaires anarchistes de l'époque actuelle.

Dans le domaine littéraire, en rouvrant les sources du sentiment, de la passion, du lyrisme, Rousseau est le véritable pré-

curseur, le grand initiateur du romantisme français, auquel son génie s'est transmis par Bernardin de Saint-Pierre, Senancour, Mme de Staël, Chateaubriand et, si l'on veut, Lamartine, jusqu'à George Sand. On sait assez ce que contiennent de Rousseau le romantisme anglais d'un Cowper ou d'un Byron, le romantisme allemand du Schiller des *Brigands*, ou du Goëthe de *Werther*. Mais, dans le domaine de la pensée, son influence fut plus considérable encore sur l'idéalisme philosophique allemand où Kant est le disciple, Herder le Sosie, et Schelling le reflet même de Rousseau. De nos jours encore, la plus haute personnalité qui subsiste dans l'ordre littéraire, moral et religieux, le Russe Léon Tolstoï, se reconnaît l'élève, le disciple, le continuateur enthousiaste et passionné de Jean-Jacques.

En France même, les adversaires les plus acharnés de la pensée de Rousseau, les détracteurs les plus injurieux de sa personne, proclament que son influence est aujourd'hui encore vivante, agissante et prépondérante, dans les domaines les plus divers de la pensée, de l'art et de la vie sociale (1). Les esprits les plus pénétrants et les plus impartiaux voient Jean-Jacques « à l'entrée de toutes les avenues du temps présent ».

Si cela est vrai, comme ils l'affirment et comme je le crois, et si, comme j'ai essayé de l'établir, cette influence de Rousseau est essentiellement genevoise, ce serait donc Genève dirigeant pour la seconde fois, après trois siècles, le monde de la pensée. Car, si Rousseau interrompt et contrecarre une tradition, c'est qu'il incarne et propage lui-même une autre tradition. Cette puissance d'action, cette force extraordinaire d'influence qui survit au temps, Rousseau la doit d'abord à ce qu'il a été lui-même, Genevois, protestant, plébéien, une individualité indépendante et distincte, à ce qu'il a voulu rester tel, à ce qu'il l'est resté, en effet.

S'il fut, selon l'admirable définition d'Amiel, « l'homme qui a su mettre en valeur les traditions de notre vie religieuse, politique et morale, et donner à l'héritage de sa jeunesse une importance universelle et un retentissement européen », c'est d'abord qu'il n'a pas répudié cet héritage, ni renié cette tradition. C'est parce qu'il a voulu et su être « tout à fait comme soi-même », différent, distinct, étranger, contraire, qu'il s'est imposé à la

(1) Dans la clameur discordante que soulève aujourd'hui le seul nom de Jean-Jacques, personne ne conteste plus son génie. Je ne trouve guère que M. Virgile ROSSEL pour célébrer en lui la « forme magnifique » et pour déplorer « le fond médiocre » ! *Histoire littéraire de la Suisse romande*, 2^e édition, p. 339.

curiosité, à l'attention, à l'admiration des autres, et finalement à leur imitation.

C'est là la grande leçon et le grand exemple que Rousseau nous donne. A défaut du génie, qui ne pousse pas tous les siècles sur un sol exigü, suivons cet exemple au moins par la volonté. Sans rien ignorer des idées qui circulent librement par-dessus les frontières des peuples, ayons la volonté ferme et le simple courage de rester nous-mêmes, de vivre de notre vie, de garder notre individualité traditionnelle et distincte. Ne copions pas, n'imitons pas, ne singeons pas autrui ! Donnons ce que nous pouvons donner, disons ce que nous pouvons dire, écrivons ce que nous pouvons penser, mais ne donnons que ce qui est bien à nous, et, dans le respect inviolé de la langue, ne disons les choses qu'à notre manière. Que si nous voulons encore porter de l'eau à la Seine, que ce soit du moins l'eau de notre lac, du lac qu'a chanté Jean-Jacques!...

Ceux qui, plus près de nous, l'ont fait, après Rousseau, qu'ils s'appellent Tœpffer, Vinet, Amiel ou Charles Secretan, tous ont bien agi pour nous et bien agi pour eux-mêmes. N'oublions pas que, de loin et de haut, Rousseau leur avait montré la voie et donné l'exemple. C'est pour avoir osé le premier exprimer en français la pensée genevoise, l'âme suisse, la nature alpestre, que Rousseau s'est fait écouter de la France et du monde. Là réside le secret de son influence, le sens de sa destinée, et, à nos yeux, le meilleur titre de sa gloire.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	I
--------------------	---

LIVRE PREMIER

GENÈVE DANS LA FORMATION DE ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

GENÈVE AU DÉBUT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. Caractères distinctifs de Genève. — Genève cité indépendante : patriotisme genevois. — Genève cité républicaine : base démocratique de l'Etat. — Forme aristocratique du gouvernement. — Dissensions politiques au dix-huitième siècle. — Patriciat et bourgeoisie. — Genève cité protestante : la religion nationale. — Genève cité morigénée : lois somptuaires. — Arrêts contre le théâtre et les comédiens.....	I
II. Genève cité intellectuelle. — L'Académie et les savants. — Eveil des sciences exactes. — La théologie nouvelle et la tolérance. — Le droit public moderne	16
I. La classe moyenne. — L'horlogerie et les horlogers.....	20

CHAPITRE II

L'ENFANCE DE ROUSSEAU A GENÈVE (1712-1728)

Acte de baptême. — Une famille d'horlogers. — Isaac Rousseau, père de Jean-Jacques. — A l'atelier. — Chez le pasteur de Bossey. — Rousseau apprenti graveur. — La fuite. — Les regrets. — L'empreinte genevoise. — Prestige de la cité natale.....	25
--	----

CHAPITRE III

INFLUENCES ÉTRANGÈRES. — LA SAVOIE. — PARIS

I. Rousseau et la Savoie. — Ce que Genève ne pouvait donner à Rousseau. — Ce que la Savoie lui donne. — La nature et le peuple. — Mme de Warens. — Education sentimentale. — Idées religieuses. — Le catholicisme de Jean-Jacques Rousseau. — Souvenirs et sentiments genevois. — Courses errantes.	
---	--

- Passages à Genève. — Les Charmettes. — Lectures et études d'auto-didacte. — Rousseau n'a jamais oublié Genève..... 38
- II. Rousseau à Paris. — Premières relations. — *L'Épître à Parisot*. — Echecs divers. — Apprentissage littéraire. — L'intermède de Venise. — Retour à Paris. — Pauvreté et obscurité. — Tentatives et échecs dramatiques. — Essais inutiles d'adaptation au milieu parisien. — Thérèse Levasseur et ses enfants. — Tare héréditaire et sophisme de Rousseau. — Rousseau, voulant faire comme tous les autres, s'enrôle dans l'*Encyclopédie*..... 55

CHAPITRE IV

LA_CRISE INTÉRIEURE

- I. La conversion de Rousseau. — Ses étapes successives. — Sur la route de Vincennes. — Succès du premier *Discours*. — Volonté de redevenir lui-même. — Circonstances qui fortifient cette volonté. — Réforme personnelle intérieure et extérieure. — Etre comme soi-même. — Recherche d'une conviction personnelle. — La *Parabole* et l'*Allégorie* : religion naturelle et christianisme moral. — Le *Discours* sur les sciences et les arts : rupture avec la philosophie et les mœurs du jour. — La conversion fortifiée par les contradicteurs. — Préface de *Narcisse*. — Retour de Rousseau à ses origines genevoises 70
- II. Retour et séjour à Genève (1754). — *Dédicace* du second *Discours* à la république de Genève. — Enthousiasme républicain de Rousseau. — Vision lyrique d'une Genève idéale et idyllique. — Rousseau rentre dans l'Église protestante de Genève. — Il reprend ses droits de citoyen et assiste au Conseil général. — Amitiés et relations genevoises. — Accueil empressé de toutes les classes. — Rousseau deux fois Genevois, par la naissance et par son libre choix..... 85
- III. Pourquoi Rousseau renonce à s'établir à Genève. — Accueil fait par le Petit Conseil à la *Dédicace*. — La lettre de Philopolis (Charles Bonnet) au *Mercur de France*. — Voltaire s'établit aux Délices. — Engouement d'une partie de la société genevoise. — Transformations de Genève au milieu du dix-huitième siècle 96

LIVRE II

GENÈVE DANS L'ŒUVRE DE ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

LA LETTRE A D'ALEMBERT SUR LES SPECTACLES (1758)

- I. Voltaire et Rousseau. — Déclaration de guerre à Voltaire. — D'Alembert aux Délices. — L'article *Genève* dans l'*Encyclopédie*. — Le théâtre et le clergé. — Déclaration de la Vénérable Compagnie..... 107
- II. La *Lettre à M. d'Alembert* (octobre 1758). — Analyse de ce livre. — Question du clergé socinien. — Dangers du théâtre pour Genève. — Eloge des fêtes nationales et populaires. — Caractère purement genevois de cette lettre. — Profession de foi civique de Rousseau. — Colère de Voltaire et de ses par-

tisans genevois. — Enthousiasme de la bourgeoisie. — Satisfaction du clergé. — Le docteur Tronchin et les Cercles. — Rousseau lui répond par un panégyrique de l'ouvrier genevois..... 119

CHAPITRE II

« LA NOUVELLE HÉLOÏSE » (1761)

- I. Un roman suisse. — Ce qu'il apporte au roman français de nouveau et d'étranger. — Succès de cette nouveauté en France. — Trois sources d'enthousiasme poétique : la nature, Mme de Warens, Mme d'Houdetot. — « Le sentiment y est. » — Triomphe de la passion. — Le Genevois est-il passionné? — Brève analyse du roman. — Peinture des caractères faible. — Importance et intérêt des digressions et des discussions d'idées..... 139
- II. Nouveauté de ce roman. — Le sentiment intime et passionné de la nature. — Le pays romand et le lac de Genève. — La vie patriarcale à la campagne. — L'Alpe suisse et le Valais. — Profession de foi protestante de Julie... 150
- III. Genève et les Genevois décrits et jugés par Claire d'Orbe. — Accueil réservé fait à la *Nouvelle Héloïse* à Genève. — Explication de cette réserve.. 165

CHAPITRE III

LE « CONTRAT SOCIAL » (1762)

- I. Caractère universel et caractère local du livre. — Apologie des institutions de Genève et critique de son gouvernement. — Contraire au génie personnel de Rousseau, le *Contrat social* s'inspire de la Constitution genevoise idéalisée. — Etat du droit politique positif à Genève au milieu du dix-huitième siècle. — L'acte de médiation de 1738 : Etat démocratique, gouvernement aristocratique, religion nationale..... 174
- II. Analogies évidentes entre le *Contrat social* et les revendications politiques de la bourgeoisie genevoise. — Souveraineté du peuple. — Conception étroite du peuple (à l'exclusion des natifs et habitants). — La loi. — Les magistrats. — Rousseau accepte la forme aristocratique du gouvernement électif. — Il combat les empiétements oligarchiques. — Levain de mécontentement révolutionnaire. — Rousseau n'admet la démocratie que pour les petits Etats unis par un lien fédératif. — Absence totale de sentiment monarchique. — Vertuisme nécessaire à la cité démocratique. — Eloge de Calvin législateur..... 184
- III. Religion nationale à Genève et religion civile du *Contrat*. — Tolérance théorique et intolérance pratique. — Théorie protestante du droit public professée à Genève. — Burlamaqui et Rousseau..... 199
- IV. Double tendance du *Contrat social*. — Panégyrique de l'Etat genevois idéal et réquisitoire contre la pratique gouvernementale du patriciat. — Contradictions, incohérence et incertitude du livre, malgré sa rigidité logique apparente. — Le *Contrat social* fait peu de bruit à son apparition. — Son influence profonde dans le monde..... 209

CHAPITRE IV

L'« ÉMILE » (1762)

- I. Instinct et goût pédagogique des Genevois. — Comment *Emile* dépasse les bornes de l'esprit genevois. — Traces d'inspiration genevoise dans ce livre universel : souvenirs, idées, sentiments..... 212
- II. La *Profession de foi du vicaire savoyard*. — Instinct et sentiment religieux constants chez Rousseau. — Religion naturelle. — Preuve intérieure. —

- Conscience et raison intuitive. — Religion révélée : Rousseau repousse la religion d'autorité et la preuve tirée des miracles. — Le doute respectueux. — Sentiments sur Jésus-Christ et sur l'Évangile. — Culte du cœur, respect religieux, christianisme moral, respect de la foi des simples, lutte contre l'intolérance philosophique 220
- III. En quoi les idées religieuses de Rousseau répondent ou s'opposent à la théologie genevoise du temps. — Rousseau seule grande parole religieuse du dix-huitième siècle et précurseur du libéralisme religieux. — Aberration du clergé genevois qui repousse un tel allié. — En brûlant *Emile*, Genève renie le principe même de sa religion..... 229

LIVRE III

GENÈVE EN LUTTE AVEC ROUSSEAU

(1762-1765)

CHAPITRE PREMIER

LA CONDAMNATION DE ROUSSEAU A GENÈVE (1762)

- I. Condamnation d'*Emile* à Paris. — Fuite de Rousseau. — 19 juin 1762 : Condamnation du *Contrat social* et d'*Emile* à Genève. — Décret d'arrestation contre Rousseau lui-même. — Examen du jugement et des conclusions du procureur général. — Prétextes allégués et raisons véritables de cette condamnation. — Raisons politiques. — Haine de Voltaire. — Influence française. — Raisons d'ordre ecclésiastique. — Caractère injuste, illégal, impolitique de ce jugement. — Impression à Genève. — Premières protestations. — La lettre de Charles Pictet. — Procès irrégulier qu'on lui intente. — Autres fautes du gouvernement. — Douleur indignée de Rousseau. 235
- II. Rousseau réfugié à Môtiers-Travers. — Attitude des pasteurs genevois. — Hésitations de la bourgeoisie. — Lettre de Rousseau à l'archevêque de Paris. — Profession de foi explicitement chrétienne et protestante. — Insuccès de cette tentative. — Lettres de naturalité neuchâtelaise. — L'abdication (12 mai 1763). — Grande émotion à Genève. — Le « tocsin de l'émeute ». — La bourgeoisie s'ébranle..... 253

CHAPITRE II

LA LUTTE (1763-1764)

- I. Caractère vrai de la bourgeoisie de Genève. — La première Représentation (18 juin 1763). — Réponse négative du Conseil. — Rousseau se jure de ne jamais rentrer à Genève. — Ses conseils pacifiques. — Un intermède théologique. — Le pasteur Vernes et ses *Lettres sur le christianisme de M. Jean-Jacques Rousseau* (juillet 1763)..... 267
- II. Suite de la lutte politique. — Les *Lettres écrites de la campagne* (octobre 1763) de J.-R. Tronchin. — Qualités réelles de cet ouvrage surfait. — Analyse de la première lettre. — Succès du livre à Genève et au dehors — Abattement de la bourgeoisie. — Rousseau prépare dans le secret sa réponse. — Entrevue de Thonon (août 1764). — Escarmouches politiques à Genève. 279

- III. Les *Lettres écrites de la montagne* (décembre 1764). — Sujet local et sujet universel du livre. — Les *Provinciales* de la démocratie et du christianisme libéral. — Analyse des neuf lettres de Rousseau. — Religion chrétienne, religion de Genève, question des miracles, question de procédure, jugement irrégulier et illégal, apologie du *Contrat social*, apologie des « représentants » et de leur politique. — Triomphe européen et caractère genevois des *Lettres de la montagne*. — Rousseau polémiste..... 294

CHAPITRE III

LA RUPTURE (1765)

- I. Première impression produite à Genève. — Fureur du Conseil et stupeur des bourgeois. — Un pamphlet de Voltaire : Le *Sentiment des citoyens* (27 décembre 1764). — Suite de la lutte politique. — La *Réponse* des bourgeois aux *Lettres de la campagne* (1^{er} janvier 1765). — Elections du 6 janvier et comédie politique du Petit Conseil. — Déclaration des syndics et Conseils contre Rousseau (12 février 1765). — Rousseau, dégoûté de Genève, renonce à la lutte. — Il rompt avec les « représentants » et se détache des polémiques qui se poursuivent à Genève. 327
- II. Chassé de Suisse, Rousseau garde des souvenirs et des sentiments genevois. — Esquisse de sa vie errante et de ses dernières années (1765-1778). — Mort de J.-J. Rousseau, 2 juillet 1778. — Genève dans ces dernières années. — Attitude conciliante et patriotique de Rousseau dans les troubles politiques genevois. — Idées genevoises et suisses dans ses dernières œuvres. — Souvenirs de l'enfance genevoise et du pays suisse. — Le lac. — Le chant du cygne 341

LIVRE IV

GENÈVE DANS LE CARACTÈRE DE ROUSSEAU

CHAPITRE PREMIER

LES « CONFESSIONS »

L'œuvre autobiographique de Rousseau. — Son importance. — Son point de départ. — Son double caractère. — Circonstances dans lesquelles elle fut écrite. — Les deux parties des *Confessions*. — Effet de clair-obscur littéraire. — Vérité foncière de ce témoignage littéraire. — Part restreinte de la fiction. — Exactitude des faits rapportés. — Personnalité exceptionnelle et supérieure. — Orgueil et sincérité : deux traits de caractère communs aux Genevois et à Rousseau. 351

CHAPITRE II

LE CARACTÈRE DE J.-J. ROUSSEAU

- I. L'esquisse des *Lettres à M. de Malesherbes* et le portrait des *Confessions*. — Les traits fonciers : indomptable besoin d'indépendance. — Fierté ombrageuse. — Horreur des cadeaux, des dettes, des fâcheux et des corvées mondaines. — Timidité orgueilleuse et mensonge par timidité. — Balourdise... 353

- II. Amour de la justice et de la vérité. — Force de la conviction et franchise de l'expression. — Le courage de l'écrivain. — La sincérité de Rousseau. — Moralisme genevois. — Examens de conscience. — Sérieux moral et progrès moral à la fin de sa vie. — Repentir et remords de ses fautes. 367
- III. Tempérament ardent et passionné. — Sensibilité exaltée. — Imagination déréglée. — Ses effets heureux et malheureux 377

CHAPITRE III

LA FOLIE DE ROUSSEAU

- I. Le délire de la persécution. — Predisposition naturelle, signes précurseurs, premiers symptômes. — Persécutions réelles et persécutions imaginaires. — L'idée du complot universel. — Folie partielle et intermittente dans ses douze dernières années. — Traces et preuves du mal. — Débuts, paroxysme et accalmie finale. — Caractères généraux de cette maladie et cas atténué de Rousseau 382
- II. Témoignages de ce mal dans les *Confessions*, les *Dialogues* et les *Rêveries*. — Témoignages des amis et des ennemis de Rousseau. — Humeur méfiante des Genevois expliquée par l'histoire. — Effets de beauté littéraire qu'a cette folie intermittente et partielle. 389

CHAPITRE IV

SENTIMENTS, HABITUDES ET GOÛTS GENEVOIS DE ROUSSEAU

- I. L'humeur nationale. — Rousseau est un *avenaire* genevois. — Trois besoins profonds de son âme : la solitude, la promenade, la rêverie. — Bonheur que lui donnent ces trois biens réunis. — La marche et le voyage à pied. — La botanique et le plein air. — La campagne, source de méditation, de rêverie et d'extase religieuse. — Sentiment de la nature et sentiment religieux, sources de toute la pensée de Rousseau. — Ses idées ne sont que des sentiments transposés en système. 402
- II. Rousseau intime. — Son portrait physique. — Son costume. — Son logement d'ouvrier. — Son métier manuel de copiste. — Rousseau est un ouvrier aristocratique à la genevoise. — Jean-Jacques chez lui. — Sa vie simple. — Ses propos à table et à la promenade. — Amour des petits et des humbles. — Rêve humanitaire et bonté finale. — Rousseau n'est ni un saint, ni un surhomme. — Il est un homme qui a vécu avec plus d'intensité que les autres 415

CONCLUSION

ROUSSEAU GENEVOIS

- Ascendance. — Naissance. — Education. — Empreinte. — Crise intérieure et retour à ses origines. — Œuvre. — Lutte. — Souvenirs et sentiments. — Caractère 434
- TABLE DES MATIÈRES 449

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET C^o

RUE GARANCIÈRE, 8



A LA MÊME LIBRAIRIE

- ude sur l'état mental de J.-J. Rousseau et sa mort à Ermenonville**, par BOUGEAULT. Un volume in-18. 2 fr.
- Le Château de la Chevrette et madame d'Épinay**, par Auguste REY. Un vol. in-8° écu avec un portrait. 5 fr.
- J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency**, par Auguste REY. Un vol. in-8° écu avec deux phototypies et une carte. 5 fr.
- L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution : les livres condamnés (1715-1789) d'après les arrêts et les réquisitoires conservés aux Archives nationales**, par Félix ROCQUAIN. Un vol. in-8°. 8 fr.
(Couronné par l'Académie française, prix Théroutant.)
- Le Conseiller François Tronchin et ses amis Voltaire, Diderot, Grimm, etc.**, d'après des documents inédits, par Henry TRONCHIN. Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. 7 fr. 50
- Un Médecin au XVIII^e siècle. Théodore Tronchin (1709-1781)**, d'après des documents inédits, par Henry TRONCHIN. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure et une gravure hors texte. 7 fr. 50
(Couronné par l'Académie française, prix Marcellin Guérin.)
- Choiseul et Voltaire**, d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire, par Pierre CALMETTES. Un vol. in-16 3 fr. 50
- Correspondance complète de madame la marquise du Deffand avec sa famille et ses amis (1739-1780)**, le président Hénault, — Montesquieu, — d'Alembert, — Voltaire, — H. Walpole. *Publiée pour la première fois sans suppressions*, accompagnée de ses OEuvres et de diverses pièces inédites, avec une introduction et des notes, par M. DE LESCURE. Ouvrage ornée d'autographes et des portraits en taille-douce de Mme du Deffand et de Walpole. Deux volumes in-8°. 16 fr.
- Histoire de Beaumarchais**, par GUDIN DE LA BRENELLERIE. Mémoires inédits publiés sur les manuscrits originaux, par Maurice TOURNEUX. Un vol. petit in-8° anglais. 6 fr.
- Un Aventurier au dix-huitième siècle. Le Chevalier d'Éon (1728-1810)**, d'après des documents inédits, par MM. Octave HOMBERG et Fernand JOUSSELIN. 2^e édition. Un volume in-8° écu avec deux portraits et un fac-similé. 6 fr.
Quelques exemplaires sur papier de cuve 15 fr.
- La Cour de Lunéville au dix-huitième siècle. Les Marquises de Boufflers et du Châtelet, Voltaire, Devau, Saint-Lambert, etc.**, par Gaston MAUGRAS. 13^e édition. Un volume in-8° avec une héliogravure. 7 fr. 50
- Dernières années de la cour de Lunéville. Mme de Boufflers, ses enfants et ses amis**, par Gaston MAUGRAS. 9^e édit. Un vol. in-8° avec un portrait. Prix 7 fr. 50
- Histoire de la littérature française**, illustrée d'après les manuscrits et les estampes conservés à la Bibliothèque nationale, par Emile FAGUET, de l'Académie française, et complétée par une table analytique des matières, dressée par Léon DOREZ :
- I. *Depuis les origines jusqu'à la fin du XVI^e siècle*. 15^e édit. Un volume petit in-8°. 6 fr.
- II. *Depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours*. 15^e édit. Un vol. petit in-8°. 6 fr.
— Table analytique des matières, dressée par Léon DOREZ. Un volume petit in-8°. 75 c.
- Le Duc de Penthièvre. Mémoires de Dom Courdemanche**. Documents inédits sur la fin du dix-huitième siècle, par Etienne ALLAIRE. Un vol. in-8° 7 fr. 50
- Mémoires de Frédéric II, roi de Prusse**, écrits en français par lui-même, pour la première fois publiés en France, et entièrement conformes aux manuscrits autographes, avec Notes et Tables analytiques, par MM. E. BOUTARIC et A. CAMPARDON, des Archives nationales. Deux volumes grand in-8°. 16 fr.

Et

J



UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 19 08 13 020 4